MEMOIRES
DE MONSIEUR L'ABBÉ
DE MONTGON,

PUBLIEZ PAR LUI-MEME;

Contenant les differentes *Négociations* dont il a été chargé dans les Cours de FRANCE, d'ESPAGNE, & de PORTUGAL; & divers événemens qui sont arrivés depuis l'année 1725. jusques à présent.

TOME SECOND.

Année 1726.



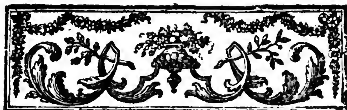
Tacere ultrà non oportet, ne jam non verecundiæ sed diffidentiæ esse incipiat, quod facimus; & dum criminationes falsas contemnimus refutare, videamur crimen agnoscere.

CYPRIAN. *ad* DEMETR.





MDCCXLVIII.



MEMOIRES
DE MONSIEUR L'ABBE
DE MONTGON,

Publiez par lui-même.




Es entrevues & les conversations, que nous avions Dom J. B. de Zuloaga & moi, quoique peu fréquentes pendant le Ministere du Duc de Ripperda, avoient néanmoins produit, comme je l'ai dit dans mon premier Tome, une confiance réciproque entre nous. La disgrace de ce premier Ministre nous dispensant d'user désormais de tous les ménagemens, que nous avions été obligés d'observer par la crainte de lui devenir suspects; notre intelligence & notre con-

fiance s'augmentoient chaque jour, & il ne s'en passoit guere, où nous n'allasions l'un chez l'autre. Ayant eu occasion dans une de ces visites, de l'entretenir assez long-tems, d'un projet que jamais formé, de présenter differens moyens à leurs Maj. Cath., pour engager insensiblement la France à se séparer de la ligue d'Hanover, & d'accéder au Traité de Vienne; il me parut aussi curieux de le lire qu'empressé de contribuer à le faire réussir.

Une pareille vue, & une ouverture si extraordinaire, eu égard aux conjonctures du tems, & à la conversation que nous avions eue précédemment sur ce sujet, Dom Juan & moi, pourroient paroître avec raison, à ceux qui liront ces Mémoires directement opposées aux ordres que j'avois reçus, & à ma propre utilité. Je vais donc conformément à la bonne foi que je tâche d'observer dans ces Mémoires, exposer quelles étoient mes intentions, & l'innocent artifice que je cherchois à employer, pour prendre un peu l'essor, & sortir de l'état de simple faiseur de gazettin, à quoi s'étoient presque borné jusqu'alors mes occupations & mon travail.

La

La Reine d'Eſpagne étoit ſi fort prévenue en faveur de la Cour de Vienne, dont elle attendoit dans le tems dont je parle, les plus vaſtes établiſſemens pour l'Infant Dom Carlos ; que le deſſein d'attaquer directement le Traité de Vienne étoit totalement chimérique, & très capable même d'attirer une diſgrace certaine à celui qui l'auroit formé. Pour éviter un inconvénient ſi fâcheux, & pour travailler néanmoins à détruire l'eſpece de charme, qui rendoit les objets ſi differens de ce qu'ils étoient aux yeux de cette Princeſſe ; je crus qu'il faloit adoucir, autant qu'il me ſeroit poſſible, l'amertume que la Reine devoit trouver à être déſabuſée. Et très perſuadé que ſouvent la vérité même la plus intereſſante, ne peut être préſentée aux Rois qu'après bien des précautions ; je me propoſois en rendant cette vérité palpable dans le Mémoire que je méditois d'écrire ; de la traveſtir cependant de maniere, qu'elle n'effrayât point S. M. C., & qu'au contraire Elle pût ſe familiariſer avec elle. Afin donc de ſuivre ce plan, je reſolus d'exciter d'abord la curioſité de la Reine, en lui offrant differens moyens de faire réuſſir, ce qu'elle paroiſſoit de-

ſirer ardemment (je veux dire, de détacher la France de l'Angleterre pour la réunir à l'Eſpagne & à l'Empereur): & de conduire enſuite imperceptiblement cette Princeſſe à remarquer elle-même, par ce que je dirois ſur les véritables intérêts de la Maiſon d'Autriche, & des autres Puiſſances de l'Europe, combien il étoit impoſſible de les ajuſter avec ſes vues particulieres; & à quoi, en un mot, elle s'expoſoit, en ſe livrant, ſi abſolument aux idées de la Cour Imperiale; puis qu'en ſuppoſant même à cette Cour la volonté la plus ſincere d'exécuter les promeſſes qu'elle avoit faites à Sa Majeſté C., elle devoit cependant infailliblement en être empèchée par les obſtacles, que toutes les puiſſances y mettroient.

C'eſt donc ſous l'appas ſéducteur d'une acceſſion de la part de la France au Traité de Vienne, qui devoit pourtant diſparoître à meſure qu'on liroit mon Mémoire, que je formai le projet de faire naître à la Reine d'Eſpagne des réfléxions, qu'il eût été auſſi téméraire qu'inutile, de lui ſuggerer ſans ces précautions. Et peu effrayé de ce qui pouvoit dans ce plan allarmer un Négotiateur timide,

de, je cherchois ſeulement, pour arriver à mon but, à prendre une route où l'on me laiſſât marcher en liberté; & à commencer en même tems d'accoûtumer peu à peu leurs Maj. Cath., à m'entendre parler des matieres qui faiſoient l'objet de ma miſſion.

Le ſeul homme dont je pouvois me ſervir, pour faire paſſer entre les mains de la Reine d'Eſpagne, le Mémoire que je voulois écrire, étoit ſon Confeſſeur. Mais comme les moindres atomes faiſoient peur à ce Prélat, & que c'eût été m'expoſer à un refus certain, de lui propoſer de lire un ouvrage, qui devoit traiter de pluſieurs matieres délicates; & dans leſquelles il auroit indubitablement cru, même ſans le voir, que je lui tendois quelque piege : ce fut à Dom Juan Bautiſta de Zuloaga, que je m'adreſſai, pour le prier de ſonder quelles pourroient être les diſpoſitions de l'Archevêque d'Amida, à l'égard du projet que j'avois formé; & ſi, au cas que je priſſe la réſolution de mettre mon Mémoire au net, il ſeroit tenté d'en faire la lecture, & de juger de ſon utilité.

Dom J. B. de Zuloaga, qui, ſe tenant au ſimple expoſé que je lui avois fait du plan de mon ouvrage, croyoit que je n'avois effectivement d'autre deſſein, que celui de propoſer des expédiens pour rompre les engagemens, que la France avoit pris avec l'Angleterre & la Pruſſe; ſe chargea avec beaucoup de plaiſir de faire part de tout ce que je lui diſois à l'Archevêque d'Amida; & celui-ci, qui ne ſongeoit qu'à flatter les vues de la Reine d'Eſpagne, entendant parler qu'un François, ſoupçonné comme je l'étois malgré toutes mes précautions, d'entretenir une étroite correſpondance avec le Miniſtre du Roi Très-Chrètien, faiſoit cependant entre-voir comme poſſible l'acceſſion de ce Monarque au Traité de Vienne; ſaiſit avec empreſſement l'occaſion, de faire part à Sa Maj. Cath. d'une idée ſi peu attendue, & ſi conforme aux deſirs de cette Princeſſe; il répondit donc tout de ſuite à Dom J. B. de Zuloaga, qu'il liroit avec grand plaiſir le Mémoire que je voulois écrire; & il lui fit même un grand éloge des bonnes intentions que je montrois, & du zele, que je paroiſſois avoir pour les véritables intérêts des deux Couronnes.

Dom J. B. de Zuloaga voyant l'Archevèque si bien disposé, vint m'en instruire sur le champ ; & m'exhorter, de travailler incessamment à mettre au net les différentes idées dont je l'avois entretenu ; afin de profiter de la curiosité du Prélat, avant que quelque changement ne l'affoiblit, ou peut-être ne l'éteignit tout-à-fait.

Je remerciai beaucoup Dom J. B. de Zuloaga de la sagesse & de la prudence, avec laquelle il avoit su ménager un homme aussi méfiant & aussi timide que l'Arch. d'Amida : & lui promettant de m'appliquer au plutôt à écrire le Mémoire, qui devoit contenir mon projet, je convins de le lui remettre dès qu'il seroit fini ; afin qu'il le présentât lui-même à ce Prélat.

La situation où je me trouvois à Madrid, dans la conjoncture où la désunion & l'aigreur entre la Cour d'Espagne & celle de France, paroissoient extrêmes, ne me permettant point de m'ouvrir à personne, ni de me confier à aucun Secretaire ; je n'ai pu retrouver que quelques brouillons du Mémoire que j'écrivis : & comme l'original, dont je n'eus point le tems de tirer alors une

copie exacte, eſt reſté entre les mains de leurs Maj. Cath. ; ce n'eſt pas ſans peine que je me vois hors d'état d'inſerer ici cet écrit tout au long ; & de continuer à donner, par ſa lecture, une nouvelle preuve de l'exacte vérité de tous les faits, dont je rappelle le ſouvenir. Cependant comme je retrouve à peu près dans ce qui me reſte de ce Mémoire, le précis & la ſubſtance de toutes les raiſons que j'employois, pour diſſiper les préjugés de la Reine d'Eſpagne, & pour lui faire ſentir le peu de ſolidité des vaſtes eſpérances, que lui donnoit la Cour de Vienne ; ce que j'en rapporterai ici ſuccinctement, pourra peut-être ſuffire à faire connoître le plan que je m'étois propoſé.

J'expoſois dans le préambule, que le principal objet des Rois, dans tous les deſſeins qu'ils forment, doit être la gloire de Dieu, l'avantage de la Religion, & le bonheur de leurs peuples : puiſque le pouvoir qu'ils ont reçu du Tout-puiſſant, ne leur a été donné que pour ces différentes fins. J'ajoûtois, qu'ils en pervertiſ-

* Si delectamini ſedibus & ſceptris, ô Reges populi, diligite ſapientiam, ut in perpetuum regnetis. *Sap. C. VI.*

pervertiſſoient l'uſage, quand, s'abandonnant à l'ambition, ou à la vengeance, ils entreprenoient légerement des guerres, pour ſatisfaire l'une ou l'autre de ces paſſions ; & que le ſang de leurs ſujets, qu'ils faiſoient couler dans ce cas-là avec ſi peu de ſcrupule, formoit une voix terrible contr'eux devant le redoutable Tribunal de Dieu, qui ne pouvoit être trompé par les ſpécieuſes raiſons de leurs manifeſtes ; ni les effets de ſa juſtice, arrêtés par leur fragile Puiſſance. Parlant après cela du caractere des differens Princes, qui étoient aſſis, dans le tems que j'écrivois, ſur les principaux Trônes de l'Europe, je tirois d'heureux préſages pour la conſervation de la tranquilité publique, des ſentimens de Religion, de modération & d'équité, dont ils paroiſſoient remplis : & je ne voyois rien, diſois-je, qui pût troubler la bonne intelligence, qu'on ſouhaittoit qui regnât entr'eux ; dès-lors que ces Monarques, banniſſant les ſujets de méfiance, qu'ils paroiſſoient avoir de leurs deſſeins réciproques, chercheroient, en s'expliquant ſur cet article avec une entiere bonne foi, à pré-

venir les ſuites funeſtes que pouvoient entraîner de ſemblables doutes.

Venant après ce début à examiner inſenſiblement, les motifs qui paroiſſoient avoir déterminé les principales Puiſſances de l'Europe, à prendre differens engagemens par les deux Traités de Vienne & d'Hanover, je faiſois une courte analyſe de l'un & de l'autre: & bien loin de montrer aucune partialité en faveur de ce dernier, j'affectois au contraire de louer infiniment les vues de paix & de réconciliation, que les deux Monarques, qui s'étoient unis par le Traité de Vienne, avoient eus en le faiſant. Je laiſſois entre-voir enſuite, à quel point il pouvoit être utile à leurs Majeſtés Cath., d'engager peu à peu la France à entrer dans cette nouvelle alliance, & à ſe détacher de celle qu'elle avoit contractée avec les Puiſſances Proteſtantes. Mais comme ma véritable intention, en ſuggerant quelques moyens apparens de réuſſir dans ce projet, étoit néanmoins d'en faire adroitement ſentir l'impoſſibilité; & ſous le prétexte de juſtifier le Traité de Vienne, de détruire peu à peu les illuſions ſur leſquelles il étoit établi; je déplo-

rois

rois d'abord l'union ſi étroite, qui s'étoit formée entre la France, l'Angleterre, la Pruſſe & la Hollande, comme pouvant devenir un jour très-fatale à la Religion : mais en même tems, pour juſtifier la conduite de la France, je donnois ſuffiſamment lieu de remarquer, que la ſubite concluſion du Traité de Vienne, dans le tems que l'Eſpagne, juſtement irritée, diſois-je, du renvoi de l'Infante, ſembloit être réſolue à tirer vengeance de l'affront qu'elle prétendoit avoir reçu, étoit le véritable & même l'unique motif, qui avoit forcé cette Couronne à prendre ce parti, & à chercher des alliés, qui puſſent aſſurer ſa tranquillité. Enfin par la deſcription, que cette précaution de la France me conduiſoit tout naturellement de faire, de la Puiſſance formidable de la Ligue d'Hanover, je mettois leurs M. Cath. en état de juger par Elles-mêmes, combien celle de Vienne lui étoit à tous égards inégale ; & peu capable par conſéquent de leur procurer les avantages qu'Elles en eſperoient.

La Cour d'Eſpagne, où les plus légeres eſpérances étoient alors facilement converties en certitudes infaillibles, ne

cessoit de vanter les grands secours, que devoit procurer l'accession de l'Imperatrice * de Russie au Traité de Vienne, & la disposition où étoit la Pologne de suivre cet exemple; mais je tâchois de faire sentir le peu de solidité de ces flatteuses idées, & de reduire les objets à leur juste proportion. C'est en vain, disois-je, qu'on se persuaderoit, que S. M. I. peut contre-balancer les forces que les Alliés d'Hanover sont en état d'assembler quand ils voudront, en leur opposant celle qu'elle peut tirer de la Moscovie & de la Pologne: car qui ne sait que la premiere, par la jalousie que les conquêtes qu'elle a faites sur les Perses ont excité dans l'Empire des Turcs contr'elle, & par la révolution singuliere qui y est arrivée à la mort du feu Empereur PIERRE I. paroit avoir plus besoin de conserver ses forces chez elle pour se maintenir en paix, que de songer à les faire passer chez ses voisins? Et à l'égard de la Pologne, que peut on penser du secours que cette Couronne est en état d'offrir, quand on la voit sans cesse agitée de troubles domesti-

* CATHERINE.

domeſtiques, & aſſembler, & puis diſſoudre perpetuellement des conſeils & des dietes, ſans qu'il reſulte juſqu'ici autre choſe de ces aſſemblées, que de vains projets, qui reſtent toujours ſans exécution ?

Paſſant de ces réflexions, qui avoient une toute autre étendue dans mon Mémoire, à celles qui touchoient de plus près les intérêts de leurs Maj. Cath., & à l'établiſſement de l'Infant Dom Carlos, j'expoſois (en ſuppoſant dans l'Empereur la volonté la plus ſincere d'exécuter fidelement, & litteralement, tous les engagemens ſecrets qu'il pouvoit avoir pris à cet égard par le Traité de Vienne) j'expoſois, dis-je, les difficultés & les obſtacles, qu'il trouveroit de la part de tout le Corps Germanique, & même de l'Europe entiere, à faire paſſer tous ſes vaſtes Etats à l'Infant Dom Carlos, en donnant en mariage à ce Prince l'aînée des Archiducheſſes ſes filles. Et dans les objections pour & contre que je faiſois ſur cet article, comme pour mieux éclaircir les choſes, j'inſinuois par les unes, combien de moyens & de prétextes, la Cour de Vienne ſeroit toujours en état d'em-

d'employer pour éluder l'accompliſſement de ſes promeſſes; & je montrois aſſez par la foibleſſe des autres, que rien n'étoit plus important, que de prendre des meſures promptes & efficaces, pour profiter ſans délai des favorables diſpoſitions où paroiſſoit être l'Empereur.

Bien perſuadé que ce Monarque ſi ſage ne devoit, à la fleur de ſon âge, & dans un tems où il pouvoit eſperer que Dieu lui accorderoit un fils, avoir formé le deſſein d'aſſurer la poſſeſſion du Trône Imperial à un Prince, d'une maiſon qui de tout tems avoit été la rivale de la ſienne; & n'étant guere plus diſpoſé à croire, qu'il vît avec plaiſir ce même Prince poſſeder des Etats en Italie, qui donnaſſent de nouveau à l'Eſpagne une entrée dans ce païs-là, & un moyen par conſéquent d'y recouvrer ſes anciens domaines: je diſois, comme par pur ſentiment de zele pour les intérêts de leurs Maj. Cath., qu'il étoit, ſelon moi, de leur ſageſſe dans la conjoncture préſente, que ſans détruire les eſpérances qu'elles pouvoient avoir conçues de parvenir un jour à faire élire l'Infant Dom Carlos Roi des Romains, & qu'enſeveliſſant ſeulement dans un

profond

profond ſilence les moyens dont Elles pouvoient ſe propoſer de faire uſage pour l'exécution de ce projet, elles n'inſiſtaſſent (& en ceci on verra ſans peine, que je tendois à les mettre promptement en état de dévoiler clairement les intentions de la Cour de Vienne) qu'à exiger de l'Empereur de conſentir, qu'en faiſant introduire des Troupes Eſpagnoles dans les Duchés de Toſcane & de Parme, elle s'aſſuraſſent d'abord la poſſeſſion de ces deux Etats. Et au cas, diſois-je enſuite, que l'Empereur deſirant de rendre l'union qui s'eſt formée entre leurs Maj. Cath. & lui, plus étroite & plus durable, ſe déterminât à conclure le mariage d'une des Archiducheſſes ſes filles avec l'Infant Dom Carlos; il ſeroit alors très-convenable que leurs Maj. Cath. profitaſſent de cette diſpoſition, pour exiger de l'Empereur, non point d'entreprendre un ouvrage auſſi difficile que celui de faire élire actuellement l'Infant Roi des Romains, & de le deſigner pour le ſucceſſeur de tous ſes Royaumes; mais de démembrer ſimplement à l'occaſion du mariage de la Princeſſe ſa fille, &

pour lui ſervir de dot, quelques-uns des Etats qu'il poſſede en Italie : comme par exemple le Duché de Milan, qui venant à ſe joindre après la mort du grand Duc de Toſcane, & du Duc de Parme, aux Etats de ces deux Princes, formeroit un établiſſement en Italie, digne de l'auguſte naiſſance de l'Infant, & de la Princeſſe qui lui ſeroit deſtinée pour épouſe.

Peu content de ſuggerer à leurs Maj. Cath. de mettre ainſi à l'épreuve la bonne volonté, (que je devois ſuppoſer, pour être écouté) qu'avoit la Cour de Vienne ; je ne crus pas moins néceſſaire, de faire regarder encore comme un point déciſif, de porter Sa Majeſté Imperiale à permettre que l'Archiducheſſe, qui étoit deſtinée à devenir l'épouſe de l'Infant Dom Carlos, pût être conduite en Eſpagne ; & de prévenir par-là tous les événemens qui pouvoient dans la ſuite cauſer quelque changement à une alliance ſi convenable. Enfin je flattois, autant qu'il m'étoit poſſible, les vues & les deſſeins de la Reine d'Eſpagne. J'allois juſqu'à paroître preſque perſuadé du ſuccès qu'elles auroient. Mais en même tems

je ne laiſſois pas de préſenter à cette Princeſſe, ſans qu'elle pût s'en offenſer, pluſieurs ouvertures pour diſſiper promptement la ſéduiſante illuſion qui l'enchantoit.

Il m'étoit revenu ſi ſouvent, que S. M. Cath. affectoit de ſe plaindre, que la France s'oppoſoit plus qu'aucune autre Puiſſance, à l'accompliſſement des projets qu'elle avoit formés; que je crus devoir profiter de la liberté qu'on m'accordoit de m'expliquer, pour faire appercevoir combien cette prévention étoit mal fondée. Je commençois pour cet effet, par rappeller le ſouvenir des differentes tentatives que la Cour de France avoit faites, depuis le fatal renvoy de l'Infante, pour prévenir une rupture avec l'Eſpagne; & je citois, comme une preuve de leur ſincerité, les offres réiterées de cette Couronne, d'employer tout ſon pouvoir à l'entiere exécution des vues de L. M. Cath.

J'ajoutois, que quand on voudroit juger ſans partialité des véritables diſpoſitions du Roi Très-Chrêt. pour le Roi & la Reine d'Eſpagne, & du zele que le Prince qui étoit le dépoſitaire de ſa confiance, avoit pour les intérêts

rêts de leurs Majeſtés ; on trouveroit que ce qui en empêchoit l'effet, étoit uniquement cette totale interruption de commerce & de relation, qui ſe trouvoit malheureuſement entre les deux Cours ; & qui ne leur permettoit plus de s'expliquer ni de s'entendre, que par l'intervention de certains médiateurs qui, ſuivant toute apparence, avoient un ſecret intérêt d'alterer un peu les expreſſions dont ils étoient les organes ; ou à répandre deſſus quelqu'amertume ; ou peut-être à les rendre inintelligibles : l'empreſſement, diſois-je, qu'ils témoignent à reconcilier les deux Couronnes, après avoir fait tant d'efforts pendant pluſieurs années pour les déſunir, me ſemble un peu équivoque, & les expédiens qu'ils offrent pour y parvenir, au moins ſuſceptibles de quelque ambiguité.

Pour preuve que mes ſoupçons ſur cet article n'étoient pas ſans fondement, & perſuadé d'ailleurs qu'en affectant de me méfier de la bonne volonté du Miniſtre d'Angleterre, je tiendrois un langage qui ne pourroit déplaire ; je repréſentois, que depuis près d'un an que la France faiſoit paſſer par le canal de cet

cet Ambaſſadeur tant de differentes propoſitions d'accommodement, & les offres les plus ſinceres de donner à leurs Maj. Cath. telle ſatisfaction qu'Elles-mêmes voudroient exiger, tout étoit ſourd en Eſpagne à la voix de cette Couronne; que le mal s'aigriſſoit chaque jour, bien loin de diminuer; qu'on s'éloignoit de plus en plus de part & d'autre, par les nouveaux engagemens qu'on prenoit avec differentes Puiſſances; & qu'ainſi la déſunion des deux Couronnes, par un point d'honneur mal entendu, donnoit un avantage & une ſatisfaction à leurs ennemis communs, que la guerre auſſi ſanglante que longue, que ceux-ci avoient entrepriſe uniquement pour parvenir à ce but, n'avoit pu leur procurer.

Puiſqu'il ne s'agit donc, pourſuivois-je, que de s'expliquer pour mettre fin à un refroidiſſement entre les deux Rois, qui peut avoir des ſuites ſi funeſtes à leur bonheur & à la tranquillité de toute l'Europe; & que le zele ſi officieux des Médiateurs dont on s'eſt ſervi juſqu'à préſent pour conduire cette Négociation à une heureuſe fin, a produit ſi peu d'effet: pourquoi leurs Maj. Cath., ſans

négliger les bons offices qu'offrent ces mêmes Médiateurs, ne laisseroient-elles point transpirer jusqu'en France d'une maniere plus directe, ou par le Nonce de Sa Sainteté, ou par qui elles jugeroient à propos, & sans qu'il parût qu'elles eussent fait les premieres avances, quelle est la satisfaction qu'elles exigent de la part de cette Couronne, & à quel prix elles consentent de lui rendre leur amitié? Pourquoi ne feroient-elles point encore la même ouverture à l'Empereur, & n'engageroient-elles point un Prince si sage, si moderé, & si zélé comme tous ses Augustes Ancètres pour les intérêts de la Foi, à concourir par ses bons offices à une reconciliation, qui ne pourroit manquer d'être suivie d'une étroite alliance entre les trois plus redoutables Puissances de l'Europe, déja unies entr'elles par les liens sacrés d'une mème communion?

Après ce raisonnement qui tendoit à engager peu à peu la Reine d'Espagne à travailler par elle-même, ou par l'entremise du Nonce du Pape à la reconciliation; je représentois combien ce renouvellement d'amitié, entre les deux Couronnes, procureroit ensuite de facili-

tez

tez à leurs Maj. Cath. de réussir dans tous leurs projets, & de se convaincre par Elles-mêmes, que le Roi leur Neveu desiroit sincerement d'employer sa puissance, à leur procurer tous les avantages qu'Elles pouvoient souhaiter.

Cet article ne pouvant qu'être intéressant, j'entrois, sur ce qui le concernoit, dans un assez long détail; & je montrois le plus évidemment qu'il m'étoit possible, que cette démarche de la part du Roi & de la Reine d'Espagne, devoit être regardée comme la voye la plus courte & la plus infaillible, de faire connoître au Roi Très-Chrêtien, si ses nouveaux Alliés travailloient sincerement à la reconciliation des deux Couronnes; & si d'un autre côté l'Empereur agissoit de bonne foi dans les engagemens qu'il avoit pris avec L. M. Cath.: puisque, si ce Monarque étoit dans l'intention de les tenir fidelement, il ne pourroit qu'être bien aise de voir la France concourir avec lui à l'exécution de ses projets.

Sur quelle Puissance, disois-je ensuite, en terminant ces réflexions, doivent compter plus solidemment leurs Maj. Cath. que sur celle du Roi leur Neveu,



Neveu, dès que leur reconciliation avec lui ſera concluë ? Et quel Prince en Europe peut être plus véritablement intereſſé que lui, à entrer dans les vues d'agrandiſſement qu'Elles ont pour les Princes leurs enfans ? Que peut ſouhaitter la France plus ardemment, que de voir les Trônes & les Empires ſe multiplier dans l'Auguſte Maiſon, qui regne ſi glorieuſement ſur elle depuis tant de ſiecles ? Et enfin quel uſage plus noble, plus grand & plus juſte, le Roi Très-Chrêtien peut-il faire de la Puiſſance formidable qu'il poſſede, qu'à ſoutenir les intérêts d'un Monarque qui lui tient lieu de Pere ; en concourant avec lui, à applanir tous les obſtacles que leurs ennemis communs eſſayeroient d'oppoſer à l'accompliſſement des promeſſes de l'Empereur ?

Quant au reproche qu'on faiſoit auſſi à la France, d'avoir préferé l'alliance des Princes Proteſtans à celle des Catholiques, & de s'être unie aux premiers pour demander qu'on leur accordât de nouveaux privileges ; je tâchois dans mon Mémoire, de juſtifier la conduite de cette Couronne, en rappellant en peu de mots, ce que j'avois dit

des

des véritables motifs qui avoient obligé le Roi Très-Chrêt., après le Traité de Vienne, à dissiper les desseins qu'il paroissoit qu'on formoit contre lui, en s'unissant à l'Angleterre & à la Prusse. Je donnois à examiner à tout homme sensé & incapable de se laisser aller aux pueriles préventions du peuple, si cette resolution du Roi, dans la circonstance présente, ne devoit point être regardée plutôt comme l'effet de l'impossiblilité que l'on avoit trouvée, à calmer le ressentiment de l'Espagne, que de la prétendue préference, que Sa Maj. T. Chrêt. se sentoit disposée de donner à l'amitié des anciens ennemis de sa Couronne sur celle de l'Espagne, pour laquelle la France avoit répandu tant de sang, & épuisé tant de trésors.

Quant à ce qu'on imputoit encore au Roi, de s'être rendu le protecteur des Protestans, je montrois combien une pareille supposition étoit vaine & chimerique, en renvoyant ceux qui la débitoient au Traité d'Hanover, où ils pourroient lire, quand ils le jugeroient à propos, que ce Monarque n'avoit rien stipulé en faveur des Puissances Protestantes, que ce qui leur avoit été au-

trefois

trefois accordé par un Traité ſolemnel *, & du conſentement de l'Empereur, auſſi-bien qu'avec la garantie de toutes les Puiſſances Catholiques d'Allemagne.

Les trois derniers articles de mon Mémoire rouloient ſur la ſuppreſſion de la Compagnie d'Oſtende, ou ſur ſa tranſlation à Trieſte, déja propoſée à l'Empereur; ſur la reſtitution de Gibraltar; & ſur un nouveau Traité de Commerce, qui ſervît à fixer les droits des differentes Puiſſances. Je propoſois pour tout cela differens moyens, d'accorder les intérèts des deux Ligues de Vienne & d'Hanover; afin de lever tout-à-fait les obſtacles, qui s'oppoſoient à leur réunion.

En commençant par la ſuppreſſion de la Compagnie d'Oſtende, je diſois, qu'il étoit juſte d'examiner en évitant toute partialité, ſi l'obligation que S. M. I. avoit contractée en entrant en poſſeſſion des Païs-Bas, d'en jouir aux mèmes conditions que les Rois d'Eſpagne ſes prédeceſſeurs, avoit ceſſé par quelque Traité poſtérieur, qui eût annullé le premier: &

* Le Traité de Weſtphalie.

& en ſecond lieu, ſi la gloire & les avantages qui pouvoient revenir à ce Monarque, en ſoutenant cette Compagnie, lui devoient paroître plus ſolides, que ceux que la revocation de l'Octroi qu'on lui demandoit pouvoit lui procurer.

Pour faire cette exacte diſcuſſion, il ſuffiſoit, ajoutois-je, de lire ſans prévention les différens Ecrits, qui, dès la naiſſance de la Compagnie d'Oſtende, avoient expliqué d'une maniere évidente, combien cet établiſſement étoit contraire à ce qui avoit été reglé, en premier lieu, par l'ancien Traité de Munſter, & depuis, par ceux d'Utrecht & de la Barriere, qu'aucun poſterieur n'avoit détruit. Et comme il me ſembloit après cela très-inutile, diſois-je encore, de repeter dans mon Mémoire ce qui étoit déja ſuffiſamment prouvé dans ceux qui avoient traité à fond cette matiere; je croyois devoir me borner à conſiderer ſeulement, ſi les avantages qui pouvoient reſulter pour Sa Maj. Imp. de la conſervation de la Compagnie d'Oſtende, étoient plus grands que ceux qu'elle devoit eſperer de recueillir de ſa ſuppreſſion.

Suppoſant, comme il étoit vrai, que de ſon abolition, ou de ſa conſervation, dépendoit la paix ou la guerre; je paroiſſois perſuadé, que quand l'Empereur voudroit bien réflechir ſérieuſement ſur la ſituation de ſes Etats, qui, repandus en differentes parties de l'Europe, exigeoient qu'il entretint des armées conſidérables pour les défendre; ſur la facilité, par conſéquent, que les Puiſſances de la Ligue d'Hanovre auroient de s'emparer de ceux qui ſeroient à leur bienſéance; ſur les deſſeins ſecrets que pourroient peut-être concevoir les Proteſtans, de profiter d'une conjoncture telle que celle d'une guerre, où les Puiſſances Catholiques ſe trouveroient diviſées, pour s'attribuer le droit de faire monter un jour un Prince de leur communion ſur le Trône Imp.; & ſur les projets que les Turcs pourroient former, de s'emparer des Provinces qu'ils avoient perdues, ou de faire même de nouvelles conquêtes: je paroiſſois, dis-je, perſuadé, qu'un Monarque tel que l'Empereur, encore plus recommandable par ſes vertus & ſa ſageſſe, que par l'éclat de tant de Couronnes qu'il poſſedoit, ne voudroit point, par l'unique

motif

motif de ne pas rećtrater un Oćtroi, & abolir une Compagnie de Commerce, non ſeulement rallumer une guerre cruelle dans toute l'Europe, & cauſer dans le Corps Germanique de funeſtes diviſions ; mais de plus, expoſer au ſort douteux des armes, ſes vaſtes Etats, & donner lieu enfin à des projets auſſi contraires à la Religion qu'à ſa puiſſance.

Si l'intérêt de l'Empereur, diſois-je enſuite, demande, comme on vient de le remarquer ; d'éviter une guerre, dont la déclaration pourroit être regardée comme l'époque de la décadence de ſa puiſſance; il n'eſt pas moins de ſa gloire d'entrer dans les ſentimens de paix qu'on lui propoſe. En effet, trouvera-t-on quelqu'un ſur la terre, qui puiſſe comparer le vain point d'honneur de ſoutenir l'établiſſement de la Compagnie d'Oſtende, avec la gloire que procure la fidele obſervation des traités ; le deſir de prévenir par cette exaćte bonne foi, des événemens capables de porter inſenſiblement un coup mortel à la Religion en Allemagne; d'éteindre par ſa modération juſqu'à la moindre étincelle de la guerre; & de faire voir à l'Univers, que l'on eſt tou-

jours disposé à conserver, même par le sacrifice de quelques avantages, un bien aussi précieux que celui de la paix ? Enfin le titre de Pacificateur de l'Europe, qu'il ne tient qu'à Sa Maj. Imp. d'acquerir par un si leger sacrifice, ne peut-il pas la dédommager de celui de Protecteur de la Compagnie d'Ostende ?

Après avoir essayé de porter leurs M. Cath. à faire usage de ces differentes considerations, pour persuader l'Empereur à se relâcher un peu sur un point, qui servoit de vrai, ou au moins de spécieux prétexte à l'Angleterre & à la Hollande, de rèjetter toutes les propositions d'acommodement qu'on leur faisoit ; & qui par conséquent mettoit de nouveaux obstacles à la réunion de deux Couronnes, par la nécessité où se trouvoit la France de soutenir les prétentions de ses Alliés : je passois à ce qui concernoit la restitution de Gibraltar. Et pour montrer encore à ce sujet, que la reconciliation de l'Espagne avec la France étoit un des moyens les plus certains dont on pût se servir pour l'obtenir, je faisois envisager cette restitution, comme le fruit des bons offices de cette Couronne auprès du Roi d'Angleterre ;

gleterre ; comme la recompenſe de ceux de l'Eſpagne auprès de l'Empereur, pour la ſuppreſſion, ou ſimplement la translation de la Compagnie d'Oſtende à Trieſte ; & enfin, comme le prix auquel leurs Maj. Cath. feroient achetter à l'Angleterre le retour d'une amitié & d'une bonne intelligence, qu'il étoit ſi important à cette Couronne d'acquerir & de conſerver, pour éviter la ruine totale de ſon Commerce.

Entrant enſuite dans l'examen de ce qui regardoit ce dernier article en général, j'expoſois en peu de mots, que comme je me trouvois obligé de parler ſur une matiere qui m'étoit très-inconnue, j'avouois ingenuement, que je ne me ſentois pas capable de pouvoir propoſer des expédiens qui puſſent lever les ſujets de plaintes des parties qui ſe croyoient lezées, ou en faire connoître l'injuſtice : mais qu'il me paroiſſoit cependant, qu'en faiſant du Traité d'Utrecht, dont les differentes Puiſſances de l'Europe avoient paru contentes, la baze & le fondement de celui qu'on établiroit de nouveau ; ou au cas que quelqu'un des articles du même Traité d'Utrecht favoriſat quelques parties au préjudice

des autres, en redreſſant à l'amiable, dans le dernier que je propoſois de faire, ce qui paroîtroit contraire à la parfaite égalité de traitement, qu'on vouloit établir pour toutes les nations: elles n'auroient plus lieu de ſe plaindre, & ne pourroient point, ſans ſe rendre ſuſpectes de mauvaiſe volonté, faire des mêmes conventions, qui avoient déja contribué à une pacification générale, le ſujet d'une nouvelle rupture.

Enfin pour prévenir tout ce qui pouvoit exciter de nouveaux troubles dans l'Europe, & expoſer les deux Couronnes à prendre les armes l'une contre l'autre, je terminois mes réflexions, en diſant, que comme il paroiſſoit que les Puiſſances Proteſtantes de la Ligue d'Hanover ne demandoient, ſur ce qui avoit rapport à leur Religion, que le redreſſement de quelques griefs, & le rétabliſſement & la conſervation des Droits & des Privileges, que le Traité ſolemnel de Weſtphalie leur avoit accordé; il me ſembloit, que s'en tenant à ce que ce fameux Traité avoit reglé, & en exigeant de ces Puiſſances, d'obſerver avec les Catholiques répandus dans leurs Etats, la même équité, & la même douceur,

douceur, qu'elles demandoient pour ceux de leur communion, tout ſujet de plainte, & par conſéquent de rupture, devoit être ôté. Que ſi toutefois, ajoutois-je, les Princes Proteſtans pouſſoient plus loin leurs vues, & cherchoient à cacher, ſous les termes moderés & pacifiques qu'ils employent, quelques deſſeins pernicieux à la Religion (tel par exemple, que celui de s'unir entr'eux ſous prétexte du redreſſement de quelques griefs, pour faire élire Roi des Romains un Prince de leur communion); la ſageſſe & la modération, que l'Empereur & leurs Maj. Cath. auroient fait voir, en entrant dans les vues de paix & de conciliation qu'on prend la liberté de leur propoſer dans ce Mémoire, & qui ne laiſſent aucun ſujet de plainte legitime aux Puiſſances qui ſont entrées dans la ligue d'Hanovre, deviendroient, j'oſe le dire, comme l'heureux inſtrument, qui, découvrant à la France la mauvaiſe foi & les pernicieux projets de ſes Alliés, lui donneroit en même tems le plus juſte de tous les prétextes de s'en détacher, & de ſe réunir avec l'Empereur, l'Eſpagne & les autres Rois Catholiques, pour

travailler ensuite de concert à conserver sur le Trône Imperial, un Prince qui pût porter légitimement l'Auguste Titre de Protecteur de la Foi & de l'Eglise.

Dans les moyens qu'on s'est proposé d'offrir par ce Mémoire, disois-je, en le finissant, pour prévenir les troubles & la guerre dont toute l'Europe est ménacée, & pour procurer en même tems à leurs Maj. Cath. des avantages plus solides & plus réels, que ceux qu'elles peuvent esperer de recueillir d'une satisfaction purement personnelle; j'ai évité, comme on voit, d'en employer aucun qui tendît à engager l'Espagne, & la France, à manquer l'une ou l'autre aux traités qu'elles ont faits avec leurs Alliés: & j'ai aisément senti, combien une pareille proposition auroit paru odieuse à des Monarques, aussi respectables par l'étendue de leur Puissance, que par la bonne-foi & la fidélité qu'ils observent dans tous les engagemens qu'ils prennent. Ce n'est aussi qu'après avoir remarqué, que les deux Traités de Vienne & d'Hanover, au moins selon ce qu'ils expriment, tendent également à conserver la paix; que j'ai essayé de montrer, comment on pourroit lever les prin-

principaux obstacles, qui empêchent qu'ils ne se confondent l'un dans l'autre, & que les Monarques qu'ils partagent, ayant, disent-ils, le même objet, ne puissent cependant arriver à la même fin.

Qu'exige-t-on cependant du desir sincere que ces Princes témoignent de conserver la tranquillité publique? Rien assurément, dont ils ne soient déja convenus par plusieurs Traités : Et il ne s'agit point dans celui qu'on leur propose, de démembrer quelques parties des Etats dont ces Souverains sont en possession. On ne cherche au contraire qu'à leur en assurer la paisible jouïssance, & à leur procurer en même tems la gloire, de pouvoir donner à leurs sujets la consolation de dire, que sous leur Empire, comme sous celui du plus sage de tous les Monarques: *Unusquisque* * *habitabat absque timore ullo sub vite sua & sub ficu sua.* Selon le projet qu'on présente, Sa Maj. Imp. ne perdra de tous les Etats qu'Elle possede, que ce qu'elle en séparera pour servir de dot à la Princesse sa fille. L'Espagne, la France, l'Angleterre & la Hollande restent dans le même état où elles sont actuellement.

* Livre III. des Rois Chap. IV.

Et c'eſt ainſi que, par la reſtitution d'une ſeule place en Eſpagne; par l'aſſurance d'une ſucceſſion en Italie pour l'Infant Dom Carlos, que les Puiſſances, dont on vient de parler, ont déja garantie; par le redreſſement de quelques griefs de Religion en Allemagne; & enfin par la ſuppreſſion, ou ſimplement par la translation d'une Compagnie de Commerce: l'incompatibilité apparente des deux Traités de Vienne & d'Hanover s'évanouit; les phantômes que la méfiance, l'aigreur & le reſſentiment avoient formés, diſparoiſſent; & la bonne foi & la paix rétablie, aſſurent à l'Europe une parfaite tranquillité.

Tel fut le premier * Mémoire que je préſentai à leurs Majeſtés Catholiques. On voit que je pris la liberté de leur parler ſur des points très-délicats, & dans la conjoncture qui m'autoriſoit le moins à le faire, avec toute la reſpectueuſe aſſurance, qu'auroit pu inſpirer

* Il étoit terminé par un compliment au Roi d'Eſpagne, dont la ſeule copie que j'avois gardée ſe trouve dans les papiers qui m'ont été enlevés par le Cardinal de FLEURY.

rer le caractere le plus connu de Ministre public. Je n'ignorois pas au reste, tous les périls où cette démarche pouvoit m'exposer ; & dont le moindre seroit, de passer dans l'esprit du Roi & de la Reine d'Espagne, pour un homme qui vouloit insensiblement se rendre nécessaire, & peut-être pénétrer dans leurs vues, en s'ingerant à leur donner des conseils. Dailleurs j'étois bien persuadé que le jugement qu'elles porteroient de mes intentions & de mon Mémoire, seroit indubitablement celui, auquel on ne manqueroit pas en France de se conformer. Mais quoique ces considérations me parussent importantes, persuadé néanmoins, qu'en matiere de Négociation, il est des circonstances où un excès de précaution, & si j'ose dire, de prudence, est plus sûr qu'utile, & encore moins glorieux ; je crus ne devoir pas m'y arrêter, & qu'il étoit tems au contraire, de me défaire des sentimens de timidité, que j'avois écouté jusqu'alors.

Afin de ne rien commettre cependant d'indiscret, & pour qu'il continua a paroître dans mes démarches une certaine modestie, qui prévient toujours en faveur de ceux en qui on la remarque ; je jugeai qu'il

étoit à propos, avant de présenter mon Mémoire, que j'affectaile de desirer de connoître encore plus particulierement, quelles pourroient être les matieres sur lesquelles leurs Maj. Cath. me permettoient de m'étendre, & de m'attirer par cette nouvelle déference pour leurs ordres, une espece d'approbation anticipée, qui pût à tout évenement, non seulement justifier, mais même autoriser ma conduite à la Cour de France. Dans cette vue j'écrivis à Dom Juan Bautista de Zuloaga, pour le prier de m'informer s'il me seroit permis, sans m'exposer à encourir l'indignation de leurs Maj. Cath., de faire entrer certains articles dans mon Mémoire, qui, eu égard à beaucoup de circonstances, dont il étoit aussi-bien instruit que moi, pourroient être pris en mauvaise part; afin, ajoutois-je, que ne sortant point des bornes qu'on m'auroit prescrites, je ne présentasse rien à L. Maj. qui pût leur déplaire.

Ma lettre, que Dom Juan communiqua à l'Arch. d'Amida & au Comte de Salazar, produisit le bon effet que j'en attendois. Il me répondit dès le lende-

lendemain par un billet, * que je pouvois être très-assuré, que bien loin que leurs Maj. Cath. désaprouvassent ce dont nous étions convenus ensemble pour le contenu du Mémoire que je voulois leur faire présenter, Elles desiroient au contraire de le recevoir promptement; & qu'ainsi je pouvois le lui remettre, quand je l'aurois mis au net. Voyant alors la conduite que j'avois tenue pleinement approuvée, je portai le Mémoire à Dom Juan Bautista de Zuloaga le jour que je lui avois promis. Ce fût dans cette occasion que lui ayant fait part de ce que j'ai dit précedemment qui s'étoit passé entre le Duc de Ripperda & Stalpart; je le priai (ce Ministre n'étant plus en place) de découvrir, s'il étoit possible, si ce que je lui apprenois qu'il avoit fait écrire en France, étoit connu de leurs M. C.: me paroissant, que dans la lettre que Stalpart avoit écrite au Comte de Morville, par l'ordre du Duc de Ripperda, il y avoit certaines propositions au sujet des droits du Roi d'Espagne sur la Couronne

* Dans les papiers enlevés par le Cardinal de FLEURY.

ronne de France, dont il n'étoit guere vraiſemblable que ce Monarque voulût faire dépendre ſa reconciliation avec le Roi ſon Neveu.

Je laiſſai paſſer quelques jours avant d'aller chez Dom Juan-Bautiſta de Zuloaga, tant pour lui donner le tems d'examiner mon Mémoire, qu'afin qu'il pût auſſi ſavoir comment on l'auroit reçu. Quand je retournai chez lui, il m'apprit, qu'en ſon particulier il avoit été très-content de tout ce que j'avois expoſé dans cet écrit; que le Comte de Salazar & l'Arch. d'Amida l'avoient également approuvé; & qu'à l'égard du Roi & de la Reine d'Eſpagne, ils avoient témoigné autant d'envie de le recevoir, que de ſatisfaction après l'avoir vû. Cela doit, ajoûta Dom Juan, vous faire eſperer, que les raiſons dont vous vous êtes ſervi, pour faire ſentir l'importance d'une prompte reconciliation entre les deux Couronnes, ne pourront produire que de très-bons effets; & donner lieu à leurs Maj. Cath., de juger plus ſainement qu'Elles ne faiſoient, des véritables intentions de la Cour de Vienne.

Dom Juan-Bautista de Zuloaga me parlant ensuite de la lettre, que je lui avois appris que le Duc de Ripperda avoit fait écrire par Stalpart, me dit que le Roi d'Espagne n'en avoit eu aucune connoissance; & que c'étoit sans son ordre & sans sa participation que cette lettre avoit été écrite & envoyée en France. Il ajoûta que leurs Maj. Cath. desiroient d'être exactement informées de ce qu'elle contenoit, aussi-bien que de la reponse du Comte de Morville; & qu'Elles me chargeoient de travailler avec soin, à leur procurer les moyens d'approfondir une Négociation, qui renfermoit des articles si intéressans pour Elles.

Dom Juan-Bautista de Zuloaga me dit encore, que la Reine avoit marqué un vif ressentiment de l'imprudence que le Duc de Ripperda avoit eue, de compromettre le Roi Cath. avec la France, par des propositions aussi hors de saison qu'étoient celles que ce Ministre s'étoit hazardé de faire écrire au Comte de Morville; & que cette Princesse paroissoit fort inquiete des suites de cette démarche.

Quoique

Quoique je n'ignoraſſe pas l'abus que font certains Miniſtres de la confiance des Rois ; j'étois cependant bien éloigné de penſer, qu'ils étendiſſent cette licence, juſqu'à faire parler leurs Maîtres ſur des matieres importantes ſans en avoir obtenu la permiſſion : & j'avoue, que je fus très-ſurpris d'apprendre par Dom Juan-Bautiſta de Zuloaga, la témérité qu'avoit eue à cet égard le Duc de Ripperda. Plus je refléchiſſois ſur les propoſitions qu'il avoit fait paſſer en France, & ſur le parti qu'il avoit pris d'y parler de reconciliation, dans le tems qu'il ſavoit à quel point la Reine d'Eſpagne paroiſſoit oppoſée à une pareille démarche ; & plus ſon procedé me paroiſſoit extraordinaire. Enſorte que j'étois tenté de croire, que c'étoit peut-être la Reine elle-même, qui avoit ordonné au Duc de Ripperda de faire à la France quelque ouverture d'accommodement, dans la vue de rendre la bonne foi de cette Couronne ſuſpecte à ſes Alliés ; mais qu'enſuite cette Princeſſe s'appercevant que la tentative étoit hors de ſaiſon, elle cherchoit à rejetter ſur ce Miniſtre l'eſpece de confuſion qui reſulte toujours de l'inexécution d'un deſſein qu'on a formé.

Pour

Pour tâcher de démêler ſi mes conjectures étoient bien fondées, je fis pluſieurs queſtions à Dom Juan-Bautiſta de Zuloaga, qui tendoient preſque toutes à découvrir, ſi la Reine, par l'extrême envie qu'elle avoit d'engager S. M. Très-Chrètienne à acceder au Traité de Vienne, ne ſe ſeroit point perſuadée, que dans la circonſtance où ce jeune Monarque avoit donné l'adminiſtration de ſon Royaume au Duc de Bourbon, l'appas frivole, mais ſéducteur d'une renonciation plus ample & plus authentique du Roi ſon Mari à la Couronne de France, pourroit déterminer ce Prince, par l'intérêt qu'il devoit naturellement prendre à une pareille démarche, à conſeiller au Roi de France de faire celle que le Duc de Ripperda propoſoit.

Dom Juan-Bautiſta de Zuloaga prévenu, comme c'eſt l'ordinaire, en faveur de ſa Nation, étoit très-perſuadé que le ſacrifice de perdre la Couronne de France, quand on devoit par-là s'aſſurer pour toujours celle d'Eſpagne, ne devoit pas paroître fort conſiderable. Ainſi il panchoit aſſez, à former le même jugement que moi, des intentions ſecrettes de la Reine d'Eſpagne. Et

comme

comme je le preſſois de s'expliquer plus clairement, il me répondit, que le Comte de * Salazar & l'Arch. d'Amida, n'ayant point jugé à propos d'entrer dans aucun détail particulier avec lui, ſur ce qui faiſoit l'objet de ma curioſité, il lui étoit impoſſible de la ſatisfaire. Nous nous ſéparames là-deſſus, & je le priai ſeulement, en prenant congé de lui, d'approfondir avec les deux perſonnes qu'il venoit de me nommer, quelle part la Reine d'Eſpagne pouvoit avoir eue dans ce qui s'étoit paſſé entre le Duc de Ripperda & Stalpart; & de les aſſurer en même tems, que je travaillerois de mon mieux à exécuter ce que leurs Maj. Cath. m'avoient fait l'honneur de me preſcrire.

Il eſt auſſi néceſſaire, quand on eſt chargé d'une négociation, de ne rien négliger de ce qui ſert à découvrir les deſſeins des perſonnes principales avec qui on doit être en relation; qu'il eſt utile

* Leurs Maj. Cath. me firent dire par Dom Juan-Bautiſta de Zuloaga, de communiquer au Comte de Salazar ou à l'Arch. d'Amida, tout ce que j'avois à leur dire, par l'entremiſe du ſeul Dom Juan, afin que cette relation fut plus ſecrette.

utile de convertir pour cet effet en moyens, plusieurs petits événemens qui surviennent assez fréquemment dans les Cours. Suivant ce principe, je crus devoir profiter du mouvement que causoit dans celle d'Espagne ce qui s'étoit passé entre le Duc de Ripperda & Stalpart, pour tâcher de démêler, quelles pourroient être les vues de leurs Maj. Cath., au cas que le Roi leur Neveu vînt à mourir sans héritier. Mais pour éviter que ma curiosité, sur une matiere si délicate, ne parût téméraire, j'observai toujours, de ne laisser entrevoir à Dom Juan-Bautista de Zuloaga d'autre sentiment, que celui de paroître étonné que le Duc de Ripperda eût prétendu, qu'un acte tendant à éteindre de nouveau les droits du Roi d'Espagne sur la Monarchie Françoise, dût être une preuve, que ce Prince reprenoit pour elle les sentimens de bienveuillance qu'il avoit eu, & qu'il étoit disposé à se reconcilier avec le Roi son Neveu. Je n'hazardois rien en cela d'indiscret. Au contraire, j'entrevoyois, par ce que Dom Juan m'avoit dit, que cette maniere de censurer indirectement la légereté, ou l'imprudence du Duc de Ripperda,

Ripperda, ne pouvoit déplaire; qu'elle feroit infailliblement rendue à L. Maj. Cath.; & qu'elle pourroit attirer certaines explications, capables de me faire connoître une partie de ce que je desirois.

L'impossibilité où j'étois de demander à L. M. Cath. une audience à ce sujet, bien loin de mettre obstacle à l'exécution de mon projet, y étoit au contraire très-favorable; puisqu'elle m'offroit un moyen de m'expliquer bien plus librement, par un écrit, sur des questions si délicates, que je n'aurois pu faire en parlant au Roi & à la Reine d'Espagne. D'ailleurs, l'ordre qu'ils m'avoient donné l'un & l'autre, de leur rendre un compte exact de tout ce qui m'étoit revenu de la conversation du Duc de Ripperda avec Stalpart, m'autorisoit à leur faire présenter un Mémoire, qui leur en fit le détail. J'en écrivis donc un, qui ne parût contenir que la simple relation qu'on m'avoit enjoint de faire; mais qui ne laissoit pas de renfermer des remarques ou des refléxions convenables au dessein que j'avois. J'exposois, sur l'article des nouvelles renonciations que le Duc de Ripperda ofroit, qu'une

qu'une pareille propoſition ne pouvoit contribuer en rien, dans la conjoncture où l'on ſe trouvoit, à la réunion des deux Couronnes; & qu'elle ne ſerviroit au contraire, qu'à répandre parmi toutes les Puiſſances de l'Europe de juſtes ſoupçons, qu'il y avoit eu de la colluſion entre les deux Rois, dans les actes ſolemnels qui avoient déja été paſſés ſur cette matiere lors de la paix d'Utrecht, & deſquels on avoit encore tout récemment rappellé le ſouvenir dans le Traité de Vienne. Cet expoſé étoit accompagné de refléxions, qui tendoient, les unes à faire voir que la multiplication de ſemblables renonciations, loin de les rendre plus ſolides, ſervoit au contraire à en manifeſter l'injuſtice & la foibleſſe; & les autres à reveiller d'une maniere imperceptible dans le cœur du Roi d'Eſpagne, nonobſtant l'égalité que j'affectois d'établir entre les deux Monarchies, les mouvemens d'amour & de préference que tous les hommes ont naturellement pour leur Patrie, & que l'eſperance de poſſeder un Royaume auſſi floriſſant & auſſi puiſſant que celui de France, ne peut jamais manquer d'exciter.

Dès

Dès que j'eus achevé d'écrire ce Mémoire, je le portai à Dom J. B. de Zuloaga, pour qu'il pût être préſenté à L. M. Cath. par le Comte de Salazar, ou par l'Archevêque d'Amida. J'avois été très-attentif à ne rien dire, qui pût bleſſer les préventions d'aucun des trois en faveur de la Monarchie Eſpagnole. Auſſi jugerent-ils, après l'avoir lû, que je n'avois eu d'autre deſſein, que celui de préſenter au Roi d'Eſpagne, ſelon qu'on me l'avoit ordonné, une relation exacte de la démarche que le Duc de Ripperda avoit faite ſi légerement : & c'eſt dans cette opinion qu'ils remirent mon Mémoire à S. M. Cath.

Cet Ecrit, dont une copie ſe trouve dans les papiers que le Cardinal de Fleury m'a fait enlever, devint dans la ſuite le principe d'une autre négociation, auſſi ſecrette qu'importante, dont j'ai été chargé ; & qui, accompagnée par mes ſoins de tout le ſuccès qu'on pouvoit deſirer, n'a eu cependant pour recompenſe à la Cour d'Eſpagne, que le traitement rigoureux & preſque ſans exemple, dont j'aurai dans la ſuite occaſion de parler.

Traiter

Traiter ouvertement de l'extrême importance dont il étoit pour leurs Maj. Cath., de ne point retarder la conclusion de leur reconciliation avec le Roi leur Neveu; en offrir les moyens; en faire même indirectement dépendre l'accomplissement des promesses de l'Empereur, comme on vient de voir que j'avois fait dans mon premier Mémoire; & parler dans le second d'une matiere aussi intéressante que celle des renonciations, me paroissoit, pour un novice comme moi dans l'art de négocier, avoir heureusement commencé à applanir bien des obstacles. Mais si j'étois intérieurement flatté que Dieu eût daigné permettre, que sans caractere, sans autorité, & environné d'une infinité d'écueils, j'eusse pu cependant servir utilement ma Patrie, & en soutenir les intérêts, dans une Cour que j'avois trouvée si animée contr'elle: je ne laissois pas de craindre, que cette foule de créatures que le Ministre de l'Empereur, entretenoit, ou certains François aussi inquiets qu'envieux, avec lesquels j'étois obligé de vivre, ne me fissent tôt ou tard succomber aux efforts de leur mauvaise volonté, & ne continuassent au

moins

moins à mettre tout en uſage pour découvrir mes deſſeins, afin de les contrecarrer.

La Cour d'Eſpagne étoit dans ce tems-là ſi indéfiniſſab'e, que ce qui ſembloit un jour avoir ſon approbation, encouroit ſouvent le lendemain ſa cenſure; cette fréquente variation me faiſant craindre que mon Mémoire n'éprouvat le même ſort; j'eus recours, pour ſortir de cette incertitude, à un artifice, qui, tout innocent qu'il étoit, ne laiſſa pas de me procurer les éclairciſſemens que je deſirois.

Je fis répandre inſenſiblement dans Madrid, un bruit ſourd, que je devois bien-tôt recevoir ordre d'en ſortir. Dès que je ſûs par mes domeſtiques, à qui d'autres, ſur ce qu'ils en avoient entendu parler à leurs Maîtres, le raconterent, que cette nouvelle commençoit à ſe débiter; j'écrivis à Dom Juan-Bautiſta de Zuloaga, comme pour l'engager à me rendre le bon office, de s'informer de l'Arch. d'Amida & du Comte de Salazar, ſi ces bruits avoient quelque fondement: afin, lui diſois-je dans ma lettre, que ſi mon ſéjour à Madrid étoit déſagréable à leurs Maj. Cath. je puſſe

puſſe en me retirant, éviter la confuſion d'en ſortir par quelque ordre ſubit; tel qu'on en donne aux intriguans, ou aux perſonnes ſuſpectes.

Dans le tems que je tâchois de découvrir l'effet qu'avoit produit mon dernier Mémoire, & de regler ma conduite ſur les avis que me donneroit Dom Juan-Bautiſta de Zuloaga; Milord Harrington me remit une lettre du Comte de Morville en datte du 25. May. Ce qu'elle contient fort au long, ſert de preuve ſi convaincante de tous les faits que j'ai rapporté juſqu'ici, & de l'entiere ſatisfaction qu'avoient le Duc de Bourbon & le Miniſtre qui m'écrivoit, des marques de mon zele pour le ſervice du Roi, & de tout ce que j'avois fait juſqu'alors à la Cour d'Eſpagne; qu'il eſt aiſé de comprendre, combien il m'eſt ſenſible de ne pouvoir ſoutenir d'une pareille autorité, la relation que je fais dans ces Mémoires. Mais cette lettre ſe trouvant dans le nombre de celles que le Cardinal de Fleury m'a fait enlever, c'eſt déſormais de la Cour de France que je dois attendre la juſtice de me la rendre; & d'y laiſſer voir au Public, ces expreſſions dont le Comte de

Morville se servoit, à l'occasion de ce que j'ai rapporté d'une conversation que nous avions eue Dom Juan-Bautista de Zuloaga & moi, & dont je lui avois rendu compte : *votre conduite Mr., dans les receptions & les réponses que vous avez faites à Dom Juan-Bautista de Zuloaga, est bien louable ; & les effets de la sagesse & de l'habilité ne peuvent aller plus loin.*

A la suite de ces termes obligeants, le Comte de Morville me faisoit part, des insinuations que le Duc de Ripperda avoit fait faire au sujet de la reconciliation, par le moyen du Sieur Stalpart ; &, en m'apprenant comment il avoit répondu à ce dernier, il me chargeoit de l'informer exactement de l'effet que produiroit sa lettre ; & sur tout, de faire ensorte qu'elle pût tomber entre les mains du Roi d'Espagne.

La nouvelle de la disgrace du Duc de Ripperda n'arriva à Paris, qu'après le départ de la lettre que le Comte de Morville écrivoit à Stalpart ; parce que le Courier que Milord Harrington avoit dépêché pour la porter, fut arrêté quelques jours à Vittoria. Le Comte de Morville, qui ignoroit cet événe-

événement, avoit répondu exactement à tous les articles de la lettre de Stalpart, comme devant être remise au premier Ministre d'Espagne, à qui effectivement elle s'adressoit indirectement; & sa curiosité pour savoir les suites qu'elle auroit, étoit proportionnée à l'intérêt qu'on prenoit alors à tout ce qui avoit quelque rapport à la reconciliation avec la Cour d'Espagne. Leurs Majestés Catholiques ne desiroient pas moins de connoître une négociation d'autant plus singuliere, qu'elle s'étoit entamée à leur insû; & c'étoit de moi qu'Elles attendoient, aussi-bien que le Comte de Morville, d'être instruites de tout ce qui s'étoit passé.

Occupé donc à chercher les moyens de contenter les deux partis, sans que Stalpart pût pénétrer mon dessein, celui-ci vint m'apprendre, comme une suite de la premiere confidence qu'il m'avoit faite, que le Comte de Morville avoit répondu à sa lettre; & en même tems il me lut celle de ce * Ministre.

* Elle est dans le nombre des autres, dont le Cardinal de Fleury s'est emparé.

Elle contenoit, autant que je puis m'en souvenir, les témoignages les plus forts, du desir qu'avoit le Roi très-Chr. de voir leurs Maj. Cath. lui rendre leur amitié, & Mr. le Duc de Bourbon, de mériter le retour de leur bienveillance. Le Comte de Morville les accompagnoit ensuite de quelques réflexions fort modérées & fort judicieuses, sur le peu de bienséance qu'il y avoit, de proposer au Roi, comme faisoit le Duc de Ripperda, une démarche aussi contraire à la bonne foi & à la gloire de Sa Maj., qu'étoit celle de manquer aux engagemens qu'elle avoit pris avec ses Alliés, & de vouloir en faire dépendre la reconciliation des deux Couronnes; & il ne laissoit aucune espérance que l'on admît une pareille proposition. Ce Ministre faisoit remarquer aussi, avec combien peu de raison on préferoit en Espagne l'amitié de la Cour de Vienne à celle de la France; & il ajoutoit, sur ce que le Duc de Ripperda avoit paru surpris qu'il n'y eût personne à Madrid chargé de ménager les intérêts de la France, que dès lors que leurs M. C. consentiroient à recevoir un Ambassadeur du Roi, Sa Maj. en envoyeroit un

qui contribueroit de ſon mieux à renouveller & à augmenter de plus en plus une bonne intelligence entre les deux Cours. Enfin, le Comte de Morville, parlant des nouvelles renonciations à la Couronne de France de la part du Roi d'Eſpagne, que le Duc de Ripperda avoit fait offrir; diſoit qu'il lui paroiſſoit auſſi peu néceſſaire que convenable, de remettre ſur le tapis une ſemblable propoſition; & encore plus, d'en vouloir faire dépendre la reconciliation des deux Couronnes.

Stalpart après m'avoir lû la lettre dont je rapporte à peu près la ſubſtance, me parût ſenſiblement touché, qu'elle fût arrivée préciſément au moment que le Duc de Ripperda, pour qui elle étoit principalement écrite, venoit d'être diſgracié. Après bien des lamentations, ſur la perte des avantages qu'il auroit pû retirer des liaiſons qu'il commençoit de former avec ce premier Miniſtre, ſi ſa faveur eût été de plus longue durée; que dois-je faire, me dit-il, de la lettre que je viens de vous lire? Me conſeillez-vous de la ſupprimer, ou d'en rendre compte ſimplement à Mr. le Marquis de Grimaldo; ou croyez-vous que

je puisse demander une audience au Roi d'Espagne, pour la lui présenter ? Ce dernier parti, étant celui que je savois qui seroit le plus du goût de S. M. C., fut aussi celui que je conseillai fort au Sr. Stalpart de préferer à tout autre : & sans lui rien témoigner du desir secret que ressentoit le Roi d'Espagne de voir la lettre qu'il avoit écrite en France, & la réponse qu'il venoit de recevoir ; je tâchai simplement de le déterminer, à recourir à la voye de l'audience, comme la plus convenable, lui dis-je, & même la plus honorable pour lui, dans la circonstance où il se trouvoit.

Il est toujours flatteur d'avoir quelque chose à ménager avec les Rois, & de paroître honoré à leurs yeux de la confiance des Ministres de son Souverain. Stalpart, qui n'étoit pas moins susceptible qu'un autre de ces sentimens, entra sans peine dans ceux que je cherchois à lui inspirer. Ainsi, après avoir raisonné long-tems l'un & l'autre, de l'effet que cette lettre pourroit produire sur l'esprit du Roi Cath., par ordre duquel Stalpart croyoit toujours que Ripperda l'avoit fait écrire en France ; il me quitta pour aller chez l'Ambassa-

baſſadeur d'Angleterre, à qui il étoit de ſon devoir de communiquer auſſi ce qui venoit de lui arriver.

Dès qu'il fut ſorti de chez moi j'écrivis à Dom Juan-Bautiſta de Zuloaga, pour lui donner avis, que la réponſe du Comte de Morville à la lettre de Stalpart étoit arrivée. Et comme nous étions convenus, que je mettrois toujours dans un écrit ſéparé, les choſes que l'Archevêque d'Amida ſeroit obligé de rapporter à leurs Maj. Cath. la mémoire infidele de ce Prélat exigeant de prendre cette précaution; j'expoſai en peu de mots, dans une eſpece de petit Mémoire, ce que contenoit la lettre du Comte de Morville. J'ajoutai, que j'avois déterminé Stalpart à demander l'audience; & que pourvû que l'Ambaſſadeur d'Angleterre, chez qui il étoit actuellement, ne lui fît point changer de deſſein, il me paroiſſoit réſolu de ſuivre le conſeil que je lui avois donné.

Dom Juan-Bautiſta de Zuloaga reçut mon billet, comme il revenoit du Palais, où il étoit allé rendre compte au Comte de Salazar & à l'Archevêque d'Amida, de celui que je lui avois écrit au ſujet du bruit que j'avois fait répan-

dre, qu'on me donneroit inceſſamment l'ordre de ſortir de Madrid. Comme il ſavoit l'empreſſement de leurs M. C., d'examiner par Elles-mêmes tout ce qui concernoit la négociation clandeſtine du Duc de Ripperda; il retourna ſur le champ au Palais, dès qu'il eut lû mon billet, pour remettre à l'Archevèque d'Amida le précis que j'avois fait de la réponſe du Comte de Morville, qui commençoit à mettre au fait le Roi & la Reine d'Eſpagne de ce qu'elle contenoit, en attendant que Stalpart pût la leur préſenter en original.

La précipitation avec laquelle Dom Juan-Bautiſta de Zuloaga avoit été au Palais, ne lui ayant pas donné le tems de répondre à aucune des deux lettres que je lui avois écrites, ce ne fut que le ſoir aſſez tard, du jour qu'il les avoit reçues, qu'il m'informa par † un billet; que le Mémoire, où je parlois des renonciations du Roi d'Eſpagne à la Couronne de France, avoit été reçu auſſi favorablement que je pouvois le deſirer; qu'à l'égard des diſpoſitions où leurs Maj.

† Il ſe trouve dans les papiers qui m'ont été enlevés par l'ordre du Cardinal de FLEURY.

Maj. Cath. étoient pour moi, je pouvois être très-assuré, que bien loin de vouloir m'éloigner de leur Cour, la residence que je faisois à Madrid, leur étoit au contraire très-agréable : en un mot, que je pouvois compter sur l'honneur de leur protection.

Le Sieur Stalpart, qui étoit allé chez l'Ambassadeur d'Angleterre, pour lui rendre compte de la lettre qu'il avoit reçue du Comte de Morville, repassà chez moi au sortir de chez ce Ministre; &, par le récit qu'il me fit de leur conversation, il me parut que Milord Harrington l'avoit fortement dissuadé de demander une audience. Je voyois avec peine, que s'il perseveroit dans ce sentiment, je ne pouvois plus insister à engager Stalpart à suivre le mien, sans donner lieu à Milord Harrington de me soupçonner, de savoir certains misteres au sujet de toutes ces lettres, que je voulois lui cacher; ou peut-être aussi de se persuader, que je voulois affecter ridiculement l'air de Ministre, en voulant, de mon chef, déterminer un particulier de ma nation, à faire une démarche à la Cour d'Espagne contre son avis. J'avois pour Milord Harrington,

nonſeulement les égards qu'exigeoit ſon caractere ; mais ceux encore qu'il s'attire perſonnellement. Son amitié m'étoit d'ailleurs auſſi néceſſaire que précieuſe ; & je me trouvois en certains momens preſque reſolu, pour ne lui point déplaire, de conſeiller à Stalpart de ſuivre l'avis qu'il lui avoit donné. Mais en même tems je ſouffrois, de voir échaper l'occaſion qui ſe préſentoit, de procurer à leurs Maj. Cath., & en même tems au Comte de Morville, la ſatisfaction de découvrir les effets de la ſinguliere négociation qu'avoit entamée le Duc de Ripperda ; & de les diſpoſer favorablement pour moi, par l'adreſſe avec laquelle ils verroient que j'avois ſû trouver le ſecret de contenter leur curioſité.

Le deſir d'acquerir de l'eſtime & de la reputation, fait trouver bien de la reſſource dans certaines circonſtances déciſives ; & ce n'eſt jamais qu'avec une peine très-ſenſible qu'on en voit échaper les moyens. Ces ſentimens, joints à l'opinion que j'ai, qu'il y a peu d'obſtacles inſurmontables à la patience & à la fermeté, me déterminerent à vaincre, à quelque prix que ce fût, ceux que j'entre-

j'entrevoyois que Stalpart alloit trouver pour obtenir une audience. Et comme la ſituation où nous nous trouvâmes tous deux, lui, de me demander conſeil ſur le parti qu'il devoit prendre, & moi, de refléchir ſur ce qu'il convenoit de lui répondre, lui fit remarquer que je paroiſſois occupé, & que je tournois ſans ceſſe, comme on dit, autour du pot; „ décidez donc, me dit-il en riant: „ vous faites avec moi depuis une demi „ heure l'Avocat pour & contre; & au „ bout de tous vos raiſonnemens je me „ trouve dans la même incertitude. Fi- „ niſſons ce plaidoyer. Demanderai-je „ l'audience?" Oui, lui dis-je en riant à mon tour: car je vois bien que l'érudition, avec laquelle je prétendois faire préceder ce conſeil, commence à vous ennuyer. Avouez à préſent, que la déciſion que je viens de prononcer eſt de votre goût; & comme je ſuis bien aiſe auſſi de la rendre ſans appel, je vais dans le moment chez l'Ambaſſadeur d'Angleterre, lui demander la confirmation de mon Arrêt. „ Rempliſſez „ bien" (me repartit alors le Sr. Stalpart, qui déſiroit extrêmement de s'attirer la diſtinction de parler au Roi)

„ l'engagement que vous prenez. Et
„ je vous ſupplie, quand vous aurez
„ parlé à l'Ambaſſadeur d'Angleterre, de
„ m'informer du reſultat de la converſa-
„ tion que vous aurez eue avec lui ".

Il étoit près de neuf heures du ſoir, quand Stalpart ſortit de chez moi. Mais comme il me parut abſolument néceſſaire de déterminer promptement Milord Harrington en faveur de l'audience, avant que les Eſpions ſans nombre, qu'il avoit juſques dans l'intérieur du Palais, lui donnaſſent quelque avis de ce qui ſe paſſoit ſur ce ſujet, & lui fiſſent prendre une derniere réſolution; je me diſpoſois à aller chez lui, lorſqu'il arriva à ma porte, pour me parler de la même choſe qui m'engageoit à l'aller chercher.

La converſation, après les premiers complimens, tomba bien-tôt, entre Milord Harrington & moi, ſur ce qui s'étoit paſſé dans celle qu'il venoit d'avoir avec Stalpart. Ce Miniſtre s'étendit beaucoup ſur l'extrême empreſſement que celui-ci avoit, de faire demander une audience au Roi d'Eſpagne, afin de lui rendre compte des ordres qu'il avoit reçu du Duc de Ripperda, & de ce qui s'en étoit ſuivi; & il ajouta, qu'il n'avoit pas voulu lui

con-

conſeiller de faire uſage de ce moyen, jusqu'à-ce qu'il eût appris ſi je l'approuvois.

A travers ce langage flatteur de l'Ambaſſadeur d'Angleterre, je crus entrevoir qu'il ne vouloit me découvrir ſon véritable ſentiment, qu'après avoir pénétré le mien, & cette reſerve me ſervant de leçon ſur celle que je devois obſerver avec lui; j'affectai d'abord, pour l'engager à s'expliquer plus clairement, de regarder comme très indifferentes les démarches que Stalpart feroit, pour informer leurs Majeſtés Catholiques de la relation qu'il avoit eue avec le Duc de Ripperda. J'attribuai auſſi l'envie qu'il avoit de demander une audience, à quelque ſecrette démangeaiſon de ſe procurer peut-être par là, une petite diſtinction à la Cour, & de paroître honoré, aux yeux du Roi & de la Reine d'Eſpagne, de la confiance des Miniſtres de France. J'ajoutai enfin, que ſuivant toute apparence, Stalpart cherchoit à faire naître la penſée à ces mêmes Miniſtres, de l'employer à quelque Négociation, ou au moins à la continuation de celle dont le Duc de Ripperda l'avoit chargé.

Mes

Mes vues, en parlant de la sorte à l'Ambassadeur d'Angleterre, ne se bornoient point à lui cacher ce que je savois de l'imprudence & de la légereté, avec laquelle le Duc de Ripperda avoit fait écrire à la Cour de France à l'insû du Roi d'Espagne. Je voulois aller plus loin; & comme je savois toutes les tentatives que le même Duc de Ripperda avoit faites, pour jetter quelque semence de division entre la France & ses Alliés; & que j'avois été témoin des fréquentes conferences qu'il avoit eues sur ce sujet avec les deux Ministres d'Angleterre & d'Hollande: je croyois le moment venu d'approfondir, si la lettre que le Sieur Stalpart avoit écrite n'étoit pas un piege, que le premier Ministre d'Espagne tendoit à la France de concert avec ces deux Ambassadeurs; & si les uns & les autres ne se flattoient point, de découvrir, à l'aide de ces artifices, jusqu'à quel point on pouvoit compter sur la fidélité du Roi à observer le Traité d'Hanovre; & si elle prévaudroit sur l'envie qu'on ne doutoit nullement que Sa Majesté Très-Chrêtienne ne ressentit de renouer une sincere intelligence avec l'Espagne.

Atten-

Attendant donc, pour éclaircir mes doutes, de voir quel intérêt Milord Harrington continueroit de prendre aux démarches du Sieur Stalpart, peu s'en fallut, je l'avoue, que la réponse qu'il me fit, ne me déterminât à croire, que quelque motif secret, qui ne pouvoit être selon moi que celui que je soupçonnois, l'engageoit à vouloir faire ensevelir dans le silence tout ce qui s'étoit passé entre le Duc de Ripperda & Stalpart.

En effet, l'Ambassadeur d'Angleterre, sur ce que j'avois dit que l'audience, que Stalpart vouloit demander, ne me paroissoit tirer à aucune conséquence, m'ayant reparti qu'elle ne pouvoit être aussi d'aucune utilité : & puis ayant ajouté que si le Duc de Ripperda, dont nous connoissions lui & moi l'imprudence & la légereté, s'étoit déterminé à engager Stalpart d'écrire au Comte de Morville, sans en rien communiquer au Roi d'Espagne ; ce Prince, quand il viendroit à découvrir une démarche si téméraire, feroit peut-être ressentir quelque nouvel effet de son indignation au Duc de Ripperda. Ce ménagement de Milord Harrington

rington pour ce Miniſtre diſgracié, qui ne procedoit, comme je le vis après, que d'un ſentiment d'humanité, me fit porter cependant un jugement bien different, dans le premier moment que je le remarquai. Je me perſuadai que c'étoit par ſon conſeil, & par celui de l'Ambaſſadeur d'Hollande, que le Duc de Ripperda avoit fait écrire Stalpart en France. Cette opinion me fit encore naître la penſée que Milord Harrington craignoit à préſent, que ſi la lettre de Stalpart venoit à la connoiſſance du Roi d'Eſpagne, & que ce Prince en deſavouât le contenu, le Duc de Bourbon ne découvrit, ou au moins ne ſoupçonnât le piege qu'on auroit voulu lui tendre, & le peu de juſtice que les Alliés du Roi T. Chrêt. rendoient à ſa bonne foi: & que par conſéquent, le Miniſtre Anglois cherchoit adroitement à ſupprimer cette ſecrette négociation, ou à faire remettre l'examen & le détail des ſuites qu'elle avoit eues au Marquis de Grimaldo; bien aſſuré que celui-ci, par les étroites liaiſons qu'ils avoient enſemble, ne feroit que l'uſage qu'il lui permettroit, de tout ce qui paſſeroit par ſes mains.

Je

Je diſſimulai cependant l'effet qu'avoit produit ſur mon eſprit, ce que Milord Harrington venoit de me dire; &, ſans inſiſter ſur ce que Stalpart demandât une audience, je repliquai au Miniſtre Anglois: qu'il me paroiſſoit extraordinaire, & même inconcevable, que le Duc de Ripperda, à l'inſû du Roi ſon Maître, eût fait paſſer des propoſitions d'acommodement en France; dans le tems que l'Eſpagne étoit à la veille d'en venir à une rupture avec cette Couronne; & qu'à moins de ſoupçonner ce Miniſtre, d'avoir voulu de gayeté de cœur paſſer pour extravagant en France, & pour le plus téméraire des hommes aux yeux de L. M. Cath., il falloit croire, qu'il avoit agi par leur ordre: que j'avouois au ſurplus de bonne foi, que n'ayant jamais rien eu à démêler, ni à traiter avec des Miniſtres auſſi abſolus que le Duc de Ripperda, j'ignorois juſqu'où ils croyoient pouvoir pouſſer leur indépendance: & qu'enfin, ce qui m'avoit fait pancher à croire, qu'il étoit à propos que la lettre du Comte de Morville tombât directement entre les mains du Roi d'Eſpagne, étoit, qu'il s'y trouvoit un article,

article, où ce Miniſtre parloit de la délicateſſe du Roi Très-Chrètien à obſerver fidelement le Traité d'Hanover, d'une maniere qui ne pouvoit que contribuer beaucoup à déſabuſer leurs M. Cath., de réuſſir à mettre entre S. M. Très-Chrêt., & ſes Alliés, quelque déſunion. Après tout, dis-je enſuite à Milord Harrington, je ſoumets en cela, comme en tout le reſte, mes ſentimens aux vôtres, & je ne prendrai point ſur moi, de déterminer Monſieur Stalpart à faire d'autres démarches, que celles que vous jugerez à propos de lui conſeiller.

La réflexion que je venois de faire, ſur l'effet que la lettre du Comte de Morville pouvoit produire dans l'eſprit du Roi d'Eſpagne; convenant parfaitement à ce que Milord Harrington pouvoit deſirer; il ſe détermina à ne plus s'oppoſer à ce que Stalpart demandât une audience: & il m'aſſura, en ſe retirant, qu'il lui parleroit dans ce ſens là le lendemain matin, qu'il devoit venir chez lui.

Il étoit plus d'onze heures du ſoir, lorſque l'Ambaſſadeur d'Angleterre ſortit de chez moi; & j'écrivis cependant un

mot

mot à Stalpart, pour lui apprendre ce qui s'étoit paſſé. Mais comme il n'étoit plus poſſible, à cette heure-là, d'en uſer de même envers Dom Juan-Bautiſta de Zuloaga, par l'éloignement où ſa maiſon étoit de la mienne (car il demeuroit dans la rue d'Alcala, & moi dans celle de St. Bernard), je remis au lendemain matin à l'informer, que j'étois enfin parvenu à exécuter ce que le Roi & la Reine d'Eſpagne m'avoient ordonné; & que leurs Maj. pouvoient compter, que Stalpart leur feroit demander cette même journée, ou la ſuivante, une audience.

Cet avis que Dom Juan-Bautiſta de Zuloaga fut auſſi-tôt porter au Palais à l'Archevêque d'Amida, y fut reçu avec grand plaiſir. Le Prélat & le Comte de Salazar approuverent fort, à ce qu'il me rapporta, la maniere dont je m'y étois pris pour faire entrer l'Ambaſſadeur d'Angleterre dans mes ſentimens; & quand le Marquis de la Roche demanda le lendemain au Roi d'Eſpagne, comme je l'avois annoncé, d'agréer que Stalpart eût l'honneur de lui parler, cette grace fut facilement accordée.

Le

Le moment de l'audience venu, Stalpart fut admis dans le cabinet du Roi d'Espagne; & il fit à Sa Maj. un détail fort circonstancié, & très-vrai, de tout ce qui s'étoit passé entre le Duc de Ripperda & lui; & de la réponse qu'il avoit reçue du Comte de Morville. Le Roi d'Espagne, qui l'avoit écouté sans l'interrompre, & sans lui laisser entrevoir qu'il fût déja instruit de tout ce qu'il lui disoit, lui demanda simplement, après qu'il eut cessé de parler, la copie de la lettre que le Duc de Ripperda lui avoit fait écrire, & la réponse en original que le Comte de Morville y avoit faite. Stalpart, qui les avoit portées l'une & l'autre avec lui, les présenta aussi-tôt a Sa Maj.; & le Roi les ayant prises, lui dit alors avec la même tranquillité : *Je suis d'autant plus surpris de tout ce que vous venez de me raconter, que Ripperda ne m'en a jamais donné la moindre connoissance; & que c'est sans avoir reçu aucun ordre de moi, & entierement à mon insû qu'il a fait cette démarche, & qu'il s'est servi de vous.*

Il est aisé d'imaginer, quelle surprise causa au Sieur Stalpart cette réponse, &

& dans quel embarras elle le jetta. Cependant la droiture & la bonne foi avec laquelle il s'étoit comporté, le rassurant (car rien n'égale la confiance, que donne une conduite qui les a eu pour principe) il representa au Roi d'Espagne, à quel point ce que Sa Maj. venoit d'avoir la bonté de lui apprendre, l'étonnoit & l'affligeoit en même tems; puisqu'Elle devoit naturellement être blessée, qu'il eût servi d'instrument à l'exécution des desseins que Mr. le Duc de Ripperda avoit eu la témérité de former & d'exécuter sans son agréement. Il ajouta, qu'il esperoit cependant, que quand Sa Maj. voudroit bien faire attention, que tout autre sur qui Mr. le Duc de Ripperda eut jetté les yeux pour le faire écrire en France, seroit vraisemblablement tombé dans le même inconvénient que lui; Elle voudroit bien lui pardonner une faute, qui ne procedoit que de son ignorance, & de son zele pour le service de Sa Maj., & pour celui du Roi son Neveu.

Le Roi d'Espagne, qui, dans l'audience qu'il avoit accordée à Stalpart, souhaittoit seulement de se rendre Maître des lettres que celui-ci avoit entre les

mains,

mains, ne jugea pas à propos, après les avoir reçues, d'entrer dans un plus grand détail fur ce qu'elles contenoient; & s'appercevant feulement de la crainte que Stalpart avoit de lui avoir déplu, ce Monarque lui dit avec bonté en fe retirant: *qu'il étoit très-content de la conduite qu'il avoit tenue & de fa bonne volonté; mais je vous repete*, ajouta-t-il, *que je n'ai pas fû un mot de ce que vous venez de me dire, & que celà s'eft fait fans ma participation.*

J'appris bien-tôt par le Sr. Stalpart, ce qui s'étoit paffé dans l'audience; & comme il en étoit forti très-furpris de ce que le Roi d'Efpagne lui avoit dit, & encore plus mortifié d'appercevoir que Sa Maj. Cath. ne feroit, fuivant toute apparence, aucun ufage, pour fa reconciliation avec le Roi fon Neveu, des moyens que le Comte de Morville propofoit dans fa lettre, ni par conféquent de fon zele : je tâchai de le confoler, en lui faifant remarquer, que l'audience qu'il venoit d'obtenir, ne pouvoit que lui faire honneur en France auffi bien qu'en Efpagne, puis que Sa Maj. paroiffoit auffi convaincue de fa bonne foi, que contente de fa conduite.

Après

Après avoir heureusement procuré, à leurs Maj. Cath. la satisfaction de voir par Elles-mêmes, sur quoi rouloit la négociation du Duc de Ripperda ; & au Comte de Morville, celle de faire tomber la lettre qu'il avoit écrite à Stalpart entre les mains du Roi d'Espagne: j'informai ce Ministre de tout ce qui s'étoit passé, & en même tems des differens Mémoires que j'avois presenté au Roi & à la Reine d'Espagne, dont je lui fis remettre des copies par le Marquis de † Bissy. Le Duc de Bourbon & lui parurent aussi contens que surpris, que je me fusse mis à portée, dans la circonstance où l'on étoit, de parler en Espagne aussi librement que je l'avois fait. Le Comte de Morville s'expliqua là-dessus dans les termes les plus obligeans pour moi au Marquis de Bissy; & il le chargea de m'apprendre, en attendant qu'il le fit lui-même, qu'on approuvoit entierement tout ce que j'avois écrit dans mes Mémoires. C'est ce qu'on peut voir dans la lettre que

† Il étoit un de ceux, par le moyen desquels le Comte de MORVILLE m'avoit ordonné, de faire passer quelquefois la correspondance que nous avions ensemble.

que je reçus alors du Maquis de Biſſy, & qui ſe trouve dans le nombre de celles que le Cardinal de Fleury m'a fait enlever.

Le même jour que le Duc de Ripperda fut diſgracié, l'Infant de Portugal Dom Emanuel, qui venoit de Vienne, arriva à Madrid accompagné de *Dom Gaſpard* GIRON, Majordome de ſemaine du Roi d'Eſpagne, qui étoit allé au devant de ce Prince à Alcala avec les Caroſſes de Sa Maj. . Il fût reçu & traité à la Cour d'Eſpagne avec tous les honneurs dûs à ſon rang : & c'eſt pendant le ſéjour aſſez long qu'il y a fait, que j'ai eu l'honneur d'être connû de S. A. R., & d'en recevoir des marques de bonté & de confiance, dont j'aurai occaſion de parler dans la ſuite, & auxquelles je ſuis trop ſenſible, pour n'en pas rappeller ici l'époque avec plaiſir.

Quoique les principales Puiſſances de l'Europe, que les deux Traités de Vienne & d'Hanover partageoient, affectaſſent d'être également portées à conſerver la tranquillité publique, elles cherchoient cependant, chacune de ſon côté, à ſe fortifier par de nouvelles alliances ;

&

& on n'entendoit parler de toutes parts que de négociations qui tendoient à ce but. Sur l'avis que reçût la Cour d'Espagne par le Marquis de St. Philippe, de la résolution que la Province d'Hollande avoit prise, & exécutée, d'accéder au Traité d'Hanover; & de la disposition où étoient les autres Provinces de la République, de suivre bien-tôt cet exemple: on dépécha plusieurs Couriers à ce Ministre, avec ordre de faire tout son possible, pour retarder l'entiere accession des Etats Généraux au Traité d'Hanover.

L'entreprise n'étoit pas facile; & le Marquis de St. Philippe le voyoit bien. Pour exécuter cependant les ordres qu'on lui donnoit, il présenta à L. H. P. le Mémoire qu'on trouvera à la fin de ce volume *. On verra en le lisant, que malgré la repugnance que la République d'Hollande montroit, d'entrer dans les vues de la Cour d'Espagne; celle-ci ne se rebutoit pourtant point de l'en solliciter, & de faire valoir sa bonne volonté, quoique fort inutilement.

* *Pieces Justificatives.* N°. I.

Les repréſentations du Marquis de St. Philippe eurent auſſi peu de ſuccès, que toutes celles que le Comte de Könikſeg Erps, & le Sieur Olivier avoient déja faites ſur le même ſujet. Les Etats Généraux jugeoient avec raiſon, qu'en accédant au Traité d'Hanover, ils parviendroient bien plus ſurement à faire abolir la Compagnie d'Oſtende, & à obtenir les autres avantages qu'ils deſiroient pour leur Commerce, que par l'entremiſe de la Cour d'Eſpagne, dont la bonne volonté leur paroiſſoit fort ſuſpecte. Ainſi ils remercierent fort poliment le Marquis de St. Philippe du zele officieux que le Roi ſon Maître vouloit bien avoir pour leurs intérêts. Mais ils s'en tinrent là; & ce Miniſtre de ſon côté, voyant qu'il retiroit peu de fruit de toutes les tentatives qu'il faiſoit auprès de leurs Hautes Puiſſances, pour les engager à entrer dans ſes vues, ſe dégoûta de les renouveller. Elles auroient été en effet bien inutiles, puiſque les Etats Généraux, preſſés par les Miniſtres des Rois alliés, de terminer l'affaire de leur acceſſion au Traité d'Hanover, firent communiquer à ces Miniſtres le 27. Avril, par leurs Députés, que

que la réſolution qu'ils avoient priſe à cet égard, étoit entierement conforme aux deſirs de ces Monarques. Cependant, comme cette réſolution ne ſe trouvoit point unanime, les deux Provinces d'Utrecht & de Groeningue n'ayant pas jugé à propos de ſuivre l'exemple des autres; ce ne fut que quelque mois après, que cet obſtacle ayant été levé, l'acceſſion des Provinces Unies devint publique.

Le Marquis de Saint Philippe, qui s'attendoit à cet événement, & qui l'avoit annoncé comme prochain à la Cour d'Eſpagne, ne le vit pourtant point arriver: car il mourrut le 11. Juin 1726. d'une attaque d'apoplexie, à ſon retour d'Amſterdam, où il étoit allé retirer des mains du Comte de Lambilli, les papiers dont le Duc de Ripperda l'avoit chargé, en le faiſant partir pour aller à la Cour de Ruſſie.

L'Empereur & le Roi d'Eſpagne, pour ſe dédommager du mauvais ſuccès des négociations, qui ſe paſſoient à la Haye, travailloient de concert à faire entrer d'autres Puiſſances dans leur Alliance; & S. M. Imp. envoya à ce ſujet des Miniſtres en differentes Cours d'Alle-

lemagne, d'Italie & du Nord. J'ai dit que le Comte de RABUTIN avoit été choisi pour celle de l'Imperatrice de Russie. Le Comte de ZINZENDORF, grand Chancelier de la Cour Imperiale, accompagné de tous les Conseillers de la Chancelerie, & du Comte de KUFSTEIN Conseiller Aulique, partit de Vienne le 28. Avril pour se rendre à Munich, sous le prétexte de complimenter le nouvel Electeur sur la mort du Prince son Pere; mais dans le fond pour l'engager, aussi-bien que l'Electeur de Cologne son Frere, à accéder au Traité de Vienne; & en attendant que le Comte d'HARRACH, qu'on vouloit charger d'une commission toute semblable pour la Cour de Turin, pût s'en acquitter, l'Empereur ordonna au Comte de DAUN, Gouverneur du Milanois, de commencer à entamer avec le Roi de Sardaigne quelque négociation sur cet article.

La Cour de Vienne, en cherchant à grossir le plus qu'elle pouvoit le nombre de ses Partisans, ménageoit sur tout l'Imperatrice de Russie; & il paroissoit en Espagne, qu'on y comptoit aussi beaucoup sur les favorables dispositions

où

où cette Souveraine étoit, d'embraſſer les intérêts de leurs Majeſtés Imperiale & Catholiques, & d'employer en leur faveur ſes forces, tant de Terre que de Mer.

L'Imperatrice Catherine, après avoir ſuccedé, par l'événement le plus ſingulier, à l'Empereur PIERRE I. ſon Epoux, ſoutenoit dignement la gloire que ce grand Prince avoit procurée à la Nation Ruſſienne; & elle regnoit avec autant d'autorité que lui. Les liaiſons qu'elle paroiſſoit avoir avec l'Empereur, & par conſéquent avec l'Eſpagne; & le deſſein où l'on croyoit qu'elle étoit, de faire rentrer le Duc d'Holſtein ſon Gendre dans la poſſeſſion du Duché de *Sleſwick*, dont le Roi de Dannemarck s'étoit emparé, & même de le faire déclarer futur * ſucceſſeur du Royaume de Suede,

* Le Duc d'Holſtein étoit Fils de la Sœur aînée de CHARLES XII. Roi de Suede, & de la Reine de Suede, ULRIQUE ELEONOR, morte le 5. Decembre 1741. On lui accorda en Suede, par le Traité d'Alliance qui y fut ſigné le 4. Mars 1724. avec la Ruſſie, le titre d'Alteſſe Royale, avec promeſſe d'être mis ſur les rangs lors de l'Election d'un nouveau Roi, s'il ſurvivoit à leurs Majeſtés Suedoiſes, & qu'elles mouruſſent ſans lignée.

Suede, mettant tout le Nord en mouvement, & sur tout le Roi de † Dannemark ; ce Monarque qui craignoit d'ètre le premier attaqué, augmenta considérablement ses forces navales, & fit d'autres préparatifs de guerre. Mais afin qu'ils ne donnassent aucun ombrage à la Suede, où il savoit que le Duc d'Holstein avoit beaucoup de Partisans, le Secretaire de l'Ambassadeur de Dannemarck à Stockholm, qui, pendant l'absence de son Maître, y étoit chargé des affaires de cette Couronne, présenta le 28. Fevrier un Mémoire au Roi de Suede, par lequel il lui représentoit : que le Roi son Maître ayant été informè de bonne part que le Duc d'Holstein avoit dessein d'exécuter l'Eté prochain, avec l'assistance de l'Imperatrice de Russie, tant par Terre que par Mer, le projet formé depuis long-tems de l'attaquer ; Sa Majesté Danoise se trouvoit obligée de prendre les mesures convenables pour se mettre en état de défense, & de déclarer en même tems au Roi de Suede, que les préparatifs & armemens qu'Elle faisoit, ne tendoient qu'à

† Chretien VI.

qu'à cela: que ſon intention étant donc, de vivre toujours en bonne intelligence avec Sa Majeſté Suedoiſe ; Elle ne doutoit nullement, que Sa dite Majeſté ne fût de ſon côté dans les mêmes diſpoſitions, & ne lui donnât de nouvelles preuves de ſon amitié, en ne ſe prêtant point aux inſtances que le Duc d'Holſtein pourroit lui faire, d'embraſſer ſes intérêts ; & en n'accordant à ce Prince aucun ſecours, qui pût cauſer quelque préjudice à Sa Maj. Danoiſe, ou enfreindre les Traités mutuels.

Le Roi de Suede differa près d'un mois à répondre à ce Mémoire. Il eſt vraiſemblable qu'il voulut prendre ce tems-là, pour s'informer, ſi les allarmes du Roi de Dannemarck étoient bien fondées ; & pour examiner, quelle part il lui convenoit de prendre aux deſſeins qu'on attribuoit au Duc d'Holſtein. Il ne parut pas que ce Monarque les crût auſſi étendus qu'on vouloit le faire croire : au moins ne jugea-t-il point à propos d'entrer, ſur cet article, dans aucun détail. Sa Réponſe portoit en ſubſtance : que Sa Maj. Suedoiſe étoit trèsſenſible à la marque d'amitié & de confiance que le Roi de Dannemarck lui

donnoit, en lui communiquant le motif de ſes armemens : Que Sa Majeſté étant toujours diſpoſée à obſerver religieuſement les Traités & les conventions qu'elle avoit conclus avec d'autres Puiſſances ; Elle pouvoit auſſi aſſurer le Roi de Dannemarck, qu'Elle exécuteroit ponctuellement tout ce qui étoit ſtipulé par les Traités entre les deux Royaumes ; & qu'Elle donneroit en toute occaſion des preuves d'une amitié & d'une confiance reciproque : d'autant plus qu'elle étoit perſuadée, que S. M. Danoiſe ſeroit diſpoſée de ſon côté, à contribuer, en tout ce qui dépendroit d'Elle, au maintien de la tranquillité dans le Nord.

Une Réponſe ſi générale ne ſatisfit point pleinement le Roi de Dannemarck. Certains bruits qui s'étoient répandus, qu'il regnoit entre la Suede & la Ruſſie une fort étroite intelligence, laquelle, ajoutoit-on, donnoit lieu aux armemens qu'on leur voyoit faire ; ces bruits dis-je, laiſſoient toujours S. M. Danoiſe dans l'incertitude ſur les deſſeins de ces deux Puiſſances. Afin donc d'en prévenir les ſuites, ce Monarque ſollicita vivement le Roi d'Angleterre, d'en-

d'envoyer, pour conserver la tranquillité dans le Nord, une Escadre dans la Mer Baltique, à laquelle il offrit d'en joindre une autre. Pour rendre même ses instances plus persuasives, S. Maj. Danoise ne manqua pas de faire sentir au Roi d'Angleterre, qu'en consentant à ce qu'Elle lui proposoit, il acquerroit, non seulement la gloire de dissiper l'orage qui sembloit menacer le Nord; mais qu'il donneroit aussi plus d'autorité aux négociations de Monsieur * POINTZ à Stockholm, qui paroissoient y être fort languissantes.

Cet avis du Roi de Dannemarck, confirmé par les lettres qu'on recevoit de Mr. Pointz, ne contribua pas peu à déterminer le Roi d'Angleterre d'envoyer l'Escadre qu'on lui demandoit. Il crut d'autant plus important d'observer de près les desseins qu'on pouvoit former dans le Nord, & de déterminer s'il étoit possible la Couronne de Suede d'accéder au Traité d'Hanover; que ce Monarque prétendoit avoir découvert, par certaines lettres interceptées d'un Agent du Prétendant en Moscovie, que les

* Ministre Plenipotentiaire d'Angleterre.

Partiſans de ce Prince avoient trouvé le moyen d'y achetter trois vaiſſeaux de guerre, qui étoient partis vers la fin de 1725., pour ſe rendre à Cadix, afin de ſervir à l'exécution de certains projets ſecrets, des deux Cours de Petersbourg & de Madrid.

Les plus légeres apparences d'un deſſein qui tend à ravir à un Souverain la poſſeſſion de ſa Couronne, font une vive impreſſion ſur ſon eſprit, & excitent autant ſon attention que ſa vigilance. Le Roi d'Angleterre, déja prévenu par Mr. de St. Saphorin, & par Milord Harrington, de tout ce qu'on ſoupçonnoit qui ſe tramoit à Vienne & en Eſpagne en faveur du Prétendant, & qui croyoit auſſi remarquer que l'Imperatrice de Ruſſie entroit dans les mêmes projets ; ordonna à Milord Harrington, de s'informer ſoigneuſement du lieu où étoient arrivés, ſur les côtes d'Eſpagne, les vaiſſeaux Moſcovites, & des deſſeins qui pouvoient les y avoir attirés. Ce Miniſtre, dont l'activité à découvrir ce qu'on vouloit tenir le plus caché étoit extrême, exécuta promptement les ordres du Roi ſon Maître. Il informa Sa Maj., que les vaiſſeaux en

queſtion

question étoient effectivement venus à Cadix; que de là ils avoient passé à *S. Ander*, où quatre autres vaisseaux du Roi d'Espagne, à qui on avoit donné des vivres pour cent jours, devoient les joindre, & servir vraisemblablement à embarquer le corps de troupes Espagnoles, qui se trouvoient dans le voisinage de ce Port.

L'intelligence qu'un tel avis faisoit connoître au Roi d'Angleterre qu'il y avoit entre la Russie & l'Espagne, & ce qu'il prétendoit savoir, que l'Empereur devoit tenir six mille hommes à Ostende prêts à y être embarqués, reveillant de plus en plus son attention sur les vues de ces trois Puissances; il crût enfin les avoir pénétrées: & selon ce que ses Ministres repandirent alors dans differentes Cours de l'Europe, & qu'il confirma ensuite dans la harangue qu'il fit à son Parlement, le 28. Janvier 1727., il parut qu'une revolution en Angleterre devoit être le fruit de l'union qui regnoit entre l'Empereur, l'Imperatrice de Russie & le Roi d'Espagne. Cependant comme on n'étoit pas persuadé, même en Angleterre, que ce projet fût bien certain; on publia dans ce

tems-là plusieurs Ecrits à Londres pour convaincre les incrédules.

Dans ces Ecrits on s'attachoit à dévoiler les avantages, que L. M. Imp. & Cath. & l'Imperatrice de Russie se flattoient de recueillir de leurs desseins. On y annonçoit, que malgré la bonne intelligence que S. M. Imp. de Russie affectoit de vouloir conserver avec le Roi de Suede, elle cachoit des desseins bien opposés ; puisque la flotte qu'elle devoit envoyer à Stockholm, sous le spécieux prétexte d'engager ce Monarque à concourir avec elle au retablissement du Duc d'Holstein dans le Duché de Sleswik, étoit secretement destinée à soutenir les partisans, en assez grand nombre, que ce Prince avoit en Suede, & à lui frayer le chemin pour monter promptement sur le Trône de cette Monarchie, après avoir reduit Sa Majesté Suedoise à l'abandonner. Enfin on donnoit clairement à entendre, que l'Imperatrice Catherine tendoit, par la révolution qu'elle méditoit d'exciter en Suede, à unir étroitement ses intérêts à ceux de cette Monarchie, & à s'assujettir ainsi tout le Nord.

Cette

Cette Princesse, selon les mêmes Ecrits, après avoir menagé cet événement, devoit envoyer quinze vaisseaux en Espagne, pour, de concert avec L. M. Cath. produire une revolution toute semblable en Angleterre en faveur du Prétendant. Ce Prince, pour reconnoître un service si important, s'engageoit de son côté, quand il seroit devenu paisible possesseur du Trône de la grande Bretagne, de protéger la Compagnie Imperiale d'Ostende, en accordant à ses vaisseaux une libre entrée dans les Colonies Angloises; de restituer à l'Espagne Gibraltar & Port-mahon; de contribuer à maintenir le Duc d'Holstein sur le Trône de Suede; de lui procurer aussi la restitution du Duché de Sleswik; enfin, d'agir en tout de concert avec les Puissances, auxquelles il seroit redevable de son rétablissement.

Tels étoient les projets qu'on s'efforçoit de persuader à Londres & dans les Cours de l'Europe, qu'avoient formé les trois Puissances dont je viens de parler. Il étoit de l'intérêt du Roi d'Angleterre que Sa Maj. Suedoise les crût au moins vraisemblables; & qu'en même tems la terreur panique de l'intro-

duction du Papisme en Angleterre, conciliât plus fortement à ce Monarque l'attachement assez équivoque des Anglois, qu'on est toujours certain de mettre en mouvement, dès qu'on leur présente cette espece de marotte.

Une grande justesse d'esprit, & le talent particulier d'approfondir & d'éclaircir les choses les plus abstraites, sont en quelque façon le partage de la Nation Angloise. Comment se peut-il (qu'on me pardonne cette reflexion) qu'avec tant de lumieres, elle n'apperçoive cependant dans la doctrine toûjours uniforme de l'Eglise Romaine, sur la pureté du culte divin & sur la fidélité* que les sujets doivent à leurs Souverains, qu'idolatrie & que cruauté; & que par une prévention aussi injuste que palpable, elle veuille † confondre ce que la superstition, ou un zele indiscret, & même insensé, a fait entreprendre, ou écrire quelques fois à certains Pasteurs ou Ministres de cette Eglise, avec les maximes si opposées qu'elle enseigne;
&

* *Quisquis ab hac unitate, vento superbiæ tanquam sola palea separatur, areæ dominicæ propter commixtam paleam quid calumniatur?* Augustin. de agon. Christi. c. 12.

& que tant de grands hommes ont suivi en Angleterre, avant que la funeste époque de l'incontinence d'Henry VIII. y eût introduit le schisme & l'erreur ?

Soit que le Roi de la grande Bretagne fût véritablement persuadé qu'on songeoit à lui enlever sa Couronne, soit que, pour faciliter l'exécution de ses desseins, il crût nécessaire de paroître avoir cette opinion ; on lui doit toûjours la justice de dire, que par les mesures pleines de sagesse & de vigueur qu'il prit, il parvint également, dans la conjoncture critique où il se trouvoit, à affermir sa Puissance en Angleterre, & à la faire respecter en même tems dans le reste de l'Europe.

On ne voyoit point dans ce tems-là, l'Angleterre couvrir la Manche de vaisseaux, comme on l'a vû quelques années après ; & un secret enchantement les empècher ensuite de sortir. Entre la résolution d'armer & de faire partir trois Escadres, il ne se passa que le tems nécessaire pour les équipper. L'Amiral HOZIER, qui mit à la voile le 19. Avril 1726., alla bloquer à *Porto-Bello* l'argent qui devoit servir à la réussite

ſite des vaſtes projets des Alliés de Vienne. L'Amiral WAGER, qui en fit autant le 28. du même mois, pour ſe rendre dans la Mer Baltique, après s'être joint, près de l'Isle de *Nargin*, avec la flotte Danoiſe, renferma la marine naiſſante de l'Imperatrice de Ruſſie, dans les ports de *Revel* & de *Cronslot*, pour tout le reſte de l'Eté.

Par cette démarche le Roi d'Angleterre conſerva, avec autant de promptitude que de gloire, la tranquillité dans le Nord. Il ne fût plus queſtion de faire un embarquement en Gallice, ni de ſe ſervir des vaiſſeaux Ruſſiens qui y étoient venus à cette fin. Le départ de l'Amiral Hozier obligea la Cour d'Eſpagne, d'envoyer en Amerique les vaiſſeaux armés à Cadix pour un voyage bien different: & ceux de Ruſſie, au lieu des armes & des troupes qu'ils devoient tranſporter en Ecoſſe avec les vaiſſeaux Eſpagnols, reprirent triſtement la route de Petersbourg, chargés d'huile & d'autres ſemblables denrées.

On attribuoit au Duc de WARTHON, qui s'étoit déja acquis beaucoup de réputation en Angleterre, d'avoir mis en mouvement toutes ces differentes

ferentes Puiſſances, en faveur du Prétendant. Les voyages de ce Seigneur en Allemagne, à Vienne, à Rome, & en Eſpagne, avoient fait du bruit; & il étoit regardé comme un homme, capable de former & d'exécuter les plus grands projets. Il ſe trouvoit à Madrid lors de la diſgrace du Duc de Ripperda; Je cherchai à le connoître; & il parut avoir ſur mon ſujet le mème empreſſement. Cette diſpoſition reciproque nous donna lieu de nous voir aſſez familierement. Mais les converſations que j'eus avec lui, diminuerent beaucoup l'idée que je m'étois faite de ſon genie; ſes talens me parurent ſemblables aux fruits, qui, cueillis trop tôt, conſervent je ne ſai quelle aprèté qui en ôte tout le prix. D'ailleurs, dans le choix des moyens qu'il paroiſſoit prendre pour la réuſſite de ſes projets, on remarquoit aiſément, qu'il ne ſe donnoit guere le tems de reflèchir ſur ceux qui étoient plus ou moins convenables, & que ſon humeur ſeule en décidoit.

Un trait que ce Duc me rapporta, à deſſein ſans doute de me faire valoir la fermeté avec laquelle il avoit embraſſé le parti du Roi Jacques, fera encore mieux

mieux connoître ſon caractere. Il me raconta un jour, que dans le tems qu'il étoit à Londres, ayant † celebré publiquement à *Morlak*, en deçà de *Richemont*, le jour de la Naiſſance du Roi Jacques, par un grand diné, avec le Comte de SCARSDALE & divers autres Seigneurs Anglois, ils allerent après le repas, en remontant la Tamiſe, ſous la terraſſe du Palais qu'habitoit le Prince de Galles, qui eſt aujourd'hui le Roi d'Angleterre; & qu'arrivez là, ils firent jouer, par divers inſtrumens de Muſique, qu'ils avoient dans leur Barge, un air, dont les paroles avoient été compoſées dans le tems du rétabliſſement de la Famille Royale, & qui commen-

ce

† Sa légereté ſur cet article étoit d'autant plus ſinguliere, que quelque mois auparavant, dans un diſcours qu'il tint dans la Chambre des Pairs du Parlement d'Angleterre, il s'étendit beaucoup ſur les avantages que procuroit l'abdication du Roi d'Eſpagne, par l'éloignement du Miniſtere Italien, qui ſous ce Monarque favoriſoit le parti du Prétendant; & qu'en parlant enſuite des Officiers de l'Armée Angloiſe, dans le tems de l'arrivée du Prince d'Orange en Angleterre, il attribua le bonheur dont on jouiſſoit au refus qu'ils avoient fait de concourir aux deſſeins du Roi JACQUES II.

ce par ces mots, *Bien-tôt le Roi rentrera dans ſon héritage* : accompagnant une pareille licence de beaucoup de ſantés, & de propos très équivoques. Le Duc de Warthon, en me faiſant ce recit, paroiſſoit s'applaudir de ce qui en étoit le ſujet : mais il s'en fallut beaucoup qu'il excitât en moi le même ſentiment. Je conçus au contraire une mediocre opinion de ſon jugement & de ſa prudence ; puis qu'il prétendoit ſe faire un mérite d'une pareille ſaillie, dont la débauche ſeule, qui eſt une mauvaiſe excuſe, pouvoit faire tolerer l'emportement & la groſſiereté.

L'idée que ce Seigneur donna de lui à la Cour d'Eſpagne, ne lui fut gueres plus favorable. Toutes les grandes affaires dont on le croyoit chargé, aboutirent à y épouſer une jeune Irlandoiſe Camariſte de la Reine, nommée *Madle. Auberne*, dont il devint éperduement amoureux ; & à obtenir un Brevet de Colonel au ſervice du Roi d'Eſpagne. Un ſi petit établiſſement, (car la Demoiſelle n'avoit pour dot que ſa beauté), l'auroit mal dédommagé de celui qu'il perdoit en Angleterre ; ſi Dieu ne l'eût fait ſervir à faire embraſſer au Duc

de

de Warthon la Religion Catholique, dans le ſein de laquelle il eut le bonheur de mourir quatre ou cinq ans après, dans le Couvent de *Poblet*, près de Taragone en Catalogne.

Comme il me marquoit de l'amitié & même une ſorte de confiance, je dois lui rendre ici la juſtice de dire, que nous entretenant enſemble de ſa converſion, plus d'un an après qu'elle s'étoit faite; & lui demandant ſi ſa paſſion pour *Madle. Auberne*, qui n'avoit point voulu entendre parler de l'épouſer tant qu'il perſiſteroit à reſter dans l'erreur, n'avoit pas autant contribué à lui inſpirer le deſir de s'inſtruire des vérités de la Foi Cath., que les doutes où il pouvoit être ſur ſa Religion? Il me répondit, qu'il étoit vrai que ſans le ſingulier motif dont je lui parlois, il eut vraiſemblablement gardé, une très-exacte neutralité entre les deux Egliſes Catholique & Anglicane; & que quand il s'étoit marié, il les regardoit avec autant d'indifférence l'une que l'autre : mais que depuis, il avoit bien changé de ſentiment. „ Et ſi je pouvois, ajouta-t-il en riant, „ auſſi-bien aſſujettir mes paſſions, que „ ma raiſon, à la Foi de l'Egliſe Ro-

„ maine;

„ maine; aſſurez-vous que vous pourriez „ me regarder dès à préſent comme un „ Saint".

Si l'Angleterre ne négligeoit rien pour faire échouer les deſſeins des Cours de Vienne & de Madrid; la France ne prenoit pas moins de précautions pour arriver au même but. Outre l'augmentation de 25. mille hommes qu'on fit dans les troupes; le Duc de Bourbon, conformément à un projet qu'on lui propoſa alors, ordonna, qu'on en leveroit ſoixante mille de Milice dans les Provinces, qui ſeroient commandées par les anciens Officiers reformés des vieilles troupes: & cet établiſſement, dont on a reconnu l'utilité, ſubſiſte encore à préſent. Au moyen de ces diſpoſitions, on comptoit de pouvoir, au beſoin, mettre en campagne plus de cent ſoixante mille Hommes. Mais malgré tous ces préparatifs de guerre, & ces apparances d'une prochaine rupture, les deux Partis deſiroient dans le fond la Paix, & ne cherchoient uniquement, qu'à ſe mettre en état de n'avoir rien à craindre l'un de l'autre.

Pendant tous les mouvemens qu'on remarquoit dans les Cours de l'Europe, il

il ſurvint à celle de Madrid, je ne ſai quel ſubit changement dans l'eſprit de leurs Majeſtés Cath., qui penſa diſpoſer tout à coup les choſes à une prompte reconciliation entre Elles & le Roi leur Neveu.

Dans les differens Mémoires que j'avois préſentés au Roi & à la Reine d'Eſpagne, il y en avoit un où je parlois du caractere des principaux perſonnages de la Cour de France, qui pouvoient s'acquitter dignement de l'Ambaſſade ſolemnelle que le Roi Très-Chrètien offroit d'envoyer, pour reparer l'injure du renvoi de l'Infante; & j'avois fait entrer dans ce Mémoire l'éloge du Cardinal de Biſſy, de ſa probité, & de ſon attachement pour L. M. Cath.. Je ſavois par le Duc de Bourbon, que ce Cardinal étoit un de ceux ſur qui il avoit principalement jetté les yeux, pour le charger de la commiſſion de reconcilier les deux Cours; & je ſouhaittois d'autant plus que cette Eminence vînt en Eſpagne, qu'Elle m'honoroit d'une amitié particuliere.

Soit donc qu'il fût ſurvenu tout à coup quelque refroidiſſement entre L. M. Cath. & l'Empereur, ou qu'Elles euſ-

ſent diſpoſé ce Monarque à ne point s'oppoſer aux démarches qu'elles vouloient faire du côté de la France (car ni Dom Juan-Bautiſta de Zuloaga, ni moi, n'avons jamais pû découvrir ce qui en étoit), je vis arriver celui-ci chez moi, un après midi; & après m'avoir embraſſé, il débuta par me dire, qu'il ſortoit dans le moment de chez l'Archevêque d'Amida; & que ce Prélat l'avoit chargé de m'apprendre, que je pouvois écrire en France à Mr. le Duc de Bourbon, que leurs Maj. conſentoient qu'on leur envoyât Mr. le Cardinal de Biſſy pour terminer l'ouvrage de la reconciliation.

Un avis ſi peu attendu me combla de joye. Je voyois la réunion des deux Couronnes prête à ſe conclurre, dans le tems qu'on y penſoit le moins: & outre que celui qui devoit venir à Madrid pour la renouveller, étoit infiniment agréable au Duc de Bourbon; je pouvois en mon particulier compter ſur ſon amitié. Ainſi je témoignai à Dom Juan-Bautiſta de Zuloaga, toute la reconnoiſſance poſſible du zele, & de la ſageſſe qu'il avoit marquée dans tout ce qui s'étoit paſſé entre nous; & qui avoit

voit ſervi de préparatif à l'événement agréable qu'il m'annonçoit. Je lui promis auſſi, que quand le Cardinal de Biſſy ſeroit arrivé, il trouveroit en lui un Protecteur bien aſſuré auprès de leurs Maj., & à qui je ne laiſſerois pas ignorer les bons offices qu'il lui avoit rendu, pour l'attirer en Eſpagne.

Après ces premiers mouvemens de joye, je ne diſſimulai point à Dom Juan, la ſurpriſe où j'étois de la nouvelle qu'il m'annonçoit; & je le priai de m'apprendre ce qui avoit operé un ſi heureux changement. Il me répondit qu'il n'en ſavoit pas un mot; ni le Comte de Salazar non plus, qui en étoit cependant auſſi content que nous: & que, ſuivant toute apparance, l'Archevèque ſeul en étoit inſtruit. „ Mais qu'importe, „ ajouta-t-il, que nous dévoilions ac„ tuellement ce miſtere. Laiſſons ce ſoin „ au Cardinal de Biſſy; & profitez ſeu„ lement des bonnes diſpoſitions où vous „ voyez qu'on eſt ici de recevoir cette „ Eminence, en preſſant Mr. le Duc de „ Bourbon de l'y envoyer au plutôt ".

Quoique j'euſſe pour Milord Harrington toute la déference, & toute la confiance poſſible, je n'avois pourtant pas

jugé

jugé à propos de lui faire part de mes relations avec l'Archevêque d'Amida & le Comte de Salazar ; & comme elles passoient uniquement par Dom Juan-Bautista de Zuloaga, il ignoroit totalement ce qui se passoit entre eux & moi. La suite aussi singuliere qu'imprévue que j'apprenois que nos liaisons alloient avoir, devenant trop importante pour ne la pas découvrir à l'Ambassadeur d'Angleterre ; je fûs chez lui aussi-tôt après que Dom Juan-Bautista de Zuloaga m'eût quitté ; & sans lui parler des Mémoires que j'avois donné, ni des effets qu'ils pouvoient avoir produits, je me contentai de lui dire : qu'à l'occasion de certaines visites de pure bienséance, que j'avois eu lieu de faire quelquefois au Confesseur de la Reine, & des conversations que nous avions eues, sur ce qui pouvoit contribuer à la reconciliation des deux Couronnes ; ce Prélat m'avoit fait savoir ce jour-là, à mon grand étonnement, que je pouvois informer Mr. le Duc de Bourbon, que leurs Maj. agréoient qu'il envoyât le Cardinal de Bissy à leur Cour : & que, ne doutant point que Son Excell. ne partageât avec moi la joye que je res-

sentois, de voir le Roi & la Reine d'Espagne dans une disposition si favorable, je venois lui en faire part.

L'Ambassadeur d'Angleterre me parut extraordinairement surpris de tout ce que je lui apprenois. „ Voilà donc, „ me dit-il, la réunion des deux Cou- „ ronnes terminée ; & c'est à vous à „ qui la France en a l'obligation. Mais „ comment a-t-on changé ici si promp- „ tement? Car enfin, je puis vous cer- „ tifier, pour le bien savoir, que l'in- „ time union entre cette Cour & celle „ de Vienne, ne sauroit être plus gran- „ de ; & que, malgré la disette d'argent „ où l'on est ici, il est question de faire „ remettre à l'Empereur tout ce qu'a ap- „ porté nouvellement le Vaisseau de Re- „ gistre le St. Joseph, qui est arrivé, „ comme vous savez, depuis peu de „ jours de Cartagene à Cadix. Com- „ ment allier cela avec l'arrivée du Car- „ dinal de Bissy en cette Cour"?

Ne me demandez rien, repartis-je à Milord Harrington, au-delà de ce que je viens de vous dire: car il m'est impossible de satisfaire à cet égard votre curiosité. Je ne sai, je vous proteste, à quoi on peut attribuer le subit change-

ment dont je suis venu vous informer : il m'a surpris autant que vous ; & vous en pourrez juger par les lettres que je vous porterai demain (c'étoit le vendredi 7. Juin que tout ceci se passoit), que je compte d'écrire à Mr. le Duc de Bourbon & à Mr. de Morville, pour les faire partir lundi par la Poste ordinaire.

Je parlois à Milord Harrington de si bonne-foi, que, quoiqu'il pût penser, comme il étoit naturel de le faire en pareil cas, que je ne lui découvrois qu'une partie du succès des démarches secretes que j'avois faites pour la reconciliation, il ne me marqua cependant là-dessus aucun soupçon. Au contraire, me felicitant sur la gloire, & sur les avantages que je recueillirois de la bonne nouvelle que j'allois apprendre en France, il m'assura qu'il ne feroit point partir de Courier qui pût préceder ma lettre ; & que je verrois dans celles qu'il écriroit sur le même sujet, & en même tems que moi, qu'il y rendroit justice, avec plaisir, à la sagesse de ma conduite.



J'avois si peu donné lieu à cet éloge, dans la circonstance dont il s'agissoit,

que

que je ne pouvois m'empêcher de rire intérieurement de toutes les louanges que l'Ambaſſadeur d'Angleterre me prodiguoit. Mais comme je ſentois, que plus j'inſiſterois à m'en défendre, & à lui vouloir prouver que j'étois dans une entiere ignorance de ce qui avoit déterminé leurs Maj. Cath. à m'ordonner d'écrire en France; plus il ſe confirmeroit dans la penſée, que je voulois reſerver pour le ſeul Duc de Bourbon la connoiſſance de mes prétendus miſteres: je le quittai, après l'avoir remercié de la bonne opinion qu'il vouloit bien avoir de moi, & du témoignage avantageux qu'il m'offroit obligeamment d'en rendre.

J'étois convenu avec Dom Juan-Bautiſta de Zuloaga, quand nous nous étions ſeparés, de lui porter le lendemain matin les lettres que je me propoſois d'écrire au Duc de Bourbon & au Comte de Morville, afin qu'il pût les remettre à l'Archevêque d'Amida; & que celui-ci en rendît compte à leurs Maj., pour ſavoir ſi elles feroient conformes à leurs intentions. Je me diſpoſois donc, le ſamedi après dîné, à aller chez lui pour exécuter ma promeſſe, lorſqu'il

lorſqu'il m'écrivit un * billet, par lequel il m'apprenoit; que, depuis que nous nous étions quittés, il étoit ſurvenu dans le Palais bien du changement: que l'Archevêque d'Amida l'avoit envoyé chercher dès le matin, & que ce Prélat lui avoit ordonné de m'informer, que leurs Maj. Cath. ne jugeant plus à propos que j'écriviſſe rien en France, de tout ce qui concernoit l'envoi du Cardinal de Biſſy, me preſcrivoient, au contraire, de garder à cet égard le ſilence le plus exact: qu'ainſi il étoit inutile que je lui portaſſe mes lettres; mais que le lendemain, jour de la Pentecôte, nous pourrions aller nous promener juſqu'à Notre-Dame d'Atocha; & qu'alors il m'en apprendroit davantage.

J'avois promis à l'Ambaſſadeur d'Angleterre, de paſſer chez lui ce même jour, pour lui rendre compte de ce que je devois écrire en France. Quoique je fuſſe très-aſſuré qu'il me tiendroit exactement la parole qu'il m'avoit donnée, de ne point envoyer de Courier;

 je

† Dans les papiers que le Cardinal de FLEURY m'a fait enlever.

je ne voulois pas cependant, en manquant à ce que je lui avois promis, l'autoriser en quelque façon à se croire dispensé du ménagement qu'il vouloit bien avoir pour moi, & en droit d'annoncer en France une nouvelle, qui, par ce que Dom Juan m'apprenoit, m'y auroit fait passer pour un visionaire. Je me rendis donc sur le champ chez ce dernier; & sur ce qu'il me parût surpris de me voir suivre de si près son domestique, je lui expliquai les raisons que j'avois eues de venir chercher moi-même, auprès de lui, certains éclaircissemens sur ce qu'il m'avoit écrit, qui m'étoient nécessaires par rapport aux précautions que je devois prendre avec l'Ambassadeur d'Angleterre; à qui, ajoutai-je, je n'avois pû laisser ignorer ce qui s'étoit passé, & qui pouvoit informer ce jour-là sa Cour & celle de France de ce que je lui aurois dit.

„ Je suis bien peu en état, me repartit alors Dom Juan-Bautista de „ Zuloaga, de vous satisfaire: car je „ suis aussi mal informé de ce qui a „ donné lieu à leurs Maj. de changer „ si promptement la resolution où elles „ étoient

„ étoient de vous faire écrire en Fran-
„ ce, que je vous le parus hier de ce
„ qui la leur avoit fait prendre. Tout
„ ce que je puis vous dire, eſt, que ce
„ matin, de très-bonne heure, l'Arche-
„ vêque d'Amida m'a envoyé chercher;
„ & que dès que j'ai paru, il m'a d'a-
„ bord demandé, avec beaucoup de pré-
„ cipitation & d'inquiétude, ſi je croyois
„ que vous euſſiez fait partir la lettre
„ que vous deviez écrire en France :
„ ſur quoi lui ayant rappellé, qu'avant
„ de faire cette démarche, vous deviez
„ me charger de la lui préſenter, il
„ m'a paru que ce que je lui diſois l'a-
„ voit fort tranquilliſé ; & il m'a or-
„ donné, tout de ſuite, de vous écrire
„ ce que vous avez trouvé dans mon bil-
„ let, & de l'informer de votre répon-
„ ſe".

Ce détail de Dom Juan me faiſant voir, que vraiſemblablement il n'étoit plus queſtion d'une commiſſion auſſi agréable que celle dont il m'avoit flatté la veille, me rendit un peu penſif & conſterné. Dom Juan s'en étant apperçu, „ je partage, me dit-il, bien „ ſincerement, la peine que vous de- „ vez avoir du contre-tems qui vous

„ arrive ; & je comprens combien il eſt „ ſenſible. Mais que faire ? Nous ne „ pouvons, ni vous ni moi, y reme- „ dier, ni même ſavoir quel en peut „ être le principe. Ainſi, ſi vous m'en „ croyez, vous prendrez le parti de n'y „ plus penſer, & de regarder tout ce „ qui eſt arrivé hier comme un ſonge ". Enfin, ajouta-t-il en ſouriant, (& en me priant de le laiſſer aller au Palais, apprendre que je n'avois rien écrit en France, & que je n'y écrirois point) „ a- „ dreſſez demain au S. Eſprit les paro- „ les de la Proſe de la Meſſe : *Flecte* „ *quod eſt rigidum, fove quod eſt frigi-* „ *dum, rege quod eſt devium.* C'eſt le „ meilleur conſeil que je puiſſe vous „ donner ".

En vous remerciant, dis-je à Dom Juan, l'avis ſans doute eſt très-bon ; & ſi le St. Eſprit daigne operer les effets que vous me conſeillez de lui demander, dans les cœurs de ceux à qui j'ai ici à faire, je me flatte de n'y plus trouver tant de variation. Mais pour vous répondre ſur le même ton que vous venez de me parler, vous ſavez ce qu'il eſt dit dans l'Ecriture † : *Spiritus ubi vult ſpirat ; ſed*

† Joan. c. 3.

ſed neſcis unde veniat, aut quo vadat. Ce qui vient de m'arriver, me met préciſément dans cette ſituation ; je ne vous ſuis cependant pas moins obligé de tout ce que vous avez fait, & que vous continuez de faire, pour m'en procurer une plus agréable.

Auſſi-tôt après avoir quitté Dom J., je fus chez l'Ambaſſadeur d'Angleterre. Je le trouvai avec beaucoup de monde. Mais comme ce que je lui avois dit la veille, le rendoit extrèmement curieux d'en ſavoir davantage ; & qu'il eſperoit, en liſant les lettres que je lui avois promis de lui porter, d'avoir cette ſatisfaction : nous paſſames lui & moi, comme en nous promenant, dans une eſpece de galerie, qui joignoit la piece où il ſe tenoit ; & quand nous y fûmes ſeuls : „ Tout continue-t-il à bien aller ? me dit-il ; & comptez-vous de „ faire partir après demain vos lettres ? „ J'ai écrit en partie les miennes : vous „ les lirez, s'il vous plaît ; & vous ſerez content, j'eſpere, de la maniere „ dont je m'explique ſur ce qui vous „ concerne ". Votre Excellence peut abreger mon Panegyrique, repartis-je, en riant. Ce qui m'eſt arrivé, eſt pré-

cisément l'avanture du Pot au Lait des Fables de la Fontaine: &, pour ne vous pas tenir plus longtems en suspens; on a si bien changé de sentiment depuis hier dans le Palais, que j'ai reçu ordre de l'Archevèque d'Amida, de ne pas écrire un mot en France de ce qui concernoit le voyage que le Cardinal de Bissy devoit faire en cette Cour. Voilà, comme vous voyez, toutes les flatteuses esperances que vous m'aviez données hier, évanouies. Ce que je vous dis, ne vous paroît-il pas bien surprenant? „ Oui sans doute, me dit l'Ambassa-„ deur, & il n'y a que cette Cour, où „ l'on voye arriver pareille chose. Mais „ n'avez vous pas pû pénétrer la cause „ de cette variation?" Nullement, lui repartis-je; & j'ignore aussi parfaitement ce qui avoit fait naître la bonne disposition où on étoit hier, que ce qui a produit la mauvaise où on est aujourd'hui. Quoiqu'il en soit, je me garderai bien de parler, dans mes lettres, de ce qui s'est passé. On me croiroit en France, ou visionaire, ou pour le moins fort crédule: & j'espere que V. Exc. voudra bien, dans les siennes, user de la même discrétion.

Telle

Telle fut l'origine & la ſuite d'une ouverture qu'on voulut faire par mon canal, & qui pouvoit, ſans le changement qui ſurvint, terminer la réunion des deux Couronnes, dans le tems où elle paroiſſoit la plus éloignée. La lueur d'eſperance qu'elle me donna, ne fut pas de longue durée; elle ſe perdit dans des tenebres, d'où je n'ai pû depuis la faire ſortir.

Deux jours après que ce que je viens de rapporter s'étoit paſſé, la Reine d'Eſpagne accoucha * d'une Princeſſe, qui fut nommée *Marie-Thereſe-Antoinette-Raphaële.* Sa naiſſance fut celebrée à Madrid par de grands témoignages de joye; & entr'autres, après que la Reine fut relevée de couches, & qu'elle alla avec le Roi en cérémonie à Notre-Dame d'Atocha, par une illumination de la grande place de cette Ville, qui forme un coup d'œil extrêmement agréable; & enfin, peu de jours après, par un combat de Taureaux dans la même place. On ſait que ce ſpectacle eſt fort du goût de la Nation Eſpagnole; la déco-

 ration

* Le onze Juin 1726. Elle épouſa Mgr. le Dauphin le 23. Fevrier 1745. ; & elle mourût à *Verſailles* le 22. Juillet 1746.

ration en eſt auſſi magnifique, & auſſi ſinguliere, que l'eſpece de boucherie de taureaux & de cheveaux, par où il finit, me parut effroyable.

Toutes les differentes ſcenes de la diſgrace du Duc de Ripperda, avoient tellement occupé le Public en Eſpagne; qu'elles lui avoient totalement fait perdre de vue, celles, à peu près ſemblables, qui ſe paſſoient en France, pour faire éprouver le même ſort au Duc de Bourbon, & lui ôter, comme à l'autre, la charge de premier Miniſtre. Pendant tout l'hyver, & ſur-tout depuis le retour de l'Evêque de Frejus à la Cour de ſa retraite d'Iſſy, on ne s'étoit entretenu que des intrigues qui ſe faiſoient contre ce Prince à Verſailles. Mais, comme on n'avoit point vû qu'elles produiſiſſent le changement auquel on s'attendoit, les raiſonnemens ſur cette matiere étoient épuiſés, & paroiſſoient tout à fait tombés.

Le calme qui regnoit ſur cet article à la Cour d'Eſpagne, ne ſe remarquoit pas à celle de France. L'aigreur & la méfiance entre le Duc de Bourbon, l'Evêque de Frejus & leurs partiſans, ſe pouſſoient au contraire ſi loin chaque jour,

jour, qu'une pareille disposition devoit entraîner nécessairement la chûte de l'un ou de l'autre. Ce Prélat, à son ordinaire, paroissoit extérieurement toujours très-éloigné de songer à remplir la premiere place: & quoiqu'elle fût l'objet de ses desirs, & qu'il eût bien resolu, comme on on a pû le remarquer ensuite, de ne partager avec personne l'autorité qu'elle donne; il vouloit qu'elle parût lui être accordée comme le prix de ses vertus & de son désintéressement; & non point comme le fruit de son ambition secrette & de ses brigues.

Le Duc de Bourbon, qui savoit parfaitement à quoi s'en tenir, sur la prétendue modération du personnage, voyoit avec un secret dépit, que le Public fût la dupe de l'espece de comédie, que le Prélat jouoit depuis longtems; & il ne se refusoit gueres le plaisir de la faire remarquer. Mais l'Évêque de Frejus, qui savoit aussi-bien se posseder qu'arriver à ses fins, & qui craignoit surtout d'être dévoilé, se hâtoit de se mettre à l'abri de ces plaisanteries, en sapant l'autorité de ce Prince, & en la rendant odieuse & méprisable.

La diminution de crédit, dont le Duc de Bourbon s'appercevoit chaque jour d'une maniere ſenſible, & l'aſcendant qu'il remarquoit, au contraire, que prenoit l'autorité de l'Evèque de Frejus, rendant la ſituation de ce Prince auſſi déſagréable qu'incertaine; & étant d'ailleurs auſſi ennuyé que piqué de toutes les tracaſſeries contre leſquelles il falloit ſans ceſſe qu'il ſe défendit: il voulut s'épargner le déchainement, & tous les dégouts qu'une ſubite diſgrace entraîne après elle, en priant le Roi d'agréer, qu'il pût ſe démettre de la place de Premier Miniſtre. Et il m'a raconté luimême, qu'il exécuta cette réſolution un jour qu'il ſe trouvoit ſeul avec le Roi & l'Evèque de Frejus; après l'avoir cependant faite précéder de beaucoup de témoignages du déplaiſir qu'il reſſentoit, de ce que ſa capacité & ſes lumieres n'étoient point auſſi étendues que ſon zele pour le ſervice du Roi, & pour le bien de l'Etat.

La propoſition du Duc de Bourbon, ayant ſurpris le jeune † Monarque, qui ne s'y attendoit pas; il héſitoit à déclarer

† Le Roi n'avoit que 16. ans.

clarer s'il l'admettoit, ou s'il ne jugeoit pas à propos de la recevoir. Mais l'Evêque de Frejus, qui n'avoit garde de laisser échapper une occasion si favorable, de faire valoir sa modération sans aucun danger, & de cacher en même tems ses desseins aux yeux du Duc de Bourbon, sous l'apparence du zele le plus désintereßé pour ses intérêts, adreßa la parole au Roi & lui dit: „ Votre Majesté voudroit-elle consentir à „ ce que Mr. le Duc lui propose ; & „ ne pas l'engager au contraire à la servir, comme il a fait jusqu'à présent?" Ce discours ayant tiré le Roi de l'irresolution où il sembloit être, il répondit au Duc de Bourbon, qu'il le prioit de rester dans la place qu'il occupoit; & il accompagna ce discours d'autres marques de bonté, & de la satisfaction qu'il avoit de ses services.

Quelque flatteurs que fussent ces témoignages, ils ne raßurerent pas entierement le Duc de Bourbon sur l'état chancelant de sa situation, ni sur la sincerité des intentions de celui qui les lui avoit attirés. En effet on continuoit de l'avertir de toutes parts de ne pas s'y fier ; & d'ailleurs il voyoit de trop

près

près les choſes, pour pouvoir ſe diſſimuler le terme où elles devoient tôt ou tard aboutir. Pour ſortir donc de la perplexité où il ſe trouvoit, il voulut, trois ou quatre jours avant qu'on lui otât ſa place, avoir encore une explication ſur ſon état avec l'Evêque de Frejus. Mais celui-ci (peut-être un peu aux dépens de ſa rare candeur) proteſta de nouveau au Duc de Bourbon, qu'il croyoit ſes ſoupçons très-mal fondés; qu'il ne voyoit dans le Roi aucune diſpoſition à faire la démarche qu'il craignoit; & qu'il devoit regarder toutes les inquiétudes qu'on cherchoit à lui donner ſur cet article, comme dénuées de toute vraiſemblance. Elles ne l'étoient pourtant pas autant que le Prélat vouloit le lui faire croire: car le 11. Juin 1726. après midi, le Roi étant parti de Verſailles pour aller à Rambouillet, le Duc de CHAROST, ſur les ſix heures du ſoir, vint porter au Duc de Bourbon, qui ſe diſpoſoit à ſuivre Sa Maj. une lettre de ſa part, par laquelle elle le remercioit, en termes obligeans, de ſes ſervices; n'ayant plus beſoin, diſoit-Elle, de premier Miniſtre, par la reſolution qu'elle avoit priſe de gouverner

verner ſon Royaume par Elle-même. Le Duc de Bourbon, ſur cette nouvelle, ne fit que mettre ordre à quelques papiers, & monter tout de ſuite dans ſa chaiſe de poſte pour ſe rendre à ſa maiſon de Chantilly, où le conduiſit le Sieur de *St. Po*, Exemt des Gardes du Corps.

La Ducheſſe Douairiere de Bourbon étoit à *St. Maur* †, lorſqu'elle apprit, dans la nuit, ce qui s'étoit paſſé à Verſailles. Cette Princeſſe alla auſſi-tôt à Chantilly, où ſe rendirent également les Comtes de Charolois & de Clermont, & Mesdemoiſelles de Charolois & de Clermont. Ils trouverent le Duc de Bourbon dans une aſſiette d'eſprit auſſi tranquille, que pouvoit lui permettre la diſgrace & l'exil qu'il venoit d'eſſuyer.

Ce Prince me raconta, quand j'eus l'honneur de le voir à Eſcouan, à mon retour d'Eſpagne, que bien loin d'être ſenſible à la perte de ſa place de Premier Miniſtre, il l'auroit quittée avec plaiſir dans le tems qu'il ſupplia le Roi d'agréer qu'il fit cette démarche : mais qu'il étoit vrai que l'artifice (j'adoucis le

† Maiſon de Campagne de cette Princeſſe aux environs de Paris.

le terme dont il ſe ſervit) auquel l'Evêque de Frejus avoit eu recours pour lui perſuader d'ètre tranquille, dans le moment préciſément, où il travailloit avec le plus de vivacité à l'éloigner de la Cour, & à lui faire eſſuyer tout l'éclat, & toute l'amertume d'un exil, l'avoit ſenſiblement piqué.

Dans le court eſpace d'environ trois ans que dura le Miniſtere du Duc de Bourbon, ce Prince ſe conduiſit dans des circonſtances également délicates & critiques, d'une maniere qui auroit dû le mettre à l'abri de l'acharnement avec lequel ſes ennemis ſe déchaînerent contre lui. Mais la paſſion & l'animoſité * permettent-elles de juger équitablement des choſes? Comme à préſent l'une & l'autre n'ont plus vraiſemblablement la même force, je me flatte que certains faits, que je vais rapporter, contribueront à faire remarquer combien elles étoient injuſtes.

On a pû voir, dans le premier Tome de ces Mémoires, la prudence avec laquelle ce Prince ſût diſſimuler, & prévenir

* *Præjudicatis opinionibus, ſæpe errores noſtros, & propria etiam vitia in alios transferimus.* Seneca.

venir ensuite par l'Alliance d'Hanover, les effets du ressentiment que leurs Maj. Cath. marquerent de la rupture du mariage du Roi Très-Chrêt. avec l'Infante leur fille. La moderation du Duc de Bourbon fut d'autant plus louable, qu'il n'ignoroit point ce qui se passoit à la Cour d'Espagne de personnel contre lui.

La France vraisemblablement n'oubliera point, qu'elle est redevable à ce Prince d'une Reine, qui semble n'ètre montée sur le trône que pour y faire régner la vertu, & qui d'ailleurs réunit à la Monarchie, par un enchainement de circonstances que la divine Providence seule pouvoit produire, deux Duchés *, dont l'acquisition avoit toujours paru, depuis le Regne d'HENRY le Grand ** aussi utile qu'importante.

La prudence avec laquelle le Duc de Bourbon engagea l'Empereur de Russie PIERRE I. & le Grand Seigneur, à rendre le Roi arbitre de leurs differens, & à les terminer par la médiation de S. Maj., mérite autant de louanges que l'atten-

* La *Lorraine*, & le Duché de *Bar*.

** On peut voir dans les Mémoires du Maréchal de BASSOMPIERRE, la commission dont il fut chargé à cet égard.

l'attention qu'il eut par là d'attirer au Roi, dans les premieres années de sa jeunesse & de son Regne, la gloire aussi solide qu'éclatante, d'être l'auteur du bonheur des peuples de deux vastes Empires *.

Le soin de soutenir les intérêts de la Religion, est le premier & le principal devoir † des Rois & de ceux à qui ils confient

* La *Russie* & l'Empire *Ottoman*, qui signerent un Traité de Paix le 8. Juillet 1724. par la médiation de la France. L'Empereur PIERRE I. donna au Marquis de BONAC, Ambassadeur du Roi à la Porte, l'Ordre de *St. André*, en reconnoissance des soins que ce Ministre s'étoit donnés pour la conclusion du Traité. Le Grand Seigneur remercia le Roi de sa médiation, & Mr. de BONAC remit à Sa Hautesse le 24. Octobre la réponse de Sa Majesté.

† *Debes Imperator incunctanter advertere, regiam potestatem tibi non solum ad mundi regimen, sed maxime ad Ecclesiæ præsidium esse collatam, ut ausus nefarios comprimendo, & quæ bene sunt statuta defendas, & veram pacem his quæ sunt turbata restituas.* LEO Epist. 75 ad LEONEM Augustum. *Ad hoc potestas dominorum meorum pietati coelitus data est super omnes homines, ut qui bona appetunt adjuventur, ut cælorum via largius pateat, ut terrestre regnum cælesti regno famuletur.* GREG. Epist. 62. ad MAURITIUM Imperat.

confient leur autorité. Le Duc de Bourbon, quoique dans un âge † où l'on ne fait pas toujours une ſérieuſe attention ſur l'étendue de cette obligation, travailla cependant à la remplir, en engageant le Roi, à confirmer par une Déclaration *; tout ce que le Roi ſon Bis-Ayeul avoit ſi glorieuſement ordonné en faveur de la Religion Cath. L'Article de cette Déclaration, qui veut qu'on établiſſe dans les Paroiſſes des Maîtres & Maîtreſſes d'école, afin d'inſtruire la jeuneſſe, eſt auſſi avantageux à la Religion qu'aux particuliers; puis que, ſi l'on obſervoit ce que cet article preſcrit, on remedieroit efficacément à l'ignorance, à la ſuperſtition, & à la perte d'une infinité de bons ſujets, qui, faute de moyens pour commencer à cultiver leurs talens, reſtent à charge à leurs familles, & hors de portée de ſervir utilement l'Egliſe & l'Etat.

Au zele pour la foi & pour l'Egliſe, le Duc de Bourbon ſût joindre la douceur & la bonne-foi, que la charité inſpirera toujours d'obſerver envers ceux d'une

† Il n'avoit alors que 32. ans.
* Elle eſt du 14. May 1724.

d'une communion differente. En effet; ce Prince ayant été informé, qu'au ſujet de la Déclaration du Roi, dont je viens de parler; les habitans de la Province d'*Alſace*, qui font profeſſion de la Confeſſion d'Augsbourg, craignoient qu'on ne les contraignît d'embraſſer la foi Catholique; il ordonna au Comte de Morville, d'écrire * au Maréchal DU BOURG, qui commandoit en Alſace, d'aſſurer ces Peuples, qu'on ne les troubleroit point dans le paiſible exercice de leur Religion, que le feu Roi leur avoit accordé.

Ce n'eſt point, au reſte, à l'occaſion ſeule de la Déclaration dont je rappelle le ſouvenir, que le Duc de Bourbon donna des marques de ſon reſpect & de ſon attachement pour l'Egliſe: l'un & l'autre parurent conſtamment, dans toutes les circonſtances où ce Prince crut néceſſaire d'en donner des preuves. J'en pourrois préſenter pluſieurs, mais cela me meneroit trop loin: il ſuffit de renvoyer ceux qui voudront ſe convaincre de la vérité de ce que j'avance, à l'Arrêt

* Cette Lettre ſe trouvera dans les *Pieces Juſtificatives*, N°. XII.

rêt du Conſeil, du 12. Août 1724., au ſujet d'un Arrêt du Parlement de *Metz*, * qui ſupprimoit un Livre compoſé par un Bénédictin de la Congrégation de *St. Vanne*, & à l'Extrait des Regiſtres du Conſeil du 21. Avril 1725., touchant la collection des Conciles du Pere HARDOUIN. On remarquera dans le premier, combien le Duc de Bourbon étoit attentif à faire rendre aux Conſtitutions Apoſtoliques qui ſont reçues en France, le reſpect qui leur eſt dû; & dans l'autre, qu'il ſavoit parfaitement, qu'on peut ſoutenir quand on veut, les maximes du Royaume, & les libertés de l'Egliſe Gallicane, ſans donner aucune atteinte à la légitime & ſi reſpectable autorité du Saint Siege.

L'Edit, † donné à *Chantilly* au mois de Juillet 1724., pour reduire & fixer le nombre des Secretaires du Roi, que cette Charge annoblit, & pour ſupprimer le même privilege, accordé par la néceſſité de certaines circonſtances à un nombre

* On le trouvera dans les *Pieces Juſtificatives*, *N°. XIII.*

† Le Préambule de cet Edit ſe trouvera dans les *Pieces Juſtificatives*, *N°. XIV.*

nombre infini d'autres Charges également venales ; fait voir que le Duc de Bourbon avoit sincerement à cœur, de conserver à l'ancienne Noblesse du Royaume, le lustre que cette multitude de nouveaux Nobles détruit. Cet Edit * est encore une preuve du louable desir que ce Prince avoit, d'adoucir aux Peuples le fardeau des impositions, en le faisant partager à ceux, qui quelquefois n'ont d'autre titre pour l'éviter, que celui que leur ont donné des Richesses acquises avec une rapidité, qui n'en manifeste que trop l'injustice.

Je pourrois, en m'étendant davantage, faire encore ici mention du sage établissement d'un Corps de soixante mille hommes de Milice, toujours subsistant, & prêt à servir au besoin, dont on est redevable au Duc de Bourbon ; du désinteressement que ce Prince montra, en refusant de jouir des appointemens de Premier Ministre ; & de la remise de trois millions sur les tailles, qu'il

* Le Cardinal de FLEURY, à qui apparemment les Droits de l'ancienne Noblesse étoient moins chers, fit casser cet Edit en 1728, & rétablir la multiplication des nouveaux Nobles.

qu'il fit accorder au Roi en 1725. *. Mais ce que je viens de rappporter, doit ce me semble suffire, pour faire connoître, que c'est à tort que les ennemis du Duc de Bourbon se sont attachés à décrier son Ministere.

Je n'ignore cependant pas, que l'imposition du 50me. denier, malgré toutes les représentations des Parlemens, & les plaintes des differens Ordres de l'Etat, ont fait regarder le Duc de Bourbon comme un Prince, qui ne pouvoit admettre la moindre résistance à sa volonté : que la prompte détermination de renvoyer l'Infante en Espagne, sans prendre d'avance aucune mesure pour rendre cette démarche moins sensible à L. M. Cath., l'a fait taxer d'imprudence ; & qu'enfin, la passion dont le Duc de Bourbon parut animé contre Mr. LE BLANC, & contre plusieurs autres personnes, ont autant donné lieu à l'accuser de dureté, que la disette des grains, qui occasionna en 1725. de si grands

* Les pluyes continuelles qu'il fit pendant le Printems & l'Eté de cette année, avoient tellement gâté la recolte, qu'on ordonna des prieres publiques à cette occasion.

grands désordres à Paris, & dans plusieurs Villes du Royaume.

Je n'entreprendrai point de justifier ici pleinement le Duc de Bourbon, de tout ce qu'on a publié à son desavantage sur ces differens articles. Toutefois ne pourroit-on point dire, quant au premier, que l'extrême confusion, que l'exécution des pernicieux projets du Sr. LAW avoit jetté dans les Finances, & dans tous les ordres & les conditions de l'Etat, rendoit en quelque façon excusable la resolution que le Duc de Bourbon avoit prise, de remedier à ce désordre * par une imposition, qu'il croyoit propre à produire cet effet? J'avoue qu'il s'attacha avec trop de fermeté, ou, si l'on veut, d'opiniâtreté, à se faire obéir. Mais est-il toujours bien facile d'allier la conservation du vaste dépôt de l'autorité Royale, dans toute l'étendue qu'elle a, avec une certaine condescendance? L'espece même de conviction interieure, qui peut se faire

* On peut lire le Préambule de la Déclaration du Roi du 5. Juin 1725, pour l'établissement de l'impôt du 50. denier; & le Mémoire contenant l'Etat présent des Finances de France publié dans la même année.

faire sentir, de la nécessité qu'il y auroit dans quelques circonstances, de moderer les effets de cette autorité, ne paroit-elle pas facilement une foiblesse, dont les conséquences sont dangereuses, & dont il faut se défendre? Et ceux d'ailleurs à qui l'administration du souverain pouvoir est remise, n'ont-ils point un intérêt personnel à ne jamais souffrir qu'elle puisse avoir des bornes?

Ce que j'ai rapporté dans mon premier Tome, des précautions que prit le Duc de Bourbon, pour faire approuver la rupture des conventions du mariage du Roi avec l'Infante, par un certain nombre des principaux personnages de l'Etat, justifie ce Prince de n'avoir suivi (comme ses ennemis affecterent de le dire) que ses propres idées, dans une affaire si importante. Si après cela, par le changement qui survint dans le Ministere, quelqu'un de ceux qui avoient conseillé, & même pressé ce Prince de faire reconduire l'Infante en Espagne, eurent la foiblesse de condamner cette démarche; que conclure de cette variation, si ce n'est, que dans tous les tems, il y a eu certains Courtisans, dont la censure & l'approbation sont

toujours ſubordonnées au goût de celui qui gouverne, & duquel leur fortune dépend? Les diſcours que des gens de ce caractere ont tenus au deſavantage du Duc de Bourbon, de concert avec ſes ennemis, ne ſauroient donc en vérité porter aucune atteinte à ſa réputation. Le bien de l'Etat, & le repos de toute l'Europe demandoient, que ce Prince ſe hâtât de marier le Roi à une Princeſſe, en âge de donner des héritiers à la Couronne. Chargé de remplir un devoir ſi eſſentiel, la prudence permettoit-elle au Duc de Bourbon d'en attendre les moyens, du ſuccès d'une négociation avec l'Eſpagne, que cette Puiſſance avoit intérêt de traîner en longueur?

Il s'en faut bien qu'il ſoit auſſi facile d'excuſer le Duc de Bourbon, de s'être laiſſé aller avec trop de vivacité aux préventions qu'il avoit contre Mr. LE BLANC & quelques Amis de ce Miniſtre. Il faut convenir, au contraire, que dans cette occaſion, ce Prince naturellement vrai & équitable, marqua, en ſuivant les conſeils violens & pernicieux de certaines gens, qui abuſoient de ſa confiance, une paſſion contre ces perſonnes, dont leur mérite perſonnel, & leurs ta-

lens,

lens, qui ont bien éclaté depuis, auroient dû lui faire appercevoir l'injuſtice. Par malheur nous jugeons preſque toujours des choſes ſelon nos diſpoſitions. La déciſion que nous portons ſur le mérite ou les défauts des autres, nous paroit dicté par une ſouveraine équité : & les Grands, qui ſont d'ailleurs accoutumés à voir louer juſqu'à leurs caprices, ſe perſuadent volontiers, qu'on doit ſouſcrire aux préjugés auxquels ils s'abandonnent, auſſi entierement qu'à une démonſtration de Mathematique. Le tems ſeul, qui donne lieu aux réflexions, peut diſſiper de ſemblables illuſions, & faire appercevoir à ceux qui en ſont atteint, que ſouvent les perſonnes qui ſont l'objet de leur indignation, mériteroient de l'être de leur eſtime.

Dans les tems de calamité, les peuples ont toujours droit d'attendre que ceux qui les gouvernent adouciront * par leur ſageſſe & leur prévoyance, au moins

* *O vere Principis officium, intercedere iniquitatibus Magiſtratuum, infectumque reddere quidquid fieri non oportuerit : omnia inviſere, omnia audire, & undecumque invocatum, ſtatim veluti numen adeſſe, & aſſiſtere.* Paneg. Trajan. p. 223.

une partie des maux qu'ils souffrent : & le privilege le plus flatteur des † Souverains, & de ceux à qui ils confient une partie de leur autorité, est d'avoir plus de moyens que le reste des hommes, de porter en tous lieux la paix & l'abondance. Le Duc de Bourbon avoit des sentimens trop conformes à sa haute naissance, pour n'ètre pas sensible à la satisfaction si pure, d'ètre l'objet de la reconnoissance & de l'estime du public; il fut aussi vivement touché, de voir que les mesures qu'il avoit prises pour remédier à la disette qu'on éprouva en 1725. à Paris & dans plusieurs Provinces, n'avoient point produit l'effet qu'il en attendoit; & que l'inutilité de sa bonne volonté la rendit suspecte & même inconnue. Faut-il donc après cela le rendre responsable de la négligence, de l'honteuse cupidité, & de la perfidie de quelques-uns de ceux qu'il avoit chargés du soin de faire venir des grains? Et peut-on avec justice imputer à ce Prince une dureté, dont étoient uniquement coupables, ceux qui profiterent de

† *Non modo Principis solicitudinem, sed & parentis affectum unicum præstitit; nunc consolando per edicta; nunc opitulando quatenus suppeteret facultas.* SUETONE parlant de Tite c. 8.

de l'occasion, pour accumuler leurs richesses aux dépens des larmes † & des souffrances des peuples, comme il n'arrive que trop souvent dans de semblables circonstances ?

La lettre * que le Duc de Bourbon écrivit au premier Président du Parlement de Paris, achevera, j'espere, de mettre dans tout leur jour les bonnes intentions qu'il avoit ; combien il étoit sensible aux maux & aux murmures des peuples, & à quel point il desiroit d'y remédier. C'est par ce témoignage des sentimens d'humanité & de justice du Duc de Bourbon, que je terminerai la succincte apologie de son Ministere, que le recit de ce qui se passa quand il en fut privé, m'a engagé insensiblemen de faire.

† *Audite hoc qui conteritis pauperem, & deficere facitis egenos terræ, dicentes : quando transibit mensis, & venundabimus merces ; & sabbatum, & aperiemus frumentum ; ut imminuamus mensuram, & augeamus siclum, & supponamus stateras dolosas ; ut possideamus in argento egenos & pauperes pro calceamentis, & quisquilias frumenti vendamus. Juravit Dominus in superbiam Jacob : si oblitus fuero usque ad finem omnia opera eorum.* Amos c. 8. ℣. 4. 5. 6. & 7.

* On la trouvera dans les *Pieces Justificatives* N°. *XV.*

Je n'ai rien avancé qui ne ſoit ſoutenu par des preuves autentiques. Il ne me reſte qu'à ſouhaitter, que ce témoignage de ma reconnoiſſance de la confiance que ce Prince me marquoit **, & de mon reſpect pour ſa mémoire †, ſerve à la faire honorer.

L'Evèque de Frejus, pour s'attirer modeſtement, mais ſûrement, la ſouveraine autorité, avoit ménagé adroitement tous les Partis, ſans montrer aucune partialité pendant le Miniſtere du Duc de Bourbon, ni pour la ligue d'Hanover, ni pour celle de Vienne; & ſi on le ſoupçonnoit de pancher de quelque côté, c'étoit de celui de l'Eſpagne préferablement à tout autre. On s'attendit auſſi en Europe, quand la nouvelle fut répandue du changement arrivé en France, qu'une prompte reconciliation entre les deux Couronnes en ſeroit le fruit; & on peut dire même que ce fut la premiere réflexion

** Je pourrois en citer pour preuves, differentes lettres qu'il m'a écrites; mais je me contenterai, (outre celle qu'on trouvera dans les Pieces Juſtificatives *N°. XVI.*) d'en placer quelques autres dans ces Mémoires, ſelon que le ſujet que je traiterai, & la prudence me le permettront.

† Il eſt mort le 27. Janvier 1740.

réflexion que chacun fit en apprenant la disgrace du Duc de Bourbon. Mais on ne fut pas long-tems à appercevoir combien elle étoit mal fondée.

Le refroidissement, & même l'interruption de tout commerce entre les deux Rois, qui subsistoit alors, n'ayant point permis à l'Evêque de Frejus d'envoyer un Courier au Roi d'Espagne, pour lui faire part de la resolution que S. M. T. Chrèt. avoit prise, de supprimer la charge de premier Ministre; ce fut à Mr. MASSEI *, à présent Cardinal, & qui étoit alors Nonce de Sa Sainteté en France, à qui il s'adressa pour le prier de se charger de ce soin. La proposition ayant été acceptée, Mr. Massei dépècha aussitôt un Courier à Mr. ALDOBRANDINI Nonce en Espagne, qui arriva à Madrid le vingt-unieme Juin environ midi.

Ce Ministre se trouvant chez le Duc & la Duchesse de MEDINA COELI, lorsque le Courier arriva, son Auditeur qui reçut les paquets, alla les lui porter; & sur ce qu'il dit en les lui présentant, que

* Il est mort pendant l'impression de ces Mémoires.

que le Courier venoit de France, le Duc & la Duchesse de Medina Cœli, l'Ambassadeur de Venise, & beaucoup d'autres personnes de considération qui étoient présentes, parurent fort curieuses de savoir dequoi il s'agissoit, & prierent instamment le Nonce, qui sembloit vouloir aller chez lui, d'ouvrir ses lettres, & de leur faire part, si cela étoit possible, des nouvelles qu'elles contenoient. Ce Ministre ayant alors décacheté la lettre que Mr. Maffei lui écrivoit, dit en souriant à l'assemblée, que les nouvelles qu'on lui mandoit étoient bonnes ; & comme alors les instances redoublerent pour les savoir : „ Dans une heure, leur repartit „ le Nonce, vous serez contents. Laissez-moi aller au Palais ; & aussi-tôt „ après que j'aurai informé Leurs Maj. „ du contenu des paquets que je reçois, „ je reviens ici vous en faire part ".

Mr. Aldobrandini partit en effet pour se rendre au Palais, où ayant été admis à l'audience du Roi & de la Reine, dans la chambre de cette Princesse, qui n'en sortoit point encore à cause de ses couches ; il annonça le changement qui venoit d'arriver en France ; & en même tems il présenta à L. M. les lettres

que

que l'Evêque de Frejus avoit l'honneur de leur écrire: mais Elles refuſerent de les recevoir & de les lire. A cela près, Elles parurent avoir beaucoup de joye de la nouvelle que le Nonce leur apportoit; & Elles s'entretinrent quelque tems avec lui ſur tout ce qu'il venoit de leur apprendre, avec cet air de gayeté & de contentement, qui ne ſauroit ſe cacher quand on apprend un événement agréable, & qui dévoile parfaitement les ſecrets ſentimens du cœur.

L'audience qui fut aſſez longue étant finie, le Nonce tint exactement parole au Duc & à la Ducheſſe de Medina Cœli, & aux perſonnes qu'il avoit laiſſées chez eux: car y étant retourné au ſortir du Palais, il leur communiqua la lettre qu'il avoit reçue du Nonce en France, & leur apprit tout de ſuite l'extrême plaiſir qu'elle avoit paru faire au Roi & à la Reine d'Eſpagne. Toute l'Aſſemblée entra alors dans la même diſpoſition, & applaudit infiniment à la réſolution que S. M. T. Chr. avoit priſe, d'éloigner un Prince, dont on regardoit le Miniſtere comme la pierre d'achoppement à la reconciliation; & de donner ſa confiance à un Prélat, de la ſageſſe duquel, & de

ſon zele pour Leurs Maj. Cath., on ne doutoit pas un moment, que cette reconciliation ne fût bientôt l'ouvrage.

Je n'étois point ſorti ce jour-là de chez moi; & entre trois & quatre heures après midi, un Page de Milord Harrington me remit un billet de ce Miniſtre, par lequel il m'apprenoit l'arrivée du Courier du Nonce, & la nouvelle qu'il avoit apportée. Je ne la reçus aſſurément point avec plaiſir. Tout ce qui s'étoit paſſé entre l'Evêque de Frejus & moi, quand j'étois venu en Eſpagne, ne me permettoit point de douter qu'il ne me fût toujours contraire. Ainſi le regardant comme un homme, dont j'avois deſormais autant à redouter la mauvaiſe volonté que la puiſſance, je pris la réſolution de m'attacher entierement à Leurs Maj. Cath. qui m'avoient appellé à leur Cour; & de n'avoir plus aucune relation avec le Comte de Morville, ni avec perſonne en France, ſur ce qui concernoit les affaires du tems; à moins que ce Miniſtre, ou l'Evêque de Frejus lui-même, n'exigeaſſent de moi d'en uſer differemment.

La curioſité de ſavoir le détail de ce qui s'étoit paſſé en France, m'engagea à

ſuivre

ſuivre de près le Page que Milord Harrington m'avoit envoyé. Je trouvai ce Miniſtre ſeul chez lui ; & nous raiſonnâmes long-tems enſemble ſur l'événement qui venoit d'arriver. Il me demanda à ce ſujet avec amitié, & par la connoiſſance qu'il avoit des bontés dont le Duc de Bourbon m'honoroit, ſi la diſgrace de ce Prince ne changeroit point ma ſituation en Eſpagne ? M'offrant en même tems obligeamment ; d'écrire à l'Evèque de Frejus en ma faveur, & de lui faire connoître, combien mon ſejour à Madrid pouvoit y être utile.

Je remerciai Milord Harrington des bons offices que je le voyois diſpoſé à me rendre. Mais en même tems je le priai, ſuppoſé qu'il fût queſtion de moi dans ſes lettres, de n'en parler qu'avec indifference, & d'une maniere qui ne donnât pas le moindre ſujet à l'Evêque de Frejus, de penſer que je vouluſſe m'attirer par ſon moyen quelque part dans la confiance de ce Prélat. Nous nous ſommes quités, ajoutai-je, avec une médiocre affection l'un pour l'autre. Depuis que je ſuis en cette Cour, je ne crois pas que cette diſpoſition ait changé. Mon empreſſement à offrir à l'Evêque de

Frejus,

Frejus, dans la circonſtance préſente, un zele pour ſes intérêts, dont il peut penſer qu'il n'a aucun beſoin, lui ſeroit à coup ſûr fort ſuſpect. Ainſi je crois devoir régler mes démarches à cet égard ſur ce qu'il me fera connoître, ou ſur ce que le Comte de Morville m'écrira: en attendant, je vais tâcher de répondre aux bontés que Leurs Maj. Cath. veulent bien me marquer, par un véritable attachement à leur ſervice.

Mylord Harrington parut approuver ma maniere de penſer; & comme à l'occaſion de ce qui m'avoit perſonnellement regardé dans notre converſation, nous étions entré dans bien d'autres détails, ſur les effets que produiroit en France & en Eſpagne la diſgrace du Duc de Bourbon; il me repeta de nouveau ce qu'il m'avoit dit précédemment, que l'Evêque de Frejus ſeroit encore plus fidele aux engagemens que la France avoit pris avec ſes Alliés, que le Duc de Bourbon lui-même; & il agira, ajouta-t-il, avec d'autant plus de fermeté, que poſſedant toute la confiance du Roi, il ne craindra point, comme faiſoit le Prince, d'en donner des marques dans les occaſions.

Ayant

Ayant passé assez de tems chez l'Ambassadeur d'Angleterre, j'allai en le quittant chez Dom J. B. de Zuloaga, le prendre dans mon carosse pour nous aller promener. Il avoit appris la nouvelle du jour, dont le Palais & tout Madrid retentissoient ; & que Leurs Maj. en témoignoient une joye infinie. Comme je n'avois pas jugé à propos de lui découvrir, malgré toute ma confiance en lui, combien je devois me défier de l'Evêque de Frejus ; & qu'il croyoit que j'étois avec ce Prélat presque aussi bien qu'avec le Duc de Bourbon : il me marqua une grande satisfaction de l'événement qui venoit d'arriver. „ Il ne peut „ produire, me dit-il, que d'heureux „ effets en Espagne. C'étoit au Duc de „ Bourbon personnellement, que L. M. „ attribuoient tout ce qui avoit donné „ lieu aux brouilleries des deux Cou- „ ronnes. Le voila éloigné de la Cour, „ comme on le desiroit ici. Je suis per- „ suadé que la mesintelligence cessera „ bien-tôt, & que vous aurez la satis- „ faction de la voir suivie d'une sincere „ réünion ".

Le raisonnement de Dom Juan paroissoit vraisemblable. C'étoit le sentiment unani-

unanime de tout le monde à Madrid ; & il eût été imprudent & inutile de le combattre. Auffi lui laiffai-je croire que le mien y étoit parfaitement conforme ; & pendant tout le refte de la journée, foit avec lui, foit avec les autres perfonnes que nous rencontrâmes à la promenade, ou ailleurs, je tâchai de me comporter de façon, qu'il ne parût pas que le changement qui étoit arrivé en France pût m'intéreffer, ou me caufer la moindre inquiétude.

Les lettres dont le Courier du Nonce étoit chargé, ne faifant mention que de l'éloignement du Duc de Bourbon ; on attendoit avec impatience celles de la Pofte ordinaire de France, pour être inftruit des fuites de cet événement. Elles arriverent fept ou huit jours après, avec le détail de ce qui s'étoit paffé. On apprit alors que Mr. Le Blanc avoit été rétabli dans la place de Miniftre de la Guerre, dont le Marquis de Breteüil qui en étoit pourvû, avoit donné fa démiffion (1) : que fur ce que Mr. Dodun Control-

(1) Cette démiffion fut auffi peu volontaire que celle du Controlleur Général. L'Evêque de Fréjus, qui les connoiffoit fort attachés au Duc de Bourbon, voulut fe défaire d'eux ; & il

Controlleur Général avoit jugé à propos d'imiter l'exemple du Marquis de Breteüil, Mr. le Pelletier des Forts avoit été nommé pour remplir sa place : & qu'enfin par une vicissitude assez ordinaire dans de semblables conjonctures, tous ceux qui pendant le Ministere du Duc de Bourbon avoient été éxilés, venoient d'ètre rappellés ; & entr'autres le Comte (2) & le Chevalier de Bellisle, Mrs. de la Jonchere & de Sechelles (3), amis de Mr. le

il fallut acquiscer à sa volonté. Mais comme il n'y a point d'endroit où l'on cherche avec plus de soin, & cependant plus inutilement, à sauver les apparences, que dans les Cours ; ces deux Ministres affecterent de répandre, que leur retraite étoit volontaire ; & l'Evéque de Frejus, qui étoit arrivé à son but, ne s'embarrassa gueres de contredire cette opinion. Le détachement le plus héroïque paroit souvent ne rien couter aux Ministres ou aux Courtisans disgraciés : Cependant personne n'est la dupe de leur indifference. Mais n'importe : ils l'appliquent à toutes sortes de circonstances, à peu près comme les remedes des Charlatans.

(2) A présent Duc & Pair, Maréchal de France, & celebre par les importantes négociations dont il a été chargé à la Diete de l'Election de l'Empereur CHARLES VII. & dans plusieurs Cours d'Allemagne.

(3) Intendant de l'Armée que commandoit en *Bohême* le Maréchal Duc de BROGLIO, & depuis de celle de Flandre.

le Blanc; pendant que d'un autre côté, la Marquise de Prie, & Mr. Paris du Vernai qui paroissoient posseder toute la confiance du Duc de Bourbon, avoient été, la premiere exilée; l'autre mis à la Bastille, & ses freres relegués dans leurs terres (4). Au reste on ne tarissoit point sur les louanges de l'Evèque de Frejus. Il étoit le Restaurateur de l'Etat. Le Peuple de Paris marquoit, disoit-on, un si grand contentement de lui voir prendre le Gouvernement, qu'on avoit été obligé d'ordonner aux Commissaires des Quartiers, de veiller à ce qu'il ne s'emportât pas à de trop grands excès de joye, ou à vouloir en donner des marques publiques; & selon toutes ces lettres, on alloit voir revenir le Siecle d'or.

La Cour d'Espagne étoit devenue sur cette matiere l'echo de celle de France. Le Discours * que le Roi Très-Chrèt. avoit prononcé dans son Conseil, y char-

(4) L'Utilité que le Cardinal de FLEURY lui-même a retiré dans la suite des lumieres de Mrs. PARIS, justifie bien l'usage que le Duc de Bourbon en faisoit, & la confiance dont il les honoroit.

* On la trouvera à la fin du volume *Pieces Justificatives*, N°. II.

charmoit tout le monde. Et comme la mémoire du grand Prince †, dont S. M. annonçoit qu'Elle vouloit ſuivre l'exemple, eſt auſſi cherie que reſpectée par toute la nation Eſpagnole ; on regardoit la reſolution du jeune Monarque, comme le préſage le plus certain d'un Regne des plus glorieux.

Les préventions publiques ſont comme les torrens, auxquels il eſt inutile de vouloir s'oppoſer dans le moment de leur violence. Je me gardai donc bien de combattre celles, où l'on étoit à Madrid ſur les heureux changemens que devoit produire entre les deux Cours de France & d'Eſpagne, la diſgrace du Duc de Bourbon ; & je paroiſſois perſuadé, comme tout le monde, d'une prochaine réunion entre les deux Couronnes. Je ne doutois cependant point, que ſi leurs Maj. Cath. vouloient faire dépendre leur reconciliation avec le Roi leur Neveu, de ſon acceſſion au Traité de Vienne, on ne changeat bien-tôt de ſentiment à Madrid. Car il n'étoit pas vraiſemblable que l'Evèque de Frejus conſeillât au Roi une pareille démarche, &

† Louis XIV.

& qu'il commençat ſon Miniſtere, par détruire l'alliance que le Duc de Bourbon avoit faite ſi à propos, avec l'Angleterre & la Pruſſe, & dans laquelle la Hollande étoit ſur le point d'entrer.

Mon devoir & ma ſituation en Eſpagne, exigeant que j'écriviſſe à ce Prélat ſur ce qui venoit d'arriver; je le fis par une lettre, où, après l'avoir félicité ſur la confiance entiere dont le Roi l'honoroit, ſur la ſatisfaction qu'on en reſſentoit en France & en Eſpagne, & ſur l'eſperance qu'on concevoit dans l'un & dans l'autre Royaume, de voir bien-tôt arriver par ſa ſageſſe la reconciliation ſi deſirée des deux Rois, je terminois mon compliment, par le ſupplier de m'honorer de ſa protection auprès de Sa Maj., & par les aſſurances du deſir que j'avois de m'en rendre digne.

L'Archevêque d'Amida, le Comte de Salazar, & Dom J. B. de Zuloaga, déſiroient fort de ſavoir, ſi le changement de Miniſtere n'en porteroit aucun aux relations, qu'ils ſavoient que j'entretenois avec le Comte de Morville; & le dernier eut à cet égard, ſans doute de concert avec les deux autres, une aſſez longue

longue explication avec moi. Mon intérêt, & la circonſtance où je me trouvois, ne me permettant point de rien dire de poſitif ſur cet article, avant que j'euſſe appris comment on penſeroit en France ſur mon ſujet; je me contentai d'aſſurer Dom J. B. de Zuloaga, que quoique véritablement je fuſſe plus attaché au Duc de Bourbon qu'à l'Evêque de Frejus, je n'avois cependant aucun lieu de croire que ce Prélat me ſût mauvais gré de cette diſpoſition: & que, comme ſuivant toute apparance, il n'ignoroit point les démarches que j'avois faites en Eſpagne, & la ſatisfaction qu'on en avoit témoignée en France; je pouvois préſumer, que ſoit par lui, ſoit par le Comte de Morville, j'apprendrois bien-tôt la conduite que je devois tenir. J'ajoutai enfin, qu'ayant écrit à l'Evêque de Frejus, il falloit attendre ſa réponſe, pour juger de ſes ſentimens, & de l'uſage qu'il vouloit faire de ma bonne volonté.

Dom J. B. de Zuloaga, qui prenoit un véritable intérêt à ce qui me regardoit, me dit alors, qu'on avoit fait entendre à l'Archevêque d'Amida, & ſans doute à leurs Maj., que l'Evêque de

Frejus

Frejus étoit fort peu porté à me faire plaisir : que ce Prélat, suivant toute apparance, me feroit bien-tôt revenir en France : ou que s'il me laissoit en Espagne, ce seroit sans vouloir m'employer à rien : il y a, ajoûta-t-il, des personnes ici, sur le zele desquelles l'Evêque de Frejus compte, dit-on, depuis long-tems, & auxquelles on prétend encore qu'il accordera sa confiance préferablement à vous.

Il ne me seroit pas difficile, répondis-je à Dom Juan, de vous nommer ces personnes ; mais comme vous les connoissez comme moi, cela seroit inutile. J'ignore au surplus, quelles assurances elles peuvent avoir, de la vérité de tout ce que vous m'apprenez qu'elles débitent, ou font débiter sur mon compte ; ni jusqu'où se peut être expliqué l'Evêque de Frejus avec elles, sur sa maniere de penser pour moi. Quoiqu'il en soit, je laisse à ce Prélat à décider, ou de leur bonne foi, ou de leur présomption : & tout ce que vous pouvez rapporter à l'Archevêque d'Amida & au Comte de Salazar, est, que dans l'ignorance où je suis actuellement sur tout cela, je m'en tiens, (ajoutai-

je en riant) à la maxime de l'almanach : *Dios sobrè todo.*

Dom J. B., après m'avoir encore entretenu de ce qui m'étoit personnel, me demanda, si je connoissois les nouveaux Ministres qu'on venoit de mettre en place en France ? Je lui répondis, qu'à l'égard de Mr. le Blanc, j'avois eu avec lui des liaisons d'amitié très-grandes, malgré tous les * malheurs qui lui étoient arrivés ;

* Peu de personnes ont plus éprouvé que Mr. LE BLANC, l'inconstance de la fortune, & tout ce qu'elle peut faire ressentir de flatteur & de cruel. En effet, après avoir été choisi dans le tems de la Régence, pour remplir la place de Ministre de la guerre, dont sa capacité le rendoit digne, il la perdit le 1. Juillet 1723., par une Lettre de cachet, que le Marquis de LA VRILLIERE, Secretaire d'Etat, lui porta, & par laquelle il lui étoit ordonné de se retirer à 30 lieues de Paris. Impliqué ensuite dans des accusations de malversation, & ce qui n'est pas moins sensible, dans l'assassinat du Sr. SANDRIER, il fut mis à la Bastille, où l'on conduisit successivement ses Secretaires, son Bibliothécaire, & presque tous ceux qui avoient quelque rapport à lui. L'examen des crimes dont on l'accusoit ayant été remis au Parlement, il essuya toute l'amertume & la honte de l'interrogation qui lui fut faite sur les differens chefs d'accu-

rivés ; & que j'étois persuadé qu'il conservoit pour moi les mèmes sentimens : mais que pour Mr. Pelletier des Forts, je n'avois jamais eu aucune relation avec lui, & ne pouvois rien dire de certain sur son caractere.

Nous raisonnames ensuite sur tous les mouvemens, que ce qui s'étoit passé à la Cour de France devoit y avoir produit. Dom Juan me dit à cette occasion,

d'accusation qu'on intentoit contre lui ; & Mr. ARNAUD DE BOEX, qui étoit chargé de cette Commission, poussa même cette interrogation au-delà des bornes qui lui avoient été prescrites. Enfin Mr. LE BLANC, après être parvenu à se justifier des differens crimes qu'on lui imputoit, & avoir éprouvé dans une si triste circonstance, les effets les plus marqués de la généreuse protection de Mr. le Duc d'ORLEANS & de feu Mr. le Prince de CONTI, il fut élargi en 1725., & il se retira à la Campagne dans une de ses terres, aussi accablé de malheurs que d'infirmités. Le Duc de Bourbon, qui s'étoit déclaré avec le plus de vivacité contre ce Ministre, ayant dans ces entrefaites été obligé de se retirer à *Chantilly*, l'Evêque de Frejus obtint non seulement le rappel de Mr. LE BLANC; mais il le fit encore rétablir dans la place de Ministre de la guerre. Son retour à la Cour fut accompagné d'un applaudissement & d'une distinction,

ſion, que l'Archevêque d'Amida & le Comte de Salazar lui avoient témoigné, que leurs Maj. paroiſſoient un peu inquietes des diſpoſitions où pouvoient être pour Elles les nouveaux Miniſtres de France ; & s'ils ſuivroient tous les mêmes principes de l'Evêque de Frejus, ſur les bonnes intentions duquel on les aſſuroit de toutes parts, qu'Elles pouvoient ſurement compter. Voulez-vous, lui dis-je, que je vous mette mon ſentiment par écrit, ſur toutes les queſtions

tion, qui le dédommageoient des humiliations & des longues peines qu'ils avoit ſoufertes. Mais cet eſpece de triomphe, tout éclatant qu'il fût, ne pût cependant remedier à l'impreſſion que la diſgrace, les chagrins, & une longue détention avoient fait ſur ſa ſanté. Elle fut toujours languiſſante, & ne lui laiſſoit goûter qu'imparfaitement, la douceur de voir ſon innocence reconnue, & ſes ennemis humiliés. Ce Miniſtre ſe comporta à leur égard avec une moderation qui lui fit beaucoup d'honneur ; & le ſeul Mr. Arnaud de Boex, Maître des Requêtes, & Conſeiller au Parlement, qui, dans les interrogations qu'il avoit été chargé de faire à Monſieur Le Blanc, avoit montré plus de paſſion que de prudence, reçut ordre de ſe défaire de ſa Charge, & de ſe retirer à *Angoulême*.

tions que vous me faites? „ Oui sans „ doute, me repartit Dom J. B. de Zu- „ loaga; & vous ferez un très-grand „ plaisir aux deux personnes que je viens „ de vous nommer". Eh bien! revenez donc demain; & je vous promets, ajoutai-je, de vous tenir parole: à condition cependant, que le seul Comte de Salazar lira ce que je vous donnerai. Car pour votre Archevêque, les matieres que je veux traiter, sont trop délicates pour les lui confier. Il pourroit me compromettre ici par quelque trait d'imprudence, avec les personnes dont vous venez de me parler, & qui, plus fines que lui, ne manqueroient point de faire ensuite des commentaires sur mes refléxions, qui surement ne seroient point à mon avantage.

Dom Juan, en me quittant, me promit de se conformer à ce que je souhaitois; de mon coté j'écrivis un Mémoire, qui contenoit le portrait de l'Evèque de Frejus, & de ceux qui devoient, suivant toute apparance, avoir quelque part au Gouvernement en France. J'exposois ensuite, comme par maniere de refléxion, les effets favorables, ou contraires aux vues de leurs Maj. Cath.

Cath., que les dispositions & les intérêts de ces personnes pouvoient produire dans la circonstance presente. C'étoit sans passion que je m'expliquois ; & je n'étois assurément prévenu d'aucun sentiment d'attachement ou de haine, envers ceux que je faisois paroître sur la scene. Je pouvois, je l'avoue, avoir quelque méfiance sur la maniere de penser de l'Evêque de Frejus à mon égard ; mais elle ne m'empêchoit point de lui rendre justice ; & d'ailleurs je n'avois pas lieu de le regarder encore comme mon ennemi déclaré.

Mon Mémoire parut à Dom Juan Bautista & au Comte de Salazar, avoir un grand caractere de vérité, & très-propre à donner à leurs Maj. une juste idée de la situation presente de la Cour de France. Fideles cependant l'un & l'autre à me garder le secret que j'avois exigé, le Comte de Salazar me fit seulement prier par Dom Juan, de trouver bon, que sans se désaisir du papier que je lui avois confié, il le lût simplement à l'Archevêque d'Amida ; afin que ce Prélat pût satisfaire la curiosité de leurs Maj., sur plusieurs articles que contenoit mon Mémoire.

Je n'avois point alors éprouvé, comme je fis depuis, la perfidie de l'Archevêque d'Amida. Je le regardois à la vérité comme un homme d'un génie très-borné : mais j'étois fort éloigné de penser, qu'il fût capable de manquer essentiellement à la bonne-foi & à la probité. Ainsi refléchissant, que si ce Prélat venoit dans la suite à avoir quelque connoissance du Mémoire en question, le mistere que je lui en aurois fait, seroit très-capable de l'offenser ; je dis à Dom Juan, qu'ayant une confiance entiere dans la prudence du Comte de Salazar, & dans l'amitié qu'il me marquoit, je souscrivois avec plaisir à tout ce qu'il désiroit : & que je le priois seulement, quand il liroit mon Mémoire à l'Archevêque, de lui insinuer, que je comptois sur sa discrétion.

Au bout de trois ou quatre jours, Dom Juan vint me dire, que le Comte de Salazar avoit communiqué mon Mémoire à l'Archevêque ; & que celui-ci en avoit été si satisfait, qu'il avoit voulu absolument le donner à leurs Maj., qui, de leur côté, en paroissoient aussi contentes, que de l'attachement que je montrois pour leurs intérêts. Il ajouta

que

que ce Mémoire étant entre les mains du Roi & de la Reine, je ne devois pas craindre, qu'ils s'en serviffent pour me compromettre avec la Cour de France. Ce difcours de Dom Juan me paroiffant bien fondé, je me contentai de lui demander, s'il étoit bien certain que mon Mémoire eût été remis à leurs Majeftés? Et comme il m'affura que le Comte de Salazar l'avoit pofitivement chargé de me le dire, je n'eus plus d'inquiétude à ce fujet: connoiffant toute la fureté qu'il y avoit à traiter avec L. M. Cath., & leur exactitude à garder un fecret quand c'étoit avec Elles perfonnellement qu'on avoit à faire.

La curiofité que beaucoup de perfonnes avoient à Madrid d'apprendre les fuites qu'entraîneroit pour moi le changement de Miniftere en France, m'attirant beaucoup de vifites & de queftions inutiles & embaraffantes; je jugeai à propos, en attendant que je fuffe inftruit de ma deftinée, de fatisfaire l'envie que j'avois de voir *Tolede*. Dom J. B. de Zuloaga, qui y avoit été, m'avoit parlé avec beaucoup d'éloges des richeffes de l'Eglife Cathedrale de cette Ville, & des autres raretés qui s'y re-

marquent. J'y fis donc un petit voyage, & je paſſai en chemin faiſant, par *Aranjuez*. C'eſt une Maiſon Royale, ſituée ſur les bords du *Tage*, & du *Xarama*, dont les Jardins, quoique dans un goût ancien, ſont fort agréables, & les avenues d'arbres qui conduiſent au Palais, extrêmement longues & belles. L'Empereur CHARLES V., qui, me dit-on, avoit commencé à les faire planter, les peupla, par un goût bien ſingulier, de corbeaux & de corneilles, qu'il y fit apporter exprès de Flandres; car auparavant on n'en voyoit point en Eſpagne. Ces animaux ont ſi bien ſuivi depuis les intentions de ce Prince, qu'on peut dire, qu'ils regardent ces beaux arbres comme leur unique héritage, s'écartant ſi peu de ce ſéjour, qu'on n'en voit preſque point ailleurs.

Mr. l'Archevêque * de Tolede, qui m'honoroit d'une amitié dont j'aurai plus d'une occaſion de parler dans la ſuite, m'avoit donné une lettre pour un de ſes Neveux, nommé ce me ſemble, *Dom* ANDREZ CAÑO, Archidiacre d'*Alcaraz*, dans l'illuſtre Chapitre

* Dom *Diego de Aſtorga y Ceſpedez.*

re de cette Eglise Métropolitaine. Celui-ci s'offrit avec toute la politesse possible, de me faire voir lui-même, ce qui pouvoit le plus exciter ma curiosité : & comme elle rouloit principalement sur les richesses du tresor de l'Eglise, & sur ce qui concerne le *Rit* (1) *Mozarabique* qui s'y observe encore ; il me donna

(1) Les Visigots *Ariens*, s'étant rendus maîtres de presque toute l'Espagne, ils introduisirent dans le culte, plusieurs changemens conformes à leurs sentimens. Mais ces peuples étant rentrés dans la suite, dans le sein de l'Eglise, par les soins de leur Roi RECCAREDE, frere du St. Prince & Martyr HERMENEGILDE, & par les instructions de Saint LEANDRE, Archevêque de *Seville*; on travailla, après leur conversion, à établir un Culte uniforme dans les Eglises d'Espagne : & cette Liturgie, qui fut appellée après *Mozarabique*, est attribuée, pour l'ordre & la disposition, à St. LEANDRE, & à St. ISIDORE son Successeur, qu'on dit aussi avoir eu part à sa composition. Ainsi elle est, comme on voit, de la fin du cinquieme siecle. Il n'y a pas d'apparence cependant, que ce soit St. LEANDRE qui l'ait entierement composée : mais il est très-vraisemblable, qu'il suivit, pour le choix des prieres & des cérémonies, les usages reçus & autorisés dans les Eglises Catholiques de son tems.

 Cette

donna rendez-vous le lendemain matin de mon arrivée, dans une Chapelle assez grande au bas de l'Eglise Cathedrale, où l'Office se fait, & la Messe se dit conformément à ce Rit. J'eus la satisfaction

Cette Liturgie ainsi établie ayant donc été observée par celles d'Espagne, jusqu'au tems que les Arabes s'emparerent de presque tout ce Royaume, les Chrétiens qui furent soumis à ces peuples, & qu'on nomma *Mozarabes*, n'ayant que peu de communication avec les autres Eglises Chrétiennes, conserverent toujours les mêmes usages, sans admettre les changemens qui s'étoient insensiblement introduits ailleurs dans l'Office public.

ALPHONSE VI., Roi de Castille, ayant repris *Tolede* en 1085. sur les Maures, & trouvant parmi les Chrêtiens cette Liturgie, telle qu'elle étoit pratiquée depuis St. LEANDRE; ce Prince fit assembler plusieurs Evêques, pour regler les affaires de la Religion: & il vouloit, aussi-bien que la Reine CONSTANCE son Epouse, qu'on abolît l'Office *Mozarabique*, & qu'on y substituât celui de *Rome*, que presque toutes les autres Eglises Chrêtiennes suivoient. Le Pape, pour favoriser ce changement, envoya RICHARD, Abbé de *St. Victor* de *Marseille*, au Roi ALPHONSE; & cet Abbé, de concert avec ce Prince, la Reine, & BERNARD, nommé à l'Archevéché de *Tolede*, travailla à établir l'usage de l'Office Romain. Mais ni, ses exhorta-

tion d'y en entendre une, celebrée selon cette ancienne & vénérable liturgie. J'examinai ensuite les livres qui la contiennent, & j'y remarquai avec plaisir, la foi de la réalité & de l'adoration de la divine

hortations, ni l'autorité du Roi, ne purent déterminer le Clergé, la Noblesse & le peuple, à consentir à la proposition. Dans cette circonstance on s'avisa de recourir, pour décider l'affaire, à un expédient bien extraordinaire : car on choisit deux Chevaliers, qui devoient, dans un combat singulier, soutenir, l'un l'Office Romain, & l'autre l'Office *Mozarabique*. La chose ainsi déterminée, les deux Champions en vinrent, dit-on, aux mains; & le premier fut vaincu. Cette épreuve n'ayant apparemment point encore paru suffisante, ou en admit une autre d'une espece differente : car, après beaucoup de prieres & de processions, on alluma un grand feu, dans lequel on jetta un Missel Romain, & un Missel Mozarabe. Le sort du premier, dit-on, fut aussi malheureux, que l'avoit précédemment été, dans le combat, celui de son défenseur : il fut brûlé, pendant que le Missel Mozarabe resta sain & entier. Le Roi, la Reine, ni l'Abbé Richard n'oserent plus, après cet événement, insister davantage sur le changement qu'ils avoient proposé ; & on consentit, que les anciennes Paroisses continuassent de faire l'Office Mozarabique, en ordonnant seulement aux Chrêtiens qui avoient vécû

divine Euchariſtie, même hors de ſon uſage ; la priere pour les morts ; l'invocation des Saints, & le culte des Images ; l'uſage des lumieres pendant le ſaint Sacrifice & l'Office divin ; celui de l'encens, des Ornemens & des autres Ceremonies : & cette conformité ſi exacte de la foi de l'ancienne Egliſe, ſur des points ſi eſſentiels, avec celle de notre tems, me fit ſentir mieux que je ne puis l'exprimer, le bonheur d'être né dans le ſein de l'Egliſe Romaine, l'unique & fidele dépoſitaire de la vérité.

De

vécû ſous la domination des Maures, de ſe retirer, & qu'au ſurplus les autres Egliſes feroient l'Office Romain.

Dans la ſuite des tems, les anciennes familles Mozarabes venant peu à peu à s'éteindre, & à être remplacées par de nouvelles, on introduiſit enfin dans toutes les Egliſes l'Office Romain ; & on ſe contenta ſimplement, de celebrer en certains jours la Meſſe ſelon le Rit Mozarabique.

Enfin le Cardinal XIMENES, Archevêque de *Tolede*, deſirant avec raiſon de conſerver dans ſon Egliſe ce précieux monument de l'antiquité, fit de nouveau imprimer à ſes fraix les Miſſels, Breviaires, Rituels & autres Livres à l'uſage des Mozarabes : & c'étoit de ceux-là dont on ſe ſervoit encore quand je fus à *Tolede*.

De la Chapelle où le Rit Mozarabique s'obſerve, le Neveu de Mr. l'Archevêque de Tolede me conduiſit à la Chapelle de la Sainte Vierge, qui répond parfaitement par ſa richeſſe, à la vénération ſinguliere que toute la Nation Eſpagnole montre pour la Mere de Dieu. Il me fit voir auſſi derriere le Chœur, l'Autel où le S. Sacrement repoſe, & que le pieux Archevêque ſon Oncle faiſoit alors conſtruire avec une magnificence digne de ſa Religion. Nous paſſâmes enſuite dans ce qu'on appelle le Tréſor, qui eſt une grande & magnifique Piece. C'eſt là qu'on tient beaucoup de Reliques dans des Chaſſes d'une grande richeſſe; & qu'on garde auſſi un vaſe très-peſant, conſtruit du premier or qui fut porté des Indes en Eſpagne. Ce vaſe eſt placé ſur une eſpece de grande table d'argent, environnée d'Ornemens & de Girandoles du même métail; & il eſt conſacré à porter le Saint Sacrement le jour de la Fête de Dieu.

La magnificence paroit de toutes parts dans cette illuſtre Métropolitaine d'Eſpagne: l'argenterie qui s'y trouve va à des ſommes immenſes, & ne contribue

pas peu à la Majesté avec laquelle on y fait le service divin. A la vue de tant de Richesses, je dis à l'Archidiacre Dom Andrez Caño, que je pouvois lui tenir le discours de la Reine de *Saba* à *Salomon*: que dans le recit qui m'avoit été fait de la magnificence de son Eglise, on ne m'avoit pas rapporté la moitié de ce que je voyois de mes yeux. Après quelques autres propos semblables sur les diverses choses que j'avois vues, & sur la beauté des peintures du plafond du Trésor; l'Archidiacre me rapporta, sans doute pour me faire plaisir, que l'Eglise de Tolede avoit toujours honoré St. LOUIS d'un culte particulier, en reconnoissance du don de plusieurs reliques que ce St. Roi avoit fait à cette Eglise à son retour de la Terre Sainte, & qu'on m'avoit effectivement fait voir. L'ordre, ajouta-t-il, que le Roi a donné depuis qu'il est monté sur le trône, que la Fête de St. Louis fût observée dans tous ses Etats, a été reçu dans cette Eglise avec un véritable plaisir.

Presque toute la matinée s'étant passée à examiner ce que je viens de rapporter, je pris congé de l'Archidiacre pour

pour me retirer chez moi. A peine y fus-je arrivé, qu'il m'y envoya un regal de toutes ſortes de confitures de fruits, de vins & d'autres mets, en me mandant qu'il viendroit ſur le ſoir me prendre, pour me conduire dans les autres endroits de la Ville, que je croirois digne de ma curioſité. Celui de tous que j'euſſe le plus ſouhaitté de voir, étoit l'ancien Palais des Rois Maures, nommé l'*Alcazar*, que CHARLES V. avoit fait embellir; mais qui fut brûlé par les troupes de l'Empereur CHARLES VI. au mois de Novembre 1710., quand il abondonnerent Tolede. Je crus donc très inutile d'aller conſiderer les ruines de cet ancien édifice, & les reſtes de ſon ancienne ſplendeur; & je me rendis à l'Archevêché, avant que Dom Andrez Caño ſortit pour me venir chercher. Il me fit parcourir toute cette vaſte maiſon, qui, fort dénuée d'ornemens, au moins dans ce tems-là, n'a rien de remarquable que ſa grandeur. Quand nous fûmes de retour dans ſon appartement, il me donna toutes ſortes de rafraichiſſemens ſelon l'uſage du Païs; & il me mena enſuite à la promenade, dans des en-
droits

droits d'où l'on découvre une très-belle vue. Ce fut là où nous nous separâmes, après toutes sortes de témoignages d'amitié & de politesses de sa part, & de reconnoissance de la mienne.

Au sortir de Tolede je vins coucher à *Illescas*, qui est une petite Ville assez jolie, à moitié chemin de Tolede à Madrid; d'où je me rendis dans cette Capitale, cinq ou six jours après que j'en étois parti.

J'appris en y arrivant, que malgré tous les bruits qui se repandoient d'une prochaine reconciliation, leurs M. Cath. ne laissoient pas de faire passer un gros corps de troupes sur les frontieres de la France; & qu'on comptoit de faire cantonner plus de trente mille Hommes d'Infanterie, & près de dix mille Chevaux, le long des Pirenées, depuis *Puicerda*, jusqu'à *Rose*.

L'Archevêque de Tolede, chez qui je fus le lendemain de mon arrivée, pour le remercier de tous les témoignages d'amitié que son Neveu m'avoit donné; me dit que le Courier, qui étoit venu porter au Nonce la nouvelle du changement de Ministere en France, étoit reparti assez brusquement; & qu'il étoit vrai-

vraisemblable que l'Evêque de Frejus, dans sa lettre au Roi d'Espagne, avoit fait quelques propositions d'accommodement, & vouloit se servir du Nonce, pour obtenir d'être écouté par sa médiation. „ Mais ajouta le Prélat, l'E-
„ vêque de Frejus prend là, entre nous
„ soit dit, un confident un peu suf-
„ pect, & qui surement ne fera rien
„ que de concert avec le Comte de Kö-
„ nikseg : & ce canal, à votre avis, est-
„ il bien sûr, ou du goût de vos nou-
„ veaux Ministres ? "

Comme j'ignorois entierement les dispositions de l'Evêque de Frejus, & ce qu'il avoit écrit au Nonce, & à d'autres personnes de la Cour ; je ne repliquai rien à l'Archevêque de Tolede, qui pût détruire l'opinion où l'on étoit à Madrid, & où il pouvoit être lui-même, que l'Evêque de Frejus préféreroit la Ligue de Vienne à celle d'Hanover. Je me contentai de lui dire, que jusqu'à ce que l'on vît quel train prendroient désormais les affaires en France, il étoit bien difficile de juger des suites qu'auroient tous les changemens qui y étoient survenus ; mais que j'étois très-persuadé avec le public, qu'ils ne pouvoient

voient qu'être avantageux à la réunion des deux Couronnes.

Depuis que j'avois apris que le Duc de Bourbon étoit éxilé à Chantilli, je m'étois entierement abſtenu de rien écrire au Comte de Morville de ce qui ſe paſſoit en Eſpagne; & j'étois fermement reſolu, comme je l'ai dit, de ne faire aucune démarche auprès de lui, qui pût autoriſer l'artificieux Evêque de Frejus à me faire ſentir, qu'il regardoit comme inutiles les relations que j'entrenois avec ce Miniſtre, & à les faire entierement ceſſer. Soit que le Comte de Morville ſoupçonnât ce que je penſois à cet égard, ſoit qu'il eût appris par le Duc de Bourbon, que j'étois parti de France aſſez mécontent de l'Evêque de Frejus: il crut devoir me raſſurer par une lettre qu'il m'écrivit, en date du 24. Juin 1726, dans laquelle il m'apprenoit que l'Evêque de Frejus poſſédoit déſormais toute la confiance du Roi; que les changemens qui étoient arrivés, n'en devoient porter aucun au zele que j'avois montré juſqu'alors pour le ſervice de Sa Maj.; qu'il m'exhortoit de continuer à en donner des marques, & à l'informer, comme par le paſſé, de tout ce

ce qui viendroit à ma connoiſſance. Malgré tous ces témoignages des favorables diſpoſitions où le Comte de Morville étoit pour moi, & du deſir que je m'appercevois qu'il avoit que je lui écriviſſe à mon ordinaire; je jugeai pourtant à propos, avant de prendre ce parti, d'attendre encore que j'euſſe vû par la réponſe que l'Evèque de Frejus feroit à mon compliment, ſi le ſtile de ſa lettre paroîtroit conforme à ce que le Comte de Morville me diſoit dans la ſienne, & ce que m'écriroit auſſi Mr. le Blanc.

Dom J. B. de Zuloaga, toujours fort curieux de ſavoir dans quels ſentimens les Miniſtres de France étoient ſur mon compte, ne me voyoit point, qu'il ne me demandât là-deſſus quelque nouvelle. Ainſi, ayant reçu peu de jours après mon retour de Tolede la lettre du * Comte de Morville, dont je viens de parler, je la lui donnai à lire. Il me pria de la lui laiſſer pour la communiquer à l'Archevèque d'Amida & au Comte de

* Elle eſt reſtée entre les mains de l'Archevêque d'*Amida* auſſi bien que les réponſes de l'Evêque de *Frejus*, & de Mr. LE BLANC.

de Salazar, qui l'un & l'autre, me dit-il, ſouhaittent autant que moi, que votre Cour continue à vous employer dans celle-ci.

Au bout de dix à douze jours je reçus, par la Poſte de France, les réponſes de l'Evêque de Frejus & de Mr. le Blanc; toutes deux, autant que je puis m'en ſouvenir, en date du 8. Juillet 1726. Le Prélat me diſoit dans la ſienne, qu'il recevoit avec plaiſir les aſſurances que je lui donnois, de la part que je prenois à ce qui le regardoit. Il ajoutoit, qu'il ſouhaittoit ardemment de pouvoir contribuer à la reconciliation des deux Couronnes, & en particulier de donner en toute occaſion au Roi d'Eſpagne, des marques de ſon zele & de ſon reſpect. Et ſans me rien dire ſur la conduite que je devois tenir en Eſpagne, ni ſur celle que j'y avois tenue depuis que j'y étois, il finiſſoit ſa lettre par les complimens ordinaires des gens en place; que je pouvois compter ſur ſon empreſſement, à me donner, en toute occaſion, des preuves de l'envie qu'il avoit de m'être bon à quelque choſe.

A

A l'égard de Mr. le Blanc, il se servoit de toutes les expressions les plus obligeantes, pour me faire connoître, que son amitié pour moi & pour ma famille étoit toujours la même. Il me prioit de lui donner souvent de mes nouvelles, & terminoit sa lettre, par me souhaiter tout le bonheur possible dans la Cour où j'étois; & sur-tout, ajoutoit-il, celui de pouvoir contribuer à la réünion des deux Couronnes, que tout le Royaume de France desiroit, & lui encore plus que personne.

Je remis ces deux lettres en original à Dom J. B. de Zuloaga, & il les porta à l'Archevêque d'Amida & au Comte de Salazar †. Outre ces deux lettres, je lui en communiquai aussi une * du Marquis de Bissy, où il me disoit, que le Comte de Morville, dans une conversation qu'il avoit eue avec lui, paroissoit toujours extrêmement content de ma conduite, & l'avoit même chargé de me l'apprendre, & de me dire en même tems, qu'il s'attendoit que j'aurois toujours la même exactitude à lui rendre compte de ce

† Ces lettres sont restées entre leurs mains.

* Dans les papiers enlevés par ordre du Cardinal de Fleury.

ce qui se paſſoit en Eſpagne. Le Marquis de Biſſy me preſſoit fort, de me conformer à ce que ce Miniſtre déſiroit, & de cultiver par ce moyen l'amitié & l'eſtime qu'il témoignoit avoir pour moi. Bien perſuadé de mon côté, que les marques qu'il me donnoit de l'une & de l'autre étoient ſinceres, je me ſentois très diſpoſé à entretenir fidelement le commerce de lettres que j'avois avec lui : mais comme en même tems ce que j'avois éprouvé des artifices de l'Evêque de Frejus, & ce que je ſavois de l'eſpece de froideur avec laquelle nous nous étions ſéparés, me tenoit fort en garde contre lui ; je me propoſai, dans la circonſtance délicate où je me voyois, de tenir une conduite ſi meſurée, qu'elle ne donnât aucun ſujet à ce Prélat, de me faire paſſer pour un homme, qui voulût s'attirer une confiance de ſa part, dont peut-être il ne me jugeoit pas digne, ni de me reprocher, par un ſilence affecté, que je manquois de zele pour le ſervice du Roi.

Cette précaution me parut d'autant plus néceſſaire, que je ne tardai point à appercevoir, que depuis que l'Evêque de Fréjus étoit à la tête des affaires en France,

ce, il paroiſſoit faire entrer dans ſa maniere d'agir, pour ſe concilier tous les partis, beaucoup de petites ruſes, qui, ne pouvant manquer d'être découvertes, devoient naturellement donner aux uns & aux autres, une méfiance commune de ſes vues.

En effet, dans le même tems que j'apprenois de Milord Harrington, que le Comte de Morville, par l'ordre ſans doute de ce Prélat, s'expliquoit dans ſes lettres d'une maniere conforme aux engagemens que la France avoit pris avec ſes Alliés : il me revenoit d'un autre côté, que l'Evêque de Frejus, dans celles qu'il écrivoit, tantôt à la Ducheſſe de St. Pierre, & tantôt au Marquis de la Roche, ou aux Peres Bermudez & l'Aubruſſel, ſembloit preſque contredire ce Miniſtre ; & s'expliquoit au moins ſi obſcurément, ſur ce qui concernoit les moyens qu'on pouvoit prendre pour terminer la reconciliation, qu'à l'entendre parler, elle pouvoit ſe conclurre, en laiſſant ſubſiſter toute l'union de la France avec l'Angleterre & la Pruſſe, & toute celle de l'Eſpagne avec l'Empereur.

Cette diſpoſition, que je remarquois dans ce Prélat, à prendre comme un Caméléon

méléon tant de formes differentes, me fit soupçonner qu'il falloit se resoudre, quand on travailloit sous ses ordres, à lui voir recueillir scrupuleusement toute la gloire du succès, & rejetter facilement sur autrui, les suites fâcheuses & embarrassantes des rafinemens de sa politique. Je laissai donc sans nulle envie, le soin & la gloire de démèler les véritables sentimens de ce Ministre, aux confidens & confidentes qu'il se ménageoit à Madrid: & il me paroissoit que j'étois amplement dédommagé, de n'ètre point compris dans ce nombre, par l'embarras où j'aprenois que ces personnes se trouvoient souvent, pour soutenir auprès de Leurs M. Cath., tout ce qu'elles avoient avancé des changemens favorables à leurs vues, que le ministere de l'Evêque de Frejus devoit operer.

Ce n'étoit pas au reste les partisans seuls de l'Evèque de Frejus à Madrid, qui s'efforçoient de donner cette idée. On peut dire qu'elle étoit devenue générale dans toute l'Europe; & qu'on paroissoit persuadé de toutes parts, comme je l'ai dit, que la disgrace du Duc de Bourbon, & l'élévation de l'Evêque de Frejus devoient produire infailliblement la réünion

des deux Couronnes. En effet, aussitôt que l'une & l'autre furent sûes en Angleterre, on y vit baisser les fonds publics. Quant à la Cour de Vienne, quoiqu'on affectât d'y publier, que tous les changemens qui étoient arrivés en France feroient très avantageux à Leurs Maj. Imp. & Cath., & serviroient même à conserver la bonne intelligence qui régnoit entr'elles ; on conçût néanmoins tant de soupçons du contraire, & tant de crainte d'apprendre tout d'un coup la reconciliation des deux Rois conclue, que l'on envoya, dès qu'on fût instruit de la destitution du Duc de Bourbon, un Courier au Comte de Königseg à Madrid, avec d'amples instructions sur la maniere dont il devoit s'y conduire pour empêcher un pareil événement, ou pour le faire au moins dépendre de la médiation de l'Empereur.

Le Roi de Prusse de son côté, ne marqua pas moins d'inquiétude : il témoigna au Comte de Rottembourg, Ambassadeur de cette Couronne, qu'il craignoit, que sous le Ministere de l'Evêque de Frejus, qui, par délicatesse de con-

conſcience †, avoit jugé à propos de ſe démettre de ſon Evêché, l'Alliance du Roi Très-Chrêtien avec les Proteſtans ne fût pas de longue durée; & que Sa Maj. ne lui préferât celle qui s'étoit faite à Vienne.

Les conſéquences qui réſultoient pour la France d'une opinion ſi univerſellement

† Extrait de la Lettre Paſtorale de Mr. l'Evêque de *Frejus*, lorſqu'il étoit ſur le point de quitter le Gouvernement de ſon Diocéſe. *Du* 10. *Avril* 1725.

„ Nous ne ſentons que trop, par l'amertume „ de notre douleur, diſoit S. GREGOIRE, „ combien il eſt dur & peſant de gouverner „ dans les tems de trouble & de diviſion; avec „ combien plus de raiſon devons nous former „ la même plainte, nous qui n'avons ni les „ lumieres, ni la ſcience, ni l'autorité, ni la „ Sainteté de ce grand Pape, & qui vivons „ dans un ſiecle plus malheureux encore que „ le ſien ".

A cinquante neuf ans le gouvernement d'un Diocéſe effrayoit Mr. l'Evêque de Frejus; 17. ans après, celui d'un grand Royaume lui a paru ſi leger, que ſon attention de n'en partager les ſoins avec perſonne, a été juſqu'au ſcrupule. Eſt-ce le pur zele du bien public, ou un deſir immoderé de dominer, qui ont cauſé des ſentimens ſi oppoſés? C'eſt au public à en juger.

ment répandue, & qui tendoit à lui faire perdre tous ses Alliés, étoient trop importantes, pour que cette Puissance ne s'attachât point à les arrêter. On enjoignit donc à tous les Ministres du Roi, dans les Cours étrangeres, de desabuser promptement les Souverains auprès desquels ils residoient, des faux bruits qu'on répandoit, & de les assurer; que quoique le Roi desirât sincerement de se reconcilier avec le Roi d'Espagne, ce ne seroit cependant jamais aux dépens de la bonne foi. Pour tranquiliser encore davantage le Roi de Prusse, qui paroissoit le plus allarmé; l'Evêque de Frejus, en écrivant au Comte de Rottembourg, Ambassadeur de France à Berlin, le chargea de faire connoître à Sa Maj. Prussienne, outre tout ce que je viens de dire: que le Roi avoit été élevé dans le principe d'être toujours religieux observateur des Traités qu'il feroit, même avec les Infideles; à l'exemple du Roi St. LOUIS, qui garda exactement la parole qu'il avoit donnée aux Sarasins pendant sa captivité. La comparaison que l'Evêque de Frejus sembloit faire entre ces derniers & les Protestans, n'avoit, je l'avoue, rien de
 bien

bien flatteur pour un Prince de leur Communion ; le Prélat cependant ne laiſſa pas de s'en ſervir, & même utilement : car le Roi de Pruſſe témoigna au Comte de Rottembourg la ſatisfaction qu'il avoit d'apprendre les diſpoſitions où étoit Sa Maj. Très-Chrêt., d'obſerver le Traité d'Hanovre, & que l'Evêque de Frejus lui inſpirât ces ſentimens.

Les précautions que ce Prélat prenoit, pour faire tomber tous les raiſonnemens qu'on avoit débité d'abord, ſur les changemens que ſon Miniſtere devoit produire en faveur de l'Eſpagne, & ſur ſon intimité avec Mr. Horace Walpole, Ambaſſadeur d'Angleterre en France, ne tarderent pas à être ſues à Madrid. Et comme il eſt bien difficile d'approuver ce qui paroit contraire à nos intérêts, les louanges qu'on avoit prodiguées à l'Evêque de Frejus à la Cour d'Eſpagne, dans les premiers momens qu'on y avoit appris qu'il poſſedoit ſeul la confiance du Roi Très-Chrêtien, ſe refroidirent beaucoup ; c'étoit ſouvent avec peu de fruit, que les partiſans de ce Prélat cherchoient à juſtifier ſes démarches.

C'eſt

C'eſt un metier très-dangereux, que celui de s'ériger en Prophète, quand c'eſt ſeulement par ſon eſprit particulier qu'on parle; & ce ne fut pas une précaution inutile aux anciens faiſeurs d'Oracles, de s'expliquer ſi énigmatiquement, qu'on pût toujours trouver quelque ſorte de relation entre les évenemens qui arrivoient, & ce qu'ils en avoient prédit. Par malheur pour les confidens de l'Evêque de Frejus à Madrid, ils n'avoient pas ſuivi cette maxime. Au contraire ils avoient annoncé ſi clairement les grands & prompts effets que devoit produire ſon zele pour la Cour d'Eſpagne, que Leurs Maj. ne voyant rien arriver de ſemblable, & appercevant même chaque jour, combien ce Prélat paroiſſoit éloigné de s'unir à la Cour de Vienne, n'avoient plus aucune confiance dans leurs prophéties, & les regardoient inſenſiblement comme celles des faiſeurs d'Almanachs.

J'étois ſouvent témoin des diſcours qui ſe tenoient à cet égard, & auxquels je m'étois bien attendu. Mais comme je n'avois reçu aucune inſtruction de l'Evêque de Frejus, ſur ce que je de-

vois dire en pareil cas ; & que je voyois, par le ſilence qu'il gardoit avec moi, qu'il ſe méfioit apparemment, ou de ma bonne volonté, ou de mes lumieres : j'abandonnois ſans peine à ceux dont il avoit ſans doute meilleure opinion, le ſoin de faire connoître l'utilité & la juſtice de ſes deſſeins.

Pendant que tout ceci ſe paſſoit à Madrid, l'arrivée de l'Amiral WAGER avec ſon Eſcadre dans le Nord, changea ſi fort la face des affaires en ce païs-là ; que je crois à propos d'en dire ici quelque choſe, à cauſe de la relation qu'elles avoient avec ce qui ſe paſſoit en Eſpagne & à Vienne.

J'ai obſervé que la Cour de Dannemarck, ſoupçonnant l'Imperatrice de Ruſſie de former de vaſtes projets en faveur du Duc d'Holſtein, avoit ſecrettement ſollicité le Roi d'Angleterre de lui envoyer du ſecours ; & que ce Monarque s'étoit d'autant plus volontiers déterminé à le lui accorder, qu'il ſe croyoit intereſſé autant que le Dannemarck à s'oppoſer aux deſſeins de l'Imperatrice de Ruſſie. L'Amiral Wager ayant donc mis à la voile de la *Buoy de Nore*

le

le 28. Avril, avec une Escadre de 23. vaisseaux de ligne, deux brulots & un vaisseau d'Hôpital, il arriva à la Rade de Coppenhague le 4. May. On le vit arriver avec joye ; & dans l'audience que le Roi de Dannemarck lui donna deux jours après son arrivée, il regla avec ce Prince ce qui concernoit la jonction de la flotte Danoise avec celle d'Angleterre. Après quoi il eut l'honneur de regaler Sa Maj. Danoise, le Prince Royal, & plusieurs Ministres & Seigneurs Danois sur son bord, & il leur fit voir à cette occasion son Escadre rangée en bataille.

Aussi-tôt après l'arrivée de cet Amiral devant Coppenhague, on donna des ordres très-précis à tous les Officiers, & à toutes les troupes auxquelles celles d'Hanovre devoient se joindre en cas de besoin, de se tenir prêtes à marcher au premier commandement, & on acheva d'équiper promptement les vaisseaux qui étoient destinés à joindre l'Escadre Angloise. Plusieurs des sujets du Roi de Dannemarck étoient engagés au service des Princes étrangers, & en particulier à celui de la Russie, sur la flotte de laquelle il y en avoit grand

 nombre.

nombre : ce Monarque, dans la vue vraisemblablement, d'affoiblir cette derniere, fit publier une ordonnance, qui, revoquant la permission qu'il avoit donnée à ses sujets de prendre ce parti, les obligeoit à revenir dans leur patrie, aussitôt que les Puissances, au service desquelles ils étoient entrés, cesseroient de vouloir vivre avec Sa Maj. Danoise dans une bonne intelligence.

L'Amiral Wager, après avoir été témoin de toutes les mesures que le Roi de Dannemarck prenoit pour seconder les vues du Roi d'Angleterre, remit à la voile, & arriva le 18. Mai 1726. à la vue d'*Elsenap* sur les côtes de Suede. C'est-là que Mr. POINTZ, Ministre de la Grande Bretagne, alla aussi-tôt le joindre sur son bord, & le conduisit le lendemain à Stockholm chez le Comte de HORN Président de la Chancellerie. Cet Amiral, dans la visite qu'il rendit à ce Seigneur, lui communiqua la copie de la lettre du Roi d'Angleterre à Sa Maj. Suedoise. Le sur-lendemain il eut audience de ce Monarque, dans laquelle il l'assura, que le Roi son

maître ne l'avoit envoyé dans la Mer Baltique que pour veiller à la fureté des Etats de Sa Maj., & pour concourir avec Elle, à maintenir la paix & la tranquillité dans le Nord. Cette affurance ayant paru être reçue avec une entiere fatisfaction de la part du Roi de Suede, l'Amiral Wager prit congé de ce Prince & de la Reine fon Epoufe, qui lui donnerent les marques les plus diftinguées de leur bienveuillance, & après être retourné à Elfenap, accompagné de Mr. POINTZ & du Comte de BRANCAS-CEREST, Miniftres d'Angleterre & de France; il remit à la voile le 5. Juin, pour fe rendre dans le Golphe de Finlande.

Le favorable accueil qui avoit été fait à l'Amiral Anglois à Stockholm, & la diligence avec laquelle le Roi d'Angleterre l'avoit envoyé, pour y veiller, difoit-on, à la fureté des Etats des deux Rois de Suede & de Dannemarck, engagea Mr. Pointz à profiter d'une conjoncture fi favorable, pour préfenter un Mémoire † à S. M. Suedoife qui contri-

 buât

† On le trouvera à la fin de ce volume *Pieces Juſtificatives*, N°. III.

buât à la déterminer d'acceder au Traité d'Hanover. Ce Mémoire, joint à la ſubite apparition de l'Eſcadre Angloiſe, eut le ſuccès que ce Miniſtre deſiroit. On aſſembla pluſieurs fois le Sénat à Stockholm, & on débattit dans cette aſſemblée avec beaucoup de chaleur, l'affaire de l'acceſſion au Traité d'Hanover. Elle paſſa enfin à l'affirmative; quoique ce ne fût pas par la pluralité des ſuffrages, y ayant eu nombre égal de Sénateurs pour & contre. Mais comme le Roi ſe trouva du côté des accédans, leur ſentiment, ſelon l'uſage, prévalut, & détermina la reſolution; qui ne fut cependant que proviſionnelle: l'examen & l'entiere déciſion d'une affaire ſi importante, & d'une ſi grande conſéquence, ayant été renvoyé à la Diete que le Roi convoqua pour le 1. Septembre ſuivant.

Auſſi-tôt qu'on fut certain à Petersbourg que l'Eſcadre Angloiſe paroiſſoit dans la Mer Baltique, l'Imperatrice de Ruſſie, qui voyoit échouer tous ſes projets par l'arrivée de cette Eſcadre, jugea alors à propos de prévenir les ſuites du reſſentiment que la Suede pouvoit avoir des deſſeins qu'on avoit ſoupçonné

çonné Sa Maj. Czarienne de former contre cette Couronne. Dans cette vue, elle fit présenter un Mémoire au Roi de Suede, dans lequel elle s'attachoit à faire connoître la fausseté des bruits, qu'on avoit, disoit-elle, malicieusement repandus, que la flotte Russienne devoit venir sur les côtes de la Suede, pour y favoriser une revolution en faveur du Duc d'Holstein; & pour preuve au contraire, de l'amitié & de la bonne intelligence qu'elle vouloit conserver avec S. M. Suedoise, elle offroit d'employer pour son service toutes ses forces, au cas que la Suede eût sujet de craindre d'être attaquée par quelque Puissance.

Ces assurances des intentions pacifiques de la Cour de Russie, & de l'intérêt qu'elle prenoit à la sureté des Etats du Roi de Suede, venant un peu tard, furent reçues assez froidement à Stockholm; & on y témoigna au Ministre Russien, une reconnoissance proportionnée à l'opinion qu'on avoit de la bonne volonté de l'Imperatrice Catherine.

L'arrivée de l'Amiral Wager à la Cour de Suede, & les suites avantageuses qu'elle avoit eues, aussi-bien que le Mémoire que Mr. Pointz avoit présenté

 au

au Roi de Suede, pour l'engager à acceder au Traité d'Hanovre, furent bientôt sues à Petersbourg. L'Imperatrice de Russie, qui, dans les circonstances assez critiques où elle se trouvoit, avoit plusieurs raisons de menager la Suede, eut alors recours à un autre expédient, pour retarder au moins, si on ne pouvoit l'empêcher tout-à-fait, l'union de cette Couronne avec celles de France & d'Angleterre. Elle ordonna au Comte GOLLOWIN, son Ministre à Stockholm, de présenter un nouveau Mémoire, dans lequel, en supposant que l'Escadre Angloise paroissoit vouloir attaquer la Moscovie, Sa M. Imperiale croyoit devoir donner part au Roi de Suede, que toute sa Flotte & ses Galeres étoient prêtes à se mettre en Mer, pour s'opposer aux desseins des Anglois: demandant là-dessus l'avis de Sa Maj. Suedoise; & en même tems, en cas d'insulte, les secours que la Suede devoit donner à la Moscovie, selon les Traités qui subsistoient entre les deux Puissances.

Le Comte Gollowin, pour se conformer exactement aux ordres qu'il avoit reçus de sa Souveraine, présenta au Comte

Comte de Horn le Mémoire, dont je viens de rapporter la fubftance; précifément le matin du jour, qu'on devoit examiner dans le Sénat de Suede, la refolution qu'il convenoit de prendre fur les propofitions que faifoient l'Angleterre & la France. Mais les vues artificieufes de la Cour de Ruffie étoient trop vifibles dans ce Mémoire, fur-tout dans le moment qu'on le donnoit, pour que les prétendues allarmes de l'Imperatrice de Ruffie, le Confeil qu'elle demandoit, & le deffein qu'elle faifoit femblant d'avoir pris, d'ordonner à fa Flotte d'attaquer celle d'Angleterre, fiffent aucune impreffion fur l'efprit du Roi de Suede. Ce Monarque, parfaitement inftruit que l'Efcadre Angloife, bien loin de venir troubler la tranquillité du Nord, devoit au contraire s'attacher uniquement à la conferver, fit répondre au Comte Gollowin, que l'Imperatrice fa Maîtreffe n'ayant rien à craindre de la part de l'Angleterre; il jugeoit que tous les armemens que cette Princeffe faifoit, pour s'oppofer aux deffeins de l'Efcadre Angloife, étoient très-inutiles; & que la Suede par conféquent n'étoit point obligée de lui accorder les

ſecours, qu'elle feroit cependant toujours fidele à lui donner, quand les occaſions le requerroient, conformément au Traité.

Dans le ſoin que l'Imperatrice de Ruſſie ſe donnoit pour détourner le Roi de Suede de ſe rendre aux ſollicitations des Rois alliés, elle étoit parfaitement ſecondée par le Comte de FREYTAG, Miniſtre de l'Empereur à Stockholm: car, étant auſſi peu ſatisfait que l'Imperatrice Chatherine, de voir le Roi & le Sénat de Suede portés à entrer dans la ligue d'Hanovre, il ne ſe laſſoit point de repreſenter aux Miniſtres Suedois, combien Sa Maj. Imperiale auroit lieu de ſe plaindre, que ſi peu de tems après qu'Elle avoit accedé au Traité que la Couronne de Suede avoit fait avec la Ruſſie, Sa Maj. Suedoiſe, ſongeât cependant à s'unir à la France & à l'Angleterre. Ce Miniſtre ajoutoit même, comme par maniere de reflexion, que ſuivant toute apparance, le parti que le Roi de Suede prendroit à cet égard, ſeroit bientôt ſuivi de la reſolution que l'Empereur prendroit de ſon côté, d'accorder aux Rois de la Grande Bretagne, & de Pruſſe, l'inveſtiture des Duchés de Bremen, Verdeen, & Stetin, comme

Elec-

Electeurs de l'Empire ; & de ſoutenir en même tems, de concert avec l'Imp. de Ruſſie, les intérêts du Duc d'Holſtein. Mais malgré toutes les ſollicitations, les ruſes, & les menaces des Comtes de Freytag & Gollowin, l'affaire de l'acceſſion au Traité d'Hanover alloit toujours ſon train à Stockholm ; & il étoit facile d'appercevoir, que ſuivant toute apparance, la Diete ſe conformeroit ſur cet article aux ſentimens du Roi & du Sénat.

L'Eſcadre Angloiſe étant partie d'Elſenap, entra dans le golphe de Finlande, & vint jetter l'ancre près de l'Isle de *Nargen*, à trois mille de *Revel.* Le Commandant de cette place, ne ſachant trop comment prendre cette ſubite apparition, envoya à tout hazard faire un compliment à l'Amiral Wager, & lui demander en même tems à quel deſſein il s'approchoit ſi près de Revel avec ſon Eſcadre. Celui-ci, après l'avoir aſſuré n'en avoir aucun, dont on dût prendre ombrage, depêcha auſſi-tôt un de ſes Capitaines avec une Fregate pour porter à *Cronſtadt* au Comte APRAXIN, Amiral de Moſcovie, la lettre que le Roi d'Angleterre écrivoit à l'Imperatrice

de

de Ruſſie. Cet Amiral l'ayant envoyé ſur le champ, à cette Princeſſe ; Elle lui ordonna de dire au Capitaine Anglois, qu'il pouvoit retourner à ſon Eſcadre, où elle envoyeroit la reponſe, qu'Elle vouloit faire au Roi ſon Maître. Il ſe paſſa dix à douze jours, avant qu'elle exécutât ce qu'elle avoit promis. Au bout de ce tems-là, le Comte Apraxin ayant reçû la Lettre qu'Elle écrivoit au Roi d'Angleterre ; il envoya à l'Amiral Wager, le Capitaine *Mitchikoff* pour la lui porter : & comme on ſera bien aiſe, peut-être, de la voir, auſſi-bien que celle de Sa Maj. Britannique, on les trouvera toutes deux inſerées à la fin de ce volume † telles que je les reçus à Madrid de Milord Harrington.

L'Imperatrice de Ruſſie s'attachoit principalement dans ſa réponſe, à faire connoître, combien les ſoupçons du Roi d'Angleterre, ſur l'intérêt qu'elle prenoit au rétabliſſement du Roi Jacques, étoient mal fondés ; auſſi-bien que ſur les autres projets qu'on lui attribuoit dans le Nord. Mais les grands

* arme-

† *Pièces Juſtificatives.* N°. IV. & V.

* armemens de terre & de mer, qu'on avoit vû faire à cette Princesse, & dont la dépense montoit, à ce qu'on disoit, à quinze-cens mille Roubles **; vingt-deux Régimens d'Infanterie, qu'on devoit, disoit-on, encore embarquer sur la Flotte, avec un train considerable d'Artillerie; pendant que quinze à seize mille Chevaux avoient ordre de se tenir prêts à marcher; & enfin, beaucoup d'autres dispositions pour une grande entreprise, pouvoient faire douter de la sincerité des assurances que donnoit Sa Maj. Imperiale, & justifier les sages & promptes mesures, que les Rois d'Angleterre, de Suede & de Dannemarck avoient prises de concert, pour conserver la tranquillité dans le Nord.

La Flotte que ce dernier Monarque avoit armée, ayant joint l'Escadre Angloise sous les ordres du Vice-Amiral Billes;

* On débita alors à Madrid, que la Flotte Russienne devoit être composée de 22. Vaisseaux de guerre, & de 75. Galeres à trois Rames; & qu'on devoit mettre du Biscuit sur cette Flotte pour trente mille hommes, pour trois mois.

** Le Rouble vaut quatre Livres monnoye de France.

BILLE, le 24. Juin près de *Revel*; le Sr. de WESTPHALEN présenta à ce sujet à l'Imperatrice de Russie un Mémoire *, du contenu duquel S. Maj. Imp. parut extrêmement offensée : & on répondit par ordre de cette Princesse au Sr. de Westphalen avec beaucoup de vivacité.

Le ressentiment de cette Souveraine n'eut pourtant point d'autres suites. Bien loin même de traiter les Anglois & les Danois comme ennemis, Elle ordonna qu'on leur fournît toutes sortes de rafraichissemens; & qu'on n'exigeât rien d'eux pour les differentes denrées qu'ils achettoient, au-delà du prix qu'en payoient les habitans du pays. Enfin, pour mettre le comble à sa générosité †, & pour se concilier apparemment l'amitié de la Nation Angloise, Elle fit publier une

* On le trouvera à la fin de ce Volume, *Pieces Justificatives*, N°. *VI.* avec la Réponse de S. M. Czarienne, N°. *VII.*

† Les ménagemens de l'Imperatrice de Russie pour se concilier l'affection de la Nation Angloise, pendant qu'Elle se plaignoit du Roi d'Angleterre, ne servoient qu'à fortifier ce Monarque dans l'opinion que cette Princesse mettoit tout en usage, pour faire réussir le projet dont j'ai parlé.

une Ordonnance **, qui produiſit à Madrid autant d'éloges de la moderation que montroit cette Princeſſe, que d'aigreur contre l'Angleterre, à qui on attribuoit de vouloir dominer par tout.

La bonté que l'Imperatrice de Ruſſie montroit pour une Nation dont elle avoit lieu de ſe plaindre, toucha ſenſiblement tous les Négocians Anglois qui ſe trouvoient à Petersbourg. Ils vinrent ſe jetter aux pieds de S. Maj. pour lui en marquer leur reconnoiſſance ; & les autres, qui étoient répandus dans ſes Etats, ne ceſſoient de vanter ſa magnanimité.

Au reſte, ſi cette Princeſſe eut le chagrin, de ne pouvoir exécuter les vaſtes projets qu'on lui attribuoit ; la prudence avec laquelle elle ſe conduiſit avec ſes voiſins dans le Nord, & la fermeté qu'Elle montra en même tems, d'acceder au Traité de Vienne, à la vue des deux Flottes Angloiſe & Danoiſe, ne lui fut pas moins glorieuſe. On retrouve aujourd'hui la même ſageſſe, & la même grandeur d'ame dans ſon Auguſte Fille †, qui,

** *Pieces Juſtificatives*, *N°. VIII.*

† ELISABETH PETROWNA, à préſent Imperatrice de Ruſſie, depuis le 25. Novemb. 1741.

qui, après être montée ſur le Trône de ſes Peres, par une revolution qui tient du prodige, s'attire de plus en plus l'amour & le reſpect des Sujets de ſon vaſte Empire.

Tous les changemens qu'avoient cauſé dans le Nord l'arrivée des deux Eſcadres dont je viens de parler, ne furent gueres vus de bon œil à Vienne & à Madrid. Le refroidiſſement entre L. Maj. Imp. & Cath. & le Roi d'Angleterre s'augmentoit chaque jour, & on ne s'embarraſſoit pas beaucoup de le diſſimuler à la Cour d'Eſpagne. Pour ſe dédommager en quelque façon du mauvais ſuccès des projets ſecrets qu'on avoit formés dans le Nord avec l'Imp. de Ruſſie, L. M. Imp. & Cath. s'appliquerent avec une nouvelle ardeur, à diſpoſer pluſieurs Electeurs à embraſſer leur parti; & afin de faciliter les Négociations qui ſe faiſoient pour cet effet dans pluſieurs Cours d'Allemagne, on fit paſſer d'Eſpagne, malgré l'épuiſement des Finances, de groſſes remiſes d'argent à Vienne, où l'on ne s'ennuyoit point d'en recevoir.

L'Empereur, qui tâchoit avec ce ſecours de porter auſſi la plus grande partie du Corps Germanique à s'unir à lui

&

& à l'Espagne, auroit fort souhaitté, aussi bien que le Roi & la Reine d'Espagne, de gagner le Landgrave de Hesse-Cassel. On lui offrit pour cela des subsides considerables, que la Cour d'Espagne, selon sa générosité ordinaire, consentoit obligeamment de donner. Mais dans cette occasion L. M. Imp. & Cath. eurent encore le desagréement d'éprouver, que le Roi de la Grande Bretagne les avoit prévenus par le Traité * qui fût signé à Londres le 12. Mars 1726., par le Vicomte de TOWNSHEND de la part de ce Monarque, & par le Général DIEMAR de la part du Landgrave.

Tant de divers obstacles que l'Angleterre suscitoit de toutes parts à l'exécution des desseins de l'Empereur & de l'Espagne, piquoient vivement Leurs Maj. Cath. Elles auroient ardemment desiré de voir alors, comme on les en avoit flatté, l'Evèque de Frejus détacher la France de l'Alliance d'Hanover. Mais les esperances sur cet article s'évanouïssant chaque jour de plus en plus, on étoit obligé à Madrid de dissimuler un ressentiment, qu'on ne se trouvoit point en état de satisfaire.

Il

* Voyez à la fin de ce Volume, *Pieces Justificatives* N°. *IX*.

Il n'y avoit guere qu'un mois que nous avions appris en Eſpagne la diſgrace du Duc de Bourbon, lorſque je reçus une lettre du Comte de Morville, dans laquelle, après m'avoir aſſuré de nouveau que l'Evêque de Frejus poſſedoit toute la confiance du Roi, il ajoutoit : Qu'il avoit reçû ordre de ce Monarque de me faire ſavoir, que je ne pouvois rien faire qui fût plus agréable à Sa Maj., & qui lui prouvât mieux mon zele pour ſon ſervice, que de diſpoſer le Roi d'Eſpagne à conſentir, que le † Pape anticipât en faveur de l'Evêque de Frejus, la nomination de ce Prélat au Cardinalat, ſans attendre celle des Couronnes. Le Comte de Morville, en m'enjoignant de faire toutes les inſtances poſſibles, pour obtenir cette grace de Sa M. Cath., m'apprenoit que le Duc de Richelieu travailloit de ſon côté à Vienne, à porter l'Empereur à ne point s'oppoſer à cette nomination; & qu'il y avoit tout lieu de ſe flatter, que les démarches qu'il faiſoit auroient un heureux ſuccès.

L'occaſion de contribuer par mes ſoins à une choſe que le Roi paroiſſoit avoir fort à cœur, étoit trop précieuſe, pour

que

† Benoit XIII.

que je ne m'appliquasse point à suivre de mon mieux les intentions de Sa Maj. D'ailleurs je n'étois point, graces au Seigneur, élevé dans les maximes vindicatives de l'Evêque de Frejus; & bien loin de conserver le moindre ressentiment de tout le mal qu'il avoit tenté de me faire, j'étois au contraire très-flatté, de lui montrer, dans une circonstance si intéressante pour lui, avec combien peu de fondement il se méfioit de ma bonne volonté.

Aussi-tôt donc que j'eus reçu la lettre du Comte de Morville, je fus la porter à Dom J. B. de Zuloaga; & je profitai de cette occasion, pour lui découvrir tout ce qui s'étoit passé précédemment entre l'Evêque de Frejus & moi. J'ajoutai, que puisque la Providence permettoit que je pusse être de quelque utilité à l'Evêque de Frejus, j'étois résolu de le servir avec autant d'amitié, qu'il m'avoit marqué d'indifference; que je venois dans ce dessein, prier Dom Juan de m'aider de ses conseils & de ses bons offices, pour faire réussir une négociation d'autant plus intéressante pour moi, qu'il s'agissoit, comme il voyoit par la lettre du Comte de Morville, d'une chose, que le Roi mon Maître desiroit extrêmement; & d'enga-

d'engager en même tems un Prélat, qui poſſedoit toute la confiance de Sa Majeſté, à revenir des fauſſes préventions qu'il avoit ſur mon compte.

Dom Juan après m'avoir écouté ſans m'interrompre, me répondit, qu'il s'étoit toujours bien douté qu'il y avoit entre l'Evèque de Frejus & moi quelque eſpece de froideur; mais que voyant que je ne lui en diſois mot, il n'avoit pas jugé à propos de me faire part de ſes ſoupçons. Il ajouta, que le Comte de Salazar & l'Arch. d'Amida étoient dans la même opinion; & que comme il m'en avoit déja averti, on n'avoit pas négligé de la donner à L. Maj. Cath. „ Mais voici enfin, „ continua-t-il, la circonſtance du mon- „ de la plus favorable pour mettre l'E- „ vèque de Frejus dans vos intérèts; & „ il doit ètre d'autant plus ſenſible au „ zele que vous lui montrez pour les „ ſiens, qu'il ne paroit pas vous avoir „ trop donné lieu de concevoir pour lui „ de pareils ſentimens. Repoſez-vous „ au reſte ſur ceux que vous me con- „ noiſſez pour vous, du ſoin que je „ vais prendre pour mettre en bon train „ la négociation dont il s'agit. Je ver- „ rai dès aujourd'hui nos deux amis, pour

„ pour les consulter, & pour les prier „ de vous être favorables. Laissez-moi „ la lettre que le Comte de Morville „ vous écrit, afin de la leur communi- „ quer, & demain je vous rendrai comp- „ te de leur disposition, & des mesures „ que vous aurez à prendre ".

Dom J. B. de Zuloaga me tint exactement parole; & il m'apprit, quand il revint chez moi, que le Comte de Salazar & l'Archev. d'Amida, avoient eu un véritable plaisir, en lisant la lettre du Comte de Morville, de remarquer que c'étoit à moi que ce Ministre s'étoit adressé pour obtenir de Leurs Maj. Cath. la permission dont il s'agissoit. „ Ils ne „ s'y seroient point attendus, me dit-il „ ensuite: car je les ai trouvés bien plus „ instruits encore que je ne pensois, „ de la froideur qu'il y a entre l'Evè- „ que de Frejus & vous: & s'ils en igno- „ roient toutes les circonstances que vous „ m'avez apprises, ils savoient au moins „ parfaitement, que le Prélat est médio- „ crement de vos amis. Ce que je leur „ ai rapporté du zele que vous montrez „ nonobstant cela pour ses intérêts, n'a „ fait qu'augmenter les sentimens d'esti- „ me que vous leur connoissez pour vous;

„ & vous pouvez compter, que comme
„ ils voyent de quelle importance il vous
„ eſt de faire réuſſir la négociation dont
„ on vous charge, ils vous ſerviront
„ avec amitié. Je ne dois pourtant point
„ vous diſſimuler, que Leurs Maj. ont
„ remarqué, que tout ce qu'on leur
„ avoit annoncé ici des changemens qui
„ arriveroient en France en leur faveur,
„ quand l'Evêque de Frejus y tiendroit la
„ premiere place, paroit de plus en plus
„ chimerique; & qu'Elles ne ſont nullement
„ ſatisfaites de la conduite de ce Prélat.
„ Cette diſpoſition jointe au plaiſir ſecret
„ qu'on ſe fait actuellement en cette Cour,
„ de contrecarrer autant qu'on peut les
„ deſſeins de la vôtre, pourra bien met-
„ tre quelques obſtacles à la réuſſite de
„ vos projets. Mais il faut tâcher de les
„ ſurmonter; & pour que vous ne vous
„ découragiez point, l'Archevêque & le
„ Comte de Salazar m'ont chargé de
„ vous dire: Que comme ils ſavent que
„ Leurs Maj. ont de la bonté pour vous,
„ ils vous conſeillent d'expoſer naturel-
„ lement dans un Mémoire, les rai-
„ ſons eſſentielles que vous avez de les
„ ſupplier d'accorder au Roi votre Maî-
„ tre un plaiſir, qui, après tout, ne
„ tire

„ tire à aucune conſéquence ; puiſqu'il
„ ne s'agit que de faire écrire au Cardi-
„ nal BELLUGA, qui eſt chargé de
„ leurs affaires à Rome, pour qu'il té-
„ moigne au Pape, qu'Elles ne s'oppo-
„ ſent point à ce qu'il accorde au Roi
„ Très-Chrêt. la ſatisfaction, de nom-
„ mer l'Evêque de Frejus Cardinal. Tra-
„ vaillez donc à préſent ſur ce Plan,
„ pourſuivit Dom J. B. de Zuloaga,
„ dans le Mémoire qu'on vous conſeille
„ de préſenter à Leurs Maj. : & quand
„ vous l'aurez mis au net, nous n'avez
„ qu'à me le donner, afin que je le
„ porte à l'Arch. d'Amida, qui s'offre
„ obligeamment de le préſenter, & de
„ l'appuyer de ſon crédit auprès du Roi
„ & de la Reine ; & ſans doute auſſi,
„ ajouta Dom Juan en ſoûriant, de
„ toute ſon éloquence ".

Très-content de tout ce que Dom J.B. de Zuloaga venoit de m'apprendre, je lui promis de porter le lendemain chez lui, le Mémoire dont il s'agiſſoit, & dès qu'il m'eut quitté, je commençai à y travailler. Comme il eſt dans le nombre des papiers que la Cour de France m'a fait enlever, auſſi-bien qu'un billet de Dom Juan qui y a rapport, il ne

tient qu'à ceux qui s'en ſont emparés (au cas que j'avance ici quelque choſe contre la vérité) de me convaincre de menſonge. Mais c'eſt ce que je ne crains point. Bien loin de là, je ſouhaitte de tout mon cœur, que ce Mémoire devienne public, afin qu'on puiſſe y remarquer mon empreſſement & mon exactitude à y exécuter les ordres du Roi; l'éloge que j'y fais de l'Evêque de Frejus: & toutes les raiſons preſſantes & intéreſſantes que j'employe, pour déterminer Leurs Maj. Cath. à ne point mettre d'oppoſition à la nomination de ce Prélat au Cardinalat.

Dès que j'eus mis ce Mémoire au net, je me rendis chez Dom J. B. de Zuloaga, à qui je le donnai, avec une lettre que j'écrivis à l'Archevêque d'Amida, pour le remercier de la bonté qu'il avoit de vouloir bien ſe charger de le préſenter à leurs Maj. Cath.. Je le priai en même tems de le ſoutenir de ſes bons offices; & j'ajoutois, pour l'exciter encore d'avantage à les accorder; que ſuivant toute apparance, l'Evêque de Frejus feroit bien-tôt au Roi Très-Chrêt. les mêmes inſtances en ſa faveur, dont

il étoit queſtion pour lui à la Cour d'Eſpagne : & qu'ainſi, par le ſervice qu'il alloit rendre à ce Prélat auprès de leurs Maj. Cath., il s'aquerroit d'avance le droit d'en exiger un tout ſemblable en France, pour lui procurer la même dignité, quand le tems (que je deſirois, qui fût fort prochain) en ſeroit venu.

Dom Juan B. de Zuloaga exécuta fidellement la commiſſion que je lui avois donné : deux ou trois jours après il vint me dire de la part de l'Archev. d'Amida, que ce Prélat avoit préſenté ce Mémoire à L. M., avec la lettre que m'écrivoit le Comte de Morville : qu'Elles lui avoient témoigné avec bonté, être fâchées de ne pouvoir m'accorder la grace que je leur demandois : mais qu'eu égard aux raiſons eſſentielles qu'Elles avoient, de ne vouloir, dans la conjoncture préſente, ni écouter, ni encore moins paroître accepter aucune propoſition de la France ; je ne devois point être ſurpris, qu'Elles n'euſſent aucun égard aux repréſentations que le Comte de Morville m'ordonnoit de la part du Roi de leur fare ; & que par conſéquent Elles ne fiſſent point é-

crire au Cardinal Belluga, d'agir directement en leur nom auprès de Sa Sainteté : que cependant, afin de me donner dans cette occasion une preuve de la disposition favorable où Elles étoient de me faire plaisir; Elles trouvoient bon que j'écrivisse au Comte de Morville, qu'Elles se conformeroient à la conduite que l'Empereur tiendroit dans l'occasion dont il s'agissoit; & qu'Elles laisseroient en même tems le soin à Sa Maj. Imp., de faire connoître là-dessus leurs intentions au Pape.

Les raisons de refus que le Roi & la Reine d'Espagne voulurent bien me faire parvenir, pour la grace que je leur avois demandée, jointes à la maniere dont leurs Maj. jugeoient à propos d'agir dans cette occasion là, me prouvoient clairement que ce n'étoit qu'une certaine délicatesse, autorisée par les circonstances du tems, qui les empêchoit de déclarer ouvertement qu'Elles consentoient à ce que le Roi desiroit. Je fus donc, avec Dom J. B. de Zuloaga, chez l'Arch. d'Amida, pour le remercier des bons offices qu'il avoit rendus à l'Evêque de Frejus, & à moi en parti-

particulier. Ce Prélat me reçut avec beaucoup d'amitié, & me repeta les mêmes choſes que Dom Juan m'avoit dites; & puis me ſerrant la main, comme je me retirois, „ Vous devez, me „ dit-il tout bas, être bien ſenſible aux „ bontés de leurs Maj. pour vous: car „ je puis vous aſſurer, que c'eſt avec „ regret qu'elles ne vous ont pas permis d'écrire au Comte de Morville, „ qu'Elles vous avoient accordé la grace „ dont il s'agit pour l'Evêque de Frejus. „ Mais à ce petit refus près, dont L. „ Maj. ont bien voulu, comme vous „ voyez, vous faire connoître les raiſons, & qui n'eſt dans le fond qu'une formalité de peu d'importance, „ vous pouvez être en repos ſur le ſuccès de votre négociation ". C'eſt à vous ſeul, Monſeigneur, lui repartis-je ſur le même ton, que je le dois; & j'en ſuis pénétré de reconnoiſſance, auſſi bien que des bontés de leurs Maj. Elles ſavent, & vous auſſi, les raiſons que j'ai eues de rendre mon Mémoire un peu preſſant; & je me flatte, qu'Elles ne les ont point déſaprouvées. La circonſtance où je ſuis avec l'Evêque de Frejus, juſtifie ce me ſemble, mon im-

portunité; *y à buen entendedor*, ajoutai-je en riant, *pocas palabras*.

L'Archevêque, qui étoit dans ce moment-là de bonne humeur, entra dans ce que je lui disois, avec un air de liberté qui ne lui étoit point ordinaire, sur-tout quand il s'agissoit entre nous de quelque chose, qui refléchissoit tant soit peu sur les affaires dont il savoit que j'étois chargé : & jugeant que cette bonne disposition, étant une preuve indubitable de celle où il avoit sans doute apperçu qu'étoient leurs Maj. pour moi, & de la vérité par conséquent de ce qu'il venoit de m'en dire; je me séparai de lui, très-content de voir, que je pouvois surement compter sur l'honneur de la bienveuillance du Roi & de la Reine d'Espagne.

Quoique le service que je venois de rendre à l'Evêque de Frejus, dans une occasion où il s'agissoit de contribuer à lui faire obtenir une dignité qu'il désiroit ardemment, pût me donner quelque lieu d'esperer de rentrer dans ses bonnes graces; je ne jugeai point devoir me faire un mérite auprès de lui du zele que j'avois montré pour ses intérêts, en lui en rendant d'abord compte:

te. Je me contentai de répondre simplement au Comte de Morville, pour l'informer des démarches que j'avois faites pour exécuter les ordres du Roi; & que c'étoit desormais au Duc de Richelieu, d'achever à Vienne ce que j'avois commencé à Madrid. Après avoir laissé passer quelques jours, je crus qu'il convenoit pourtant d'écrire aussi à l'Evèque de Frejus, & je me flattai que ma lettre arrivant dans une conjoncture où ce Prélat seroit déja instruit vraisemblablement du service que je lui avois rendu, ne pourroit que produire un bon effet, & servir à le désabuser que je lui fusse contraire.

Je ne connoissois qu'imparfaitement alors, jusqu'où la vanité de l'Evèque de Frejus lui persuadoit que chacun devoit se mettre dans sa dépendance, mais je ne laissai pas dans ma lettre, de ménager sur cet article, la sensibilité & la délicatesse que je croiois avoir entrevues en lui. J'y disois que m'imaginant que mon sejour en Espagne pourroit lui déplaire, je le suppliois de ne me point cacher là-dessus ses sentimens; afin d'en faire la regle de ma conduite,

ſoit pour reſter à Madrid, ou pour partir, ſelon ce qu'il jugeroit à propos de me preſcrire. Je rappellois enſuite à ce Prélat les marques de bonté & d'amitié qu'il m'avoit données autrefois pendant la minorité du Roi; ajoutant que je voyois avec une véritable peine, l'eſpece de refroidiſſement qu'il avoit fait ſucceder à leur place, depuis qu'il avoit été queſtion de mon voyage en Eſpagne, quoique je croyois n'avoir rien fait qui dût me l'attirer. Enfin, après avoir dit un mot des démarches que j'avois faites pour lever les obſtacles que la Cour d'Eſpagne pouvoit mettre à ſa nomination au Cardinalat, & l'avoir prié de les regarder comme une nouvelle preuve de mon attachement pour lui, je terminois ma lettre en aſſurant ce Prélat, que la dignité que le Roi vouloit lui procurer, quelqu'éclatante qu'elle fût, ne pourroit, quand il l'obtiendroit, lui cauſer une ſatisfaction plus ſenſible, que celle que le retour de ſon amitié & de ſa bienveuillance, pourroit me faire reſſentir.

L'Evêque de Frejus m'ayant paru l'homme du monde le plus avide de louanges, le plus prévenu que ce tribut lui

lui étoit dû, & le plus occupé du ſoin de † cacher ce qui pouvoit le lui ravir; je fus bien aiſe, dans l'incertitude où j'étois de l'effet que produiroit ma lettre ſur ſon eſprit, d'avoir des témoins à la Cour d'Eſpagne, des expreſſions que j'avois employées pour me concilier l'amitié de ce Prélat. Dans cette intention j'allai la communiquer à Dom J. Bautiſta de Zuloaga, & tout de ſuite, par ſon moyen, au Comte de Salazar & à l'Arch. d'Amida, avant qu'il partiſſent avec la Cour pour St. Ildephonſe. Ils en parurent tous trois également contens,

† Sa délicateſſe ſur cet article étoit allée ſi loin, qu'en 1742. ayant paſſé une partie de l'Eté à *Iſſy*, il fit mettre trente ou quarante faiſeurs de gazetins à la Baſtille, ſur ce qu'ils donnoient à entendre, que ce long ſéjour à la campagne étoit un ſigne de la diminution de ſon crédit; & qu'il fit écrire outre cela en Hollande, pour qu'on défendît à ceux qui y débitoient de ſemblables écrits, de les envoyer en France: parce qu'en ce tems-là, ils y gliſſerent certaines réflexions, ſur les affaires générales, peu agréables pour lui. Ne pourroit-on point appliquer à ce Cardinal ces paroles de Seneque?

Neminem adverſa fortuna comminuit, niſi quem ſecunda decepit.

tens, & persuadés en même tems, que ce qu'elle contenoit, joint à la connoissance que l'Evêque de Frejus auroit du zele avec lequel je l'avois servi, établiroit désormais entre lui & moi une confiance reciproque.

Les obstacles que la Cour de Londres mettoit de tous côtés aux desseins de celle de Madrid, avoient causé, comme je l'ai rapporté, un extrême refroidissement entre l'une & l'autre. Ce qui contribua encore à l'augmenter, furent les divers avis qu'on reçut en Espagne, dans le tems dont je parle, que l'Amiral JENNINGS devoit incessamment venir sur les côtes de ce Royaume, avec une Escadre, qu'on disoit forte de 20. Vaisseaux de Guerre, & sur laquelle on mettoit tout ce qui pouvoit servir à faire quelque descente. Il ne paroissoit guere vraisemblable, malgré tous ces préparatifs, que l'Angleterre voulût déclarer la Guerre à l'Espagne. Cependant leurs Maj. Cath. jugerent à propos de prendre les précautions, que la prudence exigeoit d'Elles dans cette conjoncture; & comme on étoit incertain du lieu où pouvoit venir aborder l'Escadre Angloise, Elles donnerent

nerent des ordres, pour que ſur les côtes de Gallice, & de Biſcaye; ſur celles de Malaga, de Valence, & de Catalogne, auſſi-bien que dans l'Isle de Mayorque, on ſe mît en Etat de défenſe. Outre cela, Elles envoyerent pluſieurs Ingénieurs dans les places de ces differentes Provinces, qui pouvoient être les plus expoſées; afin d'en examiner les fortifications, & de faire reparer celles qui en avoient beſoin. On augmenta auſſi la Garniſon de Cadix, & on fit marcher quelques Regimens de Cavalerie & de Dragons, pour venir camper dans l'Isle de *Leon*, qui joint ce fameux port; afin de le mettre à l'abri de toute inſulte.

Ce n'étoit pas ſeulement les deſſeins que l'Angleterre pouvoit avoir contre l'Eſpagne en Europe, qui cauſoient de l'inquiétude à Madrid; on n'y en reſſentoit pas moins de ceux qu'on ſoupçonnoit cette Couronne d'avoir chargé l'Amiral HOZIER d'exécuter en Amérique. On craignoit également, qu'il ne s'emparât des Gallions; ou qu'il n'entreprît de faire un établiſſement à *Darien*, dans le Golphe du Mexique: ſelon ce que le Duc de PORTLAND,

 Gou-

Gouverneur de la Jamaïque, avoit autrefois proposé. Ces differents projets paroissoient d'autant plus importans, que l'un tendoit à ôter à l'Espagne les moyens de remplir les engagemens que cette Couronne avoit pris avec l'Empereur ; & l'autre, à tenir perpetuellement en échec la *Havane*, entrepôt ordinaire des Gallions. La Cour envoya donc trois Vaisseaux d'avis pour les Gouverneurs de la *Havane*, *Cartagene*, & de la *Vera-Cruz* ; afin qu'ils prissent toutes les précautions possibles, pour empêcher les Anglois de réussir dans de pareils desseins ; & sur-tout, pour mettre en sureté le trésor des Gallions.

Quelque grande que fût l'attention que leurs Maj. Cath. donnoient dans ce tems-là aux affaires du déhors, Elles ne laissoient pas de s'occuper de ce qui pouvoit être utile à leurs Sujets dans l'intérieur de la Monarchie. Et comme on leur représenta que souvent la jeune Noblesse, par la médiocrité des biens de leurs parens, manquoit d'instruction & devenoit ensuite inutile à l'Etat : Elles voulurent remedier à cet inconvénient ; & dans cette vue on forma par leur ordre, dans le College Imperial de Madrid,

drid, sous la direction des Peres Jésuites, une espece d'Academie, où l'on devoit recevoir gratis un certain nombre de jeunes Gens de condition; afin qu'ils apprissent non seulement le Latin & les autres Sciences ordinaires, mais encore les Langues étrangeres, & tout ce qui pouvoit les rendre capables de servir l'État, conformément aux talens qu'on remarqueroit en eux. Leurs Maj. se rendirent les fondateurs de cet établissement; & pour le soutenir Elles accorderent une rente perpétuelle de deux † *Maravedis*, à prendre sur chaque livre de Tabac: ce qui forme un revenu aussi considérable, que bien employé.

Plus on croyoit à Madrid avoir des preuves de la mauvaise volonté des Anglois, & de leurs liaisons avec la Cour de France; & plus on y paroissoit resserrer les nœuds de l'alliance & de l'union, qu'on avoit formée avec la Cour de Vienne. Le Comte de Könikseg, voyoit avec d'autant plus de plaisir cette disposition, qu'il avoit craint, qu'une prompte reconciliation entre les deux Cou-

† Le *Maravedis* vaut trois deniers de notre monnoye.

Couronnes ne fût la ſuite du changement dans le Miniſtere qui étoit arrivé en France; & cet Ambaſſadeur Imperial profitoit, avec ſon habileté ordinaire, du crédit qu'il avoit, pour obtenir de leurs Majeſtés Cath. le payement des ſubſides qu'Elles s'étoient engagées de donner à l'Empereur, & que le Duc de Ripperda avoit ſi long-tems éludé de payer. La diſgrace que celui-ci s'étoit attirée par cette reſiſtance, ſervant de leçon très-efficace aux nouveaux Miniſtres d'Eſpagne, pour ne pas ſuivre ſon exemple; ils cherchoient avec empreſſement les moyens de contenter la Cour de Vienne: & ils craignoient autant la vigilance que le reſſentiment du Comte de Könikſeg. Quelque grande que fût leur attention à éviter l'un & l'autre, ils n'en ſentoient pas moins les obſtacles qui ſe préſentoient de toutes parts pour avoir de l'argent. Dans l'extrême épuiſement où étoient les finances, ces Miniſtres jugerent à propos d'avoir recours aux Marchands de Madrid; & ils leur firent propoſer par leurs Sindics, de prêter au Roi cent mille piſtoles. Ceux-ci, quoi qu'à regret, s'étant chargés de la commiſſion; il falut bien que les Mar-

chands

chands souscrivissent aux intentions de la Cour ; & ils donnerent 60000. pistoles en argent comptant, dont on se servit pour les besoins les plus pressants : pendant qu'on fit passer les quarante mille pistoles restantes à Vienne par des lettres de change. Ce secours n'y paroissant pas suffisant, on y en joignit encore d'autres plus considerables ; & on faisoit monter jusqu'à six cens mille pistoles, les sommes qui avoient été envoyées en assés peu de tems.

De si abondantes largesses rendirent l'argent d'une rareté extrême à Madrid : tout y languissoit. Les Troupes, les Officiers des maisons du Roi & de la Reine, & ceux de Justice, ne pouvoient obtenir le payement d'une petite partie de leurs appointemens. Chacun en murmuroit ; mais on faisoit peu d'attention à leurs plaintes ; & on ne paroissoit occupé, que du soin d'éviter celles qui pouvoient venir de Vienne.

La marque qu'on donna de ce menagement extraordinaire dans le tems dont je parle, au sujet de quelques Seigneurs Espagnols, qui avoient obtenu la Grandesse de l'Empereur, fit tant de bruit à Madrid, que je crois devoir ici la rapporter. Par

Par l'Article 9. du Traité de Vienne, il étoit ſtipulé, que tous ceux qui avoient ſuivi pendant la Guerre le parti de l'Empereur ou du Roi d'Eſpagne, pourroient non ſeulement rentrer dans la poſſeſſion de leurs biens confiſqués; mais auſſi jouïr des dignités qui leur avoient été données pendant la Guerre, leſquelles on reconnoîtroit de part & d'autre. Pluſieurs Eſpagnols, qui étoient ou dans les Troupes, ou à la Cour de Sa Maj. Imperiale, voulant profiter de cette convention, repaſſerent en Eſpagne, & ceux que l'Empereur avoit fait Grands d'Eſpagne, vinrent à Madrid pour y prendre poſſeſſion des honneurs attachés à cette dignité. Comme ils furent obligés de préſenter, ſelon la coûtume, leurs Patentes au Conſeil de Caſtille, afin qu'elles y fuſſent enregiſtrées (formalité qu'il faut obſerver avant de ſe couvrir devant le Roi) on fut fort étonné de trouver dans celles du Comte de SASTAGO, & je crois auſſi de quelques autres, que l'Empereur les faiſoit Grands, en recompenſe de leur zele pour ſon ſervice, & pour les dedommager de la perte de leurs biens par la *tirannie du Duc d'*ANJOU.

Une

Une expreſſion ſi dure, qui échappe dans la circonſtance d'une Guerre vive & animée, mais que l'on voudroit, dans un tems different, n'avoir point employée, parut ſi diamétralement oppoſée au privilege qu'elle accordoit, de ſe couvrir en qualité de Grand, devant le Monarque contre lequel on s'en ſervoit; que le Conſeil de Caſtille ne voulut point proceder à l'enregiſtrement d'une ſemblable piece, ſans ſavoir auparavant les intentions de leurs Maj. Cath.: & il me ſouvient, que *Dom Alvare de Caſtille*, * Camariſte de ce Conſeil, & fort de mes amis, m'aſſura même, qu'on avoit été tenté, en la liſant, de la mettre en piece. Mais quoique la délicateſſe de ce premier Tribunal de la Monarchie d'Eſpagne, fût aſſurement bien fondée, & ſon zele pour la gloire du Roi Catholique très louable & digne de ſa fidélité; leurs Majeſtés ne jugerent point à propos d'avoir égard aux repréſentations qu'il leur fit ſur le ſtile de ces Patentes. Elles trouverent bon qu'on les enregiſtrât, & que le Comte de Saſtago,

* C'eſt une dignité qui correſpond à celle de Préſident à Mortier du Parlement.

Saſtago, & les autres qui en avoient de pareilles, en profitaſſent.

Si la déference que l'on montroit à Madrid pour tout ce qui venoit de la Cour de Vienne, étoit flatteuſe pour le Comte de Königſeg; il ne devoit pas être moins touché des attentions qu'on continuoit d'avoir pour lui perſonnellement, & dont en toute occaſion on lui donnoit des marques. Leurs M. Cath. étant parties le 24. Juillet pour aller paſſer le reſte de l'Été à St. Ildephonſe, on lui deſtina le Château de *Balſaim*, qui n'en eſt éloigné que d'un quart de lieue, pour ſon logement. A cette diſtinction, qui n'avoit jamais été accordée qu'aux ſeuls Ambaſſadeurs de France, comme Miniſtres de la Famille Royale, on joignit encore celle, d'envoyer au devant du Comte de Königſeg, differens poſtillons, quand il partit de Madrid, pour lui ſervir de guide; & d'avoir l'honneur de ſe promener quelquefois ſeul avec leurs Maj. Cath. dans les Jardins de St. Ildephonſe.

Des privileges ſi marqués dans une Cour, où ordinairement ils ne ſont point facilement accordés, faiſant connoître l'eſtime & le crédit qu'y poſſédoit le

le Miniſtre Imperial, chacun travailloit à lui plaire, & à s'attirer une ſi puiſſante protection. Témoin de cet empreſſement & très-inſtruit de l'autorité du Comte de Könikſeg, je ne voulus cependant jamais me ranger dans le nombre de ſes courtiſans, par une aſſiduïté à le voir, que je trouvois peu convenable; & je me contentai de me comporter avec lui comme avec tous les autres Miniſtres étrangers, que je fréquentois peu, & ſeulement autant que la politeſſe & la bienſéance l'exigeoient.

Les relations qui s'étoient formées entre le Comte de Salazar, l'Archevêque d'Amida & moi, & qu'il m'étoit extrêmement important de continuer, tant pour ce qui m'étoit perſonnel, que pour être mieux en état d'informer le Comte de Morville de ce qui ſe paſſoit en Eſpagne, ſe trouvant fort interrompues par le voyage & le ſéjour que leurs Maj. Cath. étoient allées faire à St. Ildephonſe; je craignis qu'elles ne devinſſent fort languiſſantes, & même qu'elles ne s'éteigniſſent tout-à-fait. Je ne pouvois aller à la Cour ſans permiſſion; & les circonſtances du tems, jointes à l'attention que le Public faiſoit ſans

ceſſe à mes démarches, ne me donnoit guere le droit de demander cette grace, & encore moins l'eſperance de l'obtenir. Incertain donc des meſures que je pouvois prendre, pour éviter l'inconvénient qui reſultoit d'une ſi longue abſcence, je fis part de mon inquiétude à Dom J. B. de Zuloaga, qui devoit, dans les premiers jours d'Août, aller faire un tour à la Cour; & je le priai, quand il y ſeroit arrivé, de ſonder les diſpoſitions de l'Archevêque d'Amida & du Comte de Salazar, pour ſavoir s'ils voudroient bien m'obtenir la permiſſion d'y faire un petit voyage; & de m'apprendre en particulier ſi je pouvois y paroître, ſans m'expoſer à déplaire à L. M. Cath. Dom Juan ſe chargea avec plaiſir de cette commiſſion. Il vint me dire à ſon retour, que l'Archevêque d'Amida n'avoit fait aucune difficulté de parler à L. M. de l'envie que j'avois, de faire un voyage à St. Ildephonſe; & qu'Elles avoient répondu à ce Prélat, qu'Elles ne trouvoient aucun inconvénient de m'en accorder la permiſſion: que j'y pouvois donc venir quand il me plairoit; pourvu cependant, que je priſſe quelque précaution, pour trouver un logement.

Très-

Très-content d'avoir obtenu la grace que je desirois, je songeai à en profiter promptement ; & j'écrivis pour ce sujet aux Peres de l'Aubrussel & de Nyel, (qui, en qualité de Précepteurs du Prince des Asturies & des Infans, avoient un appartement dans le Palais,) de vouloir bien me permettre de placer un lit chez eux pour quelques jours. Ils me répondirent, qu'ils me donneroient volontiers une chambre ; assuré au moyen de cela d'avoir un logement, je me rendis à St. Ildephonse, avec Dom Antonio de Sartines, qui est à présent Intendant en Catalogne.

Ce Palais, qui d'abord avoit été bâti pour servir de retraite au Roi d'Espagne, quand il abdiqua sa Couronne, est situé au pied des montagnes, & à deux lieues de la ville de Segovie. Il n'étoit point, dans le tems dont je parle, ni aussi grand, ni aussi orné qu'il l'est actuellement ; & même du côté de la principale entrée, il me parut, quand j'y arrivai, assez semblable à une grosse Abbaye : mais pour les jardins, ornés de belles cascades extrêmement abondantes, de plusieurs jets-d'eaux & de statues de marbre, je trouvai qu'ils ne cedoient à ceux de Versailles qu'en grandeur & nullement en magnificence. La

La maniere dont ceux qui jouent un certain rolle dans les Cours, ou qui ſont un peu initiés dans les myſteres qui s'y paſſent, reçoivent ceux qui y viennent, eſt ordinairement une preuve peu équivoque des diſpoſitions bonnes ou mauvaiſes, où ſont les Princes en faveur des nouveaux venus. Depuis plus de huit mois que j'étois à Madrid, j'avois eu tout le tems d'acquerir ſur cette matiere une experience ſuffiſante; & je comptois de démèler bien-tôt, en arrivant à St. Ildephonſe, quelle étoit ma ſituation dans l'eſprit de Leurs Majeſtés, par la façon dont ceux qui les environnoient en agiroient à mon égard. La bonne réception qui me fût faite, ne me laiſſa rien à deſirer. L'Arch. d'Amida, le Comte de Salazar, le Confeſſeur du Roi, & les autres principales perſonnes de la Cour, s'empreſſerent à me marquer toutes ſortes d'attentions; & dans l'eſpace de huit ou dix jours, que je paſſai à St. Ildephonſe, mes deux hôtes n'eurent pas ſouvent occaſion d'augmenter leur ordinaire en ma faveur.

Un accueil ſi favorable n'étant point ignoré du Comte de Könikſeg, qui venoit preſque deux fois par jour de *Balſaim*, faire

faire sa Cour à Leurs Majestés ; il laissa entrevoir quelque inquietude, & quelque curiosité de savoir ce qui pouvoit avoir donné lieu à mon voyage. J'en fus bien-tôt informé ; & bien loin de paroître embarrassé de ce qu'on m'en dit, je jugeai seulement, que pour éviter de prendre ridiculement l'air de Ministre de France, en affectant, eu égard aux conjonctures du tems, de ne vouloir avoir aucune communication avec l'Ambassadeur de l'Empereur, je devois au contraire continuer d'aller chez lui : ce que j'exécutai deux fois, avec tout l'air d'indifference qu'il convenoit à un particulier comme moi de montrer.

Cette démarche fut bien remarquée ; elle m'attira beaucoup de louanges de la part des Confesseurs du Roi & de la Reine, à qui je rendis compte des motifs qu'elle avoit eu ; & ils me dirent l'un & l'autre, que Leurs Majestés l'avoient fort approuvée, & paroissoient de plus en plus contentes de la maniere dont je me conduisois à leur Cour.

La nouvelle qui y vint, pendant que j'y étois, de la maladie assez dangereuse qu'eut le Roi Très-Chrêt. vers la fin de Juillet, y causa bien des mouvemens secrets.

crets. Mais comme on apprit assez promptement la convalescence de ce Prince, ils se calmerent aussi-tôt ; & on n'y parut plus occupé, que des desseins que pouvoit avoir une Escadre Angloise de douze ou quatorze Vaisseaux, dont on apprit l'arrivée sur les còtes de Biscaye, par un Courier que dépècha le Gouverneur de *St. Ander*, & qui arriva le 17. Août.

Leurs Maj. Cath. étoient depuis longtems informées, qu'on armoit cette Escadre en Angleterre, & quoiqu'Elles se fussent mises en état de n'en rien craindre ; on n'en ressentit pas moins vivement à St. Ildephonse le procedé du Roi de la Grande Bretagne ; & le Marquis de la Paz écrivit à Milord Harrington, qui étoit resté à Madrid, la lettre suivante, le même jour que le Courier du Gouverneur de St. Ander étoit arrivé.

MONSIEUR,

LE Roi a été informé par plusieurs Exprès depuis le 15. du courant, que l'Escadre Angloise, commandée par l'Amiral Jennings *a paru sur la côte de St. Ander, & qu'après s'être approchée de ce Port, elle est enfin entrée dans celui de Santonna, avec*

avec la permission du Commandant de cette Province, en considération de l'amitié & de la bonne intelligence qui regne entre le Roi mon maître & Sa Maj. Brit., au nom de laquelle l'Amiral Jennings leur fit des protestations de paix, étant entré dans le dit Port, sous prétexte qu'il avoit besoin de faire aiguade, sans y trouver la moindre resistance, ni aucune insulte de la part du Commandant de la côte. La conduite de cet Amiral oblige Sa Maj. mon maître, de demander quelles sont les intentions précises de Sa Maj. Brit. dans ces mouvemens, & les véritables desseins de cette Escadre? A cet effet, Sa Maj. m'ordonne d'envoyer ce Courier à Votre Excellence, & de vous écrire la presente à son nom, afin qu'en me renvoyant le dit Courier, Votre Excellence m'explique & déclare sans équivoque, & de la maniere la plus claire, les véritables intentions de Sa Maj. Brit., & les véritables desseins de cette Escadre, parce que si Votre Excell. ne me répond pas cathegoriquement & sans équivoque, Sa Majesté prendra les précautions, & donnera les ordres convenables à son service. Je suis &c.

Il est bon d'user sobrement dans les Cours de certaines faveurs qu'on y accorde

corde, afin d'acquerir par cette discretion, un espece de droit d'en demander de nouvelles, sans craindre les inconvéniens de l'importunité. Le sejour que j'avois fait à St. Ildephonse, me paroissant donc assez long, je fus le 17. d'Août au soir, (qui étoit précisément le jour que le Courier du Gouverneur de St. Ander étoit venu) prendre congé de l'Arch. d'Amida, du Confesseur du Roi, & du Comte de Salazar. Je les trouvai tous trois fort irrités de la démarche qu'avoit faite l'Angleterre. Ils me dirent, que leurs Maj. Cath. la regardoient comme une espece d'insulte; & qu'Elles ne pouvoient comprendre quelle étoit la politique de la France, de tolerer, comme elle faisoit, & même de paroître approuver la conduite des Anglois, & l'air de supériorité qu'ils affectoient de prendre dans toute l'Europe. „ Ce n'étoit pas ainsi, ajou-
„ terent-ils, que le Roi LOUIS XIV.
„ se gouvernoit; & l'on s'étoit flatté
„ que l'Evêque de Frejus, qui se vantoit
„ si fort d'inspirer au Roi Très-Chrêtien
„ les maximes de ce grand Monarque;
„ montreroit moins de partialité pour
„ ces anciens & dangereux ennemis de
„ la France. Mais nous commençons à
„ dévoi-

„ dévoiler ce Prélat, & à eſtimer ſuivant
„ leur juſte valeur, toutes les aſſurances
„ qu'il nous fait ici débiter, de ſon zele
„ pour l'Eſpagne. Pour vous, des ſen-
„ timens duquel nous ſommes plus aſſu-
„ rés, tâchez, quand vous ſerez à Ma-
„ drid, de ſavoir de l'Ambaſſadeur d'An-
„ gleterre, à quel propos le Roi ſon
„ maître a envoyé cette Eſcadre; & in-
„ formez-nous enſuite de ce que vous au-
„ rez appris ".

Les grandes chaleurs qu'il faiſoit, m'ayant obligé de partir de St. Ildephonſe le 18. vers les trois heures du matin, j'arrivai, au moyen de trois relais que j'avois, de bonne heure à Madrid. Le Marquis de Monteleon paſſa chez moi le lendemain pour me propoſer d'aller avec lui à la promenade; il me conduiſit enſuite chez l'Ambaſſadeur d'Angleterre, où il alloit très fréquemment. Ce Miniſtre, qui ſavoit que j'étois revenu de la Cour, me queſtionna beaucoup ſur ce qu'on y diſoit de l'arrivée de l'Amiral Jennings : que vous êtes, Meſſieurs les Anglois, lui répondis-je, des gens fort importuns & fort incommodes; que vous voulez dominer par tout, dans le Nord comme dans le Sud; & que ſi on pouvoit

vous conjurer comme les ſauterelles, vos Amiraux Jennings, Wager, & Hozier, & toutes leurs Eſcadres deviendroient bien-tôt la pâture des poiſſons. „ J'en „ croirois bien quelque choſe, me re- „ partit Milord Harrington : mais heu- „ reuſement pour ceux que que vous me „ nommez, ils ne redoutent guere les E- „ xorciſmes, quand même ils viendroient „ du bon homme Arch. d'Amida. C'eſt à „ tort cependant, ajouta-t-il, qu'on a „ ſi fort pris l'allarme à St. Ildephonſe „ de la venue de notre Eſcadre : car outre „ qu'il n'y a deſſus que très-peu de Trou- „ pes, les Gouverneurs des Ports de St. „ Ander & de Santona ont pû voir, par „ ce qui s'eſt paſſé entr'eux & l'Amiral „ Jennings, que le Roi mon maître eſt „ très-éloigné de vouloir rien entrepren- „ dre contre l'Eſpagne ; & le Marquis „ de la Paz lui-même en convient dans „ la lettre que je reçus hier de lui. Je „ lui avois fait une réponſe, continua- „ t-il, dont vous verrez le précis dans „ la lettre † que voilà, qu'on m'a ren- „ due il n'y a qu'un moment de ſa

„ part ;

† On la trouvera à la fin de ce volume, *Pieces Juſtificatives*, *N°. X.*

„ part; & puisque je vois par ce qu'il „ me mande, & par ce que vous me dites, qu'on paroit à la Cour fort animé contre nous, j'irai demain pour „ y justifier un peu notre conduite".

La maniere dont l'Ambassadeur d'Angleterre s'expliquoit, & ce qu'il m'avoit encore dit précédemment, lorsqu'on avoit commencé de parler à Madrid des armemens que faisoit l'Angleterre, que les intentions du Roi de la Grande Bretagne ne tendoient en cela qu'à prévenir & faire échouer les desseins que ce Monarque soupçonnoit qu'on avoit, d'exciter quelque trouble dans son Royaume; me fit clairement connoître qu'il n'y avoit nul sujet de craindre que l'Amiral Jennings format quelque entreprise. Dès que je fus rentré chez moi, j'écrivis à l'Archevêque d'Amida, pour lui rendre compte de ce que Milord Harrington nous avoit dit au Marquis de Monteleon & à moi; & que ce Ministre arriveroit vraisemblablement presque aussi tôt que ma lettre à St. Ildephonse : à quoi il me souvient que j'ajoutai, en parlant des dispositions où il m'avoit paru, qu'au cas que l'Archev. d'Amida trouva à propos, quand il paroîtroit à St. Ildephonse,

de lui demander, comme on avoit fait autrefois au Prophète Samuel : * *Pacificus ne est ingressus tuus ?* Il répondroit, suivant toute apparence, aussi favorablement que ce Prophète.

Dans le tems de toutes les agitations que causoit en Espagne l'arrivée de l'Escadre Angloise, on y apprit que la République d'Hollande, à l'exception seulement de la Province d'Utrecht, s'étoit enfin déterminée à acceder au Traité d'Alliance conclu à Hanover; & que le 9. Août les Députés de leurs Hautes Puissances, avoient eu une conference avec le Marquis de Fenelon, Mrs. Finch & Meynershagen, Ministres de France, d'Angleterre & de Prusse; à la fin de laquelle l'Acte de l'Accession avoit été signé: ensuite dequoi le premier avoit aussitôt dépêché le Chevalier de Fenelon son frere à Versailles, pour y apprendre cette nouvelle, & quelques jours après le Sr. du Jardin son Secretaire, pour y porter l'Acte d'Accession †. On s'attendoit en Espagne depuis long-tems à cet événement: mais comme on se flattoit toujours, que quel-

* Liv. I. des Rois ch. XVI.

† On le trouvera à la fin de ce Volume, *Pieces Justificatives N°. XI.*

quelques circonſtances pourroient l'éloigner, on fût fort fâché de le ſavoir arrivé, & encore plus embarraſſé des meſures qu'il falloit prendre pour en arrêter les ſuites.

L'inquietude où l'on étoit à cet égard, fit bien-tôt place à des ſentimens differens, par l'avis que reçut le Comte de Könikſeg, de l'heureux ſuccès qu'avoient eu les Négociations du Comte de Rabutin à Petersbourg; & que le 6. Août on avoit ſigné à Vienne un Traité d'Alliance entre l'Empereur & l'Imperatrice Catherine, dans lequel cette Princeſſe accedoit à celui de Vienne. Comme la puiſſance de Sa Maj. Imp. de Ruſſie, & ſes nombreuſes armées de terre & de mer, ſur leſquelles on comptoit en cas de beſoin, paroiſſoient en Eſpagne (où l'on groſſiſſoit alors volontiers les objets qui flattoient) très capables de contenir l'Allemagne & le Nord, & de faire évanouïr tous les projets des Alliés d'Hanover; le Roi & la Reine d'Eſpagne apprirent cette nouvelle avec une joye ſenſible, & elle diſſipa entierement le chagrin que celle de l'acceſſion des Etats Généraux avoit d'abord cauſé.

Soit que cette nouvelle donnât la mê-

me confiance & la même assurance à Vienne, ou que l'Empereur crût sa gloire intéressée à soutenir la Compagnie d'Ostende; ce Monarque, sur l'expédient proposé par la Cour Brit. de la transferer à *Trieste* ou à *Fiume*, fit répondre qu'il le trouvoit impraticable; & il donna seulement à entendre, qu'en faveur de la bonne intelligence qu'il vouloit conserver avec le Roi d'Angleterre & la Republique d'Hollande, il consentiroit à mettre quelque limitation au Commerce de cette Compagnie. Mais ces deux Puissances, également intéressées à en demander l'extinction totale, étoient bien éloignées de se contenter d'une si légere condescendance. La resistance qu'elles trouverent de la part de la Cour Imperiale, & de celle de Madrid, à obtenir sur cet article la satisfaction qu'elles desiroient, les anima de telle sorte, qu'elles ne voulurent plus, dans la suite, écouter aucune proposition d'accommodement, qui n'eût l'abolition de la Compagnie d'Ostende pour préliminaire.

Lorsque je m'étois séparé à St. Ildephonse du Comte de Salazar & des Confesseurs du Roi & de la Reine, j'étois convenu avec eux, que si l'Evêque de Fre-

jus

jus répondoit à la lettre que je lui avois écrite, je leur communiquerois le contenu de cette réponse. Je me trouvois d'autant plus disposé à satisfaire leur curiosité sur cet article, que la part que je leur avois donnée de ce qui s'étoit passé entre ce Prélat & moi, quand j'étois venu en Espagne, & celle qu'ils avoient eue aux démarches que j'avois faites pour obtenir le consentement de leurs M. Cath. à la nomination de Mr. de Fleury au Cardinalat, exigeoient que je leur donnasse cette marque de ma confiance. Ayant donc reçu, cinq ou six jours après mon retour à Madrid, la lettre que j'attendois, je la portai à Dom J. B. de Zuloaga, pour qu'il la lût. Je lui remis en même tems la copie de cette lettre, * que je joins ici, & un billet pour le Comte de Salazar, afin que Dom Juan fît tenir l'un & l'autre.

à Versailles le 10. Août 1726.

JE *vous avoue*, Monsieur, *que la lettre dont vous m'avez honoré du* 30. *du passé m'a extrêmement surpris, & que je ne m'imagine pas sur quel fondement vous pouvez avoir cru, que votre séjour à Madrid*

* J'en ai encore l'original.

drid ne me fût pas agréable. Vous pouvez vous souvenir que c'est par moi que le premier dessein que vous formates d'y aller, passa jusqu'à Mr. le Duc; & si vous l'avez exécuté ensuite sans m'en rien communiquer, je n'en ai point du tout été fâché: & quand ce Prince m'en parla ensuite, je lui dis qu'on ne pouvoit mieux faire que de vous y envoyer. Je n'ai point changé là-dessus; & toutes les lettres qu'on a reçu de vous depuis, m'y ont encore confirmé. Je suis très-persuadé de la droiture de vos intentions, & du zele que vous conservez pour le service du Roi & pour votre Patrie; quoique vous soyez dans une Cour, où les conjonctures ne vous fournissent guère d'occasions de le mettre en usage. Pour ce qui me regarde, je ne m'en mêle en aucune façon; & c'est l'affaire du Roi. Je sai parfaitement qu'il n'y a rien à esperer pour la reconciliation, que par la médiation de l'Empereur, à laquelle certainement Sa Maj. n'aura jamais recours. Il faut prier Dieu, que le Roi Cath. ouvre les yeux sur son véritable intérêt, & qu'il ne se repente pas un jour du parti qu'il a pris, & qu'il soutient avec peut-être trop de fermeté.

Je vous supplie d'être persuadé, que j'aurai toujours une attention particuliere à vos intérêts, & qu'on ne peut vous honorer ni être plus parfaitement que moi, Monsieur, *votre très-humble & très-obéïssant serviteur.*

A. H. anc. Evêque de Frejus.

Le stile de cette lettre répondoit bien mal à celui dont je m'étois servi dans la mienne; & le silence affecté de l'Evêque de Frejus, sur les démarches toutes recentes que j'avois faites en sa faveur auprès de leurs Maj. Cath., pendant qu'il me reprochoit l'indifference qu'il m'avoit cependant si fort donné lieu de lui marquer quand j'étois venu en Espagne, me dévoiloit clairement l'amertume qu'il conservoit toujours contre moi dans le cœur. Je compris aisément dès lors, que je ne pouvois guere esperer de lui voir prendre des sentimens differens, & que suivant toute apparence il se persuadoit, que la plus légere faute commise contre lui, ne pouvoit être reparée par aucune excuse, ni même par aucun service. Peu édifié, de remarquer dans un Evêque une sem-

blable diſpoſition, je me confirmai dans la réſolution que j'avois déja priſe, d'éviter avec ſoin tout ce qui pouvoit me mettre dans la néceſſité de traiter de quelque affaire avec ce Prélat. Heureux ſi la providence eût permit que je puſſe la ſuivre, & que par là elle m'eût délivré de la longue & dure oppreſſion qu'il m'a fait ſouffrir !

Dom J. B. de Zuloaga, qui avoit été témoin du zele que j'avois montré pour l'Evèque de Frejus, parut preſqu'auſſi ſurpris que moi, en liſant ſa lettre, de n'y trouver pas un ſeul mot qui me fît connoître, que ce Prélat me ſût quelque gré du ſervice que je lui avois rendu, ni ſeulement qu'il en fût informé. „ On remarque pourtant, me dit-„ il, par ce qu'il vous mande, qu'il a „ vû, & même approuvé, toutes les let-„ tres que vous avez écrites ci-devant en „ France: par quel hazard ne vous par-„ le-t-il donc point de la derniere, qui „ étoit la plus intereſſante pour lui ? „ Seroit-il fâché de vous marquer quel-„ que reconnoiſſance, dans le même „ tems qu'il vous reproche, d'ètre ve-„ nu dans ce païs ſans lui communi-„ quer votre départ ? Cette délicateſſe „ ſeroit

„ feroit bien rafinée ". Ne doutez point, lui repartis-je, qu'il ne la reffente : il n'a même pû gagner fur lui de paroître avoir quelque obligation à un homme, dont vous voyez que l'indifference l'a piqué. Mais quoique je le fois à mon tour de fon procedé, je ne lui en témoignerai rien ; & je laifferai au tems, le foin d'operer dans fon cœur des changemens en ma faveur, que le fervice que je viens de lui rendre auroit déja dû produire. Dom Juan m'exhorta fort de perfeverer dans ces fentimens, & fur-tout de ne rien dire de l'Evêque de Frejus, dont fes partifans en Efpagne puffent fe fervir, pour lui faire valoir leur zele à mes dépens. Quant au paquet que je lui avois remis pour le Comte de Salazar, il me promit de le lui envoyer, & de l'accompagner auffi d'une lettre.

L'un & l'autre arriverent à St. Ildephonfe dans un tems où la venue de l'Efcadre Angloife n'y difpofoit pas trop favorablement les efprits en faveur de l'Evêque de Frejus. On n'ignoroit point d'ailleurs, l'efpece de comedie que ce Prélat avoit jouée en fe retirant à *Courfon* près de Paris, lorfqu'on avoit exilé

exilé le Maréchal de Villeroi, son bienfaiteur (1), & qu'il continuoit (2) depuis que ce Seigneur étoit revenu de Lyon. On savoit aussi tout récemment, le peu de reconnoissance qu'il témoignoit au Duc (3) de MORTEMART, qui l'avoit cependant tiré seul de l'embarras où il s'étoit jetté à *Issy* par sa seconde sortie de la Cour. L'opinion qu'on avoit de la bonté du cœur de l'Evêque de Frejus étant donc assez médiocre, le Comte de Salazar ne fut point surpris que je lui en parusse peu satisfait. *Confiesso à V. S.*, me disoit-il dans sa réponse, *que el estilo del*

(1) Ce fut ce Maréchal & le Pere Teillier Confesseur du Roi LOUIS XIV., qui contribuerent le plus à vaincre la repugnance que ce grand Monarque avoit, de nommer Précepteur du Dauphin, à présent Roi, l'Evêque de Frejus; & personne n'ignore toutes les démarches qu'ils firent l'un & l'autre, dans ce tems-là, en faveur de ce Prélat, & quelle reconnoissance il leur en a ensuite marqué.

(2) L'Evêque de Frejus, en affectant toujours d'avoir de grands égards pour le Maréchal de VILLEROI, n'omettoit rien en secret, pour le ten[illegible] éloigné de la Cour, & hors de

del Obispo de Frejus parece algo frio, y no solamente para V. S. pero para nosotros tambien. Il me conseilloit cependant, comme Dom Juan, de dissimuler le ressentiment que j'en pouvois avoir, & d'éviter par là d'aigrir encore davantage les choses.

C'est presque toujours l'intérêt, qui, dans la plûpart des Courtisans, devient le principe & le lien de leur confiance & de leur amitié. Quand l'une & l'autre ne peuvent plus compâtir avec lui, elles s'éteignent bien-tôt, & cedent même la place à des sentimens tout opposés.

de portée des agrémens & des distinctions dont ce Seigneur avoit joui avant son exil, & qu'il méritoit par son tendre & respectueux attachement pour le Roi.

(3) Ce Seigneur, qui, sur la promesse positive de l'Evêque de Frejus, s'étoit flatté d'être admis dans le Conseil, fut si piqué de voir, que ce Prélat, depuis l'éloignement du Duc de BOURBON ne lui donnoit aucune part dans le Gouvernement, qu'il partit le 8. Juillet pour aller dans ses Terres ; & que remettant ensuite sa charge de premier Gentil-homme de la Chambre à son Fils, il n'a plus paru à *Versailles* que rarement, & seulement pour y faire sa cour au Roi.

posés. Ne me flattant donc pas de trouver plus de délicatesse sur cet article dans la Cour d'Espagne, que dans les autres, je prévoyois aisément, malgré tout le refroidissement qui étoit actuellement entre cette Cour & celle de France, que tòt ou tard cependant, les ménagemens qu'on seroit obligé d'avoir à Madrid pour l'Evêque de Frejus, m'y attireroient plusieurs désagrémens ; & que par conséquent, le meilleur moyen que je pusse prendre pour les éviter, étoit de travailler à me retirer en France d'une maniere qui ne ressentît point la disgrace ; & qui pût au contraire justifier aux yeux du Public la conduite que j'avois tenue en Espagne. Je m'attendois bien, que l'exécution de ce projet rencontreroit peut-être quelques obstacles de la part de l'Evêque de Frejus, peu disposé à me faire plaisir : mais je ne laissois pas d'esperer, qu'en paroissant resolu de quitter un païs où je ne pouvois douter que ce Prélat me voyoit resider avec peine, il se prêteroit plus facilement à m'en fournir les moyens que je desirois ; ou que s'il se sentoit à cet égard quelque secrette repugnance, elle pourroit être surmon-

ſurmontée par les bons offices des amis que j'avois à la Cour.

L'eſprit fort occupé de toutes ces differentes idées, je fus un jour chez Dom J. B. de Zuloaga pour lui en faire part. Après l'en avoir long-tems entretenu, je le priai de rapporter notre converſation au Comte de Salazar & à l'Archevêque d'Amida, quand il iroit à St. Ildephonſe; & de les engager, non ſeulement à parler à leurs Maj. du deſſein que j'avois de retourner en France; mais auſſi de les ſupplier de faire paſſer, s'il étoit poſſible, juſqu'à l'Evêque de Frejus, quelques marques de leur contentement de ma conduite: afin qu'un témoignage ſi reſpectable le diſposât à y joindre le ſien auprès du Roi, ou l'empêchât au moins de prevenir Sa Maj. contre moi.

Dom J. B. de Zuloaga, qui me marquoit une amitié dont je conſerverai toujours une ſincere reconnoiſſance, & qui deſiroit de me retenir en Eſpagne, combattit de toutes ſes forces mon projet. Bien loin donc d'approuver le parti que je voulois prendre de retourner dans ma patrie, ou de le croire le plus propre à me concilier l'amitié de l'Evêque
de

de Frejus ; il fit de son mieux pour me persuader, que le besoin qu'on avoit de moi en France dans la conjoncture présente, se trouvant joint aux bontés & à l'approbation dont leurs M. C. m'honoroient, contribueroit infiniment plus à faire revenir l'Evêque de Frejus des préjugés qu'il paroissoit avoir contre moi, que l'espece de condescendance que je prétendois lui montrer en me retirant. „ Suivant toute apparance, ajouta-t-il, „ dès-lors que ce Prélat verra que „ vous ne pouvez ni le servir ni lui nuire, „ & qu'il vous tiendra sous sa Puissan- „ ce ; ou il vous oubliera ; ou s'il se „ croit en quelque façon obligé de vous „ procurer quelque grace, soyez assuré „ qu'il saura bien lui faire porter plû- „ tôt le caractere d'un mécontentement „ pardonné, que celui d'une recompen- „ se des services que vous avez rendus „ en ce païs, & dont vous êtes si „ digne ".

Malgré toute la solidité des reflé-xions que Dom J. B. de Zuloaga employoit pour me faire changer de sentiment, je perseverois cependant toujours dans le mien ; & quoique je ne pusse point prévoir alors, jusqu'où iroit

la

la mauvaiſe volonté de l'Evêque de Frejus contre moi, & que le ſéjour de Madrid me fût très-agréable; j'étois cependant ſi perſuadé que j'avois tout à craindre de la part de ce Prélat, qu'il me ſembloit que je ne pouvois achetter trop cher le bonheur de n'avoir rien à démêler avec lui, & de rentrer dans la ſituation (1) paiſible & tranquille où j'étois en France, avant que les conjonctures du tems m'en euſſent fait ſortir. Dom J. B. de Zuloaga s'appercevant donc, que tout ce qu'il me diſoit pour reſter en Eſpagne, ne me faiſoit point changer d'opinion, & que j'étois en quelque maniere déterminé à retourner dans ma patrie; il me promit de parler à l'Archevêque d'Amida & au Comte de Salazar, conformément à ce que je déſirois, auſſi-tôt qu'il iroit à St. Ildephonſe.

C'eſt envain qu'on cherche à ſe procurer un bonheur (2) dans cette vie que

(1) *Alta quietis meæ gaudia perdidi; & intus corruens, aſcendere exterius videor.... ex eis me eſſe video, de quibus ſcriptum eſt:* dejeciſti eos dum allevarentur. Epiſt. 5. S. Gr.

(2) *Non eſt requies ubi quæritis eam: quærite*

que l'on ne sauroit y trouver ; ou qu'on se flatte de pouvoir éviter les peines & les amertumes, que la justice ou la miséricorde de Dieu nous prépare. Comme le sort (1) de tous les hommes est entre ses mains, rien ne leur arrive qui ne soit permis, ou ordonné par sa sagesse infinie : & l'unique moyen de conserver la paix dans les adversités qui surviennent, est de les recevoir avec cette humble soumission à sa volonté, que la seule Religion est capable de nous inspirer. Etant donc destiné par la divine Providence, à souffrir une longue suite de mortifications & d'humiliations très-sensibles, & qui dureront peut-être autant que ma vie, c'étoit sans doute bien inutilement que je travaillois à les fuir ; & on verra en effet que ce que je me persuadois devoir contribuer à ma tran-

quærite quod quæritis ; sed ibi non est ubi quæritis : beatam vitam quæritis in regione umbræ mortis ; non est illic. August. lib. 4. confess.

Ostendis (Deus) quam magnam creaturam rationalem feceris, cui nullo modo sufficit ad beatam requiem quidquid te minus est, ac per hoc nec ipsa sibi. Idem lib. 13. confess.

(1) *Deus meus es tu : in manibus tuis sortes meæ.* Ps. 36.

tranquillité, (1) est devenu précisément le principe de toutes mes peines.

Comme c'étoit à Dom J. B. de Zuloaga que je m'étois adressé, pour instruire l'Archevêque d'Amida & le Comte de Salazar, du dessein que j'avois de retourner en France, & pour ménager ensuite avec eux les choses, de façon que je pusse sortir d'Espagne d'une maniere agréable, & honoré de la protection de leurs Maj. Cath.; j'attendois, que cet Ami fût arrivé à la Cour où il devoit aller incessamment, pour recevoir de ses nouvelles, & pour regler ensuite, sur ce qu'il m'écriroit, les démarches que j'aurois à faire; lorsque je reçus par la Poste, une lettre * de l'Arch. d'Amida, adressée directement à moi contre l'ordinaire †, dans laquelle ce Prélat me disoit, qu'il avoit ordre de m'écrire de venir à St. Ildephonse, où on seroit bien aise, ajoutoit-il, de me voir, & de m'entretenir.

N'ayant aucun établissement en Espagne,

(1) *Expectabam bona, & venerant mihi mala: præstolabar lucem, & eruperunt tenebræ.* Job. cap. 30. ℣. 26.

* Dans le nombre de celles qu'on m'a enlevées.

† Toutes celles qu'il m'écrivoit m'étoient rendues par Dom J. B. de Zuloaga.

gne, & me méfiant beaucoup des dispositions de l'Evèque de Frejus, surtout depuis la derniere lettre que j'en avois reçue, j'étois très-persuadé que ma situation à Madrid alloit devenir dans la suite aussi triste qu'embarrassante. Ainsi je reçus avec plaisir la lettre de l'Archevèque d'Amida, qui sembloit me donner quelque lueur d'esperance d'un sort plus doux. Afin donc de marquer à ce Prélat, par mon empressement d'aller le trouver, combien j'étois sensible à son invitation, je partis de Madrid le lendemain que j'eus reçu sa lettre; & m'étant rendu ce même jour-là, qui étoit le dernier du mois d'Août, à St. Ildephonse, j'allai, peu de tems après mon arrivée, rendre mes devoirs à l'Archevèque d'Amida. Il me reçût avec les mèmes démonstrations d'empressement qu'il m'avoit témoigné à mon premier voyage. Mais comme il étoit tard, & que le tems où il se rendoit ordinairement chez la Reine approchoit, il me dit en nous separant, de me trouver le lendemain à l'entrée de la nuit dans le Chœur de la Chapelle Royale, où il viendroit me joindre: n'étant point à propos, ajouta-t-il, par rapport au

Comte de Könikfeg, que je paruffe lui rendre de fi fréquentes vifites.

Le tems de notre entrevue arrivé, nous nous trouvâmes, l'Archevèque d'Amida & moi, exactement au rendez-vous. Après beaucoup de nouveaux témoignages d'eftime & de confiance de fa part, il débuta par me dire, que c'étoit avec un véritable plaifir qu'il s'acquittoit ce jour-là envers moi d'une commiffion, qui devoit me caufer une joye bien fenfible; puifqu'il s'agiffoit de m'apprendre, que leurs Maj. étant très-fatisfaites de la conduite que j'avois tenue depuis que j'étois en Efpagne; du zele que j'avois montré pour leurs intérêts, & en un mot de tout ce que j'avois fait ou écrit qui concernoit leur fervice, defiroient que je m'attachaffe pour toujours à Elles: & que c'étoit enfin de la part du Roi & de la Reine qu'il m'avoit écrit, de venir à la Cour. Ce Prélat ajouta, que fi je me déterminois à refter en Efpagne, leurs Maj. étoient dans l'intention de m'y procurer un établiffement auffi agréable que je pouvois le defirer; de m'employer auffi d'une maniere honorable dans les Païs étrangers, & de commencer même

par

par me charger d'une affaire, qui me feroit connoître l'estime & la confiance dont Elles m'honoroient. Au surplus, me dit-il tout de suite, leurs Maj. souhaittent que vous preniez promptement votre resolution sur ce que je vous offre de leur part; & que si vous jugez qu'il soit nécessaire d'écrire en France, pour obtenir la permission du Roi Très-Chrêtien d'entrer à leur service, vous fassiez cette démarche dès ce soir, ou demain matin au plus tard; & que vous me remettiez ensuite les lettres que vous écrirez à ce sujet, que leurs Maj. veulent lire. „ Profitez donc, continua „ l'Archevêque, des favorables disposi- „ tions où vous voyez que leurs Maj. „ sont pour vous. Restez avec nous. „ On vous aime en ce païs; & vous „ y trouverez, suivant toute apparen- „ ce, de quoi vous dédommager am- „ plement du sacrifice que vous ferez „ d'abandonner votre patrie. Quant à „ l'agrément de votre Cour, si vous ju- „ gez à propos de le demander, vous „ l'obtiendrez d'autant plus facilement, „ qu'on vous a déja donné celui de ve- „ nir ici; qu'on sait par conséquent en „ France, que c'est leurs Maj. seules

„ qui

„ qui vous y ont appellé, dans le tems „ même qu'on en avoit fermé l'entrée à „ tous les autres François ; & qu'enfin „ vous n'y avez aucun caractere de la „ part de la. France, qui puisse mettre „ le moindre obstacle au parti que nous „ souhaittons que vous preniez ".

Quoique la lettre que l'Archevêque d'Amida m'avoit écrite, & la reception gracieuse qui l'avoit suivie, me donnassent bien sujet de penser qu'on avoit peut-être à la Cour d'Espagne quelque dessein sur moi ; je ne m'attendois cependant point à celui dont il s'agissoit ; & depuis que je m'étois excusé d'accepter l'emploi *de Sumiller de Cortina*, par les raisons que j'ai rapportées, j'étois persuadé qu'on songeoit aussi peu à me donner quelque établissement en Espagne, que j'étois éloigné d'en demander. Cependant la disposition toute différente où j'apprenois qu'étoient Leurs Maj., & le changement qui arrivoit tout à coup à la situation critique où je me trouvois, & que je regardai alors, (bien mal à propos), comme un bonheur pour moi, me causa une joye sensible. J'assurai l'Archevêque d'Amida, que je recevois avec une extrême reconnoissance

la propoſition qu'il me faiſoit de la part de Leurs Maj. ; & je le ſuppliai, de les aſſurer, que j'aurois toute ma vie, pour leur gloire & pour leur ſervice, un zele auſſi ſincere que déſintereſſé. J'ajoutai, que je ne perdrois jamais le ſouvenir de la protection qu'Elles m'avoient accordée depuis que j'étois à leur Cour, malgré le perſonnage auſſi délicat qu'embarraſſant que le Duc de Bourbon m'avoit obligé d'y repréſenter : & que ſans la néceſſité où je m'étois trouvé d'obéir à ce Prince, n'étant venu en Eſpagne que pour m'y attacher au ſervice de leurs Maj., j'aurois, dès le premier jour de mon arrivée à Madrid, accepté la charge que le Roi m'avoit accordée, ſi je n'avois trouvé peu convenable, comme je m'en étois alors expliqué avec le Pere Bermudez, de ſervir deux maîtres à la fois ; ſur tout dans une circonſtance, où par les ordres que le Duc de Bourbon m'avoit donnés, je ne pouvois remplir mon devoir envers l'un, ſans bleſſer ce que la reconnoiſſance exigeoit de moi envers l'autre : Que pour à préſent, ce Prince n'étant plus en place, & l'Evêque de Frejus, qui lui avoit ſuccedé, ne paroiſſant point diſpoſé

à

à vouloir se servir de moi, je ne voyois aucune difficulté à suivre l'inclination que j'avois, de fixer mon séjour en Espagne, & de profiter des bontés de leurs Majestés : Qu'afin de ne rien faire cependant sans l'agrément du Roi, j'écrirois à l'Evêque de Frejus & au Comte de Morville, pour leur apprendre les intentions de leurs Maj., & pour les prier de m'obtenir la permission de les suivre.

L'Archevêque d'Amida m'interrompit alors pour m'embrasser. Il n'avoit en ce tems-là aucun intérêt à me sacrifier, comme il l'a fait depuis, à la haine du Card. de Fleury. Ainsi, suivant tout naturellement les sentimens d'amitié que les fréquentes relations que nous avions eues ensemble, lui avoient inspiré pour moi : „ Soyons toujours amis, me dit-il, en „ me serrant les mains dans les siennes. „ Comptez sur mon amitié, autant que „ je veux compter sur la votre. Leurs „ Maj. sont prevenues d'une véritable „ estime pour vous, & vous ne devez „ envisager que des agrémens en ce „ païs : car je puis vous assurer, que „ chacun vous y voit avec plaisir. C'est „ à vous à soutenir désormais, par votre

„ conduite, la bonne opinion que vous „ avez donnée de vous jusqu'à présent; „ & je suis persuadé que vous le ferez. „ Allez donc écrire à l'Evêque de Frejus & au Comte de Morville; & „ m'envoyez vos deux lettres ce soir „ ou demain matin, qui est le jour du „ départ du courier de France, afin que „ je les fasse partir, après que leurs „ Maj., qui veulent les voir, les auront lues: & ensuite, quand on vous „ aura fait réponse, & que la permission que vous demandez vous sera „ accordée, on vous expliquera les vues „ qu'on a sur vous; & je me persuade, ajouta l'Archevêque en me serrant encore la main, & en se levant „ pour s'en aller, que vous en serez „ content ".

La maniere aussi amicale qu'obligeante avec laquelle, non seulement on m'offroit, mais on me pressoit même d'entrer au service de leur Maj. Cath.; la reconnoissance que j'avois de leurs bontés; & l'avantage que j'envisageois, en restant en Espagne, de sortir pour toujours de la dépendance de l'Evêque de Frejus; étoient des motifs trop pressans d'accepter la proposition qui m'étoit

toit faite, pour que je differasse à demander en France la permission qui m'étoit nécessaire. Ainsi, d'abord après être rentré chez moi, j'écrivis à l'Evêque de Frejus & au Comte de Morville, comme je m'y étois engagé; & j'envoyai ces deux lettres à l'Archevêque, avant qu'il allât chez la Reine, comme il faisoit tous les soirs.

Le lendemain matin, 2. de Septembre, ce Prélat m'écrivit un billet, † que Dom Bernardo Alvarez de Castro son Secretaire vint m'apporter, par lequel il me prioit de me rendre encore ce jour-là, sur les huit heures du soir, dans le chœur de la Chapelle Royale, où il avoit quelque chose à me communiquer. Je ne manquai pas de m'y trouver à l'heure qui m'étoit prescrite; & l'Archevêque y vint un moment après moi. Il me dit, que Leurs Maj. avoient parû contentes de la diligence avec laquelle j'avois écrit en France, pour obtenir la permission de m'attacher à leur service: qu'Elles avoient lû & approuvé mes lettres, qui partiroient, ajouta-t-il, ce même soir-là; en

 sorte

† Dans les papiers enlevés par l'ordre du Cardinal de Fleury.

ſorte que je pourrois en recevoir la réponſe avant la fin du mois : & qu'enfin il avoit ordre de m'aſſurer de nouveau, que l'intention de Leurs Maj. étoit, de m'accorder un établiſſement agréable, & de me demander même, quels appointemens je voudrois avoir pour ſubſiſter, juſqu'à-ce qu'ayant quelque Emploi, je puſſe jouïr alors des revenus qu'il me procureroit „ Expliquez-vous donc en „ toute liberté ſur cet article, continua „ l'Archev. , afin que je puiſſe rendre „ compte à Leurs Maj. de vos intentions; „ & ſoyez bien perſuadé de ma bonne vo„ lonté à vous rendre, dans cette occa„ ſion, tous les ſervices qui pourront „ dépendre de moi ".

Senſiblement touché de l'attention que Leurs Maj. Cath. daignoient faire à ma ſituation & à mes beſoins, & de la cordialité avec laquelle l'Arch. d'Amida me l'apprenoit, je renouvellai à ce Prélat les aſſurances que je lui avois données la veille, de l'attachement que je conſerverois toute ma vie pour lui, & de la fidélité avec laquelle je me propoſois de ſuivre en tout ſes conſeils. Paſſant enſuite à ce qui concernoit la propoſition qu'il venoit de me faire de la part de Leurs Maj.,

Maj., au ſujet des appointemens que je pouvois demander; je le ſuppliai inſtamment, de ne point exiger de moi d'entrer avec lui dans un ſemblable détail; & de faire agréer à Leurs Maj. que je reçuſſe ſimplement ce qu'on jugeroit qui me ſeroit néceſſaire, pour remplir avec décence les fonctions de l'Emploi qu'Elles voudroient m'accorder. Je ne mettrai jamais à prix, lui dis-je, ma bonne volonté, ni les ſervices que je pourrai être aſſez heureux de rendre à Leurs Majeſtés; & je ſerai toujours content du traitement qu'on me fera. La ſeule grace que je demande, Monſeigneur, eſt qu'on fixe ma ſituation & mon état en cette Cour; afin que je n'y repréſente plus le perſonnage équivoque qu'on m'y voit faire depuis un an, & qui m'expoſe, comme vous le ſavez encore mieux que moi, autant à la critique des uns, qu'à la maligne envie des autres. Je ſuis auſſi, je vous l'avoue, ſi dégouté de cette ſituation, que ne prévoyant point la bonté que Leurs Majeſtés veulent avoir pour moi, je méditois de retourner dans ma Patrie: & j'avois même, Monſeigneur, prié Dom J. Bautiſta de Zuloaga, qui devoit venir ici, de vous parler & à

Mr. le Comte de Salazar, de mon dessein; & de vous engager l'un & l'autre à m'accorder votre protection, pour obtenir de Leurs Maj. de faire passer en France quelque témoignage qu'elles sont contentes de moi; afin de quitter leur Cour honoré de leur bienveuillance, & de pouvoir me flatter d'être reçu, par ce moyen là, favorablement dans celle du Roi mon Maître.

„ Je suis bien aise, me repartit l'Ar-„ chevêque, en m'interrompant, que ce „ ne soit point pour pareille chose que „ vous fassiez usage de l'intention où „ vous savez bien que nous sommes le „ Comte de Salazar & moi de vous ser-„ vir; & je vous proteste que c'eût été „ avec regret que nous vous aurions vû „ partir. Mais pourquoi vouliez-vous „ nous quitter? L'Evêque de Frejus, „ ou le Comte de Morville, vous ont-„ ils donc écrit de revenir en France"? Point du tout, lui dis-je, Monseigneur: mais, eû égard à la situation où je crois être avec le premier, & à tout ce qui s'est passé entre nous quand je suis venu dans ce Royaume, dont vous a rendu compte Dom J. B. de Zuloaga; j'ai crû que mon séjour dans cette Cour, ne lui

étant point agréable, je ne pouvois mieux faire, pour m'éviter les desagrémens que ce Prélat peut facilement m'y attirer tôt ou tard, que de retourner en France; & de lui marquer par là une condescendance, qui changeât les dispositions peu favorables où il est pour moi. Je me suis d'autant plus confirmé dans ce sentiment, que j'ai vû clairement, dans sa derniere lettre, que les services que j'ai tâché de lui rendre, pour accelerer sa nomination au Cardinalat, n'ont pu m'attirer de sa part la moindre marque de reconnoissance.

„ C'est ce que nous avons remarqué, „ me dit alors l'Archevêque d'Amida, „ le Comte de Salazar & moi, aussi-bien „ que vous, quand vous nous envoyâ- „ tes, il y a peu de jours, la copie „ de cette lettre; & je conviens avec „ vous, que le silence que l'Evêque de „ Frejus garde sur cet article, a dû vous „ surprendre & vous confirmer dans vos „ soupçons. Mais à cela près, je n'ai „ aucune connoissance qu'il ait écrit, „ ou fait écrire quelque chose à votre „ desavantage: Il ne parle jamais de vous „ dans plusieurs lettres qu'il a écrites ici:

„ & ſi c'eſt un ſigne que vous n'avez
„ pas beaucoup de part dans ſa confian-
„ ce, & que votre voyage en cette Cour
„ n'eſt pas de ſon goût ; c'eſt plûtôt,
„ par le ſilence qu'il affecte ſur ce qui
„ vous regarde, que par quelque té-
„ moignage de ſa part, du peu de con-
„ fiance qu'il a en vous, qu'on peut
„ juger de ſa maniere de penſer. Mais
„ que vous importe après tout, qu'il
„ ſoit preſentement bien ou mal diſpo-
„ ſé pour vous ? Sa froideur à votre
„ égard, qui véritablement eſt ſenſible,
„ n'a point empêché Leurs Majeſtés,
„ comme vous voyez, de vous donner
„ des marques de leur eſtime ; & elle
„ ne ſera pas plus capable dans la ſui-
„ te, de mettre quelque obſtacle aux
„ graces que vos ſervices pourront vous
„ attirer. Qui ſait d'ailleurs, ſi l'Evê-
„ que de Frejus, quand il apprendra la
„ propoſition que vous font Leurs Ma-
„ jeſtés, ne tiendra pas avec vous une
„ conduite differente ; & s'il ne cherche-
„ ra pas à ſe concilier votre amitié ? Mais
„ quand il ſeroit toujours votre ennemi
„ ſecret, comme vous le ſoupçonnez,
„ ne dépendant plus de lui, quel mal
„ peut-il vous faire ? Et ſur quel fonde-
„ ment

„ ment chercheroit-il à vous traverser,
„ dès que de votre côté vous ne lui donnerez aucun sujet de plainte ? Ce seroit vouloir vous nuire de gayeté de cœur; & un pareil procedé lui feroit plus de tort qu'à vous-même. N'ayez donc, si vous m'en croyez, aucune inquietude des peines que l'Evêque de Fréjus peut, ou pourra vouloir vous susciter: car, outre qu'il y a peu d'apparence qu'il soit, ou qu'il persevere dans cette disposition; soyez assuré que Leurs Maj., quand vous vous rendrez digne de leur bienveuillance, ne regleront point leurs sentimens pour vous sur ceux de ce Prélat. Il ne leur donne pas d'ailleurs beaucoup de sujet d'avoir pour lui tant de déferençe; puisqu'elles découvrent de plus en plus, que toutes les protestations qu'il leur a faites de son zele & de son attachement, sont de pures chimeres; & que ses liaisons avec l'Angleterre sont encore plus étroites, que celles qu'avoit prises le Duc de Bourbon. Qui pourroit donc engager Leurs Maj. à vous abandonner à la mauvaise volonté de l'Evêque de Frejus, & à lui montrer une complaisance si contraire à l'esprit

„ de justice que vous leur connoissez ?
„ Certainement une pareille réflexion
„ doit, ce me semble, dissiper pleine-
„ ment vos allarmes, & servir en même
„ tems à vous attacher encore davanta-
„ ge à L. Maj., afin de mériter de plus
„ en plus la protection qu'Elles vous ac-
„ cordent ".

Ce n'étoit ni le tems ni le lieu de contredire l'Arch. d'Amida. Ce qu'il me disoit paroissoit très vraisemblable ; & je ne pouvois sans doute prévoir, ni même imaginer, que le parti que je prenois dût me causer toutes les traverses que j'ai souffertes. Entrant donc dans les sentimens de ce Prélat, je le remerciai de nouveau de l'amitié qu'il me marquoit ; &, après lui avoir réiteré les assurances de mon attachement & de ma reconnoissance, je le priai encore instamment de disposer L. M. à déclarer (quand j'aurois reçu la permission que je venois de demander en France,) l'usage qu'Elles vouloient faire de moi : n'y ayant rien, lui dis-je, de plus dangereux, & de plus triste en même tems, que d'être regardé dans une Cour comme un homme qui prétend à tout, *&* qui cependant ne tient à rien. „ Est-ce donc, me

„ repar-

„ repartit ſur le champ l'Arch. d'Amida
„ avec quelque émotion, que vous vous
„ figurez, que c'eſt pour être ici ſimple-
„ ment Courtiſan, que l'on vous pro-
„ poſe d'y reſter? Allez, me dit-il, ſoyez
„ tranquille ſur cet article. Laiſſez ve-
„ nir votre permiſſion, & vous ſerez
„ content".

Nous nous ſéparames là-deſſus; & j'étois déja ſorti de la Chapelle, lorſqu'un Page vint de la part du Prélat, me prier d'y rentrer. „ Pardon, me dit-il quand
„ je l'abordai; mais j'avois oublié de vous
„ dire une choſe. L'amitié & la con-
„ fiance que vous avez pour le Comte
„ de Salazar, & pour Dom J. B. de Zu-
„ loaga, que j'approuve fort, pouvant
„ peut-être vous engager à leur faire part
„ des deſſeins que Leurs Majeſtés ont
„ ſur vous, & de la réſolution que vous
„ avez priſe de reſter en Eſpagne; j'ai
„ ordre de vous avertir „ de ne leur rien
„ communiquer de tout ce qui vient de
„ ſe paſſer entre nous, ni de ce qui pour-
„ ra dans la ſuite y avoir rapport. Leurs
„ Maj. eſtiment le Comte de Salazar,
„ comme il le mérite; & la place qu'il
„ occupe auprès du Prince en eſt une
„ bonne preuve; mais quoi qu'Elles le
„ jugent

„ jugent très-digne de leur confiance,
„ Elles ont des raisons de vouloir, que
„ ce que je vous ai dit, soit enseveli quant
„ à présent dans le silence. Ainsi elles
„ vous ordonnent de le garder exacte-
„ ment, tant envers lui qu'envers Dom
„ Juan. Observez cependant, de vous
„ comporter toujours avec eux comme
„ par le passé; je veux dire avec la mê-
„ me amitié, & sans leur laisser entre-
„ voir, qu'il soit survenu aucun change-
„ ment, ni dans votre situation, ni dans
„ les relations que nous avons ensem-
„ ble".

Cet avis, qui me reduisoit à regarder désormais comme le seul oracle que je devois consulter, le Prélat aussi borné que timide, qui me le donnoit, me fit d'autant plus de peine, qu'indépendamment de cet inconvénient, qui n'étoit pas petit, j'étois tombé dans celui de dire tout naturellement au Comte de Salazar (que j'avois été voir le matin de ce jour-là), que c'étoit l'Archevèque qui m'avoit écrit de venir à la Cour; & que, par la faute que ce Prélat avoit faite, de ne me point apprendre dès la premiere conversation que nous avions eu ensemble, le secret qu'on exigeoit de

de moi, je ne pouvois plus donner à ce Seigneur d'autre motif de mon arrivée. Mais comme j'apperçus bien, que si je découvrois cela à l'Archevèque d'Amida, il n'en falloit pas davantage pour le troubler à l'excès, & pour l'engager même, peut-être pour excuser son imprudence auprès de Leurs M. à m'imputer une indiscrétion dont je n'étois point coupable; je dissimulai mon trouble, & je me contentai, en prenant congé de lui, de l'assurer que les ordres de leurs Maj. seroient exactement suivis.

Rien n'est plus délicat, & en même tems plus difficile, que de prétendre cacher certains misteres à un courtisan, accoutumé de longue main aux differentes ruses qu'on employe tous les jours à cet effet dans les Cours: & quand on est pourtant obligé de lui dérober la connoissance de ces sortes de misteres, il faut tâcher que ce qu'on dit soit toujours fondé au moins sur quelque vérité, qui serve à dissiper les soupçons, que des raisonnemens frivoles ou étudiés ne manquent jamais de produire. C'étoit là précisément la situation où je me trouvois; &, dans la nécessité qu'elle m'imposoit de me ména-

ménager entre l'Archevêque d'Amida & le Comte de Salazar, d'une maniere qui ne les compromît point sur mon sujet, l'un avec l'autre, ni moi avec eux; je me souvins fort à propos, qu'à l'occasion de quelques mauvais offices qu'on avoit rendu tout récemment à un Pere de l'Oratoire, Directeur de l'Hôpital de St. Louis de la Nation Françoise à Madrid, qu'on vouloit faire passer pour Jansenifte, & à qui on attribuoit même de débiter secrettement des écrits suspects; l'Archevêque d'Amida, dans la premiere conversation que nous avions eu ensemble, m'avoit parlé de tout celà avec chaleur, & extrêmement recommandé, de découvrir, s'il étoit possible, les sentimens de ce Religieux: & de l'avertir en particulier, que pour peu que sa soumission à la Constitution de notre St. Pere le Pape, qui condamne le livre des Reflexions Morales du Pere *Quesnel* parût équivoque, on sauroit bien l'en faire repentir. Comme alors on s'entretenoit souvent en Espagne de tous les troubles qui s'étoient élevés au sujet de cette Constitution dans l'Eglise de France, & que le Comte de Salazar m'en avoit parlé fréquemment; je résolus pour cacher mon secret

ſecret de faire uſage de ce qui s'étoit paſſé à cet égard entre nous. Dans cette vue j'allai une ſeconde fois chez ce Seigneur: il ne manqua point de me demander alors quel motif l'Archevêque d'Amida avoit eu de me faire venir, & je lui dis, que c'étoit uniquement ſur quelque avis qu'on avoit donné à ce Prélat, & qui étoit auſſi parvenu juſqu'à leurs Maj., que le Directeur de l'Hôpital de St. Louis favoriſoit en ſecret le Janſeniſme; & pour s'informer de moi ſi je connoiſſois cet Oratorien; quelle opinion j'avois de ſa Doctrine; & enfin pour m'ordonner d'examiner avec ſoin, ſi ſes diſcours ou ſa conduite donnoient lieu aux ſoupçons qu'on avoit ſur lui: leurs Maj. ne voulant point ſouffrir, pour peu qu'il favoriſât les Janſeniſtes, qu'il reſtât plus long-tems dans leurs Etats. J'ajoûtai, que mon voyage n'ayant point d'autre objet, je comptois de retourner inceſſamment à Madrid.

Le Comte de Salazar, fort en relation avec *Dom Juan de* CAMARGO, Evêque de *Pampelune*, & grand Inquiſiteur d'Eſpagne, ayant eu de ſon côté quelque connoiſſance de ce que je lui
diſois,

disois, & sachant qu'on observoit d'assez près le Pere de l'Oratoire en question, me parut persuadé, comme je le desirois, que c'étoit uniquement par rapport à lui que l'Archevêque d'Amida m'avoit appellé à St. Ildephonse; & j'eus grand soin, comme on peut croire, d'avertir ensuite ce Prélat, de confirmer le Comte de Salazar dans ce sentiment.

Puisque la relation que je fais ici, m'a conduit à faire mention de ce Pere de l'Oratoire, dont je ne me souviens plus du nom, qui apparemment vit encore, & qui occupe peut-être toujours la même place de Directeur de l'Hôpital de St. Louis; je crois devoir dire, qu'on reconnut la fausseté des bruits désavantageux que ses ennemis avoient fait courir sur ses sentimens, auxquels on ne trouva rien à reprendre. Ce ne fut pas au reste seulement sur la doctrine qu'on attaqua cet Oratorien: on l'accusa aussi de manquer de soin pour la propreté de son Eglise, & de charité pour les Pélerins & autres pauvres François, qui venoient chercher auprès de lui un azile ou quelque secours; & d'employer les revenus de l'Hôpital uniquement

ment pour ſes beſoins, & pour s'enrichir.

Le Comte de Morville, à qui on écrivit apparemment là-deſſus, me chargea * de ſavoir, ſi les plaintes qu'on faiſoit étoient bien fondées, & de lui en rendre compte: & comme à l'occaſion de ces plaintes & de la lettre du Comte de Morville, j'avois engagé ce Religieux à venir me voir, & que j'avois auſſi été quelquefois à l'Hôpital de St. Louis; il me fut facile de remarquer, que c'étoit à tort qu'on l'accuſoit d'être avide & dur; qu'il ſubſiſtoit au contraire avec beaucoup de peine; & que la maiſon & l'Egliſe étoient totalement dépourvues, même du néceſſaire. J'informai le Comte de Morville de tout cela, en lui repréſentant, combien il me paroiſſoit indécent, que la ſeule maiſon à Madrid, qui, ſous la protection du Roi, étoit deſtinée au ſoulagement de ſes Sujets, ſe trouvât cependant hors d'état de leur procurer quelque ſecours; & que l'Egliſe Nationale de France fût dans une indigence d'ornemens,

* Sa lettre ſe trouve dans les papiers, dont le Cardinal de Fleury s'eſt emparé.

nemens, qui alloit jufqu'au fcandale ; dans un païs où rien n'eft épargné pour la décoration des Autels, & pour la majefté du culte Divin.

La précaution que j'avois été obligé de prendre, de donner au Comte de Salazar une raifon de mon arrivée à la Cour, bien differente de la véritable, m'ayant déterminé à aller le voir dans un tems où je pus le trouver feul ; je choifis celui que Monfeigneur le Prince des Afturies * paffoit à étudier, & qui laiffoit le Comte de Salazar plus libre. L'ayant donc trouvé dans cette fituation, & notre converfation s'étant un peu prolongée, un premier valet de Chambre vint l'avertir, que l'étude étoit finie, & que le Prince alloit prendre fa leçon de danfe. Alors m'étant levé pour me retirer : „ Reftez, me dit obli-„ geamment le Comte de Salazar, fi „ vous n'avez rien à faire, & paffez „ avec moi chez fon Alteffe †, pendant „ qu'elle danfera, pour lui faire votre „ cour ; Elle vous verra avec plaifir ".

Ayant

* A préfent Roi d'Efpagne, fous le nom de FERDINAND VI.

† On donne ce titre en Efpagne au Prince des Afturies comme aux Infants.

Ayant fort remercié le Comte de Salazar de l'honneur qu'il me procuroit, je le suivis & entrai avec lui dans la chambre du Prince, où il n'y avoit que *Dom Carlos* DARISAGA son premier Gentil-homme de la chambre, le Pere l'AUBRUSSEL son Précepteur, & quelques premiers Valets de chambre, ou autres personnes du service. Le Comte de Salazar, & les deux autres que je viens de nommer, m'ayant souvent attaqué de conversation pendant la leçon du Prince, tant sur la maniere dont il dansoit, que sur d'autres choses indifferentes, & dans lesquelles entra aussi S. A.; je fus tout étonné d'apprendre dès le soir même, qu'à l'occasion de quelques bals donnés à Marly ou à Versailles, par le Roi LOUIS XIV., dont il avoit été question, on débitoit que j'avois dit à Monseigneur le Prince des Asturies: que j'esperois qu'il pourroit peut-être un jour, dans les mêmes lieux, en donner d'aussi magnifiques. Un discours si imprudent & si éloigné de toute vraisemblance, ne me paroissant point digne d'être relevé, je ne fis que rire de ce qu'on m'en rapporta, sans juger qu'il fût nécessaire de me défendre de l'avoir tenu.

Mais

Mais sur ce qu'il me revint pourtant, qu'on repandoit de plus en plus ce bruit à la Cour, & qu'il étoit aussi mal fondé qu'opposé aux vœux sinceres que j'ai faits, & que je ferai toute ma vie pour la conservation de la précieuse vie du Roi; je priai ceux qui avoient été témoins de ce qui s'étoit passé, de dissiper par leur témoignage la mauvaise opinion qu'on tàchoit de donner de mes sentimens pour Sa Maj., & du zele indiscret qu'on m'attribuoit pour Monseigneur le Prince des Asturies, très-incapable, certainement, de lui plaire.

La Cour d'Espagne assez sérieuse, & fort dépourvue dans ce tems-là de certains spectacles, ou d'autres amusemens, qui occupent dans les autres ce grand nombre de courtisans oisifs qui sont à la suite des Princes; avoit cela encore de désagréable pour ceux qui y étoient chargés de quelque négociation, qu'ils s'y trouvoient continuellement exposés à la démangeaison mélancolique de politiquer, qui dominoit les gens de differentes nations que cette Cour rassembloit. Comme cette espece de manie s'étendoit jusqu'aux plus bas Officiers

ciers du Roi & de la Reine d'Espagne, & même jusques aux Camaristes, beaucoup plus capables de raisonner sur des rubans, des paniers, & des mouches; il falloit s'attendre, pour peu qu'on fût à ces differentes personnes un sujet de spéculation, à le devenir bien-tôt aussi de leurs mauvais contes. Celui que je viens de rapporter, partoit sans doute de quelque auteur semblable; & il étoit certainement aussi faux que ridicule. Mais qu'importe, cette histoire supposée pouvoit me nuire; & c'étoit assez pour exciter certains François ou Italiens de cette Cour-là, dont je croyois le commerce plus dangereux qu'utile, à la répandre: & peut-être, toute chimerique qu'elle étoit, auroit-elle fait impression, si les personnes qui s'étoient trouvées chez le Prince, n'en eussent fait appercevoir la fausseté.

N'ayant plus aucune raison de rester à St. Ildephonse, depuis les lettres que j'avois écrites en France; puisque ce n'étoit qu'après avoir obtenu la permission que je demandois, d'entrer au service de Leurs Maj. Cath., que l'Arch. d'Amida devoit m'apprendre l'usage qu'on vouloit faire de moi: je fus trouver ce Prélat,

pour

pour ſavoir s'il convenoit que je fiſſe un plus long ſejour à la Cour, ou que je retournaſſe à Madrid. Il me dit que Leurs Majeſtés lui avoient ordonné de m'apprendre, qu'Elles jugeoient à propos que je priſſe le dernier parti, & de reſter dans cette Capitale, juſques-à-ce que l'Evèque de Frejus & le Comte de Morville m'euſſent fait réponſe. Il m'aſſura encore, que quand je ſerois en liberté d'accepter la propoſition qu'il m'avoit faite, j'aurois tout lieu d'en être content. Comme je l'étois infiniment de la bonne volonté, & de l'amitié qu'il m'avoit témoignée dans les differentes conferences que nous avions eues enſemble; je lui en renouvellai encore mes remerciemens; & prenant tout de ſuite congé de lui, je partis le lendemain, 5. de Septembre de grand matin, pour me rendre à Madrid, où j'arrivai le même jour.

Dom J. B. de Zuloaga, qui avoit appris que j'étois parti aſſez ſubitement pour aller à la Cour, vint me voir le lendemain de mon arrivée, fort curieux, à ce qu'il me parut, de ſavoir ce qui m'avoit fait aller ſi promptement à St. Ildephonſe, & revenir de même. Mais le

ſecret

ſecret que l'Arch. d'Amida m'avoit ordonné de garder, ne me permettoit point de ſatisfaire la curioſité de Dom Juan. Cependant, pour ne lui donner aucun ſujet de ſoupçonner que je me méfiois de lui; & encore moins de croire, qu'après m'être ſervi de ſon miniſtere pour former entre l'Arch. d'Amida & moi les liaiſons que nous avions, je cherchois à lui en cacher les ſuites: j'eus recours au même prétexte que j'avois pris avec le Comte de Salazar, je veux dire au prétendu Janſeniſme du Directeur de l'Hôpital de St. Louis; & Dom Juan le prit d'autant plus volontiers pour le véritable, que le petit ſejour que j'avois fait à la Cour, joint aux préventions où il étoit, comme bien d'autres, qu'un Pere de l'Oratoire François devoit pour le moins favoriſer en ſecret le Janſeniſme, donnoit toute la vraiſemblance poſſible à l'opinion que je voulois lui donner.

Dom Juan me parut auſſi très perſuadé du motif que je lui dis qu'avoit eu mon voyage; & il me demanda enſuite, ſi je n'avois point profité de cette occaſion, pour parler à l'Arch. d'Amida, & au Comte de Salazar, du deſſein que j'avois de retourner en France, dont je m'étois

ouvert à lui; quels avoient été là-dessus leurs sentimens; & si je perseverois toujours dans les mèmes?

Toutes ces questions, eû égard à ce qui s'étoit passé entre le Prélat & moi, m'embarassoient un peu pour y répondre. Je repliquai à Dom Juan, que comme j'étois tous les jours aux prises avec moimème, sur ce qu'il me disoit, & également combattu, tantôt par le desir de rester en Espagne, & tantôt par la crainte, si je prenois ce parti, d'achever d'éteindre le peu de bonne volonté que l'Evèque de Frejus pouvoit peut-ètre encore avoir pour moi; je lui avouois ingenuement, que je n'avois pu gagner sur moi, pendant le court sejour que j'avois fait à St. Ildephonse, de me déterminer à parler de mon projet au Comte de Salazar, ni à l'Archevèque d'Amida: & qu'ayant écrit en France, à plusieurs personnes qui s'intéressoient à moi, pour leur demander conseil sur ce que je devois faire, j'attendois d'ètre instruit de leurs sentimens, pour prendre ma derniere resolution. J'ajoutai enfin, que je le priois, quand il iroit à St. Ildephonse, de ne rien dire à nos deux amis, de tout ce que je lui avois communiqué

sur

ſur cet article. „ Si les vôtres en France
„ conſultent vos véritables intérèts, re-
„ partit Dom Juan, ils vous parleront
„ à coup ſûr comme j'ai fait ; & vous
„ reſterez ici. Je compte aller dans deux
„ ou trois jours à la Cour ; & vous me
„ ſoulagez beaucoup, en me diſpenſant
„ d'exécuter la commiſſion que vous
„ m'aviez donnée. Vous avez pu remar-
„ quer que c'étoit avec bien de la repu-
„ gnance, que je l'avois acceptée ; &
„ ſi vous ètes ſage, ajouta-t-il en nous
„ ſeparant, vous rejetterez comme une
„ mauvaiſe penſée, toutes celles qui vous
„ pourront venir de nous quitter".

L'inquietude que l'arrivée de l'Eſcadre Angloiſe ſur les côtes de Biſcaye & de Galice, avoit cauſée à la Cour d'Eſpagne, s'étoit un peu diſſipée, par les nouvelles qu'on avoit reçues à St. Ildephonſe, que cette Eſcadre avoit pris la route de Lisbonne. Mais le reſſentiment qu'avoient Leurs Maj. d'une ſemblable démarche de la part de l'Angleterre, qu'Elles regardoient, avec raiſon, comme un acte d'hoſtilité, n'avoit rien perdu de ſa force. Comme Elles paroiſſoient donc fort offenſées de ce procedé, & qu'Elles remarquoient de plus en plus, le peu

de fonds qu'il y avoit à faire sur les esperances qu'on leur avoit données, de voir sous le ministere de l'Evêque de Frejus, la France se détacher de la ligue d'Hanover ; Elles jugerent à propos d'envoyer à l'Empereur un nouvel Ambassadeur, qui contribuat à renouveller, & à resserrer encore plus étroitement, s'il étoit possible, leur amitié & leur union avec ce Monarque. Cette résolution leur parut d'autant plus convenable, qu'il ne l'étoit guere sans doute, de voir le Baron de Ripperda, fils du Ministre disgracié, chargé des affaires de la Couronne d'Espagne à Vienne, où son pere l'avoit laissé. Plusieurs Seigneurs Espagnols, qui sentoient tout l'agrément d'une pareille commission, s'étoient mis sur les rangs pour l'obtenir, & faisoient assiduement leur Cour au Comte de Könikseg, par la certitude qu'ils croyoient avoir, que le choix de Leurs Majest. tomberoit infalliblement sur celui que ce Ministre favoriseroit. Mais comme la plûpart des Grands d'Espagne à portée de demander cette Ambassade, avoient montré aussi peu de satisfaction du Traité de Vienne, que d'attachement pour l'Empereur ; le Comte de Könikseg n'avoit garde de souf-

frir

frir qu'on envoyât à la Cour Imp. quelqu'un de ces Seigneurs, également zélés pour la gloire de leur Maître, & pour celui de la Monarchie Espagnole. Ainsi ce Ministre sut déterminer Leurs Majestés Cath., à leur préferer le Duc de BOURNONVILLE Flamand, dont le frere étoit actuellement au service † de l'Empereur; & qui d'ailleurs dans ce tems-là, se distinguoit à la Cour d'Espagne, par une partialité, & beaucoup de propos contre la France, qu'il croyoit apparemment donner un nouveau lustre aux talens qu'on pouvoit remarquer en lui pour les Négociations. Il venoit d'être nommé Ambassadeur quand j'arrivai à St. Ildephonse : & si la confiance avec laquelle il annonçoit les suites avantageuses qui devoient resulter de ses projets, eût suffi seule à les faire réussir, la ligue d'Hanovre auroit eu certainement sujet d'être allarmée. Mais heureusement pour les Princes qui la formoient, ces sortes de prédictions politiques, ne sont pas toujours suivies d'un fidele accomplissement.

La Cour d'Espagne n'étoit pas uniquement occupée des affaires du dehors.

 Son

† Il étoit Gouverneur de *Termonde*.

Son attention à cet égard étoit partagée au sujet des représentations, que le Nonce venoit tout récemment de faire à Leurs Majestés Catholiques, touchant une Bulle pour la reformation du Clergé d'Espagne, que le Cardinal BELLUGA avoit obtenue du Pape INNOCENT XIII. †, & dont BENOIT XIII. * son successeur, demandoit que les reglemens fussent observés. Le Cardinal Belluga, aussi recommandable par son zele pour la gloire de Dieu, que par la longue resistance qu'il avoit faite d'accepter la dignité de Cardinal, avoit dressé la Lettre Synodale que cette Bulle autorisoit; & une Congrégation de Cardinaux, députés par Sa Sainteté pour l'examiner, qui tinrent leur premiere séance le 12. Janvier 1723. chez le Cardinal GUALTIERI, l'avoit approuvée.

Comme il ne s'agissoit plus après cela que de faire intervenir l'autorité Royale, pour que cette reformation eût lieu, le Cardinal Belluga, qui le souhaitoit extrêmement, vint en Espagne, peu de tems après que la Bulle eut été accor- dée,

† *Michel-Ange* CONTI.
* *Vincent-Marie* ORSINI.

dée, pour solliciter lui-mème Sa Majesté Cath. de se joindre au Pape pour la réussite d'un projet si salutaire. Mais ce Monarque ayant jugé à propos, avant de se déterminer, de renvoyer l'examen de la Bulle au Conseil de Castille; les brigues & les intrigues de ceux, qui, dans le Clergé Espagnol, favorisoient le relâchement; empêcherent que le Conseil n'entrât dans les vues du Cardinal Belluga, & que son rapport au Roi ne fût favorable à la Bulle.

L'abdication de ce Prince étant survenue dans ces entrefaites, & le Roi Louis I. son fils, étant monté sur le Trône; le Cardinal Belluga, dont le zele pour le rétablissement de la Discipline Ecclésiastique ne s'étoit point ralenti, malgré tous les obstacles qu'il avoit rencontrés, travailla auprès du jeune Monarque, comme il avoit déja fait auprès du Roi son Pere, pour lui faire goûter son projet; & pour l'engager de signaler les commencemens de son Regne, par une action aussi Chrêtienne que celle d'autoriser la reformation du Clergé de ses Etats.

Les instances & les représentations de ce pieux Cardinal produisirent enfin l'effet

qu'il en attendoit. Le jeune Roi se détermina d'ordonner (1), que la Bulle du Pape fût exécutée dans toute l'étendue de son Royaume, en tout ce qui ne porteroit aucun préjudice aux prérogatives de sa Couronne, & que le Clergé eût à se conformer à ses décisions.

Il sembloit, après une déclaration si favorable, & par laquelle les deux Puissances se réünissoient pour autoriser la reformation, que le Cardinal Belluga feroit réussir ses bons desseins. Mais lorsqu'il s'occupoit du soin de porter peu à peu le Clergé à les goûter, & de surmonter aussi les obstacles qu'il rencontroit dans ce Corps; il survint des événemens qui ne lui permirent point de soutenir, par sa présence en Espagne, l'ouvrage que son zele lui avoit fait entreprendre. Le Pape INNOCENT XIII. (2) mourut, & le Cardinal Belluga se trouvant alors obligé de quitter l'Espagne (3) pour se rendre au Conclave, environ un mois après avoir obtenu du Roi LOUIS I. le Décret

(1) Le Décret est du mois de Mars 1724.

(2) Le 7. Mars 1724. dans la 3. année de son Pontificat.

(3) Il partit le 30. Mars de la même année.

cret dont je viens de parler; il arriva encore pour comble de malheur, que le décès (1) du jeune Monarque, suivit d'assez près celui du Pape; & que ceux qui avoient en premier lieu trouvé le secret d'empêcher, comme je l'ai rapporté, que cette reformation ne fût admise, profitant des changemens, tant dans l'Eglise, que dans la Monarchie Espagnole, qui venoient d'arriver, parvinrent enfin à rendre inutile le Décret du Roi Louis I. Le Pape Benoit XIII, qui n'avoit pas moins à cœur que le Cardinal Belluga cette reformation, ne laissa pas d'ordonner à son Nonce de faire de nouvelles instances au Roi Philippe V. pour que les Réglemens que la Bulle de son Prédecesseur établissoit, fussent suivis, mais elles ne produisirent aucun fruit (2); & l'éloignement du Cardinal

M 5 Belluga,

(1) Il déceda le 31. Août 1724.

(2) *Dom Felix* CORNEJO, qui étoit chargé alors des affaires d'Espagne à Rome, eut ordre de faire au Pape des représentations, pour détourner l'effet de cette Bulle; & il insista si fort sur cet article, que le Pape lui fit donner au mois d'Octobre par Mr. LERCARI Secretaire d'Etat, la réponse suivante.

» Sur les représentations faites à Sa Sainteté

» au

Belluga, qui resta à Rome, acheva de donner aux ennemis secrets d'un ouvrage si salutaire, une facilité entiere d'en empècher l'effet, & même de le faire regarder comme partant d'un zele indiscret de la part de cette Eminence.

Ce n'est, sans doute, point ici le lieu d'examiner, en quoi le Clergé d'Espagne peut avoir besoin de reforme, ni sur quels articles rouloit celle que le Cardinal Belluga vouloit introduire. Cependant, l'attachement plein de vénération que je conserverai toujours pour une portion si illustre de l'Eglise Catholique, ne me permet point de dissimuler, qu'il seroit à souhaitter, que les Prélats Espagnols,

„ au nom de Sa Maj. Cath., par *Dom Felix* „ *Cornejo* son Agent, à ce qu'il plaise à Sa „ Sainteté de permettre au Clergé des Royau„ mes d'Espagne, aux Chapitres des Eglises „ Cathedrales de Castille & de Leon, & aux „ Ordres Militaires, de faire les remontrances „ qu'il leur conviendra sur la Bulle *Apostolici* „ *Ministerii*: Sa Sainteté a non seulement té„ moigné être disposée de donner cette sa„ tisfaction à Sa Maj. Cath; mais elle a aussi „ déclaré ne trouver aucune difficulté, à dé„ puter là-dessus une Congrégation particuliere „ pour l'examen des dites remontrances: de „ quoi elle a fait donner avis au dit Agent, „ pour en faire part à Sa Maj. Cath.".

gnols, si recommandables par leur régularité, & par leur zele pour la Foi, le fussent également pour l'établissement des Seminaires dans leurs Dioceses, conformément à ce que le Concile (3) de Trente recommande si fort; & qu'ils s'attachassent aussi, à bannir des Eglises toutes les vaines décorations (4) qu'on invente en Espagne pour les parer dans certains jours; les danses (5) indécentes qui y sont en usage dans les Processions

 solem-

(3) Session 23. de la reformation, chap. 18.

(4) Il y en avoit une dans l'Eglise de *St. Gilles* des Peres Franciscains près le Palais à Madrid, dans les Fêtes de Noël, où j'ai vu au-dessus de l'Autel, le Mont-Parnasse avec le cheval *Pégaze*, *Apollon*, les *Muses*, *Hercules*, *Hector*, *Priape*, & ensuite differens Rois d'Espagne; & au bas de cette représentation, celle de la Ville de *Bethléem*, & puis l'étable où notre Seigneur est né, avec la sainte Vierge en habit de Dame de Cour; Saint *Joseph* en celui d'un seculier, avec une perruque & une canne à la main, & le Très-Saint Sacrement entre eux deux; & dans le lointain on appercevoit les Rois *Mages* à cheval avec un grand cortege, suivans l'étoile qui les conduisoit.

(5) Il ne se fait point de processions un peu solemnelles en Espagne, où il ne se trouve plusieurs troupes de *Gitanos*, qui font ce que

solemnelles (6); & les habillemens mondains, dont les figures de la sainte Vierge, & des Saints ou Saintes qu'on y porte, paroissent revêtues. Tout ce qui a le moindre rapport au culte de Dieu, doit tendre uniquement à ranimer la foi, & à

que nous appellons *Bohémiens* en France, & que les Ordonnances des Rois ont bannis du Royaume pour leur irreligion & leurs friponneries. Leur fonction, dans ces processions, est de danser avec des castagnettes, ou au son d'autres instrumens, d'une maniere aussi bouffonne qu'indécente : & ce qui paroît encore plus surprenant, c'est que ces especes de Pantomimes précédent de peu le St. Sacrement, ou les Images des Saints ou Saintes qu'on porte dans les Processions; & qu'outre cela, ils sont ordinairement précedés ou suivis de certains Géans, ou Nains de carton, qui font à peu près le même personnage dans des cérémonies si augustes, que des marionnetes sur les théâtres.

(6) On voit dans les Processions de la Semaine Sainte, qui se font le Mecredi, le Jeudi & le Vendredi Saint, des especes de théatres ambulans, sur lesquels on porte en représentation les principaux mysteres de notre salut, qui deviennent des spectacles auxquels tout le Peuple accourt: ce qui se passant la nuit comme pendant le jour, favorise une infinité de désordres.

Les figures qu'on porte, sont représentées au naturel; & celle de la sainte Vierge ne manque

à inſpirer autant de recueillement que de reſpect. Or, rien certainement n'eſt plus contraire à de ſemblables diſpoſitions, que la diſſipation ou la vaine curioſité que ces eſpeces (7) de pieux ſpectacles produiſent : & c'eſt par conſéquent ne

que jamais d'être alors couverte d'une longue mante de crêpe, & d'autres ornemens lugubres. Elle eſt ſuivie de pluſieurs femmes, qui lui préſentent des mouchoirs pour eſſuyer ſes larmes. Après Pâques la décoration change, & les images de la ſainte Vierge ſont alors ornées de pendans d'oreilles, de colliers, de bracelets, de friſures & d'autres ornemens mondains : ce qui ſe pratique auſſi pour les autres Saints & Saintes, qu'on ajuſte ſelon leur ſexe & leur état dans le même goût. J'ajouterai à cela, que paſſant à *Sarragoce*, un Chanoine m'y faiſant voir les differentes robes d'une image de la ſainte Vierge, qui eſt en grande vénération dans cette Ville, ſous le nom de *Nueſtra Señora del pilar ;* il me dit, après avoir ſorti les plus magnifiques : *Nueſtra Señora tiene tambien ſus veſtidos de carneſtolendas ; y en eſte tiempo*, ajouta-t-il, *parece ſu mageſtad mas alegre.* On peut juger de ma ſurpriſe à la vue d'un ſemblable ajuſtement, & à quel point l'indécente plaiſanterie du Chanoine me parut déplacée.

(7) On peut voir ce que penſoit le vénérable *Jean d'Avila*, de ces ſortes de pratiques, & la conduite qu'il tint à cet égard, un jour de la Fête-Dieu, à Grenade, qui eſt rapportée dans ſa vie.

ne point suivre l'esprit de l'Eglise, mais au contraire s'en écarter totalement, que de joindre aux cérémonies pleines de Majesté & de Religion qu'elle a établies, une infinité de pratiques superstitieuses & mêmes boufonnes, dignes des théatres profanes, & non point d'ètre remarquées dans le lieu saint. Il faut esperer que la gloire de proscrire ces differens abus, & de rétablir le culte Divin dans sa pureté, est reservée au Prince (8) que Dieu a établi dans la chaire primatiale de *Tolede*; & qu'il deviendra par son zele, le digne successeur des *Eugenes*, des *Ildephonses*, des *Hellades*, des *Juliens*, & des autres grands & saints Prélats, qui ont fondé & gouverné une Eglise si illustre.

Ce n'étoit pas seulement à la Cour de Madrid que l'arrivée de l'Escadre Angloise, dont j'ai parlé, avoit causé de l'inquiétude. La Cour Imperiale n'en avoit pas moins ressenti, du sujet & des suites que pouvoit avoir cet armement. Les soupçons bien fondés qu'elle croyoit avoir, que le principal objet de l'Angleterre & de la Hollande, tendoit à dé-

truire

(8) Dom *Louis-Antoine-Jaques*, Infant d'Espagne, Card. Archevéq. de *Tolede* & de *Seville*.

truire la Compagnie d'Oſtende, lui firent craindre que l'Eſcadre ne fût deſtinée à bombarder ce Port. Ainſi l'Empereur, dès qu'il fut informé des preparatifs que faiſoit l'Angleterre, envoya en Flandre le Feldt-Maréchal, Baron de ZUMJUNGEN, pour y commander les troupes Imperiales qui y étoient, & pour y veiller aux deſſeins des Anglois, & en empêcher les ſuites. L'Archiducheſſe gouvernante des Païs bas, étoit également attentive de ſon côté à toutes les démarches de la Cour de Londres. Les avis qu'elle reçut dans ce tems-là du Comte de KÖNIKSEG-ERPS, de certains bruits ſourds qui couroient en Hollande, qu'on méditoit en Angleterre quelqu'entrepriſe contre le port d'Oſtende, lui parurent d'autant plus importants, qu'elle reçut peu de jours après un courier du Marquis DEL-CAMPO, Gouverneur d'Oſtende, qui informoit cette Princeſſe qu'on appercevoit pluſieurs vaiſſeaux dans le canal, faiſant alors voile pour s'approcher du port; S. A. S. fit partir ſur le champ, le ſieur *Debeauſſe*, Ingénieur général, pour ſe rendre à Oſtende: un bataillon du Regiment de Könikſeg, en garniſon à Bruxelles,
eut

eut ordre de prendre la même route ; & il fût suivi par d'autres troupes qu'on envoya, tant pour augmenter la garnison de cette place, que pour y travailler aux reparations & aux nouveaux ouvrages, que le sieur Debeauffe jugeroit être nécessaires, pour le mettre en bon état de défense. La route differente que prit l'Escadre Angloise, dissipa véritablement toutes ces allarmes ; mais quand on apprit à Vienne son entrée dans la Mediterranée, elle reveilla d'autres soupçons dans l'esprit de l'Empereur, dont l'objet ne lui parut pas moins important, que celui de la conservation & de la sûreté du port d'Ostende.

J'ai rapporté plus haut, que ce Monarque avoit envoyé à Turin le Comte d'HARRACH, pour travailler à disposer le Roi de Sardaigne à accéder au Traité de Vienne, & pour continuer à cet égard les Négociations, que le Gouverneur du Duché de Milan avoit entamées. Mais malgré tous les soins du Comte d'Harrach, & toutes les esperances & les promesses même qu'il employa pour persuader le Roi de Sardaigne, d'entrer dans la ligue de Vienne; ce Prince, aussi éclairé que grand politique, ne

ne jugea point qu'il lui fût avantageux, de se prèter aux vues de la Cour Imperiale ; encore moins de fortifier, par son union avec elle, la puissance formidable qu'elle avoit déja en Italie ; & de se mettre ainsi hors d'état, de profiter des conjonctures favorables qui pouvoient survenir, pour y affoiblir cette puissance, & pour y augmenter la sienne. Le Comte d'Harrach, témoin de ces dispositions, n'ignoroit point aussi les démarches & les instances, que faisoient dans le même tems la France & l'Angleterre, pour insinuer au Roi de Sardaigne de se joindre à elles ; & elles lui paroissoient avec raison d'autant plus persuasives, que ces deux puissances assuroient ce Monarque, que leur unique but étoit de conserver l'équilibre en Italie, & de favoriser les vues d'agrandissement qu'il pouvoit avoir.

Le Comte d'Harrach avoit exactement informé l'Empereur de tout ce qui se passoit à cet égard à Turin ; & qu'il ne falloit pas se flatter, de voir prendre d'autre parti au Roi de Sardaigne, que celui qu'il jugeroit pouvoir plus surement le conduire, à se dédommager du sacrifice qu'il avoit été obligé de faire à

Sa

Sa Maj. Imperiale du Royaume de *Sicile*, lorſque l'Eſpagne en étoit venu faire la conquête. Comme c'étoit effectivement à ce prix, que l'Empereur s'étoit alors déterminé à donner du ſecours au Roi de Sardaigne, & qu'il ne pouvoit douter par conſéquent, que ce Monarque n'entrevît avec joye, que ſi la guerre venoit à s'allumer entre les deux ligues de Vienne & d'Hanovre, l'occaſion pouvoit facilement renaître de recouvrer un Royaume, qu'il n'avoit cedé qu'à regret; Sa Maj. Imp. craignit, lorſqu'elle ſut l'Eſcadre Angloiſe à Gibraltar, qu'elle ne méditât quelqu'entrepriſe contre ſes Etats d'Italie, de concert avec le Roi de Sardaigne; que l'Angleterre & la France ne fuſſent peut-être même déja convenus avec ce Prince, qu'il ſe déclareroit dans cette circonſtance en leur faveur; & que ce ne fût au moins, afin de donner un plus grand poids aux Négociations qui ſe tramoient, pour le déterminer à prendre ce parti, & pour engager auſſi d'autres Princes d'Italie à en faire de même, que cette Eſcadre paſſoit dans la Mediterranée. Afin donc de mettre le Royaume de Sicile à l'abri de toute invaſion,

vaſion, L'Empereur ordonna au Comte de WALLIS, qu'il avoit nommé pour commander ſes troupes dans ce Royaume-là, de s'y rendre inceſſamment, auſſi-bien qu'au Comte de TRAUN, Gouverneur de *Meſſine*. Il leur preſcrivit également d'obſerver avec attention toutes les démarches des Anglois, & de mettre les places de Sicile en bon état de défenſe.

Preſque dans le même tems que tout ceci ſe paſſoit, il ſurvint encore une bagatelle, qui ne laiſſa pas d'exciter l'attention de la Cour de Vienne, & de la confirmer même dans l'opinion où elle étoit, que la ligue d'Hanover mettoit tout en uſage, pour en former une en Italie, capable d'y renverſer ſa Puiſſance.

Le Comte de SCHULEMBOURG, Général des Venitiens, & fameux par la valeur & l'habileté avec laquelle il avoit ſoutenu & fait lever le ſiege † de

† Les Turcs ayant commencé le ſiege dans les premiers jours d'Août 1716, le leverent le 21. du même mois, avec une ſi grande précipitation, qu'il s'embarquerent la nuit, & abandonnerent leurs canons, leurs munitions, leurs tentes & leur bagage. Le Sénat, pour marquer

de *Corfou*, que les Turcs avoient formé, fit dans le tems dont je parle un voyage à Londres, pour y voir la Duchesse de KENDALE sa sœur. Cette Dame, après avoir eu sur le Roi d'Angleterre cet espece d'Empire, que donne ordinairement la beauté, conservoit beaucoup de part dans la confiance de ce Monarque. Ainsi, le Comte de Schulembourg fut reçu à la Cour d'Angleterre, avec toute la distinction que son mérite personnel, & le crédit qu'y conservoit sa sœur, ne pouvoit manquer de lui attirer. On n'ignoroit pas à Vienne ce qui donnoit lieu à une si favorable reception: mais on ne laissa pas d'y soupçonner, que le voyage du Comte de Schulembourg étoit mystérieux; & qu'il se tramoit peut-être par son entremise, entre le Roi d'Angleterre & la Republique de Venise, quelque Négociation con-

marquer au Comte de SCHULEMBOURG sa reconnoissance de la belle défense qu'il avoit faite, lui fit présent d'une épée enrichie de diamans; lui accorda une pension de cinq mille ducats; & ordonna qu'on lui érigeroit une statue équestre, dans la principale place de *Corfou*, avec une inscription à sa louange.

contraire aux intérêts de l'Empereur. Les Miniſtres de ce Monarque firent donc, par ſon ordre, beaucoup de queſtions à l'Ambaſſadeur de Veniſe, tendantes à découvrir, quel motif le Général de la République pouvoit avoir eu d'aller à Londres, dans une circonſtance auſſi critique que celle où on étoit alors. Mais comme le ſeul véritable, étoit de voir la Ducheſſe de Kendale ſa ſœur, il fut facile à l'Ambaſſadeur de Veniſe, de diſſiper les fauſſes idées des Miniſtres Imperiaux : & enfin, le retour à Spithead de l'Amiral Jennings vers la fin de l'automne, avec la plus grande partie des vaiſſeaux de ſon Eſcadre, acheva de les tranquilliſer.

L'Empereur ayant conſenti, tant pour lui que pour le Roi d'Eſpagne, que le Pape nommât Cardinal l'Evêque de Frejus, avant la promotion qui ſe fait ordinairement pour les Couronnes ; le Duc de RICHELIEU informa la Cour de France, de l'heureux ſuccès qu'avoient eu ſes ſollicitations : & en conſéquence de cet avis, le Roi Très-Chrèt. dépécha un Courier à Rome au Cardinal de POLIGNAC, pour lui enjoindre de faire à Sa Sainteté les plus preſſantes inſtances de

de ne pas differer davantage une nomination si desirée. Le Courier étant arrivé le 7. de Septembre au soir, le Cardinal de Polignac fut dès le lendemain matin, trouver le Pape à *Ste. Marie del Popolo*, où il tenoit Chapelle à cause de la fète de la Nativité de la St. Vierge; & après avoir présenté à Sa Sainteté les lettres qui contenoient l'avis du consentement, que l'Empereur & le Roi d'Espagne donnoient à la nomination anticipée de l'Evèque de Frejus, il la supplia d'accorder au Roi la satisfaction qu'il désiroit: accompagnant ces instances de grands éloges de la vertu de l'Evèque de Frejus, & de son zele pour les intérèts de la Religion & du Saint Siege.

L'empressement avec lequel le Cardinal de Polignac, paroissoit embrasser les intérèts de l'Evèque de Frejus, & solliciter son élévation, surprit un peu d'abord ceux qui savoient à Rome, les démarches differentes qu'il avoit faites quelque tems auparavant. Mais comme cette Cour Ecclésiastique, par les fréquens changemens des souverains Pontifes qui y surviennent, sait mieux qu'aucune autre s'accommoder aux circonstan-

ces

ces des tems, & au genie de ceux qui ſont en faveur ; la difference de langage & de conduite qu'elle remarqua dans le Cardinal de Polignac, ſur ce qui concernoit l'Evèque de Frejus, lui parut une ſuite toute naturelle du pouvoir où ce Prélat étoit parvenu en France, & des grands ménagemens que Cardinal de Polignac, étoit par conſéquent obligé d'avoir pour lui.

Les ſoins que cette Eminence ſe donna pour preſſer la nomination de Mr. de Fleury, & ce qu'Elle fit enſuite pour ſe concilier ſon amitié, lui furent cependant bien inutiles. Rien ne put effacer de la mémoire de l'Evèque de Frejus, la condeſcendance qu'il ſavoit que le Cardinal de Polignac avoit eue précedemment, pour les vues ſecrettes du Duc de Bourbon, en traverſant ſa nomination au Cardinalat. Le Comte de Morville, dont le Duc de Bourbon s'étoit également ſervi pour faire écrire & agir à Rome, ſur le même ſujet, ne fût pas plus heureux. Ce Miniſtre & le Cardinal de Polignac, éprouverent bien-tôt toute l'étendue du reſſentiment de ce Prélat : le premier, par la perte de la place qu'il occupoit ; & le Cardinal, par l'oubli où il a été

laiſſé

laissé après son retour de Rome, & par l'espece de mépris que le Cardinal de Fleury lui a marqué jusqu'à la mort.

Les instances réiterées d'un aussi grand Roi, que celui de France, en faveur de son Précepteur; les justes égards que le Pape ne pouvoit se dispenser d'avoir pour elles; & l'avantage que la Cour de Rome se flattoit de retirer, du zele que l'Evèque de Frejus affectoit pour les intérèts du St. Siege, déterminerent enfin le Pape à élever ce Prélat à la dignité de Cardinal. Sa Sainteté tint à ce sujet un Consistoire secret, le 11. Septembre. Elle communiqua d'abord aux Cardinaux la résolution qu'elle avoit prise de canoniser (1) différens saints personnages, dont le Cardinal MARINI, Président de la Congregation des Rites, lut ensuite les procès verbeaux; & à la fin du consistoire Elle déclara Messire *André-Hercules* FLEURY, ancien

(1) TORRIBIO Arch. de *Lima*, *Jacques* DE LA MARCHE Cordelier, LAZIOZI Pelerin, *Jean* DE LA CROIX Carme déchaussé, *François* SOLANO Franciscain, *Louis* DE GONZAGUE, & *Stanislas* KOSKA Jésuites, & *Agnès* DE MONTEPULCIANO, Religieuse de l'ordre de St. Dominique.

ancien Evèque de Frejus, Cardinal, dont elle fit l'éloge en même tems à ses nouveaux confreres, d'une maniere très-distinguée; cette nomination ayant été reçue avec applaudissement de tous les Cardinaux, à l'exception du Cardinal PEREIRA (1) Portugais, le Cardinal DEL GIUDICE répondit en leur nom en ces termes, selon l'usage, quand elle leur fut proposée.

TRES-

(1) Ce Cardinal n'assista pas à cette nomination, sur ce qu'il prétendit, qu'elle ne devoit point se faire, sans que le Pape accordât le même honneur à Mr. BICHI, Nonce en Portugal; ainsi que Sa Sainteté l'avoit, disoit-il, promis à Sa Maj. Portugaise, qui désiroit extrêmement qu'on accordât un Chapeau à ce Nonce: & outre cela, par ce qu'on devoit, selon lui, attendre le consentement du Roi de Portugal, comme on avoit fait celui de l'Empereur & du Roi d'Espagne. Il parla là-dessus au Pape, la veille que le consistoire se tint, avec beaucoup de fermeté; & ayant passé ensuite chez Mr. LERCARI Secretaire d'Etat, il y renouvella ses mêmes représentations, dans lesquelles il alla jusqu'à dire, que le St. Siege reconnoissoit assez mal les obligations qu'il avoit à Sa Maj. Portugaise, & protesta après cela contre tout ce qui se passeroit le lendemain.

TRES-SAINT PERE,

Il y a long-tems que la pourpre étoit due aux mérites du très-excellent personnage M. André-Hercule FLEURY, *ancien Evêque de Frejus. Le Seréniſſime Roi de France* LOUIS XV., *rempli de reconnoiſſance envers ſon précepteur bien aimé, le demande avec inſtance à votre Sainteté; & ce qui arrive bien rarement, la demande a été précédée d'un applaudiſſement général des autres Puiſſances. Que pouvoit-il donc arriver à Votre Sainteté de plus gracieux, & de plus honorable, que d'élever à la dignité du Cardinalat, un Prélat ſi reconnu, & ſi renommé dans l'eſprit des Souverains; très-agréable au Roi ſon maître; qui en toutes choſes a toujours été conſtamment attaché au St. Siege Apoſtolique, reſpecté & admiré de toutes les Nations; & qui eſt généralement eſtimé de tout le monde? Je rends en mon particulier, de très-humbles actions de graces à Votre Sainteté, du deſſein qu'elle a de nous donner, en la perſonne de ce Prélat, un confrere, qui, par ſes mœurs, ſa vertu & ſes exemples, nous aidera, & nous excitera, à tendre toujours à ce qui eſt*

eſt de mieux & de plus à l'avantage & à la gloire du St. Siege Apoſtolique.

Pendant que tout ceci ſe paſſoit à Rome, les deux lettres que j'avois écrites de St. Ildephonſe à l'Evêque de Frejus & au Comte de Morville, étant arrivées en France; le dernier me fit réponſe * de Fontainebleau, le 16. Septembre, deux ou trois jours immédiatement après la reception de ma lettre: qu'il voyoit avec plaiſir, que ma conduite en Eſpagne avoit, non ſeulement mérité l'approbation de Leurs Maj. Cath., mais encore donné lieu à la propoſition que Mr. l'Arch. d'Amida m'avoit faite de leur part, de m'attacher à leur ſervice, ſi le Roi daignoit l'agréer: qu'après avoir rendu compte à S. M., du contenu de ma lettre, Elle lui avoit ordonné de m'écrire, que je pouvois me conformer aux volontés du Roi d'Eſpagne, & qu'Elle regarderoit même les ſervices que je rendrois à ce Prince, comme ſi c'étoit à Elle-même; les fâcheuſes circonſtances des tems ne portant, diſoit le Comte de Mor-

* Dans le nombre de celles qu'on m'a enlevées à *Douay*, par ordre du Cardinal de FLEURY.

Morville, aucune alteration à l'amitié & aux égards que le Roi conſerveroit toujours pour Leurs Maj. Cath.. Ce Miniſtre terminoit ſa lettre, par me ſouhaitter tout le bonheur, que la démarche qu'on m'avoit obligé de faire ſembloit m'annoncer; & par les aſſurances les plus obligeantes, de ſon amitié, & de l'intérêt qu'il prendroit à tout ce qui pourroit m'arriver.

Quoiqu'après une telle réponſe du Miniſtre des affaires étrangeres en France, je fuſſe pleinement en liberté d'accepter ce que le Roi & la Reine d'Eſpagne m'avoient fait propoſer; cependant le ſilence que l'Evêque de Frejus gardoit de ſon côté ſur cet article, ne laiſſoit pas de me cauſer quelque inquiétude. Je m'étois adreſſé à lui, comme au Comte de Morville, pour obtenir la permiſſion du Roi d'entrer au ſervice du Roi d'Eſpagne; & il me ſembloit naturel par conſéquent, qu'il m'expliquât à cet égard les intentions de Sa Majeſté. Je ne pouvois comprendre quelle raiſon pouvoit avoir ce Cardinal, de ne me point répondre; & je ne ſavois, s'il vouloit par là me faire entendre, que le parti que je prenois n'étoit pas

pas de ſon goût : ou ſi le dépit qu'il avoit peut-être des agrémens qu'on m'ofroit, dans une Cour où il ne m'avoit vû aller qu'avec repugnance, ne lui donnoit point la liberté d'approuver clairement, que j'y fixaſſe mon ſejour. Ce que je croyois remarquer d'artifice, ou de mauvaiſe foi dans toute cette maniere d'agir, acheva de me faire deſirer de ſortir pour toujours de la dépendance du Cardinal. J'écrivis donc à l'Archevêque d'Amida, en lui envoyant la réponſe du Comte de Morville, que je me rendrois à St. Ildephonſe, pour y recevoir ſes ordres, comme nous en étions convenus, auſſi-tôt qu'il jugeroit à propos de m'y appeller.

Me voici enfin arrivé à rapporter les ſuites de l'engagement que je pris à la Cour d'Eſpagne, & qui, bien loin de me procurer les avantages qu'on m'y faiſoit entrevoir, eſt devenu au contraire, l'origine de la perſécution que je ſouffre. Démêlons donc, s'il eſt poſſible, ce cahos d'iniquité ; & à l'exemple de ceux qui ont échapé d'un naufrage, éfaçons-en l'horreur de notre mémoire, par le plaiſir de le raconter.

C'étoit le Samedi 28. de Sep. que je reçus la réponse du Comte de Morville, & Dom J. B. de Z., par le moyen duquel je continuois toûjours de faire passer mes lettres à l'Archevêque d'Amida, étoit allé depuis quelques jours à St. Ildephonse; j'écrivis donc en droiture à ce Prélat le lundi suivant, par le courier de la Cour, qu'on appelle en Espagne *El parté.* Le Jeudi d'après, je reçus un billet *, par lequel il me mandoit de venir le plutôt qu'il me seroit possible à St. Ildephonse, & que j'y aurois une Chambre dans l'appartement du Marquis DE LA ROCHE, Secretaire du Cabinet; étant vraisemblable, ajoutoit-il, que je serois obligé de faire un plus long séjour à la Cour, que dans les autres voyages précédens. Cet avis m'ayant obligé de prendre certains arrangemens à Madrid, pour faire porter à St. Ildephonse dequoi meubler le petit logement qui m'étoit destiné, mon départ fut retardé de quelques jours, & je

* Il est dans le nombre des lettres de ce Prélat, dont fait mention le Procès-verbal des Pieces qu'on m'a enlevées.

je n'arrivai que le Lundi à Saint Ildephonſe.

Pendant que je me préparois à aller à la Cour, il s'y paſſoit bien des changemens dans le Miniſtere, qui, annoncés déja diverſes fois, & enſuite ſuſpendus, éclaterent enfin tout-à-fait le dernier jour du mois de Septembre.

J'ai rapporté que le Duc de Ripperda, pendant la courte durée de ſa puiſſance, ne voulant point ſouffrir qu'elle fût partagée avec perſonne, dépouilla ſucceſſivement tous les Secretaires d'Etat de leurs emplois, pour ſe les approprier: & quoiqu'il eût laiſſé aux Marquis de la Paz, & de la Compueſta, la part qu'ils avoient l'un & l'autre dans le Miniſtere, il les tenoit cependant dans une ſi ſervile dépendance de ſes volontés, qu'ils n'oſoient rien faire ſans le conſulter.

La diſgrace de cet imperieux favori, ayant fait rentrer les Marquis de Grimaldo, de Caſtellar & Mr. Ariaza dans les places qu'on leur avoit ôtées, le Miniſtere Eſpagnol reprit alors ſon ancienne forme. On partagea ſeulement le détail des affaires étrangeres entre les Marquis de Grimaldo & de la Paz, com-

me cela s'étoit pratiqué depuis la mort du Roi *Dom* LOUIS I. ; & on laiſſa au dernier, la direction des relations qu'on avoit avec la Cour Imperiale. Cette portion, depuis le Traité de Vienne, étant la plus agréable, devint bien-tót la pomme de diſcorde entre ces deux Miniſtres. Le Marquis de Grimaldo s'apperçut aiſément, qu'elle donnoit toute la facilité poſſible au Maquis de la Paz, de s'attirer la confiance de Leurs Maj. Cath. : & cette préference le bleſſoit d'autant plus vivement, qu'elle étoit accordée à un homme qui avoit été ci-devant ſon Page † ; & qu'étant reduit par-là à ne plus rendre compte au Roi & à la Reine d'Eſpagne, que de nouvelles inſipides, ou peu agreables, il éprouvoit cette diminution de conſideration, qui ſuit ordinairement dans les Cours, celle du crédit.

Une

† Dom *Juan-Bautiſta* ORENDAIN, ci-devant Page & premier Commis du Marquis de Grimaldo, & puis Secretaire d'Etat pour les affaires étrangeres, ſous le Regne du Roi LOUIS I. Le Roi PHILIPPE V. lui donna le titre de Marquis de la Paz, à l'occaſion du Traité de *Vienne*, dont la négociation avoit été confiée à ce Miniſtre, à l'inçu du Marquis de Grimaldo.

Une pareille ſituation ne manque guere de répandre bien de l'amertume dans l'humeur d'un courtiſan ; & le Marquis de Grimaldo ne paroiſſoit pas s'embarraſſer beaucoup de retenir les ſaillies de la ſienne avec ſon collegue : il reprenoit même volontiers avec lui, le ton d'autorité qu'il avoit eu autresfois. Celui-ci, de ſon côté, revêtu, comme le Marquis de Grimaldo, d'un titre de Secretaire d'Etat, & d'ailleurs ſûr d'être ſoutenu du Comte de Konikſeg, dont il dépendoit entierement, s'ennuyoit fort de la déference continuelle que le Marquis de Grimaldo ſe croyoit en droit d'exiger de lui ; & encore plus, de ce que celui-ci affectoit, de lui rappeller aſſez fréquemment le ſouvenir des ſervices qu'il lui avoit rendus, & de l'obſcurité dont il l'avoit tiré. Cette maniere de rappeller à un homme en place la ſupériorité qu'on a eue ſur lui, eſt ſans contredit très-piquante ; & le Marquis de la Paz, vivement offenſé, que ſon ancien Maître affectât en toute occaſion de paroître tel, prit enfin le parti de ſe délivrer des importuns ménagemens qu'il étoit ſans ceſſe obligé d'avoir pour ce Miniſtre, en travaillant ſecrettement

à réunir, s'il étoit possible, en lui seul, l'autorité qu'ils partageoient entr'eux.

Les précautions qu'il falloit prendre pour réussir dans ses vues, sans qu'il parût vouloir achever de dépouiller son bienfaiteur, ne laissoient pas d'être gênantes. Il est sans-doute flatteur de parvenir à une grande élevation; mais on ne veut cependant point paroître y être arrivé par des moyens odieux. Le Marquis de la Paz, qui avoit de la probité & de la Religion, étoit par là même encore plus susceptible de concevoir une juste horreur pour l'ingratitude: & il est très-vraisemblable qu'il auroit souffert plus long-tems, avec patience, les effets de l'envie que sa faveur causoit au Marquis de Grimaldo, & qu'il n'auroit peut-être jamais entrepris d'augmenter sa puissance par les débris de celle de cet ancien Ministre, si celui-ci eût eu plus d'attention à reprimer les fréquentes saillies de son humeur chagrine.

Le Marquis de Grimaldo étoit soupçonné depuis long-tems, de conserver pour l'Angleterre un secret attachement, & même ajoutoit-on (peut-être faussement), d'y être obligé par reconnoissance. On n'ignoroit point non plus, qu'il

qu'il avoit de très - étroites liaisons avec Milord Harrington, Ambassadeur de cette Couronne : & même le Maréchal de Tessé, pendant le tems qu'il avoit été chargé des affaires de France en Espagne, en ayant été informé, & croyant effectivement remarquer dans le Marquis de Grimaldo une partialité pour l'Angleterre, fort contraire aux intérêts du Roi, l'avoit reproché à ce Ministre Espagnol, & s'en étoit plaint à Sa M. Cath., en lui faisant un grand détail de tout ce qu'il prétendoit savoir sur cet article. Il est vrai que ce fut avec peu de fruit : car le Marquis de la Roche, Secretaire du Cabinet, & le Sieur Stalpart, pour qui le Maréchal de Tessé avoit une sorte de confiance ; m'ont compté l'un & l'autre, que le Marquis de Grimaldo, se doutant des mauvais offices que le Maréchal de Tessé méditoit de lui rendre, en arrêta l'effet par une espece de confession qu'il fit au Roi d'Espagne, des liaisons qu'on l'accusoit d'entretenir avec Milord Harrington, & de certains presens qu'il avoit reçus de la part du Roi d'Angleterre. Ces mêmes personnes, ajouterent encore, que, soit que le contenu

nu de cette déclaration ne parût à S. M. Cath. que de legeres peccadilles ; ou qu'au moins, satisfaite du caractere de sincerité qu'elle avoit, Elle ne voulût rien exiger de plus : ce Monarque se contenta de répondre au Maréchal de Tessé, quand il vint lui faire une longue énumeration de ses griefs contre le Marquis de Grimaldo ; *n'en savez-vous plus davantage Monsieur le Maréchal ?* Et sur ce que celui-ci repartit, qu'il croyoit en avoir assez dit pour faire impression sur l'esprit de Sa Maj. : *Eh bien*, repliqua-t-Elle, *j'en sai donc encore plus que vous* ; & termina par ces paroles l'audience, sans vouloir entrer dans un plus long détail.

L'avantage signalé, que le Marquis de Grimaldo avoit remporté dans cette occasion sur le Maréchal, les avoit brouillés presque ouvertement ; & comme ils avoient vècu depuis avec froideur, & s'étoient séparés de même, le Marquis de Grimaldo resta, dans l'opinion, que la Cour de France, entrant dans les sentimens de son Ministre, travailleroit secrettement à le perdre. C'étoit sans doute dans le dessein d'ôter cette idée à ce Ministre, que la seule commission

dont

dont on a vû que l'Evèque de Frejus me chargea, quand je vins prendre congé de lui à Verſailles, fut d'aſſurer le Marquis de Grimaldo, qu'on déſapprouvoit fort la conduite qu'avoit tenue à ſon égard le Maréchal de Teſſé ; & que le Roi & ſes Miniſtres conſervoient au contraire pour lui, toute l'eſtime poſſible.

Après une pareille aſſurance, & l'éloignement du Maréchal de Teſſé, le Marquis de Grimaldo jouiſſoit paiſiblement de ſa faveur. Il eſt vrai, que pendant le Miniſtere du Duc de Ripperda, il avoit parû la perdre tout à-coup avec ſa place : mais cette eſpece d'éclipſe avoit peu duré, & ſon rappel dans le poſte qu'il avoit occupé, joint au mépris dans lequel étoit tombé l'auteur de ſa diſgrace, relevoit encore ſa gloire. Par malheur pour le Marquis de Grimaldo, il ne fût pas ſe conformer aſſés au changement de ſyſtème qui étoit ſurvenu en Eſpagne, dont on lui avoit caché la plus grande partie ; ni diſſimuler ſon affection pour l'Angleterre, dont le Comte de Könikſeg fut bientôt inſtruit. A cette imprudence il joignit encore celle de ne pas faire aſſez atten-

attention, qu'en matiere de péchés, il y a quelquefois certaines circonstances aggravantes, qui en changent l'espece; & que ce qui n'avoit point paru en lui matiere d'absolution, pendant le séjour du Maréchal de Tessé en Espagne, étoit devenu, depuis l'arrivée du Ministre Impérial, des fautes mortelles. En effet, le Comte de Königseg, qui travailloit avec autant de lumieres que de zele, à soutenir les intérêts de son maître, comprit aisément, de quelle importance il étoit, de ne point laisser auprès du Roi d'Espagne un Ministre tel que le Marquis de Grimaldo, peu disposé en faveur de la Cour de Vienne, par la méfiance qu'elle lui marquoit; & qui d'ailleurs, accoutumé depuis long-tems à étudier les sentimens & les dispositions de Sa Maj. Cath., ne manqueroit point, suivant toute apparence, de profiter des occasions qui pourroient se présenter, pour faire remarquer au Roi d'Espagne le peu de solidité des promesses de l'Empereur. Ce fut aussi pour prévenir de bonne heure un semblable inconvénient, que le Comte de Königseg se servit de la facilité qu'il avoit sû acquerir, de parler à Leurs Maj. Cath., sur tout ce qui

intéressoit leur service ; & de la confiance que la Reine lui marquoit, pour entretenir fréquemment cette Princesse, & le Roi son mari, des liaisons que le Marquis de Grimaldo continuoit d'avoir avec Milord Harrington. Par ce moyen il parvint aisément à rendre ce Ministre suspect d'une intelligence inexcusable avec l'Angleterre ; & à éteindre insensiblement dans le cœur du Roi d'Espagne, le reste de bienveuillance qu'il y remarquoit pour lui.

Le Marquis de la Paz, qui de son côté, étoit fatigué à l'excès, comme je l'ai déja dit, des airs de hauteur que le Marquis de Grimaldo continuoit de prendre avec lui, secondoit de son mieux les desseins du Comte de Könikseg ; & dans les fréquens entretiens qu'il avoit avec ce Comte sur les sujets de plainte que lui donnoit ce Ministre, il ne manquoit point de les donner pour l'unique effet du chagrin & du secret dépit, que causoit au Marquis de Grimaldo son respectueux attachement pour l'Empereur, & son attention à fortifier de plus en plus l'amitié & l'intelligence qui regnoit entre ce Monarque & Leurs Maj. Cath. On peut aisément juger, quelle

quelle impreſſion faiſoient de pareilles confidences ſur l'eſprit du Comte de Könikſeg; & combien elles ſervoient à redoubler les efforts de cet Ambaſſadeur, pour éloigner du Miniſtere un homme, qui paroiſſoit ſi oppoſé aux intérets de la Cour de Vienne.

Il eſt naturel de ſe flatter; ſur tout quand on croit en avoir quelque raiſon. Le Marquis de Grimaldo étoit depuis plus de vingt ans dans le Miniſtere; & le Roi d'Eſpagne avoit paru pendant tout ce tems-là, l'honorer de ſa confiance, † & même le ſoutenir, quand on avoit voulu l'attaquer. Une faveur ſi marquée faiſoit eſperer au Marquis de Grimaldo, que le refroidiſſement qu'il éprouvoit dans les bontés de ce Monarque, finiroit infailliblement, quand les vaines eſperances que donnoit la Cour de Vienne viendroient à être apperçues: & entrevoyant en homme ſenſé, que le moment de cet évenement n'étoit pas fort éloigné; il comptoit, quand il ſeroit arrivé, que ſa ſituation deviendroit d'autant

† Ce Prince l'avoit retenu auprès de lui à St. *Ildefbonſe* pendant le tems de ſon abdication; & il lui avoit auſſi donné l'Ordre de la Toiſon d'Or.

d'autant plus brillante, que Leurs M. Cath. ne pourroient s'empêcher alors d'applaudir à la justesse de son opinion. Ainsi toute son attention étoit, de se conserver dans le poste qu'il remplissoit, jusqu'au changement qui devoit servir, selon lui, à l'y affermir pour toujours; & de soutenir en attendant sa foiblesse, par un régime convenable à cet état.

Cette précaution & ces vues n'échapoient point à la pénétration du Comte de Könikseg & du Marquis de la Paz. Ils sentoient parfaitement l'un & l'autre, la justesse des mesures que prenoit le Marquis de Grimaldo pour conserver la place qu'il occupoit: & leur commun intérêt les réunissant dans le dessein de profiter des conjonctures du tems, pour hâter la disgrace de ce Ministre, ils l'attaquerent par tant d'endroits, & furent si bien persuader à Leurs Maj. Cath., qu'il étoit entierement livré à l'Angleterre; qu'Elles prirent enfin la résolution de lui ôter tout-à-fait la portion du détail des affaires étrangeres, qu'Elles lui avoient laissé, pour la réunir à celle que le Marquis de la Paz possedoit. C'est ainsi que le Marquis de Grimaldo, perdit une seconde fois la place dans le Ministere

Miniſtere d'Eſpagne, où il avoit ſû ſe maintenir long-tems. Il ne conſerva que les appointemens de ſa Charge, avec le vain titre d'Excellence : triſte dédommagement de la perte de ſon crédit, & du triomphe de ſon rival !

Tout ce qui n'étoit point marqué au coin d'un attachement déclaré pour la Cour de Vienne, portoit dans ce tems-là à celle d'Eſpagne, un caractere de reprobation. Monſieur ARIAZA Préſident de la *Hazienda*, (ce qui correſpond à la charge de Controlleur Général des Finances en France,) qui avoit été rétabli comme les autres Miniſtres après la chûte du Duc de Ripperda, ſe trouva bien-tôt enveloppé dans la même diſgrace que venoit d'eſſuyer le Marquis de Grimaldo. A la vérité on n'imputoit point à ce Miniſtre, comme à l'autre, des liaiſons avec l'Angleterre : mais ſa lenteur à faire paſſer à Vienne les ſommes que cette Cour demandoit, jointe à de fréquentes repréſentations de ſa part, ſur l'épuiſement des finances, ne le rendoient guere moins criminel. Outre cela, il étoit revenu au Comte de Könikſeg, que Mr. Ariaza cenſuroit aſſez librement avec ſes amis, le ton

d'autorité qu'on laiſſoit prendre en Eſpagne à cet Ambaſſadeur ; & la facilité avec laquelle on ajoutoit foi à toutes les promeſſes qui partoient de la Cour Imperiale. Il n'en falloit pas tant pour déterminer le Comte de Könikſeg, à travailler à la perte d'un homme, qui manifeſtoit des ſentimens & une incrédulité, ſi contraires aux vues qu'on avoit à Vienne ; & il trouva bien-tôt le moyen, de donner à Leurs Majeſtés Cath. une très-médiocre idée de la capacité de Monſieur Ariaza. Malheureuſement pour celui-ci, cette opinion n'étoit pas abſolument mal fondée. Il étoit de ces gens qui groſſiſſent & multiplient bien plus les difficultés, qu'ils ne font voir de talens pour les ſurmonter. Ainſi le Roi & la Reine d'Eſpagne, déja prévenus contre lui, prêterent facilement l'oreille aux inſinuations du Comte de Könikſeg ; & ſe degoûtant de plus en plus de Mr. Ariaza, ils ne le laiſſoient dans ſa place, que pour ſe donner le tems de trouver quelqu'un qui ſût mieux la remplir que lui.

Les Cours fourmillent de gens, uniquement occupés du ſoin de connoître la ſituation bonne ou mauvaiſe de ceux

qui

qui y remplissent certains postes; afin de regler là-dessus les démarches qu'ils doivent faire, pour profiter du débris de leur fortune. Celle du Président de la Hazienda, étant donc fort chancellante, & présageant une décadence prochaine; tous ceux qui aspiroient à le remplacer, travailloient avec une égale ardeur, à s'acquerir le suffrage du Comte de Könikseg, décisif sur cet article.: & ils lui offroient comme à l'envi, la volonté la plus sincere, de se conformer entierement à la sienne, dès qu'il les auroit placés.

Dans le nombre des prétendans se trouvoit aussi *Dom Joseph* PATIñO, à qui j'ai dit qu'on avoit accordé la charge de Secretaire d'Etat de la Marine. Indépendamment des ressorts qu'il faisoit jouer par lui-même, pour obtenir un poste aussi considerable, il étoit servi avec zele par son ami l'Arch. d'Amida, & par beaucoup d'autres créatures de la Reine; qui se flattoient, qu'en faisant pancher le choix de sa Maj. en sa faveur, il n'oublieroit pas ensuite les services qu'elles lui auroient rendus; & que la place de Président des Finances, lui fourniroit des moyens aussi confor-

mes à leur intérêt qu'à leur goût, pour leur marquer sa reconnoissance. Les uns & les autres agissant donc de concert, pour faire tomber la place de Mr. Ariaza à Dom Joseph Patiño ; & le Comte de Könikseg, dont il s'étoit d'ailleurs ménagé avec soin la bienveuillance, ne le regardant point comme suspect : Leurs Maj. se déterminerent à le préferer à tout autre, & elles réunirent en lui le département de la Marine, qu'il avoit déja, avec celui des Finances. A l'égard de Mr. Ariaza, on lui donna une place dans le Conseil de Castille.

Le Comte de Könikseg, par tous les changemens que je viens de rapporter, qui étoient son ouvrage, jouïssoit enfin de la gloire, d'avoir éloigné du Ministere d'Espagne tous ceux qui lui paroissoient opposés aux intérêts de l'Empereur : & il ne voyoit personne auprès de Leurs Maj. Cath. qui parût désormais à portée de contrebalancer son crédit, que le seul Pere Bermudez, Confesseur du Roi, ancien ami du Marquis de Grimaldo, & de Mr. Ariaza. Ce Religieux étoit très-persuadé (j'en puis parler savamment), que l'union avec la France étoit aussi utile à l'Espagne, que

que l'Alliance avec la Cour de Vienne lui étoit préjudiciable; & il ne diſſimuloit pas ſes ſentimens à cet égard. Le Comte de Könikſeg, qui n'ignoroit point cette diſpoſition du Pere Bermudez, travailloit ſourdement avec ſes partiſans, à dégoûter le Roi d'Eſpagne de ſon Confeſſeur : & l'on prétendoit même, qu'il étoit ſecondé par la Reine. Mais tous les reſſorts que cet Ambaſſadeur faiſoit jouer, pour engager Sa Maj. Cath. à donner ſa confiance à un autre, produiſoient peu d'effet. L'eſtime de ce Monarque pour le Pere Bermudez, ne paroiſſoit ſouffrir aucun affoibliſſement; & il l'auroit vraiſemblablement conſervée malgré tous les efforts du Comte de Könikſeg, ſi le nouveau Cardinal de Fleury, par une de ces négociations ſourdes & furtives, pour leſquelles il avoit un goût décidé, n'eût engagé inſenſiblement le Pere Bermudez, à faire une démarche auprès du Roi d'Eſpagne, qui devint l'unique cauſe de ſa diſgrace.

Le Cardinal de Fleury, depuis l'éloignement du Duc de Bourbon, n'avoit ceſſé de s'adreſſer à toutes ſortes de perſonnes à Madrid, pour faire parvenir juſqu'à Leurs

Leurs Maj. Cath., les témoignages les plus forts de son attachement : & quoiqu'il fût maître absolu en France, & qu'il voulût même que le public en fût bien persuadé ; il y avoit cependant toujours dans ses lettres, quelque raison de bienséance, quelque ménagement à garder, ou certaines mesures à prendre, qui suspendoient ou arrêtoient, les effets de son zele pour Leurs Majestés Cath.

Ce Ministre commençoit dès lors, à vouloir se concilier l'amitié & la confiance de tous les partis, en les leurrant également d'une bonne volonté, & d'une candeur, qu'il ne vouloit pas qu'on crût équivoques. Ses partisans à Madrid, instruits de sa délicatesse sur cet Article, l'avoient servie de leur mieux, en faisant extrêmement valoir son attachement & ses bonnes intentions pour Leurs Maj. Cath.. A force de leur entendre tenir ce langage, on s'étoit persuadé qu'il étoit vrai ; & l'on se flattoit par conséquent, de voir arriver à tout moment des changemens en France, entierement conformes aux vues du Roi & de la Reine d'Espagne. Mais comme au bout d'un certain tems

on

on découvrit, que le Cardinal tenoit à Londres & à Berlin le même langage qu'à Madrid & à Vienne, Leurs Maj. en parurent si offensées, qu'elles prirent tout de suite la resolution, de ne plus prèter l'oreille à de semblables puerilités. Le Cardinal de Fleury, piqué de l'indifference qu'on lui marquoit, & persuadé que c'étoit la Reine qui l'inspiroit au Roi; jugea à propos de s'adresser directement à ce Prince, sans en rien communiquer à la Reine. Il se flatta de parvenir par ce moyen, à faire appercevoir à Sa Maj. Cath. les suites fâcheuses des engagemens qu'Elle prenoit avec l'Empereur; & à disposer ainsi ce Monarque, à avoir moins de déference pour les conseils & les sentimens de la Reine.

L'exécution de ce projet n'étoit sans doute pas facile. Il falloit que la lettre du Cardinal de Fleury au Roi d'Espagne, parvînt à ce Monarque à l'insû de la Reine: & certainement aucun Ministre Espagnol n'auroit osé se charger d'une pareille commission. Le Cardinal de Fleury, qui ne l'ignoroit point s'adressa au Pere Bermudez, comme au seul homme, qui, par la place qu'il occupoit

cupoit auprès de Sa Maj. Cath., étoit à portée, & même en droit d'avoir l'honneur de lui parler en particulier.

Je n'ai point vû les deux lettres que le Cardinal de Fleury écrivit au Roi d'Espagne & au Confesseur de ce Monarque: mais l'Archevèque de Tolede & le Pere l'AUBRUSSEL, précepteur des Infants, m'ont dit l'un & l'autre, que dans celle qui étoit pour le Pere Bermudez, le Cardinal de Fleury se défendoit d'abord beaucoup, d'avoir eu aucune part à la résolution qu'on avoit prise en France de renvoyer l'Infante : & qu'ensuite, en se servant des motifs les plus pressans, pour engager le Pere Confesseur à persuader au Roi d'Espagne de se détacher de l'Alliance de l'Empereur, & de se réunir au Roi son Neveu ; il exposoit, comme par maniere de réflexion, qu'il paroissoit que la Reine ajoutoit trop facilement foi aux promesses que lui faisoit Sa Maj. Imp., & prenoit en conséquence avec ce Prince, des engagemens dont elle auroit tôt ou tard lieu de se repentir. Il ajoutoit, que c'étoit ce qui l'avoit déterminé, à supplier le Roi d'Espagne, dans la lettre qu'il avoit l'honneur d'écrire à Sa

Maj., d'examiner combien le parti qu'Elle prenoit de se détacher de l'Alliance de la France, étoit contraire à ses intérêts & à ceux des Princes ses enfans; & que craignant de ne pas trouver la Reine aussi-bien disposée à l'écouter, que le Roi, par les préventions où cette Princesse étoit contre la France, & peut-être contre lui, il s'adressoit directement à Sa Maj. pour lui parler conformément à ce que son ancien attachement lui dictoit : dans l'esperance, que ce Monarque prendroit en bonne part, ce que le zele qu'il avoit pour son service l'engageoit à lui représenter. Le Cardinal ajoutoit en finissant, que la confiance entiere qu'il avoit dans la prudence & dans les bonnes intentions du Pere Bermudez, lui donnoit un juste sujet d'esperer, qu'il seconderoit ses desseins auprès du Roi; & qu'il prendroit son tems, pour remettre à Sa Maj. Cath. la lettre qu'il lui adressoit pour Elle.

Le Pere Bermudez, comme toute sa nation, ne pouvoit pardonner l'injure que la Cour de France avoit faite à Leurs Maj. Cath. en rompant le mariage du Roi avec l'Infante : mais en même tems il étoit très-éloigné, comme je l'ai

dit, d'approuver l'étroite alliance qu'on avoit contractée avec la Cour de Vienne. Soit donc qu'en se prêtant aux vues du Cardinal de Fleury, il ne fit que suivre les dispositions où il étoit; ou que flatté de voir le premier Ministre de France, lui remettre entre les mains une négociation aussi importante, qu'étoit celle de la reconciliation des deux Couronnes, il ne regardât point comme impossible, de porter le Roi d'Espagne à déferer un peu moins sur cet article, aux mouvemens du ressentiment de la Reine: il se détermina, se trouvant seul avec ce Monarque, à lui rendre compte de la lettre que le Cardinal de Fleury lui avoit écrite, & de lui présenter en même tems celle qui s'adressoit à Sa Maj.

Il y avoit à peine quelques momens que la conversation étoit commencée, lorsque la Reine, toujours attentive à ce que le Roi faisoit, parut: & sur ce qu'elle apperçut, en entrant dans le Cabinet, que le Roi lisoit un papier, & que le Pere Bermudez paroissoit un peu interdit, elle voulut se retirer; & elle témoigna en même tems au Roi, qu'elle étoit fâchée d'avoir peut-être interrom-

pu la converſation qu'il avoit avec ſon Confeſſeur. *Point du tout*, lui répondit alors le Monarque, *entrez au contraire; le Pere Bermudez me parle d'une lettre que le Cardinal de Fleury lui a écrite, & il vient de m'en remettre une de la part de ce Cardinal.* En diſant cela, il les donna toutes deux à la Reine pour les lire.

On peut juger des mouvemens de vengeance & de dépit, qu'exciterent dans le cœur de cette Princeſſe, le ſoin charitable que prenoit le Cardinal de Fleury de moderer la confiance que le Roi lui marquoit, & le zele officieux du Pere Bermudez à favoriſer un tel deſſein. Elle & le Roi dirent à celui-ci de ſe retirer : ce qui ſe paſſa enſuite entre leurs Maj. n'ayant point eu de témoins ; c'eſt au lecteur à l'imaginer, de même que la juſte indignation de la Reine contre les auteurs d'un pareil projet. Elle ne tarda pas auſſi de la faire éclater; car, dès le ſoir, le Pere Confeſſeur eut ordre de ſe retirer au College Imperial, & ſa place fut remplie par le Pere CLARK, Irlandois, & Recteur du College des Ecoſſois. C'eſt ainſi que la diſgrace d'un homme bien intentionné pour la

la France, fut le ſeul fruit que le Cardinal de Fleury retira, du merveilleux & chrètien expédient qu'il avoit imaginé, de réunir les deux Couronnes, en mettant de la diviſion entre le Roi & la Reine d'Eſpagne, pàr le Miniſtere d'un Confeſſeur.

Tous les changemens que je viens de rapporter, s'étoient ſuivis de ſi près, qu'on les apprit preſqu'en même tems à Madrid. L'Archevèque de Tolede, chez qui j'étois allé pour prendre congé de lui, avant de me rendre à St. Ildephonſe, me fit part de ce qu'on lui avoit écrit ſur ce ſujet. Ce vénerable Prélat, étoit fort uni avec le Pere Bermudez & le Marquis de Grimaldo; & il me témoignoit en toute occaſion une ſincere amitié. Touché de la diſgrace de ces deux perſonnes, il m'en entretint long-tems; & ce fut de lui que je ſûs pluſieurs des particularités que je viens de rapporter, & à quel point étoit parvenu le crédit du Comte de Könikſeg. Au ſortir de chez l'Archevèque de Tolede, je fus au College Imperial chercher le Pere Bermudez, qui y étoit arrivé dès le premier Octobre, c'eſt-à-dire le lendemain de ſa diſgrace. Il

me parut la recevoir non ſeulement avec tranquillité, mais même avec ſatisfaction, de ne plus tenir à rien, diſoit-il, à la Cour: & comme il a une ſolide pieté, je ſuis perſuadé qu'il ne déguiſoit point ſes véritables ſentimens. La ſeule reconnoiſſance de l'amitié qu'il m'avoit marquée, & dont je conſerverai toujours un précieux ſouvenir, m'engageoit à prendre part à ce qui venoit de lui arriver : car ſon changement de ſituation n'en pouvoit plus cauſer à la mienne. C'étoit déſormais par le canal de l'Arch. d'Amida, que les rélations que j'aurois avec Leurs Majeſtés devoient paſſer; & le Pere Bermudez ignoroit totalement les nouveaux engagemens qu'on m'avoit fait prendre. Il m'avoit même été ordonné de garder avec lui, ſur cet article, un ſilence exact; & par conſéquent je n'avois rien à craindre de ſa diſgrace. Le ſucceſſeur qu'on lui avoit donné, ne m'étoit point ſuſpect; & les liaiſons d'amitié & de confiance, que j'avois formées avec le Pere *Guillaume* MAXHIL, qui demeuroit dans le College des Ecoſſois, dont le nouveau Confeſſeur du Roi étoit Recteur, comme je l'ai déja dit, m'avoit procuré d'aſſez fréquen-

fréquentes occasions de le voir, & de l'entretenir. Il paroissoit même vouloir être de mes amis : & quoique je n'ignorasse pas son attachement pour le Comte de Könikseg, la candeur & la bonne foi que j'avois cru appercevoir en lui, dans les conversations que nous avions eues ensemble, ne me donnoit aucun lieu de craindre de le trouver contraire à mes intérêts, & encore moins capable de se faire un merite auprès de l'Ambassadeur de l'Empereur en les traversant. Le voyant donc sans peine remplir la place qu'on venoit de lui donner, je fus le chercher au College des Ecossois pour lui faire mon compliment : mais j'appris qu'il étoit déja parti pour la Cour.

Comme nous nous entretenions le Pere Guillaume & moi avec d'autres Jésuites du College, de tout ce qui venoit de se passer, on me rendit les lettres de la poste qui m'étoient venues de France : & dans leur nombre, j'en trouvai une du nouveau Cardinal de Fleury, en date du 27. Septembre, par laquelle il m'apprenoit la dignité où il venoit d'être élevé. Je fis part aussi-tôt de cette nouvelle, à ceux avec qui je me trou-

vois. Ils m'en firent de grands complimens, dans la persuasion que je devois prendre un grand intérêt à cet événement; & que puisque le nouveau Cardinal me l'apprenoit lui-même, il me regardoit sans doute comme un ami, qui lui étoit particulierement attaché.

Il s'en falloit bien, que j'eusse la même opinion. Le stile de la lettre * du Cardinal, aussi sec que celui de toutes celles que j'avois déja reçues, me fit au contraire d'abord naître la pensée, que j'étois, suivant toute apparence, redevable de cette attention de sa part, à la satisfaction secrette qu'on se procure volontiers, d'apprendre à quelqu'un, des sentimens & de l'amitié duquel on se méfie, l'élevation où l'on est parvenu. Ma conjecture me sembloit d'autant plus vraisemblable, que quoiqu'il parût sensible à la bonté que le Roi & la Reine d'Espagne avoient eu, de consentir à sa nomination; il ne me chargeoit cependant point de les en remercier. Il ne me disoit non plus pas le moindre mot, qui

* Elle étoit dans le nombre de celles dont on verra l'étrange usage que l'Arch. d'*Amida*, le Marêchal de *Brancas*, & la Duchesse de *St. Pierre* en ont fait.

qui pût me faire croire qu'il fût instruit, ni qu'il me fût quelque gré des démarches que j'avois faites, pour disposer L. Maj. Cath. à lui accorder cette grace. Et enfin, ce qui peut paroître plus singulier, il ne répondoit pas même au compte que je lui avois rendu, de la proposition qui m'avoit été faite au nom de Leurs Majestés, par l'Arch. d'Amida; quoique ce fût l'occasion toute naturelle, de me confirmer ce que le Comte de Morville m'avoit écrit sur cet article.

La continuité de froideur & de mauvaise volonté que je croyois donc remarquer dans ce Cardinal, me rendant très-indifferent à la nouvelle qu'il m'apprenoit; la réponse que je lui fis fut aussi dépourvue d'onction que sa lettre. Il me faisoit part qu'il étoit Cardinal; & je le félicitois de se voir revêtu de cette dignité. Il ajoutoit, qu'il étoit infiniment sensible aux bontés de Leurs Maj. Cath.; qu'il ne desiroit rien tant que de leur donner des marques de son respectueux attachement, & de voir arriver leur reconciliation avec le Roi leur Neveu; c'étoit son langage ordinaire: Je répondois à cela, qu'il me paroissoit qu'on comptoit infiniment sur ses bonnes inten-

tions, & qu'on en attendoit les effets avec impatience. Enfin, terminant ſa lettre, ſelon l'étiquette de ſa dignité, par me dire qu'il m'honoroit parfaitement: je concluois la mienne, par l'aſſurer du reſpect &c. Ces deux lettres furent les dernieres que nous nous écrivimes, juſqu'au tems où la Cour d'Eſpagne m'envoya à Paris, & où j'eus avec le Cardinal les relations dont je parlerai dans la ſuite.

En arrivant à St. Ildephonſe, je vins deſcendre à l'appartement du Marquis de la Roche, qui le partagea avec moi; & je me rendis peu de momens après chez l'Arch. d'Amida. Il me reçut à ſon ordinaire avec de grands témoignages d'amitié, & il me dit dans la converſation que nous eumes enſemble, qu'il avoit montré à Leurs Maj. Cath. la lettre que le Comte de Morville m'avoit écrite, dont elles lui avoient paru auſſi contentes, que des expreſſions pleines de reſpect pour leurs ordres, & de zele pour leur ſervice, que j'avois employées dans la mienne. Il ajouta, que je devois à préſent me regarder comme Eſpagnol, & comme attaché pour le reſte de mes jours à Leurs Majeſtés; & qu'il pouvoit m'aſſu-

m'assurer que je ne me repentirois jamais du parti que je prenois, sachant parfaitement les favorables dispositions où Leurs Majestés étoient de me faire du bien: Qu'il falloit, me dit-il encore, que nous fussions toujours amis; & que je pouvois aussi surement compter sur son amitié, qu'il se flattoit de son côté d'être assuré de la mienne: Qu'au surplus il devoit m'avertir, qu'au cas que le nouveau Confesseur du Roi, le Comte de Salazar, ou d'autres personnes de ma connoissance, me fissent quelques questions sur le sujet de ma venue, & du sejour que je ferois peut-être à la Cour; je n'avois qu'à répondre tout simplement, que presque toutes les personnes de ma connoissance étant à St. Ildephonse, j'avois fait demander la permission d'y venir passer quelque tems, pour ne pas m'ennuyer seul à Madrid; & que sur ce que Leurs Majestés avoient bien voulu me l'accorder, j'en avois profité, aussi bien que de l'amitié que le Marquis de la Roche m'avoit faite, de m'offrir une partie de son appartement. ,, J'ai eu soin,, ,, continua l'Archevèque, de parler dans ,, ce sens-là notre ami Zuloaga; ainsi ,, tenez-lui, s'il vous plait, le même

„ langage quand vous le verrez: & enfin, badinez toujours à votre ordinaire sur toutes les ſpéculations dont votre arrivée pourra bien devenir le ſujet; c'eſt le meilleur moyen de les faire tomber. J'informerai dès ce ſoir Leurs Majeſtés, que vous êtes venu; & ſuivant toute apparence, nous aurons bientôt une longue conference enſemble ".

La diſgrace des deux Miniſtres dont j'ai parlé, & celle du Pere Bermudez qui la ſuivit, dont le Public ignoroit le principe, & qu'il attribuoit, comme celle des autres, uniquement aux inſtances & aux ſollicitations du Comte de Könikſeg, donna une ſi haute idée du crédit que ce Miniſtre de l'Empereur avoit acquis ſur l'eſprit de Leurs Majeſtés; qu'il n'y avoit perſonne à leur Cour, qui ne s'empreſsât à mériter ſa protection, & à paroître entierement dévoué aux intérets de la Cour de Vienne. Dom J. B. de Zuloaga, qui étoit arrivé avant moi à St. Ildephonſe, & qui avoit été témoin de tous les changemens qui s'étoient faits dans le Miniſtere Eſpagnol, m'entretint beaucoup de l'aſcendant que prenoit chaque jour le Comte de Konikſeg, & de l'oppo-

l'oppoſition que l'on remarquoit au contraire, pour tout ce qui avoit le moindre rapport à la France & à l'Angleterre. Cette diſpoſition dont il ne me croyoit pas bien inſtruit, puiſqu'il me voyoit, diſoit-il, à la Cour, lui fit craindre que je n'y éprouvaſſe pendant mon ſejour, cette eſpece d'excommunication politique, que ſouffrent ordinairement ceux qui n'y ſont pas vus de bon œil; & dans cette opinion, il me parut preſque faché du parti que j'avois pris de quitter Madrid.
„ C'eſt vous expoſer, me dit-il, à quel-
„ que deſagrément, que de montrer à
„ St. Ildephonſe un Miniſtre ſecret, ou
„ au moins un Emiſſaire de la Cour de
„ France, dans la circonſtance où vous
„ voyez que l'autorité & la faveur de
„ l'Ambaſſadeur de l'Empereur paroiſſent
„ avec tant d'éclat. J'ai peur que vous
„ n'ayez trop préſumé de la bonne vo-
„ lonté qu'on vous a marquée ici pen-
„ dant votre précédent voyage".

Comme j'étois bien éloigné, dans le tems où Dom Juan me parloit, de repréſenter le perſonnage dont il craignoit pour moi les ſuites, & que je me regardois au contraire comme attaché pour toujours au ſervice de Leurs Maj. Cath., j'aurois

j'aurois pû facilement dissiper les allarmes de Dom Juan, s'il m'avoit été permis de lui découvrir tout ce qui s'étoit passé entre l'Arch. d'Amida & moi. Mais le silence exact qui m'avoit été ordonné sur cet article, m'ôtant cette liberté, je me contentai, après avoir remercié Dom Juan de l'intérêt qu'il continuoit de prendre à ce qui me regardoit, & dont j'étois très-touché, de lui dire: que quoique je sentisse parfaitement la justesse de ses réflexions, & que je convinsse avec lui, que la démarche que j'avois faite de venir à la Cour, étoit peut-être un peu legere, & même, s'il vouloit, imprudente; je croyois pourtant devoir la soutenir, & montrer la même liberté, & la même indifference sur tout ce qui se passoit, que j'avois observée jusqu'alors. On en croira après cela, lui dis-je, ce qu'on voudra: vous avez pû voir par ce que l'Arch. d'Amida vous a dit sur mon arrivée ici, que Leurs Maj. la regardent comme très indifferente; si le Comte de Konikseg en a une autre opinion, & qu'il juge à propos d'en parler au Roi & à la Reine, je suis très-persuadé qu'ils lui conseilleront de se défaire de ce préjugé, & de ne point me

faire

faire occuper dans ſon imagination, le poſte myſterieux, qu'il peut croire, dites-vous, que je viens remplir ici.

Je m'apperçus bientôt, par la reſerve & la froideur que les principales perſonnes de la Cour me marquerent, que ce que Dom Juan m'avoit annoncé étoit bien fondé.

Les Courtiſans ont, comme on ſait, des phiſionomies de commande, ouvertes ou embronchées, ſelon que les conjonctures du tems, ou la ſituation des perſonnes l'exigent : & comme la mienne paroiſſoit aſſez équivoque à ceux qui ſe trouvoient à St. Ildephonſe ; ils attendoient de voir le jugement qu'en porteroient les perſonnes en place, pour ſavoir s'ils devoient me témoigner de l'empreſſement ou de la froideur. Il leur falut pluſieurs jours pour faire cet examen, & je les paſſai dans une aſſez grande ſolitude. Elle n'étoit guere interrompue que par la viſite de certains perſonnages †, qui ſont dans les Cours comme des hors-d'œuvre ; de quelques Religieux Cordeliers, Confeſſeurs des François de la

† *Sibi ignavi, nobis graves*, diſoit Tibere, *Tacit. lib. 2. annal.*

la Maison du Roi ; ou des Peres de l'Aubruſſel & de Nyel, Précepteurs du Prince des Aſturies, & des Infants. Dom Juan, qui connoiſſoit ces derniers comme moi, étoit ſouvent des parties de promenade que nous faiſions enſemble : mais l'heure de l'étude des jeunes Princes les obligeant à nous quitter, avant que nous vouluſſions de nôtre côté nous retirer, nous profitions de ce tems-là Dom Juan & moi, pour continuer à nous entretenir avec une mutuelle confiance.

J'avois porté avec moi la lettre que le Cardinal de Fleury m'avoit écrite, pour me faire part de ſa nomination au Cardinalat : & comme Dom Juan étoit mieux inſtruit que perſonne, des démarches que le Comte de Morville m'avoit ordonné de faire à ce ſujet, je la lui communiquai. Il ne fut guere moins ſurpris que moi du ſilence affecté que le Cardinal continuoit de garder, ſur les bons offices que je lui avois rendus en Eſpagne, dans l'occaſion ſurtout où il m'apprenoit le ſuccès qu'ils avoient eu. Une affectation ſi marquée, acheva d'ouvrir les yeux à Dom Juan ſur les ſentimens du Cardinal de Fleury pour moi, & il jugea comme moi, qu'il ne falloit guere

me

me flatter que ce Miniſtre en prît de plus favorables, ni qu'il m'accordat dans ſa confiance d'autre part, que celle qu'une abſolue néceſſité le forceroit de m'y donner.

Cette diſpoſition dans un homme, dont l'autorité augmentoit, diſoit-on, chaque jour en France, ne pouvant, ſelon Dom Juan, que me faire craindre d'éprouver en Eſpagne beaucoup de deſagrémens; il ſe perſuada que j'étois venu à St. Ildephonſe, bien plus pour exécuter le projet de me retirer honorablement dans ma patrie, que pour y faire ma cour à Leurs Majeſtés; mais que je lui en voulois apparemment faire un myſtere, ſur ce que je m'étois apperçu qu'il avoit toujours été d'un avis different. Perſuadé cependant avec raiſon, que je prendrois toujours en bonne part ce qui viendroit de lui, il m'avoua un jour ingénuement l'opinion qu'il avoit du véritable motif de mon voyage; & il ſe plaignit enſuite, de ce que je lui avois caché mon deſſein, & de ce que je n'avois pas compté ſur l'empreſſement, avec lequel il auroit continué de me ſervir auprès de l'Arch. d'Amida, & du Comte de Salazar, pour obtenir par leur moyen, quelque marque publique de la ſatisfac-
tion

tion qu'il paroissoit que Leurs Majestés avoient de ma conduite.

Mon embarras, pour répondre à Dom Juan d'une maniere qui ne blessât ni la vérité, ni la confiance que son amitié exigeoit de moi, ne fut pas petit. Je ne pouvois, en me rendant fidele à la premiere, lui dire que j'étois resolu de retourner en France, au moment où je venois de prendre un engagement de passer le reste de mes jours en Espagne: & je blessois, ce me sembloit, également l'autre, en cachant à Dom Juan les intentions favorables où étoient Leurs Maj. & les assurances qu'elles m'en avoient fait donner par l'Arch. d'Amida. Agité sur ce que je devois lui répondre, & paroissant occupé & réveur: „ Vous êtes „ combattu, me dit-il, sur le parti qu'il „ vous convient de prendre, dans la „ délicate conjoncture où vous met la „ méfiance des sentimens du Cardinal „ de Fleury pour vous; & je n'ai point „ assez d'indiscretion pour vouloir approfondir d'avantage les votres. Mais „ prenez garde, comme je vous l'ai déja „ dit, qu'en nous quittant, vous n'évitiez point les inconvéniens que vous „ pouvez craindre; & soyez persuadé,

„ qu'étant

„ qu'étant ici actuellement le ſeul Fran-
„ çois qui y eſt ſouffert, & même vû
„ avec plaiſir, le Cardinal de Fleury ſe-
„ ra peut-être comme forcé dans la ſuite,
„ de vous donner quelque parcelle de ſa
„ confiance. Et qui ſait juſqu'où les
„ conjonctures, le tems & vos talens
„ peuvent l'obliger à l'étendre ; & les
„ changemens que tout cela peut pro-
„ duire dans ſon eſprit en votre faveur"?

Les réflexions que Dom Juan me ſuggeroit de faire, s'accordant parfaitement avec le parti que j'avois pris de reſter en Eſpagne, ſervirent à me tirer de l'embarras où j'étois pour lui répondre : car lui paroiſſant inſenſiblement perſuadé de leur ſolidité, je l'aſſurai, que je me convainquois de plus en plus, que le parti qu'il me conſeilloit de prendre étoit le plus ſage ; quand même, ajoutai-je en ſouriant, il me conduiroit, Seigneur Dom Juan, à fixer pour toujours ma demeure en ce païs.

La plûpart des Courtiſans, qui, comme je l'ai rapporté, ne ſavoient d'abord que penſer de mon apparition à St. Ildephonſe, & qui avoient même cru que les circonſtances du tems la rendroient fort courte ; voyant au contraire qu'elle

ſe

ſe prolongeoit, & que même elle ne paroiſſoit pas deſagréable à Leurs Majeſtés, commencerent à rechauffer un peu les témoignages de politeſſe, qu'ils m'avoient donnés avec tant de diſcretion, lorſque j'étois arrivé. Les converſations aſſez fréquentes que j'avois avec l'Arch. d'Amida, & les meſſages que je recevois ſouvent de ſa part, ne purent point, malgré nos précautions, échapper à la connoiſſance de pluſieurs perſonnes curieuſes d'obſerver de près mes démarches : & comme il n'y a rien d'indifferent dans les Cours de tout ce qui part des perſonnes en place, & qu'on ſavoit d'ailleurs parfaitement, que les bonnes graces de l'Arch. d'Amida étoient un ſûr garant de la bienveuillance de Leurs Maj., on ſoupçonna bientôt qu'elles continuoient à m'en honorer. Il n'en fallut pas davantage, pour qu'on cherchât à former quelque liaiſon avec moi, & à me tirer même avec empreſſement, de la ſphere monaſtique dans laquelle on m'avoit d'abord renfermé. Accoutumé à cette viciſſitude d'oubli & de conſideration, que j'avois déja ſouvent éprouvée, je continuai d'obſerver la même modeſtie, & la même reſerve, que j'avois pratiquée depuis que j'étois en Eſ-
pagne;

pagne ; & d'éviter ſur tout, d'augmenter la curioſité avec laquelle on m'obſervoit, par aucune parole ou action qui la fit croire bien fondée.

La ſituation où je me trouvois à St. Ildephonſe, & le ſejour que je continuois d'y faire, ſans parler de retourner à Madrid, réveillerent les ſoupçons que le Comte de Konikſeg avoit déja eu, qu'on entretenoit toujours quelque relation avec la France par mon moyen. Ce reſte d'intelligence, ſuppoſé qu'il exiſtât, ou que je travaillaſſe à le conſerver, parut à ce Miniſtre mériter toute ſon attention. Il chercha à découvrir plus particulierement mes démarches, & à trouver un prétexte plauſible de ſe plaindre à Leurs Maj. des liaiſons avec la France qui paſſoient par mes mains, & dont on lui faiſoit un myſtere.

La faveur où étoit cet Ambaſſadeur, lui fourniſſoit autant d'eſpions que de moyens de m'obſerver ; je ne faiſois pas un pas, je ne diſois pas un mot, qui eût tant ſoit peu rapport aux affaires du tems, dont on ne lui rendit compte. Mais comme j'étois extrêmement ſur mes gardes, pour ne donner aucune priſe aux ſurveillans qu'il employoit ;

que

que j'évitois d'avoir aucune communication avec les Ministres ; & que je ne voyois plus aussi fréquemment l'Archev. d'Amida, que je l'avois fait dans les premiers jours de mon arrivée : le Comte de Könikseg étoit reduit à s'en tenir à de simples conjectures. Il lui falloit quelque chose de plus, pour parler sur mon sujet à Leurs Majestés, & pour les engager à m'éloigner de leur Cour. Les obstacles que ma circonspection opposoit à ce projet, ne faisant qu'accroître son desir de les surmonter ; il jugea à propos d'employer le Chevalier de SEYVE, pour travailler à me dévoiler : dans l'idée apparemment, qu'étant de même Nation l'un & l'autre, je me tiendrois moins sur mes gardes avec lui, qu'avec un étranger.

Ce Chevalier, ci-devant Officier d'Infanterie, avoit abandonné le service du Roi, par le dérangement de ses affaires, pour entrer dans celui d'Espagne ; & il avoit ajouté à ce manque de fidélité envers son Souverain, l'odieuse démarche de faire semer des billets dans le Régiment dont il avoit deserté, & dans plusieurs autres de l'Armée de France, pendant la guerre qu'il y eut en 1719. en-

tre les deux Couronnes, pour perſuader aux Officiers † & aux Soldats de ſuivre ſon exemple. Ce zele pour le nouveau Maître qu'il s'étoit donné, le fit parvenir au grade de Colonel en Eſpagne. Il ſervoit en cette qualité en Catalogne, lorſque l'Ambaſſadeur de l'Empereur y paſſa; & ſoupçonnant avec raiſon que ce Miniſtre alloit avoir un grand crédit à Madrid, il s'empreſſa de mériter ſa protection par beaucoup d'aſſiduité à lui faire ſa Cour, & en ſe livrant entierement à lui.

J'avois vu autrefois ce Chevalier à Paris, & je renouvellai connoiſſance avec lui à Madrid chez le Comte de

Seyſſan

† Il en envoya entr'autres un au Lieutenant Colonel du Regiment de *Normandie;* mais cet Officier le porta auſſitôt au Maréchal Duc de Berwick, qui fit arrêter, & pendre tout de ſuite, celui qui s'étoit chargé de cette commiſſion. Le même Chevalier, qui ſe fait à préſent appeller Comte de *Seyve*, eſt parvenu au grade de Lieutenant Général en Eſpagne; & après la mort du Comte de Marsiliac, dont j'ai déja parlé, il a obtenu la grand Croix de l'Ordre Militaire de *St. Louis.* On verra bientôt, combien l'ingratitude de l'un & de l'autre envers moi, a contribué à leur faire obtenir cette grace du Roi, par les bons offices & la protection du Cardinal de *Fleury.*

Seyssan † qui étoit aussi François, & que le Cardinal *Alberoni* avoit attiré en Espagne; sans former cependant aucune liaison

† Il étoit Major Général au Service du Roi de Pologne, qui lui avoit aussi donné l'Ordre de l'Aigle blanc. L'espérance de jouer un rolle encore plus considérable en Espagne, le détermina à accepter les propositions qui lui furent faites d'y venir de la part du Cardinal *Alberoni*; & effectivement il parvint d'abord au grade de Capitaine Général dans le Service du Roi Cath. Le Cardinal *Alberoni*, qui l'avoit attiré en Espagne, l'envoya en Angleterre vers la fin de l'année 1719, pour y travailler secrettement à la paix avec Milord *Stanhope*, dont il étoit connu, & qui avoit alors la principale direction des affaires en ce pays-là. Le Comte de *Seyssan* m'a conté, que s'étant rendu à *Bilbao* pour s'y embarquer, les vents contraires l'y retinrent assez longtems; & qu'après avoir mis à la voile, il essuya un tems très fâcheux, & même une tempête, qui rendirent sa navigation aussi longue que périlleuse. Enfin, ayant abordé à *Pendennis*, petit Port de la Province de *Cornouaille*, le Gouverneur, nommé *Saville*, à qui il se fit connoître, le conduisit lui-même à Londres. Arrivé chez Milord *Stanhope*, il trouva un Courier, qui sortoit de l'Hôtel de ce Ministre, précisément dans le tems qu'il s'étoit fait annoncer; & ce Courier avoit été dépêché par l'Abbé *Dubois*, depuis Cardinal &

liaiſon particuliere avec lui. Le rolle de complaiſant, & même, ſuivant le bruit public, celui d'eſpion, que le Chevalier

& premier Miniſtre en France, pour apprendre au Roi d'Angleterre la diſgrace ſi deſirée du Cardinal Alberoni. Le Comte de *Seyſſan*, qui étoit bien éloigné de s'attendre à un pareil événement, dit au Lord *Stanhope*, dans la converſation qu'ils eurent, que le Cardinal *Alberoni* n'ignoroit point tout ce qu'on tramoit en France pour lui ôter la confiance de Leurs Maj. Cath., & les engager à le faire ſortir d'Eſpagne: mais que cela n'étoit pourtant point ſi facile, ni ſi prêt qu'on le penſoit. Il ajouta en plaiſantant, qu'il venoit ſe rendre priſonnier en Angleterre; à moins que le projet de paix qu'il portoit, avec le pouvoir de le conclurre, ne lui tînt lieu de paſſeport: & en diſant cela, il préſenta au Lord *Stanhope* le Plein-pouvoir du Roi d'Eſpagne, que lui avoit donné le Cardinal *Alberoni*.

Le Miniſtre Anglois, qui avoit écouté le Comte de *Seyſſan* ſans l'interrompre, lui demanda en ſouriant, depuis quel tems il étoit parti de Madrid? ſur quoi le Comte de *Seyſſan* raconta tous les obſtacles qui avoient retardé ſon embarquement, & ſa navigation. Mylord *Stanhope*, qui s'apperçut bien que ce nouveau venu ignoroit entierement ce qui s'étoit paſſé en Eſpagne, lui dit, en le priant de lire la lettre qu'il venoit de recevoir de l'Abbé *Du Bois:*
„ Mr. le Cardinal Alberoni ſe trompoit, com-

lier de Seyve joüoit chez l'Ambaſſadeur de l'Empereur, lui faiſant aiſément comprendre que je ne le choiſirois point pour mon confident; ce ne fut pas d'abord avec moi qu'il commença à vouloir exécuter la commiſſion dont on l'avoit chargé : mais ce fut du Marquis de la Roche dont il voulut ſe ſervir. Pour ne donner au reſte aucun ſoupçon des vues qu'il avoit, il feignit de rechercher ſimplement l'amitié & le commerce de ce Marquis. Nous logions, comme je l'ai dit, dans le même appartement, & nous mangions auſſi enſemble. Le Chevalier de Seyve venoit dîner

„ me vous allez voir, en ſe perſuadant que „ rien ne pouvoit ébranler ſon autorité; mais „ il n'eſt pas le premier Miniſtre, qui, au mo„ment de la perdre, ſe flattoit qu'elle ſeroit „ inébranlable ".

Le Comte de *Seyſſan*, auſſi ſurpris qu'interdit de ce qu'il entendoit, & de ce que contenoit la lettre de l'Abbé *Du Bois*, répondit au Lord *Stanhope :* qu'il remarquoit avec un chagrin très-ſenſible, que la plaiſanterie qu'il avoit faite en l'abordant, en diſant qu'il venoit ſe rendre ſon priſonnier, n'alloit être que trop bien fondée; mais qu'en ſe remettant entierement à ſa diſcretion, il le prioit cependant d'avoir quelque égard à ſa bonne foi, & aux motifs qui avoient

ner assez souvent avec nous, ou y passer une partie de l'après dîner ; & il cherchoit ainsi à se mettre avec le Marquis de La Roche & moi, sur un pié de familiarité, qui lui servit à éclairer de plus près mes occupations ; les relations que j'avois à la Cour ; & cette suite d'actions, en un mot, qui contribuent infiniment à démêler les desseins d'une personne.

La gayeté naturelle de mon caractere, fournissoit de fréquentes occasions au Chevalier de Seyve, de badiner avec le Marquis de la Roche & moi, sur les négociations secrettes dont on me disoit

avoient donné lieu à son voyage. Mylord *Stanhope* repartit alors au Comte de *Seyssan*, qu'il devoit être assuré, qu'on ne se prévaudroit point du changement qui venoit d'arriver en Espagne pour le retenir en Angleterre ; qu'il pouvoit par conséquent être tranquille, & disposer de lui en toute liberté.

Le Comte de *Seyssan* profita de cette faveur pour retourner promptement en Espagne. De retour à Madrid, où tout avoit changé de face, le chagrin de se voir oublié & inutile, lui fit souvent regretter les agrémens de la Cour de Dresde, & le service d'un Prince qui l'avoit comblé de bienfaits. Il mourut le 8. Janvier 1728., consumé par la tristesse, encore plus que par les infirmités.

chargé. Il y ramenoit volontiers la conversation ; & il se mettoit alors, pour ainsi dire, à l'affut de mes paroles, pour en attraper quelqu'une, qui fit remarquer au Comte de Könikseg, le zele & la dextérité avec laquelle il s'acquittoit de sa commission. Heureusement pour moi, je me regardois alors attaché pour toujours au service du Roi d'Espagne ; & je tenois tout naturellement le langage qu'une telle idée m'inspiroit, qui n'avoit nul rapport par conséquent aux affaires dont on me croyoit occupé, ni aux intérêts de la Cour de France. La chasse du Chevalier de Seyve devenoit par là inutile ; & il ne rapportoit au Comte de Könikseg que des spéculations vagues ou frivoles. Ce n'étoit pas sans doute le gibier qu'il lui avoit fait esperer ; & craignant apparemment, que ce Ministre ne conçût à la fin une médiocre opinion de son adresse, le Chevalier de Seyve crut qu'il étoit tems de faire auprès du Marquis de la Roche, une tentative plus forte & plus pressante pour me dévoiler. Cette resolution prise ; se trouvant seul un jour avec le Marquis de la Roche, il fit tomber à son ordinaire la conversa-

tion

tion ſur les brouilleries ſurvenues entre les deux Cours; & il dit, comme en confidence, à ce Marquis: que le Comte de Königſeg paroiſſoit très ſurpris, que la France laiſſât le ſoin de les calmer au ſeul Ambaſſadeur d'Angleterre. Le Chevalier de SEYVE ajouta que le Comte de Königſeg avoit donné clairement à entendre, que c'étoit ſans fondement que l'on débitoit à Verſailles, que l'Empereur s'oppoſoit à la reconciliation des deux Couronnes, puis qu'il feroit voir au contraire à cet égard les bonnes intentions de Sa Maj. Imp., ſi le Roi Très-Chrêtien avoit quelqu'un en Eſpagne à qui on pût les communiquer.

Le Chevalier de Seyve, par cette eſpece d'ouverture, ſe flattoit ſans doute d'engager inſenſiblement le Marquis de la Roche, à me deſigner comme le Miniſtre inconnu de la France, à qui le Comte de Königſeg pouvoit découvrir ſes bons deſſeins: mais ce Marquis, vieux courtiſan, & très au fait du perſonnage que jouoit, diſoit-on, le Chevalier de Seyve chez l'Ambaſſadeur de l'Empereur, bien loin de donner dans le piege, parut au contraire entierement

persuadé, que le seul Ambassadeur d'Angleterre étoit chargé de ménager la réunion des deux Rois ; ou que s'il y avoit quelqu'autre personne à qui ce soin fût confié, il ne la connoissoit pas.

La conversation que je viens de rapporter, me fût bien-tôt rendue par le Marquis de la Roche ; & il ne nous fut pas difficile de connoître alors le principe des fréquentes visites du Chevalier de Seyve. Le Marquis de la Roche m'offrit obligeamment de faire cesser cet espionnage, en recevant froidement celui qui l'exerçoit : mais je le priai au contraire de ne pas faire paroître, qu'il se fût apperçu des secrettes vues du Chevalier de Seyve. J'ajoutai que j'en userois de même ; & que je me contenterois, sans faire semblant de rien, d'observer dans mes discours avec cet Officier, une plus exacte circonspection. Mon attention sur cet article ne le rebutta pourtant point, & toujours persuadé, comme le Ministre Imperial, que c'étoit uniquement pour veiller aux intérêts de la France que je restois en Espagne, il jugea à propos de revenir à la charge, en faisant auprès de moi une nouvelle tentative. Le prétexte qu'il prit, fut de me

me prier, de lui obtenir la permiſſion de retourner en France. Il ſe flattoit apparemment de voir au moins, par ce que je lui répondrois, avec qui j'étois en relation dans ce païs-là, & quel crédit j'affecterois d'avoir ſur l'eſprit des Miniſtres.

La maniere dont le Chevalier de Seyve avoit quitté le ſervice du Roi, ne rendoit pas fort praticables les bons offices qu'il ſouhaittoit que je lui rendiſſe : c'eſt pourquoi je me défendis longtems, quoique poliment, de me charger de la commiſſion qu'il me donnoit, par le peu d'eſperance que j'avois de réuſſir. Mais comme il renouvelloit ſouvent les mêmes inſtances, perſuadé, diſoit-il, que les Miniſtres de France, à qui je jugerois à propos d'écrire en ſa faveur, ne me refuſeroient point la grace dont il s'agiſſoit, & fatigué d'une importunité, qui me paroiſſoit ſuſpecte : vous donnez, à ce que je vois, dis-je un jour au Chevalier de Seyve, dans les préjugés qu'ont pluſieurs perſonnes en ce pays, que je poſſede la confiance des Miniſtres de France ; & je ſouhaiterois pour vous, auſſi-bien que pour moi, qu'ils fuſſent fondés. Mais déſ-

abuſez-vous d'une opinion ſi chimerique. Je n'ai nul crédit ſur leur eſprit; & vous feriez beaucoup mieux d'employer auprès d'eux les Ducheſſes de Popoli, & de St. Pierre. Mais puiſque vous voulez abſolument vous ſervir de moi, & qu'une plus longue reſiſtance de ma part pourroit vous déplaire; j'écrirai par le premier ordinaire au Cardinal de Biſſy, qui eſt de mes amis, pour le prier de parler en votre faveur, ſoit à Mr. le Cardinal de Fleury, ou à ceux de qui peut dépendre la grace que vous deſirez: c'eſt en vérité, ajoûtai-je en ſouriant, tout le ſervice que mon crédit à la Cour de France peut vous rendre.

Cette réponſe, qui n'avoit rien que d'obligeant, ferma pourtant la porte aux éclairciſſemens que le Chevalier de Seyve cherchoit; il fallut pour le coup, qu'il ſe déſiſtât d'en obtenir davantage. C'eſt auſſi le parti qu'il prit, juſqu'à l'arrivée des Miniſtres de France, dont il acquit la protection & la confiance, au même prix qu'il s'étoit attiré celle du Comte de Könikſeg.

Quoique la conduite du Chevalier de Seyve à mon égard me diſpenſât d'embraſſer

braſſer ſes intérêts, je ne laiſſai pas de les ſoutenir avec chaleur dans la lettre que j'écrivis à ce ſujet au Cardinal de Biſſy, & de donner à la faute que cet Officier avoit commiſe, de quitter le ſervice de France, l'interprétation la plus excuſable : en la faiſant paſſer pour un trait de jeuneſſe, dont il ſe repentoit, & pour l'effet du deſir naturel qu'on a à cet âge, de ſe procurer du bien, & quelque établiſſement. Le Cardinal de Biſſy, porté à faire plaiſir, s'employa de la meilleure grace du monde, pour obtenir au Chevalier de Seyve la permiſſion qu'il demandoit : c'eſt ce qui paroit par la réponſe ſuivante, que je place ici, afin qu'on voye avec quelle injuſtice, pour ne rien dire de plus, ce Chevalier devint enſuite un des principaux emiſſaires de mes ennemis.

A Paris *ce* 12. Novemb. 1726.

Je n'ai pû réuſſir, Monſieur, *à obtenir pour Mr. le Chevalier de Seyve, la permiſſion de revenir en France qu'il deſire, & que vous avez ſouhaitté que je demandaſſe pour lui. Les fâcheuſes circonſtances*

où sont les deux Cours, ne sont point actuellement favorables, pour qu'on ait égard à ses représentations; mais elles peuvent changer, & on le souhaitte fort ici. Quand ce tems-là sera venu, je renouvellerai alors volontiers les mêmes instances que j'ai faites en sa faveur; & peut-être auront-elles plus de succès.

Vous connoissez, Monsieur, *mes sentimens pour vous, & combien je vous honore.*

Le Cardinal de BISSY.

Il y avoit déja quelques jours que j'étois à St. Ildephonse, dans l'attente de savoir où aboutiroient enfin les démarches qu'on m'avoit ordonné de faire, & les promesses qui s'en étoient suivies; sans que je fusse à cet égard plus avancé que le premier jour. La lenteur de tous ces préliminaires, & le caractere du Prélat, entre les mains duquel je voyois désormais ma destinée, me causoient souvent bien de l'inquiétude; mais je n'osois la laisser paroître. Pressé pourtant d'obtenir une décision qui fixât l'incertitude de mon état, j'écrivis à l'Archevêque d'Amida, pour le prier d'enga-

d'engager Leurs Majeſtés à la donner ; & cela, lui diſois-je, afin de ceſſer d'être plus long-tems à la Cour comme une eſpece de phantôme, qui épouvantoit les uns & ſervoit de riſée aux autres.

Le Prélat, après avoir lû ma lettre, ſe contenta de dire verbalement à celui qui la lui avoit portée, que j'aurois bien-tôt de ſes nouvelles. Mais ſoit que voyant les choſes de plus près que moi, il ne crût point à propos de demander l'éclairciſſement que je deſirois; ou que Leurs Maj. euſſent quelques raiſons de le differer encore ; il ſe paſſa pluſieurs jours avant que l'Archevêque d'Amida me fit réponſe. Et comme, eû égard aux ménagemens qu'on avoit pour le Comte de Könikſeg, & qu'on pouſſoit juſqu'au ſcrupule, ce Prélat m'avoit dit de m'abſtenir de paroître ſouvent chez lui ; j'étois réduit à la lente reſſource de lui écrire, & par conſéquent, à attendre qu'il employât le même moyen pour me communiquer ce qu'il avoit à me dire.

Tant de circonſpection de la part de ce Prélat, à l'égard d'un homme qui ceſſoit, ce me ſembloit, de devenir ſuſ-

pect au Comte de Könikſeg, dès lors qu'il entroit au Service de Leurs Maj. Cath., ne repondant guere à tout l'empreſſement qu'on avoit d'abord marqué, de me voir prendre cet engagement; je craignois de plus en plus quelque changement peu agréable pour moi, dans une Cour où ils étoient ſi fréquens. Je me rappellai celui qui étoit ſurvenu ſubitement, lorſqu'il avoit été queſtion, de faire venir à Madrid le Cardinal de Biſſy; & je panchois fort à croire que j'étois peut-être à la veille d'en éprouver un pareil, & ce qui m'étoit encore plus ſenſible, de retourner ſous la puiſſance du Cardinal de Fleury.

Pour calmer un peu les juſtes allarmes qu'une pareille ſituation me cauſoit, & juger en même tems ſi elles étoient bien ou mal fondées; j'examinois avec ſoin la maniere d'agir de certaines principales perſonnes de la Cour; & encore plus l'attention, ou l'indifference que me marquoient celles qui approchoient de plus près Leurs Maj., & qui étoient par conſéquent plus à portée que les autres, de connoître dans quelles diſpoſitions Elles étoient pour moi.

Ces barromètres de Cour, qui hauſſent & baiſſent exactement, ſelon que les conjonctures ſont favorables ou fâcheuſes, me paroiſſant toujours au même degré où ils s'étoient placés ſur mon ſujet, depuis qu'il avoit paru que mon ſéjour à Saint Ildephonſe ne déplaiſoit point; j'en tirois l'heureux préſage, qu'au moins il n'étoit encore rien arrivé qui dût me faire craindre, que le ſilence qu'on gardoit ſur ma deſtinée fût l'avant-coureur des nuages & des frimats qui s'élevent dans les Cours; lorſqu'on y ſonge le moins. Mes obſervations ſe trouverent bien fondées; car quelques jours avant que Leurs Majeſtés partiſſent pour aller à l'Eſcurial, ce qui arriva le 21. d'Octobre, l'Arch. d'Amida m'écrivit un billet * pour me donner rendez-vous le ſoir du même jour dans le chœur de la Chapelle Royale. Le début de ſa converſation ne fut pas moins obligeant, que je l'avois éprouvé dans les précédentes. „ Il me déclara, après avoir „ beaucoup exalté la confidence qu'il „ alloit

* Il ſe trouve parmi les lettres de ce Prélat, dont le procès-verbal des papiers, qui m'ont été enlevés par l'ordre du Cardinal de Fleury, fait mention.

„ alloit me faire, que comme Leurs M. „ comptoient ſur mon zele pour leur „ ſervice, Elles vouloient m'envoyer en „ France, & me charger en même tems „ d'une commiſſion, qui me prouveroit „ la bonne opinion qu'Elles avoient de „ mes talens, & l'étendue de l'eſtime „ dont Elles m'honoroient ".

Je reſſens comme je le dois, dis-je à l'Archevêque en l'interrompant, une faveur ſi précieuſe. Mais eſt-ce pour aller travailler à la reconciliation des deux Couronnes que Leurs Majeſtés veulent m'envoyer en France? Si c'eſt leur deſſein, permettez-moi de vous repréſenter, que je crois être plus à portée de le faire réuſſir ici, qu'en me tranſportant à Verſailles. Vous ſavez où nous en ſommes le Cardinal de Fleury & moi, & tout ce que j'ai éprouvé d'artifices & de contradictions de ſa part, lorſque je ſuis venu en ce pays. Combien ne dois-je pas craindre, par conſéquent, d'avoir encore quelque choſe à démêler perſonnellement avec lui? Je ne vous diſſimule donc point Monſeigneur, que quelque ſenſible que je ſois aux marques de confiance, dont vous m'apprenez que Leurs Majeſtés veulent m'honorer;

norer ; ce n'eſt cependant qu'avec une extrême repugnance, que je me verrai expoſé à traiter avec un Miniſtre, qui ne peut vaincre la mauvaiſe volonté qu'il a contre moi, qui ne ſauroit même la cacher, & qui ſera charmé de trouver l'occaſion, de faire échouer la négociation dont je ſerai chargé. Quels moyens, d'ailleurs, de m'attirer ce déſagrément, ne lui procurera pas ſa puiſſance ! Et puis-je me flatter, ſans chercher à me faire illuſion, de n'avoir rien à craindre à cet égard ? Ce n'eſt pas tout Monſeigneur ; & pardonnez-moi encore cette reflexion. Si, dans la négociation qu'on veut me confier, il y a quelque choſe qui ſoit, ou qui puiſſe devenir contraire aux intérêts du Roi mon Maître : convient-il (je m'en rapporte à vous) à un de ſes ſujets de s'en charger ? Et cela ſeul ne mettroit-il point un obſtacle inſurmontable au ſuccès de mes démarches ?

„ Votre vivacité, me repartit l'Arche-„ vêque d'Amida, ne vous donne pas „ le tems de m'écouter. Vous ſuivez „ vos idées, ſans connoître ce que je „ veux vous dire ; & cette précipitation „ vous met hors d'état de juger des

„ vues

„ vues que l'on a ſur vous. Il n'eſt „ aucunement queſtion de la reconcilia- „ tion dans ce que j'ai à vous appren- „ dre : Leurs Majeſtés n'ont aucun ſu- „ jet de la deſirer ; & la maniere dont „ on ſe comporte en France ſur ce qui „ les regarde, les éloigne de plus en „ plus de ce qui peut la concerner. C'eſt „ d'une affaire très - differente, & qui „ les touche perſonnellement, dont El- „ les veulent vous charger. En un „ mot, c'eſt d'aller travailler en France, „ à aſſurer leurs droits ſur la Couronne „ de leurs Ancêtres, en cas que le Roi „ Très - Chrêtien vienne à mourir ſans „ ſucceſſeur ; en leur attirant le plus de „ partiſans qu'il vous ſera poſſible, dans „ le Clergé, les Grands, le Parlement, „ & ſur tout les Princes du Sang ; & „ pour que vous concertiez enſuite avec „ ceux qui embraſſeront le parti de L. „ Maj., les meſures les plus ſages, & „ les plus fortes en même tems, pour „ applanir tous les obſtacles que la Mai- „ ſon * d'*Orleans* pourroit oppoſer à l'e- „ xécution

* Le Religieux Prince qui en eſt le Chef, n'attribuera poin , j'eſpere, l'obéïſſance que j'ai rendue aux ordres de la Cour d'Eſpagne, à aucuns

„ xécution de leur deſſein. Peut-on, „ ajouta l'Archevêque, donner à quelqu'un une commiſſion plus brillante, „ & plus propre à vous faire parvenir „ bien-tòt aux plus hautes dignités ! & „ jugez par ce que je vous dis, de l'idée que Leurs Maj. ont de vos lumieres ".

La ſurpriſe que me cauſoit ce que l'Arch. me découvroit des vues qu'on avoit ſur moi, étoit ſi grande ; & je trouvois ſi peu de proportion entre la ſituation fort équivoque où il falloit que j'allaſſe me mettre en France, & les opera-

aucun ſentiment de ma part, contraire à ſes intérêts. On s'acquitte des commiſſions dont les Souverains honorent, ſans être ordinairement prévenu d'amour ou de haine envers ceux, aux intérêts deſquels elles ſont favorables ou contraires ; & on ne ſonge qu'à mériter par ſa conduite, la confiance & l'approbation du Maître qu'on ſert. C'eſt la diſpoſition où j'ai été dans le tems des négociations dont je rappelle le ſouvenir. L'objet, ſans doute, en étoit alors intéreſſant pour la Maiſon d'*Orleans ;* mais il ceſſe à préſent d'avoir ce caractere, par le mariage de Monſeigneur le Dauphin, qui donne un juſte ſujet d'eſperer de voir, comme je le deſire, regner ſa Poſterité ſur le Trône de France juſqu'à la fin des ſiecles.

operations qui devoient reſulter de ce voyage, que je ne ſavois preſque ce que je devois répondre. La multitude d'idées, toutes contraires les unes aux autres, qui ſe préſentoient tout à la fois à mon eſprit, m'ôtoient même en quelque façon le moyen de juger ſainement de celles que je devois ſuivre ou rejetter. Mais comme il falloit pourtant s'expliquer, & accepter ou refuſer la propoſition qui m'étoit faite, je dis à l'Archevêque: que quoique je me fuſſe bien flatté, par tout ce qu'il avoit eu la bonté de me dire précédemment, que Leurs Maj. m'honoroient de leur bienveuillance, & vouloient bien en même tems être perſuadées de mon zele pour leur ſervice; je n'aurois cependant jamais imaginé, qu'Elles vouluſſent que ce fût en France où j'allaſſe leur en donner des preuves; ſur tout dans la circonſtance où nous étions; & de plus encore, avec un ordre de ne rien dire qui eût rapport à la reconciliation.

Je conviens avec vous Monſeigneur, ajoutai-je, qu'il eſt auſſi flatteur que glorieux pour moi, d'ètre chargé d'une négociation, qui doit décider du ſort de deux grands Royaumes: mais je crois

que

que vous ne diſconviendrez point non plus, des périls dont elle eſt accompagnée, ſur-tout pour un homme de ma nation; puiſque je ne puis ſervir Leurs Maj. utilement, qu'en m'ouvrant ſur leurs deſſeins à differentes perſonnes de toutes ſortes d'états; & que dans ce grand nombre, rien n'eſt ſi facile que d'en trouver, qui, pour leurs fins particulieres, me trahiroient, & me livreroient à tout le reſſentiment de la Maiſon d'Orleans, & à toute la mauvaiſe volonté du Cardinal de Fleury. Cet inconvénient, qui ſans doute n'eſt pas petit, ne feroit point à craindre, continuai-je, pour un des ſujets de Leurs Maj. ou pour tout autre homme qui ne ſeroit point François: & dès lors qu'un étranger ſeroit ſuffiſamment autoriſé, de parler en France à ceux qui s'engageroient de prendre le parti de Leurs Maj., on ne pourroit rien entreprendre contre ſa perſonne. Le pis qui pourroit lui arriver, ſi on venoit à éclairer & à déſaprouver ſes démarches, ſeroit de recevoir un ordre de ſe retirer: ce qui ne tire pas à grande conſéquence, pour quelqu'un qui n'a ni famille ni établiſſement dans le païs où il eſt.
Mais

Mais pour moi, Monſeigneur, il en faut raiſonner bien differemment: car, indépendamment de l'attention que je dois avoir, de n'attirer ſur mon pere, & ſur le reſte de ma famille, aucune diſgrace; refléchiſſez, s'il vous plaît, que l'objet de la négociation dont je ſerai chargé, tend préciſement à changer entierement le ſyſtème préſent de l'Europe, & à détruire ce qui a ſervi de baſe à ſa tranquillité par la paix d'Utrecht. Il ſuffiroit donc qu'il en tranſpirât la moindre choſe, pour engager le Roi mon Maître, à juſtifier ſa bonne foi envers toutes les autres Puiſſances, ſur un article qu'elles ont jugé ſi eſſentiel, en me châtiant ſeverement, d'avoir entrepris ſous ſes yeux un tel ouvrage. Et dans ce cas-là, Monſeigneur, Leurs Maj. voudroient-Elles prendre ma défenſe; & faire connoître à toute l'Europe, qu'Elles ſont reſolues de n'avoir plus à l'avenir aucun égard aux renonciations qu'elles ont faites? Je ne vous fais point toutes ces repréſentations, Monſeigneur, pour me défendre d'obéir à Leurs Majeſt.; & encore moins par aucun manque de zele pour leur ſervice. C'eſt au contraire celui que je reſ-
ſens

sens à cet égard, qui me les dicte; & qui me fait remarquer des difficultés presque insurmontables, pour exécuter leurs ordres. Je ne les exagere point; & vous en serez, j'espere, convaincu, si vous examinez sans prévention ce que vous exigez d'un simple particulier tel que moi: sans me charger d'aucune commission, qui puisse me donner un prétexte de revenir en France, ou me servir, quand j'y serai, à m'introduire insensiblement dans la confiance de ceux dont il faut nécessairement que je me l'attire: en un mot sans aucun caractere, qui me mette à l'abri de la mauvaise volonté d'un Ministre tout-puissant, & du ressentiment d'une Maison, dont je travaillerai à détruire les droits sur la plus puissante des Monarchies.

Je parlois à un homme idolâtre de la faveur, que le vain éclat de la Négociation, dont il m'entretenoit avoit ébloui, & qui d'ailleurs suivoit l'esprit de la Cour d'Espagne, où l'on formoit alors beaucoup d'entreprises, sans paroître s'embarrasser † des facilités, ou des obstacles

† On peut se rappeller le souvenir de l'entreprise de la conquête de la *Sicile*; & celle de

obstacles qui pouvoient se rencontrer pour les faire reussir. Ce que je disois à l'Archevèque l'ayant cependant frappé, il m'avoua ingenuement, qu'il n'avoit point refléchi sur tous les inconvéniens dont je venois de l'entretenir. „ Je „ vous suis obligé, me dit-il ensuite, „ de me les avoir fait connoître. J'en „ rendrai compte à Leurs Majest., qui „ sans doute y feront l'attention qu'el- „ les méritent; & quand nous nous „ reverrons, je vous apprendrai ce qu'el- „ les m'auront répondu ".

La matiere que nous traitions nous conduisant à parler de ce qui se passoit en France, ce Prélat me dit: que rien n'étoit plus certain que l'union étroite qui regnoit entre le Cardinal de Fleury & Mr. Walpole, Ambassadeur d'Angleterre à Paris; & qu'on en avoit chaque

de vouloir ôter la Regence au feu Duc d'ORLEANS, qui a coûté la vie à quatre Gentilshommes de Bretagne; fait exiler le Duc & la la Duchesse du MAINE, & le Cardinal de POLIGNAC; fait emprisonner ou sortir du Royaume plusieurs personnes de condition: & enfin les ordres envoyés au Comte de GAGE, par un vain point d'honneur, de passer le *Panaro* à quelque prix que ce fût; & au Marquis

que jour de nouvelles preuves : mais que l'arrivée de l'Amiral Jennings avec son Escadre sur les côtes d'Espagne, uniquement pour tâcher d'enlever les Gallions, en formoit une sans replique; puisque le Roi d'Angleterre n'auroit point fait cette démarche, si la France ne l'avoit, non seulement approuvée, mais même paru la desirer. Il se plaignit beaucoup aussi, que ce fut là le début d'un Ministre en France, qui devoit, disoit-on, être si favorable à L. M., & suivre exactement, sur cet article, les principes de LOUIS XIV.

„ Mais à propos de Ministere, me „ dit encore l'Archevêque, Monsieur le „ Blanc, qu'on a rétabli dans le poste „ qu'il avoit, n'est-il pas attaché à Mr. „ le Duc d'Orleans? " Il le doit être, lui repliquai-je, puis que ce Prince l'a honoré

Marquis de LAMINA d'entrer par le même motif en *Piemont*, sans tenir aucun compte de la vie de tant de milliers d'hommes qu'on a fait perir ainsi sans aucune utilité. Les Ministres qui inspirent de pareils sentimens aux Princes, méritent qu'on leur applique ces paroles de St. AMBROISE:

Infelix cujus in potestate est tantorum animas à morte defendere, & non est voluntas. Ambros. in Nab. 13.

honoré d'une protection marquée, & à laquelle il est redevable d'être sorti du triste état où ses ennemis l'avoient reduit. „ Si cela est ainsi, reprit alors „ le Prélat, il ne faut donc pas s'atten-„ dre qu'il prenne fort à cœur les in-„ térêts de Leurs Maj.; & je ne vois „ en vérité aucun des nouveaux Mi-„ nistres de France, sur l'attachement „ desquels cette Cour ici puisse comp-„ ter". Jugez donc par ce que vous me dites, Monseigneur, lui repartis-je, combien la conjoncture présente est peu favorable à m'envoyer à Paris; & travaillez, je vous en conjure, à me procurer une autre commission; tous les païs, à l'exception du mien, me feront indifferens, pour y exécuter celle qu'on me donnera. Nous nous séparames là-dessus, avec promesse de sa part, de nous revoir avant le départ de la Cour pour l'Escurial.

Il me tint fidelement parole, & m'ayant fait appeller chez lui la veille de ce départ, il me dit: que quoiqu'il eût representé à Leurs Maj. toutes les raisons que j'avois employées, pour me défendre d'accepter la commission d'aller en France, Elles persistoient cependant

toujours

toujours dans le même dessein de m'y envoyer : Qu'Elles savoient, que le nombre de leurs partisans en ce pays-là, étoit plus grand que je ne le pensois ; & que, convenant volontiers que l'affaire dont je serois chargé étoit très-délicate, il ne leur sembloit pas néanmoins aussi difficile que je le prétendois, de sonder peu à peu les dispositions des gens en place, soit par les entretiens que j'aurois avec eux, soit par ce que j'en entendrois dire : Qu'à l'égard des moyens de les engager ensuite à s'expliquer plus clairement, ce seroit le fruit de mes soins & de mon travail ; & que je devois seulement m'attacher, le plus qu'il me seroit possible, à tirer ces explications par des lettres, afin de mettre ceux qui me les donneroient, dans la nécessité de garder un secret, qui leur deviendroit par là aussi important qu'à moi. Il ajoûta, que comme il n'étoit point question de causer aucune revolution en France, puisque L. Maj. souhaittoient très-sincerement que le Roi leur neveu regnât long-tems, & eût des héritiers ; & que ce n'étoit uniquement qu'au cas que ce Monarque mourût sans en laisser, qu'Elles prétendoient faire valoir leurs droits ;

droits ; je ne devois m'appliquer d'abord, qu'à tâcher de découvrir ſur cet article les ſentimens où pouvoient être les principaux corps de l'Etat, afin d'en rendre un fidele compte ; ſans rien dire, & encore moins faire aucune démarche en France dans le public, qui donnât le moindre ſoupçon de mon deſſein : Que ne m'avançant ainſi que pié à pié, & qu'à proportion qu'on s'ouvriroit à moi ; il n'y avoit point à craindre que la Maiſon d'Orleans, les Miniſtres du Roi Très-Chrêtien, & ceux des Puiſſances Etrangeres à la Cour de ce Monarque, puſſent pénétrer mes vues, ni par conſéquent, qu'il reſultât de mon attention à les faire réuſſir, rien de fâcheux pour moi, ou qui compromît en quoi que ce ſoit Leurs Maj. Cath. „ Elles
„ conviennent au ſurplus, pourſuivit
„ l'Archevèque, qu'il faut que vous pa-
„ roiſſiez autoriſé par Elles, à écouter
„ ceux qui embraſſeront leur parti, afin
„ de vous attirer leur confiance. J'ai
„ ordre de vous dire auſſi de leur part,
„ qu'Elles pourvoiront à cela, d'une
„ maniere qui ne laiſſera aucun doute.
„ Conformez-vous donc à leur deſir ;
„ Elles ſi attendent : & en reſſentant
comme

„ comme vous le devez, tout le prix „ de la confiance dont Elles vous ho„ norent, faites leur voir que vous fa„ vez la mériter ".

Il furvient des circonftances dans la vie, lorfqu'on y penfe le moins, qui nous entrainent malgré nous dans des affaires, pour lefquelles on ne fent intérieurement que de la repugnance ; & je l'éprouvois actuellement. Quelque honorable que fût la commiffion qu'on vouloit me donner, une moins importante ailleurs m'eût été infiniment plus agréable ; & rien, ce me fembloit, ne pouvoit être plus fâcheux pour moi, que de retourner dans une Cour, où regnoit alors (on peut fe fervir de ce terme), un Miniftre, qui étoit en fecret mon ennemi, & dont j'avois, par conféquent, toujours à redouter la mauvaife volonté & la puiffance.

Ne pouvant donc encore diffimuler là-deffus mes fentimens à l'Arch. d'Amida, il me dit : qu'il croyoit, que fur cet article je me laiffois trop aller à certaines préventions : qu'il convenoit, qu'à quelques égards elles pouvoient être fondées ; mais que je groffiffois trop les objets dans mon imagination,

& qu'il s'en falloit bien qu'ils ne fussent aussi réels, que je me les figurois. „ Nous ne doutons point, ajouta-t-il, „ que le Cardinal de Fleury ne soit actuellement peu favorablement disposé „ pour vous, & qu'il ne vous regarde „ peut-être comme un partisan secret „ du Duc de Bourbon ; & ce n'est pas „ assurément un titre pour s'attirer sa „ confiance : mais après tout, s'il ne „ juge pas de propos de vous l'accorder, „ il ne dit rien à votre désavantage ; & il laisse à son indifference sur „ votre compte, le soin de faire apercevoir à cet égard sa maniere de „ penser. Mais croyez-vous que quand „ il verra, que vous demanderez un „ passe-port pour rentrer en France, & „ que c'est L. M. qui veulent que vous „ fassiez ce voyage, il ne change point „ d'idées ; & que l'utilité dont il soupçonnera que vous lui pouvez être en „ cette Cour, ne l'engage pas aussi à rechercher votre amitié, & à vous donner des „ marques vrayes ou simulées de la sienne ? C'est je vous assure, de quoi je „ suis très-persuadé. Eh bien, continua l'Archevêque, ce sera à vous alors de vous conduire si sagement, &

„ de

„ de ménager ſi bien les choſes, que „ vous puiſſiez achever de diſſiper ſes „ préventions ".

La maniere déciſive dont le Confeſſeur de la Reine me parloit, me fit croire, qu'il étoit dangereux de combattre plus long-tems ſon ſentiment. Ce Prélat, comme tous les petits génies, étoit méfiant; & ma reſiſtance auroit infailliblement fait naître dans ſon eſprit, des ſoupçons, que j'avois des raiſons particulieres & ſecrettes, de ne pas accepter la commiſſion dont on vouloit me charger. Je conſiderai encore, que la confidence qu'on me faiſoit, ſe trouvoit préciſément, par ſon importance & ſa délicateſſe, du nombre de celles qu'on ne peut regarder comme indifferentes; & qui, par conſéquent, n'admettent aucun milieu, entre la confiance ou l'indignation des Princes dont elles partent.

Ces réflexions me déterminerent donc à ſouſcrire à tout ce qu'on deſiroit de moi. Je répondis à l'Archevêque d'Amida, que ne ſouhaittant rien tant que de trouver des occaſions, de montrer au Roi & à la Reine ma ſoumiſſion à leurs ordres, & mon zele pour leur ſervice,

je retournerois en France quand ils le jugeroient à propos; & qu'il me suffisoit de savoir, qu'ils croyoient que je pourrois leur être plus utile en ce pays-là qu'ailleurs. J'ajoutai, que la répugnance que j'avois témoignée à prendre ce parti, ne procedoit que de ce que je me méfiois, avec raison, de mes talens & de mes lumieres, pour faire réussir l'importante & délicate Négociation dont Leurs Maj. vouloient me charger: mais que puisqu'elles en pensoient differemment, c'étoit à moi d'obéir, & à tâcher de justifier la bonne opinion qu'Elles avoient de ma capacité. Je conclus enfin, en disant au Prélat, que si je ne pouvois donner aucune assurance du succès, qui dépendoit de Dieu; je croyois au moins pouvoir promettre, que j'employerois dans l'exécution des ordres de Leurs Maj., tous mes soins, & toute l'attention possible, afin de ne leur donner aucun lieu de se repentir de m'en avoir honoré.

L'Archevêque satisfait de cette réponse, s'ouvrit alors à moi sur une idée, qui lui étoit venue, disoit-il, dans l'esprit, & dont il étoit bien aise que je lui disse mon avis. Cette idée consistoit à me deman-

demander, si je ne pourrois point, quand je serois en France, & supposé que j'y exécutasse dans toute son étendue la commission dont j'étois chargé, engager encore ceux qui embrasseroient le parti du Roi d'Espagne, à étendre leur zele jusqu'à donner la préference à l'Infant Dom CARLOS, (à présent Roi des deux Siciles,) sur le Prince des Asturies, pour succeder à la Couronne de France: & s'il me paroissoit possible de faire regarder avec indifference à ces personnes, que le Prince aîné restât en Espagne, & que l'Infant son frere montât sur le Trône de France, après le décès du Roi son pere.

Il n'étoit pas fort difficile de voir d'où partoit l'idée prétendue du Prélat, & le dessein qu'on pouvoit avoir de sonder à cet égard mes dispositions. Aussi je n'entrepris point ni d'applaudir, ni de combattre le projet dont il m'entretenoit. Je me contentai simplement de répondre, que les mêmes raisons qu'il faudroit employer, pour faire valoir le droit de Leurs Maj. sur la Couronne de France, dans le cas de la mort du Roi leur neveu, par préference aux Princes de la Maison d'Orléans, assurant également

ment celui du Prince des Afturies ; il me paroiffoit fort dangereux de laiffer entrevoir aux Partifans de Leurs Majeftés en France, & au refte de la Nation, qu'on pouvoit, felon le tems & les circonftances, changer un ufage obfervé depuis plufieurs fiecles dans la Monarchie Françoife ; & que c'étoit, felon moi, détruire d'une main, ce qu'on vouloit édifier de l'autre : mais qu'au furplus, je me conformerois toujours avec plaifir aux ordres qu'on me donneroit à cet égard ; fentant bien, qu'après qu'un particulier a repréfenté ce qui peut être utile ou nuifible aux intérêts du Prince qui l'employe, l'obéïffance à fes ordres eft l'unique parti qui lui convient de prendre.

L'Archevêque me dit, qu'il trouvoit mes réflexions juftes ; & que d'ailleurs l'idée dont il venoit de m'entretenir ne partant que de lui, elle n'entroit en rien dans le fujet du voyage que je devois faire en France. Il ajouta, qu'il étoit vraifemblable, que l'article le plus délicat de la commiffion dont je ferois chargé, feroit, dans la conjoncture préfente, de gagner le Duc de Bourbon : „ Car, „ pourfuivit l'Archevêque, c'eft, fans „ contre-

„ contredit, exiger un grand ſacrifice
„ de la part de ce Prince, que de contribuer à mettre toute la branche
„ Royale d'Eſpagne entre le trône de
„ France & lui ; pendant qu'il n'y a
„ que deux Princes de la Maiſon d'Orleans, dont l'un † ne fait que de naître, qui l'éloignent actuellement de
„ la Couronne. D'ailleurs le Duc de
„ Bourbon attribue vraiſemblablement
„ ſa diſgrace à Leurs Majeſtés : il ſe regarde, par conſéquent, comme la victime de leur reſſentiment ; & celui qu'une telle penſée doit nourrir chez lui,
„ met des obſtacles preſque inſurmontables à toutes les raiſons que vous pourrez employer, pour lui inſinuer d'embraſſer les intérêts du Roi".

C'eſt cependant, repartis-je à l'Archevêque, ces obſtacles dont vous me parlez qu'il faut lever ; & tout ce que je ferois en France ſans cela, n'aboutiroit à rien. Mr. le Duc de Bourbon eſt le Chef de ſa Branche ; & il eſt à croire, que le parti qu'il prendra ſera ſuivi des Princes ſes freres, & même du Prince de Conti :

Q 5 ainſi

† *Louis Philippe d'*ORLEANS Duc de Chartres, né le 12. May 1725.

ainsi, comme vous voyez, Monseigneur, c'est sa détermination seule qui peut séparer les Princes du Sang d'avec Mr. le Duc d'Orleans; & c'est encore de cette même détermination, que dépend la résolution que ces Princes pourront prendre, de se déclarer pour Leurs Majestés Cath. Cette démarche du Duc de Bourbon est décisive; puisque réünissant, suivant toute apparence, tous les Princes du Sang à Leurs Maj., à l'exception du seul qui prétendroit leur disputer la Couronne, elle entraînera presque infailliblement le suffrage de la Nation. Il faut donc mettre tout en usage, pour engager ce Prince à entrer dans nos vues: & ce qui peut, sans doute, y contribuer infiniment, est de lui faire entrevoir, qu'il recueillira de leur exécution d'aussi grands avantages * pour lui & pour toute sa Maison, que ceux qu'il pourroit obtenir de la Maison d'Orleans, seroient médiocres & peu solides. C'est principalement sur cet article, qu'il faut que Leurs Maj. s'expliquent: car si je n'offre au Duc de Bourbon que des esperan-

* *Ipse decor recti, facti si præmia desint,*
Non movet, & gratis pœnitet esse probum.
Ovid. de Pont. II. El. 3.

perances, quelques grandes qu'elles puiſſent être, elles ne contrebalanceront jamais dans ſon eſprit, ni le ſacrifice qu'il fera de s'éloigner du Trône, ni le ſouvenir de toutes les marques d'indignation que lui ont données Leurs Majeſtés; & toutes mes démarches portant ainſi à faux, n'aboutiront à rien.

„ Je conviens de tout cela, me dit „ l'Archevêque : mais comment faire en„ tendre à Leurs Majeſtés, qu'Elles doi„ vent aujourd'hui rechercher, en quel„ que façon, l'amitié du Duc de Bour„ bon? Cette démarche de leur part, „ dans la conjoncture préſente, où elles „ ont un ſi juſte ſujet d'être offenſées de „ l'injure que ce Prince leur a faite, de „ rompre le mariage du Roi de France „ avec l'Infante, n'eſt-elle pas tout-à-fait „ contraire à la bienſeance? Car enfin, „ c'eſt les engager à faire, pour leur „ reconciliation avec le Duc de Bourbon, „ les premiers pas : ce qui ne peut com„ patir avec leur dignité. Et d'ailleurs, „ qui peut répondre que ce Prince, „ après avoir découvert le motif des „ avances que lui feront le Roi & la „ Reine, ne le communiquera point „ enſuite au Duc d'Orleans, pour gagner

„ ſon amitié par une confidence ſi inté-
„ reſſante ; & pour ſe venger en même
„ tems de la diſgrace, que Leurs Maj.
„ lui ont attirée, en faiſant avorter tous
„ leurs projets ? Mon Dieu, ajouta l'Ar-
„ chevêque en hauſſant les épaules, que
„ tout cela eſt embarraſſant " ! S'il nous le paroit ici, Monſeigneur, lui répondis-je, jugez de ce que j'en penſerai quand je ſerai arrivé à Verſailles, & qu'il faudra mettre la main à l'œuvre. Cependant, je le repete encore, *non recuſo laborem*. On n'entreprendroit jamais rien de grand, ſi les difficultés que préſentent certaines affaires délicates, jettoient dans le découragement †. L'eſprit & la pénétration doivent ſervir à les faire prévoir ; & l'un & l'autre, jointes au courage, à les ſurmonter. Je vous promets de faire de mon mieux, pour pratiquer en France cette maxime.

Comme notre converſation avoit duré long-tems, & que je prenois congé de lui :
„ Mais à propos, me dit-il, j'oubliois
„ de vous apprendre, que j'ai ordre de
„ Leurs

† *Nihil eſt quod non expugnet pertinax opera, & intenta ac diligens cura*. Senec. Epiſt. 50.

„ Leurs Maj., de vous demander ce que „ vous souhaittez qu'Elles vous accor- „ dent pour votre subsistance en ce païs- „ ci. Je vous prie de m'en instruire, „ afin que je leur en rende compte".

Cet article, Monseigneur, lui repliquai-je, sera bientôt décidé : tout ce que le Roi & la Reine voudront. Je n'ai jamais pensé à faire un semblable marché, ni ici, ni en France ; & je recevrai toujours avec autant de soumission que de reconnoissance, ce qu'il plaira à Leurs Majestés de m'accorder. Je suis venu en Espagne avec cent pistoles de gratification, que je priai Mr. le Duc de Bourbon de m'accorder au-delà de la pension que le feu Roi m'a donnée ; & j'y ai subsisté depuis, sans rien recevoir de la Cour que cette même pension. Vous voyez par là, que l'intérêt entre peu en ligne de compte dans mes démarches. Trouvez donc bon, que je suive en ce païs le même esprit ; & que je m'en tienne à vos bons offices, & à la décision de L. Majestés.

Plus on remarquoit en Espagne, que l'intelligence entre les Cours de Versailles & de Londres augmentoit, plus on s'empressoit aussi, comme je l'ai dit, à reder-

resserrer les nœuds de l'Alliance qu'on avoit faite avec l'Empereur ; & à se conformer en tout aux sentimens de ce Prince. L'idée (véritablement séduisante) dans laquelle la Reine d'Espagne persistoit, que l'intention de Sa Majesté Imp. étoit, que l'Archiduchesse sa fille aînée épousât l'Infant Dom Carlos, l'engageoit à regarder d'avance les intérêts des deux Maisons comme confondus ; & à se persuader, que tout ce qu'elle feroit pour contribuer à l'agrandissement de l'Empereur, tourneroit infailliblement à l'avantage du Prince son fils.

La Cour de Vienne, qui trouvoit cette opinion fort utile, prenoit grand soin de l'entretenir. Pendant qu'avec l'argent qu'elle recevoit d'Espagne, elle trouvoit le secret de faire entrer dans ses vues particulieres, plusieurs Princes d'Allemagne ; & qu'elle offroit à ceux du Nord qui montreroient la même disposition, quelque écoulement de ces trésors ; elle continuoit d'assurer Leurs Maj. Cath. que toutes ces sages précautions, ne tendoient qu'à se mettre en état d'accomplir sans obstacles ses vastes promesses.

Des esperances si flatteuses avoient fait recevoir avec grand plaisir à Madrid, la nouvel-

nouvelle de l'acceſſion de l'Imperatrice de Ruſſie au Traité de Vienne ; & on ajoutoit comme une nouvelle certaine, que les Electeurs Palatin, de Baviere *, de Mayence, de Cologne, & de Treves en avoient fait autant. On ne s'entretenoit donc, quand j'arrivai à St. Ildephonſe, que des avantages qu'on eſperoit de recueillir de ces differentes acceſſions ; ſoit dans le Nord, pour détourner la Suede & le Dannemarc d'entrer dans l'Alliance d'Hanover ; ſoit en Allemagne, pour rendre inutiles les deſſeins, que les Rois d'Angleterre & de Pruſſe ſembloient avoir formés, de concert avec la France, de s'y rendre redoutables.

On ſoupçonnoit en effet ces deux Monarques, d'avoir ſur cet article des vues fort étendues, & de vouloir faire ſervir à leur exécution, le zele avec lequel ils ſoutenoient de concert les intérêts des Proteſtans. Ceux-ci, qui pouvoient bien de

* Par le Traité que l'Empereur fit avec ce Prince, il eſt ſtipulé, qu'il y aura entr'Eux une vraye, ſincere, éternelle & indiſſoluble amitie & alliance. Se flatter d'une pareille union entre les Souverains, eſt une agréable chimere, telle que la Diete Européenne de l'Abbé *St. Pierre*, pour entretenir une paix perpétuelle.

de leur côté avoir cette opinion, trouvant l'occasion favorable pour se procurer de nouveaux avantages; fournissoient, à l'envi, ample matiere à ces Princes de faire valoir leur bonne volonté, par les plaintes qu'ils faisoient de toutes parts, de la rigueur avec laquelle on les traitoit dans les Etats Catholiques: & soit en Pologne, en Silesie, en Saxe, dans le Palatinat, & dans quelques autres Etats d'Allemagne, il paroissoit tant d'aigreur & d'animosité entre les differentes Religions, qu'on craignoit avec raison à Varsovie & à Vienne, les suites d'une semblable disposition; & que les Puissances, qui s'intéressoient pour les Protestans, n'en profitassent pour leurs fins particulieres.

Je n'entrerai point là-dessus dans le détail des differens griefs, que chaque parti prétendoit avoir l'un contre l'autre; ni des mesures qu'on prit à Vienne & en Pologne, pour les redresser, & calmer les esprits: c'est l'affaire de ceux qui écriront l'histoire du tems. Je me contente de souhaitter, que l'esprit de dissension & de division, si contraire * à l'huma-

* *Sunt Sanctorum animæ vehementer mites, & hominum amantes, non solum erga domesti-*

l'humanité & à la religion, qu'on remarque toujours entre les Communions Chrêtiennes, puisse s'éteindre ; & que celles qui se sont séparées de l'Eglise Romaine, examinant † sans prévention, & sans passion, la pureté de sa foi ; comment se sont anéanties, selon les promesses de N. S. presque toutes les Sectes qui ont attaqué cette Eglise ; & l'inutilité des efforts que l'enfer a fait de siecle en siecle pour la détruire : que toutes ces differentes Communions, dis-je, puissent enfin reconnoître, avec combien peu de raison elles ont rompu l'unité : & qu'enfin, il n'y ait plus qu'un seul trou-

cos, sed alienos. Serm. S. J. Chrysost. in cap. 15. Epist. ad Rom.

† *Quaestio inter nos versatur, ubi sit Ecclesia? Quae utique una est, quam majores nostri Catholicam nominârunt. Haec autem Ecclesia corpus est Christi ; sicut Apostolus dicit :* pro ejus corpore, quod est Ecclesia. *Unde utique manifestum est, eum qui non est in membris Christi, christianam salutem habere non posse.* Augustin. de unit. Eccl.

Extra hanc Ecclesiam nec christianum nomen aliquem juvat, nec Baptismus salvat, nec mundum Deo sacrificium offertur, nec peccatorum remissio accipitur, nec aeternae vitae felicitas invenitur ; una est enim Christi Ecclesia, una columba, una dilecta, una sponsa. Fulgent. L. 2. de Remiss. peccat.

troupeau ſous le même Paſteur §. Une inſtruction exempte de toute violence ; qui procedât d'une ſincere charité ; où l'on combattît l'erreur avec douceur, où l'on en triomphât ſans fierté ; & où l'on pût ſe rendre à ſoi-même le témoignage, qu'on ne cherche point à s'élever ſur ſes adverſaires, par une vaine oſtentation de ſcience, mais à leur devenir utile en les convainquant : une inſtruction, je le repete, qui auroit ce caractere de modération, pourroit beaucoup contribuer à une réünion ſi deſirable. Mais c'eſt de Dieu ſeul qu'il faut l'attendre : & plaiſe à ſa bonté d'avancer cet heureux moment.

Quelques aſſurances que les Puiſſances de l'Europe continuaſſent à donner, de ne vouloir rien faire qui pût troubler la paix dont elles jouïſſoient ; les deux Traités de Vienne & d'Hanover, en diviſant les mêmes Puiſſances, avoient cependant donné lieu à une grande fermentation dans tous les eſprits, & à des précautions tout oppoſées aux diſpoſitions pacifiques qu'elles affectoient d'avoir. On n'enten-

§ *Præſcindendæ unitatis nulla eſt juſta neceſſitas.* Auguſtin.

n'entendoit parler de toutes parts que de projets d'Alliance, ou que de nouveaux Traités, qui ſémbloient être contraires à pluſieurs de ceux qui avoient précédé.

Rien n'étoit, au reſte, plus digne de louange, que les déclarations que faiſoient certains Souverains, ſur les motifs qu'ils avoient d'en agir ainſi. Leur conduite, à les entendre, paroiſſoit réglée par le ſeul deſir de ſoutenir la juſtice & de conſerver la tranquillité. Mais à travers ces expreſſions, le public ne laiſſoit pas de remarquer, que des intentions ſi pures pouvoient difficilement ſe concilier avec differentes démarches, où l'on n'appercevoit pas la même candeur. Cette contradiction donnoit lieu de craindre, que les aſſurances que ces Souverains donnoient de leur bonne volonté, ne fuſſent plus ſpécieuſes que ſinceres.

Ce ſeroit, je crois, vainement qu'on voudroit faire de la politique une ſcience. Elle n'a aucune regle certaine. Tout ce qui la concerne, dépend le plus ſouvent des circonſtances, quelquefois du caprice, & encore plus des intérêts & des convenances. C'eſt ce qu'on verra dans

dans ce que je vais continuer de rapporter.

Dès que la Ruſſie & la Suede, eurent conclu entr'elles un Traité d'alliance, qui fut ſigné à *Stockholm* le 4. Mars 1724., ces deux Puiſſances inviterent l'Empereur d'accéder à ce Traité. Mais S. M. Imp., qui ſoupçonna PIERRE I., de vouloir inſenſiblement l'engager à entrer dans ſes vues, en faveur du Duc d'Holſtein, ou contre la maiſon de Lunebourg, éluda, ſous differens prétextes, d'accepter la propoſition. Cette reſiſtance ayant commencé à mettre quelque refroidiſſement entre les deux Cours de Vienne & de Petersbourg; la méſintelligence s'accrut encore, lorſqu'après la mort de ce héros du Nord, l'Imperatrice ſon Epouſe lui ſuccéda, conformément à ce qu'il avoit réglé au préjudice du *Czarowitz* † ſon petit-fils, & neveu de l'Empereur. Mais comme ces ſortes de mécontentemens

† Il étoit fils du Prince ALEXIS PETROWITZ, qui, pour s'être attiré la diſgrace de l'Empereur ſon Pere, étoit mort en priſon le 7. Juillet 1718; & de la Princeſſe *Charlotte Chriſtine de Wolfenbuttel*, Sœur de l'Imperatrice douairiere, Epouſe de l'Empereur CHARLES VI.

mens entre les Princes durent peu, quand ils remarquent qu'il convient de les dissimuler; l'Empereur, qui, depuis son Alliance avec l'Espagne, se voyoit dans le cas d'user de cette discrétion, se conforma facilement aux circonstances du tems, en changeant de sentimens & de conduite. Quant à l'Imperatrice de Russie, elle s'appercevoit avec plaisir de la disposition où étoit l'Empereur, & elle imita parfaitement l'exemple qu'il lui donnoit, en paroissant de son côté ne point prendre garde aux variations de ce Prince avec elle, ni au principe dont elle partoient.

CHARLES VI., accoutumé depuis long-tems à voir l'Empire, l'Angleterre & la Hollande prendre son parti, quand il survenoit quelque démêlé entre lui & la France, voyoit avec peine, que son union avec l'Espagne avoit fait embrasser un systême bien different à ces Puissances. L'ascendant que ce changement faisoit prendre au Traité d'Hanover sur celui de Vienne, étoit trop visible, & d'une trop grande conséquence, pour ne pas causer beaucoup d'inquiétude à l'Empereur. Il avoit tout lieu

lieu de craindre, que les Princes Proteſtans d'Allemagne & du Nord, qu'il avoit aſſez peu ménagés, & que la ſeule crainte de ſa puiſſance retenoit, ne ſe déterminaſſent à ſuivre l'exemple que la République d'Hollande venoit de donner; ou qu'au moins ils ne s'en tinſſent à une neutralité équivoque, qui devenoit preſque auſſi contraire aux intérêts de Sa Maj. Imp.

Ce Monarque ne ſe flattoit pas de trouver les Puiſſances d'Italie mieux diſpoſées. Il étoit preſque certain que le Roi de Sardaigne *, qui tenoit le premier rang entr'elles, chercheroit, ſelon ſa coutume, à profiter des brouilleries de l'Empereur avec la France, pour prendre entre ces deux Puiſſances, le parti qui contribueroit le plus ſurement aux vues d'aggrandiſſement dont il étoit occupé. L'union de ce Prince à la Ligue d'Hanover ſembloit très favorables à ſes deſſeins: l'Empereur jugeoit qu'on ne le détourneroit par conſéquent de la rechercher, qu'au prix de quelque nouveau démembrement de ſes Etats en Lombardie; & c'eſt ce qu'il n'avoit pas envie de faire.

A

* Victor Amedée II. mort à Moncallier le 31. Octobre 1732.

A l'égard des autres Princes d'Italie, bien loin de témoigner aucun empressement d'accéder au Traité de Vienne, la plus part d'entr'eux, à l'exception du Pape, étoient au contraire bien aises d'entrevoir, que les circonstances du tems tendoient à affoiblir l'empire despotique, que la Cour de Vienne cherchoit à établir sur eux.

Enfin, pour comble d'embarras, les Electeurs Catholiques, sur lesquels il paroissoit que l'Empereur devoit compter, laissoient connoitre, qu'ils étoient portés à rester tranquilles spectateurs des événemens, que les Ligues de Vienne & d'Hanover pouvoient faire naître.

L'Espagne étoit, il est vrai, étroitement unie à l'Empereur. Mais quoique la vaste étendue des Etats de cette Couronne, & les trésors dont elle est dépositaire, semblassent assurer à Sa Maj. Imp. de puissans secours; l'épuisement d'hommes & d'argent, où une guerre presque continuelle pendant 25 ans l'avoit reduite; rendoit, dans la conjoncture présente, son alliance, & son ressentiment contre la France & l'Angleterre, beaucoup plus à charge qu'utile. L'Empereur étoit trop éclairé pour ne pas remarquer, combien sa situation devenoit

devenoit par là délicate & critique. Cette consideration lui fit redoubler ses soins & ses efforts, pour se procurer des Alliés plus à portée de le secourir que l'Espagne, & qui servissent à mettre quelqu'égalité entre la Ligue de Vienne & celle d'Hanover.

Pour se dédommager dans le Nord de ce qu'il perdoit d'un autre côté, ce Monarque se proposa de mettre dans ses intérêts la Suede & la Russie. L'exécution de ce projet ne laissoit pas d'avoir ses difficultés. Ces deux Puissances devoient être blessées de la froideur avec laquelle Sa Maj. Imp. avoit reçu les avances qu'elles lui avoient faites ; & chacune avoit encore en particulier quelques autres sujets de mécontentement. Malgré cela, on ne laissa pas de se flatter à Vienne, de vaincre cet obstacle à la faveur de certains changemens dans les affaires générales qui étoient survenus, & par l'empressement qu'on se proposoit de marquer à reparer le passé. Heureusement pour le succès des desseins de l'Empereur, l'Imperatrice CATHERINE souhaittoit de rétablir entr'elle & ce Monarque, une intelligence qui servit à affermir sa puissance : & la Suede

trouvoit

trouvoit aussi son avantage dans une union avec l'Empereur, qui donnoit un nouveau degré de solidité au Traité de Stockholm.

Quand on parle à des gens qui ont intérêt à croire ce qu'on leur dit, il n'est pas difficile de les persuader. C'est aussi ce qui fit goûter sans beaucoup de peine, aux Ministres de Suede & de Russie, les raisons * que Sa M. Imp. avoit eues, de suspendre pour quelque tems son accession au Traité de Stockholm. L'envie qu'on avoit de se rapprocher, mit bien-tôt d'accord les Plenipotentiaires de part & d'autre: les deux Cours de Petersbourg & de Stockholm, quand elles en furent instruites, témoignerent une

* Une des principales étoit, le ménagement que l'Empereur vouloit garder pour le Roi d'Angleterre, qui faisoit alors la fonction de Médiateur au Congrès de *Cambray*: car les stipulations qui se trouvoient dans le Traité de *Stockholm*, en faveur du Duc d'*Holstein*, pour obtenir que le Roi de Dannemarck lui restituât le Duché de *Slesvick*, auroient vraisemblablement donné quelqu'ombrage à S. M. Brit., qui avoit garanti la possession de ce Duché au Roi de Dannemarck, en faisant l'acquisition de *Bremen* & de *Verden*.

une joye ſincere, de voir Sa Maj. Imp. entrer de ſi bonne grace dans les engagemens qu'elles avoient pris ; & les ordres furent auſſi-tôt envoyés au Comte de TESSIN, & au Sr. LANCSINSKI, de conclurre avec l'Empereur une acceſſion ſi deſirée.

La Cour de Vienne, contente du ſuccès qu'avoit eu la démarche qu'elle venoit de faire, & de pouvoir eſperer qu'elle prépareroit inſenſiblement la Suede & la Ruſſie, à en faire une ſemblable par rapport au Traité de Vienne ; ſe hâta de paroître condeſcendre à l'invitation qu'elle avoit elle-même donné lieu de renouveller : & afin de conſommer une affaire qu'on regardoit auſſi utile qu'importante, le Prince EUGENE de Savoye, le Comte de ZINZENDORF, & le Comte *Gundacker* de STAREMBERG, ſignerent l'Acte qu'on trouvera à la fin de ce volume *, avec le Comte de TESSIN Ambaſſadeur de Suede, & le Sr. LANCSINSKI Miniſtre de l'Imperatrice de Ruſſie.

Cette Acceſſion n'étant point faite uniquement dans les vues qui avoient donné

* *Pieces Juſtificatives*, N°. XVII.

donné lieu au Traité qu'elle rappelloit, & la Cour de Vienne ayant des desseins plus étendus; on s'en apperçut à Stockholm, & qu'on vouloit insensiblement engager la Suede, à soutenir les prétentions du Duc d'Holstein sur le Duché de Slefwick, conformément à l'Article secret du Traité auquel l'Empereur accédoit; & la détourner en même tems, d'écouter les propositions des Alliés d'Hanover. Mais comme cette Couronne, épuisée par la longue guerre qu'elle avoit eue contre toutes les Puissances du Nord, étoit très-éloignée de vouloir s'exposer à de nouveaux troubles en faveur du Duc d'Holstein; & que d'ailleurs la situation où elle se trouvoit, l'obligeoit d'avoir de grands ménagemens pour l'Angleterre & pour la France, qui la pressoient également de prendre leur parti: on suspendit long-tems à Stockholm la ratification qu'on devoit envoyer; on ne voulut même la donner, qu'avec des restrictions † qui n'accommoderent guere la Cour de Vienne; & qui firent assez voir, que l'Em-
R 2 pereur

† Au même N°. XVII. des *Pieces Justificatives.*

pereur ſe flattoit en vain de faire prendre à la Suede le parti qu'il deſiroit.

On eſt ſouvent obligé de diſſimuler la mortification que cauſe le mauvais ſuccès de certaines démarches, dont on attendoit d'heureux fruits; & c'eſt auſſi le parti que la Cour de Vienne prit dans la circonſtance dont je parle. Elle avoit compté que ſa condeſcendance aux propoſitions de la Suede, quoiqu'un peu tardive, engageroit peu à peu cette Puiſſance à entrer à ſon tour dans celles qu'on vouloit lui faire : mais il fallut ſe deſiſter de cette eſperance, quand on vit les clauſes de ſa ratification. Quelque déſagréable que fût cette réflexion, elle n'influa cependant en rien ſur la conduite qu'on eut avec la Suede; & on continua à Vienne, de ſe comporter à cet égard comme par le paſſé.

Une des raiſons qui contribua auſſi au retardement de la ratification de la Suede, fut que quand le Sénat examina à Stockholm l'acceſſion de l'Empereur, il forma quelques difficultés ſur les termes *legitimis hæredibus*, qui ſe remarquoient dans cet acte; comme pouvant être interprêtés en faveur de prétentions

tentions directement contraires à la conſtitution préſente du Royaume, & à l'abolition du droit héréditaire. Ces deux points étoient également intéreſſants pour la Nation Suedoiſe. Elle venoit tout récemment de ſecouer le joug du pouvoir deſpotique, dont elle avoit éprouvé toute la peſanteur pendant le regne de CHARLES XII. *. Ainſi elle craignoit,

* CHARLES XII. Roi de Suede, ayant été tué au mois de Decembre 1718. au ſiege de *Friderichshal*, la Princeſſe *Ulrique-Eleonore* ſa ſœur, qui avoit épouſé le Prince *Frederic* de *Heſſe-Caſſel*, ſe porta pour héritiere de ce Prince; quoique le Duc d'Holſtein fût fils de la Princeſſe *Edwige Sophie* ſa ſœur aînée : & elle fit publier ſon avénement au Trône, dans toutes les Provinces de la Suede. Les Suedois, que l'heroïſme très-équivoque du feu Roi, avoit réduit dans une extrême miſere, ſe voyant délivrés par ſa mort des ſuites, preſque toujours funeſtes, du pouvoir arbitraire, prirent la généreuſe réſolution de n'en être jamais plus les victimes : & dans cette vue, ſans s'embarraſſer des démarches que la Princeſſe *Ulrique* avoit faites pour prendre la Couronne; les Etats du Royaume s'aſſemblerent de leur propre mouvement, comme formant déſormais un peuple libre; & ils commencerent par déclarer, que ſelon les anciennes Loix du Royaume, le droit à la ſucceſſion

gnoit, que la démarche que faisoit l'Empereur, ne fût peut-être concertée avec l'Imperatrice de Russie & le Duc d'Holstein, pour donner quelqu'atteinte à la nouvelle forme de Gouvernement qu'elle avoit établie. Les éclaircissemens qu'on

cession étoit fini en la personne de Charles XII.: & comme la Princesse *Ulrique-Eleonore* avoit cependant pris les rênes du Gouvernement, sans attendre leur avis, ils la prierent de déclarer par une lettre, qu'elle n'avoit fait cette démarche que pour prévenir les désordres ordinaires dans les interregnes; qu'elle reconnoissoit le pouvoir des Etats; que le Trône étoit vaquant; & que le droit d'élire un nouveau Roi leur appartenoit. Cette Princesse ayant consenti à la proposition, & ayant écrit aux Etats conformément à ce qu'ils desiroient, ils la reconnurent alors tout de bon pour leur Reine, & le 3. de Fevrier 1719. jour de sa naissance, ils nommerent des Députés des quatre Ordres, pour lui aller notifier cette nouvelle, & la complimenter comme leur Souveraine. Après cela ils travaillerent, de concert avec cette Princesse, à remédier efficacément aux maux sans nombre, que les projets chimeriques, l'absence, & les Ministres du feu Roi avoient causés; & surtout à former un Gouvernement, qui renfermât l'autorité Royale dans les bornes où on la tiendra toujours, quand on voudra consulter le bonheur des peuples, & se défendre du

qu'on crut nécessaires à Stockholm sur cet article, prirent beaucoup de tems ; & ce ne fut qu'après ces précautions, que l'accession de l'Empereur fut admise, & la ratification envoyée.

Le succès des Négociations du Comte de

du préjugé de confondre l'esclavage avec la fidélité.

L'année suivante, la Reine ayant proposé aux Etats, de se démettre de la Régence en faveur du Prince Frederic de Hesse-Cassel son Epoux, dans l'intention de les engager à lui donner le titre de Roi; ils l'élurent le 4. Avril 1720. en cette qualité, & le firent proclamer. Mais avant d'en venir là, ils exigerent de ce Prince, entr'autres conditions, qu'il observeroit, de gouverner le Royaume suivant les Loix établies avec le consentement du Sénat; qu'il ne retabliroit point le pouvoir arbitraire nommé Souveraineté ; & qu'il délieroit même d'avance les sujets de leur serment de fidélité, au cas qu'il voulût former une semblable entreprise Les mêmes Etats dans la suite, ne démentirent point leur délicatesse sur cet article, au sujet d'un Mémoire présenté par le Corps des Païsans, qui tendoit à rétablir la souveraineté, quoiqu'avec certaines bornes. On pourra voir ce Mémoire dans les *Pieces Justificatives N°. XVIII.* à la fin de ce volume.

Quant au Prince Frederic, il accepta les conditions que les Etats lui avoient proposées;

de Rabutin à Petersbourg, dédommagea la Cour de Vienne de la reserve avec laquelle la Suede s'étoit comportée. L'Imperatrice de Ruſſie, non ſeulement ratifia l'acceſſion; mais même elle prèta l'oreille aux propoſitions que lui fit le Miniſtre de ce Monarque, de faire avec lui un Traité d'alliance. La concluſion de cette affaire, ne laiſſa pourtant pas de rencontrer pluſieurs difficultés: mais enfin le Comte de Rabutin les ſurmonta par ſon adreſſe, en gagnant l'eſtime & la confiance des Miniſtres Ruſſiens,
&

ſées; & non content de promettre de les garder fidelement, il déclara de plus, que tous ceux dans le Royaume de Suede, ſoit naturels, ſoit étrangers, de quelque qualité & condition qu'ils fuſſent, qui ſeroient aſſez mal-aviſés, pour vouloir étendre l'autorité Royale au-de-là des bornes qu'on lui avoit preſcrites, ou apporter du changement à ce qu'il promettoit, lui feroient un ſenſible déplaiſir, & encourroient ſa diſgrace. S'exprimer de la ſorte pour obtenir une Couronne, qu'on ne peut poſſeder qu'à ce prix, n'a rien de ſurprenant, l'ambition en pareil cas fait volontiers prodiguer de ces ſortes d'aſſurances: mais les ſoutenir enſuite ſur le Trône par une conduite toujours égale, comme fait l'auguſte Prince dont je parle; ne jamais ſe
prévaloir

& en employant les bons offices de l'Architecte *Michetto* * que l'Imperatrice honoroit de sa bienveuillance. Le Conseil de cette Princesse étoit alors partagé en deux partis ; dont l'un, peu favorable au Traité qu'on proposoit de faire avec l'Empereur , représentoit qu'une telle alliance, dans la conjoncture présente, n'étoit d'aucune utilité, & pouvoit au contraire entraîner des suites tres-facheuses.

Ceux

prévaloir de l'autorité souveraine, pour donner la moindre atteinte à des droits qui y paroissoient contraires ; & vouloir enfin, dans un âge avancé , exposer ses jours pour la défense de ses sujets, (car ce Monarque s'étoit offert, de commander en personne l'Armee qu'on assembloit contre la Russie, dans la derniere guerre que la Suede a eu contre cette Puissance) : c'est ce qui doit les remplir pour lui d'une vive reconnoissance, & leur faire conserver, après sa mort, le plus précieux souvenir de ses bienfaits.

* Il obtint à Rome, où il alla après avoir fait un long sejour en Russie, l'Ordre de l'Eperon d'Or, que le Cardinal OTTOBONI lui confera au nom du Pape, le jour de Pâques 1727.

Ceux qui étoient dans ce ſentiment, l'appuyoient principalement, ſur ce que la Suede qui ſoupçonnoit Sa Maj. Czarienne, de former le deſſein de placer ſur le Trône de cette Monarchie le Duc d'Holſtein, ſe confirmeroit encore plus dans cette opinion, quand elle verroit cette Princeſſe prendre des engagemens avec l'Empereur; & ne douteroit point même, que le principal objet de cette union, ne fût, de cauſer chez elle quelque revolution, qui rompit les meſures qu'on s'appercevoit à Vienne, comme ailleurs, qui ſe prenoient peu à peu à Stockolm, d'accéder au Traité d'Hanover. Les mêmes perſonnes paroiſſoient perſuadées, qu'il falloit s'attendre, auſſi-tôt après que les Etats de Suede, qui devoient s'aſſembler, auroient pris cette reſolution, à voir les Puiſſances maritimes entrer dans les vues de cette Aſſemblée, & les ſeconder en tout: que Sa Maj. Britannique, qui s'étoit plainte publiquement des projets, dans leſquels le feu Czar étoit entré pour favoriſer le Pretendant, mais qui avoit juſqu'alors diſſimulé ſon reſſentiment, trouvant à préſent une occaſion favorable de le ſatisfaire, ne la laiſſeroit vraiſemblablement point

point échapper : & qu'on s'exposoit ainsi, pour complaire à la Cour de Vienne, à voir les flottes d'Angleterre & d'Hollande, se joindre à celle de Suede pour attaquer la Russie ; & pour faire recouvrer peut-être aux Suedois, en tout ou en partie, ce qu'ils avoient été forcés de ceder à l'Empereur PIERRE I. par le Traité de *Neustadt* *.

A

* Il fut signé le 30. Août 1721., & termina la guerre, qui avoit duré vingt-un an entre la Suede & la Russie. Il en couta à la premiere, la *Livonie*, l'*Estonie*, l'*Ingermanie*, une partie de la *Carelie*, *Wibourg* & son District, les villes de *Riga*, *Dunamunde*, *Pernau*, *Revel*, *Dorpt*, *Nerva*, *Kexholm*, & les Isles d'*Oesel*, *Dagoe*, *Moen*, &c. qui furent cedées à l'Empereur de Russie, qui de son côté restitua à la Suede le Grand-Duché de *Finlande*, excepté la partie qu'il s'en reserva par le réglement qui fut fait des limites ; & s'engagea de plus, à payer à la même Couronne deux millions d'Ecus.

Les Moscovites, en reconnoissance des soins que le Czar s'étoit donnés pour leur procurer une paix si glorieuse, & pour conserver à jamais la mémoire des grandes actions de ce Prince, choisirent le 22. Octobre, qu'on devoit solemniser la conclusion de la Paix, pour supplier ce Monarque d'accepter le titre de *Grand*, de *Pere de la Patrie* & d'*Empereur* ; &

A cet inconvénient, disoient encore les mêmes personnes, se joignoit celui, qui n'étoit pas moindre, que la Marine que le feu Empereur avoit pris tant de peine à former, ne se trouvoit point actuellement assez forte, ni assez pourvue d'Officiers & de Matelots experimentés, pour pouvoir s'opposer, avec apparence de succès, aux Armées Navales des Puissances Maritimes, jointes à celles de Suede & de Dannemark: qu'il étoit par conséquent de la bonne politique, de ne donner aucun

à l'issue du Sermon, le Comte de GOLOFKIN, Grand-Chancelier, à la tête du Senat, fit au nom de tous les Etats, la Harangue qu'on trouvera parmi les *Pieces Justificatives*, à la fin de ce Volume, N°. *XIX.*, telle que Mr. le Prince GALLICZIN, Ministre de Russie à Madrid a bien voulu me la communiquer.

La Suede de son côté, pour conserver la mémoire d'une Paix, qui, quoique cherement achettée, lui rendoit enfin le repos & la tranquillité, fit frapper une Médaille, où l'on voyoit d'un côté le portrait du Roi; & de l'autre, une femme, qui s'appuyoit sur un pilier, tenant une corne d'abondance dans sa main gauche, & une branche d'Olivier dans la droite; & dans l'éloignement paroissoit un Paysan, qui labouroit un champ, avec ces mots: *Ferrum splendescat arando;* & à l'exergue: *Positis armis Nistadii*, 1721.

cun ombrage à ces differentes Puiſſances ; & encore moins, quelque prétexte de ſatisfaire, avec apparence de juſtice, le deſir ſecret qu'elles avoient, ſuivant toute apparence, de diſſiper cette Marine naiſſante, afin de conſerver à la leur, dans le Nord, l'eſpece d'empire qu'elle s'y étoit attribuée ; & dont on remarquoit, par les démarches de l'Amiral Wager, que l'Angleterre cherchoit à s'attribuer auſſi la poſſeſſion.

Les mêmes gens, à la ſuite de toutes ces réflexions, faiſoient remarquer ; que ſi la guerre venoit à s'allumer entre l'Empereur & les Alliés d'Hanover, ce Monarque ne pourroit être d'aucun ſecours à la Ruſſie, qui ſe trouveroit pourtant impliquée dans ſa querelle ; puiſque toutes les troupes de Sa Majeſté Imp. ſuffiroient à peine, pour mettre ſes vaſtes Etats à l'abri de quelque invaſion : que pour ce qui concernoit l'Eſpagne, que la Cour de Vienne faiſoit toujours entrer en ligne de compte, quand il s'agiſſoit de donner de l'argent, on ſavoit qu'elle ſouffroit une extrême diſette d'eſpeces : que les Eſcadres Angloiſes, qui étoient en Europe à la chaſſe des Gallions, ou dans les Indes pour les empêcher de par-

tir,

tir, mettroient toujours un obstacle insurmontable à l'humeur bienfaisante de cette Couronne, & aux largesses qu'elle offroit si obligeamment de faire à ceux qui se déclareroient pour elle.

Telles étoient les réflexions que le parti qui étoit contraire à l'Alliance de Vienne, suggeroit à l'Imperatrice de Russie, pour la détourner de la conclurre. Mais quoiqu'elles parussent sages & bien fondées, elle ne prévalurent pourtant point sur celles des partisans de la Cour Imp. Ceux-ci, pour combattre le sentiment des autres, faisoient extrèmement valoir les grands avantages qu'une étroite union avec l'Empereur pouvoit procurer dans le cas (toujours à craindre) d'une rupture avec la Porte; par l'utile diversion que ce Prince pouvoit faire sur le Danube: & cette union, selon eux, devoit paroitre d'autant plus solide, que les deux Puissances avoient un égal intérêt de l'affermir, pour se soutenir contre les Infideles, & pour se faire respecter dans l'Allemagne & dans le Nord. Ils traitoient d'ailleurs de terreur panique, l'idée que leurs adversaires avoient, que le Roi d'Angleterre & la Hollande voulussent rompre avec l'Imperatrice, tant par rapport

port à l'utilité qu'ils tiroient pour le Commerce de leurs Sujets, de l'amitié de cette Princeſſe; que par le peu d'aſſurance que devoient avoir, à les entendre, ces deux Puiſſances, que la France fût longtems fidele aux engagemens qu'elle avoit pris avec elles : car n'eſt-ce point, diſoient-ils, une vraye illuſion de croire, que les brouilleries qui ſont ſurvenues entre cette Couronne & l'Eſpagne, à l'occaſion du renvoi de l'Infante, leur faſſent totalement oublier l'intérêt qu'elles ont d'être unies; & que les deux branches de la Maiſon de Bourbon, travaillent à la deſtruction l'une de l'autre?
„ Outre cela, ajoutoient-ils encore, quand
„ les réflexions, que le tems ne manque
„ jamais de produire, auront calmé les
„ premiers mouvemens du reſſentiment
„ de l'Eſpagne; qui peut raiſonnablement
„ penſer, que Leurs Maj. Cath., dans
„ le deſſein qu'Elles ont de procurer un
„ établiſſement en Italie à l'Infant Dom
„ Carlos, préfereront l'Alliance de l'Em-
„ pereur à celle du Roi leur Neveu, &
„ ſe perſuaderont que le premier aura
„ plus à cœur leurs intérêts que l'autre?
„ Certainement, continuoient de dire les
„ mêmes perſonnes, ce ſeroit un phéno-
„ mène

,, mène nouveau en matiere de politique, ,, de voir la Maiſon d'Autriche travailler ,, à accroitre la puiſſance de la Maiſon ,, Royale d'Eſpagne, & le Roi Très-Chrè- ,, tien mettre obſtacle à un ſemblable ,, projet. Mais cet eſpece de prodige eſt ,, bien éloigné d'arriver. Et qui ne voit ,, en effet, que la diſgrace du Duc de ,, Bourbon, doit ètre regardée comme le ,, prélude certain d'une prochaine recon- ,, ciliation des deux Couronnes de Fran- ,, ce & d'Eſpagne? N'eſt-il pas même ,, public, que cette diſgrace procede prin- ,, cipalement de la ſatisfaction qu'on a ,, voulu donner à Leurs Maj. Cath., en ,, ôtant le Miniſtere à ce Prince, qu'El- ,, les regardoient comme l'auteur de la ,, rupture du mariage de la Princeſſe leur ,, fille, avec le Roi de France? Or cet ,, obſtacle, qui paroiſſoit le plus grand, ,, étant applani, ne s'enſuit-il pas natu- ,, rellement un renouvellement d'intelli- ,, gence entre les deux Cours de Verſail- ,, les & de Madrid? Et le Prélat, qui, ,, dans la premiere, eſt à préſent à la tête ,, des Conſeils, & qui paſſe pour ancien ,, partiſan de l'Eſpagne, donnera-t-il, ,, en bonne foi, au Roi Très-Chrétien, ,, celui de s'éloigner de plus en plus du

,, Roi ſon Oncle, & de préferer l'Alliance des Princes Proteſtans à celle des Catholiques ? Concluons donc, que le Traité d'Hanover, dont on affecte ſi fort dans l'Europe de vanter la Puiſſance & les Partiſans, eſt établi ſur des fondemens peu ſolides: qu'il unit en apparence des Puiſſances, qui ont autant de raiſon que d'intérêt à ſe méfier les unes des autres: & qu'enfin, dans l'incertitude où ces Puiſſances doivent être, de la réſolution que peut prendre à tout moment la France, d'abandonner leur Alliance, il eſt bien plus vraiſemblable qu'elles redoubleront leurs égards pour Sa Maj., quand elles la verront unie avec l'Empereur, que de penſer qu'elles feront de cette Alliance un motif pour lui déclarer la guerre".

L'Imperatrice de Ruſſie affectoit en toutes choſes, avec raiſon, de ſe conformer aux maximes du feu Empereur ſon Epoux: & comme ce Prince avoit prétendu, ſur la fin de ſon regne, avoir autant de ſujet de ſe plaindre † de la Cour

† Pour mettre le Lecteur au fait de tout ce qui s'eſt paſſé ſur cet article, on a inſeré à la fin

Cour Britannique, que celle-ci de son côté, paroissoit offensée des desseins quelle attribuoit à ce Monarque; Sa Majesté Imperiale, prévenue depuis long-tems contre la Maison de Brunswick, & ressentant d'ailleurs vivement la démarche que le Roi d'Angleterre avoit faite depuis peu, d'envoyer une Escadre dans la Mer Baltique, crut sa gloire intéressée à faire connoître dans cette circonstance à toute l'Europe, combien ses résolutions étoient indépendantes des mesures que ce Monarque paroissoit prendre pour les traverser. Cette disposition, jointe à l'habileté avec laquelle le Comte de Rabutin sut en profiter, & faire valoir à cette Princesse le zele de l'Empereur pour ses intérêts, la déterminerent à conclurre l'Alliance qu'il étoit venu lui proposer †.

Quoi-

fin de ce volume, dans les *Pieces Justificatives N°. XX. XXI. & XXII.* le Mémoire du Ministre du Czar à Londres; la réponse qui y fut faite; & le Plan de Paix entre la Russie & la Suede, concerté entre le Baron de GOERTS & Mr. OSTERMAN, qui servira d'éclaircissement à certains faits rapportés dans la dite Réponse.

† On en trouvera le Traité à la fin de ce volume, *Pieces Justificatives N°. XXIII.*

Quoique l'Imperatrice de Russie parût entrer par ce Traité dans toutes les vues de l'Empereur, elle ne laissa pas de faire insinuer à ce Prince, qu'elle ne prétendoit point se mêler des troubles qui pouvoient s'exciter au sujet de la Compagnie d'Ostende : & comme Sa Maj. étoit instruite de la ferme résolution que les deux Puissances Maritimes avoient prise, d'en obtenir l'abolition à quelque prix que ce fût; Elle estima, en s'unissant à l'Empereur, devoir par ce sage ménagement pour la Hollande, lui ôter tout prétexte de se plaindre : & la Cour de Vienne ne parût point prendre cette précaution en mauvaise part.

Les partisans de cette Cour & de celle d'Espagne firent grand bruit de cette Alliance; & ils s'attacherent fort à représenter aux Electeurs Cath., qu'elle faisoit entierement pancher la balance du côté du Traité de Vienne, afin de les déterminer à accéder à ce Traité. Leurs sollicitations ne furent point inutiles : car, soit que ces Princes fussent effectivement persuadés de ce qu'on leur disoit, ou, ce qui est encore plus vraisemblable, que leur déference pour la

Cour

Cour de Vienne, ne leur permît pas de resister plus long-tems aux pressantes instances qu'elle employoit; ils consentirent à faire chacun une convention particuliere avec l'Empereur, par laquelle ils s'engageoient à ne point prendre parti contre la Maison d'Autriche & ses Alliés : à fournir à Sa Maj. Imp., en cas de besoin, un certain nombre de troupes au moyen des subsides qu'elle devoit leur payer : mais principalement, à maintenir la Pragmatique-Sanction que l'Empereur venoit d'établir. C'étoit ce dernier article qui sembloit le plus interesser ce Monarque, & à l'affermissement duquel il dirigeoit presque toutes ses démarches. Mais malgré toutes les mesures qu'il avoit prises pour rendre l'ordre de sa succession inébranlable, il a falu que son auguste fille lui ait assuré ce caractere au prix de quelques sacrifices *.

Quelqu'avantageuse que fut l'alliance que l'Empereur venoit de conclurre avec la Russie par les secours qu'il en pouvoit tirer, soit en cas de guerre contre les

* La cession de la *Silesie* au Roi de Prusse; celle du *Vigevanasque* &c au Roi de Sardaigne; & celle des Duchés de *Parme* & de *Plaisance* à l'Infant Dom Philippe.

les Turcs, soit que dans la conjoncture présente, les alliés d'Hanover voulussent l'attaquer; Sa Majesté Imp. se flattoit encore de faire servir cette Alliance à l'exécution de plusieurs autres projets.

La Suede, que ce Monarque avoit toujours en vue de gagner, étoit sur le point d'assembler une Diete; & on prévoyoit qu'elle seroit divisée en deux partis, savoir celui de la Cour, & celui du Duc d'Holstein. Il paroissoit vraisemblable, que le premier favoriseroit l'Accession au Traité d'Hanover, & que celui du Duc d'Holstein pancheroit au contraire du côté du Traité de Vienne. Comme il étoit très-important pour l'Empereur, que ce dernier contrebalançat dans les Etats, l'ascendant que l'autre tenteroit infailliblement de prendre; & que même il pût gagner une supériorité, qui le rendit en quelque façon maître des déliberations de la Diete; Sa Maj. Imp. se flattoit, que son union avec l'Imperatrice de Russie serviroit beaucoup à produire cet effet.

Ce n'étoit pas le seul avantage que l'Empereur se proposoit de recueillir de son Alliance avec cette Princesse: il entrevoyoit

trevoyoit qu'elle lui en procureroit un autre, qui ne lui paroissoit pas moins important. La Republique de Pologne montroit un vif ressentiment de la protection publique, que le Roi de Prusse (1) avoit accordée aux Protestans de *Thorn*, & aux autres Evangeliques qui habitoient en Pologne; & selon les apparences, elle méditoit de prendre quelque résolution violente contre lui, dans la prochaine Diete qui devoit se tenir à *Grodno* (2). Ce Monarque, qui n'ignoroit

(1) Ce Prince avoit plusieurs fois écrit au Roi de Pologne en leur faveur; & il en usa de même envers les Rois de France, d'Angleterre, de Suede & de Dannemarck, pour les exhorter, comme garants du Traité d'*Oliva*, Article II. Paragraphe 3. Article XXXV. Paragraphe 1. à interposer leurs bons offices, pour qu'on cessât de donner atteinte en Pologne, aux privileges qui étoient accordés par ce Traité aux Protestans. Il écrivit aussi pour le même sujet au Czar PIERRE le Grand.

(2) L'ouverture de cette Diete se fit le 28. Septembre, & elle dura jusqu'au 9. Novembre suivant. Elle ne parut occupée que de faire casser l'élection que les Etats de *Courlande* avoient faite du Comte MAURICE de Saxe, à présent Maréchal Général des Armées du Roi Très-Chrétien, pour succéder à leur Duc

roit point les desseins de la Republique, prenoit d'avance ses mesures, pour empêcher qu'ils n'eussent des suites; & dans cette vue il faisoit proposer à la Cour de Russie, de former une Alliance qui tendit à la sureté des deux Etats. L'Empereur étoit instruit de ce qui se passoit,

Duc *Ferdinand* KETTLER, dernier de cette Maison; sans aucun égard, ni pour le Roi de Pologne, pere de ce Comte, qui sans doute eût été bien aise de lui procurer un semblable établissement; ni pour l'Imperatrice de Russie, qui, de contraire qu'elle avoit d'abord été à cette élection, y devint ensuite favorable, ni pour le mérite personnel du nouvel élu, qui lui avoit attiré l'estime des Courlandois, & qui le rend aujourd'hui l'objet de celle de toute la France. Les démêlés de la Republique avec le Roi de Prusse, au sujet de la protection qu'il accordoit aux Protestans de Pologne, furent aussi agitées dans cette Assemblée, avec tant d'animosité & de ressentiment, qu'on en vint jusqu'à prescrire un terme à ce Monarque; pour donner à la République la satisfaction qu'elle croyoit être en droit d'exiger de lui. On peut voir la lettre du 27. Nov., que le Regent de la Couronne DEMBOUSKI remit, de la part de la Diete, au Baron SCHWERIN Ministre de Sa Maj. Prussienne; & enfin on y prit des résolutions très-vives contre le Nonce du Pape SANTINI, dont la République de Pologne paroissoit fort mécontente.

ſoit, & il s'attendoit que l'Imperatrice Catherine, le mettant de part dans les négociations ſecrettes qui s'entamoient entr'elle & Sa Maj. Pruſſienne, lui fourniroit par là bien des moyens, de détacher peu à peu ce Monarque de la Ligue d'Hanovre; l'eſperance de la diviſer, dans le tems qu'elle paroiſſoit la plus unie, le flattoit infiniment. Mais pendant qu'on s'applaudiſſoit à Vienne, d'avoir bien-tôt occaſion de faire éclorre des événemens ſi avantageux, il s'en paſſoit d'autres à la Cour d'Eſpagne, dont il eſt à propos de parler.

Quelque préciſes que paruſſent les aſſurances que l'Amiral Jennings avoit données aux Gouverneurs Eſpagnols, des vues pacifiques avec leſquelles il parcouroit les côtes d'Eſpagne, Leurs Maj. Catholiques étoient bien éloignées de les croire ſinceres. Parfaitement inſtruites des ſecrets deſſeins que la Cour de Londres avoit, d'intercepter les Gallions aux Indes par l'Eſcadre de l'Amiral HOSIER, ou en Europe par celle de l'Amiral JENNINGS, Elles regardoient comme une inſulte, & un vrai acte d'hoſtilité, ce qu'il plaiſoit à cet Amiral de qualifier de promenade. Le vif

vif reſſentiment qu'Elles marquoient de cette démarche, s'accrut encore infiniment, lorſqu'Elles apprirent par un vaiſſeau qui arriva des Indes à Cadix le 24. Septembre, que l'Eſcadre Angloiſe s'étant préſentée devant *Porto-Bello*, on avoit fait demander à l'Amiral Hoſier, dans quel deſſein il étoit venu ſur cette côte? A quoi il avoit répondu le lendemain, que c'étoit par ordre du Roi ſon Maître, pour convoyer le vaiſſeau Anglois licencié, qui étoit avec les Gallions : que ſur cela on avoit envoyé ce vaiſſeau à ce Commandant, dans l'eſperance qu'après avoir obtenu ce qu'il deſiroit, il prendroit le parti de ſe retirer, & de laiſſer l'entrée & la ſortie du port libre : mais que bien loin, ajoûtoit la relation, de prendre cette reſolution, cet Amiral tenoit *Porto-Bello* ſi étroitement bloqué, qu'il n'y pouvoit entrer ni ſortir une ſimple barque, qui ne fût viſitée par ſon ordre.

Une inquiſition ſi exacte, dévoilant de plus en plus à Leurs Maj. Cath. le véritable motif de l'envoi de l'Eſcadre Angloiſe aux Indes, Elles ſouffroient impatiemment de ne pouvoir en tirer raiſon ; & il eſt certain qu'Elles auroient

dès-lors rompu entierement avec l'Angleterre, si les moyens de faire repentir cette Couronne de ce qu'on qualifioit à Madrid de manque de bonne foi de sa part, & même de perfidie, eussent été proportionnés à la vivacité du ressentiment qu'on en marquoit. Ce qui servoit un peu à adoucir le dépit que cette impuissance causoit, fut de savoir, que par les soins du Gouverneur de Porto-Bello, & du Président de *Panama*, on avoit fait transporter le Trésor des Gallions à *Las Cruzes*, petite ville à dix lieues dans les terres; d'où il pouvoit encore, en cas de besoin, être porté facilement à Panama, comme cela arriva: & que d'un autre côté, *Dom Antonio* SERRANO, qui commandoit la flottille, après l'avoir heureusement conduite de la *Vera-Cruz* à la *Havane*, y avoit mis en sureté l'argent & les marchandises dont elle étoit chargée.

C'étoit effectivement un avantage considérable, qu'on eût évité par ce moyen, le chagrin de voir tomber tant de richesses entre les mains des Anglois: mais à la satisfaction près, d'avoir fait avorter leur dessein, on se trouvoit toujours

jours dans la même indigence en Efpagne. L'efperance d'y faire conduire par l'Amiral CASTAGNETTA tous ces Tréfors difperfés qu'il étoit allé cherché, étoit fort balancée par la crainte, qu'ils ne devinffent enfin la proye de quelque Efcadre Angloife : & plus les befoins & les repréfentations de la Cour de Vienne fe multiplioient ; plus on paroiffoit piqué des obftacles, qui empèchoient de fatisfaire les uns & les autres.

Milord Harrington, qui éclairoit de près tout ce qui fe paffoit alors à la Cour d'Efpagne, ne laiffoit point ignorer à la fienne, ni à celle de France, l'heureux effet des mefures qu'elles avoient prifes de concert, pour ôter à l'Empereur & à Leurs Maj. Cath., un moyen fi efficace d'exécuter les vaftes projets qu'on leur attribuoit ; & l'Angleterre, qui avoit intérêt à les faire regarder comme tels, s'en fervoit utilement pour tenir l'efprit timide & irréfolu du Cardinal de Fleury, dans fa dépendance.

La fenfibilité extrême de ce Cardinal, pour tout ce qui pouvoit affoiblir la haute opinion qu'il vouloit qu'on eût

de ſa capacité, & ſa paſſion, par conſéquent, de paroître eſtimé dans toutes les Cours, cauſoit à ce Miniſtre, ſur-tout dans le tems dont je parle, qui étoit le commencement de ſa puiſſance, une inquiétude & des angoiſſes, qui ſe remarquoient clairement dans ſes lettres. Il vouloit avoir la gloire de reconcilier les deux Couronnes; & l'attente univerſelle où il voyoit qu'on étoit, que cette réunion feroit ſon ouvrage, augmentoit encore ſon empreſſement à la terminer, & à ſignaler par là ſon miniſtere: mais en même tems, les terreurs paniques que lui donnoit l'Angleterre, de l'attachement de la Reine d'Eſpagne pour l'Empereur, & des projets de cette Princeſſe, l'allarmoient étrangement. Le Cardinal craignoit, qu'en laiſſant entrevoir trop de complaiſance & de bonne volonté à Sa Majeſté Catholique, Elle ne s'en ſervît que pour travailler de concert avec l'Empereur, à le rendre ſuſpect à l'Angleterre: & de ce ſoupçon procedoient, je ne ſai combien de petites tentatives, & de demi-confidences de ſa part en Eſpagne, pour éclaircir ſes doutes. Mais bien loin de lui procurer cette ſatisfaction, elles ne

ſervoient

ſervoient, au contraire, qu'à mettre la Reine d'Eſpagne autant en garde contre les pieges qu'il vouloit lui tendre pour la brouiller avec l'Empereur; qu'il paroiſſoit occupé de ſon côté à éviter ceux dont cette Princeſſe ſongeoit peut-être à faire uſage, pour produire le même effet entre l'Angleterre & lui. La diſgrace du Pere Bermudez qui étoit le fruit de la fauſſe démarche qu'il avoit faite, augmentoit encore la crainte qu'il avoit des ſuites du reſſentiment de la Reine; & en lui ôtant toute eſperance de faire entrer le Roi d'Eſpagne ſeul dans les ſinuoſités de ſa politique, elle le reduiſoit ſouvent à ne ſavoir à qui s'adreſſer, pour derober à la connoiſſance de l'Angleterre ſes operations pour la reconciliation. Cette Puiſſance les obſervoit de près; & quoiqu'elle offrît de les favoriſer, elle avoit néanmoins raiſon de craindre, que leur trop prompt ſuccès ne la livrât tout-à-coup aux ſuites du reſſentiment des deux Cours de Vienne & de Madrid. Dans cette appréhenſion elle preſſoit vivement le Cardinal de Fleury, de mettre fin à des avances, & à une déference pour l'Eſpagne, qui n'aboutiſſoient, ſelon elle,

S 3 qu'à

qu'à donner lieu à la Reine d'Espagne & à l'Empereur de s'en prévaloir, pour rendre la bonne foi de la France suspecte à ses Alliés.

Mr. *Horace* WALPOLE, Ambassadeur d'Angleterre, ne cessoit de tenir ce langage au Cardinal; & de lui représenter, que c'étoit par la fermeté seule qu'il faloit venir à bout, de détacher l'Espagne des intérêts de la Maison d'Autriche; & qu'on n'y réussiroit qu'autant qu'on ôteroit à Leurs Maj. Imp. & Catholique la plus legere esperance, de parvenir à séparer la France de ses Alliés. Le même Ministre faisoit aussi extrêmement valoir les grands armemens de l'Angleterre, pour faire avorter dans le Nord, comme dans le Sud, tous les projets de la Cour Imp.: & il laissoit ensuite au Cardinal à juger, combien le Roi son Maître avoit lieu de compter sur la reconnoissance du Roi Très-Chrêtien: & à quel point l'intelligence & l'amitié qu'on verroit en Europe regner entre ces deux Monarques, pouvoit contribuer à y accroître le nombre de leurs alliés; à confirmer la Hollande dans les favorables dispositions où elle venoit d'entrer; & à affermir celles

du

du Roi de Pruſſe, qui commençoient à être aſſez chancelantes.

Le goût du Cardinal le portoit à entâmer pluſieurs Négociations ſecrettement; & il croyoit trouver en lui des reſſources infinies pour les faire réuſſir. Je n'entrerai point ici dans l'examen, ſi ſon opinion étoit bien ou mal fondée: c'eſt aux divers Miniſtres avec qui il a été en rélation d'en juger. Je me contenterai ſimplement de dire, que dans la circonſtance préſente, après avoir très-amplement, & fort inutilement déployé en Eſpagne, & peut-être auſſi à Vienne, tous les reſſorts de ſa politique; les vives inſtances du Miniſtre Anglois, pour qu'il ſe decidât, & ceſſât enfin de mettre ainſi de toutes parts ſa bonne volonté à l'encan, parurent l'avoir entierement déterminé, à regler déſormais ſon union avec la Cour de Londres, ſur le modele de celle que l'Eſpagne entretenoit avec la Cour de Vienne.

Cette réſolution de ſa part étoit attendue avec impatience en Angleterre: car quoi qu'on eût eu grand ſoin d'y repandre, après la diſgrace du Duc de Bourbon, que le Cardinal ſeroit encore

plus fidele que ce Prince aux engagemens que la France avoit pris par le Traité d'Hanover; le public n'en paroiſſoit pas plus diſpoſé à ajoûter foi à de ſemblables bruits : il lui ſembloit au contraire, qu'on ne pouvoit trop ſe méfier des maximes de politique d'un Cardinal. Les Anglois, preſque toujours diviſés, en pluſieurs partis; aſſez mal diſpoſés ordinairement en faveur du Miniſtere, & outre cela prévenus, qu'un Prêtre Papiſte médite ſans ceſſe chrêtiennement contr'eux quelque réſolution ſanguinaire ; auguroient des changemens qui étoient ſurvenus en France, ſelon leurs differentes façons de penſer : & comme dans ce tems-là, le crédit du Chevalier *Robert* WALPOLE, depuis Comte d'ORFORT, commençoit à former contre lui l'orage qui a éclatté depuis ; le grand nombre d'envieux que ſa faveur & ſa puiſſance rendoient auſſi ſes ennemis, cenſuroient ouvertement le nouveau ſyſtème de politique qu'il ſuivoit, de s'unir ſi étroitement avec la France, dans un tems ſur tout, où il pouvoit facilement profiter, ſelon eux, de la méſintelligence de cette Couronne avec l'Eſpagne, afin de tirer

tirer de celle-ci de nouveaux avantages pour le commerce de l'Angleterre. Ils trouvoient encore également imprudent, de se séparer de l'alliance de l'Empereur, uniquement pour servir, disoient-ils, le ressentiment d'une branche de la Maison de Bourbon contre l'autre; & de s'exposer par cette démarche à rester sans alliés, si ces deux branches venoient à se réunir. Ils prétendoient enfin, que dans le soupçon qu'on avoit, que l'Empereur & le Roi d'Espagne favorisoient le Prétendant, & vouloient exciter quelque révolution en Angleterre; c'étoit la plus grossiere illusion, de compter sur le secours de la France & sur le zele d'un Cardinal, pour dissiper de tels projets.

L'intérêt du ministere Anglois étant donc, de détruire les impressions désavantageuses que de semblables discours formoient dans le public; ceux dont ce Ministere étoit composé, souhaittoient ardemment, que le Cardinal de Fleury fit voir par quelque démarche, la sincerité & la fermeté de sa résolution, de se tenir uni l'Angleterre; & quand ils eurent appris par Monsieur Horace Walpole, qu'il s'y étoit enfin déterminé

ils ſe hâterent de le faire promptement connoître à l'Eſpagne & au public. Le premier éclat qui en ſervit de preuve, fut l'ordre que reçut Milord Harrington, par le retour du Courier que la Cour d'Eſpagne l'avoit prié de dépêcher au ſujet de l'arrivée de l'Eſcadre d'Angleterre, de préſenter à Sa Majeſt. Cath. le Mémoire qu'on trouvera à la fin de ce volume †.

Leurs Maj. Cath. furent autant offenſées de tout ce que contenoit ce Mémoire, que du ſtile dont il étoit composé. Elles ne pouvoient ſur-tout tolerer, que le Roi d'Angleterre prétendît leur faire croire, que c'étoit le pur effet des vents qui avoit conduit l'Eſcadre Angloiſe ſur les côtes d'Eſpagne; & que ce Monarque voulut ſe ſervir d'une raiſon auſſi frivole, pour cacher les véritables deſſeins qu'il avoit eus, en l'y envoyant. Elles n'étoient pas moins bleſſées, que S. Maj. Britannique traitât d'infraction, les ſages & néceſſaires précautions qu'elles prenoient, pour arrêter le Commerce illicite & frauduleux des Anglois aux Indes; & qu'Elle prétendît une

† *Pieces Juſtificatives* N. XXIV.

une satisfaction sur cet article, & sur celui de l'arrêt du Duc de Ripperda, que le Roi d'Espagne se croyoit au contraire en droit de demander. Pour l'obtenir donc par des moyens plus efficaces que celui de refuter des Mémoires, Leurs Majestés Cath. communiquerent tout ce qui venoit de se passer au Comte de Könikseg, & le presserent en même tems, de solliciter l'Empereur, d'entrer dans les justes raisons qu'Elles avoient, de reprimer le ton de hauteur que l'Angleterre prenoit avec Elles, & de se venger de l'espece de loi, que cette Couronne sembloit vouloir leur imposer.

Le Ministre Imperial, qui étoit bien instruit que sa Cour, en desirant de mettre de plus en plus l'Espagne dans sa dépendance, ne souhaittoit pas moins d'éviter la guerre, suivit exactement cet esprit dans les conferences qu'il eut avec le Marquis de la Paz, & même avec Leurs Majestés Cath.. Il entra en apparence dans les sentimens du Roi & de la Reine d'Espagne : il alla même jusqu'à promettre, que l'Empereur employeroit toutes ses forces pour procurer à Leurs Majestés Cath. une satisfac-

tion éclatante des juſtes ſujets de plainte qu'Elles avoient contre l'Angleterre : mais il repreſenta en même tems, que la ſaiſon déja avancée, & les alliances que l'Empereur ménageoit, ne permettoient point de prendre une reſolution trop prompte ; & qu'il étoit par conſéquent plus ſage de diſſimuler, juſqu'à ce que les alliances conclues, & les Gallions arrivés, miſſent Leurs Majeſt. Imp. & Cath. en état d'humilier efficacément la fierté Angloiſe.

Tant de prudence n'étoit guere du goût de la Cour d'Eſpagne : mais la ſituation où elle s'étoit miſe, ne lui permettoit point d'agir ſeule contre l'Angleterre ; & encore moins de paroître ſe méfier des intentions de l'Empereur. Il fallut donc faire ſemblant de goûter les propoſitions du Comte de Könikſeg, quelques peu ſatisfaiſantes qu'elles paruſſent : & pour ſe dédommager un peu de cette complaiſance, on ordonna au Marquis de la Paz, de répondre au Mémoire de Milord Harrington, d'une maniere qui lui fit ſentir, & au Roi ſon Maitre, la ferme réſolution où étoient Leurs Maj., de ne pas ſouffrir plus long-tems, que l'Angleterre, ſur des

faits

faits ſuppoſés ou des infractions imaginaires, continuât d'en faire de réelles, & de donner ainſi atteinte aux égards qui étoient dûs à Leurs Maj. & à la dignité de leur Couronne. On trouvera à la fin de ce volume * la Lettre de ce Miniſtre, avec une déclaration de la ville de la Trinidad dans l'Isle de Cuba, au ſujet de l'arrivée de l'Eſcadre Angloiſe à *Porto-Bello*.

Mais ni la Lettre, ni la Déclaration qui l'accompagnoit, ni même certains avis de *Dom Antonio Serrano* Chef d'Eſcadre, & de quelques autres particuliers qui diſoient preſque les mêmes choſes, n'apprenoient rien de nouveau à Milord Harrington. Il n'ignoroit point à quel deſſein le Roi ſon Maître avoit envoyé les deux Eſcadres, dont l'Eſpagne ſe plaignoit ſi amérement : mais comme on n'avertit pas d'avance celui à qui l'on veut porter quelque coup, de s'en garantir, il n'avoit garde de donner des éclairciſſemens qui auroient produit cet effet. D'ailleurs ce Miniſtre vouloit juſtifier de bonne heure, les meſures qu'on avoit priſes pour s'empa-
rer

* *Pieces Juſtificatives N°. XXV. & XXVI.*

rer des Gallions ; & il falloit, par conséquent, que beaucoup de plaintes & de recriminations, bien ou mal fondées, fissent illusion au public ; qu'elles lui persuadassent, que c'étoit l'Espagne qui refusoit de donner satisfaction au Roi d'Angleterre ; & qui forçoit en quelque maniere ce Monarque, de se procurer par la voye des armes, ce qu'il avoit vainement tenté d'obtenir par celles des représentations.

Malgré toute la vivacité & l'aigreur qui regnoit dans les écrits qu'on répandoit de part & d'autre, on ne laissoit pas de travailler, par l'entremise des Nonces, à changer ces dispositions en de plus favorables ; & sur tout à détacher la France de l'Angleterre. L'Empereur & Leurs M. Cath. jugeoient avec raison, que c'étoit le principal, & même l'unique moyen d'anéantir la Ligue d'Hanover : & si, dans le tems où le ressentiment du renvoy de l'Infante étoit le plus vif, on avoit d'abord marqué beaucoup d'égards pour l'Angleterre, & encore plus d'empressement de la gagner ; la froideur avec laquelle cette fiere Couronne avoit reçu de semblables avances,

avances, ne permettoit plus de les continuer.

Outre cela, la Cour de Vienne étoit persuadée, que les Anglois ne se départiroient jamais, sur tout depuis l'accession de la Hollande au Traité d'Hanover, de demander l'abolition de la Compagnie d'Ostende; & elle se flattoit que la France, moins vive sur l'article du Commerce que les deux Puissances Maritimes, & d'ailleurs gouvernée par un Cardinal, écouteroit plus facilement les propositions pacifiques qu'on lui feroit. Pour tâcher donc de pénétrer les dispositions de cette Couronne, l'Empereur consentit que l'on fit usage en Espagne, comme il faisoit de son côté à Vienne, des bons offices des Nonces; & bien instruit par le Comte de Könikseg, que Mr. Aldobrandini, qui residoit à Madrid, étoit à l'abri de tout soupçon de partialité en faveur de la France, il ne craignoit point que ce Ministre fit aucune démarche, qui ne fût auparavant bien méditée, & soigneusement dirigée par le Comte de Könikseg.

L'union d'une branche de la Maison de Bourbon avec celle d'Autriche, la séparation de celle-ci d'avec l'Angleterre,

&

& l'alliance de cette Couronne avec la France, étoient en vérité, tout-à-fait ſemblables à certaines intrigues de galanterie, que quelque mouvement de jalouſie & de dépit a formé ; mais qui laiſſe cependant une ſecrette pente dans les perſonnes qui ſe ſont auparavant aimées, à reprendre les mêmes ſentimens au moindre éclairciſſement. De cette diſpoſition, que les deux Ligues de Vienne & d'Hanover remarquoient dans leurs nouveaux amis, naiſſoit autant d'inquiétude, que de méfiance, ſur les démarches que ceux-ci pouvoient faire. On vouloit de part & d'autre, tout voir, tout éclairer, tout approfondir ; & ce qui, ſans doute, eſt très-ſingulier, les divers Alliés prétendoient preſque perſuader au Public, que toutes ces précautions étoient des preuves convaincantes de leur parfaite intelligence.

Celle qui ſubſiſtoit encore entre l'Eſpagne & l'Angleterre, quoique très-languiſſante & très foible, ne laiſſoit pas de donner lieu à Sa Maj. Britannique de faire de tems en tems quelque propoſition au Roi d'Eſpagne. Milord Harrington eut ordre de ſonder de nouveau, ſi Sa Maj. Cath. ſeroit diſpoſée à engager

gager l'Empereur, de consentir que la Compagnie d'*Ostende* fût transferée à *Trieste*; afin d'épargner à ce Monarque par cette translation, le désagrément de revoquer tout-à-fait l'Octroi qu'il avoit accordé; & que cependant les Puissances Maritimes obtinssent aussi de leur côté, l'abolition d'un établissement si contraire au commerce de leurs sujets.

Milord Harrington travailla donc pendant quelque tems, de concert avec Mr. WANDERMEER, Ambassadeur d'Hollande, à faire goûter ce projet à la Cour d'Espagne; pendant que Mr. de St. SAPHORIN agissoit dans le même esprit à Vienne. Mais malgré les soins de ces Ministres, à faire valoir dans cette occasion l'attention que le Roi leur Maître & les Etats Généraux avoient, de ne rien exiger de l'Empereur qui pût blesser sa délicatesse, & de chercher simplement un expédient qui satisfît tous les partis; on rejetta encore à Vienne leur proposition, sans offrir autre chose, que quelque limitation au commerce de la Compagnie d'Ostende, qui fut aussi mal reçue à son tour en Angleterre & à la Haye, que l'idée de

de la translation l'avoit été à Vienne & à Madrid.

Cependant l'Empereur & le Roi d'Espagne, pour éviter que l'on n'attribuat à leur resistance la guerre qu'elle pouvoit allumer, & conformément aux vues qu'ils avoient toujours, d'entamer pour leurs fins particulieres une Négociation secrette avec la France, firent quelques ouvertures à cette Couronne; tendantes à proposer de nouveaux moyens pour regler le commerce de la Compagnie d'Ostende, d'une maniere qui ne fit plus d'ombrage aux Puissances Maritimes: Mais Elles persisterent à n'en vouloir admettre aucun qui laissât subsister cette Compagnie, & les tentatives des Cours de Vienne & de Madrid, n'eurent aucun succès.

Il n'en fut pas de même des secrettes Négociations du Comte de SECKENDORF à la Cour de Berlin. Elles réussirent bien mieux; & ce Ministre, après bien des allées & des venues, parvint enfin à conclurre un Traité (*) entre l'Empe-

(*) A la fin de ce volume *Pieces Justificatives* N°. *XXVII.* Il fut tenu si secret, que tout ce qui y avoit rapport a été ignoré, non seulement du public, mais même des propres

l'Empereur & le Roi de Prusse, qui fut signé le 12. Octobre 1726.

On peut aisément juger, combien on fit valoir à Vienne & à Madrid, l'acquisition d'un tel Allié (car c'est ainsi qu'on l'y qualifia d'abord); & à quel point les Rois d'Angleterre & de France, furent étonnés de la résolution qu'avoit prise Sa Maj. Prussienne. Elle fut bientôt instruite des differens bruits qu'on faisoit répandre à Vienne, à Paris & à Londres sur son changement; & pour en faire connoître la fausseté, Elle ordonna aux Ministres qu'Elle avoit dans ces deux dernieres Capitales, de déclarer à Leurs Majestés Très-Chrêt. & Britannique : que les engagemens qu'Elle venoit de prendre avec l'Empereur, n'étoient point contraires au Traité d'Hanover, & ne regardoient que ses intérêts particuliers, & ceux du Corps Germanique. Les deux Monarques parurent se contenter de cette assurance : c'étoit en effet le meilleur parti à prendre, puisqu'un mécontentement trop marqué

propres Ministres du Roi de Prusse. On ne garantit point la copie qu'on en donne, mais il y a apparence pourtant qu'elle peut être véritable.

qué de leur part, auroit vraiſemblablement achevé de rompre l'union, que la bienſéance vouloit que le Roi de Pruſſe conſervât encore avec eux.

Quelque tems avant la concluſion du Traité que le Comte de Seckendorf avoit ménagé, le Roi de Pruſſe, qui craignoit quelque ſuite des démèlés qu'il avoit avec la République de Pologne, avoit fait, comme je l'ai remarqué, quelques propoſitions à l'Imperatrice de Ruſſie, tendantes à former avec cette Princeſſe une Alliance défenſive pour leur commune ſureté. Elle parut les recevoir avec plaiſir : & il courut alors un bruit, que le Sr. * STAHL, premier Médecin du Roi de Pruſſe, qui étoit venu faire un voyage à Petersbourg, avoit été chargé du ſoin de faire, à ce ſujet, les premieres ouvertures. Peutêtre que le préſent qu'il reçut de Sa Majeſté Czarienne quand il prit congé d'Elle, & les marques de bienveuillance dont elle l'accompagna, établirent cette opinion. Quoi qu'il en ſoit, la négociation réuſſit, & le Comte de MAR-

DE-

* Il paſſoit pour le plus habile Chymiſte d'Allemagne.

DEFELDT, Miniſtre de Sa M. Pruſſienne, conclut à Petersbourg un Traité d'alliance défenſive, qui fut ſigné le dix Août 1726.

Par ce Traité, les deux Puiſſances ſe garantiſſoient mutuellement les Etats dont elles étoient en poſſeſſion, & regloient le ſecours qu'elles devoient ſe donner, en cas que l'une & l'autre fût attaquée. Elles ſe méfioient également des Polonois; & cette diſpoſition devint le principe de leur union. Le Roi de Pruſſe ne jugea pourtant point à propos de l'étendre, juſqu'à donner paſſage par ſes Etats aux troupes Ruſſiennes pour entrer en Allemagne, comme l'Imperatrice le deſiroit: il le refuſa conſtamment; & cette fermeté fut, ſans doute, le fruit des ménagemens que Sa Maj. Pruſſienne voulut conſerver pour les Rois d'Angleterre & de France, auxquels l'entrée des Troupes Ruſſiennes en Allemagne auroit paru fort ſuſpecte. Il y eut auſſi un article ſecret dans ce Traité, qu'on a placé à la fin de ce volume *, & qui ſervira de preuve de la

* *Pieces Juſtificatives*, à la ſuite du *N°. XXVII.*

la vérité de ce que j'ai rapporté, des vues de l'Imperatrice de Ruſſie en faveur du Duc d'Holſtein ſon gendre.

L'Archevêque d'Amida m'ayant dit, la veille du départ de St. Ildephonſe, de Leurs Maj. Cath. qu'Elles jugeoient à propos que je les ſuiviſſe à l'Eſcurial, & qu'Elles vouloient même me faire l'honneur de me parler; je m'y rendis deux jours après que la Cour y étoit arrivée; & ce fut encore avec le Marquis de la Roche que je logeai.

Ce vaſte & magnifique Monaſtere, où eſt la ſepulture des Rois d'Eſpagne, fut conſtruit par l'ordre de PHILIPPE II. en actions de graces de la victoire qu'il remporta ſur les François à la bataille de *St. Quentin*, le jour de *St. Laurent*; & cette action eſt peinte dans la voûte du grand eſcalier. On trouve dans differentes ſalles du Couvent, dans les appartemens du Roi & dans la Sacriſtie, un très-grand nombre de tableaux des meilleurs peintres d'Italie ou de Flandre; & on fait voir dans la Sacriſtie des ornemens très-riches, deſtinés pour le ſervice divin, qui ſe fait dans ce fameux Couvent avec beaucoup de majeſté & de Religion, par près de cent-cinquante

quante Religieux Hieronymites qui y habitent. Si le Dome de l'Eglife étoit peint, & répondoit à la magnificence du refte, rien ne manqueroit à la perfection de ce fuperbe Temple. La Chapelle deftinée à fervir de fepulture aux Rois, & aux Reines qui ont eu des enfans, & dont les corps font renfermés dans des urnes de marbre, ornées de bronze doré, ne cede en rien à la richeffe & à l'ornement qui fe remarque dans l'Eglife. On defcend à cette Chapelle par un efcalier de marbre, & toutes les murailles en font incruftées. Vers la fin des marches on trouve une porte, qui fert d'entrée à un chemin voûté & fouterrain, qui conduit à un autre caveau, où l'on enterre les Reines qui n'ont point eu d'enfans, & les Princes & les Princeffes de la Maifon Royale : comme on me dit, qu'on pouvoit facilement voir leurs corps, dont plufieurs s'étoient bien confervés, j'obtins du Pere Prieur, quoiqu'avec un peu de difficulté, la permiffion de fatisfaire à cet égard ma curiofité, & d'entrer dans ce caveau. J'y defcendis donc avec Dom Juan B. de Zuloaga; le Pere de Nyel, Sous-Précepteur des Infans; &

le

le Religieux qu'on nous avoit donné pour guide. On ne trouve dans cette region de la mort, d'autre lumiere que celle qu'on y porte : ainſi ce fut avec le ſecours des bougies, que nous avions priſes, que nous remarquames au fond du caveau un tableau du Crucifix, & les coffres fermant à clef, & poſés le long des murailles des deux côtés, ſur des eſpeces de tablettes garnies de drap ou de velours noir, où ſont les corps des Princes & des Princeſſes. Notre conducteur nous en ayant ouvert un aſſez grand nombre, nous y trouvâmes pluſieurs corps qui s'étoient très-bien conſervés, & entr'autres ceux du fameux * DOM JUAN D'AUTRICHE, qui gagna la bataille de LEPANTE, & du *Cardinal Infant*, frere du Roi PHILIPPE IV. Mais preſque toutes les autres n'offrirent à nos yeux que des oſſemens, † ou des lambeaux des habits ou des armes, avec leſquelles ils avoient

* *Iſte moritur .... dives & felix ..... alius moritur in amaritudine animæ abſque ullis opibus; & tamen ſimul in pulvere dormient, & vermes operient eos.* Job. c. 21. ℣. 23. & 25.

† *Æquat omnia cinis.* Senec. Ep. 91.

avoient été enterrés : triſtes débris de leur grandeur paſſée, & qui ne ſervent qu'à en faire connoître la fragilité * & le néant.

L'Infant de Portugal Dom EMMANUEL, qui étoit arrivé en Eſpagne depuis le mois de Mai, ſe trouvoit auſſi dans ce tems-là à l'Eſcurial ; & il logeoit dans la maiſon de campagne des Religieux Hieronymites. Ce Prince s'attiroit encore plus les reſpects & l'attachement d'un chacun par ſon affabilité, que par ſa haute naiſſance, & j'allois avec empreſſement lui faire ma cour. Il paroiſſoit recevoir cette aſſiduité de ma part avec bonté ; & c'eſt pendant ce voyage que j'eus le bonheur de m'attirer les marques de bienveuillance & de confiance, dont on verra dans la ſuite que S. A. R. m'a honoré. Le même Dom Gaſpard Giron †, qui avoit été la recevoir à *Alcala*, de la part de Leurs Maj., étoit chargé par leur

* *Quæ eſt vita veſtra ? vapor eſt ad modicum parens, & deinceps exterminabitur.* Jac. Ep. c. 4.

† Il étoit Majordome de Semaine, Grand Maréchal de Logis de la Cour, & Conſeiller de Cape & d'Epée, avec exercice dans le Conſeil des Indes.

ordre de la ſervir en qualité de Majordome, & de faire en même tems les honneurs de la Maiſon de l'Infant. C'étoit un ancien Courtiſan, qui avoit paſſé, me diſoit-il, toute ſa vie *à los pies de los Reyes*; & il racontoit avec autant de plaiſir les differents événemens du regne de CHARLES II., dont il avoit été témoin, que j'en avois de le mettre ſur ces matieres, & de l'entendre.

A la ſuite de l'Infant, étoit auſſi un Jeſuite nommé le Pere Caſtejon *, eſtimé, comme il le méritoit, de ce Prince, & de tous ceux qui le connoiſſoient, par ſa ſolide vertu, & par un déſintéreſſement qui accompagnè toujours une ſincere pieté.

La Cour qu'on alloit faire à l'Infant Dom Emmanuel; des promenades en caroſſe aux environs de l'Eſcurial, auxquelles ſuccedoient le ſoir, après le retour de Leurs Maj. de la chaſſe, quelques

* Il avoit aſſiſté le Roi Dom LOUIS I. à la mort, & ce Prince avoit en lui beaucoup de confiance.

Ce bon Religieux, quelques années après, mourut ſubitement à Madrid en prêchant, & fut, ſuivant toute apparence, voir clairement dans le Ciel, les vérités qu'il annonçoit avec tant de zele ſur la terre.

ques visites chez les Dames du Palais de la Reine, ou chez le Duc de LARCO, qui de tems en tems donnoit des concerts dans son appartement, faisoient tous les amusemens des Courtisans.

Le Comte de Königseg étoit le seul Ministre étranger qui avoit suivi la Cour. On lui avoit donné le logement que les Ambassadeurs de France occupoient ordinairement, dans les maisons Royales. Les autres Ministres étrangers ne venoient qu'en passant à l'Escurial, quand l'exigeoient les affaires dont ils étoient chargés; ou qu'à l'occasion du jour de la naissance de Leurs Majestés & des Princes, la Cour étoit ce qu'on appelle en Gala. Cette prédilection pour le Ministre Imperial étoit encore accompagnée de toutes les attentions les plus distinguées de la part de Leurs Maj., & par conséquent de toute la Cour, dont on trouvoit toujours une bonne partie chez lui.

Depuis la permission que la Cour de France m'avoit donnée, d'entrer au service du Roi d'Espagne, je ne me regardois plus que comme un Sujet de ce Monarque, ainsi je fréquentai à l'Escurial la maison du Comte de Königseg plus souvent, & plus librement que par le

 passé.

passé. Ce Ministre ignoroit cependant entierement ce qui me donnoit lieu d'en agir de la sorte ; car le parti qu'on m'avoit fait prendre n'étoit point encore public : & quoique par cette ignorance il restât toujours dans l'opinion, que j'étois un émissaire secret de la Cour de France, & que comme tel il m'observât, & me fît observer de près ; je puis dire à la louange de sa probité, que j'amais je n'ai remarqué dans sa maniere d'agir avec moi, rien qui sentit l'odieuse duplicité, à laquelle on verra que les Ambassadeurs de France ont eu recours, pour me traverser à la Cour d'Espagne : je veux dire d'affecter avec moi d'être de mes amis, pendant que pour plaire au Cardinal de Fleury, ils mettoient tout en usage pour me nuire. Une si basse politique ne compâtit point avec la candeur & la noble franchise Allemande : & ces deux qualités, jointes à toute la dexterité & à toute la pénétration possibles, formant le caractere du Comte de Könikseg ; il cherchoit à la vérité, en Ministre habile, à me mettre hors de portée d'exécuter les projets dont il me croyoit chargé, pour traverser les siens ; mais sans m'attaquer personnellement avec grossiereté, comme

ont

ont fait enſuite les Miniſtres de France. Les mèmes ménagemens pour moi ſe ſont ſoutenus tout le tems de ſon ſejour en Eſpagne ; c'eſt avec plaiſir que je rappelle ici la mémoire d'un procedé ſi digne de lui, & que je rends publiquement ce témoignage avantageux à ſa généroſité.

Quoique par les dernieres converſations que nous avions eues à St. Ildephonſe, l'Arch. d'Amida & moi, je ſuſſe à quoi m'en tenir ſur la commiſſion dont on vouloit me charger, je ne laiſſois pas de le voir aſſez frěquemment ; & c'étoit toujours en apparence, avec le même deſir de ſa part, que nous fuſſions unis enſemble d'une étroite amitié. Je répondois à ces ſentimens par une reconnoiſſance très-ſincere. Ma confiance en lui augmentoit à proportion des marques qu'il me donnoit de la ſienne : & comme tout cela ſe paſſoit ſecrettement entre nous, & que le plus ſouvent nous nous entretenions dans une eſpece de Chapelle, à côté du Chœur de l'Eſcurial, où les Moines tenoient leur Chapitre ; rien ne réveilloit l'attention du public ſur mon ſujet. La continuïté de mon ſejour à la Cour, ſervoit ſimplement à perſuader

aux Courtisans, qu'une secrette bienveuillance de Leurs Majestés, en étoit le principe; & à me procurer les agrémens qui sont toujours les fruits de cette opinion.

Quand nous nous étions séparés, l'Archev. d'Amida & moi, à St. Ildephonse, il m'avoit pressé de m'expliquer sur ce que je souhaittois qu'on m'accordât pour subsister; & de mon côté, je m'étois entierement remis sur cet article, à ce qu'il plairoit à Leurs Majestés de régler. Cette petite affaire étoit donc restée indécise; & mon désintéressement (j'ose le dire) me la faisoit regarder avec une indifference, qui n'étoit pourtant point proportionnée à mes besoins. Il sera aisé de se convaincre de ce que je dis, en considerant que depuis plus d'un an que j'étois en Espagne, je n'avois pas reçu la plus légere gratification de la Cour de France; & qu'indépendamment du refus de tout secours dont j'étois sûr de la part du Cardinal de Fleury, il ne convenoit plus, après le parti que j'avois pris d'entrer au service du Roi d'Espagne, de recevoir des bienfaits d'un autre Prince. Je ménageois donc les foibles ressources que la modicité de mon revenu

nu me donnoit, autant que ma ſituation l'exigeoit : mais elles s'épuiſerent enfin ; & les mille écus que j'avois été obligé d'emprunter de Mrs. *Brethous*, Banquiers à Madrid, étant preſque conſumés, je crus devoir ſurmonter la repugnance que j'avois eue juſqu'alors, de rappeller à l'Archev. d'Amida le ſouvenir de ce qu'il m'avoit dit à St. Ildephonſe ſur mes affaires particulieres, en le ſuppliant d'engager Leurs Maj. à déterminer ce qu'Elles vouloient m'accorder.

Ce Prélat alloit tous les ſoirs, comme je l'ai rapporté, dans l'appartement de la Reine : ainſi l'ayant attendu ſur ſon paſſage (car nous étions convenus qu'à l'Eſcurial, comme à St. Ildephonſe, j'éviterois de paroître ſouvent chez lui,) je lui repréſentai la ſituation embarraſſante où j'étois ; & je le priai de vouloir bien la faire connoître à Leurs Majeſt., afin qu'Elles euſſent la bonté d'y avoir quelque égard. Notre converſation ſe faiſoit dans une galerie en forme de tribune, qui va du cœur de l'Eſcurial à l'appartement de Leurs Maj. ; & il n'y avoit que peu de momens qu'elle étoit commencée, quand nous vimes venir à nous le Duc de Larco, le Marquis de

Valouze, & quelques autres perſonnes de la Cour. Leur préſence nous ayant interrompus, l'Archevêque me dit ſimplement en me quittant, qu'il tâcheroit d'exécuter dès ce ſoir même ce que je deſirois; & qu'il falloit que le lendemain matin je vinſſe chez lui, afin qu'il m'informât de ce qui ſe ſeroit paſſé. Je m'y rendis exactement à l'heure qu'il m'avoit preſcrite: mais au lieu d'une déciſion que j'attendois ſur ce qu'on vouloit m'accorder, on en revenoit toujours à me demander ce que je ſouhaitois.

Une telle queſtion, je l'avoue, m'étoit très-déſagréable; puiſqu'il me paroiſſoit tout-à-fait indécent, de marchander en quelque façon mes ſervices. Je la trouvois d'ailleurs fort inutile, puiſque c'étoit à Leurs Maj. de proportionner leurs bienfaits aux Emplois qu'Elles me deſtinoient. J'expoſai donc là-deſſus ma penſée à l'Archevêque; & j'ajoutai, que ne me trouvant point en état de faire en meubles & en équipages, (car je n'en avois que de louage,) la dépenſe qui étoit néceſſaire pour me pourvoir de ces differentes choſes, je ne pouvois me diſpenſer de demander une gratification qui m'en facilitât le moyen.

Le

Le Prélat entra avec amitié dans tout ce que je lui disois. Mais sur l'article des meubles, il me répondit : qu'il ne convenoit point, dans la circonstance présente, qu'il parût que j'en voulusse achetter, comme pour fixer mon sejour en Espagne : qu'il seroit tems de songer à cela quand j'y reviendrois : & qu'il falloit simplement exposer aujourd'hui, ce que je croyois qui me seroit nécessaire pour faire mon voyage ; qu'on vous accordera, ajouta-t-il, sans la moindre difficulté.

Reduit par cette réponse, à tenir un langage peu conforme au désintéressement que j'avois toujours montré ; & bien éloigné de me prévaloir de la disposition où on étoit de me faire plaisir, je ne savois presque ce que je devois dire à l'Archevêque ; & je lui faisois un calcul de ma dépense aussi exact, que si j'avois eu à lui rendre compte de l'usage de son revenu. Edifié de mon peu d'avidité : „ Vous parlez, me dit-il en riant, des „ postes, du louage d'un appartement „ dans un Hôtel à Paris, & d'autres „ semblables détails, comme si vous a„ viez à ménager la bourse d'un simple „ particulier. Soyez moins scrupuleux,

„ & ne craignez point, qu'en expoſant „ naturellement vos beſoins, on vous „ ſoupçonne de les multiplier pour vous „ enrichir. N'eſt-il pas juſte, puiſque „ Leurs Majeſtés Cathol. veulent que „ vous alliez en France, qu'Elles vous „ mettent en état de faire le voyage ſans „ déranger vos affaires ? Laiſſez donc „ là toutes vos délicateſſes ; & écrivez-„ moi ce ſoir une lettre, que je puiſſe „ montrer à Leurs Majeſtés. Demain ſu-„ rement, cette petite affaire ſera reglée".

N'ayant rien à repliquer à ce que ce Prélat me diſoit, je pris congé de lui, en le remerciant de la bonne volonté qu'il me marquoit ; & dès le ſoir, comme il me l'avoit ordonné, je lui écrivis le billet ſuivant, dont l'original ſe trouve dans les papiers qui m'ont été enlevés, & dont j'avois gardé une copie.

MONSEIGNEUR,

JE vous avoue ingénuement, que je ſuis plus embarraſſé de la propoſition que vous avez eu la bonté de me faire ce matin, au ſujet des appointemens qui peuvent m'être néceſſaires, tant pour mon voyage, que pour ma ſubſiſtance à Paris, que je ne le ſerois

serois de répondre à toute autre question. Ce qui concerne l'intérêt, est pour moi une matiere que je n'aime point à traiter ; & je m'estimerois fort heureux de pouvoir servir Leurs Maj. pour rien, & sans autre motif que celui de mériter leur bienveuillance. Puisqu'il faut cependant, MONSEIGNEUR, *obéïr à l'ordre que vous m'avez donné, j'aurai l'honneur de vous dire, que mille à douze cens Pistoles me semblent suffisantes, tant pour les frais de mon voyage, que pour me faire vivre pendant tout un an, dans l'état de bienséance & de modestie où il me convient d'être à Paris : & comme au bout d'un an, je me remettrai dans le courant des petits revenus que je me suis reservés en entrant dans l'état Ecclésiastique, & que j'ai presque tous pris d'avance pour cette année ; Leurs Maj. pourront, comme il est juste, supprimer dans la suivante, ce qui peut leur paroître de trop dans ce dont je crois avoir besoin pour celle-ci : mes revenus alors suppléeront à ce retranchement. Voilà*, MONSEIGNEUR, *tout ce que je puis dire sur cet article ; reglez-le donc après cela comme vous le jugerez le plus à propos : tout ce que vous ferez sera reçu de ma part avec une entiere satisfaction. Le feu Roi* LOUIS XIV. *m'avoit*

m'avoit donné à la mort de ma Mere, la moitié de ſes appointemens de Dame du Palais de feu Madame la Dauphine. Si Leurs Majeſtés croyent qu'il convient que je faſſe une démiſſion de cette penſion, pour que la reconnoiſſance que je dois avoir de ce bienfait, ne me gêne point dans les démarches que je pourrai avoir occaſion de faire dans la ſuite pour leur ſervice, j'exécuterai ſur le champ ce qu'il leur plaira de m'ordonner. J'ai l'honneur d'être &c.

A *l'Eſcurial* ce Jeudi au ſoir
14. *Novembre* 1726.

L'archevêque d'Amida, après avoir reçu ce billet, s'acquitta exactement de ce qu'il m'avoit promis; & dès la nuit du même jour, c'eſt-à-dire après être rentré chez lui, il m'en écrivit un * datté d'une heure après minuit, par lequel il m'apprenoit que Leurs Majeſt. m'avoient accordé mille piſtoles de gratification pour faire mon voyage. Cette nouvelle, qu'un de ſes Secretaires vint me donner le vendredi

* On le trouve ſpecifié avec la datte, dans la liſte de mes papiers, faite par le Secretaire de la ville de *Douay*, quand ils me furent enlevés.

dredi matin, me causa beaucoup de joye. Mes ressources étoient épuisées : celles que je pouvois tirer de ma famille étant éloignées, il falloit beaucoup de tems pour les recevoir : & s'il est toujours triste par tout, d'être obligé de recourir aux expédients pour subsister ; cette peine devient infiniment plus sensible dans un pays étranger, où les ménagemens qu'on doit observer sont plus grands, & où la méfiance de ceux qui ont de l'argent ne l'est pas moins.

Très satisfait de me voir délivré de l'embarras où j'étois, j'allai remercier l'Archevêque d'Amida de la promptitude, & du succès de ses bons offices. Il ne les fit point valoir ; & il me dit au contraire, avec une franchise qui me surprit, (car elle n'est guere pratiquée dans les Cours, par les personnes qui veulent paroître avoir du crédit :) qu'entre le tems de proposer à Leurs Maj. de m'accorder une gratification, & celui de leur consentement, il ne s'étoit écoulé que celui qui leur avoit été nécessaire pour lire mon billet. „ Vous avez vu au surplus, ajou„ ta-t-il, par celui que vous avez reçu „ de moi, qu'il ne faut ni remercier pu„ bliquement Leurs Maj. de cette grace,

„ ni

„ ni encore moins en parler. Ainſi con-
„ tinuez à garder le ſilence ; & mettez
„ vous ſeulement en état de partir, quand
„ on vous avertira".

Le long ſejour qu'on me voyoit faire à la Cour, ſans que je paruſſe ſonger à retourner à Madrid, devenoit peu à peu matiere de ſpéculation aux Courtiſans, & aux Miniſtres étrangers. Les uns & les autres commençoient à croire, ou qu'il s'agiſſoit de me donner quelque place conſiderable en Eſpagne, ou que la France me fourniſſoit plus d'occupation que je ne paroiſſois en avoir. Certains bruits ſourds ſe répandoient auſſi, que l'Arch. d'Amida & moi, étions dans une grande intelligence : & comme il étoit impoſſible, malgré les précautions que nous prenions pour cacher les conferences que nous avions de tems en tems enſemble, qu'il ne tranſpirât quelque choſe de ces relations ; les curieux dont les Cours ſont remplies, les interprètoient ſelon leurs differentes idées, & tiroient de mon ſejour à la Cour, des conſéquences qui excitoient de plus en plus ſur mon ſujet, l'attention du public. Celle du Comte de Könikſeg à cet égard étoit extrême : & moins il trouvoit dans mes

mes discours ou dans ma conduite dequoi confirmer l'opinion qu'il avoit, que la France se servoit de moi pour ménager ses intérêts en Espagne; plus cet Ambassadeur s'appliquoit à percer l'obscurité dans laquelle il étoit persuadé que je travaillois. Mais les soins & les peines qu'il se donnoit, ne lui procurant aucune preuve de la certitude de ses soupçons; il crut que le meilleur moyen de couper court à toutes les difficultés qu'il rencontroit pour connoître ce qui me retenoit à la Cour, étoit de le demander à Leurs Maj. & à leurs Ministres; & de les engager à s'expliquer sur cet article, en leur témoignant; que comme il ne paroissoit pas vraisemblable que je fusse depuis si long-tems en Espagne, sans autre dessein que celui d'y voyager; il ne pouvoit s'empêcher d'adhérer au jugement que le public portoit des motifs qui m'y retenoient, & de me regarder avec ce public comme un Ministre secret de la France.

Les fréquentes conférences que le Comte de Königseg avoit avec Leurs Maj., lui fournissoient toute la facilité possible d'obtenir l'éclaircissement qu'il cherchoit sur mon compte. Un jour donc qu'il

leur

leur témoigna ſon inquiétude ſur mon long ſéjour à la Cour, & ſur tous les bruits auxquels il donnoit ſans ceſſe ſujet; Elles lui repondirent: que quoique ces bruits fuſſent bien mal fondés, ainſi qu'Elles l'en avoient déja aſſuré; il ſuffiſoit néanmoins qu'il en conçût le moindre ombrage, ou qu'il pût déplaire à l'Empereur, pour qu'elles me fiſſent dire de prendre le parti de me retirer: & qu'ainſi il pouvoit compter que dans peu je reprendrois le chemin de France.

Cette réponſe, que Leurs Majeſtés & l'Ambaſſadeur de l'Empereur entendoient chacun en leur maniere, contenta ce Miniſtre. Il en fit même part à quelqu'un de ſes confidens, pour qu'elle ne demeurât point ſecrette; & ceux-ci, fideles à ſuivre ſes intentions, la divulguerent avec tant de ſoin; qu'au bout de très peu de jours chacun ſe dit à l'oreille, que Leurs Maj. devoient inceſſamment me donner ordre de retourner en France. Cette opinion (comme c'eſt l'ordinaire dans les Cours) fit auſſi-tôt diſparoître la conſideration avec laquelle j'avois été regardé juſqu'alors: chacun avoit au contraire un attention exacte de m'éviter; & le bon homme

Marquis

Marquis de la Roche même, avec qui j'étois pourtant logé, la pouſſoit juſqu'au ſcrupule.

Une revolution ſi ſubite dans ma ſituation, me cauſant autant de peine que de ſurpriſe, j'écrivis à l'Arch. d'Amida, pour le ſupplier de m'apprendre ce qui pouvoit avoir donné lieu à ce changement; Leurs Majeſtés ayant eu la bonté de l'inſtruire de ce qui s'étoit paſſé entr'Elles & le Comte de Könikſeg ſur mon ſujet, & dans quel ſens je devois entendre la réponſe qu'Elles avoient faite à ce Miniſtre, l'Archevèque mit au bas de ma lettre * ces mots latins : *ne timeas, & non turbetur cor tuum*; & puis en Eſpagnol, de ne pas manquer de me rendre le ſoir dans le fonds du Chœur de l'Eſcurial, & non dans la Chapelle du Chapitre, où nous nous trouvions ordinairement, comme je l'ai dit.

Très-curieux de connoître l'eſpece de myſtere, que le peu de mots que l'Arch. d'Amida m'avoit écrits, ne me devoiloit qu'imparfaitement; j'allai, quand la nuit

* Elle eſt dans le nombre de celles dont le procès verbal fait mention.

nuit fut venue, dans une Stalle du Chœur, attendre avec grande impatience, que le Prélat parût; & m'étant avancé vers lui quand je le vis venir, nous fortimes l'un & l'autre de l'Eglife, & nous paffames dans un des Cloîtres qui font auprès du grand efcalier. Celui qui nous l'éclairoit s'étant retiré, nous reftames feuls tous les deux. L'Archevêque me raconta alors, ce que je viens de rapporter de la converfation du Comte de Könikfeg, avec Leurs Majeftés; & l'occafion qu'Elles avoient prife de faire paffer le voyage qu'Elles vouloient que fiffe en France, pour une marque de leur attention pour la Cour de Vienne. Il ajouta, que pour confirmer le Comte de Könikfeg dans cette opinion, il falloit que dans peu de jours je me difpofaffe de retourner à Madrid, & qu'il parût par mes difcours dans cette Capitale, auffi-bien qu'à la Cour, jufqu'à ce que je partiffe, qu'ayant fait un affez long fejour en Efpagne, je fongeois véritablement à retourner dans ma patrie. „ Peut-„ être, me dit-il encore, ferez-vous „ pourtant obligé, avant que nous al-„ lions à Madrid, de faire ici un petit

„ voya-

„ voyage ; mais ſi Leurs Maj. le jugent „ néceſſaire, j'aurai ſoin de vous en don- „ ner avis. Adieu, je viens de vous „ prononcer l'arrêt de votre exil ; ſoû- „ tenés-le avec fermeté ". Cela ne ſera pas fort difficile, Monſeigneur, lui repondis-je, & je me ſens même un ſi grand fonds de charité, que je n'aurai ſurement nul beſoin de me faire violence, pour pardonner à l'Ambaſſadeur de l'Empereur, la diſgrace qu'il m'attire : ainſi ſoyez bien perſuadé, que ſuivant fidelement votre avis, je jouerai à merveille mon perſonnage, & que je contribuerai de mon mieux au triomphe du Comte de Könikſeg.

Les courtiſans malgré toute la pénétration dont ils ſe piquent, ſont très-facilement les dupes des Princes & de leurs Miniſtres, quand ceux-ci jugent qu'il eſt néceſſaire de faire répandre certains bruits. Je ſuis convaincu auſſi, que c'eſt un eſpece d'amuſement pour les Souverains, de remarquer certains hommes, occupés ſans ceſſe du ſoin ſtérile de les étudier, annoncer avec un grand air de ſuffiſance & de myſtere, ce qui ſouvent eſt le plus éloigné de la vérité. Si mes conjectures à cet égard ne

ne ſont point fauſſes, je puis dire que ce qui ſe paſſa ſur mon ſujet à la Cour d'Eſpagne, dans le tems dont je parle, dut pluſieurs fois divertir Leurs Maj.; puis que les mêmes choſes qui ſervoient à perſuader le public, les Miniſtres étrangers, & principalement le Comte de Könikſeg, qu'Elles m'avoient fait connoître qu'il étoit à propos que je retournaſſe en France, m'étoit au contraire une preuve ſinguliere de la confiance dont Elles m'honoroient.

La diſpoſition où étoient les eſprits en Eſpagne, & les apparences qu'il y avoit d'une prochaine rupture avec l'Angleterre, & par conſéquent avec la France; rendoient ſi vraiſemblable mon prochain départ, qu'il ne me fut pas difficile de faire croire à toute la Cour, que c'étoit tout de bon que je me diſpoſois à retourner en France. S'il reſtoit encore ſur ce ſujet quelques incrédules, les grands préparatifs de guerre qu'on faiſoit de toutes parts en Eſpagne, acheverent de les convaincre, que mon ſejour dans ce Royaume ne pouvoit plus compâtir avec les raiſons qu'on vouloit toujours croire qui m'y avoient attiré. Fidele, au ſurplus, à ſuivre ce

que

que l'Archev. d'Amida m'avoit dit, je n'avois garde de combattre ce préjugé; & je laissai débiter sans peine, que la retraite que je méditois, étoit une nouvelle preuve du crédit du Comte de Könikseg. Je souscrivois le premier à cette opinion; & il arrivoit même qu'il m'échapoit de tems en tems dans le discours, quelques réflexions, qu'on pouvoit attribuer au secret dépit que j'en ressentois. Pour éviter néanmoins qu'il ne parût trop vif ou trop marqué, je jugeai qu'il convenoit de rester encore à l'Escurial deux jours, après la conversation que j'avois eue avec le Confesseur de la Reine. Je les passai dans une très-grande solitude : mon départ n'étoit plus un mystere ; & il n'y a point de contagion qu'on fuye avec plus de soin dans une Cour, que la societé d'un homme dont on croit la présence désagréable au Souverain.

Quelque tems avant que je quitasse l'Escurial, le Duc de Bournonville étoit parti pour se rendre à son Ambassade de Vienne, chargé, disoit-on, de projets & de Négociations aussi importantes pour cette Cour-là, que pour plusieurs autres d'Allemagne & du Nord. On accorda

à

à ce nouvel Ambaſſadeur, pour le mettre en état de ſoûtenir ſon caractere avec dignité, douze mille piſtoles par an ; autant pour ſon voyage, & trente mille pour ſon équipage : & comme il ſe ſentoit redevable de tout l'éclat qui l'environnoit, aux bons offices du Comte de Könikſeg, & au zele qu'il montroit d'accroître de plus en plus, quand il ſeroit à Vienne, l'union de Leurs Maj. avec l'Empereur ; il avoit fort affecté de manifeſter ce ſentiment à Madrid & ſur ſa route ; & de donner une très-petite idée des ménagemens qu'on auroit déſormais en Eſpagne pour la France, & pour ceux dont cette Couronne ſe ſervoit pour travailler à la reconciliation.

Milord Harrington, qui, comme je l'ai dit, étoit parfaitement inſtruit des moindres particularités qui ſe paſſoient en Eſpagne, m'avertit en ami, qu'on lui écrivoit, que le Duc de Bournonville en paſſant à Pampelune, n'avoit pas manqué d'y parler, comme ailleurs, des grands effets que produiroit bien-tôt l'intelligence qu'il alloit affermir entre Leurs Maj. Imp. & Cath. ; & qu'il m'avoit compris aſſez déſagréablement dans ſes prophéties, en aſſurant que j'aurois inceſſam-

inceſſamment l'ordre de ſortir de Madrid. Ce pronoſtic d'Almanach ne m'allarma pas beaucoup ; mais je crus cependant devoir prendre quelques meſures, pour empêcher que le Duc de Bournonville, qui paſſoit à Paris, ne continuât d'y faire mon horoſcope comme à Pampelune. Je priai donc l'Archev. d'Amida de conſiderer, qu'il importoit infiniment au ſuccès de la commiſſion dont j'allois être chargé en France, qu'il ne s'y répandît point des bruits déſavantageux ſur mon compte ; ſur tout par un homme de la conſideration du Duc de Bournonville, qui, de plus, paroiſſoit honoré de la confiance de Leurs Majeſtés. Le Prélat entra à merveille dans mes raiſons, & écrivit au Duc de Bournonville dans le ſens dont je l'avois prié.

Je trouvai en arrivant à Madrid, que la nouvelle de mon prochain départ y étoit auſſi publique qu'à l'Eſcurial. Pluſieurs perſonnes de mes amis, ou de ma connoiſſance, vinrent chez moi pour me dire adieu, perſuadées que je devois partir inceſſamment pour retourner en France ; & dans ce nombre fut Dom J. B. de Zuloaga, qui de ſon côté ſe diſpoſoit

ſoit à retourner à Cadix. L'amitié qui s'étoit formée entre nous, l'utilité dont m'avoit été la ſienne, & l'idée bien fondée que j'avois de ſa probité & de ſa diſcrétion, ne me permirent point de lui cacher tout-à-fait ce qui ce paſſoit ſur mon ſujet. Je lui appris donc, que quoiqu'effectivement j'allaſſe en France, mon départ cependant ne devoit point être regardé comme un ſigne que Leurs Maj. fuſſent mécontentes de ma conduite; ni que leur reſſentiment contre la France eût augmenté au point de ne laiſſer aucune eſperance de le calmer. Je retourne dans ma patrie, ajoûtai-je, parce que Leurs Majeſtés jugent à propos que j'y faſſe actuellement un voyage, & qu'Elles croyent que je pourrai y être utile à leur ſervice; & je ne ſors point de leur Cour pour n'y plus revenir. Ainſi, Seigneur Dom Juan, comme de votre côté les affaires de votre Egliſe vous rappelleront ici vraiſemblablement, je me flatte que nótre ſeparation ne ſera pas longue; & que l'abſence ne me fera point perdre une amitié auſſi précieuſe que la vôtre. La confiance, continuai-je, avec laquelle je vous découvre ce véritable motif de mon

mon départ, doit ſervir de preuve que je ne mets aucune borne à celle que j'ai en vous: Je ſai Seigneur Dom Juan, combien elle eſt fondée, & avec quelle aſſurance on peut vous parler; & vous voyez auſſi par ma façon d'agir, le cas infini que je fais de votre prudence & de votre probité.

Dom Juan, après m'avoir marqué combien il étoit ſenſible au procedé que je continuois d'avoir avec lui, ajoûta: que quoiqu'effectivement il eût cru avec le Public, que Leurs Majeſtés m'avoient fait dire de me retirer, il avoit toujours cependant ſoupçonné, que dans tout ce qui ſe paſſoit ſur mon ſujet, il y avoit quelque myſtere; ſur tout depuis qu'il lui étoit revenu, que j'avois à l'Eſcurial de fréquentes conferences avec l'Archevèque d'Amida: qu'il apprenoit donc avec beaucoup de ſatisfaction, que ces conjectures étoient bien fondées. „ Mais, „ dit-il enſuite, partez-vous, chargé de „ la part de Leurs Maj. de faire quelques ouvertures pour la reconciliation, „ & pour engager la France à s'unir à „ elles & à l'Empereur? Ces deux choſes ont ici une ſi grande liaiſon en„ tr'elles, que j'ai peine à croire que

„ l'une puisse réussir sans l'autre ; & si „ vous avez la gloire de rétablir l'intelligence & l'amitié entre les deux Couronnes, soyez assuré, quoique vous „ en puissiez dire, que vous y joindrez „ aussi celle de former une alliance entre ces trois grandes Puissances ".

L'objet de mon voyage en France n'ayant alors nul rapport à celui que Dom Juan croyoit être le véritable, & le secret sur cet article là devant être fidelement gardé ; je me contentai de répondre, que je ne savois point encore s'il seroit question, ou non, d'entamer à Versailles la Négociation dont il me parloit ; mais que je souhaittois fort d'en être chargé, & encore plus de contribuer à une alliance aussi avantageuse à la Religion, que l'étoit celle des deux Couronnes avec l'Empereur.

Le ressentiment que Leurs Maj. Cath. montroient, des démarches & des Ecrits de la Cour d'Angleterre, rendoit à Madrid la maison de Milord Harrington assez déserte ; cependant je ne laissois pas de la fréquenter à mon ordinaire. J'avois eu une explication là-dessus avec l'Archevêque d'Amida avant de le quitter ; & il étoit convenu, que pour mieux cacher

cacher au Comte de Könikſeg & au public, les vues qu'on avoit de ſe ſervir de moi en France, il étoit à propos que je paruſſe conſerver toujours les mêmes liaiſons avec Milord Harrington & l'Ambaſſadeur d'Hollande. Cette permiſſion me donnant donc une entiere liberté de les voir, j'allois chez eux fort ſouvent; & je remarquois, tant par leur converſation, que par ce qu'ils vouloient bien me communiquer; que les choſes s'aigriſſoient de plus en plus entre les deux Ligues de Vienne & d'Hanover. On ne voyoit point cependant, que ce fuſſent les prétentions que l'une de ces deux Ligues avoit à la charge de l'autre, qui fût le principe de cette animoſité: la ſeule pomme de diſcorde paroiſſoit la Compagnie d'Oſtende, & la queſtion de ſavoir, ſi l'Empereur avoit droit, ou non, de l'établir. Cet examen étoit facile à faire: mais les ſoupçons, les terreurs & les plaintes auxquelles il donnoit lieu, mettoient l'Europe dans un tel mouvement, que l'on avoit tout lieu de craindre, qu'il n'aboutît à y allumer une guerre générale entre toutes les Puiſſances qui la compoſent.

L'Eſpagne qui diſſimuloit moins qu'aucune, les projets qu'elle méditoit contre l'Angleterre, ne doutoit point qu'ils ne fuſſent approuvés & ſoutenus par l'Empereur. Dans cette confiance, elle faiſoit, tant en Andalouſie que dans d'autres Provinces, des préparatifs qui annonçoient une prochaine rupture : & comme l'indigence donne toujours de l'humeur, mais principalement envers ceux qui la cauſent ; celle de la Cour de Madrid ſe manifeſtoit, non ſeulement contre l'Angleterre, qui arrêtoit les Gallions, mais auſſi par contre-coup contre la France & la Hollande, Alliées de cette Couronne : & ſelon l'inconſéquence des démarches qui ont la paſſion pour principe, c'étoit préciſément dans le tems que cette Cour faiſoit agir les Nonces, comme je l'ai dit, pour porter Sa Maj. Très-Chrêtienne à ſe détacher de la Ligue d'Hanover.

La premiere marque publique que la Cour d'Eſpagne commença à donner de ſa mauvaiſe volonté contre les Alliés d'Hanover, fut une lettre que le Marquis de la Paz écrivit le 3. Novembre aux Miniſtres étrangers ; & par laquelle, ſous le prétexte de vouloir empêcher, diſoit-il,

disoit-il, que la contagion qui regnoit dans le Levant, ne fût portée en Espagne, il déclaroit: que sur les avis que le Roi son Maître avoit reçus, qu'on admettoit dans les Ports de differents Souverains des vaisseaux venans d'un lieu suspect, S. M. informoit la France, l'Angleterre & la Hollande, que s'il venoit à sa connoissance, que ces Puissances reçussent dans les leurs des vaisseaux ou effets venans des païs infectés du Levant, ou de ceux où l'on ne prenoit aucune précaution, à cet égard; Elle leur interdiroit tout * commerce dans les Domaines & Païs qui lui appartenoient. A cette menace la Cour de Madrid joignit bien-tôt après quelque chose de plus marqué. Ce fut une ordonnance †, qui tendoit à frustrer la France & l'Angleterre, des avantages qu'elles retiroient du commerce des draps & des étoffes de soye, qu'elles faisoient passer en Espagne.

* Il est facile de remarquer, qu'on cherchoit des raisons pour rompre entierement le commerce avec ces Puissances.

† A la fin de ce Volume, *Pieces Justificatives* N°. XXVIII.

La Hollande ne fut pas traitée plus favorablement que les deux Couronnes d'Angleterre & de France; & en attendant qu'il se présentât des occasions plus importantes de mortifier cette République, on saisit, à ce qu'il parut, avec autant de précipitation que de plaisir, la suivante.

Les Etats Généraux ayant envoyé une Escadre contre les Algeriens, sous les ordres du Vice-Amiral de SOMMERSDYCK; ceux-ci ne jugerent point à propos de s'exposer aux suites d'une guerre qui ne pouvoit que leur être funeste, & ils conclurent un Traité de paix avec les Etats Généraux, qui fut signé le 8. Septembre 1726. Le Vice Amiral de Sommersdyck après avoir terminé heureusement la commission dont il étoit chargé, mit à la voile pour retourner en Hollande; & il dépêcha à *Malaga* le Capitaine WILD, pour y porter au Consul d'Hollande, qui y résidoit, le Traité qu'il venoit de conclurre avec la Regence d'Alger, afin qu'il l'envoyât à l'Ambassadeur de la République qui étoit à Madrid. Ce Ministre fit part de cette nouvelle à la Cour d'Espagne; & celle-ci fit compli-

menter

menter l'Ambassadeur sur la conclusion de cette paix. Mais en même tems, jugeant que suivant toute apparence, l'Escadre Hollandoise aborderoit dans quelque Port d'Espagne, elle envoya ordre aux Commandans des Places Maritimes, d'en faire sortir les vaisseaux Hollandois, dès qu'ils y seroient entrés. Deux ou trois d'entr'eux étant donc venus dans la Baye de *Cadix*, le Gouverneur de la ville écrivit au Capitaine *Elias*, qui commandoit ces trois vaisseaux, la lettre suivante, par laquelle on verra, que la Cour d'Espagne ne dissimuloit point les motifs qui l'avoient déterminée à faire cette démarche.

MONSIEUR,

*Les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas, ayant resolu, il y a quelques années, d'envoyer une Escadre contre les Corsaires d'*Alger, *Sa Majesté ordonna d'admettre dans les Ports les vaisseaux de cette Escadre, avec permission d'y achetter, non seulement les vivres, mais aussi tout ce qui pourroit contribuer à l'exécution de leur entreprise: mais la guerre étant terminée avec les Al-*

 gériens

*geriens, par la conclusion de la paix entre cette Régence & les Seigneurs Etats Généraux; Sa Maj. vient d'ordonner, de ne plus permettre, sous quelque prétexte que ce soit, à cette Escadre, ou autres vaisseaux armés en guerre, d'entrer dans aucun des Ports de sa domination. Je vous communique ces ordres, * afin que faisant attention aux circonstances, & que je n'ai point le pouvoir de vous souffrir plus longtems dans cette Baye, vous ayez à vous retirer incessamment avec le reste de la dite Escadre. Je suis &c.*

A Cadix *le* 4. Novembre 1726.

Signé, Dom Antonio ALVARES DE BOHORQUES.

Quoiqu'on ne s'embaraſſât plus guere à Madrid, comme on voit, de garder certaines bienſéances avec les Puiſſances de la Ligue d'Hanover, les Négociations, pour en détacher la France, ne laiſſoient pas d'y aller toujours leur train, auſſi bien qu'à Vienne, par l'entremiſe

* Ils étoient manifeſtement contraires à l'Article 20. de la paix d'*Utrecht.*

tremiſe des Nonces ; & la Cour d'Eſpagne, qui alors ne doutoit jamais de rien, attendoit de grands fruits de leurs bons offices. Ce qui contribuoit à donner cette eſpérance, étoit l'idée dont on flattoit Leurs Maj. Cath. ; que le Cardinal de Fleury ne pourroit ſe diſpenſer, d'entrer dans les raiſons qu'Elles avoient de ſe plaindre de l'envoi d'une Eſcadre Angloiſe aux Indes, par le préjudice conſiderable que cauſoit au Commerce des François, le retardement de l'arrivée des Gallions. Les mêmes perſonnes ſuppoſoient qu'il étoit très-poſſible, de faire regarder à ce Cardinal la démarche des Anglois comme un véritable manque de bonne foi ; & de le diſpoſer par là à rompre, ou au moins à diminuer beaucoup, l'étroite intelligence de la France avec l'Angleterre.

Pour fortifier encore cette opinion, on faiſoit conſiderer à Leurs Maj. Cath., que les diverſes tentatives de l'Empereur, pour entamer une négociation particuliere avec la France, ſembloient préparer les eſprits dans ce Royaume à favoriſer ce changement ; puiſqu'elles contribueroient à diſſiper les ſoupçons que les Miniſtres du Roi Très-Chrêtien paroiſ-

 ſoient

ſoient avoir, des deſſeins de Sa Maj. Imp. Cet obſtacle levé, diſoit-on, la confiance que l'Empereur marquera enſuite à la France, en l'invitant de ſe rendre médiatrice des differens qu'il a avec les Puiſſances maritimes, ne peut manquer d'engager cette Couronne, à ne point rejetter de ſemblables avances, dont elle verra d'ailleurs que dépend ſa reconciliation avec l'Eſpagne.

Pour donner encore plus de poids à ce raiſonnement & à ces eſperances, on débitoit comme un fait certain, que l'Abbé * GUALTIERI, qui venoit porter la barrette au nouveau Cardinal de Fleury, étoit chargé par le Pape, d'appuyer fortement à Verſailles les démarches des Nonces; de ſolliciter cette Eminence, à travailler à réunir les Princes Cath., & à donner par cet ouvrage un nouveau luſtre à ſa dignité, à

* Il arriva à *Paris* le 27. Octobre 1726., & le 30. il fut à *Fontainebleau*, y porter la Barette au nouveau Cardinal de FLEURY, à qui le Roi fit la Cérémonie de la donner le 5. Novembre. On trouvera à fin de ce volume, *Pieces Juſtificatives* N°. XXIX., le compliment que ce Cardinal fit enſuite à Sa Majeſté.

à ſon Miniſtere, & à ſon zele pour l'Egliſe. Enfin les ſecrets partiſans que le Cardinal de Fleury avoit à Madrid, déſirant ardemment, qu'un renouvellement d'intelligence entre ce Miniſtre & Leurs Majeſtés Cath., leur procurât les moyens de jouer un rolle conſiderable, aſſuroient poſitivement: que toute la Nation Françoiſe ſouffroit impatiemment, de voir préferer l'alliance de l'Angleterre à celle de l'Eſpagne: que le Cardinal de Fleury, ſecrettement attaché à Leurs Maj. Cath., avoit les mêmes ſentimens, & ſe prêteroit par conſéquent volontiers aux expédiens que les Nonces lui propoſeroient pour réunir les deux Couronnes, dès qu'ils ne l'expoſeroient point à manquer trop viſiblement à la bonne foi envers l'Angleterre.

Ces diverſes réflexions, que ceux qui vouloient plaire en Eſpagne faiſoient paſſer pour très-judicieuſes & très-ſolides, flattoient beaucoup Leurs Majeſt. Cath.. Elles attendoient avec impatience, d'apprendre l'effet qu'auroit produit la lettre que le Nonce Aldobrandini, qui réſidoit à leur Cour, avoit écrite à Mr. Maſcei, Nonce à Paris; & comptant preſque d'avance qu'il feroit con-

 forme,

forme à leurs desirs, Elles se faisoient un plaisir sensible de voir l'Angleterre exposée, sans presque aucun Allié, à toutes les suites de leur ressentiment. Il s'en falloit cependant beaucoup qu'on fût disposé en France à favoriser ce projet, & à se séparer de la Ligue d'Hanover. On y regardoit au contraire comme très-suspect, tout ce qui partoit des deux Cours de Vienne & de Madrid; & les ouvertures qui venoient de leur part pour prévenir la guerre, comme des ruses, qui ne tendoient qu'à gagner du tems, pour se mettre mieux en état de l'entreprendre & de la soutenir, & pour jetter quelque méfiance entre la France & l'Angleterre afin de les désunir.

Cette idée où l'on étoit également à Versailles & à Londres, redoubloit l'attention qu'on y avoit, de se communiquer fidelement ce qui pouvoit donner lieu à une telle mésintelligence. Mr. *Horace* WALPOLE, surveillant fort assidu du Cardinal de Fleury, avoit grand soin d'éclairer de près toutes ses démarches: & quoique le Cardinal eût un penchant singulier à se concilier secrettement tous les partis, & à se servir pour cela de

certains

certains agents ſubalternes, dont il pût ſans riſque avouer, ou déſavouer les menées; comme il ne craignoit rien tant que d'être ſurpris dans ces routes ſouterraines, & que d'ailleurs ce qui ſe paſſoit par le canal des Nonces ne pouvoit être ſuſceptible de cette myſterieuſe obſcurité; il communiqua la lettre de Mr. Aldobrandini à Mr. Horace Walpole, & il ſe fit en même tems un mérite auprès de ce Miniſtre & du Roi d'Angleterre, de ne leur laiſſer rien ignorer ſur cet article.

L'unique but où tendoit la lettre du Nonce d'Eſpagne, étoit d'engager le Roi Très-Chrét. à rompre, non ſeulement l'alliance qu'il avoit faite avec l'Angleterre, mais même à ſe déclarer contre cette Couronne. Cette propoſition achevant de faire connoître à Mr. Horace Walpole toute l'étendue du reſſentiment de l'Eſpagne contre Sa Maj. Britannique; il jugea en Miniſtre habile, que le meilleur moyen de le rendre inutile, étoit de ſe ſervir avec tant de dexterité de l'aſcendant qu'il avoit pris ſur l'eſprit du Cardinal, qu'il pût l'engager d'ôter lui-même toute eſperance à Leurs Maj. Cath. de détacher la France

de ſes Alliés ; à leur dévenir par conſéquent entierement ſuſpect, & à s'impoſer la néceſſité de rompre entierement les ſecrettes liaiſons, qu'il conſervoit toujours avec la Cour de Madrid.

Pour exécuter ce projet, Mr. Horace Walpole, qui connoiſſoit à merveille le caractere timide & irréſolu du Cardinal, & combien ce Miniſtre étoit ſuſceptible de vanité ; commença par faire l'éloge de la bonne foi & de la droiture qu'on remarquoit dans tout ce qui partoit de lui, & qu'il venoit de prouver encore par la communication des Lettres du Nonce d'Eſpagne. Il pria enſuite le Cardinal de conſiderer, que pluſieurs Puiſſances conſiderables de l'Europe ſembloient attendre, d'être inſtruites de la reſolution qu'il prendroit au ſujet des deux Traités d'Hanover & de Vienne, pour y conformer la leur. Il ajouta, que le Roi ſon Maître avoit toujours conſtamment rejetté les differentes propoſitions, que les deux Cours de Vienne & d'Eſpagne avoient faites à ce Monarque, par la haute idée qu'il avoit de la fidélité de Sa Maj. Très-Chrét. à obſerver les Traités : que par les juſtes
meſures

mesures qu'il avoit prises pour faire avorter, dans le Nord comme dans le Sud, les desseins de ces deux Cours, il avoit procuré à la France, & même à l'Europe entiere, la conservation de la tranquillité dont elles jouissoient : que S. M. B. après un tel service, avoit donc droit de compter sur les assurances réïterées, que le Cardinal lui avoit données en entrant dans le Ministere, & tout nouvellement encore ; que le Roi de France ne se départiroit jamais de l'alliance qu'ils avoient contractée ensemble ; qu'Elle étoit aussi persuadée que ces assurances étoient sinceres, & que par conséquent Sa Maj. Très-Chrèt. ne se laisseroit point gagner par toutes les propositions artificieuses, que les deux Cours de Vienne & de Madrid faisoient sans cesse, pour parvenir à leurs fins particulieres : Que lui Ambassadeur, supplioit enfin son Eminence, de considerer, que les vues de ces deux Cours étoient aussi contraires au bonheur de la France qu'à celui de l'Angleterre ; & qu'elles tendoient uniquement à vouloir dominer sur toutes les autres Puissances de l'Europe. Mr. Walpole pour mieux arriver à son but dit encore au Cardinal, que quoique
le

le desir que son Eminence avoit de reconcilier les deux Couronnes, fût aussi louable que le soin qu'elle se donnoit à ce sujet; il la prioit néanmoins de faire attention, que bien loin que la Cour de Madrid répondît à un procédé si généreux, elle ne paroissoit au contraire occupée qu'à susciter de toutes parts des ennemis à la France, & qu'à faire repandre des bruits dans toute l'Europe, tendants à detacher les Alliés de cette Couronne: que quoique son Maître fût très-persuadé de la fausseté de ces bruits, ils ne laissoient pas cependant de trouver créance dans quelques esprits brouillons du Parlement d'Angleterre, & de donner lieu à des soupçons très-contraires aux intérêts de Sa Maj. Brit. & au bien des affaires générales: que les mêmes bruits tenoient aussi en suspens les Puissances qui étoient disposées à accéder au Traité d'Hanover, & favorisoient par conséquent infiniment les vues des Cours de Vienne & de Madrid: qu'il convenoit donc d'en faire connoître la fausseté par quelque démarche qui, ne parût point équivoque, & qui, devenant publique, servit de preuve, que la France étoit fermement résolue d'agir en tout,
&

& par tout, de concert avec ſes Alliés; & en un mot de faire avec eux cauſe commune.

Le Cardinal, qui ne pouvoit ſe départir de l'idée qu'il avoit, que par la diſgrace du Duc de Bourbon, le principal obſtacle à la reconciliation étoit levé; auroit bien voulu que l'Ambaſſadeur d'Angleterre, rendant ſes ſollicitations moins preſſantes, lui laiſſat le tems & la liberté de ſe ſervir de la médiation des Nonces, pour entamer une Négociation reglée avec la Cour d'Eſpagne, ſans que l'Angleterre pût s'en offenſer. Mais c'étoit préciſément ce que Mr. Walpole vouloit empêcher, & comme le Cardinal craignoit de ſon côté qu'en continuant de ménager l'Eſpagne, il ne tombât dans l'inconvénient de ſe voir trahi par cette Couronne, & abandonné par celle d'Angleterre; forcé de prendre un parti, il choiſit celui de ſe tenir attaché à la Ligue d'Hanover; ſur la fidélité de laquelle il crut devoir d'autant plus ſurement compter, qu'elle ſe trouvoit dans une dépendance abſolue de la France.

Cette réſolution étant donc priſe, le Cardinal réitera à Mr. Walpole les aſ-
ſurances

ſurances qu'il avoit déja ſouvent données, d'agir en tout de concert avec le Roi d'Angleterre; de ſoûtenir hautement les intérêts de ce Monarque; & en un mot de ne laiſſer aucune eſperance à la Cour d'Eſpagne, de faire changer de ſentiment au Roi Très-Chrèt.

Afin de prouver après cela par des effets la ſincerité de ſes promeſſes, le Cardinal convint avec l'Ambaſſadeur d'Angleterre; que le Comte de Morville écriroit au Nonce conformément à ce qu'ils venoient de projetter. Voici la lettre de ce Secrétaire d'Etat, au Miniſtre de Sa Sainteté, du 17. Octobre 1726.

MONSIEUR,

AYant communiqué à l'Ambaſſadeur d'Angleterre la lettre que Votre Excellence a reçue du Nonce en Eſpagne, il nous a dit qu'il n'avoit aucune nouvelle de ce que l'Amiral Hoſier *avoit fait en Amerique; mais que tout ce qu'il pouvoit apprendre là-deſſus, étoit, que puiſque S. M. C. demandoit une prompte ſatisfaction de ces prétendues hoſtilités, dont il ne ſavoit rien, il ne pouvoit ſe diſpenſer de donner à connoître, que Mr.* Stanhope *s'étant plaint à*

S. M.

S. M. C. de l'affront fait en Espagne à l'Ambassadeur, & aux Sujets de S. M. Britannique, il n'avoit pu obtenir jusqu'à présent, non seulement la reparation exigée, mais même une réponse cathégorique; que les Espagnols étoient les premiers qui avoient violé la foi des Traités en plusieurs occasions, ainsi que cela étoit démontré dans ce Mémoire délivré au Ministere Espagnol, par le Colonel Stanhope; qu'il écriroit à sa Cour pour l'informer du contenu de la lettre du Nonce en Espagne, & qu'il nous communiqueroit la réponse.

C'est pourquoi S. M., qui ne veut rien faire que de concert avec le Roi de la Grande Bretagne & ses Alliés, a jugé à propos d'attendre ce que ce Prince répondra au contenu de la lettre de Mr. Aldobrandini. *Mais elle voit en même tems avec chagrin, que le Roi Cath., au lieu d'avoir recours aux moyens pacifiques, menace de faire la guerre; & s'exprime en des termes si outrageans contre le Ministere Anglois, qu'il semble que son dessein est de forcer les Anglois à en venir à une rupture, dont les suites seroient, que malgré les sinceres intentions de S. M. pour le maintien de la paix en Europe, Elle se trouvera obligée d'assister ses Alliés, qui lui demanderont les*

secours

secours qu'elle s'est engagée de leur fournir en cas qu'ils soyent attaqués. Cependant S. M. est toujours très-disposée à entrer dans toutes les voyes raisonnables d'accommodement ; & Elle persistera dans ces sentimens, tant qu'elle ne sera pas forcée d'y renoncer, pour satisfaire à ses engagemens. Je suis &c.

La copie de cette lettre ayant été envoyée en Angleterre, on approuva beaucoup la conduite qu'avoit tenu Mr. Walpole, pour déterminer le Cardinal à la faire écrire. Les ennemis du gouvernement en ce pays-là, avoient tâché d'exciter la méfiance du public sur les suites de l'étroite Alliance qu'on avoit faite avec la France, par quantité de bruits, qui tendoient à faire regarder le Cardinal de Fleury, comme un partisan secret de la Cour d'Espagne. Le Ministere Anglois eut grand soin de répandre la lettre du Comte de Morville, & de faire appercevoir par ce moyen la fausseté de ces suppositions, & les bonnes intentions du Cardinal. Pour engager au reste de plus en plus celui-ci, à rejetter avec fermeté les propositions de la Cour d'Espagne, & pour le réduire à s'ôter tout-à-fait lui-

même

même les moyens d'entretenir aucune liaiſon avec elle, ſans la participation de l'Angleterre ; on adreſſa à Mr. Walpole une copie du Mémoire qu'on envoyoit à Mylord Harrington en Eſpagne, dont cet Ambaſſadeur devoit ſe ſervir dans la réponſe qu'il feroit à la lettre du Marquis de la Paz : & on enjoignit en même tems à Mr. Walpole, qu'en communiquant cette piece au Cardinal de Fleury, il en prît occaſion de ſolliciter ce premier Miniſtre, à ſoutenir ce qu'elle contenoit par une nouvelle lettre.

Il ne fut pas difficile à Mr. Walpole d'exécuter la commiſſion qu'on lui donnoit. Il avoit par ſon aſſiduité, ſubjugué, pour ainſi dire, le Cardinal : & indépendamment de cela, la lettre du Comte de Morville annonçoit d'avance la démarche que le Miniſtre Anglois ſouhaittoit qu'on fît. La propoſition de celui-ci ne trouva donc aucune réſiſtance de la part du Cardinal. Ainſi après avoir fait part à cette Eminence, & au Comte de Morville, du Mémoire qui étoit venu d'Angleterre, ce dernier écrivit au Nonce la lettre ſuivante.

A *Fontainebleau* ce 11. *Novemb.* 1726.

MONSIEUR,

Votre Excellence a vu, par la lettre que j'ai eu l'honneur de lui écrire le 17. *du passé, les raisons qui empêchoient Sa Maj. de répondre cathégoriquement à la proposition, qu'on avoit conseillé au Roi d'Espagne de faire à Sa Maj. de se déclarer contre le Roi de la Grande Bretagne; sous prétexte que ce Prince, ayant le premier rompu la paix par les prétendues hostilités commises par l'Amiral* Hosier *en Amerique, la simple Alliance défensive que Sa Maj. avoit faite avec l'Angleterre & autres Puissances, ne pouvoit plus subsister.*

Quoique j'aye déja représenté à Votre Excellence, une partie des griefs que Mr. Walpole *a allegués au Roi son Maître contre la Cour de Madrid; Sa Maj. a néanmoins jugé à propos de s'en informer plus particulierement, afin de ne rien faire qu'après une mure & sérieuse déliberation: sur quoi le Roi de la Grande Bretagne a fait communiquer à Sa Maj. le Mémoire qu'il envoyoit à Mr.* Stanhope, *contenant une exacte déduction de tout ce qui s'est passé depuis*

depuis le Traité de Vienne, & paroiſſant qu'on n'y a rapporté que des informations, que le Roi de la Grande Bretagne aſſure avoir entre les mains.

Je ne dois pas cacher à Votre Excellence, que le Conſeil de Sa Maj. fut extrêmement ſurpris à la vue des preuves, par leſquelles Sa Maj. Britannique démontre que la Cour d'Eſpagne eſt la premiere, qui, par ſes procedures précédentes a fait une breche à la paix de l'Europe; & que c'eſt la dite Cour qui a donné naiſſance à la crainte & à la méfiance, qui ſont capables d'allumer une nouvelle guerre, à moins que l'équité & la pieté du Roi Cath. n'y appliquent les remedes néceſſaires.

Je ne dois pas non plus cacher à Votre Excellence, que Sa Maj. eſt réellement requiſe d'exécuter les engagemens qu'elle a contractés avec le Roi de la Grande Bretagne; parce que la ſureté de ſon Gouvernement, auſſi-bien que celle de ſes Sujets, eſt actuellement attaquée par des projets dont il a les preuves, mais qu'il a differé de produire, uniquement dans l'eſperance que l'on pourroit procurer une reconciliation générale, qui pût diſſiper tous les differents, capables d'allumer une nouvelle guerre.

C'eſt dans cette vue que le Roi a fait

tous

tous ses efforts, pour établir une étroite & bonne intelligence entre les Cours de France & de Madrid; & Sa Maj. n'a pas honte d'avouer, qu'elle n'a point cessé de faire les plus tendres & les plus vives instances pour l'obtenir. Sa Maj. croyoit qu'elle pouvoit raisonnablement se flatter, que le bon cœur du Roi Cath., sa tendresse pour le Roi son Neveu, & toutes les preuves de zele & de respect qu'il a reçu de toute la Nation Françoise, l'auroient facilement disposé à une reconciliation si juste & si naturelle: cependant Sa Maj. est contrainte d'avouer, qu'elle n'a reçu du Roi son Oncle que des refus, & les plus fortes marques d'une parfaite animosité.

Ce qu'il y a encore de plus surprenant, c'est que dans le tems que le Roi d'Espagne épuise tout l'or & l'argent de son païs, pour fournir des subsides immenses à une Puissance étrangere, il se trouve redevable de plus de 80. *millions à la France, pour les secours que* LOUIS XIV. *lui a fournis par Terre & par Mer, pour affermir ce Prince sur le Trône d'Espagne; & après tout cela, est-il possible de se persuader, que le Traité de Vienne ne soit que défensif? Mais sans vouloir rappeller ici à Sa Maj. Cath. les obligations qu'elle a à une Nation, qui*

ne

ne se repentira jamais, d'avoir sacrifié ses biens & son sang pour un Prince du Sang de ses Rois, &, s'arrêtant seulement à ce qui concerne les Alliés de Sa Maj., dont les intérêts ne lui tiennent pas moins à cœur que les siens propres; je prie Votre Excellence de remarquer, que Sa Maj., indépendamment du Traité d'Hanover; s'étoit déja engagée par les Traités de la Triple & de la Quadruple Alliance, de secourir le Roi de la Grande Bretagne, en cas qu'il fût troublé dans ses Domaines; & de soûtenir la République d'Hollande dans les droits qu'elle a obtenus par le Traité de Munster, dont elle a toujours été en possession, & que le Roi d'Espagne même a reconnu être certains & incontestables.

*Si Sa Maj. Cath. a depuis changé de sentiment, & si elle a jugé à propos de s'engager à maintenir la Compagnie d'*Ostende*, qu'elle avoit jugé peu de tems auparavant, être établie injustement, & contre les engagemens de la Couronne d'Espagne; Sa Maj. n'a aucune raison de suivre son exemple: & la fidelité avec laquelle le Roi de la Grande Bretagne a observé tous les points de l'Alliance contractée avec la France, oblige Sa Majesté à n'être pas moins fidele de son côté.*

C'est pourquoi Sa Maj. juge, qu'elle est obligée de se joindre à ses Alliés, pour demander à la Cour d'Espagne satisfaction sur plusieurs griefs dont ils se sont déja plaints; & de déclarer à Sa Maj. Cath., que si, sous prétexte de ce qu'on dit avoir été entrepris en Amerique par l'Amiral Hosier, *ou pour quelqu'une des raisons alleguées à Mr.* Stanhope *par le Marquis* de la Paz, *dans sa lettre du* 30. *Septembre dernier, elle juge à propos d'en venir à une rupture avec le Roi de la Grande Bretagne, ou avec les autres Alliés de la* France; *Sa Maj. ne peut se dispenser, suivant ses engagemens, de les assister & défendre contre toutes les Puissances qui les attaqueront, & de faire avec eux une cause commune. Rien ne peut véritablement causer plus de peine à Sa Maj. que d'être obligée d'en venir à cette extrêmité; & elle conjure le Roi Cath., de peser murement les suites funestes d'une guerre, qui ne peut être attribuée qu'au refus opiniâtre de Sa Majesté Cath., d'entrer dans aucune des mesures qui auroient pu procurer la reconciliation des deux Couronnes.*

Lorsque Votre Excellence envoyera à Madrid la réponse que j'ai ordre de vous remettre, vous ne pouvez donner de trop fortes

fortes assurances, de la tendre amitié que Sa Majesté conserve pour le Roi son Oncle; & du sincere desir qu'elle a, de concourir à un accommodement général, de concert avec ses Alliés. Je suis &c.

Tout ce que contenoit cette lettre, avoit été concerté entre le Cardinal & Mr. Walpole, dans la ferme persuasion, que le Nonce l'enverroit en Espagne. Mais pour faire encore mieux sentir à Leurs Majestés Cath., l'étroite union & la fidele correspondance du Roi Très-Chrèt. avec le Roi de la Grande Bretagne, on jugea à propos d'envoyer à Mr. Walpole une copie de la lettre qu'on vient de lire. Le Comte de Morville fut encore chargé de ce soin; & voici sa lettre à l'Ambassadeur d'Angleterre.

A *Fontainebleau* le 11. *Novemb.* 1726.

MONSIEUR,

QUoique Sa Maj. eût déja été informée en général des griefs du Roi de la Grande Bretagne, elle en a eu néanmoins une connoissance plus étendue & plus particuliere, par le Mémoire que Votre Excel-

lence a communiqué ici, & qui a été envoyé à Mr. Stanhope, *pour en former la réponse demandée de la part de la Cour de Madrid.*

Je puis rëiterer ici à V. Excell., les assurances que le Roi a fait faire si souvent au Roi de la Grande Bretagne, de la resolution où est Sa Maj. d'accomplir tous ses engagemens, dans toute leur étendue; & qu'elle regardera comme fait à elle-même, tout ce qui sera entrepris contre le Roi de la Grande Bretagne, & ses autres Alliés. Mais pour donner une preuve plus particuliere à ce Prince de la confiance de Sa Maj., & du concert avec lequel elle a resolu d'agir, en tout ce qui concerne les intérêts communs; il a plu à Sa Maj. de m'ordonner, d'envoyer à V. Excell. une copie de sa réponse à la Cour de Madrid, qui sera envoyée par le Nonce Mascei. *Le Roi de la Grande Bretagne verra par-là, que Sa Maj. persiste dans la demande d'une entiere satisfaction pour ses Alliés; & qu'elle ne laisse pas le moindre doute au Roi d'Espagne, que si (sous le prétexte de ce qu'on avance avoir été commis en Amerique par l'Amiral* Hosier, *ou par quelqu'une des raisons alleguées à Mr.* Stanhope *par le Marquis* de la Paz, *dans sa lettre*

du

du 30. Septembre) le Roi de la Grande Bretagne ou ses autres Alliés sont attaqués ou molestés, Sa Maj. est resolue d'en faire cause commune avec eux, & de les assister, conformément aux engagemens dans lesquels Elle est entrée, & dont elle déclare qu'Elle ne se départira jamais. Ainsi V. Excell. peut assurer le Roi votre maître, qu'il n'arrivera à cet égard aucun changement, en aucun tems, ni sous quelque prétexte que ce puisse être. Je suis &c.

L'Ambassadeur d'Angleterre, très-satisfait d'avoir fait prendre au Cardinal des engagemens aussi forts, que ceux que contiennent les lettres que je viens de rapporter, & de lui avoir en même tems ôté la facilité d'entretenir toute relation clandestine avec la Cour d'Espagne, informa Milord Harrington du succès de ses démarches; & après avoir adressé à ce Ministre les Pieces ci-dessus, tranquille sur ce qui se passeroit désormais en France, il partit pour se rendre à Londres, afin d'y recevoir les applaudissemens, que sa sage & prudente conduite méritoit.

La Cour d'Espagne, qui ne doutoit point, que les propositions qu'elle avoit

faites à celle de France, par l'entremise des Nonces, ne duffent déterminer le Cardinal de Fleury à rompre avec l'Angleterre, fut étrangement furprife, lorfque Mr. Aldobrandini vint à l'Efcurial, rendre compte de ce que Mr. Mafcei lui écrivoit. Le reffentiment le plus vif contre le Cardinal de Fleury, fucceda à l'idée qu'on avoit donnée à Leurs Maj. Catholiques de fon zele pour leurs intérèts. Elles ne diffimulerent point non plus, à quel point elles étoient bleffées des expreffions dont s'étoit fervi le Comte de Morville dans fa lettre à Mr. Mafcei. Il n'en fallut pas davantage aux Courtifans, pour affurer que ce Miniftre, vendu à la Couronne d'Angleterre, avoit pouffé fa reconnoiffance & fon attachement pour elle, jufqu'à oublier totalement, en fa faveur, les égards & le refpect qu'il devoit à Sa Maj. Cath.

Milord Harrington, qui avoit des efpions jufques dans l'intérieur du Palais, fut bien-tôt inftruit de l'effet qu'avoient produit les lettres que Mr. Aldobrandini étoit allé communiquer à Leurs Majeft. Comme je continuois, depuis mon retour à Madrid, de le voir à mon ordinaire, & qu'il m'avoit fait part de ce

que

que Mr. Walpole lui avoit écrit ; il m'apprit aussi l'aigreur & l'agitation qu'on voyoit dans les esprits à l'Escurial. Mais bien loin d'en craindre les suites, il me parut au contraire très-content de la sensibilité que la Cour d'Espagne marquoit, d'avoir perdu toute esperance de détacher la France de la Ligue d'Hanover. „ On a pris enfin, *me dit-il*, le
„ véritable moyen de rendre inutiles tous
„ les projets qu'on formoit ici & à
„ Vienne, pour faire regarder cette Li-
„ gue, comme étant à la veille de se
„ diviser, & pour faire cesser les bruits
„ qu'on répandoit à cet égard de tous
„ côtés. Les relations que le Cardinal
„ de Fleury entretenoit avec cette Cour,
„ quoique bonnes dans leur principe,
„ commençoient cependant à tirer à
„ conséquence, & à favoriser autant les
„ vues de l'Empereur, qu'Elles étoient
„ contraires aux mesures que prend le
„ Roi mon Maître, pour engager quel-
„ ques Puissances du Nord & de l'Ita-
„ lie, à accéder au Traité d'Hanover.
„ Il étoit donc tems de faire voir à ces
„ Puissances, que le Cardinal agit de
„ bonne foi avec nous ; & je ne doute
„ point, que quand la démarche qu'il

„ vient de faire parviendra à leur con-
„ noiſſance, elle ne contribue beaucoup
„ à leur faire prendre une reſolution
„ favorable ".

Milord Harrington me parla enſuite de la Lettre qu'il venoit d'écrire au Marquis DE LA PAZ, ſur le Mémoire qu'on lui avoit envoyé de ſa Cour: & comme il m'en donna une copie, j'ai cru convenable de la placer parmi les *Pieces Juſtificatives* qui ſont à la fin de ce volume *, pour ſervir de preuve à pluſieurs faits dont j'ai eu occaſion de parler.

Cette Lettre arriva à l'Eſcurial, preſqu'en même tems que Mr. Aldobrandini avoit été y communiquer celles que j'ai rapportées. Elle acheva de mettre le comble au reſſentiment de la Cour d'Eſpagne contre la France & l'Angleterre. Les reproches (véritablement un peu crûs) que ces deux Couronnes faiſoient de concert à Leurs Maj. Cath., d'avoir manqué de bonne foi & de fidélité, dans l'obſervation des Traités, leur parurent ſi injurieux, qu'Elles prirent la réſolution de s'en procurer une ſatisfaction écla-

* N°. XXX.

éclatante. Mais comme il étoit bien difficile qu'Elles exécutassent seules un tel projet, le Marquis de la Paz eut de fréquentes conferences avec le Comte de Könikseg, pour l'engager à solliciter vivement l'Empereur d'entrer dans les vues de Leurs Majestés Cath. & d'y faire entrer, s'il étoit possible, les Puissances de l'Empire & du Nord.

Tant de vivacité ne plaisoit guere au Ministre Imperial. Il voyoit à la vérité avec plaisir, la reconciliation des deux Couronnes s'éloigner de plus en plus, & sa Cour, par conséquent, toujours en état de profiter des libéralités de l'Espagne : mais il savoit en même tems, que l'Empereur, en Prince sage, ne vouloit point allumer une guerre dans l'Europe, qui ne pouvoit que lui devenir fatale. Les réponses qu'il faisoit au Marquis de la Paz, ne répondant donc point à l'attente ni aux desirs de Leurs Majestés Cath. ; il parut sur la fin du voyage de l'Escurial, que le crédit & l'ascendant que la Cour de Vienne avoit acquis sur celle d'Espagne, souffroit quelque diminution. Le Comte de Könikseg, qui remarquoit ce changement de plus près que personne, mais

qui vouloit le cacher au public, jugea à propos, pour se donner le tems d'attendre de nouvelles instructions de sa Cour, d'aller à Madrid, sous le prétexte des préparatifs de son entrée, qui étoit fixée au retour prochain de Leurs Maj. dans cette Capitale.

La circonstance de son départ, & du refroidissement qu'on témoignoit pour la Cour Imperiale, rendant apparemment celle d'Espagne moins scrupuleuse sur tout ce qui pouvoit donner quelque ombrage à ce Ministre; l'Archev. d'Amida m'écrivit de revenir à l'Escurial: & dès la premiere visite que je rendis à ce Prélat, il m'apprit, que Leurs Maj. Cath. vouloient me parler; & que suivant toute apparence, ce seroit le lendemain qu'elles me feroient cet honneur. Mon retour à la Cour, précisément dans le tems que l'Ambassadeur de l'Empereur venoit d'en partir, donna lieu à beaucoup de raisonnemens. Il s'y disoit à l'oreille, qu'on commençoit à découvrir que la Cour de Vienne ne songeoit qu'à amuser & qu'à tirer de l'argent: & comme le public ne pouvoit se défaire de l'idée, que j'étois secrettement chargé de ménager les intérêts de la France;

les

les uns soupçonnoient, que j'étois venu à l'Escurial pour tâcher de mettre à profit une pareille découverte ; & d'autres, que c'étoit au contraire pour prendre congé de Leurs Majestés. L'attention & la curiosité des Courtisans, pour découvrir le véritable sujet de mon voyage, augmenterent bien davantage, lorsqu'ils furent que j'avois eu l'honneur de parler en particulier à Leurs Maj. : mais comme toutes leurs observations portoient à faux, ils resterent toujours dans la même incertitude.

Ce fut la veille que la Cour devoit retourner à Madrid, que la Marquis de la Roche eut ordre de m'avertir de me rendre le soir chez Leurs Majestés, & qu'il m'introduisit dans leur cabinet à leur retour de la chasse. L'objet qui donnoit lieu à cette audience, aussi interessant pour le Roi & la Reine d'Espagne, qu'il étoit flatteur pour moi, m'annonçoit d'avance l'agréement avec lequel elle se passeroit, & je ne fus point trompé dans mon attente. Ce Prince & cette Princesse me parlerent avec autant de confiance que de bonté, sur le choix qu'ils avoient fait de moi, pour me charger de la commission importante & dé-

licate dont il s'agissoit ; & ils parurent m'écouter avec la même disposition, quand je leur exposai ce que je me proposois de faire en France pour exécuter leurs ordres.

Le Roi me dit ensuite, *qu'il me feroit remettre un Ecrit, qui m'autoriseroit suffisamment*, comme je le souhaittois, pour agir selon ses vues, avec un chiffre pour pouvoir lui rendre compte en sureté de mes démarches. Et sur ce que je repliquai alors, qu'à l'égard de ce chiffre, je le suppliois de trouver bon que j'en composasse un moi-même, qui seroit aussi simple qu'inintelligible à tout autre qu'à Sa Majesté ; Elle agréa ma proposition, & Elle me dit, *qu'on me feroit savoir quand il seroit à propos que je lui fisse présenter ce chiffre.*

Le Roi & la Reine, après m'avoir expliqué leurs intentions, renouvellerent les assurances de bienveuillance & de bonté qu'ils m'avoient d'abord données, & comme je me baissois pour leur baiser la main, & pour me retirer, la Reine me dit : „ Vous allez dans un païs où „ je sai qu'on ne m'aime guere ; mais „ jugez vous-même si c'est avec rai„ son : on nous envoye un Courier „ pour nous apprendre que dès que ma „ fille

„ fille auroit sept ans accomplis, on „ célébreroit ses fiançailles avec le Roi „ de France; & le Courier suivant nous „ apprend, qu'on la fait partir pour re- „ venir ici. Est-il surprenant que le „ Roi & moi, ayions été offensés d'un „ pareil procedé; & le plus simple par- „ ticulier qui en éprouveroit un pareil, „ y seroit-il insensible?"

Cette faute, lui répondis-je, ne sauroit, Madame, être imputée à la Nation Françoise, qui conserve pour Vos Maj. autant d'attachement que de respect; & le départ de l'Infante a causé autant de chagrin à toute la France, qu'elle avoit montré de joie à son arrivée. Ce dernier sentiment se renouvelleroit bien vivement, Madame, dans la Nation Françoise, par le retour de la bienveuillance de Vos Maj. pour elle; & si vous permettiez Madame, que je fusse porteur de cette nouvelle, Vos Maj. apprendroient bien-tôt la joye que tout le Royaume de France en ressentiroit.

„ Il n'est point tems, *me repliqua la* „ *Reine*, *de parler de cela*. Vous savez „ ce que l'Archevêque d'Amida vous a „ dit de notre part sur cet article; & „ le Roi & moi comptons que vous „ suivrez exactement nos intentions.

„ Ren-

„ Renfermez-vous donc uniquement
„ dans ce qui fait le ſujet de la com-
„ miſſion dont nous vous chargeons ;
„ & comme vous continuerez de voir
„ l'Archevêque d'Amida à Madrid, il
„ vous fera ſavoir ce que nous pour-
„ rons avoir peut-être encore ſujet de
„ vous faire dire, avant votre départ".

Au ſortir du cabinet où j'avois eu l'honneur de parler à L. M., je trouvai l'Arch. d'Amida, qui attendoit le tems où la Reine le feroit appeller. Sa curioſité ſur ce qui venoit de ſe paſſer, l'ayant engagé à me prendre en particulier pour m'en demander des nouvelles, j'en rendis un fidele compte à ce Prélat. Je lui parus en même tems très-ſenſible aux bontés que Leurs M. venoient de me marquer ; & je le priai, quand il en trouveroit l'occaſion, d'aſſurer de nouveau le Roi & la Reine, du zele & de la fidélité avec laquelle je tâcherois d'exécuter tous les ordres dont ils m'avoient honoré.

Le lendemain, qui étoit le 28. Novembre, toute la Cour partit pour retourner à Madrid, & je m'y rendis également avec le Marquis de la Roche, chez qui j'avois encore logé pendant le petit ſéjour que j'avois fait à l'Eſcurial.

PIECES

PIECES
JUSTIFICATIVES
Pour le TOME *II.*
DES MEMOIRES
DE Mr. L'ABBÉ
DE MONTGON.



N°. I. *pag.* 73. *de ce Tome* II.

MEMOIRE *presenté le* 1. *Avril* 1726. *aux Etats Généraux par le Marquis* de St. PHILIPPE, *Ambassadeur d'Espagne.*

LE soussigné Marquis de S. Philippe, Ambassadeur d'Espagne, par ordre exprès du Roi son Maitre, expose à Vos Seigneuries, que Sa Majesté a vû leur reponse donnée le 24. Janvier dernier, au Secretaire d'Olivier, alors chargé des affaires de la Couronne auprès de Mrs. les Etats Généraux. Le Roi y a lu avec plaisir les expressions de l'amitié sincere de Vos Seigneuries pour Sa Majesté, & combien elles paroissoient portées à conserver la paix & la tranquillité de l'Europe; c'est l'unique objet de tous les mouvemens que le Roi se donne pour parvenir à un but si salutaire, & n'en laisser aucun doute à Vos Seigneuries.

Leur repugnance néanmoins à admettre la médiation de Sa Majesté entre l'Empereur & Mrs. les Etats Généraux, donne des raisons suffisantes pour s'en desister, & ne plus parler d'une négociation à entamer sur la Compagnie d'Ostende.

Il est évident que l'independance souveraine seroit blessée, s'il falloit rendre compte à

quelque Potentat que ce fût, des privileges & autres facilitez pour le Commerce, qu'un Monarque accorde dans son Royaume, à quelque nation ou sujets d'un autre Monarque ou Prince; comme personne n'ignore que cela est du Domaine absolu de la Souveraineté, & que cela dépend de son libre arbitre, on sait aussi que Sa Majesté n'a signé aucun traité, & ne s'est pas engagée de refuser aux uns les faveurs qu'elle donne aux autres, parce qu'elle se priveroit par-là de cette liberté absoluë & si essentielle. Sur ce principe incontestable, le Roi croit s'être servi de son droit legitime, quant, après la conclusion de la paix de Vienne, Sa Majesté a accordé des privileges & des facilités aux sujets de l'Empereur, avec lequel elle est si étroitement liée.

Cependant, la droiture des intentions du Roi mon Maître, qui n'envisage que le bien commun, comme un objet préferable à toute autre reflexion, veut de son côté, cette fois, contenter les souhaits de Vos Seigneuries, & interposer ses bons offices auprès de Sa Majesté Imperiale, pour terminer Vos griefs, & voir, si on ne pourroit pas trouver les expediens propres à éviter une rupture.

Le soussigné declare derechef, que le Roi son Maître, persistant dans le sentiment de prendre de concert avec Mrs. les Etats Généraux, les mesures convenables au maintien du repos universel, Sa Majesté s'attend de trouver les mêmes dispositions en Vos Seigneuries; qu'Elles correspondront à la haute idée qu'Elle a de leur grande prudence; & qu'Elles attribueront cette déclaration, autant à son desir ardent de prévenir les hostilités, qu'au

qu'au cas particulier qu'Elle fait de votre amitié. Fait à *La Haye*, ce 1. Avril, 1726.

Signé le Marquis de St. PHILIPPE.

N°. II. *pag.* 138.

DISCOURS *du Roi Très Chrêtien, prononcé dans le Conseil le* 16. *Juin* 1726.

IL étoit tems que je prisse moi-même le Gouvernement de mon Etat, & que je me donnasse tout entier à l'amour que je dois à mes peuples, pour marquer combien je suis touché de leur fidelité.

Quelque sensible que je sois au zéle qu'a montré mon cousin le Duc de Bourbon dans les affaires dont je lui avois confié l'administration, & quelqu'affection que je conserve toujours pour lui, j'ai jugé necessaire de supprimer & d'éteindre le titre & les fonctions de principal Ministre.

J'ai déja donné ordre de faire part à mon Parlement de Paris, de la resolution que j'ai prise de prendre en main le Gouvernement de mon Royaume; & la même chose sera faite à l'égard de tous mes autres Parlemens: j'en ferai instruire par des Lettres circulaires tous les Gouverneurs & les Intendans de mes Provinces, & j'en ai fait donner part aussi à tous mes Ministres dans les Cours étrangeres. Mon intention est, que tout ce qui regarde

les fonctions des charges auprès de ma Personne, soient sur le même pied, qu'elles étoient sous le feu Roi mon Bisaïeul. J'ai choisi à la place du Sr. Dodun, qui m'a demandé la permission de se retirer, le Sr. Pelletier-des-Forts pour remplir la place de Controlleur Général de mes Finances, & le Sr. de Breteüil m'ayant demandé la même permission, j'ai nommé Mr. le Blanc à sa charge de Secretaire d'Etat de la Guerre.

Les conseils se tiendront exactement dans les jours qui y sont destinez, & toutes les affaires s'y traiteront à l'ordinaire: à l'égard des graces que j'aurai à faire, ce sera à moi que l'on parlera, & j'en ferai remettre le Memoire á mon Garde de Sceaux, à mes Secretaires d'Etat & au Controlleur de mes Finances.

Je leur fixerai des heures pour un travail particulier, auquel l'ancien Evêque de Frejus assistera toujours, aussi bien qu'aux autres détails, dont differentes personnes ont soin, en vertu des charges qu'elles remplissent. Enfin, je veux suivre en tout, le plus exactement qu'il me sera possible, l'exemple du feu Roi mon Bisaïeul.

Si vous pensez qu'il y ait quelqu'autre chose de plus à faire dans ces premiers momens, vous pouvez le proposer avec confiance, & j'attends de votre zéle pour mon service, que vous me seconderez dans le dessein où je suis, de rendre mon Gouvernement glorieux, en le rendant utile à mon Etat & à mes Peuples, dont le bonheur sera toujours le premier objet de mes soins.

N°. III.

N°. III. *pag.* 175.

MEMOIRE *présenté au Roi de Suede par Mr.* POINTZ, *Envoyé extraordinaire de la Grande Bretagne, pour proposer l'accession au Traité d'Hanover.*

SIRE.

LE soussigné, envoyé Extraordinaire & Plenipotentiaire de Sa Maj. Britannique, a reçû ordre de representer à Votre Maj. que le Serenissime Roi son Maître, est toujours attentif à conserver le repos du Nord & à assurer le bonheur de la Suede contre quelques entreprises, dont il la croit encore menacée : dans cette vûë, d'abord après avoir conclû l'alliance defensive de l'année passée, pour marquer sa consideration particuliere envers V. M. & le Royaume de Suede, il ordonna au soussigné de se joindre aux Ministres de ses Alliez, en communiquant ledit traité à V. M. & en l'invitant de la maniere la plus cordiale d'y vouloir acceder, afin de renouer & de resserrer les liaisons de l'amitié commune; & de procurer par-là un appui plus solide & plus stable pour la sureté de la Suede, dans une conjoncture où presque toutes les Puissances de l'Europe songent à s'affermir par de nouveaux engagemens.

Sa Maj. s'est crûe fondée de demander cette marque de l'amitié de Votre Maj. non seulement par l'intérêt qu'elle prend au bonheur

 d'une

d'une Nation toujours Alliée très-étroitement avec sa Couronne, & qui a soutenu autrefois avec tant d'éclat, & de gloire, l'équilibre du Nord & la cause Protestante dans l'Empire; mais aussi par les grandes & onereuses depenses auxquelles Sa Maj. Brit. & ses Royaumes se trouveroient obligés, si la Suede, faute des precautions necessaires, demeuroit exposée aux desseins dangereux de ses Voisins. Mais nonobstant toutes ses avances d'amitié & de considération distinguée envers la Couronne de Suede: Sa Maj. ne peut pas s'empêcher de se plaindre amiablement à V. M. que la conduite de cette Couronne n'a pas repondu pleinement jusqu'ici, aux bonnes intentions & aux justes esperances de Sa Maj.; puisque, loin de voir accepter ces offres d'amitié avec un empressement mutuel, elle a eu le déplaisir de voir trainer cette négociation au delà de six mois, par les délais, dont on ne comprend pas la raison: & quoique ce Traité ne puisse justement offenser personne, que ceux qui cherchent des prétextes pour troubler la tranquillité publique; les articles auxquels on trouve le plus à redire, étans dressés sur le modele, & presque dans les termes de plusieurs anciens Traités de la Couronne de Suede: néanmoins, on a vû former tant de difficultés & d'exceptions contre son contenu, que si les Commissaires de V. M. ont ordre d'y insister, la negociation pourra bien tomber d'elle même, sans donner à V. M. la peine d'un refus direct.

En attendant, on a vû la Couronne de Suede prendre de nouveaux engagemens avec d'autres Puissances, qui, si l'on en doit juger par l'expé-

l'expérience des tems passés, n'ont ni le même intérêt, ni le même pouvoir, ni les mêmes inclinations de secourir la Suede, dont la Couronne de la Grande Bretagne a toujours été en possession, & dont elle a donné en plusieurs rencontres des preuves connues & réelles. De plus on a vû conclurre les nouveaux * engagemens, non seulement sans aucune restriction ; mais avec tant de facilité & d'empressement, que nonobstant que la Couronne de Suede ait déclaré, par un Traité signé dans l'an 1720. qu'il étoit même alors de notorieté publique, qu'au préjudice des Traités de Paix de Westphalie & d'Oliva, la Religion Protestante étoit tellement opprimée & persécutée en plusieurs endroits, au dehors & au dedans de l'Empire Romain, qu'il étoit fort à craindre ; qu'on ne détruisit entierement cette Religion ; néanmoins on n'aprend pas que cette Couronne

* *Il vouloit parler du traité d'Alliance defensive conclu à Stockolm entre la Suede & la Russie le 22. Fevrier 1724. auquel l'Empereur acceda le 26. Avril 1726. on publia alors en Espagne, que les deux Cours de St. Petersbourg & de Stockholm s'étoient unies à celles de Vienne & de Madrid; mais cependant ils n'en étoit rien, comme on le vit bientôt après, & l'Empereur témoigna même peu de satisfaction des restrictions que la Suede mit à la ratification de ce traité qu'elle envoya à Vienne: cette Couronne declarant qu'elle ne vouloit se mêler en aucune maniere, ni des affaires de la Compagnie d'Ostende, ni des démêlés qui pourroient naître par rapport aux successions eventuelles en Italie, des Duchés de Toscane & de Parme.*

ne ait insisté, dans ses nouveaux engagemens, sur le moindre redressement de ces griefs, ni qu'elle en ait excepté les suites des cas de secours, qu'elle s'est obligée de fournir, qui vont au delà du double de ce que les Commissaires de V. M. nous ont offert, par raport au Traité d'Hanovre.

Quoique ces longs délais & cette partialité de conduite envers des Puissances, qui, selon les apparences & selon plusieurs avis dignes de foi, ne veulent pas trop de bien à la Couronne de la grande Bretagne, ni à la succession Protestante, dont V. M. s'est renduë garante, eussent justement pû rebuter les bonnes intentions de Sa Maj. envers la Suede; néanmoins la constance de son amitié a été telle, que de peur que la Couronne de Suede, par les délais qu'elle a apporté d'elle-même à cette accession, ne se trouvât exposée en attendant à quelque danger, Sa Maj. pour montrer par avance son exactitude à remplir ses engagemens, & son attention à secourir la Suede, a bien voulu faire anticiper à cette Couronne les fruits de l'accession, en envoyant ici une puissante Escadre, sans en avoir été requise; & en ordonnant à son Amiral de se rendre ici en personne pour assurer V. M. tant par lettre que de bouche, de l'amitié & de la droiture des intentions du Serenissime Roi son Maître; & en même tems de s'informer si V. M. se croiroit en quelque danger immediat par l'armement de ses voisins, & dans ce cas-là de concerter des mesures plus précises avec V. M. & ses Ministres, pour la défense & l'avantage de la Suede en vertu du plein pouvoir dont l'Amiral se trouvoit muni pour cet effet: mais comme pendant le sejour dudit

dudit Amiral à Stockholm, il a plu à V. M. de faire favoir au foussigné, par une reponse gracieuse par écrit, que V. M. ayant une Alliance defensive avec la Russie, ne se croyoit pas en danger de ce côté-là, l'on se promet de l'équité de V. M. que si, par l'éloignement de la Flotte Britannique, & faute des mesures prises à tems, il arrivoit dans la suite quelque malheur à la Suede, l'on ne voudra pas, comme quelques uns ont fait très-injustement en d'autres conjonctures, l'imputer au défaut d'ordres néceffaires pour l'Amiral de Sa Maj. ni au manque de fon inclination pour executer fes ordres avec fidélité & exactitude.

Et puifque la faifon de l'année & les conjonctures des affaires, rendent important à Sa Maj. & à fes Alliés, auffi bien qu'à la Couronne de Suede, de favoir au plûtôt à quoi l'on fe doit tenir de part & d'autre, le foussigné a reçu ordre de fupplier V. M. encore une fois, de vouloir bien, felon fa fageffe & fa prévoyance ordinaire, faire une attention férieufe aux offres amiables de Sa Maj. & aux véritables intérêts de la Suede; & de nous accorder une réponfe finale par rapport à l'acceffion fusdite, qui ne donne pas lieu aux Alliés d'Hanovre de fe croire amufez par une négociation infructueufe. J'ai reçu ordre en même tems de déclarer qu'il n'y a rien au monde que le Sereniffime Roi mon Maître fouhaite plus ardemment, que de fe voir étroitement uni avec cette Couronne pour le repos du Nord, pour la libre navigation de la Mer Baltique, pour le bien de la Caufe

 Protes-

Proteſtante & pour l'avantage reciproque des deux Royaumes.

Mais ſi V. M. avertie à tems des dangers apparens qui menacent ces biens ineſtimables de quelque atteinte, ne trouve pas de ſa convenance de prendre les liaiſons néceſſaires pour s'y oppoſer, Sa Maj. ſe croira excuſée devant Dieu & devant tout le monde impartial, ſi elle ſe trouve obligée, quoiqu'à ſon grand regret, de prendre ſes meſures ailleurs, pour obtenir les mêmes fins ſalutaires par tous les moyens juſtes & convenables, & ſi dans ce cas-là, au lieu d'aller au devant des ſouhaits & de la requiſition de la Suede, elle ſe contente, pour l'avenir, de remplir ſes engagemens envers cette Couronne dans les propoſitions & dans les tems marqués par les traités, & ſelon que l'amitié reciproque de la Couronne de Suede & ſes ſoins à concourir à ſa propre conſervation, pourront juſtifier cette dépenſe auprès du grand Conſeil de Sa Maj. & de la Nation Britannique, qui en a fourni tant de fois les moyens, ſans que la grande Bretagne ait jamais reclamé juſqu'ici l'aſſiſtance de la Suede, & ſans qu'elle ſe trouve á préſent dans aucune probabilité de la devoir reclamer pour l'avenir.

Mais le Séréniſſime Roi mon Maître, veut toujours mieux eſperer de l'amitié de V. M. & de la ſageſſe d'un Conſeil auſſi éclairé que celui de Suede: Sa Maj. ne peut pas encore s'imaginer que la contrainte des dangers, puiſſe paſſer pour une raiſon valable de ne ſe pas affermir contre ces mêmes dangers; ni que l'eſpérance vague & incertaine de quelque avantage à venir, que la Couronne, dont on les attend, n'oſe pas avouer, puiſſe être une rai-

ſon

ſon pour rejetter l'amitié de ces Puiſſances, qui ſeront toujours le ſoutien le plus ferme de tous les avantages préſens & futurs de la Suede ; ni enfin que des promeſſes imaginaires & peut-être inſidieuſes, puiſſent être miſes en balance contre un ſubſide clair de près de cent mille Ducats par mois, que V. M. ſera fondée, par l'acceſſion de reclamer en cas d'attaque, avec un ſecours encore plus conſidérable, ſelon l'exigence du danger; & cela promis par des Puiſſances qui ſe trouvent en état de bonifier leurs engagemens, ſans être obligées de rechercher leurs reſſources ailleurs que chez elles, & qui ont un intérêt, non occaſionel mais conſtant, de vouloir du bien à la Suede.

Le ſouſſigné eſpere que V. M. refléchiſſant gracieuſement ſur ce que deſſus, voudra bien à la fin l'honorer d'une réponſe favorable, qui étant le fruit d'une conſidération ſi mure, puiſſe jetter les fondemens d'une liaiſon éternelle & indiſſoluble, en attendant il a l'honneur de ſe recommander très-humblement à la Protection & à la Bienveuillance de Votre Majeſté.

A Stockholm, *ce* 4. *Juin* 1726.

Signé POINTZ.

NB. Ceux qui déſireroient d'avoir une plus parfaite connoiſſance de ce qui ſe paſſa dans le Nord à l'occaſion de ce Mémoire, peuvent lire divers Ecrits, qui ſe trouvent dans une brochure imprimée en 1726. *à* Cologne *ſans nom d'Imprimeur. On y trouvera* : Reflexions ſur le Mémoire de Mr. POINTZ par une perſonne déſintereſſée. Remarques ſur la diverſité des opinions au ſujet de l'acceſſion de la Suede au Traité d'Hanover. Lettre inſtructive ſur les affaires du Nord &c.

N°. IV.

N°. IV. & V. *pag.* 182.

LETTRE *du Roi de la Grande Bretagne à l'Imperatrice de Russie.*

GEORGE, par la grace de Dieu, Roi de la Grande Bretagne. A la Très-Haute, Très-Puissante & Très-Illustre Princesse, notre Très chere Sœur, la Grande Dame CATHERINE, Czarienne & Grande Duchesse de toute la Grande, Petite & Blanche Russie, seule Monarque de Moscovie, &c. &c. &c. Salut, Bonheur & Prospérité.

TRES-HAUTE, TRES-PUISSANTE, & TRES-ILLUSTRE PRINCESSE,

COMME Votre Majesté ne pourra pas disconvenir, que les grands préparatifs de Guerre qu'elle fait en tems de Paix, tant par Mer que par Terre, ne nous donnent de grands & justes sujets d'ombrage, aussi bien qu'à nos Alliez dans ces quartiers; vous ne serez pas surprise, de ce que nous avons envoyé une forte Escadre de nos Vaisseaux de Guerre dans la Mer Baltique, sous le commandement de notre Amiral le Chevalier Charles Wager, pour obvier aux dangers qui pourroient naître d'un armement si extraordinaire.

Votre Majesté sait fort bien, combien nous avons souhaité de conserver, non seulement la tranquillité publique dans l'Europe, mais aussi de vivre dans une parfaite & bonne intelligen-

ce,

ce, & de cimenter une ferme & durable amitié entre notre Couronne Royale de la Grande Bretagne & celle de Ruſſie.

Nous n'avons pas manqué de donner dans toutes les occaſions, des marques convaincantes de ces intentions pacifiques & amiables: & Votre Maj. doit fort bien ſe ſouvenir d'une preuve évidente de cela, lorſque nous déclarames d'être prêt & diſpoſé d'entrer, conjointement avec notre bon Frere le Roi de France, en alliance avec feuë Sa Maj. votre Seigneur & Epoux, à des termes & des conditions qui pourroient s'accorder avec la paix du Nord, & qui fuſſent compatibles réciproquement avec les intérêts, la dignité & l'honneur des Parties contractantes. Nous ne doutions pas que de cette ſorte une ſincere réconciliation entre nous & feu votre Epoux, ne pût être ajuſtée, & une entiere amitié & bonne harmonie établie entre nos Domaines & Peuples, pour leur avantage mutuel, & que de même la Paix & la tranquilité du Nord, ſeroit affermie ſur de ſolides & durables fondemens.

Pour parvenir à ces grandes & bonnes fins, & conformément aux intentions de feuë Sa Majeſté, deſquelles le Miniſtre de Sa Majeſté Très-Chrét. avoit fait des rapports ſouvent réïterés; on fit, de concert avec la Cour de France, le plan d'un Traité, qui fut envoyé à feue Sa Majeſté, pour ſon approbation & conſentement final. Mais la perfection de ce bon & ſouhaitable ouvrage, fut prévenue par la mort ſoudaine & inopinée de feuë Sa Majeſté.

Cepen-

Cependant, comme nous gardions toûjours les mêmes bonnes intentions, pour conſerver la Paix du Nord, & pour renouveller notre ancienne amitié avec la Couronne de Ruſſie; Nous fimes, d'abord après l'avenement de Votre Maj. au Trône, déclarer conjointement avec Sa Majeſté Très-Chrét. que nous étions diſpoſé à conclure & finir le Traité ſuſmentionné, ne doutant en aucune façon, que V. M. n'acceptat volontiers une propoſition ſi manifeſtement avantageuſe à ſes Domaines & Sujets, & qui tendoit ſi fort à la conſervation de la Paix publique: mais il faut que nous avouïons d'avoir été touché ſenſiblement, de voir nos attentes nullement accomplies, par la maniere dont on répondit aux offres obligeantes & amiables qu'on fit de notre part, puis qu'après un long & vain délai, nous trouvâmes que les Miniſtres de V. M. inſiſtoient ſur des changemens dans le Traité projetté, qui ne concernoient pas les intérêts de l'Empire de Ruſſie; & qui étoient, non ſeulement contraires aux engagemens ſolemnels auxquels nous & S. M. T. C. nous ſommes obligés envers d'autres Puiſſances, mais qui auroient enveloppé toutes les Couronnes du Nord, dans de nouveaux troubles & confuſions.

Nous ne pouvons non plus cacher à V. M. la ſurpriſe extrême où nous ſommes, de ce que pendant que nous continuons les Négociations amiables, & que nous n'avons fait la moindre provocation de notre part, nous avons été informé qu'on prenoit des meſures à votre Cour en faveur du Prétendant à notre Couronne, & qu'on donnoit de grands encouragemens à ſes Adhérans.

Après

Après ce que nous venons de repréſenter, V. M. ne ſera pas ſurpriſe, que nous étant obligé indiſpenſablement à pourvoir à la ſureté de nos Domaines, de ſatisfaire à nos engagemens avec nos Alliés, & de maintenir la tranquillité publique dans le Nord, qui, à ce qu'il ſemble, eſt fortement menacée par les préparatifs que V. M. vient de faire; nous ayions crû néceſſaire d'envoyer une forte Eſcadre de nos Vaiſſeaux de guerre dans la Mer Baltique, & que nous ayions donné ordre à notre Amiral, qui la commande, de tâcher de prévenir de nouveaux troubles dans ces quartiers, en empêchant la Flotte de V. M. de ſortir, en cas que vous perſiſtiez dans votre réſolution de la mettre en Mer, pour exécuter les deſſeins que vous pourriez avoir en vue.

Mais comme nous ſommes fermement intentionné de vivre en paix & en amitié avec V. M. nous ſouhaitons de tout notre cœur, que V. M. refléchiſſant ſérieuſement ſur le véritable intérêt de ſon Peuple, lui veuille permettre de jouir des bénédictions de cette Paix, qu'il a achetée au prix de tant de ſang & de tréſors, ſous la conduite de feue S. M. & que plutôt que d'entrer dans des meſures, qui, inévitablement plongeroient la Ruſſie dans une Guerre, & tout le Nord dans une confuſion; V. M. veuille donner des preuves convaincantes à ſon Peuple & à tout le monde, de ſon inclination pour la Paix, & de ſa bonne diſpoſition à vivre en repos avec ſes Voiſins.

Sur-

Sur cela, TRES-HAUTE, TRES-PUISSANTE ET TRES-ILLUSTRE PRINCESSE, &c.

Donné à notre Cour, dans notre Palais Royal de St. James, *le* 11. Avril 1726, *dans la* 12e. *année de notre Regne*,

Votre affectionné,

GEORGE ROI.

REPONSE *de l'Imperatrice de Russie.*

CATHERINE, par la Grace de Dieu, Imperatrice de toutes les Russies, &c.

TRES-HAUT, TRES-PUISSANT, & TRES-ILLUSTRE ROI.

NOUS avons bien reçû la Lettre amiable & fraternelle de Votre Majesté Royale, du 11. d'Avril, par laquelle il lui plaît de nous déclarer, que les préparatifs de Guerre que nous avons faits avoient engagé V. M. Royale, à envoyer une puissante Flotte dans la Mer Baltique, afin d'obvier à toutes les entreprises que nous pourrions faire pour troubler la tranquillité du Nord, & qu'à cet effet V. M. R. avoit ordonné à son Amiral Wager d'empêcher notre Flotte d'entrer en Mer.

Nous ne désavoüerons pas que nous avons été bien surprise de ne recevoir votre Lettre qu'au même instant que votre Flotte parût sur nos Côtes, & après qu'elle avoit jetté l'ancre devant Revel, puisqu'il auroit été plus conforme à l'usage établi parmi les Souverains, & plus conforme à l'amitié qui a subsisté si longtems entre nos Royaumes & la Couron-

Couronne de la Grande Bretagne, que V. M. Royale eut trouvé bon de s'expliquer avec nous ſur l'ombrage que lui pouvoit donner notre armement, & d'attendre là-deſſus nôtre réponſe avant que de paſſer à un pas ſi offenſant.

V. M. Royale auroit pû enſuite auſſi, ſans faire tant d'éclat & de dépenſe, être aſſurée de nous, que nous cherchons auſſi peu à troubler le repos du Nord, que nous apportons tous nos ſoins & toutes nos attentions à ne pas ſeulement affermir pour le préſent, mais auſſi pour l'avenir, cette tranquillité du Nord, qui nous intereſſe plus que V. M. Royale, & à éloigner tout ce qui pourroit donner occaſion à l'alterer.

Et comme V. M. Royale, eſt pleinement informée de ce qui a été traité dans les Négociations qu'il y eut, entre S. M. Impériale notre Seigneur & Epoux de glorieuſe mémoire, enſuite entre nous-mêmes & entre S. M. le Roi de France, elle ne peut qu'être perſuadée de notre ſincere intention; & nous remettons à votre propre jugement, comment nous & tout le monde avec nous, doit enviſager cette démarche toute extraordinaire de V. M. Royale, & ſi on en peut préſumer autre choſe, ſinon qu'elle a formé contre nous des deſſeins fort préjudiciables; & que par conſéquent elle incline de ſon côté à donner occaſion à de nouveaux troubles dans le Nord, en prenant, au défaut d'autre ſujet légitime, le dit armement pour prétexte, quoi qu'il n'y butte aucunement. L'appréhenſion où nous ſommes à cet égard, paroit d'autant mieux fondée, que V. M. Royale nous charge encore

dans

dans sa Lettre, de choses dont nous aurions lieu de nous plaindre avec beaucoup de justice.

Il est inutile d'alleguer ici l'amitié sincere que S. M. Impériale notre Seigneur & Epoux de glorieuse mémoire vous a portée; & toute la terre sait combien cette amitié vous a été utile & avantageuse; V. M. Royale n'ignore pas non plus, de qu'elle maniere elle en a agi en échange avec mon dit Seigneur & Epoux, & que par une grandeur d'ame, S. M. Imp. a mieux aimé dissimuler sur tout cela, que d'entreprendre la moindre chose, qui auroit pû donner atteinte à l'amitié constante qui a toujours subsisté entre la Russie & la Grande-Bretagne. Sadite M. Imp. n'a jamais pû donner des preuves plus convaincantes de ses intentions sinceres, à conserver cette bonne amitié, qu'en acceptant généreusement les bons offices, offerts par Sa M. le Roi de France, pour le rétablissement d'une parfaite intelligence avec V. M. Royale, & en se déclarant résoluë & disposée à vouloir, non seulement ensevelir dans un oubli éternel toutes les injures reçûës de V. M. quoique sans les avoir méritées, mais aussi d'entrer, à des conditions raisonnables, avec elle, & avec la Couronne de France, dans un engagement plus étroit & dans une alliance défensive.

Les conditions proposées par Sadite Majesté Imp. à la requisition du Roi de France, n'ont pas seulement été trouvées justes dès le commencement, mais S. M. Très-Chrét. a fait espérer plus d'une fois, que tout ainsi que ses conditions pourroient fort bien être conciliées avec les Engagemens pris avec la France,

France, avec V. M. & d'autres Puiſſances, elles pourroient de même, à l'égard de cette alliance, être ajuſtées & réglées ſelon l'équité & la juſtice, pour l'affermiſſement entier de la tranquillité du Nord : & par conſéquent ce ne ſont pas des conditions nouvelles ; mais les mêmes que V. M. Royale fait tant éclater préſentement : & puiſque dans la derniere reponſe qui nous a été communiquée du côté de la France, V. M. déclare elle-même la choſe équitable, il eſt bien ſenſible, que ce nonobſtant V. M. ne rejette pas ſeulement tous les moyens amiables & équitables pour l'ajuſter, mais qu'elle veuille nous obliger à accepter des conditions directement oppoſées à notre intérêt, & qui plus eſt, à notre honneur & réputation, & même à la juſtice. Nous ne pouvons croire par ces circonſtances, que les Miniſtres de V. M. ayent eu une intention ſérieuſe de conclure cette alliance; mais que l'envoi de l'Eſcadre des Vaiſſeaux de Guerre, accompagnée des ordres qui ne peuvent que faire entrevoir une interruption d'amitié, & la naiſſance de nouveaux troubles dans le Nord, n'eſt qu'une ſuite de l'animoſité que quelques-uns de vos Miniſtres ont témoignée par tout, & publiquement contre nous pendant tant d'années. La choſe paroit évidemment par le fait que V. M. allegue, & nous met encore à charge au ſujet du Prétendant. Vos Miniſtres ont fort bien compris que toutes les raiſons par eux alleguées, qui ſans cela ne regardent pas proprement les intérêts de la Grande-Bretagne ; mais qui ſont plûtôt entierement oppoſées aux traités ſolemnels qui ſubſiſtent entre la Gran-

de-Bretagne & d'autres Puiſſances, ne ſont point admiſſibles, & qu'elles ne ſont pas ſuffiſantes à juſtifier, auprès des perſonnes déſintereſſées, leurs violentes entrepriſes; & comme ils ne peuvent trouver d'autres raiſons, il faut que cette accuſation frivole & ſurannée vienne au jour, & que ſur le même pié que du paſſé, elle ſerve de prétexte principal pour toutes les démarches ſi peu amiables faites contre nous.

Quoique la nullité de cette accuſation ait été prouvée tant de fois, & que le tems, auſſi bien que l'expérience, faſſent voir que ces pretendus engagemens, n'ont exiſte en aucun endroit que dans l'imagination des Miniſtres de V. M. Royale, & que la facilité que nous avons apportée de notre côté aux dernieres négociations, ne doive pas moins convaincre V. M. Royale de leur malice & fauſſeté, que les diſpoſitions que nous avons témoignées à accorder la garantie qu'elle nous a demandée, nous voulons cependant bien encore par deſſus tout, aſſurer V. M. Royale, que nous lui portons trop d'amitié, pour vouloir cauſer à V. M. & à la Nation Britannique, aucune inquiétude par des engagemens que nous pourrions prendre avec le Prétendant. Au reſte, il dépend bien du bon plaiſir de V. M. de donner à ſon Amiral les ordres qu'elle trouve à propos; mais V. M. Royale, conviendra auſſi avec nous, que votre défenſe ne nous empêcheroit pas de faire ſortir notre Flotte, ſi nous le trouvions à propos, & qu'en qualité de Souveraine & Imperatrice qui ne dépend que de Dieu ſeul; Nous prétendons auſſi peu de recevoir des Loix de Perſonne, que de

de nous oublier au point de vouloir en donner aux autres. Nous ſommes ſans cela toute prête & diſpoſée à entretenir avec V. M. Royale une bonne harmonie, & nous n'entreprendrons rien qui puiſſe interrompre l'amitié ſi bien etablie entre les deux Royaumes depuis tant d'années. Et comme de notre côté nous déclarons franchement, que cette amitié ne peut être que fort utile à nous, à nos Royaumes & à nos Sujets: Nous eſperons auſſi que vous avouerez que juſqu'à preſent elle n'a pas été moins avantageuſe pour V. M. pour vos Royaumes & pour vos Sujets; & qu'à l'avenir elle ne pourroit pas être infructueuſe. Enfin il eſt bien aſſuré que S. M. I. de glorieuſe mémoire, après avoir été abandonnée par tous ſes Alliés, a eu des peines & des fraix incroyables, pour ſe procurer à ſoi-même, & à ſes Royaumes la paix tant déſirée, & nous apporterons auſſi tous nos ſoins à en maintenir la jouiſſance à nos Royaumes & à nos Sujets.

Nous ſommes même perſuadée de ne pouvoir mieux réuſſir dans ces vuës ſalutaires, qu'en nous tenant toujours, à l'exemple de notre Seigneur & Epoux de glorieuſe mémoire, dans une poſture à pouvoir en tout tems ſecourir en cas de beſoin nos Alliés, ſatisfaire aux engagemens pris avec eux, proteger nos fideles Sujets contre toute inſulte, & nous oppoſer à ceux qui voudront ôter à nous & à eux, ce tréſor de la Paix.

C'eſt auſſi dans cette vuë, & point dans d'autres deſſeins que nous avons fait les armemens qui ont donné tant d'ombrage à V. M. R. quoique ſans aucun ſujet & fondement.

Nous

Nous souhaitons que le Tout-Puissant vous donne une parfaite santé, & un regne toujours heureux. *A* St. Petersbourg *le* 15. *de* Juin. 1726. *& en la seconde année de notre Regne.* De V. M. R. la très-affectionnée Sœur.

CATHERINE.

Et plus bas, COMTE GOLOFKIN.

N°. VI. *&* VII. *pag.* 184.

MEMOIRE *présenté à l'Imperatrice de* Russie *par Mr. de* WESTPHALEN, *Ambassadeur du Roi de* Dannemarck *à* Petersbourg.

LES grands armemens que la Russie a fait depuis quelques années dans la Mer Baltique, & particulierement ceux de cette année, qui surpassent de beaucoup les précédents, même ceux qui ont été faits du tems de la Guerre de Suede, sont d'une telle nature, dans toutes leurs circonstances, que toutes les Puissances voisines ont lieu de s'en inquiéter, & d'exiger à cet égard des assurances qui puissent les calmer.

L'alliance perpétuelle conclue en 1709. entre le Roi mon Maitre & le feu Czar Pierre I. pour procurer le bien & l'avantage des Royaumes & païs reciproques, est d'une telle nature, que le Roi mon Maitre, se fondant sur les principes de l'équité & du véritable intérêt de la Russie, n'a rien à craindre de toutes les machinations des mal-intentionés; au contraire

contraire Sa Maj. à lieu de s'attendre à toutes fortes de marques d'amitié de la part de Votre Maj.; cependant comme Votre Maj. n'a donné aucune part au Roi mon maitre, du sujet de l'armement extraordinaire des Vaisseaux de Guerre, Galeres, Galiottes à Bombes & autres Bâtimens, de la marche de divers Régimens destinés à être embarqués, de la grande quantité de Biscuit qui a été cuit; & de tant d'autres préparatifs de Guerre qui ont eté faits, ainsi que cela se pratique entre des puissances voisines, avec lesquelles on veut vivre en bonne amitié, & qu'on est même obligé de le faire entre des alliés comme le Roi mon maître & Votre Maj.; que d'ailleurs, le bruit s'est répandu généralement à Petersbourg, à Revel, à Riga & presque par tout, que les armemens de Votre Maj. regardent le Royaume de Dannemark, & que cela se débite même ouvertement depuis longtems du côté du Duc d'Hollstein tant ici qu'en Suede, à Vienne, à Hambourg, à Lubec & de tous côtés; que de plus, diverses Puissances voisines, en avertissant le Roi mon maitre de ces grands armemens maritimes, lui ont conseillé d'être sur ses gardes; & que Sa Maj. a été informée, que ceux qui ont le plus d'influence à la Cour de Russie, & dont les Conseils ne sont que trop écoutés, ont pour vue principale de troubler pour toujours la bonne harmonie, qui a subsisté depuis si longtems entre le Dannemark & la Russie, & qui en dernier lieu a procuré tant d'avantages aux deux Royaumes, particulierement à la Russie, voulant sacrifier à leurs vues ambitieuses les véritables intérêts
 du

du Dannemark, & de la Russie, les diviser & armer l'un contre l'autre.

Tout cela joint à plusieurs autres circonstances non moins importantes, que je passe sous silence pour bonne raison, obligent le Roi mon maitre à faire cesser ses craintes & son incertitude par rapport aux vues & desseins des grands armemens de V. M. qui augmentent d'année en année; pour cet effet, le Roi mon maitre a jugé à propos de m'ordonner expressément de représenter très respectueusement & d'une maniere convenable à V. M. dans une audience particuliere tout ce que j'ai rapporté ci-dessus, & l'inquiétude de Sa Maj. à cet égard; d'assurer en même tems V. M. de l'intention invariable du Roi mon maitre de vivre toujours en bonne amitié & union avec V. M. conformément à l'Alliance perpetuelle conclue en 1709. entre V. M. & le Roi mon maitre, & de serrer de plus en plus les nœuds de cette amitié pour le bien & l'avantage reciproque des deux Royaumes; & de demander à V. M. ce que le Roi mon maitre doit attendre de l'amitié & bonne volonté de V. M. & si Votre Maj. est aussi dans la disposition d'observer le contenu de ladite Alliance de 1709.

Voilà ce que j'ai ordre exprès de proposer & déclarer très-respectueusement à V. M. la priant de donner là dessus une déclaration ou réponse, qui puisse entierement tranquiliser l'esprit du Roi mon Maître touchant l'intention & les desseins de V. M. j'espere que V. M. ne fera aucune difficulté de donner une telle déclaration, d'autant plus qu'elle est conforme au traité

té & à l'usage établi entre de bons voisins & alliés. Dans cette attente &c.

Signé WESTPHALEN.

REPONSE *de l'Imperatrice de* Russie *au précédent Mémoire.*

SUR la répréſentation faite à Sa Maj. Imp. du contenu du Mémoire que Mr. Weſtphalen, Conſeiller d'Etat & Envoyé extraordinaire du Roi de Dannemark a donné par écrit ſuivant l'ordre exprès qu'il en avoit reçu.

Sa Maj. Imp. fait ſavoir à Mr. l'Envoyé extraordinaire, que la demande faite à Sa Maj. étant entierement hors d'uſage entre les Têtes couronnées, elle n'a pû que lui paroitre fort étrange, & d'autant que Sa Maj. Imp. croit qu'il ne ſeroit pas de la bienſéance, qu'elle ſe mêlat des affaires des autres Puiſſances, ni qu'elle demandât raiſon au Roi de Dannemark des préparatiſs que Sa Maj. Danoiſe fait tous les ans, auſſi Sa Maj. Imp. ne ſe croit-elle pas obligée de rendre compte de ſes actions, ni à Sa Maj. Danoiſe ni à d'autres; indépendamment de cela, Sa Maj. Imp. veut bien notifier au Roi de Dannemark par les préſentes, que les préparatiſs de Guerre qu'elle fait dans la Mer Baltique, n'ont d'autre but que de ſe maintenir en état, ſuivant l'exemple du feu Empereur ſon Epoux, de pouvoir donner à ſes Alliés les ſecours néceſſaires, & de remplir les engagemens dans leſquels elle eſt entrée avec eux, comme auſſi de défendre ſa Perſonne, ſes Royaumes & ſujets contre toutes ſurpriſes ennemies, & de pouvoir s'oppo-

ser avec vigueur à ceux qui voudroient lui chercher querelle. Telle a été la véritable intention de Sa Maj. Impériale qui n'a dû causer d'ombrage à aucune autre Puissance, & dont on a eû aussi peu de raison de s'allarmer, que de prendre en mauvaise part que Sa Maj. Imp. songe à affermir la tranquillité dans le Nord, & à assurer le repos de ses Royaumes & sujets, & qu'elle prenne pour cela les mesures convenables.

Au surplus, Sa Maj. Imp. fait aussi savoir à Mr. l'Envoyé extraordinaire, qu'elle se trouve obligée de demander au Roi de Dannemarck, si elle ne doit pas regarder comme une rupture ouverte, la démarche extraordinaire & inouïe, que Sa Maj. Danoise a faite d'envoyer une Escadre de ses vaisseaux de Guerre jusques dans la Rade de Sa Maj. Imp. devant Revel, de l'y avoir jointe à l'Escadre Angloise, & de l'y avoir fait rester jusqu'à présent sans en avoir donné préalablement aucune connoissance à Sa Maj. Imp. ce qu'on auroit dû faire néanmoins conformément à l'usage & à la raison, si l'on ne vouloit pas que cette Escadre fût regardée comme ennemie, non plus que celle du Roi de la Grande Brétagne, qui a tenu la même conduite en l'envoyant dans la Mer Baltique. Mr. l'Envoyé extraordinaire est requis, au nom de Sa Maj. Imp., de procurer au plûtôt là dessus une déclaration précise du Roi son Maître, & de la communiquer à Sa Maj. Imp. afin qu'elle puisse prendre les mesures nécessaires pour sa sureté, & pour la conservation du repos dans le Nord. Quant au reste Sa Maj. accorde à Mr. le Conseiller

feiller d'Etat & Envoyé extraordinaire fa faveur Impériale.

N°. VIII. *pag.* 185.

ORDONNANCE *de l'Imperatrice de Russie en faveur des négocians Anglois répandus dans ses Etats.*

CATHERINE, par la grace de Dieu, Impératrice de toutes les Russies &c.

SAVOIR faisons par les Présentes à tous & à chacun à qui il appartient : que le Roi de la Grande Bretagne ayant envoyé dans la Mer Baltique une forte Escadre, qui a jetté l'ancre à peu de distance de notre Port de Revel ; nous ne pouvons envisager cette conduite offensive, à laquelle nous n'avons néanmoins donné aucune occasion à Sa Maj. Britannique, que comme l'avant-coureur de quelques hostilités contre nous, & par conséquent du trouble du repos public dans le Nord ; & d'autant que les Marchands de la Grande Bretagne, qui négocient dans nos Etats, auroient lieu de craindre qu'une telle conduite de Sa Maj. Brit. contre nous, si elle étoit suivie de quelque acte réel d'hostilité, pourroit exposer leurs Personnes, leurs vaisseaux & leurs effets dans notre Empire à de grands dangers, & causer leur ruine totale ; nous voulons bien leur déclarer ; que quoique Sa Maj. Brit. agisse si offensivement contre nous, pour exciter de

nouveaux troubles dans le Nord; nous sommes au contraire sincerement résolue d'entretenir soigneusement la bonne amitié & correspondance, qu'il y a eu depuis tant d'années entre les Empires de Russie & de la Grande Bretagne au grand avantage des deux Nations, & d'accorder aux Marchands de la Grande Bretagne qui négocient dans nos Etats, non seulement la liberté du Commerce sans aucun préjudice, trouble ou empêchement, mais aussi de les faire jouir de toutes les faveurs capables de l'augmenter, & conformément à la conservation inviolable de la bonne harmonie qui a régné entre les deux Etats: Et afin de faire voir à toute la terre, & particulierement à la glorieuse Nation Brit. la sincérité de nos intentions, établie si avantageusement depuis tant d'années entre les deux Empires, nous avons jugé à propos de déclarer publiquement notre intention à cet égard, & d'assurer, par les présentes, tous les Marchands & Négociants de la Nation Brit. en général & chacun en particulier, que quand même Sa Maj. Brit. ou l'Escadre qu'elle a envoyée dans la Mer Baltique, entreprendroit quelque hostilité contre nous, lesdits Marchands & Négociants n'en recevront néanmoins aucun préjudice, ni dommage de notre part, soit en leurs personnes, biens & effets, non plus qu'en leurs vaisseaux arrivans, ou partans, en telle sorte qu'ils pourront à l'avenir, comme à présent, continuer librement leur commerce & navigation selon leur bon plaisir, & à leur grand avantage, sans aucune crainte, ni soupçon, ainsi que toutes les autres Nations avec lesquelles nous vivons en bonne amitié; & de

plus

plus nous leur accorderons en toute occasion notre gracieuse protection, en cas qu'ils ne s'en rendent pas indignes par une conduite suspecte. En foi de quoi nous avons signé cette favorable déclaration, de notre propre main, & l'avons faite publier en la maniere accoutumée, afin qu'un-chacun en soit informé. *Donné à* Petersbourg *le* 2. Juillet 1726.

CATHERINE.

N°. IX. *pag.* 187.

TRAITE *fait entre le Roi de la Grande Bretagne, & le Landgrave de Hesse-Cassel.*

APRES que la déclaration du Roi de la Grande Bretagne, faite au Landgrave de Hesse-Cassel, eût été acceptée & approuvée à Cassel le 25. Janvier 1726. par son Altesse Sérénissime, Sa Maj. Brit. ayant approuvé les conditions spécifiées dans la susdite déclaration, a ordonné à son principal Secretaire d'Etat & Conseiller privé, le Vicomte Townshend soussigné, d'entrer en négociation avec le Ministre de Sadite Altesse Sérénissime le Major Général Diemar, & de dresser une convention en dûë forme, sur le pié de ladite déclaration, qui, ayant conferés ensemble là-dessus, sont convenus au nom du Roi & du Landgrave de Hesse-Cassel susdits, des articles suivans.

Art. I. Son Altesse le Landgrave de Hesse-Cassel tiendra prêt pour le service de Sa Maj. le Roi de la Grande Bretagne un corps de 12000. hommes, savoir, 8000. Fantassins & 4000. Chevaux: lequel corps sera employé lorsque Sa Maj. le requerra, dans tous les lieux où il en sera besoin, & toutes les fois que le cas de l'Alliance defensive concluë à Hanovre le 3. Septembre dernier le demandera.

II. Comme Sadite Altesse n'a pas présentement un corps de 12000. hommes effectifs sur pié, elle sera obligée de lever immédiatement ce qui manque, pour rendre ce corps là complet & en état de marcher. Elle sera aussi tenuë à maintenir, à ses propres fraix, ledit corps de Troupes pendant le terme de deux ans entiers, pour être toujours prêt à entrer en campagne, & au moment que Sadite Maj. le requerra pendant ledit temps.

III. Le Ministre dudit Landgrave, ayant représenté que Sadite Altesse son Maitre, pour rendre ledit corps complet, comme il est mentionné ci-dessus, seroit obligée de lever au delà de 3000. Fantassins & plus de 2000. Chevaux, & de pourvoir de chevaux la plûpart des Cavaliers qui n'en sont pas pourvus; Sa Maj. le Roi de la Grande Bretagne, en considération de la très-grande dépense que ledit Landgrave est obligé de faire pour ces levées d'hommes & de chevaux, pour monter les Cavaliers susdits, & pour l'entretien dudit corps pendant le tems qu'il ne sera pas employé dans son service, payera audit Landgrave la somme de 125000. livres Sterling, en deux payemens, savoir, 75000. livres après la ratifica-

tion

tion des présentes conventions & 50000. livres au mois de Fevrier 1729.

IV. Mais au cas que Sa Maj. le Roi de la Grande Bretagne eût besoin dudit corps de troupes avant ledit mois de Fevrier, Sa Maj. payera à Son Altesse le Landgrave, ladite somme de 50000. livres Sterling, pour le moins deux mois avant que lesdites troupes commencent à marcher.

V. Lorsque lesdites troupes entreront au service de Sadite Maj. le Roi de la Grande Bretagne, elles seront sous son commandement & entierement à sa disposition, pour être employées là où la nécessité de ses affaires, & le cas de l'Alliance défensive concluë à Hanovre le 3. Septembre dernier le requerra.

VI. Pour ce qui regarde les subsides, le payement & l'entretien des susdites troupes, lorsqu'elles seront prises au service de Sadite Maj. comme il est dit ci-dessus, le tout sera réglé sur le pié de la convention faite à Londres le 13. Fevrier 1702.

VII. S'il arrivoit que Sadite Altesse le Landgrave fût attaqué ou inquieté en haine d'avoir fourni le susdit corps de troupes, Sa Maj. le Roi de la Grande Bretagne ne manquera pas d'assister puissamment ledit Landgrave, afin de mettre fin à cette attaque ou molestation.

VIII. Cette convention sera ratifiee, & la ratification d'icelle sera changée de part & d'autre aussitôt qu'il sera possible, après la signature des présentes.

En témoignage de quoi, nous, les Ministres dudit Roi & dudit Landgrave, étant suffisamment autorisés à ce sujet, avons signé la

présente convention & apposé les cachets de nos armes.

Fait à Westminster *le* 12. Mars 1726.

Signé TOWNSHEND & DIEMAR.

N°. X. *pag.* 220.

LETTRE *du Marquis* DE LA PAZ, *à Milord* HARRINGTON, *Ambassadeur d'Angleterre à* Madrid, *au sujet de l'Escadre de l'Amiral* JENNINGS.

MONSIEUR,

LE Roi a lû la réponse que V. Exc. a faite le 27. du courant, à la Lettre que je vous avois écrite le même jour, par ordre de S. M., pour vous demander quelles étoient les intentions de S. M. Brit., & les desseins de l'Escadre commandée par l'Amiral *Jennings*, qui s'est fait voir sur la Côte de *St. Ander*, où elle passa pour entrer dans le Port de *Santona*, sous prétexte de faire aiguade. Sa Maj. est informée, par la Lettre de V. Exc. qu'Elle n'a aucun ordre du Roi son Maître, de faire la déclaration cathégorique que S. M. demande à V. Exc.; & qu'Elle n'oseroit prendre sur son compte de la faire, quand même Elle seroit instruite des véritables intentions de S. M. Brit. par rapport aux opérations de cette Escadre: mais que si S. Maj. l'agréoit, V. Exc. dépêcheroit un Courier à Londres avec ma susdite Lettre, afin de recevoir, sans perte de tems

tems, les ordres de sa Cour en conformité; Sa Maj. pouvant s'assurer, jusqu'à ce que le Courier soit de retour, que le dit Amiral n'aura fait ni déclaration, ni protestation, que conformément à ses instructions & aux véritables intentions de S. M. Brit. Sa Majesté, informée de tout ce que dessus, souhaitte que V. Exc. dépêche, comme elle le propose, un Courier à Londres; ensorte que, comme Sa Maj. l'espere, Elle puisse être informée des intentions distinctes de S. M. Brit., de la destination, & des desseins de la dite Escadre, commandée par l'Amiral Jennings. Sa Majesté souhaitte en même tems, d'être informée de ceux de l'Escadre destinée pour les Mers de l'Amerique: car si, comme on l'a dit, l'une & l'autre ne sont destinées qu'à assurer le Commerce de la Nation Brit., Sa Majesté ne l'a ni troublé, ni inquiété jusqu'à présent; & il a été permis aux sujets d'Angleterre, de le faire librement dans tous les Domaines de Sa Majesté: sinon que l'on a empêché suivant les Traités, le commerce illicite aux Indes Occidentales, où il est défendu à toutes les Nations, par les loix de l'un & de l'autre Royaume, & en vertu des conditions & articles des Traités de Paix, & de Commerce avec l'Angleterre. Ensorte que ce prétexte étant sans fondement, Sa Maj. Brit. peut rappeller l'Escadre qu'Elle a envoyée en Amerique pour la sureté du Commerce; puisque Sa Maj. ne l'a pas troublé jusqu'à présent, ni ne le trouble & ne l'interrompt pas actuellement. Sa Maj. espere une réponse sincere & cathégorique de S. M. Brit. sur ces deux articles, sur laquelle Sa Maj. puisse se régler

dans les résolutions qu'Elle prendra. En attendant cette déclaration positive & sincere des desseins de l'une & de l'autre Escadre, Sa Maj. a jugé à propos d'ordonner à tous les Commandans des Côtes & Ports de la Peninsule, de ne laisser entrer en aucun Port de toute l'Espagne la susdite Escadre, ni en tout, ni en partie; & qu'au cas qu'Elle voulût prendre de l'eau ou des provisions, ils lui permettent de le faire avec quelques chaloupes seulement. C'est ce dont Sa Maj. m'a commandé d'informer V. Exc.; & en même tems je lui envoye l'ordre pour les Postes, afin que rien ne l'empêche de dépêcher d'abord son Courier. Je suis toujours aux ordres de V. Exc. &c. *St. Ildephonse ce 19. Août 1726.*

N°. XI. *pag.* 222.

ACCESSION *des Etats-Généraux des Provinces-Unies au Traité d'*Hanover.

COMME Leurs Majestés, le Roi Très-Chrêtien, le Roi de la Grande Bretagne, & le Roi de Prusse, tant pour serrer les nœuds de l'étroite union qui subsiste entr'Elles, que pour la sureté de leurs propres Royaumes & Etats, aussi-bien que pour la conservation de la paix & de la tranquillité publique, ont jugé à propos de faire entr'eux une Alliance, dont le Traité a été conclu à Hanover le 3. Septembre 1725., avec trois articles

articles séparés, lesquels ont été communiqués à Leurs Hautes Puissances les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies des Pays-bas, par le Sr. Marquis de *Fenelon*, Ambassadeur de France; par le Sr. *Finch*, Envoyé extraordinaire de la Grande Bretagne, & par le Sr. *Meynhertzhagen*, Envoyé extraordinaire du Roi de Prusse; qui, au nom des Rois leurs Maitres conjointement, ont invité les dits Seigneurs Etats Généraux, d'accéder à ce Traité & aux Articles separés, conformement à ce dont ils étoient convenus dans le septieme Article du même Traité, lequel avec les Articles sont ici de mot à mot inserés :

Fiat insertio.

Et comme les dits Seigneurs Etats Généraux, après avoir vu & examiné ce Traité & ses Articles séparés, ont témoigné qu'ils sont entierement sensibles à l'honneur que Leurs dites Majestés leur ont fait, par une invitation si prompte & si obligeante, d'accéder à cette Alliance; & qu'ils reconnoissent en même tems les soins qu'Elles ont eus en faisant ce Traité, tant pour la conservation du repos public en général (sans lequel celui de leur République ne peut être assuré) qu'en particulier pour le maintien de son Commerce, sans lequel elle ne peut point subsister : Et comme ils ont ajouté, qu'ils sont pleinement convaincus, que le but de cette Alliance ne tend nullement à donner la moindre atteinte à aucun Traité ou Alliance précédente, contractée, soit par eux, ou par l'un d'eux, avec d'autres

d'autres Princes ou Etats, mais que plutôt l'intention est de les corroborer; & que le grand but de cette Alliance tend uniquement à se lier plus étroitement ensemble, sans offense de qui que ce soit, pour la garantie, la protection, & le maintien de tous les Etats, pays & villes, tant en dedans que déhors de l'Europe, dont chacun des Alliés sera actuellement en possession au tems de la signature de cette Alliance, aussi bien que des droits, immunités & avantages, & en particulier ceux qui regardent le Commerce, tant dedans que déhors de l'Europe, dont chacun des Alliés jouït au tems de la signature de cette accession.

De plus, les dits Seigneurs Etats Généraux étant dans une ferme persuasion, qu'en accédant au dit Traité d'Hanover, l'on n'exige pas d'eux la garantie générale des Traités de *Westphalie* & d'*Oliva*, dont il est fait mention dans l'Article 5. du Traité d'Hanover, & dans le premier des Articles séparés, à laquelle garantie générale ils ne se sont jamais engagés; mais que leur garantie à cet égard s'étend uniquement aux droits & possessions, que les Hauts Alliés, ou quelqu'un d'eux, ont acquis par ces Traités, & dont ils jouissent au tems de la signature, & au cas du Traité des dites possessions & droits, & que c'est là l'intention de Leurs Majestés.

Quant aux affaires de *Thorn*, dont il est fait mention dans le premier des Articles séparés du Traité d'Hanover, ils s'engagent seulement, d'employer, conjointément avec les Hauts Contractans, leurs offices amiables, pour obtenir une raisonnable satisfaction, & repara-

reparation des infractions qui pourroient être faites au Traité d'Oliva; & en cas que ces amiables offices fussent sans effet, & qu'on trouvât nécessaire de faire quelque chose de plus, alors ils auront en cela une pleine liberté dans leurs délibérations, sans être obligés à rien de plus qu'aux bons offices, à moins qu'ils n'y donnent un nouveau consentement.

Enfin, puisque cette Alliance, entr'autres, a pour but l'établissement d'une entiere confiance entre les parties contractantes, les Seigneurs Etats Généraux supposent, que les Alliés se communiqueront mutuellement en toute confidence leurs pensées, sur les voyes & moyens qu'on jugera les plus efficaces en cas de besoin, pour conserver & maintenir les possessions & droits susmentionnés, tant par rapport au Commerce, qu'autres, tant au dedans que déhors de l'Europe.

Et comme dans la persuasion & ferme confiance, que c'est-là le véritable but & intention de leurs dites Majestés, les dits Seigneurs Etats Généraux, pour donner une marque de leur desir, de s'unir étroitement avec Elles, & de la haute estime qu'ils ont pour leur amitié & Alliance, ont résolu d'accéder au Traité & aux Articles séparés ci-dessus inserés; & à cet effet, ils ont nommé les Sieurs *Chrêtien Charles* Baron de LINTELO, Seigneur d'*Esse*, Baillif à *Lochum* & Drossart de *Bedevors*; *Arnold de* ZUYLEN de NIEVELT, ancien Bourguemaistre & Sénateur de la Ville de *Rotterdam*, Ruart de la Terre de *Putten*, Baillif & Dyckgraaft de *Schieland*; *Isaac van* HOORNBECK, Conseiller Pension-

Pensionnaire des Etats de la Province de *Hollande* & de *Westfrise*, Garde du Grand Sceau & Sur-Intendant des Fiefs de la même Province; *Nicolas Henri* NORY, ancien Bourguemaistre de la Ville de *Tholen*; *Gerart Godart* TARS *van* AMERONGE, Chevalier de l'Ordre Teutonique, Commandeur du même Ordre à *Doesbourg*, elû dans le Conseil premier membre des Etats de la Province d'*Utrecht*, Grand-Veneur de la même Province; *J. Abraham van* SCHURMAN, Bourguemaistre & Sénateur de la Ville de *Stot*; *Everard* ROUSSE, Bourguemaistre de la Ville de *Deventer*; & *Lambert Henry* EMMER, Sénateur de la Ville de Groningen: tous Députés à l'Assemblée des dits Seigneurs Etats Généraux, de la part des Etats de *Gueldre*, de *Hollande* & de *Westfrise*, de *Zeelande*, d'*Utrecht*, de *Frise*, *d'Overyssel*, de *Groningue* & *Ommelanden*; & les ont munis d'un Plein-Pouvoir, pour convenir de cette accession avec les Sieurs Marquis de FENELON, Plénipotentiaire de Sa Maj. Très-Chrêtienne, FINCH Plénipotentiaire de Sa Maj. le Roi de la Grande Bretagne, & de MEYNHERTZHAGEN Plénipotentiaire de Sa Maj. le Roi de Prusse, pareillement munis de pleins pouvoirs.

Lesquels ayant conferé ensemble, sont convenus de la maniere suivante, que les dits Seigneurs Etats Généraux accéderoient, ainsi que les dits Seigneurs Députés & Plénipotentiaires ont déclaré d'acceder en leur nom, & de leur part, au dit Traité & Articles séparés; les obligeant envers leurs dites Majestés à tout ce qui y est contenu, tout de même

comme

comme s'ils avoient contracté avec Elles dès le commencement : & que Leurs Majestés avouant leur but & intention être tels qu'il est exprimé cy-devant, accepteront l'Accession de LL. HH. PP., ainsi que les dits Srs. Ambassadeurs Ministres & Plénipotentiaires ont déclaré d'accepter, au nom & de la part de leurs dites Majestés, cette Accession; les obligeant envers LL. HH. PP. à tout ce qui est contenu dans le dit Traité & Articles séparés, tout de même comme si Elles avoient contracté avec Leurs Majestés dès le commencement.

Le secours que donneront Leurs Hautes Puissances en cas de besoin, n'ayant pu être réglé dans le Traité, on est convenu qu'il sera de 4000 hommes d'Infanterie, de 1000 de Cavalerie. En élucidation de l'Article sixieme du Traité, il est déclaré, qu'après l'expiration des quinze années, y mentionnées, le tout retombera dans les termes des Traités précédens, qui subsisteront entre les Hauts Contractans, & spécialement dans les termes de la stipulée Alliance de l'an mille sept cent & dix-sept.

Ce présent Traité, pour l'accession des Etats Généraux, sera approuvé & ratifié par Leurs Majestés, le Roi Très-Chrêtien, le Roi de la Grande Bretagne, & le Roi de Prusse; & par les Etats Généraux des Provinces-Unies des Païs-Bas: & les ratifications seront fournies ici à la Haye dans l'espace de deux mois, du jour de la signature du présent, ou plutôt s'il est possible. En foi de quoi Nous soussignés, constitués Plénipotentiaires à l'effet des précédentes, & munis des Pleins Pouvoirs de Leurs Majestés le Roi Très-Chrêtien, le Roi de la Grande

Grande Bretagne, & le Roi de Pruſſe; & les dits Seigneurs Etats Généraux : avons ſigné le préſent Traité, & y avons fait appoſer le Cachet de nos Armes. Fait à *La Haye*, ce 9. d'*Aouſt* 1726.

étoit Signé

(L. S.) Le Marquis de FENELON.
(L. S.) W. FINCH.
(L. S.) C. C. de LINTELO
(L. S.) A. van ZUYLEN van NYVELT.
(L. S.) Iſ. van HOORNBECK.
(L. S.) N. I. H. NOEY.
(L. S.) A. van SCHURMAN.
(L. S.) Everard ROUSSE.
(L. S.) L. H. EMMER.

ARTICLE SEPARÉ ET SECRET.

LES Seigneurs Etats Généraux ayant repréſenté, qu'il pouvoit arriver des cas, où, en haine de l'acceſſion ſignée ce jourd'hui, ils pourroient être attaqués ou troublés, de maniere, qu'ils ſeroient obligés d'avoir d'abord recours à la voye des Armes pour leur défenſe, & qu'alors le tems néceſſaire pour attendre le ſuccès des offices qui auront été employés, & après leſquels ſeulement leurs Alliés ſont obligés de leur fournir les ſecours ſtipulés par l'Article troiſieme du Traité d'Hanover, pouvoit leur cauſer un préjudice conſidérable, & les laiſſer expoſés aux attaques les plus vives ſans les ſecours des Princes leurs Alliés. Leurs Maj. Très-Chrêtienne, Britannique & Pruſſienne, pour donner aux Etats

Etats Généraux une nouvelle preuve de l'intérêt qu'Elles prennent à la conſervation de leur République, ont bien voulu s'engager & promettre, que dans les cas ſuſdits, qui mettroient la dite République dans un danger evident, Elles fourniront les ſecours ſtipulés par l'article troiſieme, ſuſmentionné; même ſans attendre le ſuccès des offices & des inſtances qu'Elles auroient commencé à employer auprès de l'aggreſſeur, pour procurer la ſatisfaction ou reparation requiſe.

Cet Article demeurera ſecret, & aura la même force, que s'il avoit été inſeré, de mot-à-mot, dans le Traité conclu & ſigné aujourd'hui: il ſera ratifié de la même maniere, & les ratifications en ſeront échangées dans le même tems que le Traité.

En foi de quoi Nous ſouſſignés, Plénipotentiaires, en vertu des Plein-pouvoirs de Leurs Majeſtés, le Roi Très-Chrétien, le Roi de la Grande Bretagne, & le Roi de Pruſſe; & les Seigneurs Etats Généraux des Provinces-Unies: avons ſigné le préſent Article, & y avons fait appoſer le Cachet de nos Armes. Fait à *La Haye*, le 9. d'*Aouſt* 1726.

Signé comme cy-deſſus

DECLARATION.

COMME dans le quatrieme Article du Traité ſigné à Hanover le 3. Septembre 1725., entre Leurs Majeſtés, le Roi-Très-Chrétien, le Roi de la Grande Bretagne, & le Roi de Pruſſe, il eſt parlé, entr'autres cas y mentionnés, de l'examen de ce qui ſeroit

propre

propre à maintenir l'équilibre de l'Europe, qu'il est nécessaire de conserver pour le bien de la paix en général : les Députés des Etats-Généraux des Provinces-Unies, du consentement des Ministres des trois Puissances contractantes ; ont reservé, que Leurs Majestés venant à juger nécessaire, de concerter ensemble, & avertir les dits Seigneurs Etats-Généraux, sur des points qui auront pour objet le maintien d'un équilibre dans l'Europe ; les Seigneurs Etats-Généraux conserveront, sur tout ce qui leur seroit proposé à cet égard, la même liberté qu'ils ont eue avant leur accession au dit Traité, sans que par leur accession, ils fussent tenus de prendre part aux mesures, dont ils ne demeureront point d'accord.

Cette Déclaration sera ratifiée de la même maniere, & les ratifications en seront échangées dans le même tems, que celles du Traité. De quoi Nous soussignés constitués Plénipotentiaires, en vertu des Pleins-Pouvoirs de Leurs Majestés, le Roi Très-Chrétien, le Roi de la Grande Bretagne, & le Roi de Prusse ; & les Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies : avons signé la présente Déclaration, & y avons fait apposer le Cachet de nos Armes. Fait à *La Haye*, le 9. *Aoust* 1726.

Signé comme ci-dessus.

QUOIQU'IL soit clair & incontestable, que Leurs Hautes Puissances les Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, par le cinq & sixieme Article du Traité de Munster

Munster de l'an 1647, entre l'Espagne & la République des Provinces-Unies, ont acquis un droit, qui exclut les sujets des Pays-Bas Autrichiens, aussi-bien que tout autre Païs qui a fait alors partie de la Monarchie d'Espagne, de la Navigation & du Commerce aux Indes, dans les limites des privileges ou Octrois que les dits Seigneurs Etats-Genéraux ont accordé à leurs Compagnies des Indes d'Orient & d'Occident; & que, par conséquent, ce droit tombe notoirement dans la garantie des droits, à laquelle les Alliés se sont mutuellement obligés, par l'Article deuxieme du Traité conclu à Hanover le 3. Septembre 1725.: Néanmoins, pour ôter là-dessus tout sujet de doute & de scrupule, les Soussignés Ambassadeurs, Envoyés extraordinaires, Plénipotentiaires de Leurs Majestés, Très-Chrêtienne, & Britannique, à la requisition des soussignés Députés Plénipotentiaires de Leurs Hautes-Puissances, ont bien voulu déclarer, comme ils déclarent par ces présentes, au nom & de la part de Leurs Majestés, que le susdit droit, resultant des Articles cinquieme & sixieme du Traité de Munster, est compris sous les droits que les Alliés garantissent dans l'Article second du Traité de Hanover; & que si, à cause de l'exercice de ce droit, ou en haine de cette Alliance, il arrivoit quelque brouillerie, & que S. M. Impériale, contre toute attente, voulût suspendre ou retenir le payement des subsides, dûs à la République pour l'entretien de ses troupes dans les Places de la Barriere, ou le payement des intérêts & Capitaux hypothequés sur divers fonds assignés par Sa

Maj.

Maj. Imp. pour la fureté de ce payement, ou voulût ufer de quelque forte de reprefailles ou voyes de fait; l'intention de Leurs Majeftés eft, que les Alliés protégeront & maintiendront les dits Seigneurs Etats-Généraux, conformément à l'Alliance à laquelle ils ont accédé aujourd'hui; & fe concerteront, fans aucun retardement, fur les moyens les plus efficaces, & les plus propres à maintenir les dits Seigneurs Etats-Généraux dans ce droit, & dans l'exercice de ce droit, & les garantiront de toutes les fuites qui en pourroient réfulter : fans pourtant que l'on puiffe proceder aux voyes de fait contre la Compagnie d'Oftende dans les Indes, ou ailleurs, avant que les Puiffances contractantes de cette Alliance fe foient concertées là-deffus.

Cet Article féparé aura la même force que s'il avoit été inferé de mot-à-mot dans le Traité conclu & figné ce jourd'hui. Il fera ratifié de la même maniere, & les ratifications en feront échangées, dans le même tems que le Traité. En foi de quoi Nous fouffignés, conftitués Plénipotentiaires, en vertu des Pleins-Pouvoirs de Leurs Majeftés le Roi Très-Chrêtien, & le Roi de la Grande Bretagne; & des Etats-Généraux, avons figné le préfent Article, & y avons fait appofer le Cachet de nos Armes. Fait à *La Haye*, le 9. d'*Aouft* 1726.

Signé comme cy-deffus.

DECLA-

DECLARATION.

LES Députés des Seigneurs Etats-Généraux des Provinces-Unies, ayant communiqué aux Miniſtres de Leurs Majeſtés, le Roi Très-Chrêtien, le Roi de la Grande Bretagne, & le Roi de Pruſſe, la réſolution priſe par Leurs Hautes Puiſſances, d'accéder au Traité d'Hanover, ſur l'invitation qui leur en avoit été faite par les dits Miniſtres; & ayant ajouté, qu'eux Srs. Députés étoient munis d'un Plein-Pouvoir, & qu'ils étoient prêts à proceder à la concluſion & à la ſignature du Traité & des Articles ſéparés, dreſſés ſur cette acceſſion: le Sr. Marquis de FENELON Plénipotentiaire de S. M. Très-Chrét., & le Sr. FINCH Plénipotentiaire de S. M. Britannique, ont déclaré, que de même ils étoient prêts à conclurre & ſigner. Mais le Sr. MEYNHERTZHAGEN, Miniſtre de S. M. Pruſſienne, ayant dit, qu'il n'avoit point encore reçû les ordres, ni le Plein-Pouvoir du Roi ſon Maître au même effet; les Miniſtres Plénipotentiaires de Leurs Maj. Très-Chrêtienne & Britannique, comme auſſi les Députés & Plénipotentiaires des Seigneurs Etats-Généraux, conſiderant qu'il n'y avoit plus de tems à perdre, & que tout ultérieur délai qu'on apporteroit à perfectionner l'acceſſion de la République au Traité d'Hanover, ne pourroit être que très déſavantageux au but qu'on s'eſt propoſé dans ce Traité; & en même tems, n'ayant aucun lieu de douter, que S. M. le Roi de Pruſſe n'autoriſe auſſi ſon Miniſtre pour la ſignature du Traité,

té de l'Acceſſion, & des Articles ſéparés : c'eſt par cette conſidération, & dans cette ferme confiance, qu'ils ont procédé à la ſignature du préſent Traité & des Articles ſéparés; laiſſant la place ouverte pour le Miniſtre de S. M. le Roi de Pruſſe, pour ſigner de même, auſſitôt qu'il aura reçu ſon Plein-Pouvoir.

Cependant il a été convenu & ſtipulé par cet Article ſéparé, que ſi, contre toute attente, Sa Maj. le Roi de Pruſſe ne prenoit pas cette réſolution, le dit Traité, & les Articles ſéparés, ne laiſſeroient pas d'avoir leur effet, & d'être exécutés par les Puiſſances contractantes dans toutes leurs Clauſes, de la maniere qu'il a été ſtipulé, & que les ratifications en ſeront échangées dans le tems marqué.

En foi de quoi, Nous ſouſſignés, conſtitués Plénipotentiaires, en vertu des Pleins-Pouvoirs de Leurs Maj. le Roi Très-Chrêtien, & le Roi de la Grande Bretagne; & des Seigneurs Etats-Généraux : avons ſigné le préſent Article, & y avons fait appoſer le Cachet de nos Armes. Fait à *La Haye*, le 9. d'*Aouſt* 1726.

Signé comme cy-deſſus.

No. XII.

N°. XII. *pag.* 118.

LETTRE *de Mr. le Comte de* MORVILLE, *Ministre & Secretaire d'Etat, à Mr. le Maréchal* DU BOURG.

à *Versailles* le 26. Juin 1724.

J'AI envoyé par ordre du Roi, *Monsieur*, au Conseil supérieur à Colmar, une Déclaration concernant les Religionnaires, pour y être enregistrée & publiée : & j'ai été informé, tant par Mr. le premier Président, que par Mr. le Procureur-Général de ce Conseil, que cet enregistrement y avoit été fait ; mais que les sujets de cette Province qui font profession de la Confession d'Augsbourg, & qui y sont autorisés par les Traités de Paix, s'en trouvent extrêmement allarmés, sous prétexte que cette Déclaration ne contient aucune exception en leur faveur. Sur le compte que j'en ai rendu au Roi en présence de Mgr. le Duc, Sa Majesté a ordonné de vous écrire, qu'Elle n'a point prétendu les troubler dans l'exercice de leur Religion, dont Elle désire leur laisser une entiere liberté, ainsi qu'ils en ont joui avant cette Déclaration ; & maintenir à leur égard les Traités dans lesquels ils se trouvent compris, & auxquels il n'a jamais été dérogé. Vous aurez donc pour agréable, de notifier dans l'étendue de votre Commandement, quelles sont sur cela les in-

tentions de Sa Majesté, pour rétablir la tranquillité de ceux de cette Religion, qui auroient pû prendre vainement l'allarme; & de vous concerter à cet effet avec Mr. De Harlay, à qui j'écris par cet ordinaire sur le même sujet. Je suis véritablement, &c.

Signé Morville.

N°. XIII. *pag.* 119.

Arret *du Conseil d'Etat du Roi.*

Le Roi étant informé, qu'il a été répandu dans le Royaume, & même envoyé dans les pays étrangers, grand nombre d'Exemplaires imprimés sans permission, d'un Arrêt de son Parlement de *Metz* du 8. Juin dernier, qui a ordonné la suppression d'un Livre, composé par le Pe. *Mathieu* Petitdidier, Religieux Benedictin de la Congregation de *St. Vanne*, dans lequel a été interessé le Requisitoire de son Procureur-Général au dit Parlement: Et que dans les dits Exemplaires, le texte original du dit Requisitoire auroit été alteré, en ce que le dit Sr. Procureur-Général, en parlant des Déclarations de Sa Maj. des 5. Juin 1719. & 4. Aoust 1720. auroit dit, qu'elles avoient été données pour faire cesser le scandale que causoient les dernieres contestations; & qu'à la place de ce dernier terme, on auroit malignement substitué celui de Constitutions, ce qui forme un sens non seulement contraire au respect

respect dû à des Bulles & Constitutions reçues par tous les Archevêques, & la plus grande & plus saine partie des Evêques de France, & autorisées par les Déclarations du feu Roi, & celles de Sa Majesté enrégistrées dans toutes les Cours, mais même tout-à-fait opposé aux intentions de Sa Majesté, & à l'esprit de ces Déclarations. Et Sa Maj. voulant, qu'une entreprise aussi temeraire ne demeure pas impunie : Ouï le rapport, Sa Majesté étant en son Conseil, a ordonné, & ordonne, que les Exemplaires au dit Requisitoire, alterés & imprimés sans permission, seront & demeureront supprimés, & à cet effet rapportés par ceux qui s'en trouveront saisis, aux Greffes des Srs. Intendans & Commissaires departis dans les Provinces & Généralités du Royaume. Ordonne en outre Sa Majesté, que par le Sr. d'Ombreval, Lieutenant-Géneral de Police de la Ville de Paris, & par le Sr. De Creil, Intendant de Justice, Police & Finance à Metz, que Sa Majesté a pour ce commis, il sera informé contre les Auteurs, Imprimeurs & distributeurs des dits Exemplaires alterés & falsifiés, pour leur Procès leur être par eux fait & parfait dans les formes ordinaires, suivant la rigueur des Ordonnances. Enjoint Sa Majesté, tant aux dits Srs. d'Ombreval & de Creil, qu'aux Srs. Intendans & Commissaires départis, de tenir la main, chacun en droit soi, à l'exécution du présent Arrêt, lequel sera lû, publié & affiché par tout où il appartiendra. Fait au Conseil d'Etat du Roi, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le 12e. jour d'Aoust. 1724.

Signé FLEURIAU.

N°. XIV. *pag.* 119.

PREAMBULE *de l'Edit du Roi, donné à* Chantilli *au mois de Juillet* 1724.

LOUIS &c. A tous présens & à venir salut. Un des plus grands abus que les besoins des dernieres guerres ayent introduit dans l'Etat, est le grand nombre d'Offices, la plus part d'un prix peu considerable, qui donnent la Noblesse à ceux qui en sont revêtus, & à toute leur postérité. Le feu Roi notre très-honoré Seigneur & Bisayeul, qui ne les avoit établis que parce qu'il y avoit été contraint par la nécessité des affaires, en avoit supprimé une partie depuis la paix; mais l'état de ses Finances ne lui avoit pas permis de porter ses vues plus loin. A présent que, nos Finances étant dans une situation plus heureuse, nos principaux soins ne tendent qu'à rétablir l'ordre & la regle dans toutes les parties de notre Etat; rien ne Nous a paru plus digne de notre attention, que le nombre excessif de nos Conseillers-Secretaires en notre grande Chancellerie, & les Privileges de Noblesse accordés aux Officiers des Chancelleries près nos Cours, & aux Gardes-Scel des Chancelleries Présidiales. Ce grand nombre d'Offices qui donnent la Noblesse, & dont plusieurs n'ont qu'une très-modique Finance, est un mal réel dans l'Etat, qui attaque

que également les principaux Corps dont il est composé. Il est en particulier très préjudiciable à la Noblesse, par l'augmentation considérable du nombre, qui en diminue toujours le lustre, & par la qualité des sujets qui sont à portée de se la procurer. Le bas prix de grand nombre des Offices de Chancelleries près nos Cours, & Gardes-Scel des Chancelleries Présidiales, fournissant aux gens d'une fortune médiocre les moyens de se procurer la Noblesse, & à une postérité nombreuse, qui se trouve sans biens pour en soutenir le titre, & dans l'impossibilité par ce même titre, de prendre, pour subsister, des Emplois qui auroient été convenables à leur premier état, & à la situation présente de leur fortune. Cela ôte une infinité de sujets à l'Agriculture & au Commerce, & en diminuant considérablement le nombre des taillables, rejette sur les plus malheureux le fardeau entier des impositions, qui en seroit infiniment moins pesant, s'il étoit plus partagé, & si ceux qui seroient en état d'en supporter la part la plus considérable, n'eussent pas ce moyen de s'y soustraire. Et comme le Privilege de Noblesse attribué à nos Conseillers-Secretaires en notre Grande Chancellerie, est aussi ancien que leurs Offices, & qu'à l'exemple des Rois nos Prédécesseurs, nous aurons toujours une attention singuliere à conserver leurs privileges dans toute leur intégrité; Nous nous contenterons, à l'exemple de ce qui s'est pratiqué en differentes occasions, d'en diminuer le nombre, en les reduisant à deux cent quarante, qui est le nombre fixé par l'Edit du mois d'Avril 1672, au lieu de trois cent quarante

qu'ils sont aujourd'hui : Et nous trouverons, dans les offres qui nous sont faites par nos Conseillers-Secretaires reservés, pour reunir à leur Corps la Finance des dits Offices supprimés, les secours nécessaires pour le remboursement des dits Offices supprimés. Et à l'égard des Officiers des Chancelleries près nos Cours, & des Gardes-Scel des Chancelleries Présidiales, Nous supprimerons le Privilege de Noblesse au premier degré, qui leur avoit été accordé, en conservant néanmoins le privilege de Noblesse à ceux qui se trouveront Titulaires des dits Offices, après soixante années d'exercice de Pere en Fils, & dans la personne desquels les soixante années se trouveront accomplies & revolues. Et nous conserverons aux Titulaires de ces Offices tous les avantages & exemptions personnelles dont jouit la Noblesse de notre Royaume, pour en jouir par eux tant qu'ils seront revêtus des dits Offices, ou même pendant leur vie, lorsqu'après vingt années de service, Nous voudrons bien leur accorder Lettres d'honneur à cet effet. Et quoique ces Privileges que Nous leurs voulons bien conserver, qui leur procurent l'exemption de Taille, qui leur avoit même été ôtée par la Déclaration du 4. Octobre 1698, soient d'ailleurs assez considerables, pour qu'il ne fût pas nécessaire de leur accorder une indemnité de ceux que nous leur retranchons aujourd'hui ; Nous voulons bien cependant leur accorder cent vingt mille Livres de nouveaux gages, par augmentation à ceux dont ils jouissent à présent, à repartir entr'eux au *pro rata* de ceux dont ils jouissent à présent : Ce qui montera, à peu de chose près,
à

à la moitié au par dessus des gages dont ils jouissent actuellement. Et en prenant les Fonds suffisans à cet effet, dans le benefice qui nous revient de partie des gages de nos Conseillers-Secretaires en la Grande Chancellerie, supprimés par le présent Edit, Nous parviendrons aussi à faire un arrangement aussi utile à l'Etat, sans qu'il soit à charge à nos Finances & à nos Peuples.

A ces causes &c.

N°. XV. *pag.* 127.

Lettre *de Mr. le Duc de* Bourbon *à Mr. le Premier Président du Parlement de* Paris.

à Fontainebleau le 25. Septembre 1725.

Je vois avec une douleur infinie, que le Peuple n'a point encore recueilli le fruit des differens ordres que j'ai donnés pour lui procurer de prompts soulagemens. Son état m'afflige sensiblement. Mais comme la disette qu'il éprouve, prend son origine dans les suites d'une année stérile, à laquelle ont succedé les dérangemens des saisons, & d'autres accidens que toute la prudence humaine ne pouvoit pas prévoir, il ne m'est pas possible de rien ajouter à mes ordres, ni aux précautions que j'ai prises, & dont vous êtes informé. Le succès de leur exécution fera cesser les murmures du peuple. Je lui pardonne des plaintes injustes, parce qu'elles naissent de ses

maux, que la misere trouble la raison, & qu'il n'est pas à portée de juger, avec quelle attention je travaille à le soustraire à de terribles conjonctures, dont je suis pénétré au-delà de toutes expressions.

Mais je ne vous dissimulerai point, combien je suis indigné contre quelques membres du Parlement, qui ne peuvent ignorer la pureté de mes intentions, qui savent les motifs de vos Assemblées, & qui cependant portent l'audace & la temerité, jusqu'à parler contre leur connoissance, & par des discours également faux & séditieux, nourrissent les clameurs d'un peuple mal informé: Eux que les fermens & les charges, dont ils ont l'honneur d'être revêtus, engagent plus particulierement à soutenir l'autorité du Roi, & à maintenir la regle & la tranquillité publique.

J'ai donné des ordres très précis, pour connoître ceux qui tiennent une conduite si punissable, & leur licence sera suivie d'un juste châtiment.

Ce que je vous marque n'est point un mistere, & vous pouvez rendre ma lettre publique.

A l'égard de ce que vous mandez, que l'on ne peut punir les Marchands de blé, ni les Boulangers, par le besoin que l'on a d'eux; je trouve qu'il est bien triste de n'oser sevir contre des malversations si dangereuses. C'est cependant un soin qui vous regarde, & je crois que vous devez, au moins par vos discours, apprendre au Public les motifs, qui empêchent la punition de leur criminelle manœuvre. En mon particulier, j'appuyerai de toute l'autorité convenable, les remedes qui me

me seront indiqués par l'Assemblée à laquelle vous présidez.

J'ai examiné avec beaucoup d'attention, le Mémoire que Mr. le Procureur-Général m'a envoyé; & j'ai donné des ordres en conformité à Mr. DODUN, qui est allé à Paris pour regler toute chose de concert avec vous. Comme il est au fait de la matiere, il aura soin d'éviter les inconveniens dont votre Lettre fait mention, &c.

N°. XVI. *pag.* 128.

LETTRE *de Mr. le Duc de* BOURBON *à Mr. l'Abbé de* MONTGON.

à Paris le 18. Aoust 1721.

JE crois que vous ne doutez pas Monsieur, que je n'aye été bien aise d'avoir occasion de vous faire plaisir, & de vous faire connoître que je n'oublie point mes amis. Je suis persuadé, que votre éloignement n'a point diminué l'attachement que vous avez toujours eu pour moi; comme votre absence n'a point alteré l'amitié que j'ai pour vous. Je souhaitte que vous soyiez content, & que Mr. LE BLANC fasse droit à ma priere, en vous faisant payer de votre pension. Je profiterai, je vous assure, avec plaisir, de toutes les occasions qui se pourront présenter, de vous donner des preuves de mon estime, & que je vous aime toujours.

L. H. DE BOURBON.

N°. XVII. *pag.* 386. & 387.

ACCESSION *de l'Empereur au Traité de* Stockholm.

Au nom de la Très-Sainte Trinité, le Pere, le Fils & le Saint Esprit.

SOIT notoire à tous, & un chacun, à qui il appartient ou pourroit en quelque maniere appartenir, d'autant que Sa Sacrée Maj. Imp. & Cath. a été invitée depuis long-tems par les Ministres de Suede & de Russie, d'entrer dans le Traité d'alliance défensive, conclu à Stockholm le 22. de Fevrier l'an 1724. entre lesdites Cours, comme aussi dans l'article secret audit Traité, tendant à maintenir & affermir la paix & la tranquillité du Nord, & d'assister lesdits alliés de ses conseils & secours; Sa Maj. Imp. & Cath. ayant toujours à cœur la tranquillité publique de l'Europe en général, & celle du Nord en particulier, avoit résolu il y a déja long-tems d'entrer dans cette alliance défensive; ainsi Sa Maj. Imp. & Cath. portée par son attachement & son attention sincere aux intérets de l'Univers & en particulier du Nord, a reçu favorablement cette amiable invitation, en sorte que depuis long-tems elle a résolu d'acceder au susdit Traité, comme si elle avoit été dès le commencement une des Hautes Parties Contractantes, c'est pourquoi Sa Maj. Imp. & Cath.

Cath. a commis & muni des pleins-pouvoirs néceſſaires les ſouſſignés ſes Conſeillers privés, pour traiter, conformément à cette réſolution, de cette acceſſion avec les Miniſtres des ſuſdites Cours, munis auſſi des inſtructions & pleins-pouvoirs néceſſaires, & en conſéquence pour dreſſer un inſtrument ou acte dans les formes, dont les Plénipotentiaires reſpectifs ſont convenus, ainſi qu'il s'en ſuit, après avoir conferé enſemble, & échangé leurs Pleins-Pouvoirs.

Les Miniſtres Plénipotentiaires de Sa Maj. Imp. & Cath. déclarent, certifient & promettent en ſon nom, que Sa Maj. Imp. & Cath. pour elle, & pour ſes héritiers légitimes & ſes ſucceſſeurs, prend part & entre dans le ſuſdit Traité d'Alliance de Stockholm, & dans l'article ſecret; que Sa Maj. Imp. & Cath, comme *pars compaciſcens*, ſe joint & s'allie par le préſent acte d'acceſſion avec leurs Maj. confédérées de Suede & de Ruſſie, & qu'elle s'oblige & s'engage à elles & à leurs légitimes héritiers & ſucceſſeurs, tant en commun qu'en particulier d'obſerver & d'éxécuter les conditions, clauſes & conventions de cette alliance, toutes en général, & chacune en particulier, telles qu'elles ſont contenuës & exprimées dans ledit traité, & dans l'Article ſecret, & ce pour tous les Royaumes, Pays & Seigneuries qu'elle poſſede, & ſi le *caſus fœderis*, ou quelque cas demandant l'éxécution de ſa promeſſe, & de la garantie ſtipulée dans le traité arrivoit, de donner douze mille hommes d'Infanterie, & quatre mille de Cavalerie; & quant aux Vaiſſeaux, on conviendra enſemble d'une compenſation, tout ce que Sa

Maj. Imp. & Cath. promet d'exécuter de la même maniere & avec la même fidélité, exactitude & sincérité, que si elle avoit été dès le commencement une des parties contractantes, & comme si elle avoit conclu, arrêté & signé lesdites conditions, promesses & Articles avec lesdites deux Puissances alliées ou avec chacune d'elles séparément.

De même & d'autre part les Plénipotentiaires de Leurs Maj. de Suede & de Russie ont en leur nom admis, reçu & compris, Sa Maj. Imp. & Cath., dans la pleine & entiere Alliance du Traité de Stockholm, & de l'Article secret; comme en vertu du présent Traité, ils y admettent, reçoivent & comprennent Sa Maj. Imp. & Cath., ses héritiers, légitimes & successeurs, promettant que lesdites deux Maj., & chacune d'elles en particulier, feront jouir ensemble ou en particulier, Sa Maj. Imp. & Cath., ses Royaumes, Terres & Seigneuries de toutes les conditions, clauses & promesses en général & en particulier, contenu dans ledit Traité d'Alliance.

Les Commissaires Impériaux, & les Ministres Plénipotentiaires, Suedois & Czariens, promettent que le présent instrument, & acte d'Accession, d'entrée, d'admission & d'acceptation dressée dans la forme dont on est convenu, sera ratifié par Sa Maj. Imp. & Cath. & par Leurs Maj. Suedoises & Czarienne, & que les actes publics de ratification seront échangés ici à Vienne dans trois mois, ou plutôt si faire se peut, à compter de ce jour-ci, en foi de quoi &c. Fait à *Vienne* en *Autriche* le 16. *Avril* 1726.

Premier Article séparé, de la ratification de la Suede.

Quoique par l'Article IV. du Traité d'Alliance défensive, conclu le 22. Fevrier 1724, entre la Suede, & la Russie, auquel il a plu à Sa Maj. Imp. & Cath. d'acceder suivant la teneur de l'acte d'Accession, dressé, & signé ci-dessus par les Ministres Impériaux, & de même que par les Ministres Plénipotentiaires de Suede & de Russie, il soit stipulé, eu égard à la Paix, & à la tranquillité publique, que si après la conclusion, & la ratification de ce Traité, il arrivoit par cas fortuit, ou contre toute attente, que les Pays, Domaines & Provinces de l'un des contractans vinssent à être attaqués en Europe, par les Armes de quelque Prince Chrêtien, sur quelque prétexte que ce puisse être, soit pour des prétentions anciennes ou nouvelles; l'autre des contractans après en avoir été requis seroit indispensablement obligé de fournir le sécours promis, aux conditions, & en la maniere dont on est convenu par l'Article IV. & suivans: néanmoins il a été convenu entre Sa Sacrée Maj. Royale de Suede, & Sa Sacrée Maj. Imp. par cet Article séparé, que si par cas fortuit, il vient à se lever des troubles contre l'Empereur, ou en Italie, ou en quelqu'autre Etat hors de l'Europe, Sa Sacrée Maj. Royale de Suede & son Royaume, ne seront point obligés d'y prendre part, ni d'envoyer en des Pays si éloignés les sécours stipulés d'ailleurs par le susd. Traité.

Pareillement à l'égard des disputes élevées à

à l'occasion de l'établissement de la Compagnie d'Ostende, il est expressément reservé à Sa Sacrée Maj. Royale de Suede, & à son Royaume en vertu de cet Article séparé, que ni elle, ni son Royaume n'y prendront part, qu'autant que leurs bons offices pourront être agréables & acceptés.

Second Article séparé.

D'autant que dans l'Alliance défensive, concluë le 22. Fevrier 1724. entre la Suede & la Russie, & à laquelle Sa Sacrée Maj. Imp. & Royale Cath. accede aussi présentement, il est stipulé, & pourvu au paragraphe 16. que les précédents Traités doivent rester en toute leur force; comme n'étant nullement contraires à la susdite Alliance, & que Sa Maj. Royale & le Royaume de Suede, n'ont pas moins fortement à cœur que Sa Maj. Imp. & Cath. de prendre soin que les Traités de Paix de Westphalie & d'Oliva, subsistent toujours en leur entier sans aucune infraction; pour ces raisons on est convenu de part & d'autre par cet Article separé, de déclarer & de stipuler expressément, qu'au cas que la Paix publique fut effectivement troublée & enfreinte, ce qu'à Dieu ne plaise, à l'occasion des susdits Traités de Paix de Westphalie & d'Oliva, & d'autres fondés sur ceux-ci qui n'auroient pas été entierement observés & cultivés, comme il auroit été convenable, à l'égard des points concernants la Religion, & que l'un & l'autre des Hauts Contractants se trouvat impliqué dans ce trouble, alors les cas imprévus & inopinés de cette nature, ne devront en

aucune

aucune maniere être regardés, & encore moins soûtenus, comme compris dans cette Alliance.

N°. XVIII. *pag.* 391.

MEMOIRE *présenté aux trois Etats de la Diete du Royaume de Suede, assemblée en* 1723, *par le Corps des Paysans avec la Réponse des dits Etats.*

ENTRE toutes les choses qui semblent devoir être mises en délibération dans cette Diete, le Corps des Paysans a cru qu'il seroit utile, & même nécessaire pour le bien du Royaume, qu'on commençât, & insistât, pour que Sa Majesté notre très-gracieux Roi fût revêtu, & possedât la puissance & l'autorité Royale, telle que les Rois ses prédécesseurs l'ont eue selon les anciennes Loix & Constitutions du Royaume: ensorte cependant, que toute Souveraineté qui suppose un pouvoir sans bornes, en soit entierement & en toute maniere exceptée, comme une chose préjudiciable & très pernicieuse à un Royaume, & avec raison maudite & détestée. Et quoi que notre Etat soit dans ce sentiment, afin que la force & la puissance du Gouvernement & du Royaume puissent par là être remis dans une meilleure situation; notre Etat cependant n'a ni voulu ni pu rien résoudre de stable, avant que d'avoir (pour le maintien de la bonne union & de la confiance) proposé cette affaire importante à l'Etat des Bourgeois,

&

& l'avoir foumife à leur jugement : les priant amiablement, de vouloir nous donner au plutôt réponfe, & nous faire part de leur fentiment éclairé fur ce fujet.

REPONSE DES BOURGEOIS.

Comme l'affaire qu'il a plu à l'honorable Etat des Payfans de propofer à celui des Bourgeois par leur Mémoire, eft d'un poids, & d'une conféquence à être traitée avec la derniere attention, fur tout en ce qu'elle regarde & touche ce qui eft déja établi dans les Actes publics; & que les Etats font obligés d'examiner d'un confeil unanime, fi l'on doit en quelque maniere faire quelque changement : l'Etat des Bourgeois ne peut s'expliquer là-deffus, avant que de l'avoir communiqué aux autres Etats, & confulté avec eux fur ce qu'il y auroit à faire.

REPONSE DES TROIS ETATS.

Les trois premiers Etats du Royaume ont trouvé à propos, de donner à celui des Payfans leur avis commun fur un point de la derniere importance. Les dits Etats n'ayant d'autre but que le bien du Royaume, & l'union des Concitoyens, fe flattent que les Payfans condefcendront fans difficulté, à ce dont les trois autres Etats font unanimément convenus pour le bien commun; & qu'ainfi les efforts de tous ceux qui tâchent de femer parmi nous la difcorde, & une défunion pernicieufe, feront inutiles. Dieu, par fa bonté infinie

infinie, veuille nous garantir d'un mal si funeste, & nous accorder son esprit de paix.

L'Etat des Paysans a insinué depuis peu à celui des Bourgeois un Mémoire, dont ceux-ci ont fait part à la Noblesse & au Clergé. Après une mure délibération, le dit Mémoire a paru à ces trois Etats d'une très-grande conséquence, & capable de commettre au hazard le bien du Royaume; puisqu'il parle d'un changement dans le Gouvernement.

Par la confiance entiere que les Etats ont dans l'intégrité des Paysans, ils se sont aisément persuadés, qu'en cette occasion, l'intention des Paysans a été meilleure que n'auroient été les suites de leur proposition, si elle eût été écoutée : ce qui donne lieu de croire, que d'autres par imprudence, ou par malice, peuvent les avoir portés à faire cette démarche, dont ils ne connoissent pas assez les suites eux-mêmes.

En effet, en voulant remettre l'autorité Royale sur le pié qu'elle a été autrefois selon les anciennes loix du Royaume, les Paysans n'ont pas fait assez d'attention au passé. Personne n'ignore, que par de telles menées, & précisément par l'explication des anciennes Loix, le pouvoir absolu, que l'on craint & déteste si fort à présent, s'est insensiblement introduit: les Dietes des années 1680 & 1682 ne prouvent que trop cette triste vérité.

Si, sous un si beau prétexte de rétablir les anciennes Loix, nous suivions les mêmes anciennes maximes, quel moyen d'en éviter les inconvéniens ? On en prit alors occasion, de jetter parmi nous une pomme de discorde, qui, quelque belle qu'elle parût, ne laissa pas

de

de nous agacer les dents, d'une maniere qui se fait encore sentir. Tout le Corps s'en est trouvé si fort affoibli, que ce seroit jetter le Royaume dans un péril manifeste, si l'on rouvroit une playe si mal fermée. En un mot, chaque Etat du Royaume en a ressenti des maux si violens, & de si funestes suites, que ce seul souvenir nous doit rendre plus circonspects.

De plus, l'Etat des Paysans n'a qu'à se rappeller, que dans les dernieres Dietes, les Etats du Royaume ne se sont portés à établir les Loix fondamentales, & la forme du Gouvernement d'à présent, que pour avoir éprouvé, par une triste expérience, combien peu les anciennes Loix étoient propres, & suffisantes, à nous garantir du pouvoir absolu. Par conséquent, on doit regarder non seulement comme très dangereux, mais aussi comme un espece d'attentat contre notre liberté, tout changement en des choses si murement digerées, & si sagement établies. D'un autre côté, on a d'autant plus sujet de craindre ces sortes de tentatives, que le propre intérêt des Paysans. . . . . (*On a supprimé dans la Copie, sur laquelle celle-ci est faite, certaines expressions, apparemment trop fortes pour devenir publiques*); & qu'ils s'embarrassent très peu, pourvu qu'ils y trouvent leur compte, du péril où ils exposent le Royaume : péril d'autant plus évident, que si une fois les digues qu'on a opposées à la Souveraineté venoient à se rompre, tous les efforts qu'on pourroit faire ensuite pour arrêter un torrent si impétueux, feroient inutiles. Nous ne faisons que d'entrer dans la liberté. Si ce qui vient

vient d'être établi dans une Diete; étoit changé & aboli par celle qui suit, non seulement nous donnerions à nos voisins, & aux Puissances étrangeres, des impressions peu avantageuses à notre égard; mais nous commettrions encore infailliblement le bien de tout le Royaume; & ce seroit une légereté qu'on nous pourroit reprocher avec raison, que de donner la moindre atteinte aux conventions, qui doivent garantir notre liberté & notre bonheur.

C'est par ces considérations, que les trois Etats sont fortement résolus, de ne pas changer le moindre point de la forme du Gouvernement, qui a été si bien digéré, si unanimément reçu, & si formellement établi par les sermens les plus solemnels.

De plus on est persuadé, que de telles propositions ne peuvent être agréables à Sa Majesté notre très-clément Roi, qui, avant de monter sur le Trône, a déclaré ses intentions dans l'Acte d'assurance donné aux Etats du Royaume, par ces paroles vraiment Royales & dignes de la grandeur d'ame de cet auguste Prince.

Tous ceux qui habitent ce Royaume, tant Suedois qu'étrangers, de quelque condition & qualité qu'ils puissent être, qui seroient assés mal avisés pour vouloir apporter du changement aux Articles sus-mentionnés, dans le dessein d'étendre l'autorité Royale au-delà des bornes qui y sont prescrites, me feroient un sensible déplaisir & encourroient ma disgrace.

Ajoutons y encore les gracieuses assurances que ce Grand Prince a adressées à tous les Etats, à l'ouverture de la présente Diette.:

Les

Les Etats du Royaume peuvent se reposer entierement sur les assurances données par Sa Maj. & sur son serment Royal, qui, par aucun endroit, ne sera jamais violé.

Nous en devons à Sa Maj. l'amour le plus tendre, joint à la plus vive reconnoissance; & la postérité lui en doit un souvenir glorieux.

Toutes ces raisons ont paru, à la Noblesse, au Clergé & à la Bourgeoisie, de la derniere force & évidence; & elles ne le paroitront pas moins à leurs bons Compatriottes les Paysans, dès qu'ils y auront refléchi avec l'attention nécessaire. Les trois Etats ne s'attendent donc pas moins de la probité & du zele de leurs bons Compatriottes les Paysans, qu'étans pleinement convaincus des funestes suites qu'auroit pû produire la proposition qu'ils ont faite, si elle eut été écoutée, ils voudront bien, à l'avenir, ne plus préter l'oreille à des propositions si dangereuses; mais au contraire, pour marquer leur sincérité, découvrir les personnes qui pourroient avoir été assés méchantes pour vouloir abuser de leur ingenuité, & de leur simplicité; d'autant plus que, par les Loix du Royaume, ceux qui ouvertement ou clandestinement, trament quelque chose pour abolir ou changer la forme du Gouvernement, sont déclarés perturbateurs du repos public, & doivent être punis comme traitres du Royaume.

Soyons donc, chers Concitoyens, toujours extrêmement unis, comme membres d'un même corps : soyons pour jamais unis à maintenir notre liberté. Au reste les trois autres Etats assurent celui des Paysans de toute bien-

veuillance

veuillance & d'une affection constante, leur souhaittant la bénédiction Divine & toutes sortes de prospérités.

De la part de la Noblesse,
S. LAGERBERG, Maréchal de la Ville.
De la part du Clergé
T. RUDEN Evêque *de Lincoping*.
De la part de la Bourgeoisie,
BUNGE Bourguemaistre de *Stockholm*.

N°. XIX. *pag.* 396.

HARANGUE *prononcée devant l'Empereur* PIERRE I. *par le Grand-Chancelier Compte de* GOLOFKIN *le* 22 *Octobre* 1721.

CE sont les seules Actions éclatantes de Votre Maj. & les soins infatigables avec lesquels Elle s'est toujours appliquée aux affaires d'Etat & de Guerre, qui nous ont délivrés des ténebres de l'ignorance, & mis sur le Théatre du monde à la vuë de tout l'Univers : desorte que de rien que nous étions nous sommes devenus quelque chose, & que nous nous trouvons présentement au rang des Peuples policés, & en relation avec eux. Où trouverons-nous donc assés d'éloges pour exalter duement les mérites de V. Maj., qui nous a procuré une Paix si glorieuse & si avantageuse pour son Empire ? Mais comme nous savons que V. Maj. ne se plait pas à

ces sortes de louanges, nous les supprimerons. Cependant pour n'être point taxés d'ingratitude pour les bienfaits dont elle vient de combler toute la Nation; nous prenons, au nom de tous les Etats de l'Empire, la liberté de supplier très humblement V. Maj. qu'il lui plaise accepter, en reconnoissance, les Titres de PIERRE LE GRAND, PERE DE LA PATRIE, ET EMPEREUR DE TOUTES LES RUSSIES. Celui d'*Empereur* fut donné il y a quelques siecles, aux Illustrissimes Ancêtres de V. Maj., par l'Empereur Romain MAXIMILIEN I.; & plusieurs Puissances attribuent même actuellement ce Titre à V. Maj. Celui de *Grand*, que V. Maj. s'est acquise par ses Actions heroïques, lui a déja été donné dans plusieurs écrits publics. Mais pour ce qui regarde le Titre de *Pere de la Patrie*, nous avons jugé à propos de le donner à V. Maj. comme étant notre Pere, que Dieu nous a accordé dans sa bonté, sans que nous l'ayions mérité. Nous le lui donnons à l'exemple des anciens Senats Grecs & Romains, lesquels avoient coutume de donner ce nom à ceux de leurs Monarques qui s'étoient rendus fameux par des Actions glorieuses, & par leurs bienfaits envers les Peuples; ainsi nous nous trouvons engagés par la tendresse paternelle de V. Maj., à lui offrir très humblement, ce qui déja, sans cela, lui appartient; qu'elle s'est déja elle même si justement acquis, & qui lui convient de plein droit: la priant de vouloir bien nous favoriser de sa grace suivant sa magnanimité, & d'accepter très-gracieusement, ce que nous consacrons présentement à Votre Majesté.

N°. XX.

N°. XX. XXI. & XXII. *pag.* 401.

MEMOIRE *présenté au Roi de la Grande Bretagne, par Mr.* WESSELOFSKI *Ministre du* * *Czar* PIERRE I., *le* 25. *Decembre* 1719.

SIRE,

SA Majesté Czarienne, mon Très-Auguste Maître, étant toujours porté d'un désir sincere de cultiver constamment une bonne intelligence avec Votre Majesté, se trouve obligé de lui donner part des avis qu'elle a reçu, que V. Maj. est entrée l'été dernier avec la Suede dans des Traités entierement opposés aux engagemens que V. Maj. a pris avec Sa Maj. Czarienne, par le Traité de l'Alliance mutuelle de l'année 1715.

Par ce Traité, Sire, V. Maj. comme Electeur de *Brunswick Lunebourg* s'est engagée, non seulement à ne point faire de paix avec la Suede, sans la participation, & encore moins à l'exclusion de Sa Maj. Czarienne, mais à employer tous les moyens possibles, pour tâcher de lui procurer par une paix générale la cession de l'*Ingrie*, de la *Carelie*, de l'*Estonie* avec la Ville de *Revel*, & toutes ses dépendances, & à ne se point opposer, ni

* *Il n'avoit point encore pris le Titre d'Empereur.*

ni directement ni indirectement, aux autres conditions que Sa Maj. Czarienne stipuleroit encore à la paix générale avec la Suede; V. Maj. s'est obligée d'ailleurs par ce Traité, d'appuyer comme Roi d'Angleterre les intérêts, & de seconder les vues de Sa Maj. Czarienne en toute rencontre; comme Sa Maj. Czarienne s'est obligée de sa part, par le même Traité, de procurer à V. Maj. la possession des Duchés de *Bremen* & de *Veherden*.

Sa Maj. Czarienne a accompli fidelement de son côté les conditions, & V. Maj. en a éprouvé l'utilité, par l'acquisition du Duché de *Bremen* & de la Principauté de *Veherden*; à quoi V. Maj. n'auroit point pu parvenir, si Sa Maj. Czarienne n'avoit employé tous ses soins & ses sollicitations les plus vives auprès de Sa Maj. Danoise, pour la porter à se défaisir en faveur de V. Maj., d'une conquête aussi précieuse. On ne peut pas disconvenir, que ces sollicitations n'ayent été efficaces; le Roi de Dannemarck n'y a condescendu qu'en considération de Sa. Maj. Czarienne, ce qui a ajouté aux Etats de V. Maj. en Allemagne, une possession qui est si fort à sa bienséance.

Des preuves si évidentes que Sa Maj. Czarienne a donné à V. Maj., de la sincérité de ses intentions pour vos intérêts, Sire, & pour l'agrandissement de Votre Maison, devoient faire esperer à Sa Maj. Czarienne quelque reconnoissance de V. Maj.

Rien n'étoit plus naturel que de s'attendre de V. Maj., du moins au reciproque, par sa religieuse observation du même Traité qui lui a procuré des avantages si considérables.

Cepen-

Cependant, Sire, Sa Maj. Czarienne se trouve entierement frustrée de son attente; & il lui est très-sensible de se voir obligée, de faire aujourd'hui par ce Mémoire, des représentations à V. Maj., sur la maniere dont V. Maj. s'est séparée de son Alliance, & combien peu de sujet Sa Maj. Czarienne lui a donné d'en user ainsi à son égard.

V. Maj. ne s'est point contentée de faire pour elle une paix particuliere, à l'exclusion du Czar mon Maître: elle a détaché encore de l'Alliance avec lui, Sa Maj. Prussienne, & Sa Maj. le Roi de Pologne, comme Electeur de Saxe: Elle les a compris dans cette paix séparée, & elle a conclu comme Roi de la Grande Bretagne avec la Reine de Suede, une Alliance par où elle s'est engagée, à lui donner assistance par des subsides d'argent, & par un bon nombre de Vaisseaux de Guerre contre Sa Majesté Czarienne.

Les Rois de la Grande Bretagne, Prédécesseur de V. Maj., ont de tout tems fait état de l'amitié & de la bonne intelligence, établies entre les Couronnes de la Grande Russie & de la Grande Bretagne, en vue des avantages considérables que leurs Royaumes en tiroient, par un commerce lucratif & profitable à leurs sujets.

Le Roi GUILLAUME avoit des engagemens avec la Couronne de Suede, de l'assister réellement, en vertu d'un Traité d'Alliance défensive: rien ne l'a cependant pu déterminer à se déclarer contre Sa Maj. Czarienne, au commencement de la présente Guerre du Nord.

Ce Grand Prince, qui reconnoiſſoit qu'il convenoit au bien & à l'intérêt de ſes Royaumes, de conſerver la bonne intelligence avec la Grande Ruſſie, ſe borna aux bons offices qu'il employa pour pacifier le Nord; & on ne doit point douter qu'ils n'euſſent produit leur effet, ſi la Couronne de Suede y avoit apporté les mêmes facilités, que ce Prince trouvoit dans Sa Majeſté Czarienne.

La Reine ANNE de glorieuſe mémoire, a ſuivi des traces ſi pleines de ſageſſe & de prudence: quoiqu'elle s'intereſſat par des bons offices en faveur de la Maiſon Ducale d'*Holſtein*, elle ne ſortit point des voies amiables; tout le monde qui en a jugé ſainement lui a applaudi, & ſes Royaumes en ont profité.

Si les Princes qui ont porté la Couronne de la Grande Bretagne avant V. Maj., qui n'avoient aucune obligation particuliere au Czar mon Maître, l'ont cependant ſi bien ménagé, par la ſeule conſidération de l'avantage, & du véritable intérêt que la Nation Britannique trouvoit dans la bonne correſpondance avec l'Empire Ruſſien; Sa Maj. n'étoit-elle pas bien fondée à s'attendre, que V. Maj., le digne Succeſſeur de ces grands Monarques, ne dédaigneroit point de les imiter, & qu'elle ſuivroit leur exemple, puiſque tant de raiſons perſonnelles que V. Maj. a, & que vos Prédéceſſeurs n'avoient pas, de cultiver la bonne amitié avec Sa Maj. Czarienne, pouvoient ſervir de puiſſants motifs, pour porter V. Maj. à tâcher de les ſurpaſſer à cet égard.

Sa Maj. Czarienne avoit d'autant plus de raiſon de s'y attendre, Sire, que non ſeulement Elle ne vous a jamais donné ſujet, de ſon

ſon côté, de ſortir des maximes que les Rois Prédéceſſeurs de Votre Maj. ont jugé bonnes, & qu'ils ont trouvé à propos de ſuivre avec Sa Maj. Czarienne; mais au contraire, pour peu que V. Maj. y faſſe reflexion, Elle trouvera, que la conduite que Sa Maj. Czarienne a tenue conſtamment envers V. Maj., lui a été très-utile, & qu'elle a dû la convaincre de la ſincérité de ſes bonnes intentions envers V. M.

Que V. Maj. daigne rappeller toutes les avances, que le Czar mon Auguſte Maître, a faites pour fortifier & cimenter de nouveau, l'ancienne union des deux Couronnes de la Grande Ruſſie & de la Grande Bretagne, par de nouvelles liaiſons, plus étroites & plus fortes.

Lorſque V. Maj. demanda en l'année 1716., que Sa Maj. Czarienne voulût bien envoyer à Londres ſon Ambaſſadeur le Prince KOURAKIN; avec quelle facilité le Czar mon Maître n'entra-t-il point dans les vues de V. Maj., & ne fit-il point tout ce qui lui étoit poſſible, pour condeſcendre aux deſirs de V. Maj., lorſqu'elle lui fit propoſer par un des premiers du Miniſtere Anglois de ce tems-là, un projet de Traité de perpétuelle Alliance défenſive, & de garantie, pour la ſucceſſion de la Couronne Britannique établie dans la Ligne Proteſtante, & d'un Traité de Commerce & de Navigation, où V. Maj. & la Nation Britannique devoient trouver des avantages ſolides & perpétuels?

La mémoire de tout ce qui ſe paſſa en ce tems-là, eſt, à ce ſujet, tant en Angleterre qu'en Hollande, encore trop fraiche, pour

qu'il soit besoin d'en rappeller toutes les particularités. Les principaux Ministres d'à présent, qui sont auprès de V. Maj., ne les ignorent point. Ils ont été souvent employés, à assurer les Ministres de Sa Maj. Czarienne, du desir qu'avoit V. Maj. de conduire un si bon & si salutaire ouvrage à sa fin, & de le consommer. Sa Maj. Czarienne le souhaitta également : Elle y apporta toutes les facilités qu'on pouvoit attendre d'Elle.

Cependant cet ouvrage desiré d'abord avec tant d'empressement par V. Maj. & qui devoit produire en effet des avantages si solides à la Nation Britannique, & lui procurer de si grandes préferences à toutes les autres nations dans son Commerce, resta imparfait.

L'intérêt de la Noblesse de *Mecklembourg* vint à la traverse ; cet intérêt, si étranger à la Couronne de la Grande Bretagne, forma des incidens qui firent évanouir toutes les apparances d'un heureux succès de cette Négociation.

Ce fut par là, que tous les empressemens qu'on avoit marqués pour faire des Alliances avec Sa Maj. Czarienne, se rallentirent & se changerent tout d'un coup en animosités, en aigreur & en haine.

L'on vit aussitôt les Ministres de Votre Maj., remplir les Cours étrangeres d'insinuations sinistres, agir contre les intérêts de Sa Maj. Czarienne, & donner toute sorte de fausses interprétations à ses intentions : on se donna de grands mouvemens pour lui enlever ses amis, & pour lui susciter des ennemis. Que ne fit-on point pour brouiller Sa Maj. Czarienne avec la Cour de Vienne, & pour

pour détourner la Cour de Dannemarck des mesures prises alors avec Sa Maj. Czarienne, pour les operations de la guerre contre la Suede? Et ne fut-on pas sur le point en 1716., lorsque Sa Maj. Czarienne se trouva à *Copenhague*, de faire agir l'Amiral NORRIS hostilement contre la flotte de Sa Maj. Czarienne & contre ses troupes de débarquement, si Sa Maj. Danoise avoit voulu seulement y consentir?

Il falloit des preuves pour colorer un si grand changement de conduite, & un procedé si extraordinaire qu'on tenoit avec Sa Maj. Czarienne, pour disposer le Public à croire qu'il y avoit de fortes raisons d'en user ainsi. On répandit parmi la Nation Britannique, & on fit semblant de le croire, que Sa Maj. Czarienne entretenoit correspondance avec le Prétendant, pour le faire monter sur le Trône de la Grande Bretagne.

Toutes les assurances, SIRE, que Sa Maj. Czarienne fit donner à V. Maj., par le Mémoire que j'eus l'honneur de lui présenter en 1717. ont pu convaincre V. Maj., & tout le monde raisonnable, que jamais ce dessein ne lui est venu en pensée, & que ces imputations étoient fausses & sans fondement.

Quand il y a eu des avances de ce côté-là, Sa Maj. Czarienne les a rejettées avec fermeté, sans y faire même de réponse, & sans permettre à ses Ministres d'entrer en aucune communication avec les adhérens de cette personne.

Mais pour couper la racine à tous les soupçons, de quelque nature qu'ils fussent, Sa Maj. voulut bien ne point faire attention au

préjudice, que la conduite qu'on tenoit à ſon égard depuis quelque tems avoit apporté à ſes affaires, & oublier l'injure qu'on avoit faite à ſa droiture & à ſa grandeur d'ame. Elle en ſacrifia le reſſentiment, au deſir qu'elle avoit, de conſerver la bonne harmonie entre les deux Couronnes de la Grande Ruſſie & de la Grande Bretagne; & Elle offrit à V. Maj., de terminer avec Elle tous les differens qu'il pourroit y avoir, & de rétablir la confiance & une bonne correſpondance.

Votre Majeſté ſait, que le Conſeiller Privé d'Etat de Sa Maj., M. de TOLSTOI, ſe rendit auprès de V. Maj. à Hanover avec cette commiſſion; que les démarches & les offres que fit Sa Maj. Czarienne, pour renouer les Négociations d'Alliance, étoient conſidérables; & que rien n'étoit capable d'en empêcher l'heureux ſuccès, ſi le même intérêt de la Nobleſſe de Mecklembourg, n'avoit de nouveau ruiné les apparances qu'il y avoit d'y pouvoir réuſſir.

Le Czar mon Auguſte Maître, conçut de nouvelles eſperances, de former une bonne & ſolide union entre les deux Monarchies, lorſque V. Maj. envoya auprès de lui, pendant ſon ſéjour en Hollande, les Miniſtres Plénipotentiaires, Mrs. de WITWORTH & l'Amiral NORRIS. Mais les Miniſtres de Sa Maj. Czarienne furent à peine entrés en conference avec ceux de V. Maj., que ces eſperances s'évanouirent, parce qu'ils firent connoître, qu'ils n'avoient aucune propoſition à faire: & lorſque ceux de Sa Maj. Czarienne en firent, qui tendoient au rétabliſſement de la bonne harmonie, & d'une parfaite & ſincere

fincere Alliance, les Miniftres de V. Maj. fe contentérent, de prendre ces propofitions *ad referendum*; déclarants qu'ils n'étoient point munis d'ordres pour cet effet.

Sa Majefté Czarienne reçut en même tems des avis, qui lui déveloperent, quels pouvoient être les motifs du procedé qu'on tenoit envers Elle. Elle fut informée des Négociations fecrettes entamées par quelque Miniftre de V. Maj., pour une paix particuliere avec la Suede. Cela difpofa Sa Maj. Czarienne, à écouter de fon côté pareillement, les propofitions que quelques Miniftres de la Suede, qui fe trouvoient en ce tems-là en Hollande, firent pour entrer en négociation de paix.

Leurs Maj. le Roi de Pologne & de Pruffe, eurent pour lors les mêmes vues; & ils affurerent Sa Maj. Czarienne, qu'ils vouloient prendre, de concert avec Elle, des mefures pour le bien commun. Leurs difpofitions engagerent Sa Maj. Czarienne, à s'expliquer fur les difpofitions de la Suede, & à faire connoître qu'elle étoit difpofée à entrer en Négociation : on convint d'un lieu pour le congrès, qui fut l'Isle d'*Aland*.

Sa Maj. Czarienne, qui n'a jamais perdu de vue le but d'une paix générale, fit part de la réfolution du feu Roi de Suede, auffi-tôt qu'on l'eut reçue, tant à V. Maj. par fon Réfident le Sieur WEFER, qu'à Sa Maj. le Roi de Dannemarck par fon envoyé extraordinaire à *Petersbourg*. Faifant affurer Vos Maj., que leurs Miniftres feroient admis au Congrès, fi Elles étoient dans l'intention d'entrer dans cette Négociation, conjointement avec Sa Majefté Czarienne.

Comme le Czar mon Maître ne vit point dans V. Maj. de disposition à y donner les mains; & trouvant au contraire, que l'on préferoit les Négociations particulieres commencées en Suede: Sa Maj. Czarienne ne put se dispenser, de faire ouvrir le congrès d'*Aland*, & d'y continuer ensuite les Négociations de paix, conjointément avec Sa Maj. Prussienne.

L'affaire seroit terminée il y a long-tems, pendant que le Roi de Suede vivoit, si Sa Maj. Czarienne avoit pu se résoudre à abandonner ses Alliés, & à entrer dans les mesures qui lui furent proposées contre Votre Majesté.

Mais la bonne foi que Sa Maj. Czarienne estime être une vertu principale dans un grand Monarque, sa fidélité à maintenir les Alliances qu'elle a contractées, lui firent entierement rejetter ces mesures. Elle aima mieux sacrifier tous les avantages qu'elle eût pu en retirer, que de s'exposer au reproche, d'avoir jamais, dans le cours de son regne, abandonné ses alliés, & d'avoir manqué aux Traités qu'elle a fait. Elle préfera donc la continuation de la guerre, à une paix fourée & particuliere.

Sa Maj. Czarienne fit encore faire depuis à V. Maj. de nouvelles offres, tant par ses propres Ministres, que par ceux de V. Maj.; afin de rétablir la bonne correspondance & l'union, & de prendre des mesures communes. Elle offrit même de rompre le congrès d'*Aland*, dès qu'il paroitroit dans V. Maj. quelque disposition à renouer une sincere amitié. Ces

Ces avances faites par Sa Maj. Czarienne, & sa droiture, portérent des Princes étrangers, affectionnés au bien commun, à interposer leurs bons offices pour le rétablissement de la bonne intelligence entre le Czar & Votre Majesté.

Dans cette vue, Son Altesse Royale, Monseigneur le Duc d'ORLEANS, Régent de France, fit faire l'hiver dernier quelques propositions à Sa Maj. Czarienne. Elle les embrassa d'abord avec plaisir; & pour témoigner qu'elle étoit dans la meilleure disposition d'en venir à une conclusion, Elle envoya à son Ministre en France des pleins pouvoirs, pour entrer en négociation sur ce sujet.

Mais à peine l'ouverture de ces propositions fut-elle faite, qu'on les laissa encore tomber, & qu'on remarqua que V. Maj. n'y étoit point inclinée. Sa Maj. Czarienne crut que l'affaire alloit se remettre sur pied, lorsque V. Maj. envoya son Résident Mr. JEFFREYS à la Cour de Sa Maj., & que V. Maj. la fit assurer par mon canal, qu'il lui feroit des propositions d'Alliance: mais on fut fort surpris, qu'au lieu d'en faire lui-même, il demanda à son arrivée, quelles étoient celles qu'on avoit à lui faire?

Sa Maj. Czarienne étoit en droit de prétendre & d'exiger, qu'on lui tint la parole qu'on lui avoit donnée; & que puisqu'on l'avoit fait assurer que ce Ministre venoit pour proposer, il le devoit faire par quelque ouverture. Cependant Sa Maj. voulut bien encore passer par dessus cette difficulté: & pour donner une nouvelle preuve de la sincérité de ses intentions, pour l'établissement d'une solide

de Alliance entre les deux Couronnes de la Grande Ruſſie & de la Grande Bretagne, Elle ordonna à ſes Miniſtres, de mettre entre les mains du Réſident de V. Maj., un projet de Traité d'Alliance défenſive & de garantie, conforme à celui qui étoit ſur le tapis dans l'année 1716.

Pouvoit-on donner des preuves plus claires & plus fortes que celles-là, que Sa Maj. Czarienne n'avoit aucun deſſein, ni même la penſée, de rien entreprendre contre le Gouvernement de V. Maj.; puiſque bien loin de faire quelque choſe qui y tendit, Elle ne cherchoit qu'à s'attacher à V. Maj. & à ſe lier à elle pour l'affermiſſement de ſon Trône, & pour le garantir à ſa Royale poſtérité?

Cependant, Sire, quoique le Réſident de Votre Maj. envoya ce projet à votre Cour, bien loin de faire connoître qu'on y eut fait quelque attention, l'on n'y a pas ſeulement fait réponſe; & au lieu d'éprouver, que V. Maj. fut portée à correſpondre à toutes ces démarches prévenantes de Sa Maj. Czarienne, pour rétablir la bonne harmonie, Sa Maj. Czarienne reçut de différens endroits des avis dignes de foi, que la nombreuſe Eſcadre envoyée par V. Maj. dans la Mer Baltique, ſous le commandement de l'Amiral Norris, étoit deſtinée pour ſecourir la Suede, & devoit ſe tourner contre Sa Maj. Czarienne.

La nouvelle d'un deſſein ſi contraire aux engagemens de V. Maj., ſurprit Sa Maj. Czarienne. Elle ne pouvoit point ſe perſuader, qu'Elle eût rien de ſemblable à craindre d'un Allié, qu'Elle avoit comblé de tant de bienfaits; ni des forces maritimes de la Grande

Breta-

Bretágne, avec laquelle Sa Maj. Czarienne, & ſes glorieux ancêtres, ont toujours entretenu une amitié inviolable & une étroite correſpondance.

Mais ſe rappellant ce qui eſt arrivé en d'autres occaſions, Elle jugea, pour ſe garantir contre toute ſurpriſe, qu'il étoit de ſa prudence, de ne point négliger des avis ſi importans; & Elle envoya ordre au Miniſtre ſouſſigné, de s'informer à la Cour de V. Maj., à quoi cette Eſcadre étoit deſtinée; s'il étoit vrai que l'Amiral Norris eût des ordres ſi contraires, à ce qu'on devoit s'attendre d'un Prince allié de Sa Maj. Czarienne.

La flotte de Sa Maj. Czarienne étoit pour lors ſur le point de ſe mettre en Mer. Sa Maj. Czarienne écrivit à cet Amiral, pour lui demander un éclairciſſement ſur ſes ordres, & ſur ſes deſſeins; en lui déclarant, que s'il ne pouvoit point aſſurer par écrit Sa Maj., qu'il n'entreprendroit rien contre Elle & contre ſa flotte, il voulût bien ne ſe point approcher avec la flotte, des côtes & de la flotte de Sa Maj. Czarienne.

Le Secretaire d'Etat de V. Maj. Mr. Craigs. aſſura fortement au ſouſſigné Miniſtre; que l'Amiral n'avoit point d'ordre de faire des hoſtilités contre Sa Maj. Czarienne: à quoi cet Amiral écrivit auſſi de ſon côté de *Copenhague*, quoiqu'en termes moins clairs.

Cependant la Campagne étant finie, Sa Maj. Czarienne reçut à ſon retour à St. Petersbourg, des avis, que ſuivant les nouveaux engagemens de V. Maj., contractés avec la Suede, l'Amiral Norris avoit actuellement ordre, de joindre dix-huit de ſes Vaiſſeaux de

Guerre à la flotte Suedoiſe, & d'agir contre Sa Maj. Czarienne. En effet, cette Eſcadre Angloiſe, ainſi combinée avec la Suedoiſe, fit voile vers les *Seberen* de Suede; mais il étoit trop tard pour exécuter leur deſſein: la ſaiſon déja avancée, avoit déja mis fin aux operations de la Campagne de Sa Maj. Czarienne; elle étoit rentrée dans ſes Ports avec ſa flotte, & ſes galeres. Sa Maj. Czarienne fut informée peu de tems après, par les Plénipotentiaires au congrès d'*Aland*, des lettres que l'Ambaſſadeur de V. Maj. en Suede, le Lord CARTERET & l'Amiral NORRIS avoient écrites, pour lui offrir ſa médiation; & des raiſons que ſes Plénipotentiaires eurent de les rejetter. Elles venoient de Miniſtres qui n'étoient en aucune maniere accrédités auprès de Sa Maj. Czarienne, & elles étoient conçues en des termes Imperiaux, & qui ne convenoient point d'être employés avec un grand Monarque.

Votre Maj., qui ſait ſi bien ce qui eſt dû aux Souverains, quand il s'agit de traiter avec eux, peut juger, par tout ce qui s'eſt paſſé dans cette rencontre, ſi la maniere dont les Miniſtres de V. Maj. en ont uſé envers Sa Maj. Czarienne, en lui offrant votre médiation, SIRE, a été conforme à l'amitié qui a ſubſiſté de tout tems entre les Couronnes de la Grande Ruſſie & de la Grande Bretagne; & ſi une médiation offerte avec des circonſtances ſi peu équitables, peut être enviſagée comme impartiale, de dire à un Souverain, avec une eſpece d'empire & de menace, comme les Miniſtres de V. Maj. l'ont écrit à Sa Maj. Czarienne, qu'il doit finir la guerre, pour ſe mettre

tre

tre en état d'obtenir par ce moyen une paix raisonnable; & de lui propoſer la médiation d'une Puiſſance, dans le même tems qu'on lui apprend, que cette même Puiſſance eſt entrée en Alliance, & qu'elle a pris, de concert avec ſon ennemi, des meſures contre lui: ce n'eſt point ſouhaiter de l'engager à la paix; c'eſt plutôt chercher des prétextes d'une rupture, & de l'en menacer.

Sa Maj. Czarienne ne ſauroit croire, que V. Maj. ait ces vues-là: elles ſont trop oppoſées au véritable intérêt de la Grande Bretagne, & à l'idée que le Czar, mon très-Auguſte Maître, a de l'équité & de la grandeur d'ame de V. Majeſté.

Il ne paroît point, quels pourroient être les motifs aſſez importans, de rompre aujourd'hui, ſans aucune raiſon juſte & légitime, les anciennes liaiſons d'amitié entre les deux Couronnes, & la bonne correſpondance, entretenue & cultivée de tout tems par des ſoins reciproques.

Ces liaiſons ont toujours été pour la Nation Britannique une ſource d'avantages conſiderables dans ſon commerce: les guerres en interrompent le cours & la ſureté: les calamités publiques, & une infinité de maux en ſont les ſuites inévitables.

Sa Maj. Czarienne ſouhaitte de les prévenir par tous les moyens qui dépendront d'elle. Mon très-Auguſte Maître eſt encore dans les mêmes diſpoſitions où il a toujours été, d'entretenir inviolablement une bonne intelligence avec V. Maj. & la Couronne de la Grande Bretagne, & d'en cultiver l'amitié.

Il

Il ne lui a encore fourni aucun prétexte de faire contre lui des hoſtilités ; & il déclare qu'il n'en fera aucune de ſon côté ; à moins qu'on ne ſe déclare, & qu'on n'agiſſe ouvertement contre lui, ce que Sa Maj. Czarienne eſpere qui n'arrivera point.

Sa Maj. attend avec impatience, d'être informée de la réſolution qu'il plaira à V. Maj. de lui faire ſavoir, ſur le Mémoire que j'ai l'honneur de lui préſenter ; afin que mon très Auguſte Maître puiſſe connoître, ce qu'il a à attendre de la part de V. Maj. Royale Fait à Londres ce 25. *Decembre* 1719.

Signé, WESELOFSKI.

REPONSE *au précédent Mémoire, de la part de Sa Majeſté Britannique en qualité de Roi.*

LA conſideration qu'a Sa Maj. pour le Czar, l'ayant engagé à faire examiner & peſer murement, le Mémoire préſenté par Mr. WESELOFSKI, le * 14. Decembre dernier ; & le Mémoire étant entremêlé de faits qui la regardent comme Roi, & d'autres qui ne la regardent que comme Electeur : Elle a fait donner une réponſe ſur ces dernieres, par ſa Chancellerie Allemande, & Elle m'a ordonné pour le reſte, d'y faire la réponſe ſuivante.

Sa Majeſté s'eſt toujours ſoigneuſement appli-

* *Vieux ſtyle.*

pliquée, à suivre les maximes de ses Prédécesseurs; & principalement celles, qui tendent à la maintenir en paix & en amitié avec les autres Puissances de l'Europe, & à cultiver le Commerce avec elles pour l'utilité réciproque. Elle a fait paroître en particulier un desir sincere de bien vivre avec le Czar, quoique la Couronne de la Grande Bretagne n'eût point d'engagemeut formel avec ce Prince, & on peut attribuer aux avances que Sa Maj. a faites pour rechercher son amitié, ce ressentiment du feu Roi de Suede contre Elle, dont on a vu les effets en plusieurs occasions.

Ce fut pour établir solidement la bonne correspondance avec le Czar, que Sa Maj. souhaitta de faire avec lui un Traité de Commerce. Il est vrai que le Prince KOURAKIN se rendit ici pour cette Négociation au commencement de l'année 1716.: mais au lieu de répondre aux avances de Sa Maj., on mit en avant plusieurs difficultés, qu'il seroit trop long de rapporter ici; & en particulier on refusa aux sujets du Roi, la liberté de trafiquer à *Cazan* & à *Astracan*: privilege qui leur avoit été accordé par les Prédécesseurs de Sa Maj. Czarienne. Mais ce qui fit principalement échouer la Négociation, c'est qu'on ne voulut jamais entendre de la part du Czar, à conclurre le Traité de Commerce, sans conclurre en même tems une Alliance, à laquelle on donnoit une telle étendue, qu'elle n'auroit pu manquer d'engager la Couronne de la Grande Bretagne, dans une rupture avec la Couronne de Suede son ancienne Alliée, dont la destruction seroit également incompatible

avec

avec le repos & la balance de l'Europe, & avec le soutien de la Religion Protestante, auquel Sa Maj., par tant de raisons de conscience & d'Etat, se trouve obligée de contribuer de tout son pouvoir. L'Article VII. de ce projet d'Alliance, qu'on met * ici, fait voir

---

* Copie de l'Article Sept du Projet d'Alliance proposé par le Prince Kourakin en 1716. & qui dans toutes les Négociations qui ont été depuis sur le tapis, a toujours été mis de la part du Czar comme, *conditio sine qua non.*

ARTICLE VII.

Sa Majesté Britannique promet & s'oblige de son côté, que dans la Négociation de la paix avec la Couronne de Suede, elle veut comme un bon allié, assister Sa Maj. Czarienne de tout son pouvoir & de tout son crédit, pour qu'en vertu de cette paix-là, la Couronne de Suede cede & laisse à perpétuité à Sa Maj. Czarienne & à ses Successeurs, les Provinces qui sont actuellement sous la domination de Sadite Maj. Czarienne; savoir l'Ingrie, la Livonie, l'Estonie & la Carelie avec toutes leurs dépendances, inclusivement la Ville de Wibourg, & si Sa Maj. ou ses Successeurs viennent à être attaquez ou troublez dans ses Provinces & Places, Sa Maj. Britannique s'oblige pour elle & pour ses successeurs, de les assister à ses propres dépens deux mois après la requisition faite, de quinze Vaisseaux de ligne, qui serviront dans l'endroit où Sa Maj. Czarienne le desirera, & ladite Escadre agira sous les ordres de Sa Maj. Czarienne & de son Amiral.

voir qu'on demande à Sa Maj. non ſeulement la garantie de tant de Provinces que le Czar a conquiſes ſur la Suede, (ſans une grande partie deſquelles il n'eſt pas poſſible que cette Couronne puiſſe ſubſiſter,) mais qu'on prétendoit auſſi l'aſſiſtance d'une flotte Angloiſe, pour agir directement contre la Suede; & même que cette flotte fut ſous les ordres du Czar & de ſes Amiraux: ce qui étoit pour la Grande Bretagne la choſe la plus impraticable & la plus odieuſe. D'où il paroît, que Sa Maj. ne pouvoit prendre de tels engagemens, ſans rendre toute paix & tout accord avec la Suede abſolument impoſſibles, puiſqu'il auroit fallu garantir au Czar des Provinces, dont cette Couronne ne pouvoit pas ſe paſſer: outre que par ces engagemens, Sa Maj. ſe feroit attirée ſur les bras, les Puiſſances intereſſées à la conſervation de la Suede, & obligée par des Alliances & par des garanties d'y tenir la main. Puiſſances dont l'amitié étoit d'ailleurs ſi néceſſaire au Roi, pour faire réuſſir, de concert avec elles, les grands projets qu'il avoit formés pour la tranquillité de l'Europe. On laiſſe à penſer s'il étoit poſſible, que Sa Maj. (quelqu'envie qu'Elle eût de s'aſſurer l'amitié du Czar) l'achettat par de pareils ſacrifices.

Ce ſont là les raiſons qui firent échouer au mois de Fevrier 1716. la négociation du Traité de Commerce, & non pas l'affaire de *Meklembourg*, qui n'arriva qu'au mois d'Octobre ſuivant. Quelque intereſſé que fût le Roi, comme Electeur, à ce dernier évenement, tout le monde ſait qu'il n'y prit aucune part en qualité de Roi. Le Chevalier Norris ne fit aucune

cune entreprise, ni contre la flotte du Czar, ni contre les troupes de débarquement; il n'y eut aucun concert formé pour cela; & on ne sauroit comprendre, ce que veut dire l'Auteur du Mémoire, quand il insinue, qu'on fut sur le point de faire agir hostilement l'Amiral Norris contre la flotte de Sa Maj. Czarienne, lorsqu'elle se trouvoit à Copenhague. On ne doit mettre en avant de telles accusations, que lorsqu'on est en état de les bien prouver. Si le Czar a eu de pareils soupçons, ils ne sont fondés sur aucun fait dont Sa Maj. & ses Ministres ayent la moindre connoissance: car il est à croire qu'on n'affecte de les publier dans le Mémoire, que pour faire oublier les desseins que la conduite du Czar donna lieu de lui imputer alors. Car s'il est vrai qu'il les ait formé, & qu'étant allié intime du Roi de Dannemarck, il ne médita pas moins que de se rendre maitre du *Sund* & de *Copenhague*, (au lieu de faire la décente en *Scanie*, dont on avoit amusé le public pendant quelque mois,) il est naturel qu'on tâche de donner là-dessus le change au public, & d'ôter de l'esprit de telles idées, par des récriminations destituées de tout fondement: & si le Czar a eu effectivement de pareils desseins, il se peut qu'il n'ait été retenu de les exécuter, que par la juste crainte, que la flotte de Sa Maj. ne s'y opposât; ce qu'elle n'auroit pas manqué de faire dans un tel cas. Et ne seroit-ce point le ressentiment qu'à eu le Czar, de voir avorter un si grand projet par l'appréhension de la flotte Angloise, qui l'a si fort aliené de Sa Maj. depuis ce tems-là, auquel on peut marquer le commencement de cette animo-

animosité, qu'il a fait paroitre depuis ce tems-là ?

On s'en apperçut peu de tems après, lorsqu'on découvrit par les lettres du Baron de GORTS & du Comte de GILLEMBOURG, que le Czar étoit piqué à un tel point contre Sa Maj., qu'il songeoit très-sérieusement à se reconcilier avec le Roi de Suede par une paix separée, & à secourir en même tems le Prétendant, pour le faire monter sur le Trône de la Grande Bretagne. En effet, quelque assurance qu'on ait donné du contraire dans le Mémoire présenté en 1717., la conduite de Sa Maj. Czarienne semble avoir été entierement reglée sur ce plan. On n'ignore point les Négociations du nommé IRNEGAN & du Chevalier HUGH PATERSON, beaufrere du ci-devant Lord Maréchal, avec le Ministre Russien, pendant le séjour du Czar en Hollande. On a eu connoissance des intrigues de ce même Ministre, tant avec le ci-devant Duc D'ORMOND pendant le sejour qu'il fit incognito à MITTEAU, qu'avec le Chevalier HARRI, STIRLING, & le susdit Irnegan à Petersbourg; aussi-bien que de la correspondance qui s'établit par le moyen de ce dernier, entre le Czar & la Cour d'Espagne; tout le monde a vû le grand nombre de sujets rebelles de Sa Maj. à qui le Czar a donné toute sorte de protection & d'encouragement. On sait que les conferences d'*Aland*, commencées sans la participation de Sa Maj., furent les fruits d'une entrevue qui se tint à *Loo* avec le Baron de GORTS * au mois d'Août

* *Ce premier Ministre du Roi de Suede*, CHARLES *XII. fut condamné après la mort*

d'Août 1717. Les papiers de ce Miniſtre ont fait voir, à quoi tendoient ces conferences, & que l'invaſion de l'*Ecoſſe* devoit ſuivre immédiatement la conquête de la *Nowerge*; de ſorte qu'il n'eſt pas ſurprenant que le Czar ne ſe ſoit point mis en peine d'empêcher cette conquête, ni de ſecourir le Roi de Dannemarck dans un ſi preſſant beſoin. Enfin on a été informé des propoſitions qu'il a fait faire plus que d'une fois à la Cour d'Eſpagne, pour la faire entrer dans une Alliance offenſive contre Sa Maj. en faveur du Prétendant. Le Roi, ſans ſe laiſſer rebuter par de tels procedés, tâchoit par toutes ſortes de voyes de ſe concilier l'amitié du Czar : il lui avoit envoyé pour cet effet au mois d'Août 1717. l'Amiral NORRIS & le Sieur WITWORTH, qui lui étoient connus, & que Sa Maj. croyoit lui devoir être agréables; mais tout fut acroché de nouveau par la propoſition de cette Alliance, dans laquelle on ſavoit que le Roi ne pouvoit jamais entrer, & qu'on rendit encore plus impoſſible, par la condition qu'on perſiſta à vouloir y inſerer, que l'Eſcadre Angloiſe feroit ſous les ordres des Amiraux du Czar.

Quoique dans une telle ſituation des affaires, Sa Maj. eût lieu de croire, que le Mémoire qui lui fut préſenté par le ſieur Réſident, l'été de l'an 1718, (dans lequel on faiſoit mention du penchant du Czar à vivre en amitié avec Elle) n'étoit qu'un artifice deſtiné à cacher les négociations & les intrigues dont

de ce Prince à avoir le col coupé, & ſa ſentence fut exécutée à Stokholm *le* 2. *Mars* 1719.

dont on vient de parler ; cependant, pour n'avoir aucun reproche à se faire, Sa Maj. en prit occasion d'envoyer le Sieur JEFFREYS à Petersbourg en qualité de Resident ; & même Elle ordonna à l'Amiral NÖRRIS de s'y rendre avec lui. Cet Amiral ayant déja fait voile à la Mer Baltique pour retourner en Angleterre, lorsque le sieur Jeffreys arriva à Copenhague ; celui-ci poursuivit seul son voyage. Il ne négligea rien pour profiter des bonnes dispositions, dans lesquelles on l'avoit assuré qu'il trouveroit le Czar. Mais il parut bientôt, que ce n'étoit encore qu'un amusement ; puisque, au lieu de lui faire des propositions, on lui en demanda ; & que lorsqu'il parla de rétablir l'ancienne amitié, & de conclurre un Traité de Commerce, on lui dit qu'il falloit auparavant songer à une Alliance, & à un plan d'operations de guerre contre la Suede : propositions, qu'on savoit bien ne pouvoir pas être admises par un Ministre de la Grande Bretagne.

Enfin, lorsque les entreprises concertées à *Aland* avec le Baron de GORTS, eurent été entierement renversées par la mort du Roi de Suede, le Czar ne trouvant, dans la Princesse qui lui a succedé, aucune inclination à poursuivre des plans si injustes & si dangereux, forma le dessein de l'y reduire par la force, & par des excès dont il se trouve peu d'exemples. Occupé de cette idée, il s'allarma de la flotte que Sa Maj. étoit obligée d'envoyer tous les ans dans la Mer Baltique, pour proteger le Commerce de ses sujets : il demanda d'une maniere imperieuse & menaçante à quoi elle étoit destinée ; & il écrivit à l'Amiral

miral Norris en des termes, auxquels la Couronne de la Grande Bretagne n'eſt point accoutumée.

Cependant à tout ceci, le Roi n'a oppoſé que les voies de la douceur & de la médiation; l'ayant fait offrir au Czar par le Lord CARTERET & par l'Amiral NORRIS: mais le Czar trouva à propos de ne pas recevoir leurs lettres, ſous pretexte qu'ils n'étoient point accrédités auprès de lui; pretexte ſur lequel les autres Puiſſances en guerre contre la Suede, n'ont fait aucune objection, quoiqu'elles fuſſent dans le même cas.

Comme on ne cherche point à aigrir les choſes, on ne parle point ici des mauvais traitemens faits aux ſujets de Sa Maj. dans les Etats du Czar; des Matelots Anglois forcés à ſervir ſur la flotte Ruſſienne; des Artiſans à qui on refuſe la liberté de retourner dans leur patrie; des Marchands arrêtés ſans cauſe; & des Vaiſſeaux ſaiſis & confiſqués injuſtement avec leur cargaiſon.

Sa Maj. perſiſte dans les mêmes ſentimens de moderation envers le Czar; ſouhaittant de vivre avec lui en bonne amitié & intelligence, & de pouvoir le diſpoſer à retablir la tranquillité dans le Nord. C'eſt dans cette vue, qu'Elle lui renouvelle l'offre de ſa médiation; eſperant qu'Elle ne voudra pas être le ſeul Prince de l'Europe, qui s'oppoſe à un deſſein ſi juſte & ſi ſalutaire. On peut dire que rien n'eſt plus conforme à ſes véritables intérêts, puiſqu'il s'agit de lui procurer une paix, qui lui aſſure une partie conſiderable de ſes conquêtes. Sa Maj. eſpere qu'un Prince auſſi éclairé que le Czar, conſentira, non ſeule-

ſeulement pour le bien général de la paix, à moderer ſes prétentions; mais qu'il reconnoîtra auſſi, qu'il eſt plus digne de ſa prudence, de s'aſſurer, par des bons Traités, & par le conſentement des autres grandes Puiſſances, des païs auſſi conſiderables que ceux dont on eſpere pouvoir lui procurer la ceſſion de la part de la Couronne de Suede, que d'expoſer aux événemens d'une guerre, qu'il ſera obligé de ſoutenir ſeul, tous les fruits de ſes heureux ſuccès. La Suede ne doit ni ne peut lui ceder *Revel*: mais il reſteroit pourtant au Czar, après avoir rendu cette Place, d'autres Ports, & une grande étendue de côtes dans la Mer Baltique.

La complaiſance que le Roi veut avoir, d'être médiateur d'un Traité, qui procureroit au Czar de pareils avantages, eſt une preuve invincible de la diſpoſition où eſt Sa Maj. de bien vivre avec lui; & ſi le public peut trouver quelque choſe à blâmer dans cette conduite, ce ſeroit, qu'au ſentiment de bien des gens, on pouſſe la complaiſance trop loin. Si le Czar, après de telles offres, perſiſte à ne vouloir pas rendre *Revel*, il ne fera qu'allarmer par là toutes les Puiſſances, & il en réunira la plus grande partie contre lui.

Le deſir ſincere que le Roi reſſent, de voir établir une paix générale, & ſon empreſſement à ſe réunir pour cet effet avec le Czar, portent Sa Maj. à lui donner dans cette occaſion des conſeils d'ami, & à l'exhorter à y faire une ſérieuſe attention.

Que ſi malheureuſement, & contre toute attente, les avances & les bonnes intentions du Roi, devenoient infructueuſes par le refus du

Czar;

Czar; & que Sa Maj., en vertu des engagement où elle eſt entrée avec la Suede (leſquels Elle eſt bien reſolue de ſoutenir) ſe trouvoit obligée de prendre des meſures déſagréables à Sa Maj. Czarienne, Elle aura la conſolation de n'avoir rien négligé, pour prévenir les facheuſes ſuites qui en pourroient reſulter. *Fait à Witehal* le 12. *Fevrier* 1720.

Signé STANHOPE.

PLAN *concerté entre le Baron de* GORTS & *Mr.* OSTERMAN, *ſecond Plénipotentiaire du Czar, pour la paix entre ce Prince & le Roi de Suede.*

PREMIEREMENT.

LE Czar promet & prend ſur ſoi, de faire exécuter au pied de la lettre le Traité d'Alt-Ranſtadt; enſorte que la République de Pologne ne fera plus aucune difficulté de reconnoître à l'avenir le Roi Stanislas pour ſon légitime Roi, & de le recevoir en cette qualité. Pour cet effet, le Czar envoyera au printems prochain en Pologne, une armée de quatre-vingt mille hommes au moins. Sa Majeſté Suedoiſe, pour appuyer ce projet, paſſera en Allemagne en même tems, avec une nombreuſe armée, qui agira de concert avec celle du Czar, dans la même vue. Et au cas que quelque Puiſſance voulût prendre part aux affaires de Pologne, & empêcher le rétabliſſement

ment de la paix d'*Alt-Ranstadt*, leurs Maj. Suedoise & Czarienne s'engagent, à ne point mettre bas les armes, que le Roi STANISLAS ne soit effectivement remonté sur le Trône de Pologne : Elles s'engagent à l'y maintenir de toutes leurs forces, & à conserver la Republique Polonoise, dans la paisible & entiere liberté d'élire ses Rois.

II. Sa Maj. Czarienne se porte médiateur entre Sa Maj. Suedoise & le Roi de Prusse, pour rétablir la bonne intelligence entre ces deux Princes ; & en conséquence, Sa Maj. Czarienne mettra tout en usage, pour accommoder à l'amiable, les differens concernant *Stettin*, & les terres qu'il possede en *Pomeranie* : comme aussi touchant la démolition de *Wismar*. Mais si le Roi de Prusse refusoit de donner au Roi de Suede, une satisfaction raisonnable sur Stettin & son district, les deux parties contractantes agiront de concert, pour procurer au Roi de Prusse un autre équivalent à sa convenance, sans qu'il en coute rien à la Suede. En échange le Roi de Prusse seroit obligé, de restituer à la Couronne de Suede, Stettin & la partie de la Pomeranie qui lui a appartenu ; de garantir le Traité qui interviendra entre la dite Couronne & le Czar ; & de conclurre avec eux une Alliance défensive, selon le plan formé à ce sujet : & cette Alliance avec la Prusse sera conclue à la satisfaction reciproque des parties, deux mois après l'échange des ratifications du Traité entre la Suede & la Moscovie.

III. Le Czar trouve non seulement juste, que pour les Païs & Provinces considerables que le Roi de Suede lui cede, il ait ailleurs

une satisfaction & un équivalent convenable; mais il s'oblige même de les lui procurer; & en cas qu'un équivalent de la *Norwege* accommode le Roi de Suede, le Czar travaillera par voie de fait à l'exécution de ce projet. Si le Roi de Suede veut passer en Allemagne avec un corps de quarante mille hommes, le Czar y joindra vingt ou vingt-cinq mille hommes, de l'armée qu'il aura en Pologne: il les entretiendra à ses dépens; & ils agiront sous les ordres du Roi de Suede, pour l'exécution du plan qu'il aura formé. Que si quelqu'autres Puissances veulent s'y opposer, le Czar s'engage d'agir contre elles avec toutes ses forces; stipulant néanmoins, que l'équivalent que le Roi de Suede prendra sur le Dannemarck, ne pourra consister en aucun païs de ce côté-ci de la Mer Baltique. Les operations de mer se feront de concert entre les deux Puissances contractantes, & le Czar promet de joindre toutes ses forces maritimes à celles de la Suede.

IV. Le Czar promet & s'engage, d'agir avec toutes ses forces pour contraindre le Roi d'Angleterre comme Electeur, non seulement à restituer *Bremen* & *Veberden* au Roi de Suede; mais aussi à lui donner une satisfaction convenable pour les dommages qu'il a souffert: & s'il arrive que la Couronne d'Angleterre veuille s'y opposer, les deux parties contractantes promettent d'unir leurs forces contre elle, & de ne point mettre bas les armes, que cette restitution & satisfaction n'ayent été réellement obtenues sur Hanover. Au cas néanmoins que le Roi de Suede voulut avant l'échange des ratifications dispenser le

Czar

Czar de cette obligation; Sa Maj. Czarienne promet & prend ſur ſoi, de diſpoſer le Duc de *Meck'embourg* à ceder volontairement & à perpétuité au Roi & à la Couronne de Suede, le Duché de Mecklembourg & ſes dépendances, moyennant un équivalent convenable que le Czar promet de procurer au Duc: & comme il ne pourroit ſe trouver que du côté de la Pologne, le Roi de Suede s'engageroit d'en effectuer l'exécution; & en ce cas, les pactes de familles héréditaires qu'il y a entre les maiſons de Pruſſe & de Mecklembourg, auroient lieu à l'égard de l'équivalent qui ſeroit donné au Duc de ce nom.

V. Au ſurplus, les deux parties contractantes inviteront les autres Puiſſances, à entrer dans ce Traité d'Alliance; & elles entretiendront avec elles une bonne amitié, confiance & voiſinage.

NB. On peut juger par ce que contiennent ces articles, & par les projets du Baron de GORTS, *dans leſquels entra auſſi le Cardinal* ALBERONI, *quelles revolutions ſeroient arrivées en Europe, ſi le Roi de Suede* CHARLES *XII. eût vécu.*

N°. XXIII. *pag.* 402.

TRAITE *conclu à Vienne le 6. Aoust 1726. entre l'Empereur des Romains & l'Imperatrice de Russie.*

COMME le repos public & le bien de toute l'Europe requierent, que l'ancienne amitié qui a constamment régné, entre les Prédécesseurs de Sa Sacrée Maj. Impériale & Royale Catholique; & de Sa Sacrée Maj. de toutes les Russies, soit renouvellée & resserrée plus étroitement par une nouvelle Alliance: Sa Sacrée Maj. Impériale & Catholique, comme Souverain des Royaumes & Provinces hereditaires, & Sa Sacrée Maj. de toutes les Russies, pour avancer un Ouvrage si salutaire, ont choisi leurs Ministres Plénipotentiaires cy-dessous nommés: savoir, Sa Sacrée M. Imp. & Cath., Son Altesse le Prince EUGENE DE SAVOYE ET DE PIEMONT, Conseiller Actuel & Intime de Sa dite Maj. Imp. & Cath., Président de son Conseil de Guerre, son Lieutenant Velt-Maréchal du St. Empire Romain, & Vicaire Général de ses Royaumes & Etats en Italie, & Chevalier de la Toison d'or: L'Illustrissime & Excellentissime Seigneur *Philippe Louïs* Comte de ZINZENDORF, Trésorier hereditaire du St. Empire Romain, Baron *d'Irnstbrun*, Seigneur de *Gfoell*, *Selovvitz*, *Porlitz*, *Calswald*, *Stecken*, *Sebrisentz* & Burgrave de *Reineck*, Grand Ecuyer hereditaire,

ditaire, & Echanſon de la haute & baſſe Autriche ſur l'Anaze, Chevalier de la Toiſon d'or, Chambellan de Sa Maj. Imp. & Cath., ſon Conſeiller Actuel & Intime, & Grand Chancelier de la Cour: L'Illuſtriſſime & Excellentiſſime Seigneur *Gundacre Thomas* de STAREMBERG, Comte du St. Empire Romain, de *Schaumberg*, *Vaxenberg* &c., Chevalier de la Toiſon d'or, Chambellan de Sa Sacrée M. Imp. & Cath., ſon Conſeiller Actuel & Intime, Maréchal hereditaire de la haute & baſſe Autriche: L'Illuſtriſſime & Excellentiſſime Seigneur Erneſt de WINDISGRATS, Comte du St. Empire Romain, Baron de *Walleſtein*, de *Walle*, Grand Ecuyer hereditaire de *Stirie*, Chevalier de la Toiſon d'or, Chambellan de Sa Sacrée Maj. Imp. & Cath., ſon Conſeiller Actuel & Intime, & Preſident du Conſeil Aulique de l'Empire; & l'Illuſtriſſime & Excellentiſſime *Frederich Charles* Comte de SCHÖNBORN, *Bucheim* & *Wolfsthall*, Baron du St. Empire Romain, de Reichelberg, & Comte de *Wienſentheid*, Grand Echanſon hereditaire de la haute & baſſe Autriche, au-delà & en-deça de l'Anaze, Conſeiller Actuel & Intime de Sa Sacrée Maj. Imp. & Cath., & Vice-Chancelier du St. Empire Romain: Et de la part de Sa Sacrée Maj. de toutes les Ruſſies, le Très-Illuſtre Seigneur Louis LANCSINSKI, de *Lancſin*, ſon Chambellan & ſon Miniſtre à la Cour Imperiale: leur ayant ordonné d'agir entr'eux, de traiter & de ſigner une Alliance propoſée; leſquels, après avoir tenu diverſes Conferences, deliberé de part & d'autre, & communiqué leurs Pleins-Pou-

e 3 voirs

voirs, sont convenus de l'Alliance, des Articles & Conditions suivantes.

ARTICLE PREMIER.

Il y aura & demeurera entre Sa Sacrée Maj. Imp. & Cath., ses Successeurs & heritiers, & Sa Sacrée Maj. de toutes les Russies, ses Successeurs & heritiers, une amitié véritable, perpetuelle & constante; & elle sera si sincerement cultivée entr'Elles, que l'une s'appliquera à procurer le bien de l'autre, & à éloigner tout ce qui tourneroit à son desavantage; & qu'Elles travailleront de concert à tout ce qui pourra tendre à leur bien commun; & tourneront, outre celà, toutes leurs vues, pour faire ensorte que la Paix, heureusement établie en Europe, y soit conservée & maintenue.

II. D'autant que Sa Sacrée Maj. Imp. & Cath. a accedé au Traité de Paix conclu à Neustadt le 30. Août. 1722. entre les Couronnes de Russie & de Suede, de même qu'à l'Alliance entre les mêmes Couronnes conclue à Stockholm le 22. Fevrier 1724. & les parties contractantes se proposant de resserrer plus étroitement les nœuds de leur amitié par la presente Alliance; Sa Maj. de toutes les Russies accede dans cette louable vue au Traité de Paix conclû a Vienne le 30. Avril 1725. entre Sa Maj. Imp. & Cath. & le Sérénissime Roi d'Espagne PHILIPPE V.; & s'engage & promet de maintenir & garantir ce Traité de Paix, dans tous les Articles & Conditions, de la même maniere & avec la même fidélité, que si Elle eut été, dès le commence-

mencement du dit Traité une des parties contractantes, & cela à l'égard de tous les Royaumes & toutes les Provinces possedés actuellement par Sa Sacrée Maj. Imp. & Cath. pour soi & ses Successeurs, & dont la possession lui est confirmée suivant la teneur de l'Article XII. de cette même Paix: ensorté que s'il arrivoit, qu'à l'occasion de cette Paix conclue avec l'Espagne, ou pour quelqu'autre raison que ce soit, Sa Maj. Imp. & Cath. fut attaquée par qui que ce soit, ou que l'on entreprit quoi que ce soit à son préjudice; en ce cas Sa Maj. de toutes les Russies promêt & s'engage, d'envoyer exactement à Sa Maj. Imp. & Cath., non seulement les secours promis cy dessous à l'Article VI. de cette Alliance; mais aussi, les affaires & la necessité le requerrant, de déclarer la Guerre à l'Agresseur, d'agir de concert contre le dit agresseur par la voye des Armes, & de ne point faire la paix avec lui, sans avoir auparavant obtenu reparation des injustices & dommages, & sans un entier consentement de Sa Sacrée Maj. Imp. & Cath.

III. D'un autre côté Sa Maj. Imp. & Cath. réciproquement prend sur soi la garantie de tous les Royaumes, Provinces & Etats, possedés en Europe par Sa Maj. de toutes les Russies: & si Sa Sacrée Maj. de toutes les Russies, pour quelque cause que ce soit, est attaquée hostilement par qui que ce soit; alors Sa Sacrée Maj. Imp. & Cath. promet reciproquement, non seulement de lui envoyer exactement les secours ci-dessous stipulés dans l'Article VI. de ce Traité; mais aussi, les affaires & la nécéssité le requerrant, de déclarer

rer la guerre à l'agresseur, d'agir d'un commun consentement, & de ne point faire la paix sans avoir raison des dommages, & sans une entiere approbation de Sa Sacrée Maj. de toutes les Russies.

IV. En vertu de cette Confederation & amitié, les Princes contractans promettent recommander sérieusement à leurs Ministres residens dans les Cours des Provinces étrangeres, de conferer amiablement ensemble sur les affaires qui se presenteront; de s'entr'aider conjointément à soutenir les intérêts de l'un & de l'autre, & de travailler d'un effort commun, à tout ce qui pourra tourner à l'avantage de leurs Principaux.

V. Nulle des deux parties contractantes n'accordera refuge, ni secours, ni protection à leurs sujets & Vassaux rebelles: & si l'un vient à découvrir quelques desseins ou machinations qui se trameroient contre l'autre à son desavantage, elle en donneroit d'abord Communication à l'autre d'une maniere due & convenable; & l'on travaillera, par le secours & les efforts de l'Alliance, à les prevenir & à les renverser.

VI. Pour ce qui regarde les secours mutuels qu'on doit se donner, on est convenu que l'Empereur, en cas que qui que ce soit, & sous quelque pretexte que ce soit, fasse la Guerre à Sa Sacrée Maj. de toutes les Russies, dans les Royaumes, Provinces & Etats qu'elle possede en Europe, lui envoyera un secours de 30000. hommes; savoir 20000. d'Infanterie & 10000. Chevaux: & Sa Sacrée Maj. de toutes les Russies, promet d'envoyer le même secours tant d'Infanterie que de Cavalerie

à

à Sa Sacrée Maj. Imp. & Cath. en cas de guerre. A l'égard de la subsistance des susdites troupes auxiliaires, les Parties contractantes en conviendront incessamment entr'elles.

VII. Or, comme à l'occasion d'une guerre, il pourroit arriver, qu'il conviendroit aux deux parties de repousser l'ennemi commun de leurs propres Provinces; en ce cas on délibérera en commun, de quelle maniere cela se pourra le mieux effectuer.

VIII. Si par hazard Sa Sacrée Maj. de toutes les Russies, prenoit la resolution d'équiper une flotte de Vaisseaux de guerre contre les ennemis, & de l'employer du consentement de Sa Maj. Imp. & Cath., on promet une retraite assurée à cette flotte, non-seulement dans tous les Ports de l'Empereur; mais aussi dans tous ceux de Sa Sacrée Maj. Cath., tant dans l'Ocean que dans la Mediterranée: cela au nom du Sérénissime Roi d'Espagne, qui accedera pleinement au Traité d'aujourd'hui, & qui a donné pour cet effet ses instructions à son Ministre resident à Vienne.

IX. Comme la Paix & la tranquillité du Royaume & de la Republique de Pologne, sont fort à cœur à Sa Sacrée Maj. Imp. & Cath., il a été convenu d'inviter le Roi & le Royaume de Pologne, à acceder à cette Alliance.

X. Mais si le Royaume de Pologne n'y accede pas, cependant le Roi de Pologne, comme Electeur de Saxe, sera, du consentement des Sérénissimes Contractans, amiablement invité à l'Accession de cette Alliance.

XI. Et comme la paix entre le Roi & le Royaume de Suede, & entre le Roi & le Royaume de Pologne, n'est pas encore entiere-

ment bien affermie, (ce qui cependant se peut faire par la mediation de Sa Sacrée Maj. de toutes les Russies;) Sa Sacrée Maj. Imp. & Cath. travaillera & employera volontiers ses bons offices, pour que cet Ouvrage si salutaire soit entierement accompli, par la mediation de Sa Sacrée Maj. de toutes les Russies, suivant la teneur de la Paix de Neustadt.

XII. A l'égard du Sérénissime Prince le Duc de *Sleswik Holstein*, Sa Sacrée Maj. Imp. & Cath. déclare, & promet de faire ce que Son Al. Royale souhaitte, & à quoi elle est engagée comme garant du Traité de Trauendal, tant par rapport aux Sérénissimes Rois de Dannemarck & de Norwege, qu'aux autres Rois & Princes étrangers qui se sont chargés de la même garantie du susdit Traité: & comme il s'est fait, sur ce sujet, une Convention particuliere entre les parties contractantes, elle sera tenue comme inserée dans le present Traité.

XIII. On donne une année de tems à tous ceux qui voudront acceder au Traité d'Alliance.

XIV. Le present Traité sera ratifié par les Princes contractans dans l'espace de trois mois, & les Ratifications seront échangées ici à Vienne en la maniere accoutumée.

En foi de quoi les susdits Ministres Plénipotentiaires ont signés, de leur propre main, le present Acte, expedié sur deux exemplaires de la même teneur, & y ont apposé le Cachet de leurs Armes. Fait à *Vienne* le 6. *Aoust*. 1726.

EUGENE

EUGENE DE SAVOYE.
Philippe Charles Comte de ZINZINDORF.
Gundacre, Comte de STAREMBERG
Frederich - Charles Comte de SCHÖNBORN.
Louis LANCSINSKI de *Lancsin.*

N°. XXIV. *pag.* 418.

MEMOIRE *présenté au Roi d'Espagne par Milord* HARRINGTON *Ambassadeur d'Angleterre à* Madrid *le* 25. *Septembre* 1726.

SIRE,

LE Soussigné Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire de Sa Maj. Britannique, ayant donné part à sa Cour des lettres dont les Copies vont cy-jointes, & qui ont été écrites par Mr. le Marquis DE LA PAZ, & par lui le 27 & 29 Août, au sujet de l'Escadre Britannique qui est venue sur les côtes d'Espagne; reçut hier, par un Courier Extraordinaire, ordre de representer là-dessus à V. M., que le Roi son Maitre a été très surpris, tant du stile, que de la substance des susdites lettres de Mr. le Marquis de la Paz, dans lesquelles on s'est servi d'expressions, & on a fait des demandes qui ne sont point ordinaires

dinaires entre les Miniſtres des Princes, qui vivent en amitié enſemble; & que le Roi ne peut pas concevoir, comment V. M. a pû s'allarmer, de ce que la flotte du Chevalier JENNINGS a paru ſur les côtes de St. *Ander*, puiſque Mr. le Marquis de la Paz lui-même avoue, que l'Amiral, dès qu'il fut arrivé, avoit aſſuré les Gouverneurs Eſpagnols, qu'il n'étoit point venu dans l'intention de commettre aucune hoſtilité, mais comme ami, & dans des diſpoſitions pacifiques, ayant été porté ſur les côtes par les vents contraires, & par la néceſſité d'y faire de l'eau.

Le Roi mon Maître, SIRE, n'eſt pas moins ſurpris, que V. M. puiſſe Elle-même ignorer les raiſons, & n'être pas convaincue de la néceſſité où s'eſt trouvée Sa Majeſté, de faire ces armemens, voyant lés engagemens dans leſquels ſont entrées depuis quelque tems quelques autres des Puiſſances conſiderables de l'Europe, & dont Sa Majeſté s'eſt plainte tant de fois & ſi hautement; les armemens & équipemens de mer qui ſe ſont faits dans la plûpart des Ports d'Eſpagne; les préparatifs de guerre, & le mouvement d'un nombre conſiderable de troupes Eſpagnoles vers la partie des côtes de ce Royaume, qui eſt la plus à portée, & la plus commode pour exécuter quelqu'entrepriſe ſur les Etats de Sa Majeſté; les grandes eſperances des Emiſſaires & des Adherants du Prétendant, qui ſe ſont vantés publiquement des ſecours qu'ils recevroient de ce côté-là; la confiance qu'ils avoient, & qui a clairement paru dans la conduite pernicieuſe & indiſcrette de quelques-uns d'entr'eux, qui ont été depuis peu reçûs & favoriſés à Madrid,

Madrid : Cela joint aux intrigues qu'on a entretenues, avec les raisons que Sa Majesté a, de soupçonner les mauvais desseins qui avoient fait envoyer l'année passée les trois Vaisseaux de *Petersbourg* à *Cadix*, & de là à *St. Ander*; la connoissance qu'eut S. M. l'hyver dernier, par l'aveu du Ministre d'Espagne, qu'il y avoit une Alliance offensive entre les Cours de Madrid & de Vienne, & que par un des Articles de cette Alliance, on s'oblige d'employer la force ouverte pour faire rendre Gibraltar à l'Espagne, quoique S. M. possede cette place par un droit légitime; les grands subsides qui ont été fournis à la Cour Impériale, & qu'on ne voit fondés sur aucune Alliance qui ait encore été rendue publique; les infractions notoires que les Garde-Côtes Espagnols font depuis longtems par rapport au Commerce & à la navigation des sujets de S. M. dans les Indes Occidentales, infraction dont on s'est si souvent plaint, sans voir la moindre apparence de satisfaction ou de reparation à cet égard : Toutes ces choses, Sire, jointes ensemble, suffisent pour faire connoître clairement, les raisons qui ont porté S. M. à prendre les mesures qu'Elle a cru convenables; & équipper les differentes flottes qui ont été mises en mer; & les sujets de S. M. auroient une juste raison de se plaindre, si l'on n'avoit pas pris soin de la sureté du Royaume, & de leurs droits, qu'ils voyent menacés & en danger. C'est pourquoi, Sire, S. M. s'attend qu'on laissera entrer, & qu'on recevra les Vaisseaux de Guerre dans les Ports d'Espagne, de la maniere, & conformément à ce qui a été réglé par les differens Traités

qui

qui subsistent actuellement entre les deux Nations. Le dit Ambassadeur a aussi ordre de se servir de cette occasion, pour témoigner à V. M. la surprise où est le Roi, qu'on n'ait encore offert aucune satisfaction, sur la maniere extraordinaire & insoutenable dont on a agi, lorsqu'on tira par force de son Hôtel le Duc de Ripperda: procedé dont il se plaignit il y a quelque tems, au nom, & par ordre de S. M. Et finalement, il a ordre de dire, que le Roi n'est pas moins surpris, de l'affront fait au Consul de S. M. qui reside à *St. Sebastien*, qu'on a obligé de quitter son poste, en le forçant d'aller à *Salamanque* contre le droit des gens, & contre la teneur des Traités qui subsistent entre les deux Couronnes. A *Madrid* ce 25. *Septembre* 1726.

Signé W. STANHOPE.

N°. XXV. & XXVI. *pag.* 421.

REPONSE *du Marquis de la Paz, au précédent Mémoire de Milord* HARRINGTON.

MONSIEUR,

CONFORMEMENT à ce que Votre Excellence me marque par sa lettre du 25. du courant, j'ai remis entre les mains du Roi mon Maître, le Mémoire qu'elle adresse à Sa Maj. en exécution des ordres du Roi de la Grande Bretagne votre Maître, que V. Excellen-

Excellence a reçu par le Courier qu'elle avoit envoyé à Londres, & qui en eſt revenu le 24. leſquels ordres ſervent de reponſe aux deux lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire par ordre de Sa Maj. le 17. & le 19, du mois dernier, dont les copies avec la reponſe du 17. du même mois, que vous avez fait, ſervent de baze & de fondement à ce Mémoire; Sa Maj. l'a examiné, Monſieur, avec attention; elle eſperoit de recevoir de la Cour Britannique une reponſe plus claire, plus poſitive & plus ſuffiſante; néanmoins, elle n'a été ni ſurpriſe ni étonnée de voir cette continuation de mauvaiſes diſpoſitions & intentions, que le Miniſtere Anglois a fait connoître depuis quelque tems par ſes procedés, & quoiqu'on tâche de les couvrir de pretextes & de paroles pleines d'amitié, qu'on n'a pas même épargné cette fois-ici, on ne s'eſt ſervi cependant au lieu d'une ouverture & d'une explication ſincere & amiable, telle qu'on l'avoit demandé ſur la deſtination des Eſcadres commandées par les Amiraux Hoſier & Jennings, & envoyés dans la Mer des Indes Occidentales, & ſur les côtes de la Peninſule, que de nouveaux tours & de pretextes ſpecieux, en accumulant des plaintes qui n'ont point de fondement, & qui ſont tout-à-fait contraires à la candeur & à la bonne foi que Sa Maj. Cath. obſerve exactement envers ſes amis & alliés; & que ſuivant ainſi le vrai genie du preſent Miniſtere Anglois, on ait cherché & avancé des pretextes & raiſons imaginaires; & outre qu'on a fait ſonner bien haut, pour perſuader le Parlement Britannique, des dangers chimeriques qui menaçoient la Couronne

d'Angle-

d'Angleterre, & la Nation Angloiſe, afin de l'obliger & de la déterminer à donner ſon conſentement à l'armement de diverſes Eſcadres ſi peu néceſſaires, & d'une ſi grande dépenſe; nonobſtant cela, Monſieur, il a plu à Sa Maj. de m'ordonner de déclarer à Votre Excellence, ce que la force de la vérité & la droiture de ſes intentions préſente à ſon eſprit, ſur les craintes que Sa Maj. Britannique nous découvre qu'elle reſſent, de la conduite de cette Cour.

On allegue en premier lieu, Monſieur, que l'on a fait des armemens dans les Ports d'Eſpagne, cependant il eſt conſtant comme il eſt notoire à tout le monde, qu'on ne fait aucun préparatif qui puiſſe donner la moindre appréhenſion à l'Angleterre; au lieu que l'empreſſement, & l'application extraordinaire avec leſquels on a équipé, Monſieur, dans les Ports d'Angleterre diverſes puiſſantes Eſcadres, donnoient bien plus de lieu & de fondement à Sa Maj. de préſumer que ces préparatifs menaçoient ſes Royaumes & ſes Domaines, ſuivant l'opinion générale, & le bruit qui s'en étoit répandu par toute l'Europe; & qui ne fut que trop averé dans la ſuite, par la route que les mêmes Eſcadres prirent vers les Royaumes de S. M. en Europe, & aux Indes Occidentales.

Il en eſt de même de ce qu'on a avancé, par rapport au mouvement d'un nombre conſiderable de troupes du côté des côtes les plus voiſines de la Grande Bretagne, avec cette difference cependant, qu'à cet égard la plainte du Roi mon Maitre, eſt beaucoup mieux fondee & juſtifiee, puiſque ce fut l'arrivée

rivée de l'Escadre Angloise devant le Port de St. Ander, qui troubla la tranquillité & donna atteinte à la bonne foi, sur laquelle on se reposoit; comme cela est évident, par le peu de précautions prises dans ces endroits, où il n'y avoit que des garnisons précisément nécessaires, lesquelles à cause de tant d'exemples sont renforcées ordinairement en tems de paix, pour garantir les places destinées pour bâtir des Vaisseaux contre toute surprise & insulte.

Quant au grief que S. M. a favorisé & suporté le Prétendant, on ne pourra jamais prouver que le Roi mon Maître ait entretenu intelligence avec lui, ou donné aucune assistance pour seconder ses desseins & appuyer ses prétentions sur la Couronne d'Angleterre ; & la conduite qu'a observé le Roi mon Maître, avec les mêmes Emissaires, que Votre Excellence indique obscurément dans sa representation, est une preuve authentique de la bonne foi & de la sincere amitié de S. M. envers le Roi de la Grande Bretagne; mais si les Partisans du Prétendant ont repandu dans le monde des bruits sinistres & contraires, S. M. ne peut pas en répondre ni les prendre sur son compte.

On ne sauroit non plus comprendre, Monsieur, sur quoi on peut fonder des suppositions d'un mauvais dessein & des intrigues secrettes, parce qu'on a admis dans les Ports d'Espagne trois Vaisseaux Marchands de Moscovie, qui, selon la liberté accordée à toutes les autres Nations amies, étoient entrés à Cadix, & passerent ensuite à St. Ander, pour faire leur commerce; & il faut être naturellement bien

bien soupçonneux & craintif, pour s'allarmer d'un procedé aussi innocent.

A l'égard de la fausse confidence que le Duc de Ripperda fit l'hiver dernier à Votre Excellence, qu'il y avoit déja une Alliance offensive conclue avec l'Empereur, pour recouvrer Gibraltar: S. M. I. a déja fait désabuser suffisamment Sa Maj. Britannique sur ce point, puisqu'on étoit seulement convenu de traiter là-dessus, & que l'Empereur faisoit de grandes promesses pour l'évacuation de cette place, à laquelle ni S. M. ni la Nation Espagnole ne pourront jamais reconcer.

On sait les sommes considerables que Sa Maj. Britannique a dépensées & employées dernierement en France, en Prusse, en Suede, en Hollande & ailleurs, pour parvenir à ses fins & pour faire réussir ses Négociations, sans que jusqu'à présent le Roi mon Maître ait jamais eu la curiosité de savoir les motifs de ces dépenses; ainsi on trouve d'autant plus étrange que Sa Maj. Britannique demande qu'on lui rende compte, des subsides que le Roi mon Maître peut envoyer ou non à l'Empereur.

La plainte qui regarde la conduite des Gardes-côtes, dont les expeditions sont regardées comme une atteinte donnée au commerce & aux traités, est à tous égards la plus injuste qu'on puisse former, puisque ces Vaisseaux là n'ont fait autre chose que de remplir leur devoir, & d'empécher autant qu'ils pouvoient, le commerce clandestin & illicite de toutes les Nations dans les Indes Occidentales, qui leur est si fort deffendu par divers Traités solemnels auxquels on a contrevenu jusqu'à present, au

au préjudice de S. M. & de ſes droits, qu'on a fraudé avec tant d'injuſtice dans ſes Etats, ſans qu'il ſoit connu que Sa Maj. Britannique ait apporté le moindre remede pour empêcher ſes ſujets, & ceux des autres Puiſſances, d'aborder dans ces endroits là.

Votre Excellence a conclu ſa repreſentation par une autre nouvelle ſurpriſe de Sa Maj. Britannique, de ce qu'on ne lui a pas encore donné ſatisfaction ſur l'enlevement du Duc de Ripperda de la maiſon de Votre Excellence; mais comme cette réſolution du Roi mon Maître a été bien premeditée & trouvée juſte devant Dieu & les hommes, & entierement conforme au droit des gens, on ne peut pas l'enviſager, & alleguer comme une violation ni du caractere de Votre Excellence, ni de la protection que donnent les armes * de la Grande Bretagne, attendu les raiſons que Sa Maj. a bien voulu communiquer au public, par une lettre circulaire qu'elle m'ordonna d'écrire à tous les autres Miniſtres dans les Cours Etrangeres, & principalement dans celle de Londres, pour faire part à Sa Maj. Britannique de ce fait, & aux autres Miniſtres Etrangers qui reſident dans cette Cour là; enſorte que S. M. ne voit pas, Monſieur, qu'il ſoit néceſſaire de parler d'avantage de cette affaire là, puiſque ce n'eſt plus un objet d'accommodement tel qu'on le prétend.

Au ſurplus afin que les effets puiſſent mieux juſtifier la conduite de S. M. & que par le même

* *Les Miniſtres Etrangers à Madrid, mettent les armes de leurs Souverains ſur les portes de leurs Hôtels.*

même moyen on puiſſe former un jugement juſte des intentions du Roi de la Grande Bretagne, & de l'expedition de ſes Eſcadres, le Roi mon Maître m'ordonne d'envoyer à Votre Excellence une copie ci-jointe des avis authentiques qu'on reçut de la Havane, depuis le tems que Votre Excellence a délivré ſa repreſentation, pour faire connoître ſi la conduite de l'Amiral Hoſier & de ſon Eſcadre à Porto Bello, eſt digne d'un Prince qui aſſure de vouloir maintenir la bonne correſpondance, comme le fait Sa Maj. Britannique, & qui ſe plaint ſi fort des infractions faites par le Roi, ſans cependant pouvoir prouver la moindre hoſtilité, inattention ou démarche contraire à une bonne intelligence: Ces faits ſuppoſés, Monſieur, obligeront Sa Maj. Cath. à prendre des meſures conformes à ſon honneur & à la dignité de ſa Couronne, auſſi-bien qu'à la ſureté de ſes Etats, & de ſes Sujets, à moins que Sa Maj. Britannique ne veuille donner & procurer ſans délai, les juſtes ſatisfactions & reparations qu'on demande. Je ſuis &c. A *St. Ildephonſe* ce 30. *Septembre* 1726.

Signé Jean Baptiſte ORENDAIN.

DECLARATION *de* Dom Diego *Ramos*, *faite par devant les Alcaldes de la Ville de* la Trinidad *de* Cuba, *en date du* 28. *Juillet* 1726.

LES Juges firent d'abord comparoître devant eux Dom *Diego* de *Ramos* Habitant de cette Ville, & paſſager dans le Bâtiment mention-

mentionné dans le Procès, & lui déferent le serment qu'il prêta suivant les Loix au nom de Dieu notre Seigneur & de la sainte Croix; & l'ayant interrogé sur le sujet dont il s'agissoit, il déposa ce qui suit.

Qu'il étoit à *Porto-bello* dans le tems qu'on apperçut en Mer douze Vaisseaux de Guerre *Anglois*, ce qui arriva le Dimanche de la Sainte Trinité de cette présente année; que de ces Vaisseaux il y en avoit quatre de ligne & huit Fregates: que le même jour le Président de *Panama* qui étoit à *Porto-bello*, ayant appris qu'ils avoient jetté l'ancre à *Bastimentos*, y avoit envoyé un Messager, pour se plaindre au Commandant en chef, & lui demander pourquoi il étoit sur cette Côte; qu'il lui avoit répondu le lendemain, qu'il étoit venu par ordre de son Souverain, pour convoyer le Vaisseau *Anglois* licencié qui étoit avec les Gallions: Cette réponse avoit été apportée par quelques *Anglois* de la dite Escadre, parmi lesquels étoit un des Facteurs de *Cartagene*, de l'*Assiento* de *Negros*, dans un bateau qui entra dans le Port, & qui en étant requis, déclara, qu'il n'y avoit point de Guerre entre les deux Couronnes; que le Vaisseau *Anglois* licencié & un Paquetbot, qui étoient dans le Port, leur avoient été délivrés; que le Président, voyant qu'ils ne s'en alloient pas, leur envoya demander pourquoi ils restoient à l'ancre sur la Côte; qu'ils lui répondirent qu'ils ne pouvoient partir sans un nouvel ordre de leur Souverain; que quatre de ces douze Vaisseaux faisoient la garde depuis *Bastimentos* jusqu'à *Yslafuerte*, sur la Côte de *Cartagene*, hors de la vue de terre; & que les

les *Anglois* toutes les fois qu'il leur plaisoit, alloient à *Porto-bello* dans leurs chaloupes, & s'y promenoient sans témoigner aucun égard pour le Président, ou le Général & l'Amiral des Gallions; & qu'ayant rencontré sur la Côte de *Porto-bello* une *Belandre* qui venoit de *St. Esprit*, ils l'arrêtérent & ouvrirent les lettres qu'ils rendirent ensuite toutes ouvertes, & laisserent ensuite aller la *Belandre*, après lui avoir demandé si l'on avoit des nouvelles de Mr. *Castañeta*, & s'il étoit arrivé d'*Espagne* avec l'Escadre qui étoit attendue dans l'*Amerique Espagnole*; que les provisions manquant à *Porto-bello* on y avoit tenu un Conseil de guerre, dans lequel il avoit été résolu de demander passage à l'Escadre *Angloise*, pour pouvoir envoyer des Barques *Espagnoles* chercher des provisions à *Cartagene*, & les transporter à *Porto-bello*; que le Commandant *Anglois* leur avoit accordé le passage qu'ils demandoient, à condition que ces Barques n'auroient que le lest ordinaire, sans être chargées d'argent ni de fruits; en un mot, que tous les mouvemens de ladite Escadre *Angloise*, marquoient la Guerre; que la derniere chose que le déposant vit le même jour qu'il partit de *Porto-bello* pour cette Ville, en compagnie de douze *Belandres* & de deux Convois *Espagnols*, destinez pour *Chagre*, & chargez de marchandises que l'on avoit débarquées des Galions, pour être transportées à *Panama*; c'est qu'un des Vaisseaux *Anglois* de ligne, qui étoit le plus en dehors, fit voile vers lesdits Bâtimens, qui, sur cela, retournerent promptement à *Porto-bello*, où la plupart entrerent, & le reste passa tout près du Vaisseau qui les

laissa

laiſſa pourſuivre leur route, après quoi il ſe mit ſous le Canon du Château, d'où enſuite il remit en Mer ; que la *Belandre* où le déposant étoit, pourſuivit ſa route, & qu'il n'en ſavoit pas davantage : Que tout ce qu'il a déclaré eſt véritable & de notorieté publique, ſous un ferment dont la ſainteté & l'importance pour le ſervice de Sa Majeſté, lui furent repreſentées, dans le même tems qu'on lui déféra ce ferment qu'il a prêté, déclarant qu'il étoit agé de trente quatre ans ; & il l'a ſigné avec les Juges, *Bernardo Fernandez*, *Diego Ramos*, devant moi *Sebaſtien de Cala*, Notaire public.

N°. XXVII. *pag.* 426.

TRAITE *de* Wuſterhauſen *entre l'Empereur & le Roi de Pruſſe, ſigné le* 12. *Octobre* 1726., *tel qu'on le publia dans ce tems-là.*

IN NOMINE DOMINI, AMEN.

CUM tam juſtum tamque naturale nihil ſit inter Principes, quám acquiſita ſibi jura poſſeſſionesque, Regna inſuper, Provincias ac Ditiones, ſive armis occupatas, ſive ſucceſſionis vel alio quovis jure poſſeſſas conſervare, cumque propterea ad id aſſequendum nihil magis proficuum utileve eſſe videatur, quàm fœdera inire &c.

ARTI

ARTICULUS PRIMUS.

Per hoc itaque fœdus, in quo nihil aliud quàm ſuorum Regnorum, Provinciarum Ditionumque ſecuritatem, Principes contractantes quærunt, nec non totius univerſæque Europæ pacem ac tranquillitatem; ſua ſacra Regia Majeſtas Boruſſiana pollicetur ſuæ Sacræ Cæſareæ & Catholicæ Majeſtati manutentionem, ſeu garantiam, quoad ordinem ſucceſſionis, in omnibus totius Europæ Regnis, Provinciis & Ditionibus hæreditariis Domûs Auſtriæ, eo modo & ordine, quo ſua ſacra Cæſarea & Catholica Majeſtas ordinavit in Primo Articulo ſecreto hujus tractatûs ſive fœderis, nec aliter, nec alio modo : adeo ut ſi quis in hoc ſuæ Sacræ Cæſareæ & Catholicæ Majeſtati qualibet de cauſa armis ſe opponere tentaret, tunc non ſolum Sua Sacra Regia Majeſtas Boruſſiana auxilia, quæ infra in articulo ſeptimo hujus tractatûs ſive fœderis ſtipulata ſunt, irrefragabiliter præſtabit; verùm etiam, ſi res & neceſſitas poſtulabunt, aggreſſori bellum indicet eo modo & forma, & ſecundum leges & conventiones quæ in articulo ſecreto hujus tractatûs ſeu fœderis exprimuntur, nec pacem cum illo inibit, niſi ſervatis quæ in eodem articulo declarantur.

II. Econtra Sua Sacra Cæſarea & Catholica Majeſtas promittit ac pollicetur Suæ Sacræ Majeſtati Boruſſianæ, garantiam ſeu manutentionem omnium Regnorum, Provinciarum ac Ditionum, ab eâdem Suâ Sacrâ Majeſtate Boruſſianâ in Europâ poſſeſſarum : adeòve, ſi quis, quâcunque de cauſâ, eandem ſuam Sacram

Sacram Borussianam Majestatem armis hostiliterve infestaret, tunc Sua Sacra Cæsarea & Catholica Majestas, non solùm auxilia quæ infrà in dicto articulo septimo ab eâdem promissa sunt, Serenissimo Regi Borussiæ transmittet; verùm etiam, si necessitas & res id postulabunt, aggressori bellum declarabit eodem modo, de quo in dicto articulo secreto inter eamdem Suam Sacram Cæsaream & Catholicam Majestatem & eumdem Serenissimum Regem Borussiæ conventum est, nec pacem cum illo inibit, nisi juxta conditiones & leges eodem dicto articulo declaratas.

III. Insuper Sua Sacra Cæsarea & Catholica Majestas promittit & spondet, se omnes suas curas, omniaque studia & officia conversuram ut nulla supersit supra *Berghæ* & *Juliaci* Ducatibus difficultas, omnesque prætentiones compescantur, atque qui impræsentiarum adsunt prætensores, omnibus suis prætensis juribus renuntient, eaque æquo animo cedant Suæ Sacræ Borussianæ Majestati: adeò ut post mortem Serenissimi Electoris Palatini Serenissimus Rex Borussiæ solus & pacificus possessor dictorum ducatuum in futurum dicatur & sit, absque eo quòd nullus eorum, seu quilibet alius illi imposterùm audeat aut possit Berghæ & Juliaci Dominium controvertere & disputare.

IV. Eodem modo Sua Sacra Cæsarea & Catholica Majestas pollicetur se omne studium, omniaque officia apud Excellentissimum Principem de Sultzbach interpositurum, ut spatio sex mensium à die conclusionis seu signaturæ præsentis tractatûs, præfatus Princeps omnibus & singulis prætentionibus super Ducatum Berghæ & Ravensthenii in favorem Serenissimi Regis Borussiæ renunciet, adeò ut post mortem

præfati Sereniſſimi Principis Electoris, ſtatim Sereniſſimus Rex dicti Ducatûs liberam & abſolutam poſſeſſionem abſque ullâ difficultate ſeu impedimento capere poſſit.

V. Si verò intra dictum ſpatium ſex menſium, ſua Sacra Cæſarea & Catholica Majeſtas efficere non poterit, ut præfatus Excellentiſſimus Princeps de Sultzbach dictam ceſſionem ſeu renunciationem in favorem dicti Sereniſſimi Regis Boruſſiæ faciat, tunc eadem ſua Sacra Cæſarea & Catholica Majeſtas promittit ac ſe obligat, ſe liberum dominium, abſolutamque poſſeſſionem in aliâ quacunque ejuſdem valoris ditione ex iis quas ipſe impræſens in Regnis & Provinciis Sacri Romani Imperii poſſidet, eidem Sereniſſimo Regi Boruſſiæ tradituram.

VI. In compenſationem verò omnium quæ à ſuâ Sacrâ Cæſareâ & Catholica Majeſtate promittuntur, Sereniſſimus Rex Boruſſiæ non ſolùm ea quæ ſuperiùs in articulo primo hujus tractatus ſeu fœderis promiſſa ſunt, quæque inferiùs in articulis ſubſequentibus promittuntur, ſuæ Sacræ Cæſareæ & Catholicæ Majeſtati præſtabit, verùm etiam ad omnia ea quæ in articulis ſecretis conventa ſunt, ſe obſtringit, & præſertim ad ea quæ in tertio ſecreto articulo continentur; idque eodem modo, tempore & forma quæ ibidem expreſſa reperiuntur.

VII. Quod autem ad auxilia inter ſe mutuò præſtanda attinet, ſua Sacra Majeſtas Boruſſiana promittit ac ſeſe obligat in caſu belli, id eſt, in caſu quo ſua Sacra Cæſarea & Catholica Majeſtas a quovis qualibet de cauſa armis infeſtetur, ſe eidem ſuæ Sacræ Cæſareæ & Catholicæ Majeſtati irrefragabiliter tranſmiſſuram decem aut duodecim millia Militum, id-

que

que secundùm contingentias, occasiones & casus qui in secundo articulo secreto continentur & explicantur, & eodem modo & ordine de quo in dicto articulo secreto agitur. Eodem modo, in casu quo Serenissimus Rex Borussiæ à quovis qualibet de causa armis infestetur, eumdem paremque auxiliorum Militumque numerum sua Sacra Cæsarea & Catholica Majestas eidem Serenissimo Regi Borussiæ juxta contingentias, occasiones & casus in dicto articulo secreto expressos, eodemque modo & ordine, de quo ibidem agitur, mutuò invicemque irrefragabiliter præstare spondet. Cœterum Principes contractantes, pro eo quod spectat ad sustentationem præfatarum copiarum auxiliarium, mutuo se obligant ad id quod satis expressè in eodem dicto articulo secreto conventum est.

VIII. Quia vero sua Sacra Cæsarea & Catholica Majestas die 6. Augusti hujus anni 1726. fœdus inivit Viennæ cum suâ Sacra totius Russiæ Majestate, quod pariter totius universæque Europæ bonum respicit, ideò Serenissimus Borussiæ Rex eidem dicto tractatui seu fœderi Viennæ inter easdem concluso accedere intelligitur, idque consensu partium contractantium, non secùs, nec alio modo, ac si dictus tractatus de verbo ad verbum præsenti tractatui insertus foret, volentibus Principibus contractantibus, ut omnia ea quæ in eodem tractatu seu fœdere continentur, eamdem vim habeant, ac si ad unguem hic expressa reperirentur.

IX. Quod attinet ad ratificationem præsentis tractatus seu fœderis, Principes contractantes spatium sex mensium decernunt; id autem intelligi volunt, non à die conclusionis seu signa-

turæ præsentis tractatus seu fœderis incipiendum esse, sed solùm à die quo sua Sacra Cæsarea & Catholica Majestas præfatam renunciationem seu cessionem jurium in favorem Serenissimi Regis Borussiæ ab altèfato Excellentissimo Principe de Sultzbach reportaverit, vel in defectu hujus dictæ renunciationis seu cessionis jurium, à die quo sua Sacra Cæsarea & Catholica Majestas tradiderit Serenissimo Regi Borussiæ liberum dominium absolutamque possessionem in aliâ quâcunque ejusdem valoris ditione in iis quas ipse impræsens in Regnis & Provinciis Sacri Romani Imperii possidet, ut suprà in articulo quinto hujus tractatus expressum est, quo tempore ratificationum instrumenta Viennæ commutabuntur. Si verò intra dictum spatium sex mensium sua Sacra Cæsarea & Catholica Majestas præfatam renunciationem seu jurium cessionem a dicto Excellentissimo Principe de Sultzbach in favorem Serenissimi Regis Borussiæ reportare non poterit, vel in ejus defectum æquivalens, ut supra dictum est, præstare recusaverit, eo casu Serenissimus Rex Borussiæ declarat & intelligit præsentem tractatum seu fœdus, nullam vim nullumque robur habiturum esse, eodem prorsùs modo, ac si nunquam factum conclusumve fuisset, jamque nunc pro tunc de nullitate præsentis tractatûs proteſtatur.

In quorum fidem præfati Ministri Plenipotentiarii præsentem tractatum seu fœdus duplici ad amussim copiâ exaratum atque confectum, propriis manibus subscripserunt, sigillisque appositis muniverunt.

Actum *Wusterdomi* die 12. *Octobris* 1726.

NB. Pendant que le Comte de SECKENDORF *négocioit cette convention avec le Roi*

de

de Prusse (car tout se passa entre ce Prince & ce Général, sans que les Ministres de Sa Majesté y eussent que très peu de part), le Baron de MARDEFELDT, *Ministre Prussien à* Petersbourg, *y conclut avec l'Imperatrice Catherine le* 10. *d'Aoust, un Traité d'Alliance défensive, ou plutôt de garantie; dans lequel les deux Puissances, après s'être garanties mutuellement les Etats dont ils étoient en possession, stipulent les secours qu'elles se donneroient, en cas que l'une ou l'autre fût attaquée. On comprend aisément, que ce furent les démêlés que le Roi de Prusse avoit alors avec les Polonois & les Lithuaniens, tant par rapport à* Elbing, *qu'aux griefs de Religion & aux enrollemens forcés, qui donnerent lieu à cette Négociation de la part de la Cour de Berlin. Du côté de celle de Petersbourg, guere plus d'accord avec les Polonois, soit par rapport à la* Courlande, *soit par rapport aux prétentions respectives : en sorte que l'on n'avoit pû convenir de rien avec les Ministres Polonois de la part de ces deux Cours, ni avant la Diete de* Warsovie, *ni avant la resomption de celle de* Grodno. *Comme ce Traité est entierement particulier, nous nous contenterons d'en mettre ici un Article secret.*

ARTICLE *secret du Traité d'Alliance défensive, conclu à* St. Petersbourg, *entre l'Imperatrice de Russie & le Roi de Prusse, le* 10. *d'Août* 1726.

SA Maj. Imp. de Russie déclare, qu'Elle, aussi bien que d'autres Puissances, se trouve dans un engagement d'assister son très cher gendre Son Altesse Royale le Duc de *Sleswick-*

 Holstein

Holstein, pour obtenir une ſatisfaction équitable au ſujet de ſon ancien patrimoine le Duché de *Sleswick*, uſurpé ſur lui depuis pluſieurs années par la Couronne de Dannemark, & du grand dommage qu'il en a ſouffert; & que par conſéquent elle ſonge abſolument, de quelle maniere remplir effectivement cette obligation où elle ſe trouve.

Et comme Sa Maj. Pruſſienne ſera bien aiſe à l'avenir, de même que par le paſſé, que S. A. R. le dit Duc ſoit, ſans plus de délai, délivré des inconveniens qu'il a ſouffert juſqu'ici; auſſi employera-t-elle encore de ſon côté ſes bons offices, par tout où il ſera convenable, afin que Son A. R. le dit Duc, parvienne le plûtot poſſible à un accommodement raiſonnable & ſatisfaiſant à ce ſujet.

Mais en cas qu'on ne puiſſe pas obtenir le but deſiré par des repréſentations amiables, & que S. A. R. le dit Duc ſoit d'intention de ſolliciter des ſecours plus efficaces, & de s'en ſervir actuellement; dans ce cas, Sa. Maj. Pruſſienne promet, qu'elle obſervera une exacte neutralité, & ne ſe déclarera point contre S. A. R. D'un autre côté, S. A. s'offre, à ne point inſiſter davantage ſur cette reſervation qu'Elle a interpoſée auprès de Sa Maj. Imp. des Romains, au ſujet de l'inveſtiture du Diſtrict de *Stettin*; mais plutôt à s'en déſiſter entierement.

Sa Maj. Imp. de Ruſſie, en vertu de cet Article ſeparé, ſe charge auſſi de diſpoſer Mr. le Duc, ſuivant cette ſtipulation, qu'il annulle & caſſe effectivement la dite reſervation.

En foi de quoi on a expedié, ſigné, ſcellé & échangé deux exemplaires de même teneur de cet Article ſecret, qui ſera du même pouvoir

voir & effet, que s'il avoit été inseré mot à mot dans le Traité principal conclu ce jourd'hui.

Fait à *St. Petersbourg* le 10. d'*Août* 1726.

N°. XXVIII. *pag.* 461.

ORDONNANCE *du Roi d'Espagne pour défendre l'entrée des draps & étoffes de soye.*

D'AUTANT que j'ai été informé, que les fabriques de soye & autre etoffes à *Valence*, *Grenade*, *Tolede* & *Sarragosse*; & celles des draps fins, moyens & communs, qui se font à *Segovie*, *Guadalaxara*, *Valdemoro*, *Sarragosse*, *Texil*, *Bejar* & autres Places, ont été poussées jusqu'au point d'en pouvoir fournir une quantité suffisante pour l'usage de mes Royaumes; & comme cela tend à mon grand avantage, & à celui de mes sujets en général; j'ai jugé à propos d'ordonner, pour contribuer à l'avancement & à la perfection de ces ouvrages, que tous mes sujets, sans aucune exception, de quelque état & condition qu'ils puissent être, ne devront à l'avenir employer & porter, que des etoffes de soye & des draps qui se fabriquent en Espagne: Voulant bien néanmoins accorder à ceux qui ont des meubles & habits des fabriques étrangeres, le terme de six mois, à compter du jour de la publication de ce Décret, pour s'en défaire: Déclarant en outre, qu'il me sera très agréable, que l'on s'empresse à employer les etoffes & draps d'Espagne avant l'expiration de ce

terme, afin que cet exemple engage un chacun à se conformer promptement à mon Décret : enjoignant de procéder, après l'expiration de six mois, contre les infracteurs du dit Décret, de quelque état & condition qu'ils puissent être, avec toute la rigueur des Loix & statuts de mes Royaumes &c. Donné à *St. Laurent* le 10. *Novembre* 1726.

Signé Moi le Roi.

& plus bas, Dom Paschal de Villa Campa.

N°. XXIX. *pag.* 466.

Compliment *du Cardinal de* Fleury *à S. M. Très Chrêtienne, après avoir reçu d'Elle la Barrette.*

SIRE,

La nouvelle dignité dont je viens rendre hommage à V. M. quelque grande quelle soit en elle-même, m'est encore infiniment plus precieuse parce que je la tiens uniquement de sa main, & si je l'ose dire, parce qu'elle ne lui fait pas moins d'honneur qu'à moi-même.

Qu'il me soit permis, Sire, de publier aujourd'hui ce que la bonté de votre cœur vous avoit inspiré en ma faveur, dans un tems où vous n'étiés pas encore le dispensateur des graces: non seulement, vous m'aviés destiné votre nomination au Cardinalat, sans que j'eusse jamais pris la liberté de vous en parler; mais vous avés encore, sans me le dire, demandé

mandé avant le terme ordinaire, que cette grace me fut accordée.

J'avoue, Sire, qu'il y a peut-être quelque retour secret de complaisance sur moi-même, en apprenant au public cette marque d'attention de V. M. si favorable pour moi; mais ne serois-je pas aussi, avec raison, taxé d'ingratitude, si je n'annonçois pas à la France qu'il y a en vous un fonds de bonté, de sentimens, & je ne crains point de le dire, de reconnoissance, qui doit faire la plus douce consolation de vos sujets ?

La Majesté du Trône, attire naturellement le respect; les grands talens des Princes, excitent l'admiration; leur Puissance inspire la crainte: mais c'est la bonté, la douceur, l'humanité qui les rend maitres des cœurs; & qu'est-ce que les François ne sont pas capables d'oser & de faire, de souffrir même, quand ils se croyent aimés de leurs Maitres ?

Les Nations de l'Orient rendent à leurs Souverains un culte presque égal à celui de la divinité: Parmi celles de l'Europe il y en a qui veulent gouverner leurs Rois; d'autres, quoique très-attachées à eux, & très-fideles, les respectent encore plus qu'elles ne les aiment: mais le caractere propre des François c'est l'amour pour leur Roi, le desir de lui plaire, de le voir, d'en approcher, d'en être aimé.

Votre Maj. a reçu des marques de cet amour dès sa plus tendre enfance: ils vous ont aimé, Sire, avant que vous fussiez en état de les aimer vous-même.

Leur consternation dans vos maladies, a été égale à celle d'une famille, qui eut tremblé pour celui qui en faisoit le soûtien; & les marques de leur joye pour votre guérison, ont

été portées à des excès qui ont presque passé quelque fois les bornes de la modération.

Avec quelles acclamations vos fideles peuples n'ont-ils pas reçu la déclaration que V. M. a faite de vouloir prendre en main le gouvernement de son Royaume ? & de quel heureux avenir ne se croyent-ils pas en droit de se flatter, quand ils voyent se developer de plus en plus en V. M. les grandes qualités de son Auguste Bisayeul, que vous vous êtes proposé pour modele ? Un esprit d'ordre & de justice, une conception à laquelle rien n'échape, un secret impénétrable, une droiture de jugement, un accès doux & facile, jamais d'impatience, ni jamais un mot, un seul mot de fâcheux pour personne, un éloignement de luxe en tout genre ; mais ce qui est infiniment au dessus de tout, un attachement invariable à la Religion, & un respect pour nos saints mysteres, qu'aucune distraction étrangere, ni les mauvais exemples ne peuvent interrompre.

Voilà, Sire, ce qu'on admire déja en votre Maj. & qui fonde la juste esperance que vos sujets ont, de vous voir un jour égaler nos plus grands Rois.

Rien n'est plus dangereux, ni plus difficile à soûtenir qu'une grande attente ; mais j'ose assurer qu'il ne tiendra qu'à V. M. de ne point tromper la notre ; puissiés-vous, Sire, la remplir dans toute l'étendue que le demandent nos besoins ! puissions-nous avoir la consolation de voir retracer, en votre personne sacrée, la sagesse du Roi votre Bisaieul dans l'art du gouvernement ! toute la bonté du Dauphin votre grand-pere, & la pieté de votre auguste pere ! Ce sera, Sire, la recompense la plus touchante pour moi que je puisse jamais recevoir

de

de mon respectueux, & s'il m'est permis de parler ainsi, de mon tendre attachement pour Votre Majesté.

N°. XXX. *pag.* 488.

LETTRE *du Colonel* STANHOPE, *à présent Lord* HARRINGTON, *Ambassadeur d'Angleterre en Espagne*, *au Marquis* DE LA PAZ, *du* 25. *Novembre* 1726.

MONSIEUR,

AYANT envoyé à ma Cour la Lettre que vous me fites l'honneur de m'écrire le trente de Septembre dernier, en réponse à mon Mémoire du 24. du même mois; j'ai reçu ordre du Roi mon Maître, de témoigner à votre Excellence sa surprise du contenu de cette lettre, & l'extrême chagrin qu'il a de voir, qu'après que Sa Maj. s'est expliquée si clairement, & avec tant de bonne foi, sur les raisons qui l'ont portée à faire des armemens de mer, dont le Roi d'Espagne s'étoit plaint; Sa Maj. Cath., au lieu d'une réponse directe, claire & satisfaisante, que le Roi mon Maître attendoit sur les divers articles de mon Mémoire, se soit cependant laissé déterminer à éluder cette réponse, & à avoir recours à des avis venus des Indes Occidentales, pour s'exempter de donner la satisfaction qui lui avoit été demandée.

Comme le Roi mon Maître a un desir aussi

fincere qu'ardent, de maintenir la bonne correspondance avec l'Efpagne; il auroit fouhaitté de tout fon cœur, que la conduite de Sa Maj. Cath. dans cette occafion, ne l'eut pas mis dans l'indifpenfable néceffité de l'expofer dans fon véritable jour & avec toutes fes circonftances, par rapport à Sa Maj., depuis l'établiffement de l'étroite union qui fubfifte entre l'Empereur & l'Efpagne; par le recit fimple & tout nud de ce qui s'eft paffé, il paroîtra évidemment que Sa Maj. Cath., depuis le tems qu'elle eft entrée dans des engagemens avec la Cour de Vienne, n'a attendu qu'une occafion favorable, pour rompre avec Sa Maj., pour attaquer fes Etats, & pour tâcher de placer le Prétendant fur le Trône de la Grande Bretagne.

Les Traités de Vienne ne furent pas plutôt conclus, que le Duc de *Ripperda* prit la liberté de tenir publiquement des difcours menaçans, & de faire des reflexions de la maniere la plus infolente fur Sa Maj. & fes Alliés. J'en fis mes plaintes: mais bien loin que Mr. de *Ripperda* reçut la moindre reprimande à cette occafion, une partie de ce qu'il avoit avancé fut en même tems confirmé par la demande peremptoire de *Gibraltar*, contenue dans la lettre que le Marquis de *Grimaldo* m'écrivit le 13. Juillet 1725, par ordre du Roi d'Efpagne. Il étoit déclaré formellement dans cette lettre, que la continuation de l'alliance, & du commerce d'Angleterre avec l'Efpagne, dépendoit abfolument de la reftitution immédiate de *Gibraltar*. Cette déclaration fut confirmée par les difcours que la Reine me fit l'honneur de me tenir elle-même, dans une

audien-

audience que j'eus peu de tems après de leurs Maj. Cath.

Il ne peut y avoir de preuves plus fortes de l'approbation que leurs Maj. ont donnée à la conduite du Duc de Ripperda, que les grands honneurs auxquels Elles l'élevérent, & l'entiere confiance qu'elles mirent en lui à ſon retour à Madrid; & ce qu'il avoit déclaré à Vienne par rapport à *Gibraltar*, fut verifié; en ſorte que, depuis ce tems-là, on prit des meſures pour confirmer ce qu'il y avoit dit auſſi; ſavoir, que le Roi mon Maître ſeroit chaſſé de ſes Etats, & le Prétendant placé ſur le Trône de la Grande Bretagne. Pour cet effet, une perſonne de diſtinction, avec qui ce Miniſtre avoit fait une connoiſſance la plus intime pendant ſon ſéjour à Vienne, fut envoyée de Rome à Madrid, avec des lettres de créance du Prétendant, & eut de fréquentes conférences avec les Miniſtres d'Eſpagne, qui, conjointement avec lui, formerent des projets pour envahir les Etats de Sa Maj.: & pour exécuter ce deſſein, on fit des préparatifs conformes à ces projets, & on envoya un corps de troupes ſur les côtes de *Galice* & de *Biſcaye*; & les bâtimens qui ont depuis été envoyés d'Eſpagne aux Indes Occidentales, auſſi-bien que les vaiſſeaux de guerre Ruſſiens, qui étoient alors en Eſpagne, devoient ſervir au tranſport de ces troupes: car quoiqu'il ait plu à Votre Excel. de ſoûtenir, que les Vaiſſeaux Moſcovites n'avoient entrepris ce voyage que pour trafiquer; Sa Maj. a cependant aujourd'hui entre les mains des preuves inconteſtables, qu'ils ont été équipés aux dépens des adhérants du Prétendant, & envoyés exprès de Moſcovie pour s'en ſervir dans une expédition contre Sa Maj.: & c'eſt par cette raiſon qu'ils furent envoyés

voyés de *Cadix* à *St. Ander*, afin d'y être prêts pour cette expédition. Rien n'a empêché l'exécution de cette entreprise, que les vigoureuses résolutions du Parlement, & les préparatifs qu'il a mis Sa Maj. en état de faire pour s'y opposer.

A l'égard de l'alliance secrette offensive, dont Mr. de *Ripperda* me fit la découverte l'hiver passé, non seulement à moi, mais à l'Ambassadeur d'Hollande; quoique votre Excel. juge à propos d'appeller cette découverte une fausse confidence, cependant on en laisse le libre jugement à toute personne impartiale, qui voudra seulement remarquer, que celui qui avoit déclaré à deux Ambassadeurs qu'il y avoit réellement une alliance secrette offensive, étoit actuellement premier Ministre de S. M. Cath., qui l'avoit honoré de son entiere confidence: que c'est lui qui avoit fait lui-même les Traités de Vienne, & qui par conséquent savoit, mieux que qui que ce soit, la vérité de ce qu'il disoit aux Ministres des deux Puissances considérables à qui il donnoit audience: qu'il n'a jamais nié d'avoir fait une telle déclaration, lorsqu'on en a parlé publiquement; & qu'il n'a jamais été désavoué en cela par le Roi son Maître, qui l'a continué long-tems après dans le ministere, avec la même confiance & la même autorité: en un mot, que cette découverte d'un Traité secret offensif, n'a jamais été alleguée pour une des causes de sa disgrace.

L'établissement que l'Empereur a fait d'une Compagnie des Indes Orientales à *Ostende*, qui porte le commerce de cette ville aux Indes Orientales, en violant les Art. V. & VI. du Traité de *Munster*, & de divers autres Traités qui subsis-

ſubſiſtent actuellement, eſt un acte offenſif, auquel la Grande Bretagne & la Hollande ont eu, & ont encore, le droit de s'oppoſer par la force ouverte, & même d'avoir recours à l'aſſiſtance de leurs Alliés, pour s'y oppoſer avec d'autant plus de ſuccès. Il paroit que ç'a été là la penſée de Sa Maj. Cath., par les répréſentations rëiterées, faites aux Médiateurs par ſes Miniſtres au Congrès de Cambray, auſſi bien que par le Mémoire que le Marquis de *Pozzo-bueno* préſenta à Londres le 16. Avril 1724. Dans le Mémoire il avance entr'autres choſes, que ſi, après tout ce qui a été repréſenté à Sa Maj. Imp. de la part des Etats Généraux des Provinces-Unies, ſecondé de la maniere la plus forte par les Hauts Alliés, la ceſſion des Pays-Bas venoit à être confirmée par l'Eſpagne, ſans ſe reſerver expreſſement le droit excluſif ſur la navigation aux Indes en général & ſans exception, la conſéquence ſeroit, que les Etats Généraux ſeroient fondés en droit à demander ſatisfaction à l'Eſpagne, pour avoir fait par-là une grande infraction au Traité de *Munſter*; & de plus étant hors d'état de jouir des effets dudit Traité à cet égard, ils ſeroient dégagés de l'obligation reciproque de s'abſtenir de la navigation aux Indes Eſpagnoles. Ainſi Sa Maj. Cath. regardoit alors l'établiſſement de cette Compagnie comme une choſe ſi contraire à la foi des Traités, qu'elle inſiſta fortement que cette affaire fût portée au Congrès, pour faire en ſorte que la dite Compagnie fût abolie.

Cette démarche eſt d'autant plus digne d'obſervation, que Sa Maj. Cath. fit de ſon propre mouvement, & qu'elle envoya le ſuſdit Mémoire tout dreſſé au Marquis de *Pozzo-bueno*,

comme

comme ce Ministre le déclare lui-même au commencement de sa lettre au Duc de *New-castle*, dattée du 16. Avril 1724. Dans cette même lettre, qui accompagnoit le Mémoire, le Marquis de *Pozzo-bueno* dit, entr'autres choses: *que Sa Maj. a résolu de solliciter d'autant plus les Puissances médiatrices, qu'Elle est persuadée qu'elles y sont également interessées. Dans cette vue Elle a trouvé à propos de m'ordonner, de représenter en son nom ces allégations bien fondées, & d'avoir l'honneur de faire des instances auprès de Sa Maj. Brit., pour la porter à envoyer des ordres à ses Plénipotentiaires au Congrès de* Cambray, *afin qu'ils insistent avec ceux de Sa Maj. sur l'abolition de la dite Compagnie; & que de concert ils s'opposent à son établissement, comme étant très-préjudiciable, & d'une si pernicieuse conséquence à ses interêts, aussi-bien qu'à ceux des Puissances médiatrices.*

L'indulgence que la Grande Bretagne & la Hollande ont eue jusqu'à présent, pour ne point employer des moyens de force dans cette occasion, ne peut ni ne doit être interprêtée comme un abandon de leur droit; puisque leur patience dans une affaire où elles sont si essentiellement interessées, n'est provenue que de leur moderation, & d'un desir de tenter toutes les autres voyes, avant que d'en venir à de pareilles extrêmités. Cependant ces deux Puissances ont été si éloignées d'acquiescer à l'établissement de cette Compagnie, qu'elles ont fait souvent de fortes représentations sur ce sujet à la Cour Impériale, & en dernier lieu à celle d'Espagne. Comment donc Sa Maj. Cath. a-t-Elle pu accorder sa protection à cette Compagnie, & lui ceder des privileges dans le commerce, contre ses Traités avec la Grande Bretagne & la Hollande, jusqu'à déclarer

même sa résolution pour la soutenir dans tout événement ? C'est pourtant ce qui paroit clairement, par la réponse que Sa Maj. Cath. me fit, lorsque je souhaitois de savoir, si, en cas que l'Empereur ne voulût point consentir à une proposition pour ajuster cette affaire, que le Roi d'Espagne avoit trouvé lui-même raisonnable, Sa Maj. Cath. voudroit alors se désister de soûtenir l'Empereur dans cette prétention. La réponse du Roi d'Espagne fut: *qu'il ne pouvoit pas dire cela; parce qu'il devoit sentir son engagement avec l'Empereur.* Cette résolution de S. M. Cath. est aussi évidente par sa lettre aux Etats Généraux, & par la déclaration que le Marquis de *St. Philippe* fit en Hollande, que Sa Maj. Cath. regardoit tout ce qui seroit entrepris contre la Compagnie d'Ostende, comme fait à Elle-même. Sa Maj. Cath. ne pouvoit faire une déclaration de cette nature dans aucune autre vue, que celle de forcer la Grande Bretagne & la Hollande à se soumettre à l'Empereur sur ce sujet; ou dans l'intention d'en venir à une rupture avec S. M.: car le Roi d'Espagne devoit prévoir facilement, que dès le moment qu'il étoit entré dans des engagemens si offensifs avec l'Empereur, pour le maintien de ce commerce, l'Angleterre & la Hollande auroient le même droit d'agir & de demander du secours à leurs Alliés contre l'Espagne, qu'Elles avoient auparavant contre l'Empereur seul.

Le refus que l'on a fait, de laisser entrer dans les Ports d'Espagne aucun vaisseau de l'Escadre, commandée par le Chevalier *Jean Jennings*, quoique cet Amiral eût donné auparavant les plus grandes assurances aux Gouverneurs de tous les Ports, devant lesquels il a paru, qu'il venoit comme ami, & avec des intentions pacifiques; & l'enlévement violent du Duc de Ripperda de ma mai-

son,

ſon, ſont des infractions manifeſtes des Traités, & du droit des gens. Ces infractions, de même que la violence faite au Conſul du Roi à *St. Sebaſtien*, en le forçant de ſortir de cette ville, & d'aller à *Salamanque*, ſans aucune ombre de raiſon, dont le motif ſans doute étoit d'empêcher, qu'il n'eut aucune connoiſſance des Préparatifs qu'on faiſoit dans ces quartiers-là contre Sa Maj., ne peuvent être regardés que comme des actes d'hoſtilités réïterés : à quoi il faut ajoûter, comme une nouvelle preuve d'hoſtilités commiſes contre les Alliés de Sa Maj., l'ordre qui fut donné le 4. Octobre dernier aux vaiſſeaux de guerre Hollandois, qui étoient dans le Port de *Cadix*, d'en ſortir dans l'eſpace de 24. heures, ſans aucune raiſon. Pour juſtifier cette violence, le Gouverneur déclara de plus, qu'il avoit des ordres, pour ne permettre à l'avenir à aucun vaiſſeau de guerre Anglois ou Hollandois d'entrer dans ce Port.

A l'égard de ce que votre Excellence avance dans ſa ſuſdite lettre, de l'argent diſtribué par ordre du Roi, en France, en Hollande, en Suede & en Pruſſe, Sa Maj. eſt dans un étonnement extraordinaire, de voir, que le reſpect dû à des Puiſſances d'un tel rang, & d'une ſi grande conſideration en Europe, n'a pas été capable de les mettre à couvert d'une ſi injuſte & ſi indigne diffamation ; & il n'eſt pas concevable comment on peut ſe ſervir d'une calomnie ſi baſſe, pour répondre aux repréſentations que j'ai faites au ſujet des remiſes que l'Eſpagne a fait publiquement à la Cour de Vienne, que l'Ambaſſadeur de l'Empereur a ſollicitées ouvertement, & qu'il a demandées comme des ſubſides.

Pour ce qui regarde la conduite de l'Amiral *Hoſier* aux Indes Occidentales, dont votre Excellence

cellence se plaint dans sa lettre, Sa Maj. n'ayant reçu aucun avis de pareilles actions de cet Amiral, dont on se plaint, ne peut rien dire sur ces faits; mais elle s'étonne de voir, que la Cour d'Espagne fasse des plaintes de cette nature, lorsque malgré les fréquentes répresentations que j'ai faites, Elle n'a pas trouvé à propos de mettre fin aux brigandages & aux hostilités ouvertes, qui depuis quelque tems ont été commises presque tous les jours par les Espagnols dans ces quartiers-là; ni de donner au Roi la moindre satisfaction des dommages causés à ses sujets par la violation de tous les Traités; dommages en si grand nombre, & si considerables, que ce traitement de la part de Sa Maj. Cath., auroit suffisamment justifié les mesures les plus vigoureuses que le Roi auroit pu prendre pour les reparer: & certainement, quoiqu'en envoyant une Escadre aux Indes Occidentales sous le commandement de l'Amiral *Hosier*, on ait eu en vue de protéger le commerce & les effets des sujets de Sa Maj., cependant, comme cette Escadre doit rester dans ces mers, il est aisé de concevoir, que la conduite de l'Amiral *Hosier* à l'avenir, doit être réglée sur celle de l'Espagne.

Par ce recit véritable & impartial de ce qui s'est passé entre les deux Cours, il paroitra, non seulement, combien on a fait tort au Roi mon Maître; mais aussi combien grande a été sa moderation & son amour pour la paix, en s'abstenant de témoigner son ressentiment de ces infractions notoires des Traités, des dangereux projets formés contre sa personne & ses Etats, & des hostilités commises contre ses sujets: ce qui certainement lui donnoit un plein droit de se servir, non seulement de tout le pouvoir que Dieu a mis entre ses mains, mais aussi de recourir à ses Alliés,

liés, pour être prêts à remplir leurs engagemens avec lui ; ce que la presente conduite & les déclarations de la Cour d'Espagne rendent inévitable.

Mais comme Sa Maj., par un desir sincere de conserver la paix publique, s'est jusqu'à présent contentée de se mettre en état de défense, en faisant par mer des armemens, qui pussent réellement garantir ses sujets & ses Etats de toute insulte & entreprise, & prévenir l'exécution de tous les desseins & projets, qui menaçoient la sureté & les interêts de ses Royaumes & de ses Alliés, aussi-bien que la tranquillité générale de l'Europe ; Sa Maj. Cath. peut être assurée, que si Elle est disposée à donner satisfaction, & à faire reparation à Sa Maj. Britannique & à ses Alliés, Sa Maj., conjointement avec eux, est encore disposée de son côté à faire tout ce qui peut contribuer au rétablissement de cette bonne correspondance, qu'elle a toujours souhaitté, & souhaitte encore de conserver & maintenir entre les deux Couronnes de la Grande Bretagne & d'Espagne.

Voilà exactement, MONSIEUR, ce que j'ai eu ordre du Roi mon Maître, de répondre à la lettre de V. E. du 30. Septembre dernier. Je suis &c.

Fin du Second Tome.





